

OEUVRES COMPLÈTES
D'ESTIENNE
DE LA BOÉTIE

PUBLIÉES

Avec Notice biographique, Variantes, Notes et Index

PAR

PAUL BONNEFON

BIBLIOTHÉCAIRE A L'ARSENAL



BORDEAUX

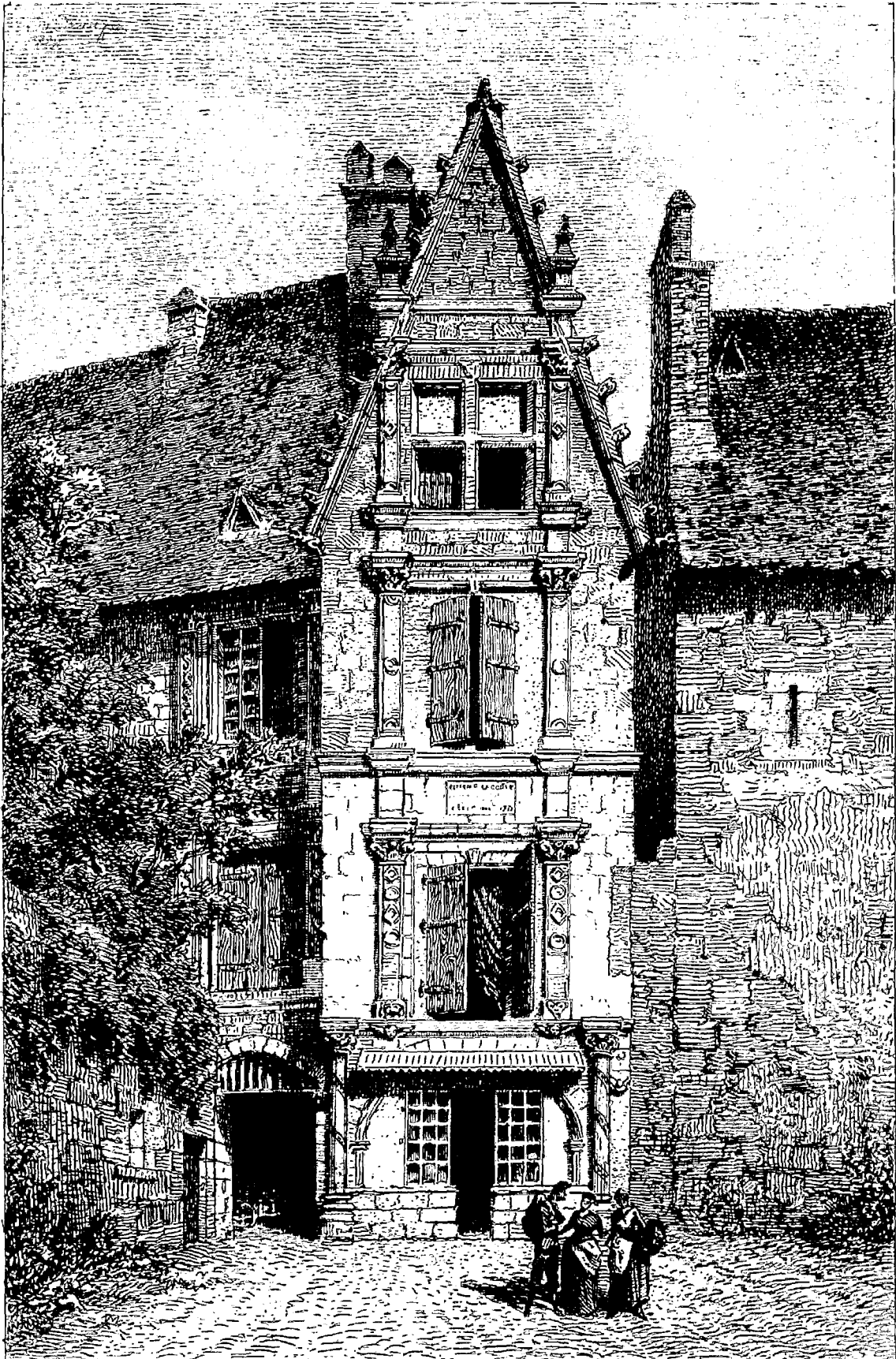
G. GOUNOUILHOU, ÉDITEUR
8, rue de Cheverus, 8

PARIS

J. ROUAM & C^{ie}, ÉDITEURS
14, rue du Helder, 14

1892

OEUVRES COMPLÈTES,
D'ESTIENNE
DE LA BOÉTIE



Léo Drouyn sc.

Imp. A. Porcabeuf

MAISON DE LA BOÉTIE À SARLAT

A M. REINHOLD DEZEIMERIS

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Nul n'a contribué plus que vous à faire mieux connaître La Boétie. Grâce à vous, le philologue explique le penseur, et, désormais, il n'est plus possible d'ignorer l'un sans méconnaître l'autre.

L'hommage de ce livre vous revenait de droit.

Permettez-moi d'y joindre l'expression de ma reconnaissance. Sans vos encouragements, je n'aurais pas entrepris de publier à nouveau les œuvres de La Boétie. Je n'aurais pas su mener à bien cette tâche sans le secours de votre érudition. Vous m'avez guidé avec une affectueuse bienveillance vers les filons inexplorés, renonçant pour vous-même à des recherches fructueuses. N'est-ce pas vous qui m'avez signalé le passage de La Boétie à l'Université d'Orléans? Et ce séjour n'aide-t-il pas à expliquer le Contr'un?

Je n'espère pas, mon cher maître, m'acquitter envers vous en inscrivant votre nom au seuil de ce volume. Laissez-moi l'y mettre seulement comme un témoignage de ma profonde gratitude et de ma respectueuse affection.

P. B.



PRÉFACE



U point de vue de leur publication, les ouvrages d'Estienne de La Boétie se divisent naturellement en deux catégories : ceux qui ont été imprimés par Montaigne, et ceux qui ont vu le jour sans son assentiment.

Les premiers, qui comprennent les traductions de Xénophon et de Plutarque, les poésies françaises et latines, offrent toutes les garanties d'exactitude et de correction. Il suffit donc, pour les remettre en lumière, de suivre fidèlement le texte donné par Montaigne. C'est ce qui a été fait dans la présente édition.

Au contraire, le *Discours de la Servitude volontaire* ne nous est point parvenu dans de semblables conditions. Quoiqu'en ait dit le Dr J.-F. Payen, nous ne sommes point assurés de posséder le vrai texte de l'auteur. Publiée à l'insu de Montaigne et contre son gré, l'œuvre de La Boétie nous a été conservée par deux documents à peu près contemporains : le troisième volume des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme*, et un volume manuscrit du fonds de Mesmes, publié par le Dr Payen.

Cette copie, actuellement conservée au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, sous le n° 839 du

Fonds français, a été effectuée pour Henri de Mesmes, qui voulait réfuter le *Contr'un*, et auquel Montaigne dédia un des opuscules de son ami. Elle semblerait donc offrir de sérieuses présomptions d'exactitude. A l'examen, on se convainc aisément qu'elle a été faite par un copiste maladroit, qui a défiguré maintes fois l'opuscule qu'il avait à transcrire.

C'est cependant le texte de cette copie qui est devenu la base de la présente publication du *Discours de la Servitude volontaire*. Nous avons seulement mis en notes toutes les variantes qui se trouvent dans les *Mémoires de l'Etat de France* et aussi dans le *Réveille-Matin des François*. Souvent, elles éclairent la pensée de La Boétie, et quelques-unes d'entre elles ont une importance qui n'échappera pas au lecteur. On peut, de la sorte, en comparant les différences de rédaction, reconstituer plus aisément la forme primitive.

Toutes les fois que le texte de La Boétie nous a paru exiger un Commentaire, nous avons essayé de le donner dans des annotations publiées à la fin du volume. Il est juste de remarquer ici que ce travail nous a été beaucoup facilité par nos devanciers : M. Léon Feugère, dont l'édition des *Œuvres de La Boétie* nous a été d'un grand secours ; le Dr Payen, dont la collection est une source d'informations à laquelle les amis de Montaigne ne sauraient s'empêcher de puiser.

Nous avons essayé surtout de rapprocher La Boétie des écrivains qui furent ses compatriotes et ses concitoyens. Là encore, les excellents travaux précédemment publiés, sur Montaigne, sur Brantôme et sur Pierre de Brach notamment, nous ont singulièrement aidé dans cette tâche. Enfin, un index philologique dirige les recherches des curieux au milieu des divers opuscules de La Boétie.

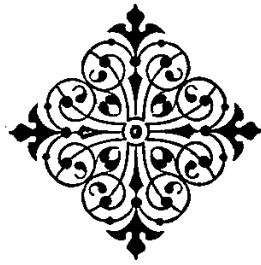
Pour mieux faire comprendre l'œuvre, nous avons voulu

faire connaître l'auteur. L'étude qui ouvre ce volume, n'a pas d'autre ambition. Couronnée d'abord par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, elle a été modifiée et corrigée en vue de sa nouvelle destination. Qu'il me soit permis de remercier l'Académie de Bordeaux de la récompense qu'elle a bien voulu me décerner à cette occasion.

Cette marque d'intérêt n'est pas la seule dont j'aie été honoré. Quelles que soient les imperfections de cette édition nouvelle, si elle peut être utile aux travailleurs, elle le devra aux bons enseignements qui m'ont guidé. Je suis heureux de le reconnaître maintenant. Je dois beaucoup à mon maître, M. Reinhold Dezeimeris, dont la bienveillance n'a pas cessé de m'encourager, comme sa science me conduisait. Tous ceux qui apprécient les travaux du philologue comprendront combien une pareille direction m'a été précieuse. Je remercie également M. Leo Drouyn, artiste aussi habile que savant archéologue, dont le robuste talent a illustré ce volume; M. Philippe Tamizey de Larroque, Correspondant de l'Institut, dont la bonne grâce est toujours prête à obliger; M. le vicomte Gaston de Gérard, qui a mis à ma disposition, avec une courtoisie parfaite, les recherches qu'il avait faites sur la famille de La Boétie. Je les prie de vouloir bien agréer l'expression de ma reconnaissance.

PAUL BONNEFON.







INTRODUCTION

ESTIENNE DE LA BOÉTIE

SA VIE, SES OUVRAGES

ET SES RELATIONS AVEC MONTAIGNE.



EST en 1574 que parut pour la première fois le *DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE*, incomplet, tronqué, mutilé, sans nom d'auteur, dans le *Réveille-Matin des François*. Depuis lors, bien des éditions en ont été publiées; bien des commentateurs — et des plus célèbres — ont tenu à honneur d'étudier et d'expliquer cet opuscule de La Boétie. Est-ce à dire que la pensée de son auteur ait été parfaitement comprise? Dans l'histoire littéraire comme dans l'histoire politique, les hommes se laissent séduire par le nom seul de la liberté: il suffit de le prononcer pour être assuré de leur bienveillance. Ce sentiment n'a pas nui à La Boétie. Gagnés par la grandeur de la cause, les éditeurs du *Contr'un* en ont surfait les mérites, sans en apercevoir nettement tous les défauts; ils ont jugé l'œuvre avec les idées de leur temps, et omis de la replacer dans le milieu et à l'époque où elle avait été composée. Aussi, en ont-ils exagéré la portée, car ils y ont trouvé plutôt ce qu'ils désiraient y rencontrer que ce que son auteur lui-même y avait mis.

Telle n'était pourtant pas la marche à suivre. L'examen attentif des circonstances au milieu desquelles ce discours fut écrit par La Boétie modifierait sensiblement cette opinion et ferait apprécier l'œuvre à sa juste valeur. C'est là ce que nous avons essayé, pour notre part. Nous avons voulu, à l'aide de l'étude consciencieuse de Montaigne, de ses *Essais* et de ses préfaces — car Montaigne a su mettre tant de lui-même dans ses ouvrages qu'il y faut toujours recourir, lorsqu'il s'agit de le mieux connaître, lui ou ses amis; — à l'aide aussi des différents écrits de La Boétie, en les comparant, en les rapprochant les uns des autres, nous avons voulu éclairer d'une lumière vraie le rôle littéraire de La Boétie et ses relations avec Montaigne. Pour avoir été fort courte, la vie de l'auteur du *Contr'un* ne renferme pas moins des obscurités que nous avons cherché à dissiper, des problèmes que nous avons tenté de résoudre. Plusieurs points restent encore dans l'ombre, malgré nos efforts. Nous espérons cependant que cette étude, composée sans parti pris, fera mieux comprendre la pensée de La Boétie et la portée de son œuvre.

Comme leur titre l'indique, nous avons divisé les pages qui suivent en trois parties. Nous avons essayé tout d'abord de faire, d'après les documents et les témoignages contemporains, le récit de l'existence tout entière de La Boétie. Quelles que soient les lacunes inévitables d'une semblable entreprise, c'est par là qu'il fallait commencer. L'examen des ouvrages de La Boétie et de son amitié pour Montaigne n'en est que le corollaire. Aussi cette première partie a-t-elle été reconstituée avec des soins qui ne paraîtront pas inutiles pour saisir le véritable but du *Contr'un* et la justesse des sentiments de Montaigne (1).

- (1) Nous avons traité en Appendice quelques points secondaires, à peine effleurés au cours de cette introduction et qui méritent pourtant d'être examinés avec un certain développement. (Voir APPENDICE I.)





I

Naissance d'Estienne de La Boétie (1^{er} novembre 1530). Sa famille et sa première éducation. La Renaissance à Sarlat : le cardinal Gaddi. La Boétie a-t-il été élève du Collège de Guyenne ? L'Université d'Orléans. La Boétie y passe sa licence en droit (23 septembre 1553). Ses maîtres. Il est nommé conseiller au Parlement de Bordeaux (13 octobre 1553), et admis bien qu'il n'ait pas l'âge (17 mai 1554). Son mariage. Son rôle au Parlement. Rapport de La Boétie sur les pièces jouées au Collège de Guyenne. Il est envoyé en mission à la Cour et s'y trouve à l'avènement de Charles IX (décembre 1560). Son retour à Bordeaux avec les instructions de L'Hospital. Les troubles religieux en Agenais. Le roi envoie Burie pour les apaiser. Burie emmène La Boétie avec lui. Séjour à Agen (octobre 1561) : l'affaire du couvent des Jacobins. L'Édit de janvier 1562. Comment l'observa-t-on dans le ressort du Parlement de Bordeaux ? La Boétie avait écrit, à son sujet, des Mémoires, aujourd'hui perdus. Quels pouvaient-ils être ? La Boétie s'oppose aux factions des huguenots (décembre 1562). Les derniers mois de sa vie. Sa maladie et sa mort (18 août 1563).

Estienne de La Boétie naquit à Sarlat, le mardi 1^{er} novembre 1530, deux années seulement avant son illustre ami Michel de Montaigne. Sa famille tenait dans le Périgord un rang fort honorable, et son père, Antoine de La Boétie, occupait à Sarlat le poste de lieutenant particulier du sénéchal de la province. C'est lui qui fit commencer l'éducation de ce jeune esprit, qui annonçait déjà des dispositions exceptionnelles. Mais une mort prématurée (1) le força bientôt à laisser ce fils à son frère Estienne de La Boétie, sieur de Bouilhonnas, qui était aussi le parrain de l'enfant. Celui-ci s'acquitta admirablement du devoir qui lui incombait : il fut vraiment un autre père pour l'orphelin, et plus tard, à son lit de mort, Estienne de La Boétie rappelle, avec une reconnaissance touchante, que c'est à son oncle « qu'il doit son institution et tout ce qu'il est et pouvait être » (2).

(1) Le 9 juin 1540, il signait, en sa qualité de lieutenant particulier du sénéchal de Périgord, à Sarlat, le procès-verbal de l'enregistrement d'une enquête, faite en faveur de Jean de Gontaud-Biron, à la suite d'un incendie qui, en 1538, avait consumé les archives conservées dans une des tours du château de Biron (*Archives historiques du département de la Gironde*, t. II, p. 145-147). (Voir APPENDICE II.)

(2) Voir ci-dessous son testament. — Avant d'être curé de Bouilhonnas, Estienne de La Boétie fut prieur des Vayssières, près Sarlat. Si l'on en

Le sieur de Bouilhonnas acheva donc l'instruction que son frère avait entreprise. Il fit enseigner à son neveu les humanités et la philosophie, et lorsque les progrès, dans ces deux branches, eurent été aussi remarquables qu'on les attendait de cette précoce intelligence, il voulut que le jeune homme s'adonnât au droit et à la jurisprudence. Le moment était venu d'abandonner la famille, au sein de laquelle on faisait d'ordinaire alors ses premières études. Pourtant La Boétie semble avoir poussé plus avant qu'on n'allait habituellement l'éducation qu'il avait commencée au milieu des siens.

La Renaissance était, à ce moment, dans tout l'éclat de sa splendeur, et son influence bienfaisante se ressentait à Sarlat. En 1533, le roi François I^{er} avait nommé au siège épiscopal de cette ville le cardinal Nicolas Gaddi, parent des Médicis, qui occupa ce poste jusqu'en 1546, c'est-à-dire pendant l'enfance et l'adolescence d'Estienne. Prélat instruit, ami des lettres et des arts, dont le goût était de tradition dans sa famille, le cardinal Gaddi avait en particulière affection les lettres et les arts de la Grèce. C'est lui qui offrit à François I^{er} un certain nombre de manuscrits grecs, qui lui venaient de son parent, Jean Gaddi, doyen de la chambre apostolique et plus épris encore que lui-même des choses de l'antiquité (1). Nicolas Gaddi, qui était à Rome lors de sa nomination, ne fit son entrée dans son diocèse que huit ans après sa prise de possession et il ne séjourna pas toujours au milieu de ses fidèles (2). Ce contact échauffa pourtant les esprits. La trace de cette influence n'est pas absolument disparue; les armes du cardinal Gaddi se voient encore sur une des façades de l'évêché et il semble que cette partie du palais ait été construite sous son inspiration, peut-être par des ouvriers que l'évêque avait ramenés de son pays. L'ardeur de l'humaniste fit des prosé-

croit une note manuscrite de l'abbé de Lespine, il avait étudié à Toulouse, au collège Saint-Martial, de 1517 à 1523. C'est là qu'il prit son grade de bachelier en droit, le 3 mars 1523, comme il appert de titres que Lespine affirme avoir vus.

(1) Notamment les nos 809, 1173, 2412, du fonds grec actuel de la Bibliothèque nationale. (Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I p. 158.)

(2) Sur l'épiscopat du cardinal Gaddi, voyez les *Chroniques de Jean Tarde, chanoine théologal et vicaire général de Sarlat*, publiées par M. de Gérard, p. 223.

(3) Cette demeure est assurément un fort bel échantillon de l'art de la Renaissance, ainsi qu'on en peut juger par l'eau-forte due à la pointe de M. Leo Drouyn et placée en tête de ce volume.

(4) M. Gaullieur, qui a donné sur le Collège de Guyenne une mono-

lytes. Nulle part elle ne fut mieux accueillie que dans la maison de La Boétie, nouvellement élevée sur la place du Moustier, et que quelques pas à peine séparaient de l'évêché (3). Là, il y avait une jeune âme déjà mûre pour comprendre le charme ineffable de la beauté antique, et qui trouva, dans cette passion, le germe puissant qui féconde et qui fertilise.

Il n'est pas vraisemblable, comme l'ont prétendu la plupart de ses biographes, qu'Estienne de La Boétie vint achever ses études au Collège de Guyenne, qui était sans conteste le plus renommé de la région. Alla-t-il ailleurs? Rien ne permet de le supposer. Mais si La Boétie eût étudié à Bordeaux, comment expliquer que Montaigne, qui fut l'élève du Collège de Guyenne de 1539 à 1546, n'ait point entendu parler alors d'un condisciple si remarquable? Ils ne lièrent connaissance que plus tard, au Parlement, et, au surplus, le récent historien du Collège de Guyenne n'a pas rencontré, à ma connaissance, le nom de La Boétie parmi les élèves de cet établissement (4).

De Sarlat, La Boétie alla donc, sans doute, directement à Orléans couronner, à l'Université des Lois, les études qu'il avait faites dans sa famille. C'est là qu'il prit ses grades, et les registres nous en ont conservé la preuve. « Le 23 septembre 1553, y lit-on, fut ordonné par le recteur et le collège de l'Université d'Orléans Maître Estienne de La Boétie, du diocèse de Sarlat, qui paiera pour droit de son grade de licencié en droit civil trente sols tournois, dix autres pour le droit de nation, mais rien pour la jurande, — ou inscription accompagnée du serment, — parce qu'il est bachelier. Fait dans le dit collège, l'an du Seigneur 1553, le 23^e jour du mois de septembre. *Pour le secrétaire*, CHÉTEAU(5). » Après cela, il demeure désormais certain que La Boétie acquit à Orléans cette profonde science juridique, dont ses contemporains nous disent

graphie intéressante et pleine de faits (Bordeaux, 1875, in-8°). Cette tradition du passage de La Boétie dans les écoles de Bordeaux a été, pour la première fois, mise en doute par M. Dezeimeris, dans son discours sur la *Renaissance des Lettres à Bordeaux*, p. 39.

(5) En voici le texte : « Eodem die, pro licentia magistri Stephani LA BOETIE, Sarlatensis diocesis, in jure civili, anno et die quibusupra (*sic*) : Pro domino scolastico, XL s. t. ; pro bedello nationis, V s. t. ; pro procuratore, II s. VI d. ; pro natione, X s. t. ; pro bursa Universitatis, XXX s. t. ; pro receptore generali, II s. t. ; pro scriba, XII d. ; pro bedello generali ceterisque, XLVIII s. t. ; jura baccalaureatus. MYNIER, loco rectoris. — Eodem die quo supra, ordinatum fuit a domino rectore et collegio Universitatis Aurelianensis, quod magister Stephanus LA BOETIE, Sarlatensis diocesis, solvet pro jure sui gradus Licentiatum in jure civili, triginta asses turonenses, et pro jure nationis, decem alios; nihil autem pro juranda quia

qu'il était pourvu à un si haut degré, et qu'il reçut son diplôme de licencié en droit civil dans la belle salle des Thèses, construite vers les commencements du ^{xv}^e siècle et qui est maintenant le seul vestige survivant d'une grandiose institution (1).

L'Université d'Orléans était fort ancienne et fort renommée : avec celle de Toulouse, où le sieur de Bouilhonnas avait étudié et où l'on croit que Montaigne fit aussi une apparition, c'était la plus ancienne et la plus renommée du royaume, après Paris. Dès les temps les plus reculés, elle fut le centre d'un ardent foyer d'instruction et compta dans son sein de nombreux élèves et des maîtres érudits (2). L'un d'eux, le bordelais Bertrand de Goth, devenu pape sous le nom de Clément V, se souvint de l'école où il avait passé sa jeunesse, et lui donna, par des bulles du 27 janvier 1305, la réglementation qui lui manquait encore. Cette puissante organisation, qui régularisait un état de choses depuis longtemps existant, fit de la nouvelle Université des Lois une des écoles les plus fréquentées de France. Bientôt la réputation de ses docteurs s'étendit partout, et, à certaines époques, disent les chroniqueurs, plus de cinq mille étudiants, divisés en dix nations, en suivaient les cours de droit civil et de droit canonique (3).

Cependant les luttes qui occupèrent le ^{xv}^e siècle tout entier ternirent, un moment, l'illustration des écoles d'Orléans; elle était revenue, sous les règnes de Louis XII et de François I^{er}, plus brillante que jamais. Une élite de savants s'y était donné rendez-vous pour enseigner en même temps. Aussi les disciples abondèrent-ils vite, à nouveau, autour de semblables maîtres. C'est pendant cette période d'éclat que La Boétie y séjourna. Successivement il étudia sous Anne Du Bourg, que sa science

baccalaureus. Actum in dicto collegio, anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo tertio, die vero vicesima tertia mensis septembris. CHETEAU, *proscriba.* » — Ce document important a été découvert et publié par M. Jules Doinel (*Documents du XVI^e siècle, tirés des archives orléanaises*, 1876, brochure in-8°, p. 7).

(1) Boucher de Molandon, *La Salle des thèses de l'Université d'Orléans*, p. 17.

(2) Pour l'histoire de l'Université d'Orléans, il faut consulter les histoires générales d'Orléans (Lemaire, Symphorien Guyon), *l'Histoire du droit romain au moyen âge* de Savigny (t. III, p. 286) et surtout l'importante monographie de M. Eugène Bimbenet (*Histoire de l'Université des Lois d'Orléans*, 1853, in-8°).

(3) Boucher de Molandon, *loc. cit.*

(4) Anne Du Bourg enseignait à Orléans en 1549, avant même d'être reçu docteur-régent. On conserve un manuscrit qui renferme son cours de cette époque, ainsi que celui de son collègue Mynier (Bibliothèque publique d'Orléans, n° 209). C'est un volume in-folio, qui contient un commentaire

juridique devait promptement amener au Parlement de Paris (4), sous Jean Le Jay, qui succéda à Du Bourg comme recteur de l'Université, sous Jean Mynier, qui remplaçait momentanément le recteur en octobre 1553, et signa, en cette qualité, les cédules de licencié de La Boétie, sous Jean Robert, le rival de Cujas, sous François Jamet, Jean Roille et Pierre Caillard. De mérites assurément fort divers, ces maîtres surent donner à leur jeune élève une érudition peu commune, qui devait émerveiller bientôt le Parlement de Bordeaux.

L'étude du droit était alors, comme on le sait, particulièrement ardue et difficile. A l'enseignement de la législation romaine, que la méthode inaugurée par Cujas commençait à vivifier, s'ajoutait l'examen d'innombrables coutumes, toujours obscures, le plus souvent contradictoires. L'activité des jeunes gens suffisait pourtant à cette tâche considérable, tant l'ardeur au travail était grande, le goût du savoir prédominant. Non contents de fouiller jusqu'en ses plus intimes replis une science déjà si vaste par elle-même, ils apprenaient encore tout ce qui l'approchait ou pouvait l'éclairer, et ils gagnaient ainsi une érudition aussi solide que variée. Tel fut le résultat du séjour de La Boétie à l'Université d'Orléans. L'étude du droit n'occupait pas seule les fécondes années de sa jeunesse. Il approfondissait la jurisprudence, mais ces travaux, quoique importants, ne pouvaient suffire à calmer la soif de tout connaître dont il était possédé. Il se passionnait encore pour la philologie antique, qui l'attirait comme elle attirait tout son siècle, et composait, en manière de délassement, des vers français, latins ou grecs (5). C'est même avant cette époque, au dire de ses contemporains, qu'il écrivait le chef-d'œuvre qui devait immortaliser son

sur deux livres du Code : le premier a été interprété par Jean Mynier, le second par Du Bourg. En voici le titre : *Commentaria ad titulum XVIII libri primi Codicis de juris et facti ignorantia, et ad sexti libri Codicis titulum de Collationibus*. Nommé régent au mois de mai 1550, Du Bourg entra en fonctions en même temps que ses collègues Le Jay et Jean Robert. Il fut une première fois nommé recteur le 23 juin 1553, en remplacement de Jean Roille, et le demeura jusqu'au 7 octobre de la même année, la dignité de recteur n'étant conférée que pour quatre mois seulement. Nommé une seconde fois, il resta en exercice du 23 juin au 7 octobre 1555. Enfin, ayant obtenu ces fonctions une troisième et dernière fois, il les tint du 23 juin au 7 octobre 1557. En novembre de la même année, il quittait l'Université d'Orléans pour le Parlement de Paris. (Cf. Jules Doinel, *Anne Du Bourg à l'Université d'Orléans, sa régence, son habitation, ses trois rectoreries*. Orléans, 1884, in-8°.)

(5) Plusieurs des vers latins, qui nous sont parvenus, sont de cette époque, notamment deux distiques adressés à Lambert Daneau et sur lesquels nous aurons plus loin l'occasion de revenir.

nom, ce *Contr'un* dont les accents éloquents ont traversé les siècles et sont arrivés jusqu'à nous. Plus loin, nous examinerons à loisir quelles en furent les origines et les conséquences, dans la pensée de son auteur. Maintenant il nous suffit de le placer à sa date, dans l'existence de celui qui l'avait conçu.

Par son zèle studieux ou ses délicats passe-temps, Estienne de La Boétie acquérait une légitime réputation de conscience et d'érudition, et ses précoces mérites lui ouvraient, avant l'âge, les portes du Parlement de Bordeaux. Le 20 janvier 1553, le roi Henri II autorisait par lettres-patentes Guillaume de Lur, conseiller au Parlement de Bordeaux (1), celui-là même qui est nommé dans la *Servitude volontaire* (2), à résigner son état et office de conseiller en ladite cour, au profit de Maître Estienne de La Boétie, avocat au Parlement (3). A cette date, le futur conseiller avait seulement vingt-deux ans et quelques mois, et l'âge requis par les ordonnances pour tenir les offices de judicature était de vingt-cinq ans. Aussi, quand, le 13 octobre suivant, — quelques jours seulement après la délivrance du diplôme de licencié, — le roi envoyait de Villers-Cotterets de nouvelles lettres-patentes pour pourvoir « son almé et féal Maître Estienne de La Boétie de l'office de conseiller en la cour par la résignation de Maître Guillaume de Lur », il y

(1) Guillaume de Lur de Longa, conseiller lay au Parlement de Bordeaux depuis 1528, était un fervent ami des lettres. On le trouve mentionné dans De Lurbe (*De illustribus Aquitania viris*, p. 101), qui en fait un émule du docte Briand de Vallée, l'ami de Rabelais et conseiller lui aussi à Bordeaux. Buchanan lui adresse une charmante pièce d'hendécasyllabes (édit. de 1628, p. 314), Jules-César Scaliger une lettre flatteuse (*Epist.*, p. 132), et enfin, Robert Britannus, professeur au Collège de Guyenne et plus tard à Toulouse, lui dédie le livre de ses poésies latines (Toulouse, 1536). — En quittant le Parlement de Bordeaux, Guillaume de Lur entra à celui de Paris. D'après le *Catalogue de tous les conseillers du Parlement de Paris* de Blanchard (p. 74), il fut reçu le 4 juin 1554, et mourut en 1557. Par lettres-patentes du roi, Guillaume de Lur avait été autorisé à garder les entrées aux séances de la Cour de Bordeaux, malgré la cession de son office à La Boétie; toutefois il ne pouvait « y avoir opinion ». (*Chronique de Jean de Métivier*, t. II, p. 64.)

(2) Sous le nom de *Longa*, ainsi qu'on le désignait alors assez communément, notamment dans les registres secrets du Parlement. « Le 29 mai 1528, y lit-on, M. M^e Raimond, autrement Guillaume de Lur, dit de Longa, a esté reçu audit office de conseiller de feu M. M^e François Bonnal, » décédé le 24 mars précédent. (Jean de Métivier, *Chronique du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 272.) — Le Dr Payen s'est donc mépris en croyant que ce devait être Bertrand de Larmandie, quatrième du nom, baron de Longa ou Longua (château situé dans la commune de Sainte-Foy-de-Longa, arrondissement de Bergerac), contemporain, il est vrai, de La Boétie, mais qui ne semble pas avoir eu de relations avec lui. Au contraire, la maison noble de Longa dont il s'agit est située dans la com-

joignait des lettres de dispenses, qui permettaient au jeune homme d'occuper sa charge. « Attendu, disaient-elles au Parlement, sa suffisance qui supplée en cest endroit l'aage qui lui pourrait défaillir, et ne voulant cela lui nuire et préjudicier en aucune manière, vous mandons... que... vous ayez à recevoir le dict La Boétie au serment (4). »

Pour se conformer à des ordres aussi formels, la Cour se réunissait le 11 mai 1554, toutes chambres assemblées, et délibérait sur l'admission du postulant. Six jours après, le 17 mai, elle décidait d'admettre Estienne de La Boétie au serment, quoiqu'il n'eût en réalité que vingt-trois ans et demi (5). Nous trouvons des traces de l'accomplissement de cette formalité dans les registres secrets de la Cour. Nous lisons, en effet, dans le compte rendu de la séance de ce jour, que les chambres s'assemblèrent « pour procéder à l'examen des sieurs Pomiers et La Boétie, lesquels ayant été reconnus idoines et suffisants, furent reçus à prêter serment (6). »

C'était là une exception flatteuse, sans doute, mais justifiée par les qualités du candidat. Comme son ami Arnaud de Ferron, qui avait succédé à son père à vingt et un ans seulement, le 10 avril 1536, La Boétie voyait se lever, devant son talent, les rigueurs de la règle. Tous deux se montrèrent dignes de la faveur,

mune de Saint-Médard, canton de Mussidan, arrondissement de Ribérac. (Vicomte de Gourgues, *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, verbo *Longa*, et aussi *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XXIII, p. 266.) — Le mérite de cette ingénieuse identification appartient à M. R. Dezeimeris, qui l'a signalée dans son discours déjà cité sur *la Renaissance des lettres à Bordeaux au XVI^e siècle*, p. 29.

(3) Archives départementales de la Gironde, *Registres du Parlement*, vol. 34, folio 180. — Ces lettres sont mentionnées dans l'ouvrage de M. Théophile Malvezin sur *Michel de Montaigne, son origine et sa famille* (Bordeaux, 1875, in-8°), p. 272.

(4) Archives départementales, *Reg. du Parlement*, vol. 34, f° 124. Les lettres de provision et les lettres de dispense d'Estienne de La Boétie ont été publiées intégralement par M. Roborel de Climens dans le tome XXV des *Archives historiques de la Gironde*, p. 336.

(5) Et non 1553, comme l'écrit à tort le Dr Payen. On trouvera le récit détaillé de ces deux séances de la Cour dans la *Chronique du Parlement de Bordeaux* du conseiller Jean de Métivier, publiée par MM. Arthur de Brezet et Jules Delpit, t. II, p. 63 et suivantes.

(6) Fils du savant président Sauvât de Pomiers, auquel La Boétie a adressé un distique latin conservé dans ses *Poemata* (f° 166, r°), Pierre de Pomiers, sieur du Breuil, devint conseiller par suite de la résignation de l'office de son père. N'ayant pas encore atteint l'âge légal, il obtint, comme La Boétie, des lettres de dispense datées du 16 avril de la même année (Brives-Cazes, *Le Parlement en 1549*, p. 194). L'admission de Pierre de Pomiers souleva quelques réclamations.

car l'un et l'autre, par leur savoir comme par leur probité, honorerent le Parlement de Bordeaux, riche pourtant en grands hommes et en grands souvenirs. D'ailleurs, en pénétrant dans ce corps si attaché à ses traditions, si jaloux de ses prérogatives, La Boétie n'y arrivait pas comme un étranger. Sa mère qui était une Calvinmont, était la sœur du président de Calvinmont (1), et son propre mariage, dont nous ignorons la date, mais qui ne put être que postérieur à son entrée au Parlement, ne fit que multiplier ces alliances et les rendre plus étroites encore. Probablement peu de temps après avoir été pourvu de sa charge, Estienne de La Boétie épousait Marguerite de Carle, sœur du célèbre Lancelot de Carle, évêque de Riez, et aussi du président Pierre de Carle, qui lui-même avait épousé la sœur d'Arnaud de Ferron (2). Depuis 1552, Marguerite de Carle était veuve de Jean d'Arsac, seigneur d'Arsac, du Castéra de Saint-Germain, de Lilhac et de Lyrac en Médoc, et qui était issu d'une vieille famille de chevalerie (3). Dans cette union La Boétie trouva le bonheur domestique, et plus tard, à son heure dernière, il eut la suprême consolation de s'endormir entre les bras de celle qu'il nommait alors « sa bien aimée femme et épouse », et qu'il déclarait avoir rencontrée « si sage, si conforme à ses volontés, et ne lui ayant commis nulle faute ».

Dès les premiers temps de sa présence au Parlement, La Boétie se distingue par une conscience scrupuleuse à remplir les devoirs de sa charge. Les registres nous apprennent qu'il assistait très régulièrement aux séances, et nous le voyons successivement siéger aux diverses chambres. La Cour lui confie même quelques travaux particuliers. C'est ainsi qu'il est chargé, le 15 mars 1555, de concert avec son collègue François de La Guyonnie d'examiner le sieur Lagarde, pourvu de l'office de lieutenant-général à Tulle, et tous deux concluent à son admission au serment (4). Mais ce

(1) Les liens de parenté d'Estienne de La Boétie avec la famille de Calvinmont sont ci-après indiqués à l'APPENDICE II.

(2) Ce degré de parenté est nettement désigné dans un acte du 9 décembre 1559, par lequel les jurats de Bordeaux, ayant un procès avec un marinier de Toulouse, récusent cinquante et un membres du Parlement, qu'ils regardent comme prévenus contre eux. Dans ce nombre figurent le président de Carle et La Boétie, celui-ci parce qu'il « a espousé la sœur de Monsieur le président de Carle. » (*Archives historiques de la Gironde*, t. XIX, p. 470.) — Sur Lancelot de Carle, évêque de Riez, l'ami de Ronsard et de toute la Pléiade, je me contenterai de renvoyer à sa Vie par Guillaume Colletet, publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque, avec des notes comme il sait en faire (*Vie des poètes bordelais et périgourains*, 1873, in-8°). J'ai moi-même étudié l'helléniste, chez Lancelot de Carle, en éditant sa traduction du premier livre de *Théagène et Chariclée*. Je me bornerai à

n'étaient là que des fonctions peu importantes. Quels que fussent son savoir et son intelligence, La Boétie comprenait que son inexpérience ne pouvait que gagner à garder le silence et à observer. Il se préparait mieux, de cette façon, au rôle plus important qu'il allait jouer bientôt parmi ses collègues.

C'est seulement en 1560 que la personnalité de La Boétie commença à s'affirmer au Parlement de Bordeaux (5). Au début même de l'année, nous le voyons désigné par la Cour pour des missions particulières. Voici en quelles circonstances. Au Collège de Guyenne, les représentations théâtrales faisaient, pour ainsi dire, partie intégrante des programmes d'éducation (6). Une lettre de Britannus nous apprend qu'à l'origine de ce célèbre établissement les élèves organisaient déjà des représentations, dont le succès n'était pas toujours assuré. Sous la direction de Gouvéa, qui recherchait tous les moyens de rendre plus prospère encore la maison confiée à ses soins, ce goût ne fit qu'augmenter, et le Collège de Guyenne acquit, à ce point de vue, une grande réputation. Montaigne, qui y joua, l'atteste, et nous possédons les tragédies que les professeurs Muret, Buchanan, composaient à cette intention. Mais les désordres avaient fini par se mêler à ces amusements. En avril 1556, à la suite d'abus devenus de jour en jour plus graves, le Parlement avait dû défendre à tous bateleurs, enfants sans souci et autres joueurs de farces, de représenter aucunes pièces « concernant la religion ou foi chrétienne, la vénération des saints et les saintes institutions de l'Église » (7). En 1558, à la suite de nouveaux troubles survenus dans le Collège de Guyenne même, la Cour étendit sa censure à cet établissement, et décida qu'à l'avenir on n'y représenterait aucune pièce qui ne lui eût été soumise auparavant. C'est pour ce motif, qu'en 1560, Jean Deniset, régent des *primani* ou professeur de rhétorique (8),

compléter ce que j'en disais alors par un renseignement qui m'avait échappé et que je trouve dans la belle *Bibliographie hellénique* de M. Emile Legrand (Paris, 1885, 2 vol. in-8°). C'est à Lancelot de Carle que le célèbre Ange Vergèce dédia son édition du *Pimander* (Paris, 1554, in-4°), dans une épître grecque que M. Legrand a reproduite (t. I, p. 292).

(3) Th. Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine et sa famille*, p. 137.

(4) Jean de Métivier, *Chronique du Parlement de Bordeaux*, publiée par A. de Brezet et Jules Delpit, t. II, p. 114.

(5) Sur le rôle de La Boétie au Parlement, voir APPENDICE III.

(6) E. Gaullieur, *Histoire du collège de Guyenne*, p. 256, et aussi *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne*, t. I, p. 251.

(7) *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 466.

(8) C'est sans doute le même Jean Deniset, de Sens, qui publie en 1579,

voulant faire représenter trois pièces de sa composition, c'est à dire une comédie allégorique, intitulée : *Regnorum integritas concordia retinetur*, puis une moralité en français, inspirée sans doute du *Plutus* d'Aristophane, enfin, une farce, qui devait terminer le spectacle, dut demander au préalable l'assentiment de la Cour. Le Parlement rendit un arrêt, le 3 février 1560, autorisant la représentation, et cela sur « le rapport de M^e Estienne de La Boétie, conseiller commis pour veoir les dites comédie, moralité et farce, qui auroit dit n'y avoir trouvé aucunes choses scandaleuses » (1). Le juge, on en conviendra, était on ne peut mieux choisi à tous égards. La représentation eut lieu et elle fut couronnée, paraît-il, d'un si plein succès, qu'il excita la jalousie des clercs de la Basoche.

A cette date, La Boétie demeurait lui-même près du Collège de Guyenne. Le 28 novembre 1559, par devant M^e Themer, notaire royal (2), il avait loué aux héritiers Du Rochier une maison « scize et scituée en la présente ville, en la paroisse Saint Helloy, en la rue de Rostaing, près le collège, sortant de la rue du dict collège d'une part et à ladicte rue de Rostaing de l'autre ». Le bail était fait pour une année seulement, moyennant « le pris et somme de quatre vingt livres tournois,... payables de quartier en quartier ». Fut-il renouvelé dans la suite, et faudrait-il croire que La Boétie y demeura plus longtemps? Il n'y a rien d'invraisemblable à cela. La Boétie se trouvait assez rapproché de ses propres relations. Son habitation ne devait pas être éloignée de celles de ses parents de Carle et de Ferron, dont l'impasse de la Rue-Neuve portait alors le nom, et Michel de Montaigne possédait, lui aussi, plusieurs immeubles dans la rue du Mirail, voisine de là, et dans la rue de Sarlat, au quartier de la Rousselle.

Dès lors les nouvelles missions se succédèrent rapidement, et, en se succédant, elles ne firent qu'augmenter d'importance. Dans ces temps de troubles perpétuels, les gages des membres du Parlement étaient toujours en retard, et parfois l'arriéré comprenait plusieurs années. Pour faire cesser ce déplorable état de choses,

chez Frédéric Morel, *Philosophiæ naturalis epitome* (in-4°), et, l'année suivante, *Totius artis disserendi compendium libri IV* (1580, in-4°). Cf. *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI^e siècle*, Paris, 1886, in-8°, p. 200.

(1) Cette intéressante décision a été publiée, avec des notes explicatives, par les soins de M. le conseiller E. Brives-Cazes, dans le tome III susmentionné des *Archives historiques de la Gironde*, p. 465.

(2) Archives départementales de la Gironde, série E, *Notaires*. Ce document doit figurer dans le tome XXVI des *Archives historiques de la*

La Boétie fut chargé, à la fin de cette même année 1560, d'aller solliciter du roi un mode désormais assuré de paiement des gages de la magistrature (3). Il partit donc avec le greffier Jacques de Pontac, qui lui avait été adjoint pour cela, et tous deux se rendirent à Paris.

Sur ces entrefaites, survint la mort du roi François II (5 décembre 1560). La nouvelle du trépas royal ne parvint à Bordeaux que le 13 suivant, en même temps que la lettre par laquelle le nouveau roi, Charles IX, annonçait au Parlement son avènement à la couronne. On fit la lecture de cette missive en grande solennité, au milieu des chambres assemblées. En notifiant son arrivée au trône, le jeune prince recommandait aux membres du Parlement et aux jurats de « faire vivre en paix la population bordelaise, évitant avec soin les occasions de querelles pour le fait de la religion (4) ». La Cour ordonna ensuite des prières publiques, puis elle députa les présidents Lancelot de Fauguerolles et Fronton de Bérauld, Léonard d'Alesmes et Jacques Robert de Lineyrac, présidents aux enquêtes, et Antoine de Lescure, procureur général, pour aller à Paris faire la révérence à Sa Majesté et lui prêter le serment de fidélité accoutumé. En outre, elle décidait que le conseiller La Boétie et le greffier Pontac, qui se trouvaient déjà dans la capitale, se joindraient à cette députation spéciale (5).

La Boétie ne revint à Bordeaux qu'au mois de mars de l'année suivante. Retardées par tous ces événements, les négociations avaient été longues et laborieuses. Le 26 mars 1561, il rend compte à ses collègues de la poursuite et diligence faite par lui auprès du roi et des seigneurs de son Conseil privé. Il annonce que le roi, par lettres-patentes signées à Pontoise le 4 mars 1561, a donné assignation perpétuelle sur la recette générale d'Agen, pour les gages de la Cour à partir du 1^{er} janvier de ladite année (6). Il rapporte, en outre, les sages paroles que le Chancelier lui a dites, lorsqu'il en prenait congé.

En partant, Michel de L'Hospital le chargeait de ses recommandations pour la Cour. Chancelier de France depuis l'année

Gironde. Il a été récemment découvert par M. Roborel de Climens, qui a eu la bonne grâce de me le faire connaître.

(3) Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 119.

(4) Jean de Gaufreteau, *Chronique bourdeloise*, t. I, p. 94.

(5) Bibliothèque publique de Bordeaux, *Registres secrets*, ms. 367, f^o 112. Cité dans Boscheron des Portes, t. I, p. 162, et dans Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 224.

(6) Bibliothèque nationale, *Fonds Périgord*, n^o 11. Extraits manuscrits des registres secrets du Parlement de Bordeaux.

précédente (mars 1560), L'Hospital avait inauguré, deux mois à peine après son arrivée au pouvoir, la politique de tolérance qu'il pratiqua toujours. Mais le Parlement de Bordeaux avait fait, au début, quelque opposition à cette nouvelle impulsion. Lors de la publication de l'édit de Romorantin (mai 1560), la Cour s'était tout d'abord refusée à l'enregistrer. Elle transmit au roi François II des remontrances que celui-ci n'écoula point. Afin d'éviter un semblable retard aux ordonnances d'Orléans, qui confirmaient et élargissaient l'édit de Romorantin, le Chancelier les fit suivre de prudents conseils, comme il savait en donner à l'occasion. Il profita d'un intermédiaire tel que La Boétie pour faire savoir comment il en fallait conduire l'exécution. « Elle demeure toute entière en la direction et sagesse de la Cour, disait L'Hospital, laquelle doit bien aviser de ne point irriter le mal par la rigueur, ni aussi de l'augmenter par la licence (1). » Profondes paroles qui semblaient plus judicieuses encore, répétées par le jeune conseiller!

Quelques mois seulement après son retour de Paris, La Boétie allait lui-même être appelé à mettre en pratique les sages recommandations de L'Hospital. La Guyenne était, sans nul doute, la partie du royaume dans laquelle les réformateurs avaient fait le plus grand nombre de prosélytes, et ils comptaient beaucoup sur la ferveur de ces adeptes. Mais, au centre de la Guyenne, l'Agenais se faisait remarquer encore par l'effervescence des passions religieuses. C'est dans cette place forte de la Réforme que La Boétie dut se rendre, appelé par des circonstances trop graves pour ne pas les raconter ici aussi longuement qu'elles le méritent.

Ces désordres duraient depuis longtemps et augmentaient chaque jour d'intensité. Déjà, le 18 janvier 1561, le greffier Pontac avait averti la reine-mère, au nom du Parlement, des troubles qui se fomentaient un peu partout dans le ressort de la Cour, et principalement en Agenais (2). La lettre, trop exagérée, recommandait l'emploi des moyens extrêmes à l'égard des turbulents. Mais Catherine, sous l'influence de l'Hospital, penchait alors vers la conciliation. « Ceulx d'Agen continuent tousjours de faire les folz, écrit-elle le 20 mai à M. de Burie, qui occupait à cette époque le poste de lieutenant du roi à Bordeaux, et qui se faisait remarquer par la modération de ses idées, et pour ceste cause, puisque leur sénéchal ne peut y aller pour la charge qu'il a, il

(1) Bibliothèque nationale, *Fonds Périgord*, n° 11, f° 417.

(2) *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 147.

(3) *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte H. de la Ferrière (dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*), t. I, p. 196.

sera bon, n'estant loing de là, que vous y faciez ung tour, car vostre présence y servira grandement et vous leur sçaurez aussi trop mieulx faire entendre ce qu'ilz auront à faire que autre qui y puisse aller (3). » Suivant ces instructions, Burie s'y rendit donc sans retard. En arrivant, le lieutenant du roi trouvait les esprits fort échauffés, et le nombre des mécontents était étrangement augmenté. Chacun, il est vrai, se disait le fidèle serviteur du roi, mais aussi chacun réclamait la faculté de pouvoir agir selon sa propre volonté (4). Pourtant, grâce au sens politique et aux habiles concessions de Burie, le soulèvement n'eut pas les suites fâcheuses qu'on aurait pu redouter.

En présence de la tournure favorable que prenaient les événements, Burie crut qu'il était inutile de demeurer plus longtemps à Agen. A peine avait-il quitté cette ville, que les dissensions religieuses y recommençaient avec autant de vigueur et que les réformés, non contents des locaux qu'il leur avait assignés pour leurs réunions (5), s'emparaient du couvent des Jacobins, « tant pour y prescher que pour y loger des ministres ». L'autel et les statues en furent brisés. De plus, à cette cause de troubles, vinrent s'ajouter d'autres motifs de discordes. Partout où les catholiques étaient les plus puissants, à Libos, à Tournon, ils faisaient subir à leurs adversaires des vexations que ceux-ci s'empressaient de leur rendre, lorsqu'ils étaient en force. A Condom, à Penne, à Villeneuve-d'Agen, les huguenots avaient chassé les moines, brisé les autels et jeté au feu les reliques des saints.

Le bruit de ces nouveaux excès parvint aux oreilles du roi. Charles IX était fort irrité de ces désordres, « en cette saison où il semble que plusieurs abusent de la douceur et clémence dont elle (sa majesté) a usé depuis son avènement à la couronne, ont pris une licence si affreuse qu'elle ne promet rien moins qu'une subversion en toutes choses, si elle estoit plus longtemps tollérée » (6). Aussi s'empressa-t-il de confirmer les instructions qu'il avait précédemment envoyées à Burie le 9 juillet de la même année, par l'entremise du capitaine Arné, guidon de la compagnie du roi de Navarre, et ordonna-t-il à son lieutenant, dans des lettres datées de Saint-Germain-en-Laye, le 4 septembre 1561, de se rendre au plus vite en Agenais, pour y achever la pacification des esprits.

Cette missive est longue et détaillée : elle retrace le plan com-

(4) *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 151.

(5) Burie les autorisait à se réunir au petit temple de Saint-Fiari, à la condition d'être paisibles. (E. Gaullieur, *op. cit.*, t. I, p. 273.)

(6) Bibliothèque Nationale, *Fonds français*, n° 15,875, f° 3.

plet de la conduite à tenir. « Je n'oy tous les jours, disait le roi (1), aultres nouvelles que des insolences, excès, scandalles, ports d'armes et émotions qui se font ordinairement en une infinité de lieux de mon pays du Guyenne, par des gens qui n'ont nulle religion, au moins les actes le démontrent. Et pour ceste cause, d'autant que cela en quelque sorte que ce soyt est contraire à la religion, et qu'il est croyable que tels malheureulx seront désadvouez par tous les gens de bien, de quelque religion qu'ilz soyent, j'ay advizé avant que le mal passe plus oultre d'y pourvoir et rémédier, en faisant chastier ceulx qui sont autheurs de tels maléfices. » Pour cela, le roi autorisait M. de Burie d'assembler sous ses ordres les compagnies de gens d'armes du pays de Guyenne et de lever trente arquebusiers à cheval, dont le commandement serait confié à quelque gentilhomme de bien. Le roi envoyait les appointements nécessaires à ces trente hommes pour subsister pendant deux mois et aussi l'argent indispensable à ces nouvelles démarches. De plus, il adressait à Burie une douzaine de lettres en blanc, tant pour les baillis et sénéchaux des villes où il devait passer, que pour les membres de la noblesse qui pouvaient prêter main-forte dans cette délicate entreprise.

La partie la plus intéressante de la lettre est, sans contredit, celle dans laquelle Charles IX expose comment il veut que ses ordres soient exécutés. « Vous ferez bien entendre aux principaulx, disait-il en terminant, que vous ne venez point là pour les chastier, pour le fait de la religion qu'ilz tiennent, que vous n'estes envoyé et n'avez commission de moy que de pugnir ceulx qui abusent du nom de la religion à une infinité de scandalles, violences, meurtres et séditions, qui ne sentent rien moins que la profession qu'ilz font et le nom de chrestien qu'ilz portent. Lesquelz font tant de tort à leur réputation et à leur cause qu'ils debvroient par tous moyens tascher et procurer d'exterminer telles gens d'entre eulx qui ne servent que d'aigrir et moy et tout mon conseil et tout mon royaume, contre eulx et ceulx qui les favorisent. Et pour ceste cause qu'ilz demeurent en paix et vous aydent et assistent, comme ilz ont offert, à laisser pugnir telz séditieulx qui se couvrent d'eulx et de leur faveur à toute impiété et scandalle, estans certains et asseurez que pour leur religion vous ne les molesterez ny travaillerez aulcunement, pourveu aussy que de leur part ilz se

(1) Bibliothèque Nationale, *Fonds français*, n° 15,875, f° 207.

(2) Bibliothèque Nationale, *Fonds Périgord*, n° 11, p. 422. — Bibliothèque publique de Bordeaux, ms. 367, f°s 124 et 125, mentionné par Gaullieur, *op. cit.*, t. I, p. 301.

comportent avec tant de modestie et discrétion qu'ilz ne vous donnent occasion de changer de délibération. » La politique était habile sinon très sincère. Pour qu'elle eût quelque chance de succès, il fallait la faire mettre en pratique par des intermédiaires libéraux et de bonne foi. Là est le vrai motif du choix de Burie et de La Boétie.

Le 23 septembre, Burie vint lire au Parlement les lettres qu'il avait reçues de Charles IX. Les registres secrets font mention de cette cérémonie, et ils ajoutent qu'après cette lecture, Burie supplia la Cour de ne trouver mauvais si, pour le service du roi, il menait avec lui au pays d'Agenais M^e Estienne de La Boétie, conseiller du roi en la dite Cour. « A quoy luy a esté respondeu qu'il pouvoit prendre pour le service du Roy, non seulement le dict La Boétie, mais tel autre de la dicte cour qu'il advizera (2). »

Au reste, en faisant cette demande, Burie se conformait strictement aux ordres du souverain. En effet, le lendemain, 24 septembre 1561, on lut une nouvelle lettre de Sa Majesté, adressée à la Cour, par laquelle le roi donnait avis qu'il envoyait M. de Burie en quelques lieux de la Guyenne, pour réprimer l'audace et insolence d'aucuns de ses sujets. En conséquence, comme il lui est besoin de quelque homme de justice pour le conseiller et faire son procès-verbal, le roi mandait à son Parlement d'avoir à commettre et députer quelqu'un de son corps pour cet effet, auquel il fera taxer ses journées (3).

Dans cette même séance, La Boétie, que la Cour avait désigné la veille, à la demande de Burie, vint prendre congé de ses collègues. Il leur dit que, puisqu'ils avaient bien voulu l'y autoriser, il se proposait de partir en Agenois en compagnie du lieutenant général, et leur demanda s'ils n'avaient point autre chose à lui commander. La réponse fut négative et le jeune homme se retira. C'était là une mission délicate, pour laquelle La Boétie semblait désigné par ses travaux et par la modération de ses idées. Elle devait demander un temps assez considérable, car, peu après, nous trouvons que le greffier, Jean de Pontac, sollicite de la Cour, de la part de Burie, une prolongation de congé pour son compagnon, « parce qu'il s'en veut servir, non pour le mener aux champs, ains pour le retenir près de luy, *en ayant à faire à toute heure*; ce que la cour lui accorda (4) ». Voyons comment La Boétie justifia la confiance de Burie et celle du Parlement.

(3) Bibliothèque Nationale, *Fonds Périgord*, n° 11, p. 422. — Bibliothèque publique de Bordeaux, ms. 367, f^{os} 124 et 125, mentionné par Gaullieur, *op. cit.*, t. I, p. 301.

(4) *Ibid.*

De Bordeaux, Burie et La Boétie remontèrent le cours de la Garonne jusqu'à Langon. En passant à Cadillac, ils mandèrent les officiers de M. de Candalle avec les Jurats de Cadillac et firent déposer toutes les armes à la maison commune, ce qui eut lieu aussi à Langon et à Saint-Macaire. De Langon, Burie gagna Bazas. C'est là qu'il apprit la prise du couvent des Jacobins par les huguenots et que le ministre d'Agen, celui de Villeneuve et quelques gentilshommes réformés vinrent lui faire soumission et promettre fidélité au roi. Il en fut de même, suivant de Bèze, de commissaires envoyés de Nérac.

Dès cette première étape, Burie écrivit au roi pour lui dire comment les choses s'étaient passées. C'est de sa lettre, jusqu'à maintenant inédite, que nous tirons les renseignements qui précèdent. Nous y trouvons encore un passage flatteur pour le conseiller qui l'accompagnait. « J'ay aussy receu, Sire, disait Burie, la lettre qu'il vous a pleu escrire à vostre cour de parlement, à laquelle je la baillay, premier que partir. Et ay icy avec moy le conseiller qu'elle m'a baillé, qui se nomme Monsieur de La Boytze, lequel est fort docte et homme de bien (1). » Comme on le voit, le lieutenant général savait apprécier les qualités morales de celui qui devait le seconder dans sa tâche.

Burie se proposait d'aller de Bazas à Monségur et à La Réole; sans doute ce projet fut mis à exécution. Les deux compagnons gagnèrent assurément Marmande et ensuite Agen, où ils firent leur entrée le 3 octobre, escortés du prévôt général de Guyenne, Des Fourneaux. Là, nous l'avons déjà dit, la situation était fort tendue. Dès son arrivée, Burie remet aux consuls les lettres dont Charles IX l'avait muni au préalable. Elles étaient pressantes et contribuèrent à faciliter l'accomplissement de cette entreprise (2). Le roi disait : « Nous vous prions et néantmoingz ordonnons que vous ayez à assister au dict sieur de Burye, afin de luy ayder et donner les moyens de savoir les noms de ceulx que vous avez entendu en estre auteurs et motifs, afin de les faire prendre et que justice exemplaire en soyt faicte, telle que la grandeur du cas le requiert : à quoy vous ne ferez faulte, car tel est nostre bon plaisir. »

(1) Bibliothèque Nationale, *Fonds français*, n° 15,875, f° 190.

(2) Francisque Habasque, *Un magistrat au XVI^e siècle, Estienne de La Boétie* (Discours de rentrée prononcé à l'audience solennelle de la Cour d'Agen, le 3 novembre 1876), p. 50.

(3) François de Durfort, seigneur de Bajaumont, près d'Agen.

(4) Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au*

Aussitôt arrivé, Burie assemble encore la noblesse de l'Agenais dans la grande salle de l'évêché, et on lui expose les principales questions religieuses, parmi lesquelles la prise du couvent des Jacobins occupait le premier rang. Burie, paraît-il, ne tenait pas outre mesure à réintégrer les moines dans leur ancienne retraite. C'est La Boétie, qui le détermina à cela, convaincu lui-même par les instances du sénéchal Bajaumont (3). « Cependant, dit de Bèze, qui raconte en détail toute cette période, Béjaumont et les autres firent tant envers La Boétie, conseiller, combien qu'il ne se souciait pas beaucoup de la religion romaine, qu'il prit la cause des Jacopins en main à bon escient, alléguant à Burie, entre autres inconvénients, que ceux de la Religion avoient le bruit de faire plusieurs monopoles, et de se vouloir cantonner : à quoy leur pourroit grandement ayder ce couvent respondant hors la ville, et situé en lieu fort et de défense (4). » Bèze ajoute que Burie fut « tellement persuadé par La Boétie, que le dixiesme du dict mois d'octobre, il remit les Jacopins tant en leurs temples qu'en leur couvent, où ils commencèrent incontinent leur service (5). »

La mesure, au demeurant, n'avait rien de vexatoire : elle ne faisait que restituer aux religieux une propriété dont ils avaient été indûment chassés, et La Boétie, s'il l'a provoquée, rendait un arrêt digne en tous points de sa conscience de jurisconsulte. D'ailleurs, comme compensation, Burie donna aux huguenots l'autorisation de célébrer leur liturgie dans l'église Sainte-Foy d'Agen. Mais, en même temps, il faisait défense formelle aux réformés de s'emparer, sous peine de la hart, des édifices catholiques, et de plus, concession vraiment remarquable pour le temps, et à laquelle La Boétie ne dut pas rester étranger, il décida que, dans les localités où se trouvaient deux églises, la moins importante d'entre elles appartiendrait aux réformés, et que, dans les bourgs où il n'y avait qu'un temple, celui-ci servirait alternativement aux deux cultes.

Cette décision était trop libérale pour le *xvi^e* siècle. Fut-elle jamais appliquée ? En tous cas, on ne l'observa pas longtemps. A peine Burie avait-il quitté Agen pour continuer ailleurs sa mis-

Royaume de France, Anvers (Genève), 1580, t. I, pp. 795-799. De Thou, qui résume ces événements d'après Théodore de Bèze, ne manque pas de rappeler qu'Estienne de La Boétie accompagna Burie à Agen. (*Histoire universelle*, La Haye, 1740, t. III, p. 284.)

(5) A propos de la rentrée des moines, de Bèze raconte une anecdote qui sent plutôt le pamphlétaire que l'historien.

sion pacificatrice (1), que les dissensions recommencèrent, d'abord timides, de jour en jour plus ardentes. Celui-ci, pour éviter les désordres à l'avenir, décida, comme il l'avait fait partout auparavant, que les gens seraient désarmés et que les armes seraient déposées à la mairie. Vingt-quatre hommes de bien étaient, en outre, chargés « de tenir la main forte à la justice et faire entretenir les ordonnances du roy et du dit sieur de Burie » (2). Mais le choix de ces vingt-quatre personnes de bonne volonté présenta bien des difficultés. La Jurade discuta longtemps pour savoir si, dans ce nombre, devaient être compris douze partisans de l'Église réformée, et ce fut là le premier ferment de nouvelles discordes, qui devaient, en fin de compte, aboutir aux arquebusades de Monluc.

On était alors aux derniers jours de 1561. A cette époque, Catherine de Médicis cherchait, sous l'influence de L'Hospital, à réunir une nouvelle conférence à Saint-Germain-en-Laye, pour applanir les difficultés surgissant sans cesse entre catholiques et huguenots, et essayer ainsi de les rendre impossibles. Convaincu que la modération pourrait seule avoir raison des fléaux religieux qui se déchaînaient sur la France, et poursuivant sans relâche la politique libérale qu'il s'était tracée en arrivant au pouvoir, le Chancelier voulait faire rapporter l'Édit de Juillet, voté par le Parlement de Paris, grâce aux Guise, à la mince majorité de trois voix, en juillet précédent. Cet édit défendait les prêches et les assemblées étrangères au culte catholique, sous peine d'emprisonnement et de la confiscation des biens, rigueurs intempestives qui, selon L'Hospital, ne faisaient qu'aggraver le mal. Déjà, une première fois, en septembre 1561, on avait essayé de réunir les évêques catholiques et les principaux ministres protestants, dans le vieux couvent des Dominicains de Poissy, pour établir, par des concessions mutuelles, un *modus vivendi* entre les deux religions opposées. Mais les discussions avaient été à la fois si puériles et si acharnées, qu'une entente était irréalisable de ce côté-là. Dans cet état de choses, la reine crut que la magistrature du royaume trouverait plus aisément un remède à ces calamités. Elle convoqua donc en conseil privé, à Saint-Germain-en-Laye, les présidents et les plus influents conseillers des huit Parlements du royaume,

(1) Le 13 octobre 1561, Raymond Eyquem de Montaigne, sieur de Bus-saguet, qui avait avec Burie d'étroites relations d'amitié, et qui avait été lui aussi, en juin 1560, chargé d'aller prêcher la conciliation en Agenais, en compagnie de Burie et de l'avocat du roi Bernard de Lahet, rend compte au Parlement que Burie lui a envoyé sa relation de la pacification de l'Agenais, pour la communiquer à ses collègues et

et les séances du conciliabule furent ouvertes, le 3 janvier 1562, par L'Hospital, qui exposa dans un langage élevé ses sages desseins à cet endroit. De ces discussions sortit le célèbre Édit de Janvier, que le roi signa le 17. Ce document important, qu'un moderne historien protestant considère comme l'édit le plus libéral que ses coreligionnaires aient obtenu jusqu'à l'édit de Nantes, reprenait aux réformés les églises dont ils s'étaient emparés, mais leur reconnaissait le droit de s'assembler sous certaines conditions.

Le Parlement de Bordeaux avait été représenté à Saint-Germain par son premier président, l'intègre Benoît de Lagebaston, Arnaud de Ferron et le procureur général Lescure. Celui-ci, en rentrant à Bordeaux, rapportait le texte de l'édit, dont la Cour s'empressa de prendre connaissance. Le Parlement de Paris, au contraire, au sein duquel l'influence des Guise était prépondérante, en refusa la vérification, demandée par le roi de Navarre, et ordonna même des poursuites contre le libraire Langelier, qui avait imprimé l'édit à vingt exemplaires seulement. Catherine dut intervenir, pour le faire enregistrer, et la Cour ne se soumit qu'après deux lettres de jussion. Mais le Parlement de Bordeaux, plus tolérant ou mieux avisé, enregistra l'édit sans retard. Le 30, on le publiait en présence des jurats et du lieutenant du grand-sénéchal, et, le 6 février suivant, lecture en fut faite, à son de trompe, parmi les carrefours de la ville (3).

C'eût été là une mesure d'une saine et judicieuse politique, si la mauvaise volonté persistante des partis ne l'avait pas rendue bientôt inutile. A Bordeaux, où l'on avait eu beaucoup à souffrir de toutes ces querelles, on se hâta de profiter de cette paix relative. Les huguenots installèrent bien vite un prêche au quai des Char treux, dans un chai, et peu après ils prêchèrent officiellement à Cambes et à Beautiran, aux portes même de la ville (4).

Nous savons par Montaigne que La Boétie voulut donner son jugement sur la tolérance de L'Hospital et de la reine-mère. Au témoignage de son ami, il avait composé « quelques mémoires de nos troubles sur l'Edict de janvier 1562 ». Par malheur, ce sentiment ne nous est point parvenu, car Montaigne trouva à ces réflexions, ainsi qu'au *Discours de la Servitude volontaire*, « la

ensuite la faire parvenir au roi (Bibliothèque Nationale, *Fonds Périgord*, n° 11, p. 425).

(2) F. Habasque, *Estienne de La Boétie*, p. 53.

(3) Théodore de Bèze, *Histoire des églises réformées*, t. I, p. 789. — E. Gaullieur, *op. cit.*, t. I, 344.

(4) Jean de Gaufreteau, *Chronique bourdeloise*, t. I, p. 98.

façon trop délicate et mignarde pour les abandonner au grossier et pesant air d'une si malplaisante saison ». Montaigne s'exprimait ainsi en 1570 (1), et la manière dont les protestants publièrent, peu après, des fragments du *Contr'un* dans le *Réveille-matin des François* lui montra qu'il avait vu juste.

Nous sommes donc réduits aux conjectures. Était-ce un rapport, fait en sa qualité de conseiller, dans lequel La Boétie exposait les résultats de sa mission avec Burie et les conclusions qu'il apportait de l'examen des faits ? Était-ce la discussion dogmatique des privilèges accordés aux partisans de la religion réformée ? Était-ce plutôt le récit des troubles qui suivirent de près la proclamation de l'édit de Janvier ? Le titre que Montaigne énonce semble le faire croire. La Boétie magistrat devait y apprécier avec une sage impartialité les actes des huguenots et des catholiques, et c'est là sans doute ce qui nous a fait perdre son œuvre, négligée par Montaigne. Cette sage opinion mécontenta les uns sans satisfaire les autres. Les *Mémoires de nos troubles*, composés par un esprit plus sage, ne purent servir d'armes aux partis, comme la *Servitude volontaire*. Nul ne se soucia d'un avis qu'il ne voulait pas suivre.

Les temps n'étaient pas faits pour apprécier et comprendre les sentiments libéraux. A part quelques hommes d'élite, L'Hospital, Montaigne, La Boétie et un petit groupe de penseurs, personne ne s'occupait des droits de la conscience. Sous ses apparences de modération, l'édit de Janvier lui-même n'était, de la part de la reine, qu'une habile manœuvre, une mesure transitoire destinée à cacher les desseins d'une politique moins patiente. Catherine s'en explique assez clairement, dans sa correspondance avec ses ambassadeurs. Si elle tentait d'employer la douceur, après tant d'autres moyens essayés sans succès jusque-là, c'était « pour cuyder vaincre la maladie par gratieux remèdes ». Plus reine que catholique, Catherine de Médicis faisait passer la raison d'État avant la religion. Sa condescendance envers les hérétiques était intéressée : elle les supportait parce qu'elle croyait que la violence les rendait moins traitables, et qu'elle ne se sentait pas assez forte pour leur imposer le respect de son autorité.

Bien que nous ne connaissions pas l'œuvre de La Boétie, nous pouvons affirmer que sa tolérance avait des motifs différents. Nous savons ce qu'il pensait de la Réforme, et suppléons ainsi, dans une certaine mesure, à l'ouvrage perdu. En quelques endroits de

(1) Voy. ci-dessous *Avertissement au Lecteur*, p. 61.

ses poésies latines, La Boétie a laissé entrevoir sa pensée sur ce sujet, et il l'a formellement exposée à son lit de mort. A son sentiment, les vices des prélats avaient besoin d'être corrigés, et le cours du temps avait apporté bien des imperfections dans l'Église romaine. Mais aussi La Boétie ne pouvait contempler sans tristesse les ruines dont les discussions religieuses couvraient le royaume, et il croyait, en mourant, que ces discordes feraient de bien grands ravages encore. Exacte prophétie, que les années, hélas ! vérifièrent trop ! S'il ne voulait pas que l'on fît quoi que ce soit contre sa conscience, il exigeait en revanche que chacun obéît aux lois du pays qui lui avait donné le jour. Ne sont-ce pas là les deux principes fondamentaux de toute sage politique ? De leur observation simultanée, dans un État, naît naturellement cette tolérance, qui fait les nations vraiment prospères, et que l'âme de La Boétie était assez haute pour entrevoir et pour souhaiter.

A Bordeaux, comme ailleurs, l'entente entre les huguenots et les catholiques ne pouvait être de longue durée. D'abord, Burie, avec son amour de la justice et son grand sens pratique, cherche à rendre les compétitions le plus pacifiques qu'il peut. Mais les massacres et les représailles ne tardèrent pas à recommencer avec plus de violence que jamais. Le Parlement reprend, à l'endroit des réformés, sa sévérité d'autrefois, et alors s'ouvre à nouveau l'ère des persécutions et des vengeances.

Nous ne voyons plus qu'une fois La Boétie essayant de réprimer et d'arrêter la révolte des huguenots. C'était en décembre 1562. Les réformés conduits par Armand de Clermont et par ses lieutenants avaient pris Bergerac et semé l'effroi dans toute la contrée environnante. Le Parlement voyant l'effervescence gagner de proche en proche, et redoutant un semblable coup de main contre la ville de Bordeaux elle-même, décida l'enrôlement de douze cents hommes « pour tenir la ville en plus grande assurance » (10 décembre 1562). Douze conseillers furent désignés et chacun d'eux prit le commandement de cent soldats, au préalable enrôlés et équipés par eux, de concert avec les Jurats. Chaque compagnie de cent hommes était elle-même subdivisée en quatre fractions de vingt-cinq hommes, placés sous les ordres directs d'un officier. Au nombre des conseillers chargés de ce périlleux devoir, figure le nom d'Estienne de La Boétie, car la Cour savait qu'elle pouvait compter sur son amour de la justice et sur son énergie à la faire respecter (2).

(2) E. Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 519.

Ce fut là le dernier acte de la vie publique du jeune conseiller dont le souvenir ait remonté jusqu'à nous. Le 2 juin 1563, deux mois et demi seulement avant sa mort, nous voyons encore Estienne de La Boétie servir de témoin au testament de Raymond Eyquem, seigneur de Bussaguet et oncle de Michel de Montaigne, qui y signe avec lui (1). Le 8 août suivant, il ressentait, « jouant en pourpoint sous une robe de soye avec Monsieur d'Escars, » les premières attaques du mal qui devait l'emporter. « C'estoit un flux de ventre avec des tranchées, » avant-coureurs d'une dysenterie, qui devait s'aggraver rapidement. On croit assez généralement que c'étaient là les symptômes de la peste qui sévissait si fréquemment alors. Justement il y en avait quelques cas dans le voisinage de La Boétie, et Montaigne supposa que son ami en avait rapporté le germe du Périgord et de l'Agenais, où il était allé récemment « et où il avoit laissé tout empesté (2). »

Pendant La Boétie voulut partir le lendemain pour aller se reposer en Médoc (3); là se trouvaient les terres de sa femme et il pensait que l'air pur des champs ne ferait que hâter son rétablissement. Mais les douleurs étaient trop fortes : il ne put, ce premier jour, qu'aller jusqu'à Germignan, petit village de la paroisse du Taillan, à quelques kilomètres seulement de Bordeaux, et dut s'arrêter au logis de Richard de Lestonnac, son collègue au Parlement et le beau-frère de Michel de Montaigne. C'était là qu'il devait mourir. Le mal s'était subitement aggravé et il lui était maintenant impossible de quitter cet endroit. « Son flux de sang et ses tranchées qui l'affoiblissoient encore plus,

(1) Théophile Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine et sa famille*, p. 286.

(2) La peste et la famine éclatèrent en Périgord vers le milieu de l'année. « A Sarlat, dit Jean Tarde dans sa *Chronique* (éd. de Gérard, p. 240), tous les habitants quittèrent la ville, sauf un consul et quelques chirurgiens qui demeurèrent pour la police et conservation de la ville. »

(3) Tous les détails que nous donnons sont tirés, — est-il besoin de le dire? — de l'admirable lettre que Montaigne écrivit à son père sur le trépas et les derniers moments de son ami. Cette lettre a été étudiée, au point de vue exclusivement médical, par M. Jules Drouet, sous ce titre : *Quelques détails sur la mort d'Etienne de La Boétie*, dans l'*Union médicale* du jeudi 17 août 1865.

(4) « Il dicta si viste son testament, qu'on estoit bien empesché de le suyvre, » dit Montaigne. — Montaigne se trompe en donnant à ce testament la date du dimanche 15 août : c'est le samedi 14 qu'il fut confectionné, ainsi qu'on peut s'en convaincre en le consultant à l'appendice, où nous l'avons intégralement reproduit. Mais il ne faut pas s'étonner outre mesure de cette légère erreur, car Montaigne, comme il prend soin de nous en prévenir, avait « la mémoire fort courte et débauchée encore par le trouble que son esprit auoit à souffrir d'une si lourde perte et si importante ».

croissoient d'heure à autre », et il fut pris d'une défaillance, suivie d'une syncope prolongée. Tout espoir de guérison l'abandonna alors. Il cessa de s'abuser sur son état présent et en considéra l'issue avec courage. Le samedi 14 août, il fit son testament et mit en ordre la dévolution de ses biens, pour ne plus s'occuper que des affaires de sa conscience et philosopher jusqu'au dernier moment (4). Il n'eut garde d'y manquer. Il vit approcher la mort sans peur comme sans forfanterie, l'attendant ainsi qu'il le disait « gaillard et de pié coy », et devisa avec tous jusqu'à la fin. Montaigne nous a conservé l'écho ému de ces suprêmes entretiens. Ce fut vraiment le langage d'un philosophe qui sentait pourtant qu'il aurait pu être un jour utile à la chose publique. Puis, le 18 août, le mercredi vers les trois heures du matin, La Boétie expira avec la sereine tranquillité d'une âme qui ne faillit jamais à son devoir. Ses parents et ses meilleurs amis se pressaient autour de la funèbre couche : son oncle Etienne, sa femme, sa belle-fille et sa nièce, Mademoiselle de Saint-Quentin, Michel de Montaigne et le sieur de Beauregard l'assistaient au dernier moment. Il était âgé seulement de trente-deux ans, neuf mois et dix-sept jours.





II

Le Discours de la Servitude volontaire. Incertitude sur la date de sa composition. Il n'a pas été inspiré, comme on l'a dit, par les cruautés de Montmorency. La Boétie n'a pas voulu faire un pamphlet. Son ouvrage manque de conclusion. Pourquoi? C'est une œuvre de jeunesse. Mérites et défauts du Contr'un. Il a été retouché. N'y peut-on pas chercher l'influence d'Anne Du Bourg? Sa publication par les protestants. Sa rareté au XVII^e siècle. Richelieu et La Boétie. La Révolution française et le Contr'un.

Parfois les existences calmes ont des mystères, comme les eaux tranquilles renferment d'insondables profondeurs. Pour La Boétie, dont on pourrait dire qu'il n'a pas d'histoire, tant le cours de sa vie fut régulier, le point le plus obscur est la composition du *Contr'un*. A cet égard, tout est controversé, depuis la date de cette composition jusqu'à la portée elle-même du *Discours de la Servitude volontaire*.

Montaigne est la cause première de cette incertitude : lui, si exact d'ordinaire quand il s'agit de l'ami de son cœur, donne deux dates au *Contr'un*. Il avait l'intention de faire une place, dans ses *Essais*, à l'opuscule de La Boétie, mais « parce que j'ai trouvé que cet ouvrage a été depuis mis en lumière, et à mauvaise fin, par ceux qui cherchent à troubler et à changer l'état de notre police, sans se soucier s'ils l'amenderont, qu'ils l'ont mêlé à d'autres écrits de leur farine, je me suis dédit de le loger ici (1). » Et dans toutes les éditions parues de son vivant, Montaigne assure que ce *Discours* fut composé par La Boétie à l'âge de dix-huit ans, c'est-à-dire, par conséquent, au moins en 1548. Au contraire, dans l'exemplaire de l'édition de 1588, que Montaigne enrichissait de ses corrections et de ses additions manuscrites, et qui devait servir à la nouvelle édition donnée à Paris, en 1595, par Mademoiselle de Gournay, l'illustre auteur a, de sa propre main, rayé le mot *dix-huit* et l'a remplacé par le mot *sèse* (seize). Ce précieux exemplaire est actuellement conservé, comme on le sait, à la Bibliothèque

(1) *Essais*, liv. I, ch. 27. Voy. aussi ci-dessous *Avertissement au Lecteur*, p. 61.

(2) C. Lenient, *la Satire en France ou la Littérature militante au XVI^e siècle*, t. I, p. 288.

publique de Bordeaux, et l'on y peut aisément constater la substitution, qui a passé, du reste, dans les éditions suivantes des *Essais*.

Pourquoi ce changement? Je n'ignore pas que Montaigne s'est parfois donné le plaisir d'arranger la vérité à son avantage. Quelle utilité pouvait-il y trouver dans ce cas? Cette correction autographe ne peut se placer qu'entre la date de publication de l'exemplaire qui la porte (1588) et la mort même de Montaigne, survenue le 13 septembre 1592. Quel qu'ait pu être l'effet du *Contr'un*, qui avait vu le jour près de vingt ans auparavant, il était fort oublié à cette époque. On pouvait donc laisser sans crainte à un ami mort, depuis plus longtemps encore, la responsabilité d'allusions fort peu transparentes, singulièrement vieilles et dirigées contre des hommes disparus eux aussi depuis bien des années. Ce n'est pas la crainte ou la prudence, comme on a voulu l'y voir, qui ont guidé Montaigne dans sa rétractation (2).

C'est plutôt le souci du sentiment de la postérité pour La Boétie qui a inspiré Montaigne, rajeunissant ainsi l'auteur du *Contr'un*. Pour atténuer l'impression, sans doute défavorable, que la vigueur du langage de La Boétie pouvait faire sur les esprits réfléchis (3), Montaigne a mis sur le compte de la fougue et de l'âge les écarts de parole de son ami. L'excuse est généreuse. Elle est juste dans ce cas. Mais il semble que Montaigne l'ait poussée trop loin. Les faits le contredisent, et nous savons que le *Contr'un*, s'il fut composé dans l'extrême jeunesse de La Boétie, fut revu plus tard par un esprit moins adolescent.

En tout cas, ceux qui, rapprochant les dates, ont voulu voir dans le *Discours de la Servitude volontaire* un acte de vengeance contre le connétable de Montmorency, se sont assurément mépris. Rien n'est moins prouvé que la présence de La Boétie à Bordeaux, à l'époque de la révolte de 1548 et de la répression du connétable. Le contraire est beaucoup plus probable. Et, s'il était vrai, comme l'affirme De Thou, que ce jeune homme eût écrit cette invective à l'aube de ses dix-neuf ans, en 1549, quelques mois seulement après les sanglantes rigueurs de Montmorency sur la ville rebelle, serait-il admissible que son indignation se fût ainsi contenue et n'ait pas éclaté en accents d'une sublime imprudence? La *Servitude volontaire* ne contient aucun trait sur les événements contemporains; rien n'y fait deviner les vengeances dont Bordeaux avait

(3) Sur un exemplaire des *Mémoires de l'Etat de France*, dont le tome troisième fut achevé de lire le 22 février 1602, nous trouvons, en face de la *Servitude volontaire*, cette remarque d'un lecteur anonyme : « Séditieux contre la monarchie. »

été le théâtre. Un pamphlet eût-il procédé de la sorte ? Les ouvrages de polémique ne valent qu'autant qu'on en peut aisément pénétrer le sens caché, et en faire une facile application aux hommes et aux choses du moment. Plus tard, quand Hubert Languet publiait, sous le pseudonyme de Junius Brutus, ses *Vindiciæ contra tyrannos*, il avait le plus souvent en vue les dissensions du royaume de France et la politique de ses rois. Hotman, lui aussi, dans sa *Franco-Gallia*, cherchait avant tout à établir, par l'étude des chroniques et de l'histoire, que la monarchie française était élective et qu'elle avait dévié de sa première institution.

Est-ce ainsi que procède La Boétie ? Nullement. Il prend bien soin d'écarter de son raisonnement ce qui pourrait faire l'objet d'une application particulière ; il excepte le gouvernement des rois de France avec une attention jalouse et des termes d'une déférence trop sincère pour qu'elle paraisse une échappatoire. Je sais bien qu'on a voulu trouver d'allégoriques accusations dans un passage où l'auteur s'indigne de voir le peuple « souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautés..... d'un seul homme, le plus souvent le plus lâche et femelin de la nation ; non pas accoustumé à la poudre des batailles, mais encore à grand peine au sable des tournois ; non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empêché de servir vilement à la moindre femmelette ». C'est de la prophétie faite après coup et qu'expliquent seuls des événements de beaucoup postérieurs, qu'on ne pouvait prévoir alors. Une femmelette, Diane de Poitiers ? Elle, que chacun s'accorde à regarder comme femme de caractère et d'une volonté tenace. Un diplomate vénitien, Marino Cavalli, reconnaît que la sénéchale avait réussi à communiquer à son amant encore dauphin ces qualités de fermeté qu'elle possédait elle-même à un degré éminent⁽¹⁾. Quant à Henri II, je ne sais si l'on pouvait déjà constater son goût pour les tournois⁽²⁾. La Boétie faisait-il allusion au duel

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle, recueillies et traduites* par M. N. Tommaseo (Documents inédits sur l'histoire de France), t. I, p. 287. (Relation de Marino Cavalli.)

(2) La relation ci-dessus mentionnée de Marino Cavalli reconnaît qu'Henri II aimait à assister aux exercices militaires, mais l'ambassadeur vénitien ajoute aussitôt : « On estime généralement son courage dont il a déjà donné des preuves à Perpignan et en Champagne. » (*Ibid.*)

(3) Notamment dans le traité qu'il publia en février 1649 sur « la responsabilité des rois et des magistrats, où l'on prouve qu'il est et a toujours été légitime pour ceux qui ont en main le pouvoir, d'interroger un tyran ou un méchant roi, et, son crime une fois prouvé, de le déposer et de le mettre à mort, si les magistrats ordinaires ont négligé ou refusé de le faire » (Londres, in-4^o). On en trouvera l'analyse dans

célèbre de Jarnac et de La Châtaigneraie, auquel assistèrent le roi et la favorite? La discussion sur ce point risque fort de demeurer stérile.

J'ajouterai que La Boétie ne pouvait pas écrire de la sorte. Croire que la *Servitude volontaire* fut une protestation indignée contre le connétable, et la prendre pour une diatribe révolutionnaire, c'est établir entre les actes et les paroles de La Boétie une divergence qui n'existe pas. Durant toute sa vie publique, La Boétie fut l'ennemi de l'émeute et il ne se refusa point à la réprimer, chaque fois que ses collègues du Parlement l'y appelèrent. Si sa conscience de magistrat lui faisait entrevoir la réforme politique, il la souhaitait profonde, mais amenée par des moyens honnêtes, basée sur de justes revendications. Ainsi que le D^r Payen l'a remarqué, le *Contr'un* manque de conclusion. Pour faire un pamphlet et pour être logique avec son œuvre, conçue dans ce sens, La Boétie aurait dû conclure au régicide, comme Milton y conclura plus tard (3). Le xvi^e siècle, lui aussi, ne recula jamais devant cette conséquence : protestants comme Languet, Hotman ou Buchanan, catholiques comme Bodin, nul n'y contredit. Le meurtre est louable, quand il fait disparaître un tyran dont le pouvoir est inique et que sa vie met en danger ses milliers de sujets. C'est ce que demandait la rectitude du raisonnement et ce que l'antiquité admit tout entière. La Boétie s'est écarté formellement ici des opinions grecques et romaines. Effrayé d'aussi horribles conséquences, il n'a pas tiré de conclusion, car c'eût été donner, par avance, le plus formel démenti à sa conduite, complètement consacrée à sauvegarder la justice et la paix (4).

Comme remède à cet état de choses qu'il déplore, il proposera un moyen puéril, où l'on a trop vu son inexpérience politique, mais où je retrouve surtout l'honnêteté de son caractère et la pureté de ses intentions. Sa pensée en écrivant était bien celle

l'étude de M. Geffroy sur les *Pamphlets politiques et religieux de Milton*, p. 120.

(4) Au bas du titre d'un recueil d'ordonnances, qui aurait pu lui servir quand il se trouvait encore sur les bancs de l'école, M. Benjamin Fillon a relevé la signature d'Estienne de La Boétie, précédée des trois mots : *Pax et Lex*. Faut-il voir dans cette formule une devise que La Boétie inscrivait au commencement de ses volumes et dont il voulait se faire à lui-même une règle de conduite? S'il en était ainsi, cette petite découverte viendrait confirmer la thèse que nous soutenons. L'écriture, il est vrai, diffère assez sensiblement des autres autographes connus de La Boétie pour que l'authenticité de cette mention soit absolument démontrée. (Benjamin Fillon, *La devise d'Estienne de La Boétie et le juriste fontenaisien Pierre Fouschier*, 1872, in-8°.)

que lui prête Montaigne. « A fin que la mémoire de l'auteur n'en soit intéressée en l'endroit de ceulx qui n'ont peu cognoistre de prez ses opinions et ses actions, je les advise que ce subject feut traicté par luy en son enfance par manière d'exercitation seulement, comme subject vulgaire et tracassé en mille endroicts des livres. Je ne fois nul doubte qu'il ne creust ce qu'il écrivoit, car il estoit assez consciencieux pour ne mentir pas même en se jouant, et sçay davantage que s'il eust eu à choisir, il eust mieulx aymé estre nay à Venise qu'à Sarlat, et avecques raison. Mais il avoit une aultre maxime souverainement empreinte en son âme, d'obéir et de se soubmettre très religieusement aux lois sous lesquelles il estoit nay. Il ne feust jamais un meilleur citoyen, ny plus affectionné au repos de son païs, ny plus ennemy des remue-mens et nouvelletez de son temps; il eust bien plustost employé sa suffisance à les esteindre qu'à leur fournir dequoy les esmouvoir davantage (1). »

Montaigne a raison. Par ses incertitudes et par ses inexpériences, la *Servitude volontaire* est avant tout une œuvre de jeunesse. C'est en considérant surtout ce point de vue que Sainte-Beuve a porté sur ce discours un jugement qui ne serait pas juste, s'il ne l'atténuaît aussitôt(2). Pour le pénétrant critique, le *Contr'un*, « bien lu, n'est, à vrai dire, qu'une déclamation classique et un chef-d'œuvre de seconde année de rhétorique.... un des mille forfaits classiques qui se commettent au sortir de Tite-Live ou de Plutarque, avant qu'on ait connu le monde moderne ou même approfondi la société antique. » Il se hâte d'ajouter que cet opuscule annonce bien de la fermeté et du talent d'écrire. « Dans cet écrit si étroit et si simple d'idées, il y a de fortes pages, des mouvements vigoureux et suivis, d'éloquentes poussées d'indignation, un très beau talent de style : on y sent quelque chose du poète dans un grand nombre de comparaisons heureuses. » C'est là que se trouve la vraie originalité et le vrai mérite du *Contr'un* (3).

Par l'ensemble de ses qualités et de ses défauts, le *Discours de la Servitude volontaire* est bien l'œuvre de la Renaissance. Comme tous ses contemporains, La Boétie se livre à l'étude des lettres antiques avec une activité fiévreuse, avec une imprudence

(1) *Essais*, liv. I, chap. 27.

(2) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. IX, p. 112-128.

(3) Nous ne mentionnerons que pour mémoire l'explication que d'Aubigné donne de la *Servitude volontaire*, composée par La Boétie « irrité de ce que, voulant voir la salle du bal, un archer de la garde

irréfléchie. Comme eux, il ne se doutait guère, en agitant les cendres du passé, que cette évocation troublerait le présent. Mais la comparaison fut inévitable, et nous savons maintenant combien elle devait être défavorable, à tant d'égards, à l'organisation de la France d'alors. L'intention du jeune homme n'était pas d'attaquer l'ordre des choses établies. Il excepte formellement le roi de France de ses raisonnements, en des termes qui sont empreints de déférence et de respect. Les événements furent plus puissants que ses propres intentions. Il arriva ce qu'il advint pour la Renaissance elle-même. Le *Contr'un* ne fut pas longtemps considéré comme une dissertation spéculative. On en faisait bientôt application à la pratique. La Boétie devint, sans le vouloir, l'auxiliaire des passions et des discussions politiques. Son œuvre fut dénaturée, et c'est là qu'il faut chercher la cause de l'interprétation erronée qu'on en donna si souvent.

Le *Contr'un* est le produit d'une utopie, mais d'une utopie grande et noble. A chaque page s'exhale le plus pur et le plus sincère amour de l'humanité. Rien de plus hardi, mais aussi rien de plus honnête n'a été écrit « à l'honneur de la liberté contre les tyrans », que ce petit traité qu'on prendrait, selon la belle expression de Villemain (4), « pour un manuscrit antique trouvé dans les ruines de Rome, sous la statue brisée du plus jeune des Gracques ». Tout y est antique, en effet : la forme, l'inspiration, les pensées. La forme est de cette beauté sobre, aux lignes nettes et pures qui caractérisent l'art de la Grèce. Au dire de Montaigne, c'est une lecture de Plutarque qui inspira cette amplification oratoire, et les sentiments en sont si austères que nul penseur ancien ne les désavouerait. La passion qui y domine est cet amour ardent de la liberté qui fait parfois les Harmodius et les Thraséas, mais tempéré, ici, par le respect de la justice et on y retrouve ce culte de la fraternité qui honorait la morale stoïcienne. Suivant La Boétie, la nature ne nous a faits inégaux « qu'afin de nous entreconnoistre tous pour compaignons, ou plustost pour frères ». Sublime illusion, dont sont capables seules les âmes délicates, et qui confond dans un même élan l'égalité et la charité !

Mais La Boétie n'a pas apporté dans les questions qu'il traite l'harmonieuse pondération qui est le propre des ouvrages de l'an-

(qui le sentit à l'escolier) lui laissa tomber sa hallebarde sur le pied, de quoi celui-ci criant justice par le Louvre, n'eut que des risées des grands qui l'entendirent. » (*Histoire universelle*, Amsterdam, 1726, t. I, p. 670.)

(4) Villemain, *Ouverture des cours d'éloquence française* (1828).

tiquité. Son argumentation, toujours pressante et animée, est souvent bien incomplète. Il décrit plus volontiers les effets de la servitude qu'il n'en recherche les causes et n'en indique les remèdes. Comme on l'a judicieusement remarqué, c'est un cri éloquent contre la tyrannie; il ne faut point chercher dans ces pages colorées une raison politique, une maturité de vues que son auteur ne pouvait pas y mettre. Prévost-Paradol⁽¹⁾ a fort bien noté que La Boétie soulève plus de questions qu'il n'en résout, et, en agitant avec une émotion si brûlante ce triste sujet de méditation pour les plus nobles intelligences, il nous instruit moins qu'il ne nous oblige à penser. Essayons pourtant de coordonner ses principes et de les rassembler en un corps de doctrine.

« Je ne puis comprendre, écrit quelque part Montesquieu, comment les princes croient si aisément qu'ils sont tout, et comment les peuples sont si prêts à croire qu'ils ne sont rien. » Telle est, au fond, la pensée même de La Boétie. Ce qui l'indigne surtout, c'est que le peuple oublie sa puissance, car il est fort, puisqu'il est le nombre, au bénéfice d'un homme qui est faible, puisqu'il est seul. Et quand cette puissance est une fois abandonnée, le peuple s'y accoutume aisément et s'enfonce plus avant dans la servitude, qui l'amollit au point de s'en faire aimer; si bien qu'on dirait, à le voir, « qu'il a non pas perdu sa liberté, mais gagné sa servitude ». Puis le temps s'écoule, qui affermit les tyrannies, et les générations se succèdent, plus dociles au maître, parce qu'elles sont nées en esclavage. C'est là un extrême malheur, comme l'écrit La Boétie, d'être sujet d'un maître, d'autant qu'on ne peut jamais être assuré qu'il sera bon, puisqu'il est en sa puissance d'être mauvais quand il le voudra.

Quel moyen employer pour faire cesser une situation si désastreuse? Devra-t-on chasser le tyran ignominieusement? le bannir de la société, et dépouiller de tout celui dont le pouvoir est illégal? ou bien quelque homme de courage ira-t-il jusqu'à tremper ses mains dans le sang de l'ennemi commun? Et les jeunes filles

(1) Prévost-Paradol, *Études sur les moralistes français*, p. 59.

(2) Lucain (*Pharsale*, ch. IV, v. 185) avait dit longtemps auparavant :
Usque adeone times quem tu facis ipse timendum.

(3) Il est vrai d'ajouter que les impôts étaient considérables alors, et la facilité avec laquelle le peuple s'acquittait d'aussi lourdes charges avait frappé l'esprit de diplomates habiles et désintéressés. « Les Français, écrivait, en 1546, l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, les Français ont entièrement remis leur liberté et leur volonté aux mains de leur roi. Il lui suffit de dire : Je veux telle ou

couronneront de myrthe ce hardi citoyen, les poètes le chanteront sur leur lyre, tous célébreront son exploit comme la délivrance même de la patrie ! Non, la haine de La Boétie est moins farouche, si elle n'est moins profonde ; elle est plus honnête et plus réfléchie. Il n'est pas besoin de répandre le sang, fût-ce celui d'un coupable. Le propre auteur de sa servitude, c'est le peuple, qui s'y soumet volontairement (2) ; qu'il cesse donc de vouloir être esclave, et il le sera. « Soyez résolu de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez, ou l'esbranliés, mais seulement ne le soutenés plus, et vous le verrés, comme un grand colosse à qui on a desrobé la base, de son pois mesme fondre en bas et se rompre. » Tel un rameau périt et se détache du tronc qui ne le nourrit plus (3).

Sans nul doute le remède ne serait pas très efficace : il fait plus d'honneur au caractère de La Boétie qu'à son expérience politique. Après avoir omis de distinguer l'autorité qui s'exerce légitimement de l'autorité illicite, et s'être imprudemment attaqué au principe même d'autorité, La Boétie émet une illusion naïve. Il semble croire que l'homme pourrait vivre dans l'état de nature, sans société et sans gouvernement, et laisse entrevoir que cette situation serait pleine de bonheur pour l'humanité. Le rêve est puéril, mais exposé avec une éloquence communicative, car l'on sent toujours, à travers l'utopie, la conviction d'une âme ardente et jeune, sincère avant tout dans ses emportements.

Tel est, en effet, le caractère saillant de La Boétie : une forme à la fois savante et entraînante, une langue vive et colorée, qui pare un fonds par lui-même assez pauvre d'idées. Ce reproche pourtant ne doit point être exagéré. Pour cela, il ne faut pas oublier que la *Servitude volontaire* avait été composée par son auteur, bien avant les grands mouvements politiques et religieux du XVII^e siècle. Dans de semblables circonstances, jointes au jeune âge de l'écrivain, il était nécessaire que le *Contr'un* fût l'œuvre d'un esprit plus généreux qu'expérimenté. La passion de La

telle somme, j'ordonne, je consens, et l'exécution est aussi prompte que si c'était la nation entière qui eût décidé de son propre mouvement. La chose est allée si loin que quelques-uns des Français mêmes, qui voient plus clair que les autres, disent : « Nos rois s'appelaient jadis *Reges Francorum* ; à présent on peut les appeler *Reges Servorum*. On paye au roi tout ce qu'il demande ; puis tout ce qui reste est encore à sa merci. » (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 273.) Peut-être cet état de choses avait-il étonné aussi La Boétie et il n'est pas impossible qu'il y songeât un peu en écrivant, car nous savons qu'il eût préféré vivre à Venise qu'à Sarlat.

Boétie lui avait été inoculée, en quelque sorte, par l'amour de l'antiquité, par la lecture de ses orateurs, le culte de ses poètes, qui revoyaient alors le jour après un si long oubli. Elle devait donc être, dans une large part, irréfléchie et inconséquente, comme ces opinions qu'on puise toutes faites dans les livres, sans prendre le temps de les accommoder à l'époque, ou sans les modifier suivant sa propre connaissance des hommes et des choses. Ceci explique encore la différence si considérable qui existe entre la *Servitude volontaire*, ouvrage de jeunesse et d'imprévoyance, et les *Essais*, rassemblés par un écrivain en la complète maturité de son talent, après une observation lente et sagace et la leçon des événements. « La *Servitude volontaire*, dit M. R. Dezeimeris, écrite d'entraînement, à une époque d'espérance générale et de foi en l'avenir, est une œuvre de conviction. Les *Essais*, composés à bâtons rompus, dans des entr'actes d'émeutes, et en pleine désillusion, sont le livre du doute. La Boétie avait été véhément par confiance et enthousiasme; Montaigne, aussi libéral que son ami, mais mieux édifié sur les ambitions des hommes, allait être modéré par expérience et conservateur par méfiance (1). »

Quelle que soit, au reste, la date à laquelle on s'arrête, sur la foi des contemporains de La Boétie, pour fixer l'époque de la composition du *Contr'un*, il ne faut pas l'accepter sans atténuation. Soit que l'on admette avec Montaigne que ce libelle est l'œuvre d'un garçon de seize à dix-huit ans, soit qu'on monte jusqu'à dix-neuf ans avec de Thou, il est certain qu'il fut remanié et complété dans la suite. Par qui? Là est la question, car nous ne sommes point assurés d'avoir le vrai texte de l'écrivain, la publication s'étant faite en fraude et contre le gré de ceux qui avaient le plus souci de la bonne renommée de La Boétie. Est-ce l'auteur qui aurait revu plus tard le texte de son propre ouvrage? ou bien faut-il y voir la main de Montaigne, qui se serait permis quelques corrections délicates et discrètes aux vers et à la prose de son ami? On pourrait croire aussi que le *Discours*, en courant longtemps sous le manteau, s'est insensiblement accru, et supposer en quelques endroits des interpolations ainsi amenées. La retouche n'en est pas moins incontestable. La Boétie y parle de Ronsard, de Baïf, de Du Bellay, qui ont « fait tout à neuf » notre poésie française. Or, les uns et les autres ne commencèrent à être connus que postérieurement à 1546, ou même à 1548. Du Bellay n'avait rien publié avant 1549, et la réputation de Ronsard ne se répandit vraiment en

(1) R. Dezeimeris, *De la Renaissance des lettres à Bordeaux*, p. 62.

France qu'en 1550. C'est à cette époque environ (1552) qu'il conçut le projet de cette *Franciade*, mentionnée par La Boétie, si longtemps promise par le grand poète, et dont il ne donna les quatre premiers livres qu'en 1572 seulement, mais qu'il n'acheva jamais. Quant à Baïf, né en septembre 1532, il n'avait alors que quatorze ou quinze ans et n'avait rien imprimé encore. On le sait, l'apparition de la Pléiade n'eut lieu qu'en 1549, à la publication de la *Défense et illustration de la langue françoise*, qu'il faut considérer comme le manifeste et le signal de la nouvelle école : cette date, selon le mot si pittoresquement exact de Sainte-Beuve, est précise comme celle d'une insurrection (2). La Boétie ne pouvait donc s'exprimer ainsi sur le compte des trois poètes, qu'après l'apparition des odes de Ronsard en 1550 et 1552, de celles de Du Bellay dans le recueil de 1550, et des *Amours* de Baïf en 1552. Tout cela indique, assurément, des corrections postérieures, pratiquées soit par des mains étrangères, soit qu'un La Boétie de vingt-deux à vingt-quatre ans, sans doute l'écolier d'Orléans, ait revu et retouché l'œuvre du « garçon de seize ans ».

Dans cet ordre d'idées, on peut émettre une autre hypothèse qui, si elle explique bien des choses, a le tort grave de contredire Montaigne. N'est-il pas permis de croire que le *Contr'un* fut composé, plutôt que revu, à Orléans, par La Boétie, sinon encore mûri par l'étude, moins adolescent pourtant qu'on ne l'a cru jusqu'ici ? Cette explication serait à plusieurs égards bien vraisemblable. Le milieu dans lequel vivait alors La Boétie, ses fréquentations, ses travaux expliqueraient, dans une certaine mesure, de semblables aspirations. L'Université d'Orléans était un centre de libre discussion, et les maîtres qui y enseignaient, ne s'effrayaient point des hardiesses de la raison. L'un d'entre eux surtout, Anne Du Bourg, se passionnait aisément pour les généreuses conceptions. Est-il téméraire d'admettre que l'âme ardente de La Boétie se soit sentie attirée vers cette nature droite, franche, si chaude dans ses affections, comme dans ses haines ?

Certes, de grandes dissemblances séparaient leurs caractères : le respect de l'autorité, de la légalité, les convictions religieuses. Que de nombreux points de contact aussi ! L'un et l'autre étaient de fervents adeptes de la science juridique, dont l'étude développait encore davantage, dans les intelligences d'élite, le goût de l'examen consciencieux et de la discussion indépendante. Libre par dessus toutes choses, cette étude n'avait pas alors de cadre tracé, une suite

(2) *Tableau de la poésie française au XVI^e siècle*, 2^e édition, t. I, p. 55.

réglée d'avance, des développements prévus comme de nos jours. Les investigations s'y exerçaient sans entraves : plus que partout ailleurs l'amour de la dialectique pouvait s'y donner carrière. Au XVI^e siècle, comme on l'a fait remarquer (1), l'enseignement du droit était une prédication plutôt qu'une institution, une sorte de recherche de la vérité, faite en commun par le maître avec ses élèves, et pour laquelle ils se passionnaient ensemble, ouvrant un champ sans fin aux spéculations philosophiques. C'est là un des motifs qui expliquent comment les plus célèbres jurisconsultes de cette époque entrèrent si aisément, portés par la nature même de leurs occupations, dans le mouvement de la Réformation, dont ils furent les plus habiles, les plus forts et les plus héroïques défenseurs.

A cet égard, Anne Du Bourg était l'idéal du professeur. Entre autres rares mérites, il savait faire passer chez ceux qui l'écoutaient les convictions qu'il ressentait lui-même, les convertir aux vérités que la réflexion lui avait fait entrevoir et que sa raison acceptait. Mais il est vrai d'ajouter que Du Bourg n'était pas alors le réformateur qu'il devint plus tard. Entré de bonne heure dans les ordres ecclésiastiques, il est hors de doute qu'en prenant place dans les rangs du clergé, il en partageait les croyances. Nature ardente et enthousiaste, passionnée pour la libre recherche, le jeune professeur n'arriva à la Réforme que poussé par la force même de son esprit inquiet, entraîné par ce besoin de changement et d'examen qui possédait l'Europe entière. Et l'ordre même de ses méditations avait les tourments de son âme et contribuait à cet événement pour une large part. Serait-il inadmissible d'avancer, après cela, que La Boétie se soit échauffé à un semblable voisinage, sans que ses convictions religieuses y aient été atteintes? Toute sa vie publique et sa mort même nous sont de sûrs garants de sa fidélité aux croyances orthodoxes. L'ardeur de sa jeunesse ne dut pas moins s'embraser à l'éloquence de ce maître qui allait bientôt finir par la plus courageuse des obstinations. Est-il téméraire de chercher dans le *Contr'un* l'influence de Du Bourg, agité en tous sens par le besoin d'innovations et de progrès, encore catholique, mais incertain, ébranlé sans doute dans sa foi? Devrait-on voir dans la prose entraînante de La Boétie l'écho prolongé jusqu'à nous de l'enseignement d'Anne Du Bourg?

Pour s'arrêter à cette explication, nous avons déjà dit qu'il ne faut tenir nul compte du témoignage de Montaigne. Peut-être n'en faudrait-il pas non plus tenir un compte excessif. M. Dezeimeris

(1) H. Doniol, *Notice historique sur Anne Du Bourg*, 1845, in-8°, p. 9.

a cru que Montaigne s'efforçait de rajeunir son ami pour constater que la *Servitude* était une œuvre d'extrême jeunesse, et atténuer ainsi l'interprétation exagérée que pouvait souffrir cet ouvrage, publié, comme il le fut, au milieu de diatribes révolutionnaires (2). La chose est plausible. Il est juste aussi de faire remarquer que la composition du *Contr'un* se place, — à quelque date qu'on l'attribue, — dans une période que Montaigne ne vécut point aux côtés de son ami. De là, sans nul doute, le manque de précision dans l'affirmation de Montaigne et les deux âges qu'il assigne successivement à cette composition. D'ailleurs, d'autres considérations semblent encore venir ébranler le témoignage de Montaigne et confirmer l'hypothèse de la rédaction à Orléans. Il paraît particulièrement difficile qu'un tout jeune homme puisse ainsi façonner à son usage une langue sobre, expressive, bien personnelle, surtout si l'on admet, comme il le faudrait supposer, qu'il n'écrivait pas dans un centre intellectuel de premier ordre. A moins d'un génie exceptionnellement doué, de qualités absolument transcendantes, — et ce n'est pas le cas de La Boétie, esprit fort remarquable assurément, mais que des dons si extraordinaires ne semblent avoir jamais distingué, — la chose serait sans exemple dans les annales littéraires. Au contraire, écrit à Orléans, c'est-à-dire au moment où la Pléiade commence à poindre, où les tentatives de rénovation littéraire s'agitent déjà un peu confusément, composé dans ce milieu voué par excellence aux libres controverses et aux entretiens érudits, le *Contr'un* germe à son heure, dans un sol bien préparé à son éclosion. Ainsi mis en sa place, c'est un anneau dans la grande chaîne des accroissements humains. L'ouvrage de La Boétie prend rang à sa date dans le développement de la langue et de l'esprit français. Les progrès intellectuels sont solidaires les uns des autres, et ils se tiennent entre eux par des liens étroits, qu'il n'est pas permis de rompre.

Replacer, de la sorte, le *Contr'un* dans le milieu qui l'inspira probablement, pourrait contribuer, en outre, à expliquer l'application qui en fut postérieurement faite. Prédisposée entre toutes les villes de France à bien accueillir la réforme religieuse, Orléans en devint rapidement un des plus ardents foyers. Quelques-uns de ceux qui avaient été les compagnons de La Boétie sur les bancs de l'école en furent plus tard les principaux adeptes, et, dans ce nombre, il faut compter Lambert Daneau, dont nous aurons à nous occuper encore. Uni dans sa jeunesse avec La Boétie,

(2) *De la Renaissance des lettres à Bordeaux*, p. 40.

dont il partageait les goûts studieux et les travaux intelligents, Daneau fut entraîné au calvinisme par la constance et par l'exemple de son maître, Anne Du Bourg, dont il semble avoir été l'élève favori. L'un et l'autre, Daneau et La Boétie, se communiquaient alors leurs projets comme ils échangeaient leurs pensées, et Daneau fut sans nul doute le confident des premiers essais de La Boétie. C'est lui assurément qui eut la primeur du *Contr'un*, si elle n'avait pas été réservée au maître qui les guidait tous les deux. Leurs âmes, animées d'un même élan, devaient se comprendre à merveille, et c'est dans l'intimité de ces relations qu'il faut chercher le vrai motif pour lequel le *Contr'un* était si répandu parmi les fervents huguenots. Peut-être avait-on cru un moment pouvoir convertir à la cause commune l'esprit si droit de La Boétie, et quand il fut bien avéré que ces nouveautés ne l'avaient point tenté, quand il ne fut plus de ce monde pour se défendre des fausses interprétations, on publia l'œuvre dans laquelle il s'était mis tout entier, avec l'ardeur et les utopies de sa jeunesse. On voulut en faire une application, d'abord timide, aux choses du présent, que La Boétie avait pourtant évité avec soin de toucher. On n'était pas fâché d'entendre un catholique, dont la foi n'avait jamais été suspectée, traiter, avec une aussi grande liberté d'allures, les questions qui préoccupaient le plus les huguenots. On faisait bien remarquer, qu'au prix du catholique, ceux-ci étaient « trop doux et trop serviles ». On espérait enfin que ce franc parler convaincrail bien des gens indécis, et que les autres Français, « qu'on traite pire que des bestes », s'éveilleraient à cette mâle parole « pour reconnoître leurs misères et aviser très tous ensemble de remédier à leurs malheurs (1). » L'éditeur omettait seulement de dire que cette

(1) Comme on le verra ci-dessous, ce sont les propres paroles qui précédaient et qui annonçaient l'extrait de la *Servitude volontaire* inséré, sans nom d'auteur, dans le *Réveille-Matin des François*.

(2) Voir ci-dessous APPENDICE V.

(3) *Dialogi ab Eusebio Philadelpho cosmopolita in Gallorum et cæterarum nationum gratiam compositi, quorum primus ab ipso auctore recognitus et auctus, alter vero in lucem nunc primum editus fuit.* — Edimburgi (Bâle?), ex typographiâ Jacobi Jamæi, 1574, in-8°. — Deux dialogues à pagination séparée : 1^{er} dialogue, 110 pp. et 16 ff. lim. non chiff. ; 2^e dialogue, 136 pp.

(4) *Dialogus quo multa exponuntur quæ Lutheranis et Hugonotis Gallis acciderunt. Nonnulla item scitu digna et salutaria consilia adiecta sunt.* Oragnæ (Orani en Piémont), excudebat Adamus de Monte, 1573, pet. in-8° de 4 ff. lim., 170 pp. et 2 ff. pour l'index.

(5) *Dialogue auquel sont traitées plusieurs choses advenues aux Luthériens et Huguenois de la France, ensemble certains points et avis nécessaires d'estre sçus et suivis.* Basle, 1573, pet. in-8°, 2 ff. et 162 pp. A la fin : « Achevé d'imprimer le douziesme jour du sixiesme mois d'après la trahison. »

application particulière, qu'il faisait aux maux de la France du discours de La Boétie, n'était point le cas de celui-ci. Il commettait la première fausse interprétation du *Contr'un*; par malheur, elle ne devait pas rester la dernière.

La publication de la *Servitude volontaire* n'eut lieu qu'en 1574, plus de dix ans après la mort de son auteur, et, — chose curieuse, qui n'a cependant été mentionnée par aucun des biographes de La Boétie, — le premier extrait qui en fut publié le fut en latin (2). En 1574 parurent en effet, sous le pseudonyme d'Eusèbe Philadelphie, qui cachait un écrivain protestant, deux dialogues latins assez longs, dirigés contre le roi et la reine sa mère (3). Le premier avait déjà été publié l'année précédente, à la fois en latin (4) et en français (5) six mois et douze jours seulement après la Saint-Barthélemy. C'est dire qu'il était assez violent et qu'il eut quelque retentissement : on le traduisit même en allemand (6), et la cour le fit combattre par un libelle contradictoire d'Arnaud Sorbin (7). Quant au second dialogue, d'une forme un peu plus modérée, il voyait le jour pour la première fois et se terminait par une longue tirade sur la servitude volontaire, qui n'était autre qu'un important fragment du discours de La Boétie, mis en latin pour les besoins de la cause. Œuvre anonyme et collective, comme devait être plus tard la *Satyre Ménippée*, mais composée avec infiniment moins d'esprit, le *Réveille-Matin des François* renfermait un pêle-mêle de discussions et d'opinions sur les diverses questions du temps (8). Pour le rendre plus redoutable encore, on ne tarda pas à le mettre en français, et l'extrait de La Boétie parut alors, tel qu'il avait été écrit, sans que son auteur fût nommé pour cela.

Il ne le fut pas même en 1576. A cette date (9), un pasteur de

(6) Traduction du titre allemand : *Réveille-matin, ou réveillez-vous de bonne heure, c'est-à-dire Relation sommaire et véritable des troubles graves passés et actuels de la France, composée en forme de dialogue pour le bien des François et d'autres nations voisines par Eusebius Philadelphus cosmopolite; traduite maintenant du français en allemand par Emericus Lebusius*. Edimbourg, I. James, 1575, in-8°.

(7) *Le vrai Réveille-Matin, pour la défense de la Majesté de Charles IX par Arnaud Sorbin*. Paris, 1574, in-8°. — Cet opuscule fut réimprimé en 1576 sous un titre quelque peu différend.

(8) On trouvera une judicieuse appréciation des mérites littéraires du *Réveille-Matin des François* dans l'ouvrage de M. C. Lenient sur *la Satire en France ou la littérature militante au XVI^e siècle* (Paris, 1877, in-12, t. II, p. 30).

(9) Cette première édition des *Mémoires de l'état de France sous Charles neufiesme* est fort rare. Je n'ai pu la rencontrer et je n'en parle que d'après Brunet et la *France protestante*. Suivant Brunet, l'ouvrage fut réimprimé en 1577 et 1578; sous cette dernière date, il y aurait même eu deux éditions

Genève, Simon Goulard, éditait trois volumes compacts de pièces publiées « tant par les catholiques que par ceux de la religion », depuis la paix de 1570. C'est une indigeste collection de libelles, dont quelques-uns sont du compilateur lui-même, mais dont la plupart ont été traduits ou arrangés par lui. Au milieu du troisième volume, nous voyons figurer la *Servitude volontaire*, moins mutilée que dans le *Réveille-Matin*, sans que son texte offre pourtant des garanties suffisantes d'exactitude et de correction. C'est là, à vrai dire, qu'il faut chercher la première manifestation imprimée du *Contr'un*.

Née, pour ainsi parler, avec les troubles, la renommée de la *Servitude volontaire* grandit avec eux et passa comme eux. Sous la monarchie libérale de Henri IV ou sous la puissante autorité de Richelieu ou de Louis XIV, on ne se préoccupa guère des opinions de La Boétie et son libelle fut tout à fait oublié. Seuls, quelques esprits curieux le recherchent encore et le lisent. Un poète bordelais, Martin Despois, nous apprend combien le *Contr'un* était rare au commencement du XVII^e siècle. Longtemps il désira l'opuscule. La libéralité d'un ami, Gabriel Cormier, le lui procure enfin et aussitôt il remercie son bienfaiteur de ce don par une charmante pièce d'hendécasyllabes latins, instructifs à bien des égards (1). Une mort prématurée, dit-il, a fait périr La Boétie, et voici que maintenant un oubli injuste frappe encore son œuvre, comme une nouvelle mort :

Sic mors eripuit secunda famam.

Pourtant La Boétie ne mérite pas ce destin : c'était un cœur généreux, une âme honnête, qui vivait dans un temps indigne de le comprendre :

*Fuit pulcer olor Boetianus,
Indignus sociisque seculoque
Quod tum barbaries tenebat atra.*

des *Mémoires*, publiées toutes deux à Meidelbourg et imprimées l'une en gros caractères, l'autre en petits. Dans l'édition en gros caractères, qui est réputée la meilleure et la plus complète, la *Servitude volontaire* occupe les feuillets 116 verso à 139 verso du t. III ; dans l'édition en petits caractères, elle va du feuillet 82 verso au feuillet 99 verso, également dans le t. III.

(1) Par le charme du style et la délicatesse du sentiment la pièce mériterait d'être citée, n'était sa longueur. Nous renverrons le lecteur aux poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois, éditées avec une introduction et des notes par M. Reinhold Dezeimeris, dans les *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne* (1875, in-8°, t. II, p. 107-110).

(2) « Boethiani librum *De Servitute voluntariâ* seu *ethelodouleias* nondum a filio sororis meæ recuperare potui. Monebo illum iterum proximis

Et, à ces plaintes, se mêle bientôt un accent contenu de découragement personnel, qui en rend le ton plus touchant et plus vrai.

Toutefois, cette gloire de La Boétie, quoique fort diminuée assurément, n'était pas seulement, comme on pourrait le croire, une gloire de clocher. Elle s'étendait même au delà des frontières françaises. Jean de Wower, l'ingénieux panégyriste de l'*Ombre*, souhaitait lui aussi de prendre connaissance du *Contr'un*. Il le réclame de Hambourg, avec instances, à son ami Dominique Baudius, fixé alors à Leyde, mais celui-ci ne peut le lui envoyer (2), car il a laissé en Zélande, entre les mains du fils de sa sœur, l'exemplaire qui le contient (12 janvier 1603). Jean de Wower insiste (3), et Baudius finit par adresser au curieux philologue de Hambourg le petit traité de La Boétie (4), avec l'*Hésiode* de Heinsius, plus d'un an après sa demande (10 mars 1604).

Si l'on en croit Tallemant des Réaux (5), le renom posthume de l'auteur de la *Servitude volontaire* s'éleva plus haut encore. Un jour, Richelieu voulut lire lui aussi cet opuscule si vanté par Montaigne. En vain, le fit-il rechercher chez tous les libraires de la rue Saint-Jacques, bien fournie alors en marchands de livres, vieux ou nouveaux : aucun ne possédait le petit discours ou ne voulut le procurer au cardinal. Enfin, l'un d'entre eux, plus savant ou plus avisé que ses confrères, le libraire Blaise, se décida à le céder aux intermédiaires du tout-puissant ministre au prix de cinq pistoles. Il n'avait eu, pour cela, qu'à détacher des *Mémoires de l'Etat de France sous Charles neufiesme* les quelques feuillets consacrés à l'œuvre de La Boétie. Le cardinal put ainsi la lire. Il dut sourire des utopies du jeune conseiller; sans doute, la décision de son caractère ne s'accommoda guère de ces théories incertaines, et l'homme d'État traita de chimères les nobles aspirations de ce réformateur adolescent.

Par bien des côtés, le XVIII^e siècle ressemble plus au XVI^e siècle que le siècle même de Louis XIV. Durant les cent années qui

literis. Jam ferè tres menses sunt ipsi postquam soror abiit ad plures; ab eo tempore unas tantum literas ad me misit. » (Dominici Baudii *Epistolæ*. Amsterdam, Louis Elsevir, 1654, III centurie, 34 lettre, p. 346.)

(3) Le 5 février 1604, Baudius lui écrit encore : « Nondum ex Zelandiâ literas a filio sororis meæ recepi, nec librum quo continetur tractatus de *Servitute voluntariâ*. » (Ibid., III cent., let. 36, p. 350.)

(4) Baudius termine ainsi sa lettre du 10 mars 1604 : « Accepi tractatum de *Servitute voluntariâ*, quem mittam proximâ occasione unâ cum Hesiodo Heinsii, qui jam recens editus est, sed auctor eum nondum communicavit nisi cum iis quibus dedicavit. » (Ibid., cent. III, let. 37, p. 352.)

(5) *Les Historiettes de Tallemant des Réaux*. Troisième édition, revue par MM. de Monmerqué et Paulin Paris. 1862, in-12, t. I, p. 433.

séparent ces deux époques, cette poussée vers la liberté de discussion et d'action s'est ralentie; on dirait que le flot des idées audacieuses a disparu sous terre, qu'il y roule sans bruit pour réapparaître à son heure. Aussi le XVIII^e siècle était-il mieux à même de comprendre et d'apprécier le *Contr'un*. Dès les premières années, nous voyons la *Servitude volontaire* réimprimée prendre à la suite des *Essais* de Montaigne une place qu'elle garda presque toujours depuis lors. De cette façon, elle fut plus répandue en France : sous la protection de Montaigne, elle pénétra plus avant dans les esprits. Il ne paraît pas cependant qu'on s'y soit beaucoup arrêté. L'influence du *Contr'un* ne fut pas aussi notable qu'on aurait pu l'attendre. Parfois pourtant, quelque nature d'élite, éprise comme La Boétie de l'amour de l'humanité, se rencontrait avec lui dans un cri éloquent ou dans une pensée généreuse, et il serait intéressant de rapprocher, par exemple, le *Contrat social* de la *Servitude volontaire*, de comparer Jean-Jacques avec La Boétie (1).

Malgré ces heureuses exceptions, on peut dire que l'œuvre de La Boétie ne fut pas estimée à sa juste valeur. Presque à la veille de la Révolution, M. de Paulmy en publiait une appréciation qu'il est intéressant de signaler, à cause du moment où elle fut écrite (2). Elle est sévère, et M. de Paulmy pense que le *Contr'un* « pouvait tout au plus faire honneur à l'esprit de son auteur ». Il conclut ainsi : « C'est l'ouvrage d'un jeune homme qui avait de l'esprit et avait déjà lu un assez grand nombre de livres; il écrivait bien pour son temps, mais il raisonnait mal. On peut donner les mêmes louanges,

(1) M. Dezeimeris mentionne (*Renaissance des Lettres à Bordeaux*, p. 42) quelques rencontres frappantes entre La Boétie et Jean-Jacques.

(2) *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. XVII, p. 121-126. Ce volume, qui parut en 1781, est consacré aux *Livres de politique du XVI^e siècle*.

(3) On le publia deux fois en 1789 et 1790, après l'avoir traduit en langage moderne pour le faire servir aux passions du jour. Voici le titre exact de ces deux publications : *Discours de Marius, plébéien et consul, traduit en prose et en vers français du latin de Salluste; suivi du discours d'Etienne de La Boétie, ami de Montaigne et conseiller au Parlement de Bordeaux, sur la Servitude volontaire, traduit du françois de son temps en françois d'aujourd'hui, par L'Ingénu, soldat dans le régiment de Navarre* (d'après Barbier, pseudonyme de M. Lafite, avocat). S. l., 1789, in-8° de 144 pp. (Le discours de La Boétie est précédé d'une préface curieuse à bien des égards.) — *L'ami de la Révolution ou Philippiques dédiées aux représentants de la nation, aux gardes nationales et à tous les Français*. (La huitième philippique contient en supplément un *Discours sur la servitude et la liberté extrait d'Etienne de La Boétie*, pp. 137-143.) 1790-91, 57 numéros in-8°.

(4) On trouvera ci-dessous des renseignements bibliographiques sur

et reprocher les mêmes défauts à ceux qui, de nos jours, ont soutenu des paradoxes philosophiques et politiques sur l'égalité des conditions, le despotisme, etc. » Certes, ces restrictions seraient assez justes, si l'auteur avait loué davantage et la fermeté de la langue de La Boétie et la netteté toujours si grande de son expression. Il importe d'ajouter que cette opinion défavorable de M. de Paulmy tranche assez avec les opinions du moment. Il était de mode alors, dans toutes les classes de la société, de se montrer plus indulgent pour les réformateurs politiques, et cette sentence ne fut peut-être bien que l'expression d'un jugement personnel.

Bientôt les temps s'assombrirent. Aux jours d'émeute, on cherche à faire arme de tout : des pavés des rues comme des œuvres du passé. Le *Contr'un* n'échappa pas à la destinée commune. Au milieu de la Révolution, on le rendit à la lumière, rajeuni, commenté et adapté aux besoins de l'heure présente (3). Plus tard, La Boétie servit au même usage. M. de Lamennais l'édita, en le faisant précéder d'une préface violente (4) et son exemple fut suivi par d'autres (5). C'était rabaisser un des monuments de la langue française, en l'employant aux attaques des partis. Il y a plus encore. Ceux qui, sur de semblables traces, veulent faire de La Boétie un des précurseurs des révolutions modernes, un fauteur de discordes, et voient dans son éloquent libelle le symbole des revendications sociales, méconnaissent à la fois sa vie et sa pensée. Lire ainsi la *Servitude volontaire*, c'est la lire à rebours, comme les sorciers lisaient la messe quand ils la célébraient en l'honneur du diable.

l'édition de Lamennais et sur celle de Charles Teste, à laquelle il est fait allusion.

(5) Il en fut de même en 1852 et l'on accommoda le *Contr'un* en vengeur du coup d'État de décembre. Voy. *Tyrannie, usurpation et servitude volontaire, trois extraits d'Alfieri, de Benjamin Constant et d'Estienne de La Boétie, publiés par A. Poupart* (Bruxelles, 1852, in-12).





III

La Boétie traducteur et poète. Son goût pour Plutarque. Il annote le traité de l'Amour et traduit en français les Règles de Mariage et la Lettre de consolation de Plutarque à sa femme. La Boétie et Amyot. Traduction de la Mesnagerie de Xénophon. Ses qualités. On la réimprime au XVII^e siècle. La Boétie poète français. Il traduit en vers un fragment de l'Arioste. Les sonnets de La Boétie. Leurs mérites et leurs défauts. Ses vers latins.

Pour achever de juger la physionomie littéraire de La Boétie, il ne faut point omettre l'examen de ses traductions et de ses poésies, latines ou françaises. Nous allons les étudier successivement. Aussi bien, les unes et les autres nous fourniront des particularités remarquables et dignes d'être notées.

La Boétie était un véritable philologue, il en avait les qualités : l'érudition, la sagacité, la critique. Sa solide instruction le rendait capable des besognes délicates vers lesquelles son goût le portait. Dès sa jeunesse, il s'efforçait de dépouiller les ouvrages de l'antiquité de l'élément étranger que le temps y avait introduit. Certes, si les siècles avaient conservé une grande partie des chefs-d'œuvre de l'esprit hellénique, ceux-ci n'étaient pas demeurés, à travers tant d'années, dans l'harmonieux appareil de leur beauté native. A mesure qu'il se répandait par le monde, bien des scories s'étaient mêlées à ce métal précieux et elles en altéraient la pureté et l'éclat. Maintenant que le génie de Gutenberg allait vulgariser ces travaux encore davantage et mettre à la portée des érudits les plus modestes ce qui avait été, jusque-là, le privilège exclusif des heureux et des riches, il fallait, autant que possible, pénétrer les secrets de la pensée antique, et la reproduire dans tout son charme et toute son intégrité.

Ce fut l'ambition du xvi^e siècle, et La Boétie s'y livra lui aussi,

(1) C. A. Sainte-Beuve, *Correspondance*, t. II, p. 249.

(2) *Remarques et corrections d'Estienne de La Boétie sur le traité de Plutarque intitulé 'Ερωτικὸς, avec une introduction et des notes par Reinhold Dezeimeris (Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne, t. I, pp. 81-160), 1868, in-8°.*

(3) *Plutarchi opuscula LXXXII.* (A la fin) Venetiis in ædibus Aldi et Andreæ Asulani soceri, mense martio MDIX. — In-folio de 8 ff. non chiffrés, 1050 pp. et 1 f. pour l'ancre aldine qui figure également sur le titre.

avec l'ardeur à la fois entraînante et réfléchie, qu'il apportait dans ses entreprises. Mais son rôle, dans la Renaissance philologique, demeura longtemps ignoré. Montaigne ne l'a pas indiqué, car l'érudition du philosophe n'était pas assez solide pour juger des difficultés d'un semblable labeur. Le mérite d'avoir mis en lumière la haute science philologique de La Boétie appartient tout entier à M. R. Dezeimeris. C'est lui qui a retrouvé la trace, jusqu'alors perdue, des goûts critiques de La Boétie, et découvert ainsi, selon la très juste expression de Sainte-Beuve, un La Boétie primitif, antérieur à celui dont Montaigne nous a laissé le portrait, et tout à fait neuf (1). Les pages qui suivent ne sont, et ne pouvaient être que le résumé des trouvailles de M. Dezeimeris sur La Boétie philologue, un aperçu des considérations qu'il a lui-même émises ailleurs, en publiant pour la première fois, avec tant d'autorité, les remarques de La Boétie sur l'*Ἠρωικὸς* de Plutarque (2).

Plutarque, en effet, attirait La Boétie, et, en particulier, dans Plutarque, le recueil de ses œuvres diverses ou morales. La philosophie de ces opuscules charmait La Boétie, et les difficultés qui se rencontraient alors, à chaque ligne, l'eussent retenu à l'étude d'un écrivain si intéressant par lui-même. Dans le commencement du siècle, ces *moralia* avaient été rassemblées par les soins du crétois Démétrius Ducas (3), et Alde en livrait la collection au public savant en mars 1509. Cette édition fut avidement accueillie (4), quoiqu'elle eût été confectionnée avec plus de bonne volonté que de jugement, et qu'elle reproduisît trop scrupuleusement les lacunes et les erreurs des manuscrits suivis. Trente ans après, Froben imprimait à Bâle, en 1542 (5), une nouvelle édition amendée et plus correcte. Entre-temps, la critique avait fait un grand pas et la philologie classique était née. De véritables érudits avaient exercé leur sagacité et leur science sur le texte des écrits philosophiques de Plutarque, de sorte que, pour en donner une collection sensiblement améliorée, il suffisait à Froben de centraliser le résultat de ces remarques et de ces corrections. On essayait même de traduire Plutarque en latin et les versions ainsi entreprises commençaient à être assez nombreuses pour

(4) Janus Lascaris, en mission à Venise au moment de l'apparition de cet ouvrage, en expédiait les bonnes feuilles à Guillaume Budé à mesure de leur impression. Voir deux lettres fort curieuses publiées par M. Emile Legrand (*Bibliographie hellénique*, t. II, p. 330-333).

(5) *Plutarchi Chæronei Moralia opuscula multis mendarum milibus expurgata*. Basileæ, per Hier. Frobenium et Nic. Episcopium, 1542, In-folio de 6 ff. liminaires, 877 pp. et un feuillet pour la marque de Froben.

former un volume, également imprimé à Bâle, en 1541, et qui comprenait déjà plus de la moitié des *moralia* (1).

C'est sur le texte de Plutarque donné par Froben, fort défectueux malgré ses améliorations, que La Boétie exerça son jugement. A ses côtés, son collègue et ami Arnaud de Ferron se livrait à la même étude avec un zèle digne d'éloges. Il s'occupait à mettre en latin divers opuscules non encore traduits de Plutarque (2) et ses traductions parurent successivement à Lyon en 1555, 1556 et 1557. Pour mener à bien une semblable tâche, Ferron recourait à l'obligeance des érudits avec lesquels il était lié : à Jules-César Scaliger il demandait des préfaces et probablement aussi des conseils; il consultait La Boétie sur le résultat de ses lectures et de ses observations. La preuve matérielle de cette collaboration nous est fournie par la traduction du traité de l'*Amour*, publiée par Ferron chez Jean de Tournes, en 1557 (3). A la suite de cette traduction se trouvent plusieurs restitutions intéressantes et une note nous informe que la plupart sont dues à La Boétie. Sans doute ce sont là des remarques sans prétention et dont il ne faudrait pas surfaire l'importance; elles sont curieuses cependant à envisager à bien des égards.

C'était le produit de ses propres conjectures, de ses recherches personnelles, que La Boétie échangeait ainsi avec Ferron, et l'érudition nullement pédantesque, qu'il apportait en tout ceci, prouve bien qu'il s'exécutait avec plus d'amicale bonne grâce que d'ambition philologique. Tous les renseignements fournis par La Boétie n'ont pas été publiés par Ferron : nous n'en possédons qu'une partie et il est vraisemblable même qu'en les écrivant La Boétie n'avait pas la pensée de les voir imprimer un jour. Sans doute, quand ces doctes restitutions arrivaient à leur heure, Ferron se hâtait d'en faire son profit, et il agissait sagement de prendre ainsi, sans façon, ce que lui offrait si cordialement son collègue. Ce qui en reste permet de se faire une idée du travail fourni au traducteur de Plutarque par le jeune et éminent helléniste. L'examen de ce fragment de commentaire suffit surtout

(1) *Plutarchi Chæronei philosophi et historici clariss. opera moralia quæ hunc usque diem latinè extant universa*. Basileæ, apud Mich. Isingrinium, anno MDXLI, in-folio.

(2) Il traduisit notamment le petit traité de Plutarque : *Ne vivere quidem jucundè quemquam posse qui sectam sequatur Epicuri* (Lyon, 1555), celui *Contrà Coloten* (1555), celui *De inscriptione Delphici templi* (1557) et le traité apocryphe *Pro nobilitate* (1556).

(3) Voir ci-dessous APPENDICE VI.

(4) *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, t. I, p. 114.

pour qu'on puisse constater le mérite du philologue et la valeur de son œuvre. Ainsi que le note M. Dezeimeris (4), en publiant à nouveau les remarques de La Boétie avec un commentaire qui les rend plus précieuses encorè, de semblables travaux étaient plus méritoires au XVI^e siècle qu'on ne le croirait tout d'abord. Ils supposent une grande somme d'érudition et de lectures, et chaque esprit était à lui-même le propre auteur de sa science. On ne possédait point alors les lexiques et les index, qui depuis ont singulièrement facilité ces sortes de recherches. Les textes étaient plus que jamais remplis de lacunes, d'erreurs et d'interpolations. Quelle méthode sûre et quel jugement droit ne fallait-il pas avoir pour parvenir ainsi à un résultat satisfaisant? Telles étaient les qualités maîtresses de La Boétie, et, en constatant maintenant l'ingéniosité de ses conjectures, on ne peut que souscrire à l'éloge flatteur qu'Arnaud de Ferron, bien placé pour le juger à l'œuvre et sur des preuves que nous n'avons plus, décernait à son collaborateur (5), qu'il appelait « un homme vraiment attique et le second Budé de son siècle ».

Quelque honorable qu'elle fût par elle-même, cette besogne n'était qu'une préparation. La Boétie voulut lui aussi tenter de faire passer en français quelques-uns des petits traités de Plutarque. Il en traduisit deux. L'un, les *Règles de Mariage*, avait eu un succès particulier à cette époque. En moins de trente ans, de 1535 à 1571, date de la publication des traductions d'Amyot et de La Boétie, l'opuscule de Plutarque fut tourné cinq fois en langage commun (6). On le mit même « en rythme françoise », sans doute pour rendre les préceptes qu'il contenait plus aisés à retenir, et quelques-unes des versions en prose — celles de Jean Lode et de Jean de Marconville — eurent jusqu'à trois et quatre éditions. Le tableau que fait Plutarque de la fidélité conjugale méritait assurément d'être aussi goûté. La Boétie a su laisser à cet aimable dialogue le charme de langage qui le caractérise dans l'original, et reproduire sans les affaiblir les conseils que donne aux jeunes époux le philosophe de Chéronée (7). Le second des opusculs de Plutarque que La Boétie

(5) A la fin même des annotations que La Boétie lui avait adressées sur le traité de l'*Amour*.

(6) Par Jean Lode (Paris, 1535, 1536, 1545), par un anonyme qui l'ajoute à la traduction d'un dialogue italien de Sperone (Lyon, 1546, Paris, 1548), en vers par Jean de La Tapie (Paris, 1559), par le poète dramatique J. Grevin (Paris, 1558) et par Jean de Marconville (Paris, 1564, 1565, 1570 et 1571).

(7) Ce petit traité n'a été traduit que deux fois séparément depuis La Boétie. — *Manuel des époux ou maximes de conduite dans le mariage, traité de Plutarque traduit par M****. Londres et Paris, 1774 (Avec un *Précis de ce*

voulut traduire est d'un attrait plus sévère : c'est la lettre de consolation que Plutarque écrivit à sa femme après la perte de leur fille au berceau. Là encore, La Boétie ne s'est point trouvé inférieur à son entreprise. On sent poindre, dans sa prose émue, la douleur du père et la résignation du philosophe, qui se soumet simplement et dignement au malheur qui le frappe.

Comme on le voit, La Boétie avait beaucoup pratiqué Plutarque. Ainsi que Montaigne, il aimait son attrayante sagesse, qu'il avait plus approfondie encore que Montaigne. Maintes fois il le cite, au cours de la *Servitude volontaire*, et toujours les préceptes du penseur grec sont traduits avec une exactitude, avec un bonheur d'expression qui montrent l'érudition et le goût de La Boétie (1). Ce qu'il a essayé d'en faire passer dans notre langue a été rendu avec une consciencieuse élégance, qui lui permet de figurer sans désavantage à côté des traductions mêmes d'Amyot. Assurément il ne peut venir à la pensée de personne de mettre en parallèle le mérite des deux tâches et d'en comparer la valeur : elles sont hors de proportions. Mais si l'on rapproche les deux courts traités de Plutarque traduits par La Boétie de la version donnée par Amyot, on peut voir que cette traduction du jeune helléniste balance souvent celle d'Amyot par des qualités sérieuses et personnelles. Un critique qui a beaucoup étudié Amyot et qui l'a fait surtout au point de vue qui nous occupe, Auguste de Blignières, reconnaît qu'Amyot garde toujours une originalité supérieure de style. « La Boétie est moins égal ; il n'a pas cette lucidité de diction qui jette un jour heureux sur toutes les parties de la pensée, il n'a pas ce charme exquis du naturel, cette vive netteté du coloris, cette douce teinte de bonhomie et de sensibilité dans le style, qui donnent un prix infini à la traduction de son rival (2). »

Ceci est exact de tous points, mais il est juste d'indiquer à côté, plus amplement qu'on ne l'a fait, les points sur lesquels La Boétie l'emporte. Moins abondant qu'Amyot, La Boétie est un interprète plus précis et suit de plus près l'original. Par la nature même de

qui s'observait dans les mariages des Grecs et des Romains). In-18 de 96 pp. — *Les préceptes de mariage, traduits du grec de Plutarque par le Dr L. Seraine*. 4^e édition, suivie d'un *Essai sur l'idéal de l'amour, du mariage et de la famille*, revue, corrigée et augmentée. Paris, 1871, in-32 de 182 pp.

(1) L. Feugère a eu tort d'écrire (p. 17 de son étude) que La Boétie emprunte la traduction d'Amyot pour les passages de Plutarque qu'il cite dans la *Servitude volontaire*. Cela n'est pas exact ; la traduction des *Œuvres morales* par Amyot ne parut pour la première fois qu'en 1572, c'est-à-dire près de dix ans après la mort de La Boétie.

son ouvrage, Amyot, transportant Plutarque en français pour le rendre accessible au plus grand nombre, essayait avant tout de faire comprendre son auteur : il ne pouvait s'arrêter à toutes les ressources de style, à copier des détails qui eussent surchargé sa besogne sans l'éclairer. Il fallait plutôt songer à donner des écrits de Plutarque un ensemble harmonieusement établi, où toutes les qualités vinssent, dans leur ordre, tenir le rang qu'elles devaient occuper. Sa traduction était un édifice de proportions régulières et bien établies qu'Amyot éleva avec une conscience jalouse. Plus philologue par instinct, La Boétie au contraire cherchait à reproduire la prose de Plutarque avec une exactitude qui n'excluait pas l'élégance. Il possédait par dessus tout la connaissance de la langue, et le sentiment de la phrase grecques. Il avait autant approfondi la syntaxe de l'une que le génie de l'autre. Et quand son érudition si solide, sa critique si pénétrante et si avisée l'amenaient à découvrir le vrai sens caché d'un auteur mal édité, avec quelle précision ne cherchait-il pas à rendre toutes les nuances d'une période dont il comprenait jusqu'aux moindres finesses (3)? On trouve ainsi, dans les quelques pages de Plutarque traduites par lui, des traces nombreuses de l'effort méritoire tenté par La Boétie, pour faire sentir, dans sa prose, le jeu toujours délicat des particules grecques. Au contraire, les notes sur le traité de l'*Amour* nous ont montré les soins apportés à l'établissement du texte même. Nous assistons au travail de préparation intime du philologue et nous savons que cette besogne était féconde, car on y trouve bien des corrections nouvelles que les manuscrits ont justifiées depuis, beaucoup d'intelligentes remarques dont les commentateurs plus récents se sont emparés, sans nommer La Boétie.

Une traduction du dialogue de Xénophon sur l'*Economie*, qu'il appelle heureusement la *Mesnagerie*, termine avantageusement la série des traductions grecques de La Boétie, puisqu'il est maintenant démontré que la traduction de l'*Economique* d'Aristote n'a été rangée sous son nom que par une supercherie de libraire (4).

(2) Aug. de Blignières, *Essai sur Amyot et les traducteurs français du XVI^e siècle*, Paris, 1851, in-8°, p. 216.

(3) M. Feugère indique (p. 301 de son édition) une correction fort heureuse apportée par La Boétie au texte des *Règles de mariage*. M. Dezeimeris signale en outre (*Publications des Bibliophiles de Guyenne*, t. I, p. 301) les efforts du traducteur pour rendre scrupuleusement le jeu même des particules grecques. Nous en signalerons d'autres exemples.

(4) Voir APPENDICE VII.

Cette traduction de la *Mesnagerie* de Xénophon est aussi la plus importante par sa longueur comme la plus digne d'être relue à cause de ses nombreuses qualités. L'ouvrage, il est vrai, méritait à tous égards que le jeune érudit y appliquât sa science et ses soins.

On sait quel charme pénétrant s'exhale du récit de l'existence rustique, quel joli tableau du séjour et des travaux des champs Xénophon a su nous tracer. Son *Economique* est un hymne à la campagne, mais un hymne à la fois enthousiaste et pratique. Xénophon n'aime pas la nature en épicurien lettré comme Horace, en poète mélancolique comme Virgile, qui pratiqua beaucoup son livre et qui se souvient. Xénophon est un père de famille au bon sens droit, plein de raison, d'une raison qui n'a rien de froid ni de sévère, une raison souriante et indulgente, athénienne et socratique, comme on l'a dit (1), à la fois gracieuse et aimable. Il aime les champs parce que l'esprit et le corps y trouvent en même temps la santé et la joie, parce que la vie y est utile et active et que cette activité suffit à l'embellir et à la rendre heureuse. Moraliste honnête, Xénophon sait tirer de tout cela des exemples salutaires et des encouragements précieux. Son esprit clair, lucide, ennemi du pédantisme, excelle à retracer la vraie physionomie de ce bonheur tempéré, comme il aime à simplifier les connaissances nécessaires à l'agriculteur maître de maison. Avec l'activité, la prévoyance, le sens pratique, l'amour du travail et de l'ordre, les succès arrivent nombreux et mérités. Si à ces qualités l'homme des champs ajoute l'humanité et la douceur, exempte de faiblesse, la vertu de commander par l'ascendant de son exemple et la droiture de son caractère, il sera le type accompli du père de famille tel que Xénophon le souhaite et tel qu'il a voulu nous en donner le modèle dans Ischomaque.

Faut-il s'étonner, après cela, de l'affection que l'antiquité tout entière portait à ce traité de Xénophon? Nous l'avons déjà dit, Virgile le lisait avec plaisir et profit, comme l'indique mainte

(1) Alfred Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent*. 1873, in-8°, p. 169.

(2) La première parut chez Philippe Junte à Florence (1516, in-f°), et la seconde à Venise chez Alde et André Asulan (1525, in-f°). Plus correcte que la première, celle-ci servit à une réimpression parue à Florence en 1527, in-f°.

(3) La première parut en 1535, in-4°, chez Jean-Louis Tiletan (ou de Tiel en Gueldre) et la seconde chez Jacques Bogard, 1544, également in-4°.

(4) *Économie de Xénophon. C'est-à-dire, Domestiques Institutions et Enseignemens pour bien regir sa famille et augmenter son bien particulier*.

heureuse réminiscence des *Géorgiques*, et Cicéron, formé à l'école des Grecs, ne manqua pas de traduire cet ouvrage. La Renaissance, dans son besoin de pénétrer en tous sens le génie antique, n'avait point négligé cette partie de la culture hellénique; il semble, au contraire, qu'elle fut plus particulièrement attirée de ce côté-ci. Le xvi^e siècle était le temps des premiers essais d'économie domestique en France. Sous l'influence salubre des chanceliers Olivier et L'Hospital, on s'était mis à étudier *le ménage des champs*, comme on disait alors, et il était juste que le charmant traité de Xénophon, retrouvât, après plus de quinze siècles, le même bienveillant accueil que l'antiquité lui avait fait jadis. Si nos pères aimaient l'agriculture, l'idéal de l'honnête homme, qu'ils s'étaient formé à ce contact, avait plus d'un caractère commun avec l'idéal propre à Xénophon. Comme lui, ils aimaient la vertu facile, aimable, cette sagesse enjouée faite de la modération des besoins et de l'honnêteté des désirs, que Xénophon avait prêchée et qu'il affirmait se rencontrer surtout à la campagne, dans un milieu paisible et sain.

De 1516 à 1561, c'est-à-dire depuis qu'il avait vu le jour pour la première fois jusqu'à la célèbre publication d'Henri Estienne, Xénophon eut huit éditions grecques de ses œuvres complètes (2). A cela il faut joindre trois éditions partielles de l'*Economique*, dont deux furent imprimées à Paris (3). Le succès de ce livre était donc très réel. La Boétie en fut le premier traducteur français. Il est vrai d'ajouter qu'une traduction, faite sur le latin par M^e Geofroy Tory de Bourges, avait été précédemment publiée par lui en 1531 (4). De plus, une autre traduction de François de Ferris, médecin de Toulouse, porte la date de 1562 (5), ce qui en rend la publication antérieure de près de dix ans à celle de La Boétie, mais il demeure certain néanmoins que la traduction de La Boétie avait été composée avant celle-ci. Sans aucun doute, La Boétie est demeuré le traducteur le plus renommé de l'*Economique* de Xénophon (6). Indépendamment de sa constante préoccupation de la fidélité et de la précision, sa

Jadis composé en Grec par l'ancien auteur Xénophon et translaté de Grec et Latin en langage françois par Maistre Geofroy Tory de Bourges. Paris, 1531, pet. in-8°. — Quelques exemplaires portent un titre différent.

(5) *Le Mesnagier de Xénophon, plus un discours de l'excellence du même auteur à monseigneur Paul de Termes, maréchal de France.* Paris, Vincent Sertenas, 1562, in-8° de 84 ff. — Le privilège est daté du 22 novembre 1561 et la préface signée F. de Ferris.

(6) Deux traductions de l'*Economique* ont été publiées séparément, postérieurement à celle de La Boétie : l'une au xviii^e siècle, par Ph. Dumas (Paris, 1768, in-12); l'autre, plus récente, date de vingt-cinq ans seulement

version méritait de n'être point oubliée à cause de ses qualités évidentes. C'est elle qui reproduit le plus heureusement les grâces particulières à l'original. En passant ainsi d'une langue dans l'autre, l'attrait s'est amoindri assurément; il est cependant assez grand encore pour qu'on relise ces pages avec plaisir même de nos jours. Dans la copie de La Boétie, les traits principaux du tableau sont demeurés intacts. Seul le style est trop souvent lâche et traînant, un peu diffus par suite des efforts de l'écrivain; pourtant il garde, suivant une expression heureuse, « ce coloris discret et cette touche qui sont le charme de l'atticisme au temps de sa perfection classique ». A peine serait-il besoin de quelques retouches, faites avec retenue, pour rendre à cette copie toute sa couleur première, comme il suffirait de quelques corrections philologiques pour la mettre au courant de la science moderne. Le reproche le plus important qu'un juge compétent en ces matières, M. Egger (1), adresse à La Boétie, concerne la difficulté avec laquelle le traducteur se résout à transcrire les mots techniques. La remarque est juste, mais faut-il s'en étonner? La langue française n'était pas parvenue à un degré suffisant de précision savante, et pour ce motif, l'extrême rigueur scientifique n'était pas de mise alors. La phrase n'avait pas encore cette netteté qu'elle devait acquérir plus tard. Nul écrivain — Rabelais et Montaigne exceptés — n'était maître de la syntaxe et du vocabulaire, et Amyot lui-même, malgré tout son talent, en offre bien souvent la preuve.

Moins heureux que Plutarque, Xénophon ne trouva point, au XVI^e siècle, un traducteur qui s'attachât à donner en français le recueil complet de ses œuvres. Montaigne « résignait » cette tâche à la vieillesse d'Amyot, comme plus aisée et plus appropriée à cet âge (2). Le grand traducteur ne mit pas ce projet à exécution, et il ne nous reste, dans la langue de l'époque, qu'une série de traductions particulières d'ouvrages séparés, qui nous donnent, à

(*Economie domestique et rurale par Xénophon, traduction nouvelle d'après le texte grec par V. B. Grenoble, 1863, in-18*).

(1) Emile Egger, *L'Hellénisme en France*, t. I, p. 267.

(2) *Essais*, liv. II, ch. 4.

(3) *Les œuvres de Xénophon, docte philosophe et valeureux capitaine athénien. Nouvellement traduites en français, recueillies toutes en un volume, et dédiées au Roy, par Pyramus de Candole*. A Cologne, par Pierre Aubert, pour la Société Caldorienne, 1613, in-folio. — *L'Economie*, qui occupe les pages 611-652, est imprimé comme cinquième livre des *Mémorables*.

(4) C'est ce que font supposer les lettres S. G. S. (*Simon Goulard, Senlisien*) du privilège, daté du 5 octobre 1612. Goulard a signé ainsi quelques-unes de ses nombreuses publications.

la vérité, la physionomie presque complète de l'aimable penseur, mais auxquelles il manque un lien d'unité. Ces différentes traductions partielles furent réunies (3), au commencement du siècle suivant, par un compilateur qui devait être sans doute Simon Goulard (4), que nous avons mentionné déjà à l'occasion de la publication du *Contr'un*. Ainsi rapprochées, ces pièces formèrent un volume publié par l'imprimeur genevois Pyramus de Candole (5). Le collecteur déclare que ses prédécesseurs sont « dignes de louange », et il ne cache point qu'il les a « suivis en leur version », changeant seulement ce qu'il jugeait convenable. Pour La Boétie, dont la traduction de l'*Economique* a été reproduite, le style en a été maladroitement rajeuni et parfois au détriment de l'exactitude. En somme, Xénophon méritait un plus solennel hommage et ses traducteurs avaient droit à de plus habiles égards.

Les opuscules poétiques de La Boétie sont moins importants à considérer que ses traductions, surtout si l'on s'en tient uniquement à ses vers français. A peine sont-ils « dix ou douze » dans le modeste petit recueil de 1571, et pourtant Montaigne a rassemblé « vert et sec tout ce qui lui est venu entre mains, sans choix et sans triage ». Il voulait les imprimer en même temps que les autres productions de son ami, mais les critiques qu'il consulta sans doute auparavant crurent ces vers trop imparfaits, et la publication en fut « différée après le reste de ses œuvres, sous couleur de ce que, par delà (au delà de la Loire), on ne les trouvoit pas assez limes pour estre mis en lumière » (6). Peut-être alors Montaigne, en homme avisé, leur donna-t-il ce dernier coup de lime, dont ils manquaient aux yeux des délicats. La fraude serait trop pieuse pour qu'il soit possible d'en vouloir beaucoup à son auteur. Six des sonnets imprimés par Montaigne sont arrivés jusqu'à nous par un autre chemin. Jean-Antoine de Baïf, qui connaissait La Boétie avant Montaigne, les a insérés, en 1571, au second livre de ses *Diverses amours*,

(5) L'établissement typographique, que Pyramus de Candole avait dénommé « Société Helvétique Caldorienne ou Caldoresque », était établi alors à Cologny, près de Genève. Plus tard, en 1616, lorsque Pyramus de Candole transporta son imprimerie à Yverdon, il donna une édition nouvelle de Xénophon (Yverdon, 1619, in-8°). La Boétie y occupe les pages 964-1030.

(6) Le titre même du recueil des opuscules de La Boétie annonce les vers français, qui ne s'y trouvent point. L'impression n'en fut cependant pas beaucoup retardée. L'achevé d'imprimer des traductions et des vers latins est daté du 24 novembre 1570 et le permis du 28 octobre de la même année. La préface mise par Montaigne aux vers français est du 1^{er} septembre 1570 et nous savons que ceux-ci virent le jour dès 1571, puisque quelques exemplaires portent cette date.

c'est-à-dire au milieu de pièces qui n'avaient pas vu le jour jusque-là, mais qui dataient pour la plupart de sa jeunesse (1). Ils lui avaient été communiqués peut-être par La Boétie lui-même et longtemps il les garda par devers lui. L'apparition du petit volume publié par Montaigne en 1571 raviva-t-elle, dans l'âme du poète, le souvenir de l'ami absent? Toujours est-il, qu'en faisant son propre examen de conscience littéraire, il inséra au premier volume de ses *Euvres en rime*, dont il préparait une édition complète, les six sonnets du jeune conseiller enlevé aux lettres si prématurément. Ces six sonnets se rattachent étroitement à la publication même de Montaigne; ce sont seulement des rédactions extrêmement différentes de quelques-uns de ceux qu'il a donnés. Le sujet est le même, mais la forme diffère.

Il est assez délicat de choisir maintenant entre ces deux versions d'une même pièce de vers, et de dire quelle est la bonne, celle qui reproduit le plus fidèlement le texte de son auteur. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que les sonnets publiés par Montaigne sont, comme il le dit lui-même, plus « charnus, pleins et moelleux ». Les qualités qu'on y rencontre sont bien celles de La Boétie : une certaine vigueur dans l'expression, l'énergie de la phrase. Les défauts aussi qu'on y retrouve sont les mêmes que ceux des autres productions poétiques de La Boétie; ce sont les défauts d'un écrivain plus prosateur que poète, qui se délasse en composant des vers et n'évite pas toutes les maladresses que fuirait un versificateur de profession. Au contraire, les sonnets publiés par Baïf sont conformes à la manière de celui-ci et se rapprochent de la mode du temps. Il y a plus de recherche et plus de « métier ». Les allitérations y abondent, et les antithèses et les oppositions de mots sont, la plupart du temps, le fond même de cette poésie. Si on compare le texte donné par Baïf à celui donné par Montaigne, on remarque que les seuls vers conservés par Baïf sont ceux où se trouvent des antithèses. On est frappé, en outre, de l'ordonnance du sonnet, dont les images se suivent mieux, dont les mots se répondent davantage. La préoccupation de la symétrie y est évidente. Ce sont là des soucis de métier qui manquent à La Boétie.

(1) *Euvres en rime de Jan-Antoine de Baïf, secrétaire de la Chambre du Roy*. A Paris, pour Lucas Breyer, 1572, in-8° (*Second livre des diverses amours*, ff. 196-197). La présence de ces sonnets est signalée par M. Becq de Fouquières (*Poésies choisies de J.-A. de Baïf*, 1874, in-12, p. 184, note 1) et ils ont été intégralement reproduits par M. Marty-Laveaux en note de son édition nouvelle de Baïf, dans sa collection de la *Pléiade française* (1882, in-8°, t. I, p. 412). Montaigne n'ignorait pas la présence des sonnets de La Boétie dans les poésies de Baïf, car il possédait parmi ses

On objectera peut-être que Baïf, ami des premières années, dut recevoir la confiance des essais poétiques de La Boétie, et c'est à ce titre qu'il aurait accueilli les six sonnets publiés plus tard par lui. Comment expliquer alors que la rédaction, qui devrait être la première en date, soit, au contraire, la moins inexpérimentée? Je croirais plus volontiers que Baïf était du nombre de ceux qui ne trouvaient pas ces vers « assez limez pour estre mis en lumière ». Sans doute Montaigne, qui savait quelles avaient été les relations de Baïf avec La Boétie, lui montra un échantillon des vers de ce dernier. Les publiant lui-même, Baïf a voulu leur donner le tour qui leur seyait le mieux, à son avis. Il les a arrangés à son goût et au goût de son école, au lieu de leur laisser le charme un peu agreste, mais pénétrant, de leur forme native. Telle est la solution que me paraît comporter ce petit problème.

Le modeste recueil des poésies françaises de La Boétie s'ouvre par la traduction des plaintes de Bradamante, tirées du XXXII^e chant de l'Arioste. L'*Orlando furioso* était alors le poème le plus populaire de l'Europe. Depuis 1516, date à laquelle parurent à Ferrare les quarante premiers chants, les éditions italiennes s'étaient succédé avec une surprenante rapidité, que l'adjonction des six derniers chants en 1532 n'avait fait qu'accroître. Cette brillante épopée ne tarda pas à être traduite en français. Dès 1543 paraissait à Lyon une traduction complète en prose, qui eut presque autant de succès que la publication italienne. Plusieurs fois on la réimprima en peu de temps, et les poètes, eux aussi, se mirent à traduire et imitèrent à l'envi le chef-d'œuvre de l'Arioste. La liste de ces adaptations françaises serait longue à dresser, car chacun tenait à honneur de redire quelque un des séduisants épisodes du poème italien. Celui que La Boétie choisit est un des plus célèbres, et en le choisissant, il a fait preuve de goût. « Ce sont, dit L. Feugère (2), les plaintes de Bradamante, lorsqu'en proie à d'inconsolables regrets, elle redemande son cher Roger; ce sont les accents enflammés que la jalousie fait sortir du fond de son cœur : jamais la passion n'a parlé un langage plus véhément et plus énergique. Par la vérité des couleurs, par la vivacité des traits que lui suggère sa souple et

livres un exemplaire des œuvres de ce dernier, qui se trouve actuellement dans la collection Payen, à la Bibliothèque nationale, sous les nos 480-481.

(2) *Caractères et portraits littéraires du XVI^e siècle*, t. I, p. 45. — La Boétie a traduit trente huitains du chant XXXII. M. Feugère a eu tort d'écrire (p. 473 de son édition) que le poète Guillaume Du Peyrat avait traduit plus tard en vers le même épisode que La Boétie. Les *Regrets* de Bradamante traduits par Du Peyrat sont tirés du chant XLIV et se trouvent imprimés dans ses *Essais poétiques* (Tours, 1593, in-12, ff. 103-107).

puissante imagination, l'Arioste, dans ce tableau d'une âme agitée des plus fougueux mouvements, se place au niveau des grands peintres de l'antiquité. Euripide, Apollonius et Théocrite; Catulle, Virgile et Ovide n'ont pas prêté plus d'éloquence aux douleurs touchantes de la tendresse qui s'alarme, aux fureurs de l'amour désespéré. » La Boétie a-t-il su rendre d'aussi brillantes couleurs? Elles sont fort ternies, dans la copie française. En vain le traducteur a-t-il modelé sa verve sur celle de l'Arioste et partagé sa poésie en stances de vers de dix syllabes, ainsi que dans l'original italien. La concision du vers italien y fait absolument défaut. Emporté par l'abondance d'une langue qui n'avait pas encore atteint son complet développement, La Boétie n'a pu exprimer ni la magie des images ni l'harmonie du style, et son infructueuse tentative ne saurait donner l'idée des qualités si nombreuses du poète avec lequel il essayait de lutter. Au reste, cette besogne secondaire du traducteur ne séduisait guère La Boétie :

*Car à tourner d'une langue étrangère
La peine est grande et la gloire est légère (1).*

Les mécomptes y sont trop nombreux; il les décrit dans la dédicace en vers de ce morceau, qu'il adresse à Marguerite de Carle.

*Le traducteur ne donne à son ouvrage
Rien qui soit sien que le simple langage :
Que mainte nuict dessus le livre il songe,
Que dépité les ongles il s'en ronge;
Qu'un vers rebelle il ait cent fois changé
Et en trassant, le papier outragé;
Qu'il perde après mainte bonne journée,
C'est mesme corps, mais la robe est tournée :
Toujours vers soy l'auteur la gloire ameine,
Et le tourneur n'en retient que la peine (2).*

(1) Ces deux vers sont cités par Florimond de Raymond dans l'épître dédicatoire de sa traduction du *De coronâ militis* de Tertullien (Bordeaux, Millanges, 1594, in-8°). Comme le remarque M. Tamizey de Larroque (*Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond*, 1867, in-8°, p. 70), Viollet-le-Duc, qui s'étonne (*Bibliothèque poétique*, p. 231) de n'avoir vu ces vers cités nulle part, avait eu le tort de ne pas lire les ouvrages de Florimond de Raymond.

(2) On cite encore une strophe assez gracieuse de la même pièce :

*Ainsi voit l'on en un ruisseau coulant,
Sans fin l'une eau après l'autre coulant;
Et tout de rang d'un éternel conduit,
L'une suit l'autre, et l'une l'autre fuit;
Par ceste-cy celle-là est poussée,
Et ceste-cy par une autre avancée :
Toujours l'eau va dans l'eau, et toujours est-ce
Même ruisseau, est toujours eau diverse.*

L'événement a donné raison à La Boétie et cette pièce d'envoi est de beaucoup préférable à la traduction qu'elle accompagne. Un ton facile et enjoué règne dans ces vers naturels et vrais, et leur assigne un rang fort honorable, entre les productions poétiques du XVI^e siècle. Il en est de même chaque fois que La Boétie s'abandonne à ses qualités personnelles, quand son inspiration sait demeurer dans une juste mesure. L'aisance du tour, la délicatesse de la pensée, les réminiscences heureuses et les gracieuses comparaisons montrent alors combien le talent de La Boétie était propre à la poésie légère. Ce sentiment se dégage également d'une pièce de vers que La Boétie a intitulée *Chanson*, mais qu'on pourrait plus justement appeler *Élégie*. D'une forme un peu confuse, d'un style parfois pénible, elle témoigne un grand souci des règles poétiques, notamment de la régularité du mètre et de l'alternance des rimes, que Ronsard commençait à imposer. Par la nature du sujet si elle se rapproche du goût régnant, quelques traits charmants la signalent aux regards. Par endroits, la grâce de l'image s'y allie heureusement à l'harmonie du rythme, comme dans la strophe qui suit :

*Les vents aux bords tant de vagues n'amènent,
Lorsque l'hiver est le maistre de l'eau,
Comme de flots dans ton cœur se promènent.
L'automne abbat moins de feuilles aux plaines,
Moins en refait le plaisant renouveau,
Que tu desfais et fais d'amours soudaines.*

En prenant cette comparaison à l'antiquité, La Boétie a su la rajeunir et lui donner une poésie pleine d'une fraîcheur nouvelle.

Le recueil s'achève par une suite de vingt-cinq sonnets, qui forment sans contredit la portion la plus personnelle et la plus importante des poésies de La Boétie (3). Apporté d'Italie en

Ces vers sont cités par Montaigne avec quelques variantes (*Essais*, liv. III, ch. 13). C'est apparemment là que les a pris Guillaume Bouchet, qui les insère à son tour dans la neuvième de ses *Serées* (édition Roybet, Paris, 1873, t. II, p. 129).

(3) Nous ne possédons pas tous les vers que La Boétie composa. Montaigne nous apprend, dans son avertissement au lecteur, que son ami « avoit fait force autres vers latins et françois », dont quelques-uns portaient le titre de *Gironde*, et lui-même en entendit réciter de « riches lopins ». Montaigne ajoute : « Mesmes celui qui a escrit les *Antiquitez de Bourges* en allègue que je recognoy : mais je ne sçay que tout cela est devenu, non plus que ces Poemes grecs. » Nous ignorons à quel ouvrage Montaigne fait ici allusion. Voudrait-il parler, comme le croit M. Feugère, d'Elie Vinet, auteur de l'*Antiquité de Bourg*, — et non de Bourges, ainsi que le ferait dire à Montaigne une erreur typographique ? La chose semble difficile, l'*Antiquité de Bourg* n'ayant été publiée qu'en 1574, à la suite de

France, le goût de ce petit poème était alors prédominant. Il n'est donc pas étonnant que La Boétie l'ait cultivé, ainsi que la plus grande partie de ses contemporains. D'ailleurs, la forme étroite du sonnet, sa sévérité d'allure devaient plaire à un esprit aussi net que le sien. Montaigne trouve ceux-ci « autant charnus, pleins et moëlleux qu'il s'en soit encore vu dans notre langue ». Si la mollesse y fait un peu défaut, ces petites productions sont en effet singulièrement « pleines et charnues ». Destinées à chanter l'amour de La Boétie pour celle qui allait devenir sa femme, elles retracent les émotions successives, les mille petits drames de la passion.

Il en est de même des vingt-neuf autres sonnets que Montaigne inséra plus tard dans les *Essais*, aux lieu et place de la *Servitude volontaire*. Ceux-ci sont ceux que le sieur de Poyferré (1), « homme d'affaires et d'entendement », qui connaissait La Boétie bien avant Montaigne, retrouva « par fortune chez luy, parmy d'autres papiers », ce qui explique leur apparition tardive. En les publiant, Montaigne les dédiait à la belle Corisandre d'Andouins (2), et les faisait précéder de piquants renseignements. Ils avaient été produits « en la même saison » que le *Contr'un* et La Boétie les avait faits « en sa plus verte jeunesse, eschauffé d'une belle et noble ardeur », que Montaigne promettait de dire un jour à l'oreille de Corisandre. Pour ce motif, Montaigne les affectionnait particulièrement : il les trouve « gaillards, enjoués..., vifs, bouillants », et n'hésite pas à les préférer à ceux qu'il avait précédemment publiés. Composés par La Boétie en l'honneur de sa femme, ces derniers sentent déjà, au dire de Montaigne, « je ne scay quelle froideur maritale ». C'en

l'Antiquité de Bourdeaux du même Elie Vinet (Bordeaux, S. Millanges, 1574, in-4°, § 110). Les vers cités de La Boétie étaient-ils français ou latins ? Par contre, nous lisons dans un volume de Florimond de Raymond (*L'Ante-Christ*, Paris, 1607, in-8°, p. 300) : « Estienne de La Boétie, jadis l'ornement de notre Sénat, avoit dit mieux que tout autre, car on dit que ces vers sont à luy :

« Le premier coing duquel l'or fut battu
En battant l'or abattit la vertu ».

Ces deux vers ne se trouvent point dans les poésies publiées ; s'ils appartiennent véritablement à La Boétie, ils font sans doute partie d'une des pièces dont parle Montaigne, et qui ont été perdues. Il est également à remarquer que les vers cités par La Boétie lui-même dans le *Contr'un*, comme étant siens, ne se retrouvent pas dans ses œuvres imprimées. Cf. ci-dessous, p. 18.

(1) Je n'ai pu identifier absolument ce sieur de Poifferré ou Poyferré. Grâce à l'obligeante indication de M. Leo Drouyn, j'ai consulté, à la bibliothèque de Bordeaux, des lettres royaux du 3 juin 1587, provenant des archives du château de La Tresne, en faveur de M. Jean de Poyferré, avocat au Parlement de Bordeaux, et Nicolas de Poyferré, procureur en la dite cour, cautions de Menault de Chegaray, fermier de la bourse commune des marchands de Bordeaux, qui avait vendu une maison à

était assez pour plaire moins à l'esprit de Montaigne, car il était de ceux « qui tiennent que la poésie ne rid point ailleurs comme elle fait en un sujet folatre et desréglé ». Ainsi que les vingt-cinq sonnets du premier recueil, les vingt-neuf sonnets nouveaux insérés dans les *Essais* redisent les joies et les douleurs d'une passion tumultueuse; aux uns et aux autres ces vers d'un des plus beaux d'entr'eux pourraient servir d'épigraphe (3) :

*Chacun sent son tourment et sçay ce qu'il endure;
Chacun parla d'amour ainsi qu'il l'entendit.
Je dis ce que mon cœur, ce que mon mal me dict.
Que celui ayme peu qui ayme à la mesure!*

Ce sont en effet ses propres souffrances, leurs violences, leurs transports, que La Boétie y analyse et il le fait avec une vivacité de touche qui égale la variété de ses impressions.

Ces sonnets sont assez nombreux, pour qu'il puisse se dégager, de leur examen, une idée générale du talent poétique de leur auteur. La Boétie n'était pas poète, au sens ordinaire du mot. Il ne se livrait à la poésie ni par inspiration, ni par habitude, et n'en faisait qu'un délassement. De là, une certaine infériorité sur ses contemporains qu'on avait déjà notée de son temps. Il ne faut point cependant se montrer trop sévère pour ces essais. Quelques-uns sont de la prime jeunesse de La Boétie, c'est-à-dire composés un peu avant le mouvement de rénovation littéraire qui est demeuré le titre de gloire de la Pléiade. On doit savoir en tenir compte à leur auteur. Parfois aussi, dans ces vers trop peu harmonieux et qui manquent

M^e Florimond de Raymond, conseiller au dit Parlement, contre le dit de Chegaray, qui n'avait pas mis le dit Raymond en jouissance de cette maison. C'est apparemment à l'un de ces deux Poyferré, l'avocat ou le procureur, que Montaigne fait allusion dans ce passage. Montaigne le cite également dans deux lettres au maréchal de Matignon, l'une du 9 février, l'autre du 13 février 1585, reproduites toutes deux à la suite des *Essais*, édition Courbet et Royer, t. IV, p. 340 et 345.

(2) Diane d'Andouins, dite *la belle Corisande* ou *Corisandre*, vicomtesse de Louvigny et dame de Lescun, fille unique de Paul d'Andouins, vicomte de Louvigny, et de Marguerite de Cauna, avait épousé, en 1567, Philibert de Gramont, comte de Guiche, gouverneur de Bayonne et sénéchal de Béarn, qui fut tué en 1580 au siège de La Fère. La passion du roi de Navarre pour la comtesse de Gramont succéda à ses amours avec Made-moiselle de Montmorency-Fosseux, vers 1581, et dura plus de dix ans.

(3) Sainte-Beuve, qui le cite en entier (*Nouveaux Lundis*, t. IV, p. 308), estime que c'est le meilleur des vingt-neuf sonnets intercalés par Montaigne dans les *Essais* et souligne trois vers qu'il trouve très beaux. Il rapproche ce sonnet, pour l'intensité de la passion, de ceux de Louise Labé et le critique ajoute : « Mais, bon Dieu! que la prose de La Boétie est elle-même plus coulante que ses meilleurs vers! »

de personnalité, brillent tout à coup, comme un éclair dans un ciel gris, quelques vers d'une facture habile, d'un accent plus vrai. Là se montre et se reconnaît l'homme de talent : adonné à la poésie par manière de passe-temps, La Boétie n'a pas le coup d'aile puissant du véritable poète, ce coup d'aile qui l'emporte dans la nue ; mais il a souvent quelque élan spontané qui l'élève assez haut au-dessus des versificateurs d'occasion, et toujours ses sonnets sont d'une aimable décence d'expressions et d'images, qui les fait lire avec plaisir.

Une certaine indécision dans la forme, tel est le défaut le plus général et le plus apparent des vers français de La Boétie ; mais tel n'est pas le reproche qu'on peut adresser à ses poésies latines. Dans celles-ci, au contraire, le mot est toujours propre et le langage sobre : on sent que l'auteur préférerait manier le vers latin qu'écrire sa langue maternelle. C'est chose fréquente au *xvi^e* siècle. Aussi emploie-t-il plus volontiers le latin, que son éducation lui avait rendu familier, et sait-il se mettre plus complètement dans ce nouveau tour de sa pensée. L'idée y garde un air d'aisance et de facilité, qu'elle ne conserve pas dans les vers français ; elle est plus nette et atteint un degré de précision presque digne d'Horace. Il n'est donc pas surprenant que La Boétie ait été regardé comme l'un des plus remarquables poètes latins d'une époque qui en comptait cependant nombre de fort habiles (1). L'agrément et la variété de sa verve latine méritent certainement une semblable distinction. Ces petites pièces ont d'autre attrait pour nous que le charme de leur facilité : elles nous montrent assez profondément l'âme même de leur auteur. Les sonnets français de La Boétie ne sont inspirés que par l'amour et le célèbrent sous ses aspects divers. Les vers latins, au contraire, doivent leur naissance à des causes plus nombreuses ; les événements, les sentiments qui les produisirent sont plus différents et varièrent l'émotion (2). Tantôt La Boétie prend la plume pour accompagner de quelques lignes l'envoi de livres à des amis, ou pour déplorer la mort du duc de Guise ou celle de J.-C. Scaliger ; tantôt ses vers fustigent les poètes flatteurs et les mauvais médecins. Le plus souvent il s'adresse à son ami Montaigne pour l'encourager au bien, et ces hexamètres, en plus de leurs mérites intrinsèques, ont pour nous l'avantage particulier de nous ouvrir les pensées intimes du jeune poète, de nous faire pénétrer plus avant dans le secret d'une amitié étroite que le temps a immortalisée.

(1) S. de S^{te}-Marthe, *Gallorum doctrinâ illustrium elogia*, liv. II, p. 128.

(2) En les analysant, M. Feugère a indiqué ce qu'on y peut trouver de renseignements (*Caractères et portraits littéraires du XVI^e s.*, t. I, p. 107-125).



IV

La Boétie et Montaigne : l'un et l'autre avaient une haute idée de l'amitié. Les premiers amis de La Boétie. Lambert Daneau. Jean-Antoine de Baïf. Jean Dorat et la Pléiade. La Boétie et Ronsard. Jean de Belot. Guy de Galard de Brassac. Relations avec Jules-César Scaliger. Liaison avec Montaigne. Son caractère. Rôle de La Boétie. Sa mort frappe Montaigne profondément. La Boétie lui lègue ses livres.

L'amitié, suivant La Boétie, est un sentiment délicat dont sont capables seules les natures d'élite ; les âmes corrompues et méchantes ne peuvent s'y hausser. « L'amitié, dit-il, c'est un nom sacré, c'est une chose sainte ; elle ne se met jamais qu'entre gens de bien et ne se prend que par une mutuelle estime ; elle s'entretient non tant par bienfaits que par la bonne vie. Ce qui rend un ami assuré de l'autre, c'est la connoissance qu'il a de son intégrité : les respondens qu'il en a, c'est son bon naturel, la foi et la constance. Il n'i peut avoir d'amitié là où est la cruauté, là où est la déloiauté, là où est l'injustice ; et entre les meschans, quand ils s'assemblent, c'est un complot, non pas une compaignie ; ils ne s'entr'aident pas, mais ils s'entre-craignent ; ils ne sont pas amis, mais ils sont complices (1). » Peut-on s'étonner, après un pareil langage, que le jeune homme, qui parlait ainsi des affections du cœur, demeurât toujours si sûr et si dévoué dans ses liaisons d'amitié ? Qu'on rapproche ces quelques lignes des admirables pages de Montaigne sur ce même sentiment, et l'on aura bien vite le secret motif d'un lien si fort et si étroit que les siècles n'ont pu le rompre.

Mais ce qui n'a pas été assez dit et ce que l'on ignore communément, c'est que Montaigne ne fut pas le premier séduit par l'amitié de La Boétie. La chose est cependant importante et vaut la peine d'être notée, car le respect et l'admiration de Montaigne étaient si grands à l'égard de son ami qu'il les pousse jusqu'à l'apparence de l'illusion. Il parle de La Boétie avec une affection si enthousiaste, ce sceptique, railleur par nature, qu'on le soupçonne de s'être abusé et que nous accusons volontiers son esprit d'avoir

(1) On rencontre encore dans ses sonnets ce beau vers inspiré par le même sentiment :

Aussi qu'est-il plus beau qu'une amitié fidèle ?

été, pour une fois, la dupe de son cœur. Essayons de montrer qu'en parlant de la sorte, Montaigne n'a fait qu'exprimer, dans une large part, la pensée même de ses contemporains, et que son illusion, — s'il y a quelque illusion à croire un jeune homme aussi richement doué capable des plus nobles sentiments, — a été partagée par d'autres grands esprits de son temps.

Sur les bancs mêmes de l'école, dans ces premières années de la jeunesse où les amitiés sont à la fois si profondes et si spontanées, La Boétie sut lier avec ses condisciples de bonnes et franches relations. Nous avons dit quelle élite l'Université d'Orléans comptait alors dans son sein. Dans cette élite, il distingua les plus remarquables et noua avec eux d'amicales unions. Sans doute le souvenir de ces épanchements ne nous est pas parvenu tout entier. Nous avons gardé pourtant le nom d'un de ces amis de la première heure, non le moins célèbre assurément, Lambert Daneau.

Avant d'être théologien et controversiste, Lambert Daneau, de Beaugency, avait été un écolier remarquable de l'Université d'Orléans. C'est là qu'il était venu étudier la jurisprudence, sous la direction d'Anne du Bourg; c'est là aussi qu'il prit son grade de licencié, le 20 novembre 1557 (1). Il y fut donc le contemporain de La Boétie. Entre eux s'établit vite un commerce affectueux, car Daneau, comme La Boétie, étudiait avec autant d'ardeur la philosophie que le droit. Dans la banlieue d'Orléans, l'oncle maternel de Daneau, Antoine Brachet, érudit et poète à ses heures, possédait un agréable jardin orné de quinconces et de berceaux. Là, de jeunes écoliers venaient souvent se réunir pour y discuter et y agiter des questions de sciences ou de belles-lettres (2). C'était une sorte d'académie champêtre et sans prétentions, dont Daneau lui-même nous a laissé un croquis. La Boétie en fit-il partie? Donna-t-il à cette société d'esprits ardents et libéraux la primeur de sa *Servitude volontaire*, et ne faudrait-il voir dans sa prose entraînant que l'écho prolongé de l'enseignement d'Anne du Bourg?

(1) Suivant M. de Félice, l'historien de Daneau, celui-ci vint étudier à Orléans vers 1552, après un séjour de quatre à cinq ans à Paris, et il resta quatre ans l'élève de Du Bourg. Après le départ de son maître, il demeura quelques mois encore à Orléans pour y prendre sa licence. Ces dates confirment les vers de La Boétie.

(2) Daneau parle de ce domaine et de ces réunions dans un dialogue *De jurisdictione omnium judicum*, demeuré manuscrit et conservé à la bibliothèque de Berne (collection Bongars, n° 284). Composé pour honorer la mémoire d'Anne Du Bourg, peut-être ce dialogue renferme-t-il

Nous ne saurions le dire, et le seul témoignage de la liaison de La Boétie avec Daneau est une pièce de trois distiques, qu'il lui adresse, et qui a été plus tard recueillie dans ses vers latins. « Lorsque j'en nie que tu sois jeune, tu me contredis, Daneau; mais tes paroles sérieuses trahissent un vieillard. Evite de parler. Ton langage réfléchi suppose les années, et ce qui prouve ta jeunesse te fait paraître vieux. Voilà ce que tu prouves bien : tes paroles se retournent contre toi. Prouve donc mal ce que tu veux bien prouver. » Si le sentiment est flatteur, le vers est trop recherché. L'afféterie de la pensée décèle un peu trop l'inexpérience de l'auteur. Qu'advint-il de ces belles inclinations en vieillissant? Qui sait? Converti par la constance de son maître Anne du Bourg, qui le gagna au protestantisme, Daneau fut, dans la suite, un controversiste fougueux. Un abîme le séparait désormais de celui qui avait été le compagnon de ses études et de ses plaisirs délicats.

C'est aussi parmi les amis de la première heure qu'il faut compter Jean-Antoine de Baïf. La Boétie et lui se connurent jeunes encore et les vers de Baïf ne tardèrent pas à faire mention de cette liaison. Dès 1555, date à laquelle il publiait les *Quatre livres de l'amour de Francine* (3), Baïf adressait au nouveau conseiller au Parlement de Bordeaux un sonnet renfermé au second livre de ses poésies. C'était le premier témoignage d'une affection qui survécut, nous l'avons vu, à La Boétie lui-même. Ces vers de Baïf ne nous donnent pas de détails sur les relations des deux poètes, mais il est probable qu'elles eurent sur La Boétie une influence notable. Assurément, Baïf l'initia aux ambitions de la Pléiade. Dans un passage de la *Servitude volontaire*, La Boétie a dit quelle estime il portait aux novateurs de la jeune école, quel enthousiasme il nourrissait pour la poésie « faite toute à neuf par nostre Ronsard, nostre Baïf, nostre du Bellay ». Leur influence littéraire est palpable dans les écrits du jeune conseiller, et il est vraisemblable que celui-ci les a connus autrement que par la simple lecture de leurs œuvres.

Cela est certain pour Jean Dorat tout au moins. La Boétie le

quelques renseignements sur le sujet qui nous occupe. Il est mentionné par M. Jarry dans son étude sur Daniel (p. 55) et par M. de Félice dans son étude sur Daneau (p. 273).

(3) *Quatre livres de l'amour de Francine* par Jean-Antoine de Baïf. A Paris, chez André Wechel (la date est à la fin). Le sonnet à La Boétie se trouve au f° 36 v°. Il a été reproduit dans les *Euvres en rime* (Deuxième livre des *Amours de Francine*, f. 83 v°) et aussi par M. Marty-Laveaux, dans son édition des œuvres de Baïf de la *Pléiade française*, t. I (1882, in-8°, p. 149).

contredisait fort agréablement dans une réponse à la fois spirituelle et modérée, quand il justifiait en vers latins les mesures de Henri II pour asservir la magistrature (1); cela ne les empêchait pas d'être amis. Nous avons, parmi les vers latins, un distique qui prouve que La Boétie était admis dans l'intimité de Dorat. C'est une pensée philosophique inspirée par l'horloge de Marguerite de Laval, première femme de Dorat (2). L'horloge était habilement construite et on ne voyait pas couler le sable qui la mettait en mouvement : ainsi le temps passe sans qu'il y paraisse. Le foyer de Dorat fut le premier asile de la Pléiade; on n'ignore pas l'action prépondérante que le savant helléniste exerçait sur ses disciples, qui aimèrent toujours à se réunir autour de lui. N'est-il pas très vraisemblable après cela, que La Boétie, accueilli dans cette famille, dut y rencontrer ceux qui en faisaient l'ornement et qui étaient alors les gloires de la poésie française?

Tout semble faire supposer que La Boétie put, de la sorte, approcher Ronsard, autour duquel rayonnait toute la jeunesse éclairée. Ronsard conserva jusqu'à la fin de sa vie les relations les plus étroites avec son maître Dorat, et La Boétie portait à celui qu'on regardait comme le prince des poètes une telle admiration, qu'elle dut lui faire souhaiter de le connaître plus intimement que par ses vers. Lui-même laisse entendre, dans son *Contr'un*, qu'il avait approché du chef incontesté des poètes d'alors : « J'entens sa portée, ie connois l'esprit aigu, ie sçay la grâce de l'homme, » dit-il de Ronsard, et ces expressions marquent bien la déférence de l'écrivain. La Boétie ne tolérât pas qu'on attaquât le grand poète, et ceux qui s'avisèrent d'y toucher subissaient sa colère. Témoin Gaillard de Lavie, son collègue au Parlement de Bordeaux (3). Celui-ci était choqué des vers amoureux de Ronsard, trop nom-

(1) Voir les deux pièces intitulées : *Joannis Aurati de Androgyno et Senatu semestri* (*Poemata*, f° 117 v°; ci-dessous, p. 237). A l'occasion de cette lutte, J.-C. Scaliger composait un quatrain trop flatteur pour La Boétie pour ne pas le citer ici (J.-C. Scaligeri *Poemata*, 1574, 1^{re} partie, p. 203):

BOETIANI LAMBUS FILIUS ANDROGYNI AURATINI

Non mirum Androgyni productum e semine fœtum

Utraque commodius semina juncta vigent.

Sed mirum e neutro (neutrum est hoc, quicquid utrumque est)

Tam fortem atque acrem prosiluisse virum.

(2) *In horologium Margaretæ Lavalis eâ arte compositum ut sabulum fluens videre nequeat* (*Poemata*, f° 107 v°; ci-dessous, p. 218).

(3) *In Lavianum qui Petrum Ronsardum monuerat ut non amplius amores sed Dei laudes caneret* (*Poemata*, f° 107; ci-dessous, p. 217). — Sans

breux à son sens, et il s'était permis de dire que le talent du poète serait mieux employé à chanter la gloire de Dieu. La Boétie lui fait remarquer vivement qu'il est plusieurs façons de plaire à Dieu et que Lavie l'eût honoré en gardant le silence. La réponse était mordante : pour que La Boétie l'adressât à un collègue, il fallait qu'il eût été atteint dans ses affections les plus chères.

D'ailleurs, d'autres liens encore unissaient La Boétie à Ronsard, depuis Lancelot de Carle, l'ami des premières années de Ronsard et le beau-frère de La Boétie, jusqu'à Jean Amelin, le célèbre traducteur de Tite-Live, oncle lui aussi de La Boétie. Le souvenir de celui-ci ne dut pas nuire à la liaison qui se forma plus tard entre Ronsard et Jean de Belot (4), qui avait si intimement connu La Boétie avant de devenir l'ami du poète. D'abord conseiller au Parlement de Bordeaux, où il siégeait aux côtés de Montaigne et de La Boétie, Belot avait noué avec l'un et avec l'autre d'étroites relations. Il en est maintes preuves dans les vers latins de La Boétie, qu'il visita durant sa dernière maladie. Maître des requêtes de l'hôtel du roi, Belot quitta Bordeaux pour Paris et se trouva dès lors mêlé au monde des littérateurs et des poètes. Il devint bien vite et l'ami de Baïf, qui lui dédie plusieurs poèmes, et celui de Ronsard, qui l'appelle

Belot, parcelle, ains le tout de ma vie.

L'un des plus remarquables poèmes de Ronsard, le poème sur la *Lyre*, porte le nom de Belot. Il nous montre à quel degré d'intimité en était venue la liaison entr'eux et il n'est pas téméraire de supposer que le souvenir de La Boétie n'y avait pas nui.

Faut-il mentionner ici tous ceux que Ronsard et La Boétie connurent à la fois? Faut-il dire que l'un et l'autre furent des

nul doute, il s'agit ici de Gaillard de Lavie, conseiller lay au Parlement de Bordeaux depuis le 20 décembre 1540, et devenu conseiller clerc le 15 septembre 1555. Il entretint quelques relations avec des littérateurs de son temps. Ainsi que me le signale fort obligeamment M. Emile Picot, Béranger de La Tour, d'Albenas en Vivarez, lui adresse un sonnet, dans l'*Amie des amies* (Lyon, 1558).

(4) Originaire de l'Agenais, Jean de Belot était encore conseiller au Parlement de Bordeaux le 9 décembre 1559, ainsi qu'il appert d'un arrêt du Parlement de cette date. Il y est dit qu'il a de « grands biens » dans le Haut-Pays, c'est-à-dire en Agenais (*Archives historiques de la Gironde*, t. XIX, p. 472). On le trouve comme maître des requêtes de l'hôtel du roi dans une pétition des jurats de Bordeaux au roi, datée du 15 juin 1568 (*Arch. hist.*, t. IV, p. 164). Les deux pièces de Ronsard qui lui sont dédiées lui sont adressées sous ce titre (édition P. Blanchemain, t. IV, pp. 53 et 121). Voy. aussi Baïf, édition Marty-Laveaux, t. II, pp. 33, 71 et 435.

protégés du cardinal Charles de Lorraine? Comme il n'est guère de poète de cette époque qui n'ait, de plus ou moins près, approché le cardinal de Lorraine, si prodigue de largesse par politique et par goût, la remarque n'aurait qu'une valeur assez restreinte. Disons seulement que l'un et l'autre se sont plu à chanter — Ronsard en français, La Boétie en latin — la grotte que le cardinal de Lorraine avait vouée aux Muses dans son domaine de Meudon (1). C'est là que La Boétie appelle les Muses, chassées par les barbares de leur sol paternel; il les invite à porter là leurs affections: elles s'y trouveront entourées de poètes, comme aux plus beaux jours de l'Hellade. Et, comme pour justifier, semble-t-il, cette invocation, Ronsard place dans cet endroit, dont il décrit les charmes, une églogue dialoguée dont les interlocuteurs sont, avec lui, le chancelier de L'Hospital et Joachim du Bellay. Il suffit de mentionner ici une aussi heureuse coïncidence, qui confirme la probabilité des relations entre Ronsard et La Boétie.

Entré au Parlement de Bordeaux, le premier de ses collègues avec lequel La Boétie semble s'être lié plus particulièrement fut Guy de Galard de Brassac (2), conseiller clerk au Parlement depuis 1534, où il avait succédé à son frère Bertrand de Galard, qui faillit être archevêque de Bordeaux en 1529, si l'on en croit Lopès (3). Guy de Galard avait pour les lettres, comme La Boétie, un culte passionné et était fort lié avec plusieurs savants, entre autres avec Jules-César Scaliger. Celui-ci en avait fait son correspondant ordinaire à Bordeaux, et, de plus, l'avait prié de surveiller l'éducation de ses trois fils, confiée au principal du Collège de Guyenne, Gélida. Les livres arrivaient assez difficilement à Agen; aussi Brassac se chargeait-il volontiers

(1) *Ad Musas, de antro Medono cardinalis Lotharingi (Poemata, f° 105; ci-dessous, p. 213).* — L'églogue de Ronsard a pour titre: *Chant pastoral sur les nocces de Monseigneur Charles duc de Lorraine et de Madame Claude, deuxième fille du roi Henri II* (Paris, André Wéchel, 1559, 20 pp. in-4°. Edition P. Blanchemain, t. IV, p. 54).

(2) Guy de Galard de Brassac naquit vers 1492, suivant une généalogie manuscrite dressée par l'archiviste Bouland et conservée au château de Brassac (Noulens, *Documents historiques sur la maison de Galard*, t. IV, p. 1043). François I^{er} lui donna provision de l'office de conseiller au Parlement de Bordeaux par lettres-patentes du 13 octobre 1533 et il prêta serment le 7 janvier 1534. Chanoine d'Agen (1535) et de Saint-André de Bordeaux (1556), il devint président aux enquêtes (18 mai 1543), au moment de la création de la deuxième chambre des enquêtes. Il résigna son office de conseiller en faveur de Florent de Nort (31 mai 1557), et fut admis néanmoins à conserver ses fonctions de président des enquêtes. (Brives-Cazes, *Le Parlement de Bordeaux et la Cour des Commissaires de 1549*, pp. 176 et 202.)

d'adresser à son docte ami les nouveautés littéraires. Un jour, à son envoi de livres il ajoute quelques vers charmants de La Boétie, et aussitôt Scaliger est dans l'admiration. M. Dezeimeris (4), auquel nous empruntons la plus grande partie de ces détails, et qui a eu le mérite de constater le premier les relations entre La Boétie et Scaliger, a trouvé dans les œuvres de ce dernier la preuve de ce contentement : « Je puis me réjouir amplement, m'estimer heureux et honoré, puisque vous avez daigné faire de moi des éloges capables de m'attirer l'estime et l'amitié du grand La Boétie et de me valoir une faveur rare (5). » Mis en goût, Scaliger veut en avoir d'autres, et presse La Boétie, dont la veine poétique ne produit pas au gré de ses désirs. Pourtant La Boétie s'exécutait bientôt (6), et la joie de Scaliger ne connaissait plus de bornes : « La Boétie, s'écriait-il dans des vers qui étaient vraiment à l'unisson de la prose de Montaigne, La Boétie est un homme qui a toutes les aptitudes. A quelque chose qu'il s'applique, il y dépassera tout ce que l'on peut attendre. Habitué à dénouer les nœuds gordiens de l'un et l'autre droit, il sait descendre des hauteurs d'une charge suprême, abaisser son esprit aux bagatelles d'Hipponax, et ne dédaigne pas de prendre la lyre de Phalœcus. Tout cela, nous l'avons vu; mais que ne sommes-nous pas appelés à voir encore, à moins qu'il ne veuille priver à la fois lui et nous des dons de son esprit ! A vous, grand président, à vous revient le soin de dissiper cette crainte, cette anxiété cruelle, tellement qu'entraîné par la haute autorité de vos exhortations, il ne s'obstine plus à nous frustrer en se frustrant lui-même (7). »

Néanmoins, ces paroles aimables ne séduisaient pas complètement La Boétie (8). En vain Scaliger le grondait-il de sa froideur

(3) Hiérosme Lopès, *L'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux*. Réédition de l'abbé Callen, t. II, p. 337.

(4) *De la Renaissance des Lettres à Bordeaux au XVI^e siècle*, pp. 39 et 49, et aussi dans l'introduction placée en tête des *Remarques et corrections d'Estienne de La Boétie sur le traité de Plutarque de l'Amour* (*Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, t. I, pp. 101 et seq.).

(5) *Julii-Cæsaris Scaligeri Poemata* (1624), p. 20.

(6) La Boétie adressait à Scaliger ses vers sur l'*Hermaphrodite* ou sur la *Grotte de Meudon*, construite par le cardinal de Lorraine, et Scaliger le remerciait aussitôt d'un envoi qu'il avait vivement sollicité (*Poemata*, 1574, p. 201).

(7) J.-C. Scaligeri *Poemata* (1574), p. 420. — Ailleurs (ibid., p. 347), dans une épître à La Boétie et à Brassac, Scaliger s'adressait aussi fort élogieusement au premier.

(8) Dans les vers latins de La Boétie nous ne trouvons qu'une seule pièce adressée à Scaliger (*Poemata*, f° 119 v°; ci-dessous, p. 243). A la mort de celui-ci (1558), La Boétie composa, sur le grand philologue, des

avec une aimable brusquerie et cherchait-il à le faire sortir de son silence par d'élogieux compliments. La Boétie répondait à ces avances avec la lenteur d'une amitié contrainte : il semblait ne se livrer qu'à regret. Un jour même, il échappa tout entier aux devoirs de cette relation. Scaliger attendait des vers latins depuis longtemps promis. Il se plaignit avec amertume de ce retard. Ses plaintes furent vaines, car La Boétie venait de rencontrer au Parlement l'ami que son cœur avait rêvé, et, séduit par la douceur de cette passion naissante, il oubliait ses promesses et ses correspondants d'autrefois.

On sait quelles circonstances les rapprocha. Michel de Montaigne avait succédé à son père comme membre de la Cour des aides de Périgueux, lorsque cette Cour fut supprimée par un édit de mai 1557, qui ordonnait que les offices attachés à ladite Cour le fussent dorénavant au Parlement de Bordeaux⁽¹⁾. Deux autres édits, rendus quelques mois après, complétaient la mesure : le premier en fondant une chambre des requêtes formée des nouveaux magistrats, le second en leur donnant le rang de conseillers. Cependant, ils n'en remplirent véritablement les fonctions et n'en eurent les prérogatives qu'à partir de septembre 1561.

Il était nécessaire, en un semblable état de choses, que les deux collègues fissent promptement connaissance, d'autant qu'ils se plaisaient avant de s'être vus et se recherchaient sur le bruit de leur commune renommée. Longtemps avant de s'attacher à La Boétie, Montaigne avait lu la *Servitude volontaire*, et cette œuvre avait suffi à lui donner le désir d'approcher son auteur ; c'est elle qui fut entre les deux le premier trait d'union : « Nous nous embrassions par nos noms, dit Montaigne, et à notre première rencontre, qui fut par hasard en une grande fête et compagnie de ville, nous nous trouvâmes si près, si connus, si obligés entre nous, que rien dès lors ne nous fut si proche que l'un à l'autre. » Aussitôt commença, en effet, cette liaison étroite, cette intimité de tous les instants que Montaigne lui-même ne peut expliquer, sinon par ce mot sublime : *parce que c'était lui, parce que c'était moi !*

Dès cet instant, leur alliance était scellée aussi solidement qu'elle le fut jamais, et leur amitié demeura toujours aussi vive, aussi ardente qu'elle l'avait été dans ses premiers transports. Ce sentiment les avait saisis l'un et l'autre avec la violence d'une

vers d'une mélancolie touchante et qui ont été reproduits par Joseph Scaliger en tête de la *Poétique* de son père (Paris, 1561, in-folio).

passion, et leurs deux existences se confondirent au point de n'en former plus qu'une, avec ses joies et ses douleurs communes. Cependant, en examinant de près cette liaison si intime, on peut encore distinguer quel était plus particulièrement le rôle de chacun dans l'ensemble. Montaigne, jeune encore de goûts et d'inclinations, mais plus généreusement doué au point de vue des qualités intellectuelles, demeure surtout le juge de l'esprit : La Boétie confesse de bonne grâce cet avantage. La Boétie, au contraire, vertueux et chaste, fut le juge des mœurs : « De même qu'il me surpassait d'une distance infinie en toute autre suffisance et vertu, écrit Montaigne, aussi faisoit-il au devoir de l'amitié. » Et, si l'on poussait aux extrêmes cette minutieuse analyse, on reconnaîtrait aisément à La Boétie une supériorité sur son ami, supériorité donnée par l'âge — il avait deux ans de plus que Montaigne, — mais surtout par la fermeté de caractère et la pureté de la vie. Jusqu'ici on a un peu trop exclusivement considéré la conduite de Montaigne. Cependant, si Montaigne avait une aussi haute idée de l'amitié, il le devait, pour beaucoup, à l'influence de La Boétie. C'est à côté d'un semblable compagnon qu'il avait appris à placer l'amitié au-dessus de tous les grands sentiments, au-dessus de l'amour fraternel lui-même, quoique le nom de frère soit, à son sens, un nom si doux et si beau, qu'il en avait fait un lien de plus entre son ami et lui. Mais la communauté d'intérêts et d'origine est trop souvent entre les frères une cause de relâchement et de désunion. Il est vrai qu'en cela Montaigne n'entendait point parler de ces amitiés ordinaires, qui ne sont « qu'accointances et familiarités, nouées par quelque occasion ou commodité par le moyen de laquelle nos âmes s'entretiennent ». Il ne songe qu'à cette union absolue, prédestinée à quelques natures délicates, qui les mêle l'une à l'autre si étroitement que la volonté de chacun se perd dans la volonté de l'ami de son choix.

Tel était le sentiment que La Boétie lui avait inspiré. Et lorsque Montaigne, âme ardente mais un peu mobile, semblait se lasser de poursuivre une perfection toujours pénible à atteindre, c'est La Boétie qui le réconfortait encore et l'encourageait à de nouveaux efforts. Nous avons conservé trois pièces de vers latins qui nous montrent bien cette salutaire impulsion. Elles sont vraiment belles toutes trois et n'ont contre elles, de l'avis de Sainte-Beuve, que de n'être point écrites en français. Deux d'entre elles surtout

(1) Th. Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine et sa famille*, p. 169.

méritent d'être étudiées au point de vue qui nous occupe en ce moment, car elles fournissent sur ce sujet des lumières très précieuses.

La première (1), quoique remarquable aussi par elle-même, est cependant moins importante à considérer sous l'aspect particulier qui nous intéresse. Adressée en même temps à Montaigne et à Belot, elle décrit plutôt le lamentable état de la France qu'elle ne nous dévoile les secrètes pensées de La Boétie. Mais quels sentiments touchants y sont exprimés ! On s'attache malgré soi à la relire, tant la douleur y est sincère et simplement dite. Devant les ruines qui couvrent le pays tout entier, La Boétie voudrait fuir n'importe où et n'importe comment. Et qui sait si les dieux, en montrant à des marins hardis de nouvelles terres, vierges et fécondes, n'ont pas voulu conseiller cette fuite ? « Quel que soit le lieu qui m'accueille dans ma fatigue — et plût au ciel que ce fût avec vous, ô mes amis ? — non, jamais je ne pourrai arracher de mon cœur le désastre de la patrie ; partout elle me suivra, je reverrai son image abattue et désolée :

*Hic quicumque manet fessum locus, haud sine vobis
O utinam socii, vix est ut pectore toto
Excutiam casum patriæ. Quacumque sequetur
Prostrata facies, tristisque recurret imago.*

— Ce désespoir est touchant et cette poétique évocation de l'Amérique ne semble-t-elle pas la vision anticipée d'un lointain avenir ?

Plus tard (2), La Boétie livra plus complètement les profondeurs de son âme : « Je recherche la vertu, écrivait-il à Montaigne ; là où je l'aperçois, je l'embrasse avec ardeur. » Et il voudrait que son ami tentât lui aussi de gravir les sommets radieux où elle se tient. La tâche est pénible, pourtant. Mais La Boétie lui vante la gloire d'y parvenir ; il lui rappelle la fameuse apparition de la Volupté et de la Vertu au jeune Hercule et les propos qu'elles lui tinrent l'une et l'autre. D'ailleurs, le travail n'est-il pas le fond même de la nature humaine ? « Au travail seul le maître des dieux ne refuse rien. Lui-même, ce n'est pas au sein d'un lâche repos qu'il gouverne la mer, la terre et les voûtes de l'Olympe. Qu'est-ce que l'existence pour un homme inutile ? Vivant, il ressemble à ceux

(1) *Poemata*, f° 102; voy. ci-dessous, p. 207.

(2) *Poemata*, f° 103 v°; voy. ci-dessous, p. 210.

(3) R. Dezeimeris, *Renaissance des Lettres*, p. 51.

que renferme la tombe. Il devance l'heure du trépas; celui qui passe ses journées dans le silence et laisse ses années s'écouler dans un profond sommeil, sans être compté parmi les hommes. » La Boétie rêvait donc de la gloire. Quelques instants avant de mourir, il se tournait encore vers Montaigne et lui disait : « Mon frère, n'étois-je pas né si inutile que j'eusse moyen de faire service à la chose publique ? » C'est le mot que, deux cents ans après, André Chénier prononçait en montant à l'échafaud; c'est le mot qui échappe à toutes les grandes âmes quand le sort les frappe avant l'heure (3). La communauté des aspirations et des destinées les unit étroitement l'un à l'autre, le penseur au poète, et, comme on l'a dit, par-dessus deux siècles ils peuvent se tendre la main.

La Boétie ne devait pas arrêter là de pareils enseignements : il essaya une fois de plus de les développer dans une satire que Montaigne déclare excellente, et qui est assurément la plus étendue des pièces latines de La Boétie (4). Il commence par rappeler tout d'abord l'origine et les premiers temps de leur liaison. C'est une page d'un abandon charmant, qui mérite d'être citée. Sainte-Beuve en a traduit avec bonheur le commencement et nous empruntons au grand critique la copie de cet aimable tableau (5).

« La plus grande partie des prudents et des sages, lui dit-il, est méfiante et n'a foi à une amitié qu'après que l'âge l'a confirmée et que le temps l'a soumise à mille épreuves. Mais nous, l'amitié qui nous lie n'est que d'un peu plus d'une année, et elle est arrivée à son comble : elle n'a rien laissé à ajouter. Est-ce imprudence ? Personne du moins ne l'oserait dire, et il n'est sage si morose qui, nous connaissant tous deux, et nos goûts et nos mœurs, aille s'enquérir de la date de notre alliance, et qui n'applaudisse de bon cœur à une si parfaite union. Et je ne crains point que nos neveux refusent un jour d'inscrire nos noms (si toutefois le destin nous prête vie) sur la liste des amis célèbres. Toutes greffes ne conviennent point à tous les arbres : le cerisier refuse la pomme, et le poirier n'adopte point la prune : ni le temps ni la culture ne peuvent l'obtenir d'eux, tant les instincts répugnent. Mais à d'autres arbres la même greffe réussit aussitôt par secret accord de nature ; en un rien de temps les bourgeons se gonflent et s'unissent, et les deux ensemble s'entendent à produire à frais communs le même fruit... Il en est ainsi des âmes : il en est telles,

(4) *Poemata*, f° 110 v°; voy. ci-dessous, p. 225.

(5) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. IX, p. 122. Il a également traduit la pièce adressée à Belot et à Montaigne.

une fois unies, que rien ne saurait disjoindre; il en est d'autres qu'aucun art ne saurait unir. Pour toi, ô Montaigne, ce qui t'a uni à moi pour jamais et à tout événement, c'est la force de nature, c'est le plus aimable attrait d'amour, la vertu. »

Puis, après ces quelques minutes de gracieuses confidences, il expose encore à Montaigne ses sentiments sur la vertu. Jusqu'ici pour ainsi dire il en avait surtout montré la gloire, tandis que maintenant il en fait ressortir l'utilité. Sa théorie est ingénieuse. Quoique la forme n'en soit pas didactique et laisse percer parfois une légère malice, cette satire n'en est pas moins un véritable traité de morale. La Boétie pousse le jeune homme à la vertu, en lui montrant combien le bonheur né du vice est court et trompeur. Est-ce à dire que La Boétie prêchait pour cela la doctrine épicurienne, qui déclare l'homme fait pour le plaisir et lui montre la vertu comme la source la plus pure et la plus certaine de ce plaisir, souverain but de sa nature? Non; si l'influence épicurienne s'y retrouve, c'est surtout dans la versification, visiblement inspirée d'Horace, dont les réminiscences sont nombreuses et dont La Boétie reproduit un peu aussi la doctrine aisée. Quoi de plus naturel d'ailleurs que cette argumentation, comme le remarque M. Desjardins? « Sans doute, la vertu est belle, mais le vice est attrayant; il est plus malaisé de s'attacher fermement à la première que de se laisser mollement entraîner au second: pourquoi ceux qui recommandent le bien ne feraient-ils pas valoir toutes les raisons de le cultiver avec zèle, et négligeraient-ils celles qui peuvent être le plus efficaces sur un grand nombre d'esprits (1)? »

Toutes ces questions sont traitées avec une grande délicatesse de touche, avec un aimable enjouement. La Boétie moralise sans morgue et sans pédant appareil: il ne veut point parler comme un oncle sévère:

*Ludam vacuus, blandisque ferocem
Aggrediar melius...*

— Il expose avec grâce l'éducation du jeune homme telle qu'il la rêve et telle qu'il la veut, et fait avec vivacité le tableau des vertus qu'il recommande. Au premier rang, il place la continence, nécessaire aux grands efforts et aux nobles pensées. Il en peint habilement les avantages et les bonheurs. Mais jamais il n'effraie son disciple par des raisonnements trop sévères. Il préfère mettre en parallèle les joies fugitives du vice avec les joies pures du foyer

(1) Albert Desjardins, *Les Moralistes du XVI^e siècle*, 1870, in-8°, p. 136.

domestique, et de cette vivante comparaison découle bien vite l'enseignement que La Boétie voulait en tirer. En cela, il avait surtout en vue de convaincre Montaigne, jeune alors et ardent, trop enclin sans doute à préférer les plaisirs faciles à l'attrait plus austère de la sagesse et de la vertu. Mieux que personne, il connaissait les qualités et les défauts de cette nature, aussi noble qu'enthousiaste, et c'était pour la retenir qu'il lui adressait de sages exhortations.

On comprend que la perte d'un tel ami fut un vrai malheur pour Montaigne. Sans vouloir augmenter le rôle de La Boétie, on peut dire, je crois, qu'il exerçait sur son compagnon une influence salutaire, et qu'il ranima souvent une ardeur pour le bien qui commençait parfois à se refroidir. Aussi, quelle émotion Montaigne n'éprouva-t-il pas à la première nouvelle d'un mal qui devait emporter cet incomparable ami ! Le récit que Montaigne nous a laissé des derniers instants de La Boétie est admirable, et je ne sais, dans notre langue, nulles pages remplies d'une douleur plus touchante et plus vraie. C'est la mort du sage dans toute la sérénité de sa foi en l'infini. On entend encore, après trois siècles, les propos que La Boétie tenait à chacun avant l'heure suprême ; on traverse toutes les inquiétudes qu'éprouvèrent ceux qui l'entouraient en attendant le fatal dénouement. Cependant le malade s'affaiblit peu à peu. Tout à coup il semble se remettre : son visage n'est plus exsangue et sa faiblesse paraît moins grande. Nous nous prenons à espérer. Erreur trompeuse. Comme un flambeau prêt à s'éteindre jette un dernier éclat, la vie s'enfuit dans un effort suprême, et c'est ainsi que rendit l'âme celui qu'on a pu nommer un grand homme de bien.

A ce coup si rude, qui frappait une existence si proche de la sienne, le cœur de Montaigne souffrit cruellement. La vie lui semblait lourde à porter, après un si grand malheur, et il la regardait désormais « comme une nuit obscure et ennuyeuse ». Il languit quelque temps comme un oiseau blessé ; les plaisirs eux-mêmes ne font que raviver sa douleur. « Nous étions à moitié de tout, il me semble que je lui dérobe sa part. » Ce qui le charmait jadis l'ennuie maintenant. Son âme, atteinte dans ses profondeurs les plus sensibles, se prend à douter, car, avec la sauvegarde de l'ami, ont disparu aussi la foi et le courage. Enfin, le Parlement, où il siégeait, lui devient odieux, et il ne tarde pas, pour chasser les derniers souvenirs d'un passé qui l'attriste, à résigner sa charge de conseiller en faveur de Florimond de Raymond (2).

(2) Tamizey de Larroque, *Essai sur Florimond de Raymond*, p. 132.

Désormais, l'existence de Montaigne eut le pieux office de faire « à tout jamais les obsèques » de celui qui n'était plus. Ils s'étaient livrés sans restrictions l'un à l'autre, tant que la vie les avait réunis. Maintenant que la mort les séparait, la suprême consolation de celui qui restait fut la certitude de n'avoir pas caché son affection, d'avoir eu avec l'autre « une parfaite et entière communication ». Montaigne se dévoua à la mémoire de l'ami qu'il avait perdu. Il fallait que chacun le connût, l'estimât et l'aimât, comme lui-même l'avait connu, estimé et aimé. Il défendit contre tous le souvenir de La Boétie et il pouvait se rendre ce témoignage que, s'il n'avait pas pris ce soin, La Boétie eût été, par la médisance, « deschiré en mille contraires visages ». Mais Montaigne veillait sur une tombe si chère.

Malgré le temps, malgré le devoir accompli, le regret de celui qui était disparu demeurait vivant dans le cœur de celui qui restait et Montaigne ne put jamais songer sans douleur à la perte de cet ami inséparable. Plus de vingt ans après la mort de La Boétie, aux bains della Villa où il se trouvait alors, Montaigne est tout à coup envahi par la pensée de celui qu'il avait si tendrement aimé : « J'y fus si longtemps sans me raviser que cela me fit grand mal (1). » Le témoignage est touchant, car il est noté sans aucune recherche, tel qu'il avait été éprouvé. Plus tard encore, dans une des revisions des *Essais* auxquelles il se livrait, Montaigne, déjà près de succomber lui-même, parlait encore avec amertume de celui qu'il avait vu « surpris dans le train d'une très heureuse et très vigoureuse santé ». Sa douleur l'entraîne. Il accuse les médecins de cette mort : « Ce pendant qu'ils craignent d'arrêter le cours d'un dysentérique pour ne luy causer la fièvre, ils me tuerent un amy qui valoit mieux qu'eus tous tant qu'ils sont (2). » Rien n'avait pu remplir un vide, qui se faisait toujours cruellement sentir.

L'affection de La Boétie avait, il est vrai, survécu à lui-même. En mourant, il ne voulut pas laisser le compagnon des dernières

(1) *Journal de voyage*, in-4°, p. 218.

(2) *Essais* (1595), liv. II, ch. 37.

(3) Voir ci-dessous, APPENDICE VIII. — Le volume n° 490 de la collection Payen (L.-G. Gyraldus, *De Deis gentium varia et multiplex historia*, Bâle, 1548, in-f°), me semble avoir appartenu à La Boétie, avant d'être possédé par Montaigne. Sur la page de titre, à côté de la signature de Montaigne, il y a une déchirure, un lambeau de papier enlevé, sur lequel se trouvait le nom d'un précédent possesseur, peut-être de La Boétie. A l'intérieur du volume, on trouve sur les marges quelques notes manuscrites dont l'écriture offre une analogie frappante avec celle de La Boétie. Celles-ci sont en latin ou même en grec, contrairement à la coutume de Montaigne, qui annotait ses livres en français.

années de son existence, sans un témoignage qui lui rappelât les jours heureux passés ensemble. Il lui légua sa bibliothèque. « Ledit testateur prie M. M^e Ayquem de Montaigne, 'conseiller du Roi en la cour de Parlement de Bourdeaulx, son intime frère et inviolable amy, de reculhir pour un gaige d'amitié ses livres et papiers qui sont à Bourdeaulx, desquels lui faict présent, excepté de quelques ungs de droict qu'il donne à son cher cousin, fils légitime et hérittier du feu seigneur président de Calvymont (3). » Montaigne accepta le legs avec une reconnaissance émue, et fit placer dans sa propre « librairie » ces témoins muets d'un sentiment qui lui tenait tant au cœur. Plus tard, dans son château de Montaigne, au second étage de cette tour dont il avait fait sa retraite favorite et dans laquelle il aimait à s'enfermer pour méditer et pour écrire, il avait sous les yeux le dernier présent de son collègue au Parlement de Bordeaux. Ces volumes lui redisaient la tendresse de l'ami absent, et sans doute il les contemplait en composant ce chapitre de l'*Amitié*, impérissable apologie de La Boétie. Ils faisaient revivre, en quelque sorte, celui qui les avait maniés auparavant. Et, devant cette évocation familière, les souvenirs de Montaigne s'éveillaient, nombreux et touchants. Il se répandait en confidences inoubliables, parce que le grand écrivain s'y mettait tout entier, qu'il renfermait dans ces quelques pages tout son génie et tout son cœur.

PAUL BONNEFON.



DISCOVERS
DE
LA SERVITUDE
VOLONTAIRE

Entre Helies et ichan Gabourin freres appellans du Seneschal d'Albret ou son lieutenant au
Siege de Castelsous et demandeurs l'insertion d'une requête d'une part
Et Simone Gabourin intimée et défenderesse a ladite requête d'autre

En le proces ladite requête desd's appellans du septiesme mai mil cinq cens
soixante et un tantant ains fins pour les causes contenues contre l'appel et
ce dont a este appelle au recant sans amande et desfrans et autres
pieces et productions des parties

Il sera dict que la Court met l'appel au recant sans amande et
ordonne que ce dont a este appelle. sortira son plain et entier effect
condanne lesd's appellans envers l'ad' intimée ains desfrans
de la cause d'appel la taxe d'iceuls a l'ad' Court reserve

Helmes Triclaron & sp'cy duo Senta
E. LA BOÉTIE

ce est Jean Morel

Messieurs les preb'ds
Alcyne
Gronie
Messieurs de la Cour
Arroul
De la task
Le conte
Du duc
De la boetie

(Fac-simile d'un rapport autographe de La Boétie.)



DISCOVRS
DE LA
SERVITVDE VOLONTAIRE



*D'AVOIR plusieurs seigneurs aucun bien ie n'y
voy;
Qu'un, sans plus, soit le maistre, & qu'un seul
soit le roy,*

ce disoit Vlysse en Homere, parlant en
public. S'il n'eust rien plus dit, sinon

5 *D'auoir plusieurs seigneurs aucun bien ie n'y voy,*

c'estoit autant bien dit que rien plus; mais, au lieu
que, pour le raisonner, il falloit dire que la domina-
tion de plusieurs ne pouuoit estre bonne, puisque

VARIANTES

1.

*D'auoir plusieurs seigneurs aucun bien ie ne voy:
Qu'un sans plus soit le maistre & qu'un seul soit
le roy,*

« ce dit Vlysse en Homere, parlant
en public. S'il n'eust dit, sinon

D'auoir plusieurs seigneurs aucun bien ie ne voy,

cela estoit tant bien dit que rien
plus ». — Les variantes qui ont été
relevées en notes sont extraites des
*Memoires de l'Estat de France sous
Charles neufiesme*, à moins d'indi-
cations contraires.

7. « pour parler avec raison ».

la puissance d'un seul, deslors qu'il prend ce tiltre de maistre, est dure & defraisonnable, il est allé adiouster, tout au rebours,

Qu'un, sans plus, soit le maistre, & qu'un seul soit le roy.

Il en faudroit, d'aventure, excuser Vlisse, auquel 5 possible lors estoit besoin d'vser de ce langage pour appaïser la reuolte de l'armee; conformant, ie croy, son propos plus au temps qu'à la verité. Mais, à parler à bon escient, c'est vn extreme malheur d'estre subiect à vn maistre, duquel on ne se peut iamais 10 asseurer qu'il soit bon, puisqu'il est tousiours en sa puissance d'estre mauuais quand il voudra; & d'auoir plusieurs maistres, c'est, autant qu'on en a, autant de fois estre extremement malheureux. Si ne veux ie pas, pour ceste heure, débattre ceste question tant 15 pourmenée, si les autres façons de republique sont meilleures que la monarchie, encore voudrois ie sçauoir, auant que mettre en doute quel rang la monarchie doit auoir entre les republicques, si elle en y doit auoir aucun, pour ce qu'il est malaisé de 20

VARIANTES

5. « Toutesfois à l'aventure il faut excuser Vlisse, auquel possible lors il estoit besoin d'vser de ce langage, & de s'en seruir pour appaïser la reuolte de l'armee, conformant (ie croy) son propos ».

10. « duquel on ne peut estre iamais asseuré qu'il soit bon ».

13. « c'est autant que d'auoir autant de fois à estre extremement malheureux ».

15. « tant pourmenée asauoir, si les autres façons ».

17. « A quoi si ie voulois venir, encore voudrois ie sçauoir ».

19. « si elle y en doit ».

26. « entendre, s'il est possible & comme il se peut faire ».

29. « que celle qu'on lui donne ».

30. « sinon de tant ».

35. « de voir vn million de millions d'hommes ». — Ici commence

croire qu'il y ait rien de public en ce gouuernement, où tout est à vn. Mais ceste question est referuee pour vn autre temps, & demanderoit bien son traité à part, où pluſtoſt ameneroit quand & foy toutes les diſputes
25 politiques.

Pour ce coup, ie ne voudrois ſinon entendre comm' il ſe peut faire que tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, tant de nations endurent quelque fois vn tyran ſeul, qui n'a puiffance quē celle qu'ils lui
30 donnent; qui n'a pouuoir de leur nuire, ſinon tant qu'ils ont vouloir de l'endurer; qui ne ſçauroit leur faire mal aucun, ſinon lors qu'ils aiment mieulx le ſouffrir que lui contredire. Grand' choſe certes, & toutesfois ſi commune qu'il ſ'en faut de tant plus
35 douloir & moins ſ'eſbahir voir vn million d'hommes ſeruir miſerablement, aiant le col ſous le ioug, non pas contrains par vne plus grande force, mais aucunement (ce ſemble) enchantes & charmes par le nom ſeul d'un, duquel ils ne doiuent ni craindre la
40 puiffance, puis qu'il eſt ſeul, ny aimer les qualites, puis qu'il eſt en leur endroit inhumain & fauage. La foibleſſe d'entre nous hommes eſt telle, qu'il faut

VARIANTES

le long fragment publié dans le ſecond dialogue du *Reueille-Matin des François*. Pour le raccorder à ce qui le précède, le texte de La Boétie y eſt arrangé de la ſorte : « A la verité dire, mon compaignon, c'eſt vne choſe bien eſtrange de voir vn milion de millions d'hommes ſeruir miſerablement ». Quoiqu'elles ne ſoient pas en général fort importantes, nous en noterons les

variantes, en indiquant leur ſource.

38. « ce me ſemble » (*R.-M.*).

42. « La foibleſſe d'entre nous hommes eſt telle. Il faut ſouuent que nous obeiffions à la force, il eſt beſoin de temporifer, on ne peut pas touſiours eſtre le plus fort ». — *Le Reueille-Matin* donne un texte incompréhensible : « La nobleſſe d'entre nous hommes eſt telle, qu'elle fait ſouuent que nous obeiffions à la force ».

souuent que nous obeiffions à la force; il est besoin de temporiser, nous ne pouuons pas tousiours estre les plus forts. Doncques, si vne nation est contrainte par la force de la guerre de seruir à vn, comme la cité d'Athenes aus trente tirans, il ne se faut pas esbahir 5 qu'elle serue, mais se plaindre de l'accident; ou bien pluost ne s'esbahir ni ne s'en plaindre, mais porter le mal patiemment & se reseruer à l'aduenir à meilleure fortune.

Nostre nature est ainsi, que les communs deuoirs 10 de l'amitié emportent vne bonne partie du cours de nostre vie; il est raisonnable d'aimer la vertu, d'estimer les beaux faicts, de reconnoistre le bien d'où l'on l'a receu, & diminuer souuent de nostre aise pour augmenter l'honneur & auantage de celui qu'on aime 15 & qui le merite. Ainsi doncques, si les habitans d'un pais ont trouué quelque grand personnage qui leur ait monsté par espreuue vne grand' preueoiance pour les garder, vne grand' hardieffe pour les defendre, vn grand soing pour les gouuerner; si, de là en auant, 20 ils s'appriuoient de lui obeïr & s'en fier tant que de lui donner quelques auantages, ie ne sçay si ce seroit sageffe, de tant qu'on l'oste de là où il faisoit bien,

VARIANTES

- | | |
|---|---|
| 6. « ains se plaindre » (R.-M.). | 20. « si de là en auant ils s'appriuoient de luy obeïr & se fier tant de luy, que de luy donner quelque auantage (ie ne sçay si ce sera sageffe de l'oster de là où il faisoit bien pour l'auancer en vn lieu où il pourra mal faire), mais il ne peut faillir d'y auoir de la bonté du costé de ceux qui l'esleuent, de ne craindre point mal de celuy de qui on n'a receu que bien » (R.-M.). |
| 11. « emportent bonne partie » (R.-M.). | |
| 12. « est bien raisonnable » (R.-M.). | |
| 13. « de conoistre le bien ». | |
| 14. « diminuer souuent nostre aise » (R.-M.). | |
| 18. « grande prouidence » (R.-M.). | |
| 19. « pour les garder, grande hardieffe ». | |

pour l'auancer en lieu où il pourra mal faire; mais
 25 certes sy ne pourroit il faillir d'y auoir de la bonté, de
 ne craindre point mal de celui duquel on n'a receu
 que bien.

Mais, ô bon Dieu! que peut estre cela? comment
 dirons nous que cela s'appelle? quel malheur est celui
 30 là? quel vice, ou plüstoit quel malheureux vice? voir
 vn nombre infini de personnes non pas obeir, mais
 seruir; non pas estre gouuernes, mais tyrannises;
 n'aiäns ni biens, ni parens, femmes ny enfans, ni leur
 vie mesme qui soit à eux! souffrir les pilleries, les
 35 paillardises, les cruautés, non pas d'une armée, non
 pas d'un camp barbare contre lequel il faudroit
 despendre son sang & sa vie deuant, mais d'un seul;
 non pas d'un Hercule ny d'un Samson, mais d'un seul
 hommeau, & le plus souuent le plus lasche & femelin
 40 de la nation; non pas accoustumé à la poudre des
 batailles, mais encore à grand peine au fable des
 tournois; non pas qui puisse par force commander aux
 hommes, mais tout empesché de seruir vilement à la
 moindre femmelette! Appellerons nous cela lascheté?
 45 dirons nous que ceux qui seruent soient couards &
 recreus? Si deux, si trois, si quatre ne se defendent

VARIANTES

28. « comment pourrons-nous
 dire » (R.-M.).

29. « quel malheur est cestuy-là?
 ou quel vice ».

31. « vn nombre infini non pas
 obeir ».

32. « non pas estre gouuernees,
 mais tyrannisees » (R.-M.).

33. « ni parens ni enfans ».

39. « & le plus souuent du plus

lasche & femenin de la nation. » —
Reuille-Matin : « mais d'un seul
 hommeau, le plus lasche & femelin
 de toute la nation ».

44. « Appelons-nous ».

45. « ceux là qui seruent ». —
Reuille-Matin : « qui seruent à vn
 si lasche tyran ».

46. « Si deux, si trois, si quatre ne
 se defendent d'un; cela est estrange,

d'un, cela est estrange, mais toutesfois possible; bien pourra l'on dire lors, à bon droit, que c'est faute de cœur. Mais si cent, si mille endurent d'un seul, ne dira l'on pas qu'ils ne veulent point, non qu'ils n'osent pas se prendre à luy, & que c'est non couardise, mais 5 pluystost mespris ou desdain? Si l'on void, non pas cent, non pas mille hommes mais cent païs, mille villes, vn million d'hommes, n'aissaillir pas vn seul, duquel le mieulx traité de tous en reçoit ce mal d'estre serf & esclave, comment pourrons nous nommer cela? est 10 ce lascheté? Or, il y a en tous vices naturellement quelque borne, outre laquelle ils ne peuvent passer: deux peuvent craindre vn, & possible dix; mais mille, mais vn million, mais mille villes, si elles ne se deffendent d'un, cela n'est pas couardise, elle ne va point 15 iusques là; non plus que la vaillance ne s'estend pas qu'un seul eschelle vne forteresse, qu'il assaille vne armee, qu'il conquerte vn royaume. Doncques quel monstre de vice est cecy qui ne merite pas encore le tiltre de couardise, qui ne trouue point de nom assez 20 vilain, que la nature desaduoue auoir fait & la langue refuse de nommer?

VARIANTES

& possible pourra l'on bien dire lors à bon droit que c'est faute de cœur (R.-M.).

4. « qu'ils ne veulent point, qu'ils n'osent pas ».

6. « mespris & desdain ».

9. « en reçoit mal ».

11. « Or, y a il » (R.-M.).

13. « & possible dix le craindront » (R.-M.).

15. « ce n'est pas » (R.-M.).

18. « qu'il conquierre vn royaume ». — Le *Reueille-Matin* donne la même leçon.

20. « le nom de couardise » (R.-M.).

20. « qui ne trouue de nom assez vilain, que Nature desaduoue auoir fait, & la langue refuse de le nommer ». — Le *Reueille-Matin* écrit fautivement « longueur » au lieu de « langue ».

25. « les vns combattans » (R.-M.).

Qu'on mette d'un costé cinquante mil hommes en
armes, d'un autre autant; qu'on les range en bataille;
25 qu'ils viennent à se ioindre, les vns libres combattans
pour leur franchise, les autres pour la leur oster :
aufquels promettra l'on par coniecture la victoire?
lesquels pensera l'on qui plus gaillardement iront au
combat, ou ceux qui esperent pour guerdon de leurs
30 peines l'entretienement de leur liberté, ou ceux qui
ne peuuent attendre autre loyer des coups qu'ils
donnent ou qu'ils reçoient que la seruitude d'autrui?
Les vns ont tousiours deuant les yeulx le bon heur de
la vie passée, l'attente de pareil aise à l'aduenir; il ne
35 leur souuient pas tant de ce peu qu'ils endurent, le
temps que dure vne bataille, comme de ce qu'il leur
conuiendra à iamais endurer, à eux, à leurs enfans
& à toute la posterité. Les autres n'ont rien qui les
enhardie qu'une petite pointe de conuoitise qui se
40 rebousche soudain contre le danger & qui ne peut estre
si ardante que elle ne se doie, ce semble, esteindre
de la moindre goutte de sang qui forte de leurs plaies.
Aus batailles tant renommées de Miltiade, de Leonide,
de Themistocle, qui ont esté données deux mil ans y

VARIANTES

29. « pour le guerdon » (R.-M.).

31. « attendre loyer ».

33. « deuant leurs yeux le bon-
heur de leur vie passée ».

35. « il ne leur souuient pas tant
de ce qu'ils endurent, ce peu de
temps que dure vne bataille, comme
de ce qu'il conuiendra à iamais
endurer à eux, à leurs enfans & à
toute la posterité ». — Le *Reueille-
Matin* donne la même leçon, sauf à

la fin : « & à toute leur posterité ».

39. « enhardisse ». — La même
leçon se lit dans le *Reueille-Matin*.

39. « de leur conuoitise » (R.-M.).

41. « qu'elle ne se doie & semble
estaindre par la moindre goutte de
sang qui forte de leurs playes ». —
Reueille-Matin : « qu'elle ne se doie
(ce semble) esteindre par la moindre
goutte de sang qui forte de leurs
playes ».

a & qui sont ancora aujourd'hui aussi fresches en la
 memoire des liures & des hommes comme si c'eust
 esté l'autr' hier, qui furent donnees en Grece pour le
 bien des Grecs & pour l'exemple de tout le monde,
 qu'est ce qu'on pense qui donna à si petit nombre 5
 de gens, comme estoient les Grecs, non le pouuoir,
 mais le cœur de soutenir la force de tant de nauires
 que la mer mesme en estoit chargee, de defaire tant
 de nations, qui estoient en si grand nombre que
 l'escadron des Grecs n'eust pas fourni, s'il eust fallu, 10
 des cappitaines aus armees des ennemis, sinon qu'il
 semble qu'à ces glorieux iours là ce n'estoit pas tant
 la bataille des Grecs contre les Perfes, comme la
 victoire de la liberté sur la domination, de la franchise
 sur la conuoitise? 15

C'est chose estrange d'ouïr parler de la vaillance que
 la liberté met dans le cœur de ceux qui la deffendent;
 mais ce qui se fait en tous païs, par tous les hommes,
 tous les iours, qu'un homme mastine cent mille & les
 priue de leur liberté, qui le croiroit, s'il ne faisoit que 20

VARIANTES

1. « & vivent encore aujour-
 d'huy aussi fresches en la memoire
 des liures & des hommes, comme
 si c'eust esté l'autre hier qu'elles
 furent donnees en Grece, pour le
 bien de Grece & pour l'exemple de
 tout le monde ». — Même leçon dans
 le *Reueille-Matin*, sauf la différence :
 « comme si c'eust esté l'autr' hier,
 qui furent donnees ».

5. « & quest ce ». (*R.-M.*).

10. « n'eust pas fourny seulement
 de capitaines » (*R.-M.*).

12. « qu'en ces glorieux iours

là ». — *Reueille-Matin* : « que ces
 glorieux iours là ».

18. Dans le *Reueille-Matin*, ce pas-
 sage est arrangé de la façon sui-
 vante : « mais ce qui se fait tous
 les iours deuant nos yeux en nostre
 France ».

19. « qu'un homme seul mastine
 cent mille villes ».

21. « & s'il ne se voyoit qu'en
 pays estranges ».

23. « feint & controuué ».

25. « il n'est pas besoin de s'en
 defendre ».

l'ouïr dire & non le voir? &, s'il ne se faisoit qu'en
 païs estranges & lointaines terres, & qu'on le dit, qui
 ne penferoit que cela fut plustost feint & trouué que
 non pas veritable? Encores ce feul tiran, il n'est pas
 25 besoin de le combattre, il n'est pas besoin de le
 defaire, il est de foymefme defait, mais que le païs ne
 consente à sa seruitude; il ne faut pas lui oster rien,
 mais ne lui donner rien; il n'est pas besoin que le païs
 se mette en peine de faire rien pour foy, pourueu
 30 qu'il ne face rien contre foy. Ce sont donc les peuples
 mesmes qui se laissent ou plustost se font gourmander,
 puis qu'en cessant de seruir ils en feroient quittes;
 c'est le peuple qui s'asservit, qui se coupe la gorge,
 qui aiant le choïs ou d'estre serf ou d'estre libre, quitte
 35 sa franchise & prend le ioug, qui consent à son mal,
 ou plustost le pourchasse. S'il lui coustoit quelque
 chose à recouurer sa liberté, ie ne l'en presserois
 point, combien qu'est ce que l'homme doit auoir plus
 cher que de se remettre en son droit naturel, &, par
 40 maniere de dire, de beste reuenir homme; mais encore

VARIANTES

27. « ne consente pas » (R.-M.).

27. « luy rien oster ».

28. « il n'est point besoin que le
 pays se mette en peine de faire rien
 pour foy, mais qu'il ne se mette pas
 en peine de faire rien contre foy ».

— *Reueille-Matin*: « mais qu'il s'es-
 tudie à ne rien faire contre foy ».

30. Cette phrase est au singulier
 dans le *Reueille-Matin*, comme toute
 la suite du développement.

35. « & prend le ioug & pouuant
 viure sous les bonnes loix & sous la
 protection des Estats, veut viure

sous l'iniquité, sous l'oppression &
 iniustice, au feul plaisir de ce tyran.
 C'est le peuple qui consent à son mal,
 ou plustost le pourchasse » (R.-M.).

37. « de recouurer sa liberté ».

38. « combien que ce soit ce que
 l'homme doit auoir plus cher que de
 se remettre en droit naturel, &, par
 maniere de dire, de beste reuenir à
 homme ». — *Reueille-Matin*: « com-
 bien qu'est-ce que l'homme doit
 auoir plus cher, que de le remettre
 en son droit naturel, &, par maniere
 de dire, de beste reuenir homme ».

ie ne desire pas en lui si grande hardiesse; ie lui permets qu'il aime mieux vne ie ne sçay quelle feureté de viure miserablement qu'une douteuse esperance de viure à son aise. Quoi? si pour auoir liberté il ne faut que la desirer, s'il n'est besoin que d'un simple vouloir, 5 se trouuera il nation au monde qui l'estime encore trop chere, la pouuant gagner d'un seul souhait, & qui pleigne sa volonté à recouurer le bien lequel il deuroit racheter au prix de son sang, & lequel perdu, tous les gens d'honneur doiuent estimer la vie desplai- 10 fante & la mort salutaire? Certes, comme le feu d'une petite étincelle deuiant grand & tousiours se renforce, & plus il trouue de bois, plus il est prest d'en brusler, & sans qu'on y mette de l'eau pour l'esteindre, seulement en n'y mettant plus de bois, n'ayant plus 15 que consumer, il se consume soy-même & vient sans force aucune & non plus feu : pareillement les tirans, plus ils pillent, plus ils exigent, plus ils ruinent & destruisent, plus on leur baille, plus on les sert, de tant plus ils se fortifient & deuiennent tousiours plus 20 forts & plus frais pour aneantir & destruire tout; &

VARIANTES

1. « en lui vne si grande » (R.-M.).

2. « ie ne lui permets point qu'il aime mieux vne ie ne sçay quelle feureté de viure à son aise ». — *Reuille-Matin* : « ie lui permets qu'il aime mieux vne ie ne sçay quelle feureté de viure miserablement, qu'une douteuse esperance de viure aise ».

4. « Quoy? si pour auoir la liberté, il ne luy faut que la desirer, s'il n'a besoin que d'un simple vouloir, se trouuera il nation au monde

qui l'estime trop chere, la pouuant gagner d'un seul souhait? & qui plaigne sa volonté à recouurer le bien, lequel on deuroit racheter au prix de son sang? » — *Reuille-Matin* : « s'il n'est besoin que d'un simple vouloir ».

11. « tout ainsi comme ». — *Reuille-Matin* : « tout ainsi que ».

13. « plus est prest ».

15. « seulement n'y mettant » (R.-M.).

15. « n'ayant plus que consumer,

si on ne leur baille rien, si on ne leur obeît point, fans combattre, fans frapper, ils demeurent nuds & defaits & ne font plus rien, sinon que comme la
 25 racine, n'aïans plus d'humeur ou aliment, la branche deuient seche & morte.

Les hardis, pour acquerir le bien qu'ils demandent, ne craignent point le dangier; les aduises ne refusent point la peine: les lasches & engourdis ne sçauent
 30 ni endurer le mal, ni recouurer le bien; ils s'arrestent en cela de les fouhaitter, & la vertu d'y pretendre leur est ostee par leur lascheté; le desir de l'auoir leur demeure par la nature. Ce desir, ceste volonté est commune aus sages & aus indiscrets, aus courageus
 35 & aus couars, pour fouhaitter toutes choses qui, estant acquises, les rendroient heureus & contens: vne seule chose en est à dire, en laquelle ie ne sçay comment nature defect aus hommes pour la desirer, c'est la liberté, qui est toutesfois vn bien si grand & si plai-
 40 fant, qu'elle perdue, tous les maus viennent à la file, & les biens mesme qui demeurent apres elle perdent entierement leur goust & sçaeur, corrompus par la

VARIANTES

il se consume soy mesme & deuient fans forme aucune & n'est plus feu ». — *Reueille-Matin*: « n'ayant plus que consumer, il se consume soy mesme, & vient fans force aucune & n'est plus feu ».

18. « plus exigent » (*R.-M.*).

20. « d'autant plus ».

24. « sinon comme la racine estant fans humeur ou aliment, la branche deuient seche & morte » (*R.-M.*).

29. « les lasches & estourdis » (*R.-M.*).

31. « de le fouhaitter ». — *Reueille-Matin*: « & s'arrestent en cela de le fouhaitter ».

31. « la vertu d'y pretendre leur est ostee par celle lascheté » (*R.-M.*).

35. « lesquelles estant acquises, les rendront heureus » (*R.-M.*).

36. « vne seule en est à dire, en laquelle ie ne sçay comme nature defect aus hommes pour la desirer ».

39. « si grand & plaissant ».

feruitude : la feule liberté, les hommes ne la defirent point, non pour autre raifon, ce femble, finon que fils la defiroient, ils l'auroient, comme fils refufoient de faire ce bel acquest, feulement par ce qu'il eft trop aifé.

5

Pauures & miferables peuples infenfes, nations opiniaftres en vofre mal & aueugles en vofre bien, vous vous laiffes emporter deuant vous le plus beau & le plus clair de vofre reuenu, piller vos champs, voller vos maifons & les despouiller des meubles 10 anciens & paternels ! vous viues de forte que vous ne vous pouues vanter que rien foit à vous ; & fembleroit que meshui ce vous feroit grand heur de tenir à ferme vos biens, vos familles & vos vies ; & tout ce degaft, ce malheur, cefte ruine, vous vient, non pas 15 des ennemis, mais certes oui bien de l'ennemy, & de celui que vous faites fi grand qu'il eft, pour lequel vous alles fi courageufement à la guerre, pour la grandeur duquel vous ne refuses point de prefenter à la mort vos perfonnes. Celui qui vous maiftrife tant 20 n'a que deus yeulx, n'a que deus mains, n'a qu'un

VARIANTES

2. « non pas pour ».
2. « finon pource que fils le defiroient ».
3. « comme fils refufoient faire ce bel acquest ».
6. « Pauuresgens & miferables ». — *Reueille-Matin* : « Poures & miferables Français, peuple infensé ! nation opiniaftre en ton mal & aueuglee en ton bien ».
11. « vous viuez de forte que vous pouuez dire que rien n'est à vous ».

14. « de tenir à moitié ». — *Reueille-Matin* : « de tenir à mestayrie ».

16. « mais bien certes ». — *Reueille-Matin* : « mais certes bien ».

19. « de mettre à la mort » (*R.-M.*).

22. « le moindre homme du grand nombre infiny de vos villes : finon qu'il a plus que vous tous, c'est l'auantage que vous lui faites pour vous destruire ». — *Reueille-Matin* : « finon qu'il a plus que vous tous ».

corps, & n'a autre chose que ce qu'a le moindre homme du grand & infini nombre de vos villes, finon que l'avantage que vous luy faites pour vous
 25 destruire. D'où a il pris tant d'yeulx, dont il vous espie, si vous ne les luy bailles? comment a il tant de mains pour vous fraper, s'il ne les prend de vous? Les pieds dont il foule vos cites, d'où les a il, fils ne font des vostres? Comment a il aucun pouvoir sur
 30 vous, que par vous? Comment vous oferoit il courir sus, s'il n'auoit intelligence avec vous? Que vous pourroit il faire, si vous n'esties receleurs du larron qui vous pille, complices du meurtrier qui vous tue & traistres à vous mesmes? Vous femes vos fruitz,
 35 afin qu'il en face le degast; vous meubles & rempliffes vos maisons, afin de fournir à ses pilleries; vous nourriffes vos filles, afin qu'il ait de quoy saouler sa luxure; vous nourriffes vos enfans, afin que, pour le mieulx qu'il leur sçauroit faire, il les mene en ses guerres,
 40 qu'il les conduise à la boucherie, qu'il les face les ministres de ses conuoitises & les executeurs de ses vengeancees; vous rompes à la peine vos personnes,

VARIANTES

vn cœur deloyal, felon, & l'avantage que vous lui donnez pour vous destruire ».

25. « D'où a il pris tant d'yeulx? d'où vous espie il, si vous ne les luy donnez? »

30. « que par vous austres mesmes ».

32. « recelateurs » (R.-M.).

34. « & traistres de vous mesmes ».

35. « afin qu'il en face degast » (R.-M.).

35. « vous meubles, rempliffes ».

36. « pour fournir à ses voleries ».
 — *Reueille-Matin* : « pour fournir à ses pilleries & volleries ».

37. « de quoy rassasier » (R.-M.).

38. « vous nourriffes vos enfans, à fin qu'il les meine, pour le mieux qu'il face, en ses guerres; qu'il les meine à la boucherie; qu'il les face les ministres de ses conuoitises, les executeurs de ses vengeancees ». — *Le Reueille-Matin* ajoute : « & bourreaux des consciences de vos concitoyens ».

afin qu'il se puisse mignarder en ses delices & se
 veautrer dans les fales & vilains plaisirs; vous vous
 affoibliffes, afin de le rendre plus fort & roide à vous
 tenir plus courte la bride; & de tant d'indignites, que
 les bestes mesmes ou ne les sentiroient point, ou ne 5
 l'endureroient point, vous pouues vous en deliurer,
 si vous l'essaies, non pas de vous en deliurer, mais
 seulement de le vouloir faire. Soies resolu de ne
 feruir plus, & vous voilà libres. Je ne veux pas que
 vous le pouffies ou l'esbranlies, mais seulement ne le 10
 soustenes plus, & vous le verres, comme vn grand
 colosse à qui on a defrobé la base, de son pois mesme
 fondre en bas & se rompre.

Mais certes les medecins conseillent bien de ne
 mettre pas la main aux plaies incurables, & ie ne fais 15
 pas fagement de vouloir prescher en cecy le peuple
 qui a perdu, long temps a, toute congnoissance, &
 duquel, puis qu'il ne sent plus son mal, cela monstre
 asses que sa maladie est mortelle. Cherchons donc
 par coniecture, si nous en pouuons trouuer, comment 20
 f'est ainsi si auant enracinee ceste opiniastre volonté
 de feruir, qu'il semble maintenant que l'amour mesme
 de la liberté ne soit pas si naturelle.

Premierement, cela est, comme ie croy, hors de

VARIANTES

- | | |
|---|---|
| 1. « en delices » (R.-M.). | 10. « ni le branliez ». — <i>Reuille-</i> |
| 3. « afin de le faire plus fort ». | <i>Matin</i> : « ou esbranliez ». |
| 4. « et » (mot supprimé) (R.-M.). | 11. « et » (mot supprimé). |
| 5. « que les bestes mesmes ou ne
sentiroient point ou n'endureroient
point. — <i>Reuille-Matin</i> : « que les bes-
tes mesmes ne les souffriroient point ». | 12. <i>Reuille-Matin</i> : « de soy mes-
me ». — Ici finit le fragment publié
dans le <i>Reuille-Matin des François</i> . |
| 7. « si vous essayez ». | 16. « de vouloir en cecy conseiller ». |
| | 17. « long temps y a ». |

25 doute que, si nous vivions avec les droits que la nature
 nous a donné & avec les enseignemens qu'elle nous
 apprend, nous serions naturellement obéissans aus
 parens, subjets à la raison, & serfs de personne. De
 l'obéissance que chacun, sans autre aduertissement
 30 que de son naturel, porte à ses pere & mere, tous les
 hommes s'en sont tesmoins, chacun pour soy; de la
 raison, si elle naît avec nous, ou non, qui est vne
 question debattue à fons par les academiques &
 touchée par toute l'escole des philosophes. Pour
 35 ceste heure ie ne penferai point faillir en disant cela,
 qu'il y a en nostre ame quelque naturelle semence
 de raison, laquelle, entretenue par bon conseil &
 coustume, florit en vertu, &, au contraire, souuent ne
 pouuant durer contre les vices suruenus, estouffée,
 40 s'auorte. Mais certes, s'il y a rien de clair ni d'appar-
 ent en la nature & où il ne soit pas permis de faire
 l'aueugle, c'est cela que la nature, la ministre de Dieu,
 la gouvernante des hommes, nous a tous faits de
 mesme forme &, comme il semble, à mesme moule,
 45 afin de nous entreconnoître tous pour compagnons
 ou plustost pour freres; & si, faisant les partages
 des presens qu'elle nous faisoit, elle a fait quelque
 auantage de son bien, soit au corps ou en l'esprit, aus

VARIANTES

- | | |
|---|---|
| 18. « cela seul monstre assez ». | 35. « en croyant cela ». |
| 24. « hors de notre doute ». | 37. « qui, entretenue par bon
conseil ». |
| 25. « avec les droits que Nature
nous a donnez & les enseignemens
qu'elle nous apprend ». | 40. « & d'apparent en la nature
& en quoy ». |
| 31. « tous les hommes en sont tes-
moins, chacun en soy & pour soy ». | 42. « que Nature, le ministre de Dieu
& la gouvernante des hommes ». |
| 33. « debattue au fond ». | 47. « qu'elle nous donnoit ». |

vns plus qu'aus autres, si n'a elle pourtant entendu nous mettre en ce monde comme dans vn camp clos, & n'a pas enuoïé icy bas les plus forts ny les plus auifez, comme des brigans armes dans vne forest, pour y gourmander les plus foibles; mais pluſtoſt 5 faut il croire que, faiſant ainſi les parts aus vns plus grandes, aus autres plus petites, elle vouloit faire place à la fraternelle affection, afin qu'elle eut où ſ'employer, aians les vns puissance de donner aide, les autres beſoin d'en receuoir. Puis doncques que 10 ceſte bonne mere nous a donné à tous toute la terre pour demeure, nous a tous loges aucunement en meſme maiſon, nous a tous figures à meſme patron; afin que chacun ſe peuſt mirer & quaſi reconnoiſtre l'vn dans l'autre; ſi elle nous a donné à tous ce 15 grand preſent de la voix & de la parole pour nous accointer & fraterniſer dauantage, & faire, par la commune & mutuelle declaration de nos penſees, vne communion de nos volontes; & ſi elle a taſché par tous moiens de ferrer & eſtreindre ſi fort le nœud 20 de noſtre alliance & ſocieté; ſi elle a monſtré, en toutes choſes, qu'elle ne vouloit pas tant nous faire tous vnſ que tous vns, il ne faut pas faire doute que nous ne ſoions tous naturellement libres, puis que nous ſommes tous compaignons, & ne peut 25 tomber en l'entendement de perſonne que nature ait

VARIANTES

6. « aux vns les parts plus grandes ».

10. « & les autres ».

13. « en vne meſme maiſon ».

13. « en meſme paſſe ».

15. « ſi elle nous a, tous en commun, donné ».

20. « plus fort ».

22. « qu'elle ne vouloit tant ».

24. « que nous ſoions ».

mis aucun en seruitude, nous aiant tous mis en compagnie.

Mais, à la verité, c'est bien pour neant de debattre
 30 si la liberté est naturelle, puis qu'on ne peut tenir
 aucun en seruitude sans lui faire tort, & qu'il n'i a
 rien si contraire au monde à la nature, estant toute
 raisonnable, que l'iniure. Reste doncques la liberté
 estre naturelle, & par mesme moien, à mon aduis,
 35 que nous ne sommes pas nez seulement en possession
 de nostre franchise, mais aussi avec affection de la
 deffendre. Or, si d'aventure nous faisons quelque doute
 en cela, & sommes tant abastardis que ne puissions
 reconnoître nos biens ni semblablement nos naïfues
 40 affections, il faudra que ie vous face l'honneur qui
 vous appartient, & que ie monte, par maniere de
 dire, les bestes brutes en chaire, pour vous enseigner
 vostre nature & condition. Les bestes, ce maid' Dieu!
 si les hommes ne font trop les fourds, leur crient :
 45 VIVE LIBERTÉ! Plusieurs en y a d'entre elles qui meurent
 aussi tost qu'elles sont prises : comme le poisson
 quitte la vie aussi tost que l'eau, pareillement celles
 là quittent la lumiere & ne veulent point suruiure à
 leur naturelle franchise. Si les animaux auoient entre
 50 eux quelques preeminences, ils feroient de celles là
 leur noblesse. Les autres, des plus grandes iusques
 aus plus petites, lors qu'on les prend, font si grand'

VARIANTES

31. « qu'il n'y a rien au monde si contraire à la Nature ».

33. « Reste donc de dire que la liberté est naturelle ».

35. « pas seulement naiz ».

45. « y en a ».

46. « si tost ».

47. « qui perd la vie ».

49. « Si les animaux auoyent entre eux leurs rangs & preemi-

resistance d'ongles, de cornes, de bec & de pieds,
 qu'elles déclarent assez combien elles tiennent cher
 ce qu'elles perdent; puis, estans prises, elles nous
 donnent tant de signes apparens de la congnoissance
 qu'elles ont de leur malheur, qu'il est bel à voir que 5
 dores en là ce leur est plus languir que viure, &
 qu'elles continuent leur vie plus pour plaindre leur
 aise perdu que pour se plaire en seruitude. Que veut
 dire autre chose l'elephant qui, s'estant defendu
 iusques à n'en pouuoir plus, n'i voiant plus d'ordre, 10
 estant sur le point d'estre pris, il enfonce ses machoires
 & casse ses dents contre les arbres, finon que le grand
 desir qu'il a de demourer libre, ainsi qu'il est, luy fait
 de l'esprit & l'aduise de marchander avec les chasseurs
 si, pour le pris de ses dens, il en fera quitte, & fil 15
 fera receu à bailler son iuoire & paier ceste rançon
 pour sa liberté? Nous apastons le cheual deslors qu'il
 est né pour l'appriuoiser à seruir; & si ne le sçauons
 nous si bien flatter que, quand ce vient à le domter,
 il ne morde le frein, qu'il ne rue contre l'esperon, 20
 comme (ce semble) pour monstrier à la nature &
 tesmoigner au moins par là que, s'il fert, ce n'est
 pas de son gré, ains par nostre contrainte. Que faut
 il donc dire?

Mesmes les bœufs sous le pois du ioug geignent, 25
Et les oiseaus dans la cage se pleignent,

VARIANTES

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| nences, ils feroient (à mon aduis) | 19. « tant flatter ». |
| de liberté leur noblesse ». | 23. « mais par nostre contrainte ». |
| 1. « de pieds, de bec ». | 25. « sous les pieds ». |
| 2. « combien tiennent ». | 27. « i'ay dit ailleurs, passant ». |
| 17. « comme il est nay ». | 29. « desquels ie ne lis ». |

comme i'ai dit autresfois, passant le temps à nos rimes françoises : car ie ne craindray point, escriuant à toi, ô Longa, mesler de mes vers, desquels ie ne te
 30 lis iamais que, pour le semblant que tu fais de t'en contenter, tu ne m'en faces tout glorieus. Ainsi donc, puisque toutes choses qui ont sentiment, deslors qu'elles l'ont, sentent le mal de la suietion & courent apres la liberté; puisque les bestes, qui ancore sont
 35 faites pour le seruice de l'homme, ne se peuuent accoustumer à seruir qu'avec protestation d'un desir contraire, quel mal encontre a eité cela qui a peu tant denaturer l'homme, seul né, de vrai, pour viure franchement, & lui faire perdre la souuenance de son
 40 premier estre & le desir de le reprendre?

Il y a trois fortes de tirans : les vns ont le roiaume par election du peuple, les autres par la force des armes, les autres par succession de leur race. Ceus qui les ont acquis par le droit de la guerre, ils s'y
 45 portent ainsi qu'on connoit bien qu'ils sont (comme l'on dit) en terre de conqueste. Ceus là qui naissent rois ne sont pas communement gueres meilleurs, ains estans nes & nourris dans le sein de la tyrannie, tirent avec le lait la nature du tiran, & sont estat des peuples
 50 qui sont sous eus comme de leurs serfs hereditaires; &, selon la complexion à laquelle ils sont plus enclins, auares ou prodigues, tels qu'ils sont, ils sont du

VARIANTES

31. « tu ne m'en faces glorieus ».
 39. « de luy faire perdre ».
 41. « Il y a trois fortes de tirans, ie parle des meschans princes : les vns ».

42. « l'election ».
 46. « Ceux qui naissent rois ».
 48. « dans le sang ».
 51. « en laquelle ils sont plus enclins ».

royaume comme de leur heritage. Celui à qui le peuple a donné l'estat deuroit estre, ce me semble, plus supportable; & le feroit, comme ie croy, n'estoit que deslors qu'il se voit esleué par deffus les autres, flatté par ie ne sçay quoy qu'on appelle la grandeur, 5 il delibere de n'en bouger point : communement celui là fait estat de rendre à ses enfans la puissance que le peuple lui a baillé; & deslors que ceus là ont pris ceste opinion, c'est chose estrange de combien ils passent, en toutes fortes de vices & mesmes en la cruauté, les 10 autres tirans, ne voians autre moien pour asseurer la nouvelle tyrannie que d'estreindre si fort la seruitude & estranger tant leurs subiects de la liberté, qu'ancore que la memoire en soit fresche, ils la leur puissent faire perdre. Ainsi, pour en dire la verité, ie voi bien qu'il 15 y a entr'eus quelque difference, mais de choïs, ie n'i en vois point; & estant les moïens de venir aus regnes diuers, tousiours la façon de regner est quasi semblable : les esleus, comme fils auoient pris des toreaus à domter, ainsi les traictent ils; les conquerans en 20 font comme de leur proie; les succeffeurs pensent d'en faire ainsi que de leurs naturels esclaves.

Mais à propos, si d'auanture il naissoit auïourd'huy quelques gens tous neufs, ni accoustumes à la subiec-

VARIANTES

4. « esleué par deffus les autres en ce lieu ».

6. « communement celui là fait estat de la puissance que le peuple luy a baillée, de la rendre à ses enfans ».

8. « or, deslors ».

11. « ils ne voyent ».

12. « que d'estendre fort la seruitude, & estranger tant les suiets de la liberté, encore que la memoire en soit ».

17. « n'en vois point ».

20. « les traïtent ainsi ».

21. « les conquerans pensent en auoir droit, comme de leur proye;

25 tion, ni affriandes à la liberté, & qu'ils ne sçeuissent
 que c'est ni de l'un ni de l'autre, ni à grand' peine
 des noms; si on leur presentoit ou d'estre serfs, ou
 viure francs, selon les loix desquelles ils ne s'accor-
 30 deroient: il ne faut pas faire doute qu'ils n'aimassent
 trop mieulx obeïr à la raison seulement que seruir à
 un homme; sinon possible que ce fussent ceux d'Israël,
 qui, sans contrainte ni aucun besoin, se firent un
 tiran: duquel peuple ie ne lis iamais l'histoire que ie
 n'en aye trop grand despit, & quasi iusques à en
 35 deuenir inhumain pour me resiouïr de tant de maus
 qui lui en aduindrent. Mais certes tous les hommes,
 tant qu'ils ont quelque chose d'homme, deuant qu'ils
 se laissent assuietir, il faut l'un des deus, qu'ils soient
 contrains ou deceus: contrains par les armes estran-
 40 geres, comme Sparthe ou Athenes par les forces
 d'Alexandre, ou par les factions, ainsi que la seigneurie
 d'Athenes estoit deuant venue entre les mains de
 Pisistrat. Par tromperie perdent ils souuent la liberté,
 &, en ce, ils ne sont pas si souuent seduits par autrui
 45 comme ils sont trompes par eus mesmes: ainsi le
 peuple de Siracuse, la maistresse ville de Sicile (on me
 dit qu'elle s'appelle auiourd'hui Sarragousse), estant
 pressé par les guerres, inconsiderement ne mettant

VARIANTES

les successeurs, d'en faire ainsi que
 de leurs naturels esclaves ».

24. « non accoustumes ».

27. « ou d'estre suieets, ou viure
 en liberté, à quoy s'accorderoyent
 ils? »

29. « pas faire difficulté ».

30. « seulement à la raison ».

32. « ny sans aucun besoin ».

34. « quasi iusques à deuenir in-
 humain ».

36. « qui leur en aduindrent ».

38. « ou qu'ils soient ».

40. « Sparthe & Athenes ».

46. « de Sicile, qui s'appelle au-
 iourd'huy Saragosse ».

ordre qu'au danger present, esleua Denis, le premier
 tiran, & lui donna la charge de la conduite de l'armee,
 & ne se donna garde qu'il l'eut fait si grand que ceste
 bonne piece là, reuenant victorieus, comme s'il n'eust
 pas vaincu ses ennemis mais ses citoiens, se fait de 5
 cappitaine roy, & de roy tiran. Il n'est pas croiable
 comme le peuple, deslors qu'il est assuietti, tombe si
 soudain en vn tel & si profond oubly de la franchise,
 qu'il n'est pas possible qu'il se refueille pour la rauoir,
 seruant si franchement & tant volontiers qu'on diroit, 10
 à le voir, qu'il a non pas perdu sa liberté, mais gagné
 sa seruitude. Il est vrai qu'au commencement on sert
 contraint & vaincu par la force; mais ceus qui vien-
 nent apres seruent sans regret & font volontiers ce
 que leurs deuanciers auoient fait par contrainte. C'est 15
 cela, que les hommes naissans sous le ioug, & puis
 nourris & esleues dans le seruage, sans regarder plus
 auant, se contentent de viure comme ils sont nes, &
 ne pensans point auoir autre bien ni autre droit que
 ce qu'ils ont trouué, ils prennent pour leur naturel 20
 l'estat de leur naissance. Et toutesfois il n'est point
 d'heritier si prodigue & nonchalant que quelque fois
 ne passe les yeulx sur les registres de son pere, pour
 voir s'il iouïst de tous les droits de sa succession, ou
 si l'on a rien entrepris sur lui ou son predecesseur. 25

VARIANTES

1. « qu'au danger esleua Denis le premier, & lui donna ».
3. « qu'elle l'eut fait si grand ».
7. « tombe soudain ».
9. « qu'il sefueille ».
11. « non pas perdu sa liberté, mais sa seruitude ».

13. « mais ceux qui viennent apres, n'ayans iamais veu la liberté & ne sachans que c'est, seruent sans regret ».
16. « naissent sous le ioug ».
18. « se contentant de viure ».
19. « d'autre droit ny autre bien ».

Mais certes la coustume, qui a en toutes choses grand pouuoir sur nous, n'a en aucun endroit si grand' vertu qu'en cecy, de nous enseigner à seruir &, comme l'on dit de Mitridat qui se fit ordinaire à boire le poison, 30 pour nous apprendre à aualer & ne trouuer point amer le venin de la seruitude. L'on ne peut pas nier que la nature n'ait en nous bonne part, pour nous tirer là où elle veut & nous faire dire bien ou mal nez; mais si faut il confesser qu'elle a en nous moins 35 de pouuoir que la coustume : pource que le naturel, pour bon qu'il soit, se perd s'il n'est entretenu; & la nourriture nous fait tousiours de sa façon, comment que ce soit, maugré la nature. Les semences de bien que la nature met en nous sont si menues & glissantes 40 qu'elles ne peuuent endurer le moindre heurt de la nourriture contraire; elles ne s'entretiennent pas si aisement comme elles s'abatardissent, se fondent & viennent à rien : ne plus ne moins que les arbres fruitiers, qui ont bien tous quelque naturel à part, 45 lequel ils gardent bien si on les laisse venir, mais ils le laissent aussi tost pour porter d'autres fruits estrangers & non les leurs, selon qu'on les ente. Les herbes ont chacune leur propriété, leur naturel & singularité; mais toutesfois le gel, le temps, le terroir ou la main 50 du iardinier y adioustent ou diminuent beaucoup de

VARIANTES

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 20. « leur nature ». | 40. « qu'elles n'endurent pas ». |
| 22 « qui ». | 41. « elles ne s'entretiennent pas |
| 23. « dans ses registres pour en- | plus aisement, qu'elles s'abatardis- |
| tendre s'il iouist ». | sent, se fondent & viennent en rien ». |
| 29. « que Mitridat ». | 43. « que les fruitiers ». |
| 30. « pas amer ». | 46. « pour ports d'autres fruits ». |
| 33. « ou bien ou mal nez ». | 50. « ou adioustent ». |

leur vertu : la plante qu'on a veu en vn endroit, on est ailleurs empesché de la reconnoistre. Qui verroit les Venitiens, vne poignee de gens viuans si librement que le plus meschant d'entr'eulx ne voudroit pas estre le roy de tous, ainsi nes & nourris qu'ils ne reconnoissent point d'autre ambition sinon à qui mieulx aduifera & plus soigneusement prendra garde à entretenir la liberté, ainsi appris & faits des le berceau qu'ils ne prendroient point tout le reste des felicités de la terre pour perdre le moindre point de leur franchise; qui aura veu, dis-ie, ces personages là, & au partir de là s'en ira aus terres de celui que nous appellons Grand Seigneur, voiant là les gens qui ne veulent estre nez que pour le seruir, & qui pour maintenir sa puissance abandonnent leur vie, 15 penseroit il que ceus là & les autres eussent vn mesme naturel, ou plustost s'il n'estimerait pas que, sortant d'une cité d'hommes, il estoit entré dans vn parc de bestes? Licurge, le policeur de Sparte, auoit nourri, ce dit on, deux chiens, tous deux freres, tous deux 20 allaites de mesme lait, l'un engraisié en la cuisine, l'autre accoustumé par les champs au son de la trompe & du huchet, voulant monstrier au peuple lacedemo-

VARIANTES

- | | |
|--|---------------------------------------|
| 5. « pas estre Roy & tout ainsi ». | pour le maintenir abandonnent |
| 6. « connoissent ». | leur vie; penseroit il que les autres |
| 7. « à qui mieux aduifera à soigneusement entretenir leur liberté ». | & ceux là eussent mesme naturel ». |
| 8. « dans le berceau, ils ne prendroient point ». | 18. « il est entré ». |
| 13. « le Grand Seigneur ». | 19. « ayant nourry ». |
| 14. « des gens qui ne peuuent estre nez que pour le seruir & qui | 21. « à la cuisine ». |
| | 24. « leur nourriture ». |
| | 27. « ce dit il ». |
| | 30. « eust eu plus cher ». |

nien que les hommes sont tels que la nourriture les
 25 fait, mit les deus chiens en plain marché, & entr'eus
 vne soupe & vn lieure : l'un courut au plat & l'autre
 au lieure. Toutesfois, dit-il, si sont ils freres. Donc
 ques celui là, avec ses loix & sa police, nourrit & fait
 si bien les Lacedemoniens, que chacun d'eux eut plus
 30 cher de mourir de mille morts que de reconnoistre
 autre seigneur que la loy & la raison.

Je prens plaisir de ramentevoir vn propos que tin-
 drent iadis vn des fauoris de Xerxes, le grand roy des
 Persans, & deux Lacedemoniens. Quand Xerxe faisoit
 35 les appareils de sa grande armee pour conquerir la
 Grece, il enuoia ses ambassadeurs par les cites gre-
 geoises demander de l'eau & de la terre : c'estoit la
 façon que les Persans auoient de fommer les villes
 de se rendre à eus. A Athènes ni à Sparte n'enuoia
 40 il point, pource que ceus que Daire, son pere, y auoit
 enuoié, les Atheniens & les Spartains en auoient
 ietté les vns dedans les fosses, les autres dans les
 puits, leur disants qu'ils prissent hardiment de là de
 l'eau & de la terre pour porter à leur prince : ces
 45 gens ne pouuoient souffrir que, de la moindre parole
 seulement, on touchast à leur liberté. Pour en auoir

VARIANTES

- 31. « la Loy & le Roy ».
- 33. « iadis les fauoris ».
- 34. « de Perse, touchant les Spar-
tiates ».
- 35. « ses appareils de grande
armee ».
- 38. « les Perses ».
- 39. « de fommer les villes. A Spar-
the ny à Athenes ».

- 40. « de ceux que Daire y auoit
enuoié pour faire pareille demande ».
- 41. « les Spartiates & les Athe-
niens ».
- 42. « dans les fosses, les autres
ils auoyent fait sauter dedans vn
puits ».
- 43. « qu'ils prissent là hardiment
de l'eau & de la terre ».

ainfi vsé, les Spartains congneurent qu'ils auoient encouru la haine des dieus, mesme de Talthybie, le dieu des herauds : ils s'aduiferent d'enuoyer à Xerxe, pour les appaifer, deus de leurs citoiens, pour se presenter à lui, qu'il feist d'eulx à sa guise, & se paiat 5 de là pour les ambassadeurs qu'ils auoient tué à son pere. Deux Spartains, l'un nommé Sperte & l'autre Bulis, s'offrirent de leur gré pour aller faire ce paiement. De fait ils y allerent, & en chemin ils arriuerent au palais d'un Persan qu'on nommoit Indarne, qui 10 estoit lieutenant du roy en toutes les villes d'Asie qui sont sur les costes de la mer. Il les recueillit fort honnorablement & leur fit grand chere &, apres plusieurs propos tombans de l'un en l'autre, il leur demanda pourquoy ils refusoient tant l'amitié du 15 roy. Voies, dit il, Spartains, & connoisses par moy comment le roy sçait honorer ceulx qui le valent, & penfes que si vous estiez à lui, il vous feroit de mesme : si vous estiez à lui & qu'il vous eust connu, il n'i a celui d'entre vous qui ne fut seigneur d'une ville de 20 Grece. — En cecy, Indarne, tu ne nous sçauois donner bon conseil, dirent les Lacedemoniens, pource que le bien que tu nous promets, tu l'as effaié, mais celui dont nous iouissons, tu ne sçais que c'est : tu as

VARIANTES

- | | |
|--|---|
| 1. « les Spartiates ». | 10. « d'un Perse qu'on appelloit Gidarne ». |
| 2. « la haine des dieux mesmes, spécialement de Thaltibie, dieu des herauds ». | 12. « sur la coste ». |
| 7. « Deux Spartiates, l'un nommé Speste ». | 13. « fort honorablement, & apres plusieurs propos ». |
| 9. « faire ce paiement. Ils y allerent ». | 16. « Croyez, dit il, Spartiates ». |
| | 21. « Gidarne ». |
| | 27. « Or, si tu en auois tasté |

25 esprouué la faueur du roy; mais de la liberté, quel
 goust elle a, combien elle est douce, tu n'en fçais rien.
 Or, si tu en auois tasté, toymesme nous conseillerois
 de la defendre, non pas avec la lance & l'escu, mais
 avec les dens & les ongles. Le seul Spartain disoit ce
 30 qu'il falloit dire, mais certes & l'un & l'autre parloit
 comme il auoit esté nourry; car il ne se pouuoit faire
 que le Persan eut regret à la liberté, ne l'ayant iamais
 eue, ni que le Lacedemonien endurast la suietion,
 ayant gousté de la franchise.

35 Caton l'Vtiquain, estant encore enfant & sous la
 verge, alloit & venoit souuent ches Sylla le dictateur,
 tant pource qu'à raison du lieu & maison dont il estoit,
 on ne lui refusoit iamais la porte, qu'aussi ils estoient
 proches parens. Il auoit tousiours son maistre quand
 40 il y alloit, comme ont accoustumé les enfans de bonne
 maison. Il s'apperceut que, dans l'hostel de Sylla, en
 sa presence ou par son commandement, on empri-
 sonnoit les vns, on condamnoit les autres; l'un estoit
 banni, l'autre estranglé; l'un demandoit la confiscation
 45 d'un citoyen, l'autre la teste : en somme, tout y alloit
 non comme ches un officier de ville, mais comme ches
 un tiran de peuple, & c'estoit non pas un parquet de
 iustice, mais un ouuroir de tyrannie. Si dit lors à son

VARIANTES

toy mesme, tu nous conseillerois ».

29. « Le seul Spartiate ».

30. « mais certes l'un & l'autre
 disoient, comme ils auoient esté
 nourris ».

32. « le Persé ».

34. « gousté la franchise ».

35. « l'Vtican ».

38. « on ne luy fermoit iamais les
 portes ».

40. « comme auoyent accoustumé
 les enfans de bonne part ».

44. « le confisque ».

46. « de la ville ».

47. « du peuple ».

48. « une tauerne de tyrannie ».

maistre ce ieune gars : Que ne me donnez vous vn poignard ? Je le cacherai sous ma robe : ie entre fouuent dans la chambre de Sylla auant qu'il soit leué, i'ay le bras assez fort pour en despescher la ville. Voilà certes vne parolle vraiment appartenante à 5 Caton : c'estoit vn commencement de ce personnage, digne de sa mort. Et neantmoins qu'on ne die ni son nom ni son pais, qu'on conte seulement le fait tel qu'il est, la chose mesme parlera & iugera l'on, à belle auenture, qu'il estoit Romain & né dedans Romme, 10 & lors qu'elle estoit libre. A quel propos tout ceci ? Non pas certes que i'estime que le pais ni le terroir y facent rien, car en toutes contrées, en tout air, est amere la fuietion & plaissant d'estre libre ; mais par ce que ie suis d'aduis qu'on ait pitié de ceux qui, en 15 naissant, se sont trouues le ioug au col, ou bien que on les excuse, ou bien qu'on leur pardonne, si, n'ayans veu seulement l'ombre de la liberté & n'en estant point auertis, ils ne s'apperçoient point du mal que ce leur est d'estre esclaves. S'il y auoit quelque pais, comme 20 dit Homere des Cimmeriens, où le soleil se monstre autrement qu'à nous, & apres leur auoir esclairé fix mois continuels, il les laisse sommeillans dans l'obscurité sans les venir reuoir de l'autre demie annee, ceux qui naistroient pendant ceste longue nuit, fils 25

VARIANTES

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1. « ce noble enfant dit à son maistre » | 14. « est contraire la fuietion ». |
| 5. « Voila vrayement vne parolle appartenante à Caton ». | 18. « n'ayans iamais veu ». |
| 10. « dedans Rome, mais dans la vraye Rome, & lorsqu'elle estoit libre ». | 20. « S'il y a ». |
| 13. « y paracent rien ». | 24. « sans les venir receuoir ». |
| | 26. « fils n'auoient oui parler ». |
| | 30. « sinon apres le plaisir, & |

n'auoient pas oui parler de la clarté, s'esbaïroit on si, n'aians point veu de iours, ils s'accoustumoient aus tenebres où ils font nez, sans desirer la lumiere? On ne plaint iamais ce que l'on n'a iamais eu, & le
 30 regret ne vient point sinon qu'apres le plaisir, & toujours est, avec la congnoissance du mal, la souuenance de la ioie passée. La nature de l'homme est bien d'estre franc & de le vouloir estre, mais aussi sa nature est telle que naturellement il tient le pli que la nourriture lui
 35 donne.

Difons donc ainsi, qu'à l'homme toutes choses lui font comme naturelles, à quoy il se nourrit & accoustume; mais cela seulement lui est naïf, à quoi sa nature simple & non alteree l'appelle : ainsi la premiere
 40 raison de la seruitude volontaire, c'est la coustume : comme des plus braues courtaus, qui au commencement mordent le frein & puis s'en iouent, & là où n'a gueres ruoient contre la selle, ils se parent maintenant dans les harnois & tous fiers se gorgiasent sous la
 45 barde. Ils disent qu'ils ont esté toujours subiects, que leurs peres ont ainsi vescu; ils pensent qu'ils sont tenus d'endurer le mal & se font acroire par exemples, & fondent eus mesmes sous la longueur du tems la possession de ceux qui les tyrannisent; mais, pour vrai,
 50 les ans ne donnent iamais droit de mal faire, ains

VARIANTES

toujours est avec la cognoissance du bien, le souuenir de la ioie passée ».

32. « Le naturel ».

37. « lui font naturelles ».

38. « mais seulement ce luy ».

42. « & puis apres ».

43. « ils ruoient ».

43. « ils se portent maintenant ».

47. « d'endurer le mors & se le font acroire par exemples; & fondent eus mesmes sur la longueur la possession de ceux qui les tyrannisent ».

agrandissent l'iniure. Tousiours s'en trouue il quelques vns, mieulx nes que les autres, qui sentent le pois du ioug & ne s'en peuuent tenir de le secouer; qui ne s'appriuoisent iamais de la subietion, & qui tousiours, comme Vlissee, qui par mer & par terre cherchoit tousiours de voir de la fumee de sa case, ne se peuuent tenir d'auiser à leurs naturels priuileges & de se souuenir de leurs predecesseurs & de leur premier estre; ce sont volontiers ceus là qui, aians l'entendement net & l'esprit clairuoiant, ne se contentent pas, comme le gros populas, de regarder ce qui est deuant leurs pieds s'ils n'aduient & derriere & deuant & ne rememorent encore les choses passees pour iuger de celles du temps aduenir & pour mesurer les presentes; ce sont ceus qui, aians la teste d'eus mesmes bien faite, l'ont encore polie par l'estude & le sçauoir. Ceus là, quand la liberté seroit entierement perdue & toute hors du monde, l'imaginent & la sentent en leur esprit, & encore la sauourent, & la seruitude ne leur est de goust, pour tant bien qu'on l'accoustre.

Le grand Turc s'est bien auisé de cela, que les liures & la doctrine donnent, plus que toute autre chose, aus hommes le sens & l'entendement de se reconnoistre & d'haïr la tyrannie; i'entens qu'il n'a en ses

VARIANTES

1. « Tousiours en demeure il ».
3. « & ne peuuent tenir de le crouller ».
5. « cherchoit de voir la fumee de sa case ».
6. « ne se sçauent garder d'aduiser ».
8. « des predecesseurs ».

12. « & ne rameinent encore ».
18. « l'imaginant & la sentant en leur esprit, & ancores la sauourent, la seruitude ne leur est iamais de goust pour si bien qu'on l'accoustre ».
23. « le sens de se reconnoistre ».

25 terres gueres de gens sçauans ni n'en demande. Or,
 communement, le bon zele & affection de ceux qui
 ont gardé maugré le temps la deuotion à la franchise,
 pour si grand nombre qu'il y en ait, demeure sans
 effect pour ne s'entrecongnoistre point : la liberté leur
 30 est toute ostee, sous le tiran, de faire, de parler &
 quasi de penser; ils deuiennent tous singuliers en
 leurs fantasies. Doncques Mome, le Dieu moqueur,
 ne se moqua pas trop quand il trouua cela à redire
 en l'homme que Vulcan auoit fait, dequoi il ne lui
 35 auoit mis vne petite fenestre au cœur, afin que par là
 on peut voir ses pensees. L'on voulsist bien dire que
 Brute, Casse & Casque, lors qu'ils entreprindrent la
 deliurance de Romme, ou plustost de tout le monde, ne
 voulurent pas que Ciceron, ce grand zelateur du bien
 40 public s'il en fut iamais, fust de la partie, & estimerent
 son cœur trop foible pour vn fait si haut : ils se fioient
 bien de sa volonté, mais ils ne s'asseuroient point de
 son courage. Et toutesfois, qui voudra discourir les
 faits du temps passé & les annales anciennes, il s'en
 45 trouuera peu ou point de ceus qui, voians leur país
 mal mené & en mauuaises mains, aient entrepris d'une
 intention bonne, entiere & non feinte, de le deliurer,
 qui n'en soient venus à bout, & que la liberté, pour

VARIANTES

25. « gueres de plus sçauans qu'il
 n'en demande ».

28. « en demeure sans effect ».

30. « de faire & de parler ».

31. « ils demeurent tous singu-
 liers ».

32. « Et pourtant Momus ne se
 mocqua pas trop ».

36. « L'on a voulu dire ».

37. « & Casse, lors qu'ils firent
 l'entreprise de la deliurance ».

39. « ne voulurent point que Ci-
 ceron ».

46. « ayant entrepris d'une bonne
 intention de le deliurer, qu'ils n'en
 soient venus à bout ».

se faire paroître, ne se soit elle mesme fait espaule. Harmode, Aristogiton, Thrasybule, Brute le vieus, Valere & Dion, comme ils l'ont vertueusement pensé, l'executerent heureusement : en tel cas, quasi iamais à bon vouloir ne defaut la fortune. Brute le ieune & 5 Casse osterent bien heureusement la seruitude, mais en ramenant la liberté ils moururent : non pas miserablement (car quel blasphemme feroit ce de dire qu'il y ait eu rien de miserable en ces gens là, ni en leur mort ni en leur vie?), mais certes au grand dommage, 10 perpetuel malheur & entiere ruine de la republicque, laquelle fut, comme il semble, enterree avec eus. Les autres entreprises qui ont esté faites depuis contre les empereurs romains n'estoient que coniurations de gens ambitieus, lesquels ne font pas à plaindre des 15 inconueniens qui leur en sont aduenus, estant bel à voir qu'ils desiroient, non pas oster, mais remuer la couronne, pretendans chasser le tiran & retenir la tyrannie. A ceux cy ie ne voudrois pas moymesme qu'il leur en fut bien succédé, & suis content qu'ils 20 aient montré, par leur exemple, qu'il ne faut pas abuser du saint nom de liberté pour faire mauuaise entreprise.

Mais pour reuenir à notre propos, duquel ie m'estois

VARIANTES

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| 1. « apparoirre ». | 14. « que des coniurations ». |
| 3. « comme ils ont ». | 16. « qui leur font ». |
| 8. « quel blasme feroit-ce ». | 17. « non pas d'oster, mais de |
| 9. « rien eu de miserable ». | ruiner la couronne ». |
| 12. « laquelle certes fut, comme | 19. « A ceux là ie ne voudroy pas |
| il me semble ». | mesme ». |
| 13. « contre les autres empe- | 22. « abuser du saint nom de la |
| reurs ». | liberté ». |

25 quasi perdu, la premiere raison pourquoy les hommes.
 seruent volontiers est pource qu'ils naissent serfs &
 sont nourris tels. De ceste cy en vient vn'autre,
 qu'aisement les gens deuiennent, sous les tirans,
 lasches & effemines : dont ie sçay merueilleusement
 30 bon gré à Hyppocras, le grand pere de la medecine,
 qui s'en est pris garde, & l'a ainsi dit en l'un de
 ses liures qu'il intitule Des maladies. Ce personnage
 auoit certes en tout le cœur en bon lieu, & le monstra
 bien lors que le Grand Roy le voulut attirer pres de
 35 lui à force d'offres & grands presens, il luy respondit
 franchement qu'il feroit grand conscience de se meller
 de guerir les Barbares qui vouloient tuer les Grecs,
 & de bien seruir par son art à lui qui entreprenoit
 d'afferuir la Grece. La lettre qu'il lui enuoia se void
 40 encore auiourd'hui parmi ses autres œuvres, &
 tesmoignera pour iamais de son bon cœur & de sa
 noble nature. Or, est il doncques certain qu'avec la
 liberté se perd tout en vn coup la vaillance. Les
 gens subiects n'ont point d'allegresse au combat ni
 45 d'aspreté : ils vont au danger quasi comme attaches
 & tous engourdis, par maniere d'acquit, & ne sentent
 point bouillir dans leur cœur l'ardeur de la franchise
 qui fait mespriser le peril & donne enuie d'achapter,

VARIANTES

- | | |
|--|---|
| 24. « à mon propos, lequel j'auois
quasi perdu ». | 38. « & de rien seruir ». |
| 26. « est ce qu'ils naissent serfs ». | 42. « Or, il est donc certain
qu'avec la liberté tout à vn coup
se perd la vaillance ». |
| 30. « Hippocrates ». | 45. « au danger comme atta-
ches ». |
| 32. « qu'il intitule ». | |
| 33. « auoit certes le cœur ». | 46. « & par maniere d'acquit ». |
| 34. « bien alors ». | 47. « dans le cœur ». |
| 35. « & luy respondit ». | |

par vne belle mort entre fes compagnons, l'honneur & la gloire. Entre les gens libres, c'est à l'enui à qui mieulx mieux, chacun pour le bien commun, chacun pour foi, ils s'attendent d'auoir tous leur part au mal de la defaite ou au bien de la victoire; mais les gens 5 afferuis, outre ce courage guerrier, ils perdent auffi en toutes autres choses la viuacité, & ont le cœur bas & mol & incapable de toutes choses grandes. Les tirans connoissent bien cela, & voians qu'ils prennent ce pli, pour les faire mieulx auachir, encore ils aident ils. 10

Xenophon, historien graue & du premier rang entre les Grecs, a fait vn liure auquel il fait parler Simonide avec Hieron, tiran de Syracuse, des miseres du tiran. Ce liure est plein de bonnes & graues remonstrances, & qui ont auffi bonne grace, à mon aduis, qu'il est 15 possible. Que pleust à Dieu que les tirans qui ont iamais esté l'eussent mis deuant les yeux & s'en fussent feruis de miroir! Je ne puis pas croire qu'ils n'eussent reconnu leurs verrues & eu quelque honte de leurs taches. En ce traité il conte la peine enquoy font 20 les tirans, qui sont contrains, faifans mal à tous, se craindre de tous. Entre autres choses, il dit cela, que les mauuais rois se seruent d'estrangers à la guerre & les fouldoient; ne s'osans fier de mettre à leurs gens, à qui ils ont fait tort, les armes en main. (Il y 25 a bien eu de bons rois qui ont eu à leur foulde des

VARIANTES

- | | |
|---|-----------------------------------|
| 1. « l'honneur de la gloire ». | 8. « & sont incapables ». |
| 4. « là où ils s'attendent d'auoir toute leur part ». | 10. « encore leur y aident ils ». |
| 5. « les gens assuiettis ». | 12. « vn liure ». |
| 6. « ils perdent encore ». | 13. « le Roy de Syracuse ». |
| | 16. « que tous les tirans ». |

nations estrangeres, comme des François mesmes, & plus encore d'autrefois qu'aujourd'huy, mais à vne autre intention, pour garder les leurs, n'estimant rien
 30 le dommage de l'argent pour espargner les hommes. C'est ce que disoit Scipion, ce croi ie, le grand Afriquain, qu'il aimeroit mieux auoir sauué vn citoyen que defait cent ennemis.) Mais, certes, cela est bien asseuré, que le tiran ne pense iamais que sa puissance
 35 lui soit asseuree, finon quand il est venu à ce point qu'il n'a sous lui homme qui vaille : donques à bon droit lui dira on cela, que Thrafon en Terence se vante auoir reproché au maistre des elephans :

40 *Pour cela si braue vous estes
 Que vous aues charge des bestes.*

Mais ceste ruse de tirans d'abestir leurs subiects ne se peut pas congnoistre plus clairement que par ce que Cyrus fit enuers les Lydiens, apres qu'il se fut
 45 emparé de Sardis, la maistresse ville de Lydie, & qu'il eust pris à merci Crefus, ce tant riche roy, & l'eut amené quand & foy : on lui apporta nouuelles que les Sardains s'estoient reuoltes; il les eut bien tost reduit sous sa main; mais, ne voulant pas ni mettre à
 50 sac vne tant belle ville, ni estre tousiours en peine d'y tenir vne armee pour la garder, il s'aduifa d'un grand expedient pour s'en asseurer : il y establit des bor-

VARIANTES

25. « les armes en la main. Il y
 a eu ».
 30. « rien de dommage ».
 32. « la vie à vn citoyen ».
 41. « des tyrans ».

44. « aux Lydiens ».
 45. « Sardes ».
 46. « & l'eust amené captif ».
 47. « les nouuelles ».
 49. « pas mettre ».

deaus, des tauernes & ieux publics, & fait publier vne ordonnance que les habitans eussent à en faire estat. Il se trouua si bien de ceste garnison que iamais depuis contre les Lydiens ne fallut tirer vn coup d'espee. Ces pauvres & miserables gens s'amuserent 5 à inuenter toutes fortes de ieus, si bien que les Latins en ont tiré leur mot, & ce que nous appellons *passé-temps*, ils l'appellent LVDI, comme fils vouloient dire LYDI. Tous les tirans n'ont pas ainsi déclaré expres qu'ils voulussent effeminer leurs gens; mais, 10 pour vrai, ce que celui ordonna formelement & en effect, sous main ils l'ont pourchassé la plus part. A la verité, c'est le naturel du menu populaire, duquel le nombre est tousiours plus grand dedans les villes, qu'il est soubçonneus à l'endroit de celui qui l'aime, 15 & simple enuers celui qui le trompe. Ne penfes pas qu'il y ait nul oiseau qui se prenne mieulx à la pipee, ni poisson aucun qui, pour la friandise du ver, s'accroche plus tost dans le haim que tous les peuples s'aleschent vistement à la seruitude, par la moindre 20 plume qu'on leur passe, comme l'on dit, deuant la bouche; & c'est chose merueilleuse qu'ils se laissent aller ainsi tost, mais seulement qu'on les chatouille. Les theatres, les ieus, les farces, les spectacles, les gladiateurs, les bestes estranges, les medailles, les 25

VARIANTES

- | | |
|--|--|
| 2. « ceste ordonnance ». | 8. « Ludi, comme fils vouloient dire Lydi ». |
| 3. « qu'il ne lui fallut iamais depuis tirer vn coup d'espee contre les Lydiens ». | 10. « si expres ». |
| 5. « Ces pauvres gens miserables ». | 10. « leurs hommes ». |
| 6. « les Latins ont ». | 11. « celui là ». |
| | 14. « dans les villes. Il est soubçonneux ». |

tableaus & autres telles drogueries, c'estoient aus
 peuples anciens les apasts de la seruitude, le pris de
 leur liberté, les outils de la tyrannie. Ce moien, ceste
 pratique, ces allechemens auoient les anciens tirans,
 30 pour endormir leurs subiects sous le ioug. Ainsy
 les peuples, affotis, trouuans beaux ces passetemps,
 amuses d'un vain plaisir, qui leur passoit deuant les
 yeulx, s'accoustumoient à seruir aussi niaisement, mais
 plus mal, que les petits enfans qui, pour voir les
 35 luisans images des liures enlumines, aprenent à lire.
 Les rommains tirans s'aduiferent encore d'un autre
 point : de festoier souuent les dizaines publiques,
 abusant ceste canaille comme il falloit, qui se laisse
 aller, plus qu'à toute autre chose, au plaisir de la
 40 bouche : le plus auisé & entendu d'entr'eus n'eust pas
 quitté son esculee de soupe pour recouurer la liberté
 de la republique de Platon. Les tirans faisoient
 largeffe d'un quart de blé, d'un sestier de vin & d'un
 festerce ; & lors c'estoit pitié d'ouïr crier VIVE LE ROI !
 45 Les lourdaus ne s'auisoient pas qu'ils ne faisoient que
 recouurer vne partie du leur, & que cela mesmes
 qu'ils recouuroient, le tiran ne le leur eust peu
 donner, si deuant il ne l'auoit osté à eus mesmes. Tel
 eust amassé aujourd'hui le festerce, & se fut gorgé au
 50 festin public, benissant Tibere & Neron & leur belle

VARIANTES

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 18. « pour la friandise s'accro-
che ». | 40. « le plus entendu de tous ». |
| 20. « pour la moindre plume ». | 41. « escuelle ». |
| 26. « estoient ». | 45. « n'aduisoient point ». |
| 30. « leurs anciens subiects ». | 47. « ne leur ». |
| 35. « de liures illuminez ». | 49. « & tel se fust gorgé ». |
| 39. « toute chose ». | 50. « en benissant ». |
| | 50. « de leur belle liberalité ». |

liberalité qui, le lendemain, estant contraint d'abandonner ses biens à leur avarice, ses enfans à la luxure, son sang mesmes à la cruauté de ces magnifiques empereurs, ne disoit mot, non plus qu'une pierre, ne se remuoit non plus qu'une foughe. Toujours le populaire a eu cela : il est, au plaisir qu'il ne peut honnestement recevoir, tout ouuert & dissolu, & au tort & à la douleur qu'il ne peut honnestement souffrir, insensible. Je ne vois pas maintenant personne qui, oiant parler de Neron, ne tremble mesmes au furnom de ce vilain monstre, de ceste orde & sale peste du monde; & toutesfois, de celui là, de ce boutefeu, de ce bourreau, de ceste beste fauage, on peut bien dire qu'apres sa mort, aussi vilaine que sa vie, le noble peuple romain en receut tel desplaisir, se souvenant de ses ieus & de ses festins, qu'il fut sur le point d'en porter le dueil; ainsi l'a escrit Corneille Tacite, auteur bon & graue, & des plus certains. Ce qu'on ne trouuera pas estrange, veu que ce peuple là mesmes auoit fait au parauant à la mort de Iules Cæsar, qui donna congé aus lois & à la liberté, auquel personnage il n'y eut, ce me semble, rien qui vaille, car son humanité mesmes, que l'on presche tant, fut plus dommageable que la cruauté du plus fauage tiran qui fust onques,

VARIANTES

- 2. « à l'avarice ».
- 6. « le populas ».
- 11. « de ceste orde & sale beste. On peut bien dire ».
- 16. « & festins ».
- 18. « & graue des plus, & certes croiable ».
- 19. « si l'on considere ce que ce

peuple là mesmes auoit fait à la mort de Iules Cæsar ».

- 21. « auquel personnage ils n'y ont (ce me semble) trouué rien qui vaille que son humanité, laquelle quoiqu'on la preschat tant, fut plus dommageable que la plus grande cruauté du plus fauage Tiran qui fust onques ».

25 pource qu'à la verité ce fut ceste fienné venimeuse
douceur qui, enuers le peuple romain, fucra la ser-
uitude; mais, après sa mort, ce peuple là, qui auoit
encore en la bouche ses bancquets & en l'esprit la
fouuenance de ses prodigalites, pour lui faire ses
30 honneurs & le mettre en cendre, amoncèloit à l'enui
les bancs de la place, & puis lui esleua vne colonne,
comme au Pere du peuple (ainsi le portoit le chapi-
teau), & lui fit plus d'honneur, tout mort qu'il estoit,
qu'il n'en debuoit faire par droit à homme du monde,
35 si ce n'estoit par auenture à ceus qui l'auoient tué. Ils
n'oublierent pas aussi cela, les empereurs romains, de
prendre communement le tiltre de tribun du peuple,
tant pource que cest office estoit tenu pour saint &
sacré qu'aussi il estoit establi pour la defense & pro-
40 tection du peuple, & sous la faueur de l'estat. Par ce
moien, ils s'asseuroient que le peuple se fieroit plus
d'eus, comme s'il deuoit en ouir le nom, & non pas
sentir les effects au contraire. Auioird'hui ne font pas
beaucoup mieux ceus qui ne font gueres mal aucun,
45 mesmes de consequence, qu'ils ne facent passer deuant
quelque ioly propos du bien public & soulagement
commun: car tu sçais bien, ô Longa, le formulaire,
duquel en quelques endroits ils pourroient vser assez

VARIANTES

- | | |
|--|---|
| 25. « ceste venimeuse ». | 42. « comme s'ils deuoient encou-
rir le nom & non pas sentir les
effects. Au contraire, auioird'huy
ne font pas beaucoup mieux ceux
qui ne font mal aucun ». |
| 28. « à la bouche ». | |
| 31. « puis esleua ». | |
| 32. « ainsi portoit ». | |
| 34. « faire à homme ». | |
| 35. « si ce n'estoit possible à ceus
qui l'auoient tué ». | 46. « bien commun & soulage-
ment public ». |
| 41. « ce peuple ». | 47. « car vous sauez bien ». |

finement; mais à la plus part, certes, il n'y peut auoir de finesse là où il y a tant d'impudence. Les rois d'Assyrie, & encore apres eus ceus de Mede, ne se presentoient en public que le plus tard qu'ils pouuoient, pour mettre en doute ce populas s'ils estoient 5 en quelque chose plus qu'hommes, & laisser en ceste refuerie les gens qui font volontiers les imaginatifs aus choses desquelles ils ne peuuent iuger de veue. Ainsi tant de nations, qui furent asses long temps sous cest empire Assyrien, avec ce mistere s'accoustumoient 10 à seruir & seruoient plus volontiers, pour ne sçauoir pas quel maistre ils auoient, ni à grand'peine s'ils en auoient, & craignoient tous, à credit, vn que personne iamais n'auoit veu. Les premiers rois d'Egipte ne se monstroient gueres, qu'ils ne portassent tantost vn 15 chat, tantost vne branche, tantost du feu sur la teste, & se masquoient ainsi & faisoient les basteleurs; &, en ce faisant, par l'estrangeté de la chose ils donnoient à leurs subiects quelque reuerence & admiration, où, aus gens qui n'eussent esté ou trop fots ou trop 20 asseruis, ils n'eussent appresté, ce m'est aduis, sinon passetems & rifee. C'est pitié d'ouïr parler de combien de choses les tirans du temps passé faisoient leur profit pour fonder leur tyrannie; de combien de petits moïens ils se seruoient, aians de tout tems trouué ce 25 populas fait à leur poste, auquel il ne sçauoient si mal

VARIANTES

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| 1. « en la plus part ». | 13. « personne n'auoit ». |
| 2. « auoir assez de finesse ». | 15. « qu'ils ne portassent tantost |
| 8. « de quoy ils ne peuuent ». | vne branche ». |
| 10. « s'accoustumerent ». | 25. « ils se seruoient grandement, |
| 11. « pour ne sçauoir quel ». | ayans trouué ce populas ». |

tendre filet qu'ils ne s'y vinssent prendre; lequel ils ont
 toujours trompé à si bon marché qu'ils ne l'affuie-
 tissoient jamais tant que lors qu'ils s'en moquoient
 30 le plus.

Que dirai je d'une autre belle bourde que les
 peuples anciens prindrent pour argent content? Ils
 creurent fermement que le gros doigt de Pyrrhe, roy
 des Epirotes, faisoit miracles & guerissoit les malades
 35 de la rate; ils enrichirent encore mieus le conte, que
 ce doigt, apres qu'on eut brulé tout le corps mort,
 s'estoit trouué entre les cendres, s'estant sauvé, malgré
 le feu. Toujours ainsi le peuple sot fait lui mesmes les
 mensonges, pour puis apres les croire. Prou de gens
 40 l'ont ainsi escrit, mais de façon qu'il est bel à voir
 qu'ils ont amassé cela des bruits de ville & du vain
 parler du populas. Vespasian, reuenant d'Assyrie &
 passant à Alexandrie pour aller à Romme s'emparer
 de l'empire, feit merueilles: il adressoit les boiteus, il
 45 rendoit clair-voians les aueugles, & tout plein d'autres
 belles choses auxquelles qui ne pouuoit voir la faute
 qu'il y auoit, il estoit à mon aduis plus aueugle que
 ceus qu'il guerissoit. Les tirans mesmes trouuoient
 bien estrange que les hommes peussent endurer vn
 50 homme leur faisant mal; ils vouloient fort se mettre
 la religion deuant pour gardecorps, &, s'il estoit pos-
 sible, emprunter quelque eschantillon de la diuinité

VARIANTES

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| 26. « ne sçauoient tendre ». | 43. « par Alexandrie ». |
| 27. « duquel ils ont eu toujours | 44. « redressoit les boiteus ». |
| si bon marché de tromper ». | 49. « fort estrange ». |
| 33. « doigt d'un pied ». | 52. « empruntoient quelque es- |
| 38. « s'est fait luy mesme ». | chantillon de diuinité ». |

pour le maintien de leur meschante vie. Donques
 Salmonee, fi l'on croit à la sibyle de Virgile en son
 enfer, pour f'estre ainsi moqué des gens & auoir voulu
 faire du Iuppiter, en rend maintenant conte, & elle
 le veit en l'arrier-enfer, 5

*Souffrant cruels tourmens, pour vouloir imiter
 Les tonnerres du ciel, & feus de Iuppiter.
 Dessus quatre coursiers celui alloit, branlant,
 Haut monté, dans son poing vn grand flambeau brillant.
 Par les peuples gregeois & dans le plein marché, 10
 De la ville d'Elide haut il auoit marché
 Et faisant sa brauade ainsi entreprenoit
 Sur l'honneur qui, sans plus, aus dieus appartenoit.
 L'insensé, qui l'orage & foudre inimitable
 Contrefaisoit d'airain, & d'un cours effroiable 15
 De cheuaus cornepies le Pere tout puissant!
 Lequel, bien tost apres, ce grand mal punissant,
 Lança, non vn flambeau, non pas vne lumiere
 D'une torche de cire, avecques sa fumiere,
 Et de ce rude coup d'une horrible tempeste, 20
 Il le porta à bas, les pieds par dessus teste.*

Si cestuy qui ne faisoit que le fot est à ceste heure si
 bien traité là bas, ie croi que ceus qui ont abusé de
 la religion, pour estre meschans, fy trouueront encore
 à meilleures enseignes. 25

Les nostres semerent en France ie ne sçai quoi de
 tel, des crapaus, des fleurdelis, l'ampoule & l'oriflamb.

VARIANTES

- | | |
|--|---|
| 1. « pour le soustien ». | 12. <i>En faisant sa brauade, mais il entreprenoit.</i> |
| 2. « & son enfer ». | 16. « du Pere ». |
| 4. « où elle le veit ». | 20. <i>Mais par le rude coup d'une horrible tempeste,</i> |
| 9. « flambeau brulant ». | <i>Il le porta là bas, les pieds par dessus teste.</i> |
| 11. Vers omis dans les <i>Memoires</i> . | 22. « Si celuy qui ». |

Ce que de ma part, comment qu'il en soit, ie ne veus pas mescroire, puis que nous ni nos ancestres n'auons
 30 eu iusques ici aucune occasion de l'auoir mescreu, aians tousiours eu des rois si bons en la paix & si vaillans en la guerre, qu'ancore qu'ils naissent rois, si semble il qu'ils ont esté non pas faits comme les autres par la nature, mais choisis par le Dieu tout puissant,
 35 auant que naistre, pour le gouuernement & la conseruation de ce roiaume; & encore, quand cela n'y feroit pas, si ne voudrois ie pas pour cela entrer en lice pour debattre la verité de nos histoires, ni les esplucher si priuement, pour ne tollir ce bel esbat, où se pourra
 40 fort escrire notre poësie françoise, maintenant non pas accoustree, mais, comme il semble, faite tout à neuf par nostre Ronfard, nostre Baïf, nostre du Bellay, qui en cela auacent bien tant nostre langue, que i'ose esperer que bien tost les Grecs ni les Latins
 45 n'auront gueres, pour ce regard, deuant nous, sinon, possible, le droit d'aïnesse. Et certes ie ferois grand tort à nostre rime, car i'vse volontiers de ce mot, & il ne me desplait point pour ce qu'ancore que plusieurs l'eussent rendu mechanique, toutesfois ie voy asses de
 50 gens qui sont à mesmes pour la ranoblir & lui rendre son premier honneur; mais ie lui ferois, di-ie, grand tort de lui oster maintenant ces beaux contes du roi Clouis, ausquels desjà ie voy, ce me semble, combien

VARIANTES

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| 27. « l'Oriffan » (sic). | 37. « pas entrer ». |
| 30. « eu aucune occasion ». | 39. « ce bel estat ». |
| 31. « ayans tousiours des rois ». | 46. « possible que le droit ». |
| 35. « deuant que naistre ». | 48. « ne me desplait pour ce |
| 35. « & la garde de ce roiaume ». | qu'ancore ». |

plaifamment, combien à fon aife f'y esgaiera la veine
de nostre Ronfard, en sa Franciade. l'entens sa portee,
ie connois l'esprit aigu, ie sçay la grace de l'homme :
il fera ses befoignes de l'oriflamb aussi bien que les
Romains de leurs ancilles 5

& des boucliers du ciel en bas iettes,

ce dit Virgile; il mesnagera nostre ampoule aussi bien
que les Atheniens le panier d'Erichone; il fera parler
de nos armes aussi bien qu'eux de leur oliue qu'ils
maintiennent estre encore en la tour de Minerue. 10
Certes ie ferois outrageus de vouloir dementir nos
liures & de courir ainsi sur les erres de nos poetes.
Mais pour retourner d'où, ie ne sçay comment, i'auois
destourné le fil de mon propos, il n'a iamais esté
que les tirans, pour s'asseurer, ne se soient efforces 15
d'accoustumer le peuple enuers eus, non seulement
à obeissance & seruitude, mais encore à deuotion.
Donques ce que i'ay dit iusques icy, qui apprend les
gens à seruir plus volontiers, ne fert guere aus tirans
que pour le menu & grossier peuple. 20

Mais maintenant ie viens à vn point, lequel est à
mon aduis le reffort & le secret de la domination, le
soustien & fondement de la tyrannie. Qui pense que les
halebardes, les gardes & l'affiette du guet garde les

VARIANTES

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 8. « leur panier d'Erichone ». | 15. « n'ayent tousiours tasché |
| 8. « il se parlera de nos armes | d'accoustumer ». |
| encore dans la tour de Minerue ». | 16. « non pas seulement ». |
| 12. « terres de nos poetes ». | 19. « seruir volontiers ». |
| 13. « pour reuenir ». | 21. « ie viens à mon aduis à |
| 14. « n'a il iamais esté ». | vn poinct lequel est le secret & |

25 tirans, à mon iugement se trompe fort; & s'en aident
ils, comme ie croy, plus pour la formalité & espouuan-
tail que pour fiance qu'ils y ayent. Les archers gardent
d'entrer au palais les mal-habilles qui n'ont nul
moyen, non pas les bien armes qui peuuent faire
30 quelque entreprise. Certes, des empereurs romains il
est aisé à conter qu'il n'en y a pas eu tant qui aient
eschappé quelque dangier par le secours de leurs
gardes, comme de ceus qui ont esté tuez par leurs
archers mesmes. Ce ne font pas les bandes des gens
35 à cheual, ce ne font pas les compagnies des gens de
pied, ce ne font pas les armes qui defendent le tiran.
On ne le croira pas du premier coup, mais certes il
est vray : ce font tousiours quatre ou cinq qui main-
tiennent le tiran, quatre ou cinq qui lui tiennent tout
40 le país en seruage. Tousiours il a esté que cinq ou six
ont eu l'oreille du tiran, & s'y sont approché d'eus
mesmes, ou bien ont esté appeles par lui, pour estre
les complices de ses cruautés, les compagnons de ses
plaisirs, les macquereaus de ses voluptes, & communs
45 aus biens de ses pilleries. Ces six adressent si bien
leur chef, qu'il faut, pour la société, qu'il soit mes-
chant, non pas seulement de ses meschancetes, mais
encore des leurs. Ces six ont six cent qui proufisent
sous eus, & font de leurs six cent ce que les six font

VARIANTES

le secours de la domination ».

25. « ils s'en aident ».

28. « dans les palais les mal ha-
biles ».

32. « par le secours de leurs ar-
chers ».

33. « comme, de ceus là qui ont
esté tuez par leurs gardes ».

37. « Mais on ne le croira pas
du premier coup : toutesfois il est
vray ».

40. « tout en seruage ».

au tiran. Ces six cent en tiennent sous eux six mille, qu'ils ont esleué en estat, auxquels ils font donner ou le gouuernement des prouinces, ou le maniement des deniers, afin qu'ils tiennent la main à leur auarice & cruauté & qu'ils l'exécutent quand il fera temps, & 5 facent tant de maus d'allieurs qu'ils ne puissent durer que sous leur ombre, ni s'exempter que par leur moien des loix & de la peine. Grande est la fuite qui vient apres cela, & qui voudra s'amuser à deuider ce filet, il verra que, non pas les six mille, mais les cent 10 mille, mais les millions, par ceste corde, se tiennent au tiran, s'aidant d'icelle comme, en Homere, Iuppiter qui se vante, s'il tire la cheſne, d'emmener vers soi tous les dieus. De là venoit la creue du Senat sous Iules, l'establissement de nouueaus estats, erection 15 d'offices; non pas certes, à le bien prendre, reformation de la iustice, mais nouueaus soustiens de la tyrannie. En somme que l'on en vient là, par les faueurs ou soufaueurs, les guains ou reguains qu'on a avec les tirans, qu'il se trouue en fin quasi autant de 20 gens auxquels la tyrannie semble estre profitable, comme de ceus à qui la liberté feroit agreable. Tout ainsi que les medecins disent qu'en nostre corps, s'il y a quelque chose de gaste, deslors qu'en autre endroit il s'y bouge rien, il se vient aussi tost rendre vers ceste 25 partie vereuse : pareillement, deslors qu'un roi s'est

VARIANTES

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| 1. « six cent tiennent ». | 18. « en somme l'on ». |
| 2. « ils ont fait ». | 19. « les faueurs, les guains ». |
| 6. « tant de mal ». | 20. « se trouue quasi ». |
| 15. « election d'offices ». | 23. « qu'à nostre corps ». |
| 16. « à bien prendre ». | 30. « qui sont taxez ». |

déclaré tiran, tout le mauuais, toute la lie du roiaume,
 ie ne dis pas vn tas de larronneaus & efforilles, qui
 ne peuuent gueres en vne republicque faire mal ne
 30 bien, mais ceus qui font tafches d'une ardente ambi-
 tion & d'une notable auarice, s'amassent autour de lui
 & le soustiennent pour auoir part au butin, & estre,
 sous le grand tiran, tiranneaus eus mesmes. Ainsi font
 les grands voleurs & les fameus corfaires : les vns
 35 descourent le païs, les autres cheualent les voiageurs;
 les vns sont en embusche, les autres au guet; les autres
 massacrent, les autres despouillent, & encore qu'il y
 ait entr'eus des preeminences, & que les vns ne soient
 que vallets, les autres chefs de l'assemblee, si n'en y a
 40 il à la fin pas vn qui ne se sente finon du principal
 butin, au moins de la recherche. On dit bien que les
 pirates ciliciens ne s'assemblerent pas seulement en si
 grand nombre, qu'il falut enuoier contr'eus Pompee
 le grand; mais encore tirerent à leur alliance plusieurs
 45 belles villes & grandes cites aus haures desquelles ils
 se mettoient en seureté, reuenans des courses; & pour
 recompense leur bailloient quelque profit du recele-
 ment de leur pillage.

Ainsi le tiran afferuit les subiects les vns par le
 50 moien des autres, & est gardé par ceus desquels, s'ils
 valoient rien, il se deuroit garder; &, comme on dit,
 pour fendre du bois il fait les coings du bois mesme.

VARIANTES

35. « descourent le païs ».

36. « les vns massacrent ».

39. « les chefs ».

40. « se sente du principal ».

42. « Siciliens ».

46. « en grande seureté ».

48. « de leurs pilleries ».

51. « mais, comme on dit, pour
fendre le bois il se fait des coings
du bois mesme ».

Voilà les archers, voilà les gardes, voilà les halebardiers; non pas qu'eus mesmes ne souffrent quelque fois de lui, mais ces perdus & abandonnes de Dieu & des hommes sont contens d'endurer du mal pour en faire, non pas à celui qui leur en fait, mais à ceus 5 qui endurent comme eus, & qui n'en peuvent mais. Toutesfois, voians ces gens là, qui nacquettent le tiran pour faire leurs besongnes de sa tyrannie & de la seruitude du peuple, il me prend souuent esbahissement de leur meschanceté, & quelque fois pitié de 10 leur sottise : car, à dire vrai, qu'est ce autre chose de s'approcher du tiran que se tirer plus arriere de sa liberté, & par maniere de dire ferrer à deus mains & embrasser la seruitude? Qu'ils mettent vn petit à part leur ambition & qu'ils se deschargent vn peu de 15 leur auarice, & puis qu'ils se regardent eus mesmes & qu'ils se reconnoissent, & ils verront clairement que les villageois, les païsans, lesquels tant qu'ils peuvent ils foulent aus pieds, & en font pis que de forçats ou esclaves, ils verront, dis ie, que ceus là, 20 ainsi mal menes, sont toutesfois, aus pris d'eus, fortunes & aucunement libres. Le laboureur & l'artisan, pour tant qu'ils soient afferuis, en sont quittes en faisant ce qu'on leur dit; mais le tiran voit les autres qui sont pres de lui, coquinans & mendiens sa faueur: 25 il ne faut pas seulement qu'ils facent ce qu'il dit, mais

VARIANTES

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 2. « il n'est pas qu'eus mesmes ». | 12. « sinon que de se tirer plus |
| 3. « ces abandonnes de Dieu ». | arriere de leur liberté ». |
| 6. « qui en endurent ». | 15. « leur ambition, qu'ils ». |
| 10. « quelque pitié de leur grande | 16. « eus mesmes, qu'ils ». |
| sottise ». | 19. « des forçats ». |

qu'ils pensent ce qu'il veut, & fouuent, pour lui
 fatisfaire, qu'ils preuiennent encore ses pensees. Ce
 n'est pas tout à eus de lui obeïr, il faut encore lui
 30 complaire; il faut qu'ils se rompent, qu'ils se tour-
 mentent, qu'ils se tuent à trauailler en ses affaires,
 & puis qu'ils se plaissent de son plaisir, qu'ils laissent
 leur gouſt pour le sien, qu'ils forcent leur complexion,
 qu'ils despouillent leur naturel; il faut qu'ils se pren-
 35 nent garde à ses parolles, à sa vois, à ses signes & à
 ses yeulx; qu'ils n'aient ny œil, ny pied, ny main,
 que tout ne soit au guet pour espier ses volontes
 & pour descouurir ses pensees. Cela est ce viure
 heureusement? cela s'appelle il viure? est il au monde
 40 rien moins supportable que cela, ie ne dis pas à vn
 homme de cœur, ie ne dis pas à vn bien né, mais
 seulement à vn qui ait le sens commun, ou, sans plus,
 la face d'homme? Quelle condition est plus miserable
 que de viure ainsi, qu'on n'aie rien à foy, tenant
 45 d'autrui son aise, sa liberté, son corps & sa vie?

Mais ils veulent seruir pour auoir des biens: comme
 s'ils pouuoient rien gagner qui fust à eus, puis qu'ils
 ne peuuent pas dire de foy qu'ils soient à eus mesmes;
 & comme si aucun pouuoit auoir rien de propre sous
 50 vn tiran, ils veulent faire que les biens soient à eus,
 & ne se fouuiennent pas que ce sont eus qui lui
 donnent la force pour oster tout à tous, & ne laisser

VARIANTES

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| 34. « qu'ils prennent garde ». | nay, mais seulement à vn qui ait le |
| 35. « à ses signes, à ses yeulx ». | sens commun, ou sans plus, la face |
| 36. « ni yeulx, ni pieds, ni mains ». | d'un homme ». |
| 40. « rien si insupportable que | 46. « pour gagner des biens ». |
| cela? ie ne di pas à vn homme bien | 48. « dire d'eux ». |

rien qu'on puisse dire estre à personne. Ils voient que rien ne rend les hommes subiets à sa cruauté que les biens; qu'il n'y a aucun crime enuers lui digne de mort que le dequoy; qu'il n'aime que les richesses & ne defait que les riches, & ils se viennent presenter, 5
comme deuant le boucher, pour s'y offrir ainsi plains & refaits & lui en faire enuie. Ces fauoris ne se doiuent pas tant souuenir de ceus qui ont gagné au tour des tirans beaucoup de biens, comme de ceus qui, aians quelque temps amassé, puis apres y ont 10
perdu & les biens & les vies; il ne leur doit pas tant venir en l'esprit combien d'autres y ont gagné de richesses, mais combien peu ceus là les ont gardees. Qu'on discoure toutes les anciennes histoires, qu'on regarde celles de nostre souuenance, & on verra tout 15
à plein combien est grand le nombre de ceus qui, aians gagné par mauuais moiens l'oreille des princes, aians ou employé leur mauuaistié ou abusé de leur simplesse, à la fin par ceus-là mesmes ont esté aneantis, & autant qu'ils y auoient trouué de facilité pour les 20
eleuer, autant y ont ils congneu puis apres d'inconstance pour les abattre. Certainement en si grand nombre de gens qui se font trouué iamais pres de tant de mauuais rois, il en a esté peu, ou comme point, qui n'aient effaié quelque fois en eus mesmes la cruauté 25

VARIANTES

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 4. « les richesses, ne desfait ». | 20. « & autant qu'ils auoient ». |
| 5. « qui se viennent presenter ». | 21. « autant puis apres y ont ils |
| 11. « & la vie ». | trouué d'inconstance pour les y |
| 12. « pas venir ». | conseruer ». |
| 14. « Qu'on descouure ». | 22. « Certainement en si grand |
| 15. « toutes celles de nostre souue- | nombre de gens, qui ont esté iamais |
| nance ». | pres des mauuais rois, il en est peu ». |

du tiran qu'ils auoient deuant attifée contre les autres : le plus fouuent s'estant enrichis, sous ombre de sa faueur, des despouilles d'autrui, ils l'ont à la fin eus mesmes enrichi de leurs despouilles.

- 30 Les gens de bien mesmes, si quelque fois il s'en trouue quelqu'un aimé du tiran, tant soient ils auant en sa grace, tant reluise en eus la vertu & integrité, qui voire aus plus meschans donne quelque reuerence de foi quand on la voit de pres, mais les gens
35 de bien, di-ie, n'y sçauroient durer, & faut qu'ils se sentent du mal commun, & qu'à leurs despens ils esprouuent la tyrannie. Vn Seneque, vn Burre, vn Thrasee, ceste terne de gens de bien, lesquels mesmes les deus leur male fortune approcha du tiran & leur
40 mit en main le maniement de ses affaires, tous deus estimes de lui, tous deus chers, & encore l'un l'auoit nourri & auoit pour gages de son amitié la nourriture de son enfance; mais ces trois là sont suffisans tesmoins, par leur cruelle mort, combien il y a peu
45 d'assurance en la faueur d'un mauuais maistre; &, à la verité, quelle amitié peut on esperer de celui qui a bien le cœur si dur que d'haïr son royaume, qui ne fait que lui obeïr, & lequel, pour ne se sauoir pas encore aimer, s'appauurit lui mesme & destruit son
50 empire?

VARIANTES

28. « ils ont eus mesmes enrichi les autres de leur despouille ».

34. « mais les gens de bien mesmes ne sauroient durer ».

38. « desquels mesme les deux leur mauuaïse fortune les approcha d'un tyran ».

40. « tous deux estimez de lui & chers ».

44. « combien il y a peu de fiance en la faueur des mauuais maistres ».

46. « esperer en celui ».

47. « si dur de hayr ».

Or, si on veut dire que ceus là pour auoir bien vescu font tombes en ces inconueniens, qu'on regarde hardiment autour de celui là mesme, & on verra que ceus qui vindrent en sa grace & s'y maintindrent par mauuais moiens ne furent pas de plus longue duree. 5 Qui a ouï parler d'amour si abandonnee, d'affection si opiniastre? qui a iamais leu d'homme si obstinement acharné enuers femme que de celui là enuers Popee? or fut elle apres empoisonnee par lui mesme. Agrippine sa mere auoit tué son mari Claude pour lui faire place 10 à l'empire; pour l'obliger, elle n'auoit iamais fait difficulté de rien faire ni de souffrir : donques son fils mesme, son nourrisson, son empereur fait de sa main, apres l'auoir souuent faillie, enfin lui osta la vie; & n'y eut lors personne qui ne dit qu'elle auoit trop bien 15 merité ceste punition, si c'eust esté par les mains de tout autre que de celui à qui elle l'auoit baillee. Qui fut oncques plus aisé à manier, plus simple, pour le dire mieus, plus vrai niais que Claude l'empereur? qui fut oncques plus coiffé de femme que lui de 20 Messaline? Il la meit en fin entre les mains du bourreau. Là simpleffe demeure tousiours aus tirans, s'ils en ont, à ne sçauoir bien faire, mais ie ne sçay comment à la fin, pour vser de cruauté, mesmes enuers ceus qui leur font pres, si peu qu'ils ont d'esprit, cela 25

VARIANTES

4. « & s'y maintindrent par meschanceté ».

10. « pour lui faire place en l'empire ».

14. « souuent faillie, lui osta la vie ».

15. « fort bien ».

16. « si c'eust esté par les mains de quelque autre que de celui qui la lui auoit baillee ».

19. « pour vrai niaiz ».

25. « si peu qu'ils aient d'esprit ».

mesme s'esueille. Asses commun est le beau mot de
 cest autre là qui, voiant la gorge de sa femme descou-
 uerte, laquelle il aimoit le plus, & sans laquelle il
 sembloit qu'il n'eust sceu viure, il la caressa de ceste
 30 belle parolle : Ce beau col fera tantost coupé, si ie
 le commande. Voilà pourquoi la plus part des tirans
 anciens estoient communement tues par leurs plus
 fauoris, qui, aians congneu la nature de la tyrannie,
 ne se pouuoient tant asseurer de la volonté du tiran
 35 comme ils se deffioient de sa puissance. Ainsi fut tué
 Domitian par Estienne, Commode par vne de ses
 amies mesmes, Antonin par Macrin, & de mesme quasi
 tous les autres.

C'est cela que certainement le tiran n'est iamais
 40 aimé ni n'aime. L'amitié, c'est vn nom sacré, c'est vne
 chose sainte; elle ne se met iamais qu'entre gens de
 bien, & ne se prend que par vne mutuelle estime; elle
 s'entretient non tant par bienfaits que par la bonne
 vie. Ce qui rend vn ami asseuré de l'autre, c'est la
 45 connoissance qu'il a de son integrité: les respondens
 qu'il en a, c'est son bon naturel, la foi & la constance.
 Il n'i peut auoir d'amitié là où est la cruauté, là où
 est la desloiauté, là où est l'iniustice; & entre les
 meschans, quand ils s'assemblent, c'est vn complot,
 50 non pas vne compaignie; ils ne s'entr'aident pas,

VARIANTES

26. « le beau mot de cestuy là, qui
 voiant la gorge descouverte de sa
 femme, qu'il aimoit le plus ».

32. « par leurs fauorits ».

37. « Marin ».

42. « de bien, ne se prend ».

43. « par vn bienfait ».

48. « l'iniustice; entre les mes-
 chans ».

50. « non pas compaignie; ils ne
 s'entretiennent pas, mais ils s'entre-
 craignent ».

mais ils s'entrecraignent; ils ne sont pas amis, mais ils sont complices.

Or, quand bien cela n'empescheroit point, encore feroit il mal aisé de trouuer en vn tiran vn' amour affeuree, par ce qu'estant au dessus de tous, & n'ayant 5 point de compaignon, il est déjà au delà des bornes de l'amitié, qui a son vrai gibier en l'equalité, qui ne veut iamais clocher, ains est tousiours egale. Voilà pourquoi il y a bien entre les voleurs (ce dit on) quelque foi au partage du butin, pource qu'ils sont 10 pairs & compaignons, & fils ne s'entr'aiment, au moins ils s'entrecraignent & ne veulent pas, en se desunissant, rendre leur force moindre; mais du tiran, ceus qui sont ses fauoris n'en peuuent auoir iamais aucune assurance, de tant qu'il a appris d'eus mesmes 15 qu'il peut tout, & qu'il n'y a droit ni deuoir aucun qui l'oblige; faisant son estat de conter sa volonté pour raison, & n'auoir compaignon aucun, mais d'estre de tous maistre. Doncques n'est ce pas grand' pitié que, voiant tant d'exemples apparens, voiant le dangier si 20 present, personne ne se vueille faire sage aus despens d'autrui, & que, de tant de gens s'approchans si volontiers des tirans, qu'il n'i ait pas vn qui ait l'aduifement & la hardiesse de leur dire ce que dit, comme porte le conte, le renard au lyon qui faisoit le malade : le 25

VARIANTES

- 7. « qui a son gibier en l'équité ».
- 9. « il y a bien (ce dit on) entre les volleurs ».
- 11. « & que fils ne s'entr'aiment ».
- 12. « en se desunissant, rendre la force moindre ».

- 14. « ceux qui sont les fauorits ne peuuent iamais auoir ».
- 16. « ny droit ny deuoir ».
- 22. « & que tant de gens s'approchent si volontiers des tirans, qu'il n'i ait pas vn qui ait l'aduifement ».

t'irois volontiers voir en ta tafniere; mais ie voi affes de traces de bestes qui vont en auant vers toi, mais qui reuiennent en arriere ie n'en vois pas vne.

Ces miserables voient reluire les trefors du tiran
 30 & regardent tous esbahis les raions de sa braueté;
 &, alleches de ceste clarté, ils s'approchent, & ne voient pas qu'ils se mettent dans la flamme qui ne peut faillir de les confommer : ainsi le fatyre indiscret (comme disent les fables anciennes), voiant esclairer
 35 le feu trouué par Promethé, le trouua si beau qu'il l'alla baïser & se brusta; ainsi le papillon qui, esperant iouïr de quelque plaisir, se met dans le feu pource qu'il reluit; il esprouue l'autre vertu, celle qui bruste, ce dit le poete toscan. Mais encore, mettons que ces
 40 mignons eschappent les mains de celui qu'ils seruent, ils ne se sauuent iamais du roi qui vient apres: s'il est bon, il faut rendre conte & reconnoistre au moins lors la raison; s'il est mauuais & pareil à leur maistre, il ne fera pas qu'il n'ait aussi bien ses fauoris, lesquels
 45 communement ne sont pas contents d'auoir à leur tour la place des autres, s'ils n'ont encore le plus souuent & les biens & les vies. Se peut il donc faire qu'il se trouue aucun qui, en si grand peril & avec si peu d'asseurance, vueille prendre ceste malheureuse place,
 50 de seruir en si grand'peine vn si dangereus maistre?

VARIANTES

- | | |
|--|---|
| 26. « ie t'irois voir de bon cœur ». | 36. « & se bruster ». |
| 30. « & regardent tous estonnez les rayons de sa brauerie ». | 38. « cela qui bruste, ce dit le poete Lucan ». |
| 33. « à les confumer ». | 42. « & recognoistre ». |
| 34. « les fables, voiant ». | 47. « & la vie ». |
| 35. « par le sage Promethé ». | 48. « si grand peril, avec si peu ». |

Quelle peine, quel martire est ce, vrai Dieu? estre nuit & iour apres pour songer de plaire à vn, & neantmoins se craindre de lui plus que d'homme du monde; auoir tousiours l'œil au guet, l'oreille aus escoutes, pour espier d'où viendra le coup, pour 5 descouurir les embusches, pour sentir la mine de ses compaignons, pour auiser qui le trahit, rire à chacun & neantmoins se craindre de tous, n'auoir aucun ni ennemi ouuert ny ami asseuré; aiant tousiours le visage riant & le cœur transi, ne pouuoir estre ioieux, 10 & n'oser estre triste!

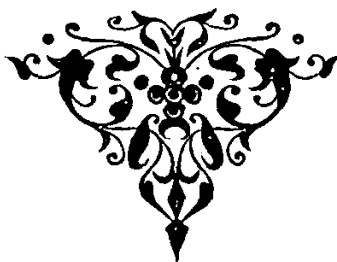
Mais c'est plaisir de considerer qu'est ce qui leur reuient de ce grand tourment, & le bien qu'ils peuvent attendre de leur peine & de leur miserable vie. Volontiers le peuple, du mal qu'il souffre, n'en accuse 15 point le tiran, mais ceus qui le gouernent : ceus là, les peuples, les nations, tout le monde à l'enui, iusques aux païsans, iusques aus laboureurs, ils sçauent leurs noms, ils dechifrent leurs vices, ils amassent sur eus mille outrages, mille vilenies, mille maudiffons; 20 toutes leurs oraisons, tous leurs veus font contre ceus là; tous leurs malheurs, toutes les pestes, toutes leurs famines, ils les leur reprochent; & si quelque fois ils leur font par apparence quelque honneur, lors mesmes ils les maugreent en leur cœur, & les ont en horreur 25

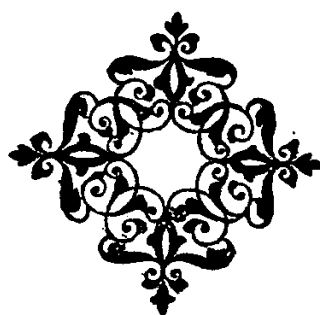
VARIANTES

- | | |
|--|---|
| 2. « pour plaire ». | 31. « apres la mort ». |
| 7. « rire à chacun, se craindre de tous ». | 39. « leuons les yeux vers le ciel, ou bien pour nostre honneur, ou pour l'amour de la mesme vertu, à Dieu tout puissant, asseuré tefmoin de nos faits ». |
| 14. « & de ceste miserable vie ». | 46. « qu'il referue bien à bas ». |
| 15. « n'en accuse pas ». | |
| 22. « tous les malheurs ». | |
| 29. « ce semble, fatisfaits ». | |

plus estrange que les bestes fauuaiges. Voilà la gloire,
voilà l'honneur qu'ils reçoient de leur seruice enuers
les gens, desquels, quand chacun auroit vne piece
de leur corps, ils ne feroient pas encore, ce leur
30 semble, asses satisfaits ni à demi faoules de leur peine;
mais certes, encore apres qu'ils sont morts, ceus qui
viennent apres ne sont iamais si paresseus que le nom
de ces mange-peuples ne soit noirci de l'encre de
mille plumes, & leur reputation deschiree dans mille
35 liures, & les os mesmes, par maniere de dire, traines
par la posterité, les punissans, encore apres leur mort,
de leur meschante vie.

Aprenons donc quelque fois, aprenons à bien faire:
leuons les yeulx vers le ciel, ou pour nostre honneur,
40 ou pour l'amour mesmes de la vertu, ou certes, à
parler à bon escient, pour l'amour & honneur de Dieu
tout puissant, qui est asseuré tefmoin de nos faits &
iuste iuge de nos fautes. De ma part, ie pense bien,
& ne suis pas trompé, puis qu'il n'est rien si contraire
45 à Dieu, tout liberal & debonnaire, que la tyrannie,
qu'il referue là bas à part pour les tirans & leurs
complices quelque peine particuliere.







Léon Drouot sc.

Imp. A. Forcadel.

CHÂTEAU DE LA BOÉTIE
près de Sarlat.

LA
MESNAGERIE
DE XENOPHON.

Les Regles de mariage,
DE PLUTARQUE.

Lettre de consolation,
de Plutarque à sa femme.

Le tout traduit de Grec en François par feu
M. ESTIENNE DE LA BOETIE
Conseiller du Roy en la court de Parlement
à Bordeaux. Ensemble quelques Vers Latins
& François, de son invention.

*Item, un Discours sur la mort dudit Seigneur
De la Boëtia. par M. de Montaigne.*

A PARIS.
De l'Imprimerie de Federic Morel, rue
S. Ian de Beauuais, au Franc Meurier.

M. D. LXXI.

AVEC PRIVILEGE.

EXTRACT DV PRIVILEGE

PAR Lettres du Roy donnees le XVIII. iour d'Octobre, M D. LXX. il est permis à Federic Morel, Imprimeur & Libraire en l'yniuerfité de Paris, d'imprimer & vendre La Mesnagerie de Xenophon, Les Reigles de Mariage de Plutarque, Vne Lettre de Consolation de Plutarque à sa femme. Le tout traduit de Grec en François par feu M. Estienne de La Boëtie Conseiller du Roy en sa Court de Parlement à Bordeaux : ensemble quelques Vers Latins & François, & autres œuures de son inuention : Item vn Discours de Monsieur de Montaigne sur la mort dudit de La Boëtie. Avec inhibitions & deffenses a tous autres Imprimeurs, Libraires & Marchands, de non imprimer ny vendre en ce Royaume lesdictes Oeuures, en sorte que ce soit, de neuf ans entiers, à compter du iour de la premiere impression paracheuee par lediçt Morel : sur peine de confiscation des Exemplaires qui se trouueroient, de ses despens, dommages & interets, & d'amende arbitraire. Outre ce a lediçt Seigneur voulu, que en inserant le contenu de ses Lettres ou l'extraict d'icelles, à la fin ou au commencement des Liures qui s'en imprimeront, elles soient tenues pour suffisamment signifiees, & venues a la notice & cognoissance de tous Libraires, Imprimeurs & autres, tout ainsi que si lesdictes lettres leur auoient particulièrement & expressement esté monstrees & signifiees : comme plus amplement appert par lesdictes Lettres donnees à Paris les iour & an que dessus, signees & seellees du seal dudit Seigneur.

Par le Conseil. H. DE VARADE.



ADVERTISSEMENT AV LECTEUR

PAR

M. DE MONTAIGNE

LECTEUR, tu me dois tout ce dont tu iouis de feu M. Estienne de la Boëtie : car ie t'aduise que quant à luy, il n'y a rien icy qu'il eust iamais esperé de te faire voir, voire ny qu'il estimast digne de porter son nom en public. Mais moy qui ne suis pas si hault à la main, n'ayant trouué autre chose dans sa Librairie, qu'il me laissa par son testament, encore n'ay-ie pas voulu qu'il se perdist. Et, de ce peu de iugement que i'ay, i'espere que tu trouueras que les plus habiles hommes de nostre siecle font bien souuent feste de moindre chose que cela : i'entens de ceux qui l'ont prattiqué plus ieune, car nostre accointance ne print commencement qu'enuiron six ans auant sa mort, qu'il auoit faict force autres vers Latins & François, comme sous le nom de Gironde, & en ay ouy reciter des riches lopins. Mesme celuy qui a escrit les Antiquitez de Bourges en allegue, que ie recognoy : mais ie ne sçay que tout cela est deuenue, non plus que ces Poëmes Grecs. Et à la verité, à mesure que chaque faillie luy venoit à la teste, il s'en dechargeoit sur le premier papier qui luy tomboit en main, sans autre soing de le conseruer. Assure toy que i'y ay faict ce que i'ay peu, & que, depuis sept ans que nous l'auons perdu, ie n'ay peu recouurer que ce que tu en vois, sauf vn Discours de la

feruitude volontaire, & quelques Memoires de noz troubles sur l'Edict de Ianuier, 1562. Mais quant à ces deux dernieres pieces, ie leur trouue la façon trop delicate & mignarde pour les abandonner au grossier & pefant air d'une si mal plaifante faison. A Dieu.

De Paris, ce dixieme d'Aouft, 1570.





A MONSIEVR
MONSIEVR DE LANSAC,

CHEVALIER DE L'ORDRE DV ROY,
CONSEILLER EN SON CONSEIL PRIVÉ,
SVRINTENDANT DE SES FINANCES,
ET CAPITAINE
DE CENT GENTILS-HOMMES DE SA MAISON.

MONSIEVR, ie vous enuoye la Mesnagerie de Xenophon mise en François par feu Monsieur de la Boëtie : present qui m'a semblé vous estre propre, tant pour estre party premiere-ment, comme vous sçavez, de la main d'un Gentilhomme de merque, tresgrand homme de guerre & de paix, que pour auoir prins sa seconde façon de ce personnage que ie sçay auoir esté aymé & estimé de vous pendant sa vie. Cela vous seruira tousiours d'esguillon à continuer enuers son nom & sa memoire vostre bonne opinion & volonté. Et hardiment, Monsieur, ne craignez pas de les accroistre de quelque chose : car ne l'ayant gousté que par les tesmoignages publics qu'il auoit donné de soy, c'est à moy à vous respondre, qu'il auoit tant de degrez de suffisance au delà, que vous estes bien loing de l'auoir cogneu tout entier. Il m'a faict cest honneur, viuant, que ie mets au compte de la meilleure fortune des miennes, de dresser avec moy vne cousture d'amitié si estroicte & si ioincte, qu'il n'y a eu biais, mouuement ny ressort en son ame, que ie n'aye peu considerer & iuger, au moins si

ma veüe n'a quelquefois tiré court. Or, sans mentir, il estoit, à tout prendre, si près du miracle, que pour, me iettant hors des barrières de la vray'-semblance, ne me faire mescroire du tout, il est force, parlant de luy, que ie me reserre & restraigne au deffoubs de ce que i'en sçay. Et pour ce coup, Monsieur, ie me contenteray seulement de vous supplier, pour l'honneur & reuerence que vous deuez à la verité, de tesmoigner & croire, que nostre Guyenne n'a eu garde de veoir rien pareil à luy parmy les hommes de sa robbe. Soubs l'esperance donc que vous luy rendrez cela qui luy est tresiustement deu, & pour le refreschir en vostre memoire, ie vous donne ce liure, qui tout d'un train aussi vous respondra de ma part, que sans l'expresse defense que m'en fait mon insuffisance, ie vous presenterois autant volontiers quelque chose du mien, en recognoissance des obligations que ie vous doy, & de l'ancienne faueur & amitié que vous auez portee à ceux de nostre maison. Mais, Monsieur, à faute de meilleure monnoye, ie vous offre en payement vne tresasseuree volonté de vous faire humble seruice.

Monsieur, ie supplie Dieu qu'il vous maintienne en sa garde.

Vostre obeissant seruiteur,

MICHEL DE MONTAIGNE.





LA MESNAGERIE DE XENOPHON

TRADVITE DE GREC EN FRANÇOIS

par

M. ESTIENNE DE LA BOËTIE

CONSEILLER DV ROY EN SA COVRT DE PARLEMENT
A BORDEAVX

VNE fois, i'ouy Socrates debatre ainfi à *Chapitre 1.*
peu pres, de la mesnagerie. La mesna-
gerie, dit-il, ô Critobule, est-ce quelque
sçauoir qui a nom ainfi, comme la
medecine, l'orfeuerie, la charpenterie,
5 qu'en dis-tu? Il me semble bien qu'ouy, dit Critobule.
Et sçaurions nous point dire quel est le faict de la
mesnagerie, dit Socrates, comme nous dirions bien si
nous voulions quel est celuy de chacun de ces autres
arts? Je pense pour vray, dit Critobule, que le faict
10 d'un bon mesnager, c'est de bien gouuerner sa maison. *Le deuoir
d'un bon
mesnager.*
Et quoy la maison d'autrui, dit Socrates, si quelqu'un

(Nous avons maintenu les manchettes imprimées dans l'édition originale. Ces sommaires sont vraisemblablement de Montaigne, ce qui ne permet pas de les négliger ici; et nous reproduisons entre guillemets des sommaires manuscrits et inédits qui se trouvent sur les marges d'un exemplaire appartenant à M. Reinhold Dezeimeris. Quoique non signés, ceux-ci paraissent être aussi de la main de Montaigne; on peut le conclure de l'examen de l'écriture et de l'analogie de rédaction et d'orthographe. — Les mots ou parties de mots renfermés entre crochets représentent la restitution probable de bouts de lignes tranchés par le couteau d'un relieur.)

la luy donnoit en charge, ne la sçauroit il pas bien gouverner, s'il le vouloit faire, tout ainsi que la sienne? Car, de vray, vn charpentier entendu en son art, aussi bien pourra il besongner en son art pour vn autre que pour soy, & parauenture vn bon mefnager tout 5 de mesme. Il me le semble bien, ô Socrates. Donc, dit Socrates, qui entendra cest art de bien mefnager, encores qu'il n'aye de soy aucuns biens, si pourroit il gagner bons gages à gouverner la maison d'autrui, aussi bien qu'il en gagneroit pour la bastir. Mais fort 10 grands gages auroit il, dit Critobule, s'il sçauoit faire la mise comme il appartient : &, faisant abonder le bien, il pourroit augmenter par sa reuerue la maison qu'il auroit prinse en main.

*Chap. 2.
Maison, que
c'est.*

Mais, dit Socrates, qu'entendons nous par la 15 maison? est-ce comme si nous disions vn logis, ou si tout le bien qu'on a, soit il dans le logis ou dehors, tout est de la maison? De ma part ie l'entens bien ainsi, dit Critobule, que ce que chacun a, & fust il hors la ville, tout est de sa maison, puis qu'il l'a. Et 20 n'y a il pas aucuns qui ont des ennemis, dit Socrates? Pour certain, dit Critobule; & tel qui en a plusieurs. Quoy donc, dit Socrates, dirons nous aussi que les ennemis sont de l'auoir de ceux qui les ont? A bon escient, dit Critobule, ce seroit bien vne vraye moc- 25 querie, si celuy qui augmenteroit le nombre des ennemis gaignoit encores des gages. Pourtant qu'il nous sembloit naguieres, que la maison de chacun fust son auoir. Mais pour vray, dit il, c'est ce que chacun a qui luy est bon; & sans doute ce qu'il a qui est 30 mauuois pour luy, cela n'est pas son auoir. Il semble,

dit Socrates, que ce qui est proffitable à chacun, tu *Auoir, que*
appelles cela son auoir. Cela mesme, dit il. Et certes *c'est.*
ce qui est nuisible, ie ne pense pas que ce soit le bien
35 de personne, mais plus tost le dommage. Et quoy, dit
Socrates, si quelqu'un a acheté vn cheual, & n'en
fçait vser, ains se fait mal tombant de dessus, à celuy
là son cheual ne fera pas compté en son bien? Non
pas, dit il, si le bien est bon à qui l'a. Ny la terre,
40 doncques, dit Socrates, ne fera pas du bien de tel
qu'il y a qui la laboure de telle sorte, qu'à la labourer
il a plus de perte que de gain. Non certes, dict
Critobule, la terre n'est pas bien, si en lieu de nourrir
son maistre, elle le met à la faim. Et n'est ce pas, dit
45 Socrates, du bestail tout de mesmes? si pour en auoir
l'on souffre dommage, à faute d'en sçauoir vser, le
bestail n'est pas le bien de telles gens? Non certes *Bien, que*
pas, ce me semble. A ce compte, dit Socrates, tu *c'est.*
estimes bien ce qui fert, & non pas ce qui nuit. Ce
50 fais-mon, dit Critobule. Donc, dit Socrates, à ceux
qui se sçauent seruir de chaque chose, ces choses leur
sont bien, & non pas à ceux qui n'en sçauent vser :
comme pour vray les flustes sont le bien de celuy qui *Flustes.*
en sçait iouer pour en faire compte; & à celuy qui n'y
55 entend rien, les flustes entre ses mains ne sont non
plus que des caillous inutiles, sinon que parauenture
il les vende. Ainsi voilà vn autre point que nous
arrestons, que les flustes, à les vendre, sont le bien
de celuy qui les a, mais à les-garder non, sinon qu'on
60 en sçache vser. Ouy vrayement, dict Critobule, faisant
ainsi, nostre propos se conduit bien d'un fil & d'un
commun accord, suyuant ce que nous disions tantost,

que les biens ce font les choses profitables. Car les flustes, ne les vendant point, ne font pas de noz biens, puis qu'il n'en vient aucun bien à leur maître: mais aussi les vendant, elles font du bien de celui qui les possède. Adoncques Socrates dit: Ouy si les 5
fait vendre: mais si les vend de rechef à un qui n'en sçache rien, non plus que luy, à les vendre mesme elles ne font pas bien, au moins selon ton propos. Il semble, dit il, ô Socrates, que tu vueilles
Argent. dire que l'argent mesme n'est pas des biens, si on n'en 10
fait user. Mais c'est toy mesme, ce me semble, qui l'accordas ainsi, quand tu dis que les biens font choses dont on tire profit. Doncques si quelqu'un estoit de l'argent en telle sorte, qu'il en fist son emploie en une chose, & par ce moyen s'en trouuast mal de sa 15
personne, mal de son esprit, & mal des affaires de sa maison, comment d'ores en là feroit à celui l'argent profitable? Certes nullement. Autrement aussi bien dirons nous la Cigue estre de nostre bien, qui faict deuenir insensés ceulx qui en ont mangé. Doncques, 20
ô Critobule, l'argent, tant qu'il est entre mains d'homme qui n'en sçait user, renuoyons le si loing & en faisons si peu de compte, qu'il ne soit pas seulement
Les amis. compté entre les biens de celui qui les a. Mais des amis qu'en dirons nous, si on en sçait user, de façon 25
qu'on puisse faire son profit avec eux? Hardiment ils font de nos biens, dit Critobule, & pour vray beaucoup mieulx que les bœufs de la charrue, si plus que
Les ennemis. des bœufs nous receuons profit de nos amis. Et les ennemis doncques, à ce compte, dit Socrates, font du 30
bien de celui qui s'en peut seruir, & en tirer profit.

Ouy vrayement, ce me semble. A ce que ie voy, dit Socrates, c'est le faict d'un bon mesnager, de sçavoir vser de ses ennemis, de façon qu'il s'en serue. Mais
 35 bien fort, dit il. Et de vray tu vois, ô Critobule, combien de maisons de simples citoyens sont augmentees par la guerre, combien par les tyrannies.

Or, ô Socrates, ce dit Critobule, tout ce que nous
 auons dit iusques icy, me semble estre bien : mais que
 40 penferons nous que c'est, quand nous voyons par fois des gents ayans bien le sçavoir & les commoditez pour pouuoir agrandir bien fort leur maison, fils y prenoient peine, mais on s'aperçoit bien qu'ils n'en veulent rien faire. Et pourtant voyons nous que, à
 45 ceux là, le sçavoir leur est inutile. Disons nous autrement d'eux, sinon que, à ceux cy, le sçavoir n'est point de leur bien, ny de leur auoir ? Tu veux parler des serfs, ô Critobule, respondit Socrates. En bonne foy, non pas des serfs, dict il, mais d'aucuns qu'on
 50 pense bien estre de fort bon lieu, lesquels ie voy, les vns bien entendus aux arts de la guerre, les autres à ceus de la paix, & toutefois ils ne les veulent pas employer ; & cela mesme à mon aduis en est la cause, pour ce qu'ils n'ont point de maistre qui leur face
 55 faire. Et comment feroit il possible, dit Socrates, qu'ils fussent sans maistre ? Ils desirent de viure bien à leur aise, ils veulent faire toutes choses pour auoir des biens ; mais apres, quelque maistre vient au deuant qui les en garde. Et qui sont ils doncques ces inuisibles maistres qui leur commandent, dit Critobule ?
 60 Inuisibles certes ne sont ils pas, mais fort apparents ; & pour vray bien mauuais maistres sont ils, & pour

Chap. 3.

*Le sçavoir,
à qui inutile.*

*Mauuais
maistres.*

tels toy mesme les cognois, si tu estimes mauuaises la
pareffe, la lascheté de cœur & la nonchalance.
Encore y a il d'une autre forte de maistres, vrayement
pipeurs: ce sont les ieus, & les compagnies inutiles.
Ces maistres font le semblant & portent la mine de 5
plaisirs & de passetemps; & avec le temps se font
veoir à cler, & cognoistre à ceus là mesmes qu'ils ont
pipé, que ce ne sont que tourments entrelassez de
voluptez, qui venans à maistriser ceus qui les suiuent,
les retirent de s'employer à ce qui leur feroit pro- 10
fitable. Mais il y a des gents encore d'autre forte, que
tout cela ne desbauche point de leur besongne, ains
trauailent bien fort courageusement, & pourchassent
de gagner les biens, & toutefois ils destruisent leur
maison, & sont tenus en telle destresse, qu'ils ne 15
sçauent que faire. Car ceus la aussi, dict il, sont en
Maistresses. seruage, sous la puissance de maistresses bien terri-
bles, les vns de la friandise, les autres de la gour-
mandise, ceux cy de l'yurongnerie, ceux là d'une
ambition & magnificence sotte & despensue, qui 20
commandent bien si outrageusement à ceux qu'elles
ont faisis, que tant qu'ils sont ieunes & puissans pour
trauailer, elles les contraignent de leur porter tout
ce qu'ils tirent de la peine qu'ils prennent, & de le
despendre à contenter leurs desirs. Mais apres, quand 25
elles les sentent foibles, & sans pouuoir pour souffrir
le trauail, à raison de la vieillesse, elles adonc les
laissent languir & vieillir en peine, chetifs & mal-
heureux. De rechef s'essayent de trouuer ailleurs
d'autres serfs, pour se seruir de mesme: mais contre 30
cela, ô Critobule, il faut combattre ny plus ne moins

pour la liberté, comme on feroit contre les ennemis
 estrangers, que nous voudrions afferuir avec les
 armes. De vray fouuent on a veu par le passé, que
 35 les ennemis, ayant pour eux la force du nombre
 & de la vaillance, quand ils affugettissoient quelque
 nation, la contraignoient deuenir meilleure, & fai-
 foient viure depuis tousiours les vaincus plus à leur
 aise, pour s'estre amendez & rendus plus sages. Mais
 40 toutes ces maistresses ne cessent iamais de gaster &
 diffamer les corps des personnes, & les cœurs, & les
 biens, tant qu'elles le gouernent. Critobule lors
 parla à peu pres ainsi : Pour le regard de ce propos
 ie me contente fort, & suis bien trompé si ie n'en ay
 45 assez entendu, par ce que tu en dis. Et de ma part
 m'examinant moymesme, ie me treuue, ce me semble,
 passablement deliuré de ces passions là ; de sorte que
 si tu m'aduertis, en quoy faisant i'augmenteray mon
 bien, ie me fais bien fort que ces maistresses là que
 50 tu appelles, ne m'en sçauroient garder.

Or donne moy doncques quelque bon conseil, si
 tu en as : sinon que possible, ô Socrates, tu ayes desjà
 ainsi ordonné de moy, que ie suis assez riche, & te
 semble que meshuy ie n'ay pas besoing de plus
 55 grande richesse. Pour vray, dit Socrates, si tu parles
 aussi de moy, il ne m'est pas aduis que i'aye affaire
 de plus grand bien que celuy que i'ay ; & trouue que
 i'ay de quoy, autant qu'il m'en faut. Mais de toy
 certes, ô Critobule, i'ay ceste opinion, que tu me
 60 sembles estre fort pauvre, & si de vray il est par fois
 que i'ay grand'pitié de toy. Lors Critobule se print
 à rire, & dit : Et ie te prie pour Dieu, ô Socrates,

Chap. 4.

*Socrates
 pauvre
 s'estime
 riche, &
 pourquoy.*

dis moy combien tu penfes qu'il fe trouueroit de ton bien à le vendre & combien du mien? Et ie penfe, dit Socrates, fi ie venois à rencontrer vn achepteur, homme de bien & raifonnable, qu'il fe trouueroit fort aifement, de tout ce que i'ay avec ma maifon, cinq 5 mines; & fçay bien certainement que de ton bien il f'en feroit d'argent plus de cent fois autant. Et encore fçachant cela, dit Critobule, tu ne penfes pas auoir befoing de plus grande richeffe, & me plains à moy pour ma pauvreté. Pour ce, dit Socrates, que 10 ce que i'ay eft fuffifant pour fournir à ce qu'il me fault; mais à toy, au train que tu as prins, & pour la façon dont tu t'es accouftré, & pour ta reputation, f'il t'en venoit encores trois fois autant que tu en as à cefte heure, encore ne penferoy ie pas qu'il y en 15 euft trop pour toy. Et comment cela, dit Critobule?

*Pourquoy
Socrates
n'estime
Critobule
riche.*

Socrates le luy declaira. Premièrement, dit il, pour ce que ie voy qu'il te fault faire facrifice de plufieurs & grandes hofties, & c'eft à toy vn faire il le fault, autrement combien de gents le trouueroient mauuais, 20 & crois ie qu'ils ne le te fouffriroient pas. Apres il te fault tenir maifon ouuerte à plufieurs hoftes allans & venans, & leur faire magnifique & fumptueux traitement. Puis il te fault feftoyer tes citadins, & leur faire du bien, ou demourer abandonné d'amis qui te 25 fouftiennent; & encore ie m'apperçoy, que la ville commence defia à te mettre fus des grandes defpenfes, comme l'entretien des grands cheuaux, l'appareil des ieux, le gouuernement des paleftres & autres charges. Et apres fi la guerre vient, ie fuis feur qu'on te 30 rechargera de la folde des galeres, & de tant de sub-

*« Ce qui
fai[et] la
grande
defpance
[et] grand
apa[reil]
rand les
plus riches
poures ».*

fides, qu'à grand'peine les pourras tu porter : & si en
 quelque endroit on cognoit que tu ailles escharcement
 à faire ce qui te fera enioint, ie me tiens pour dit que
 35 les Atheniens s'en prendront à toy pour se venger,
 ny plus ne moins que fils t'auoient trouué defrobant
 le leur propre. Puis, outre tout cela, ie vois que tu
 penfes estre riche, & n'as foin ny foucy de pourchasser
 du bien, mais, au lieu de cela, tu as le cœur à l'amour,
 40 estimant bien auoir le de quoy pour le faire : voilà
 pourquoy i'ay pitié de toy, & ay grand'peur que à la
 fin il ne t'en faille souffrir quelque mal incurable, &
 de te voir reduit à quelque extreme souffrance. Or
 quant à moy, ie pense que tu sçais bien, encore que
 45 i'eusse faite de quelque chose, qu'il en y a prou qui
 m'en fourniroient à suffisance : de forte qu'en me
 donnant tant soit peu, ils feroient refouler le bien chez
 moy à foison. Mais tes amis ayant beaucoup mieux
 de quoy pour leur bien, que toy pour le tien, aduisent
 50 toutesfois vers toy pour en auoir aide & secours.
 Lors dit Critobule : A cela vraiment ie ne sçaurois
 que contredire; mais il est temps maintenant que tu
 me gouernes, à fin que du tout ie ne fois à bon
 escient miserable & subiect à pitié.

*Pourquoy
 Socrates
 a pitié de
 Critobule.*

55 Socrates l'oyant parler ainsi, luy dit : Et donc, ô *Chap. 5.*
 Critobule, ne t'esbahis tu pas toy mesme de ce que
 tu fais, qui naguieres, quand ie me disois riche, te
 mocquois de moy, comme ne sachant de richesse que
 c'est; & n'as iamais cessé, iusques à tant que tu m'as
 60 conuaincu, & fait confesser qu'il s'en fault encores
 beaucoup que ie n'aye vaillant la centiesme partie de
 ce que tu as : & maintenant tu me pries que ie te

*Le moyen
d'estre riche.*

gouverner & que j'aye soing de toy, à ce que tu ne
 fois pauvre & souffreteux de tout point. Pour ce, dit
 il, ô Socrates, qu'il me semble que le seul moyen qu'il
 y a d'estre riche, tu le sçais, c'est de faire abonder le
 bien : ainsi j'espere que toy qui sçais faire espargne 5
 d'un petit revenu, sçauras bien faire d'un grand bien
 une grande referue. Et de vray ne te fouient il pas
 du propos que nous tenions tantost, quand tu ne
 me laissois pas toucher du pied à terre, tant tu me
 fuivois de pres, disant que les cheuaux ne sont pas le 10
 bien de celuy qui n'en sçait user, ny les terres non
 plus, ny le bestail, ny l'argent, ny chose du monde,
 quand on ne la sçait employer. Or le revenu ne vient
 que de telles choses. Mais de moy, ce dit Socrates,
 comment penfes tu que j'en puisse sçavoir user, qui 15
 des ma naissance n'ay iamais eu rien de cela qui fust
 à moy ? Voire, dit Critobule ; mais nous auons arresté
 par ci deuant, qu'il y a quelque art & sçavoir de la
 mesnagerie, encore qu'on n'aye point de bien ; & qui
 empesche doncques que tu ne le sçaches ? Cela mesme, 20
 pour vray, dit Socrates, qui garderoit un homme de
 sçavoir iouer de la fluste, s'il n'auoit iamais eu fluste
 qui fust à luy, ny autre ne luy en auoit baillé pour en
 apprendre avecques la sienne. Et tout de mesme est il
 de la mesnagerie : car ie n'eus iamais les instrumens 25
 pour en apprendre ; qui sont les biens, ny iamais
 personne ne me bailla les siens en garde pour gou-
 uerner, sinon tant que tu m'en veux bailler à ceste
 heure. Or, au commencement, ceux qui apprennent à
 iouer de la guiterne, gastent volontiers les cordes & le 30
 fust, ainsi ie gasterois parauenture ta maison, si en la

« [Qu]i na
 iamais rien hu
 ne p[us]t [p]as
 estre grand
 [m]esnager ».

Qu'il y a
 quelque art
 & sçavoir
 de la
 mesnagerie,
 encore qu'on
 n'aye de quoy
 mesnager.

« [Qu]e tous
 apra[n]tis gas-
 tent [v]olun-
 tiers [q]uelque
 chose [pou]r
 l'art ».

maniant ie m'effayois à apprendre à mesnager. A cela, respondit Critobule : Tu fais des grands efforts, ô Socrates, pour m'eschapper, à fin de ne me donner
35 nul secours, à ce que plus aisement ie puisse supporter les affaires dont ie ne me puis passer. Non fais en bonne foy, dit Socrates, ie n'ay garde : mais tout ce que i'en sçay, ie te le diray volontiers & de fort bon cueur.

40 Aussi ie croy bien que si tu venois chercher du feu, & qu'il n'en y eust point chez moy, si ie te menois ailleurs, où tu en pourrois auoir, tu ne sçaurois en cela de quoy te plaindre de moy ; & si tu me demandois de l'eau, & que ie n'en eusse point, quand ie te
45 menerois ailleurs, où il y en eust, ie ne pense pas pour cela que tu en eusses aucun mescontentement de moy : & si tu voulois apprendre de moy la musique & que ie t'enseignasse d'autres beaucoup plus grands maistres en cest art que ie ne suis, & qui te sçauroient fort bon
50 gré quand tu voudrois apprendre d'eux, de quoy en ce faisant te plaindrois tu de moy ? Ie m'en plaindrois sans raison, ô Socrates, si ie le faisois. Ie te monstrey donc d'autres, ô Critobule, dict il, beaucoup plus sçauants que moy, en ce dont tu me pries, & qui en
55 font profession. De vray ie ne nie pas que ie n'aye esté curieux de sçauoir ceux qui sont en nostre ville les meilleurs & plus sçauans maistres de tous estats ; car m'estant apperceu les vns estre fort pauvres, & les autres fort riches, faisans mesme estat, i'en fus esbay,
60 & me sembla que la chose meritoit qu'on y aduifast, pour sçauoir que c'estoit : puis, en y prenant garde, ie trouuay que cela se faisoit fort naturellement : car

*Chap. 6.
Comparai-
sons fort
pertinentes*

*Pourquoy
les vns sont
pauvres,
les autres
riches.*

« [Ce]ux
qui font les
[c]hofes
inconfi[de]re-
mant font
[v]oluntiers
[p]oures ».

ie vis que ceux qui faisoient les choses follement & à l'adventure, n'en rapportoient que perte & dommage; & ceux qui pouruoyoient d'un sens arresté, ie cogneus à l'œil que ceux là en venoient à bout, & plus tost & plus aisement, & avec plus grand gain & auantage. A 5 l'escole de ceux là suis ie bien affeuré que si tu veux aller, tu ne faudras, si Dieu ne t'est contraire, d'estre quelque iour un merueilleux tresorier. Critobule l'oyant parler ainsi : Je n'ay donc garde meshuy de te lascher, que premier tu ne m'ayes monstré ce que tu 10 m'as maintenant promis en presence de ces gens de bien nos amis. Et quoy, ô Critobule, dit Socrates, si ie te montre premierement les uns qui bastissent à grand coust des bastiments inutiles, & les autres qui à beau- 15 coup moindres frais les font commodés pour tout ce qu'il fait besoing, te semblera il que ie t'aye monstré un des points appartenans à la menagerie? Ouy vraiment bien fort, dit Critobule. Et quoy? dit il, si ie t'enseigne, apres cela, une autre chose qui vient 20 à la fuitte de celle là, comment les uns ayans force meubles de toutes sortes, ne s'en peuuent seruir quand ils en ont besoing, ny ne sçauent à grand'peine s'ils les ont : ainsi ils se tourmentent eux mesmes souuent, & tourmentent leurs valets; & d'autres qui n'ayans rien plus que ceux là, mais encores beaucoup moins, 25 les ont tousiours prests & à main, quand ils en ont affaire. Mais qui est la cause de tout cela, ô Socrates? est ce point pour ce que ceux là espandent tous leurs meubles, & les iettent par ci par là; & chez les autres toutes choses sont ordonnees chascune en quelque 30 lieu? Ouy vraiment, dit Socrates, & non pas seule-

Pourquoy
aucuns ne
se peuuent
seruir de
leurs
meubles.

ment en quelque lieu : mais encores tout est, l'aranger
en la place qui luy est la plus conuenable. Tu dis
donc, dit Critobule, ce croy ie, que c'est vn point de
35 la mesnagerie. Quoy donc encores, dit Socrates, si ie
te monstre chez l'vn, les seruiteurs tous attachez, par
maniere de dire, & ceux là s'enfuyans & se defrobans
fouuent ? Et chez l'autre, viuans au large, & trauail-
lans franchement & de bon cœur, & ne bougeans
40 iamais ; n'estimeras tu pas que ie t'ay fait voir vn bel
effect & notable de la mesnagerie ? Mais bien fort ie
t'affeure, dit Critobule. Et si ie te fais cognoistre
comment en labourant la terre de mesme sorte, à peu
pres, les vns disent qu'ils en sont perdus & destruis,
45 & les autres ont à gré & à foison tout ce qui leur fait
mestier, par le moyen de l'agriculture ? Ouy, dit
Critobule, mais possible est ce pour autant que ceux
là despendent, non pas seulement en ce qu'il faut,
mais encores à ce qui leur est dommageable à eux &
50 à leur bien. Parauenture, dit Socrates, en y a il bien
aussi quelques vns de ceste sorte, mais d'eux ne parle
ie pas maintenant, ainçois d'autres que i'en voy, qui
ne peuuent pas seulement fournir à ce qui leur est
necessaire, & qui se disent faire mestier de l'agricul-
55 ture. Et qui fera la cause de cela, dit il, ô Socrates ?
Ie te meneray aussi vers ceux là, dit il ; & apres les
voyant à l'œil toy mesme, tu l'apprendras, ie croy.
Ouy bien, dit il, mais c'est à sçauoir si ie pourray. De
vray, dit Socrates, il faudra t'effayer, pour voir si en
60 aduisant tu pourras cognoistre la cause. Et certes il me
fouient bien, aussi fait il bien à toy, ie croy, que
fouuent tu t'es leué de fort bon matin, & as fait

*Beaux
effets &
notables
de la
mesnagerie.*

*Il poursuit
son propos.*

beaucoup de chemin pour aller voir les ieus des comedies; & maintefois m'as prié de grande affection d'aller avecques toy. Mais tu ne me conuias iamais pour aller voir aucun de ces effects de la mesnagerie. C'est donc à dire, ô Socrates, qu'il te semble qu'il y a 5 bien en moy de quoy se mocquer. Mais c'est à toy, dit Socrates, qu'il le semble, ce croy ie, plus qu'à moy. Mais encore si ie te monstre aucuns qui n'ont pas à grand'peine de quoy viure, & sont venus à ceste extremité pour aymer les cheuaux; & d'autres qui 10 pour les auoir aymez aussi, sont maintenant fort aysez, & se vantent du profit qu'ils y ont trouué? Cela voy ie bien moy mesme, dit Critobule, & cognois & les vns & les autres; & pourtant ne suis ie pas du nombre de ceux qui gagnent. Pour ce, dit Socrates, que tu 15 les vois tout ainsi comme tu regardes les ioueurs des tragedies & comedies, non pas, ie croy, pour deuenir bon poëte, mais pour te donner plaisir à voir ou à ouïr quelque chose. Et parauenture que d'en vser ainsi aux ieux tu n'as pas de tort, car tu n'as pas 20 d'enuie d'estre poëte; mais puis que tu es contraint de tenir grande escuyrie, ne penfes tu pas estre bien mal sage, si tu ne prens garde de t'entendre en cheuaux, veu mesmement que les mesmes choses sont bonnes pour en auoir seruice, & proufitables pour en tirer 25 gain à les vendre? Tu veux doncques, Socrates, dit il, que ie fois maquignon de cheuaux. Non ie t'affeure, dit Socrates, non plus que d'acheter des enfans serfs, & les faire de la main dès leur ieune aage, pour estre laboureurs. Mais i'estime qu'aux hommes & aux 30 cheuaux il y a quelque certain aage, auquel on se

fert defia d'eux, & fi croiffent toufiours de bien en mieux.

Encore te monſtreray ie, fi ie veux, les vns vſans
 35 fi bien de leurs femmes, qu'ils ont d'elles ſecours
 & compagnie, pour faire d'un accort la maifon meil-
 leure; & d'autres qui pour en auoir en font affolez,
 comme font la plus part. Et de cela, ô Socrates, dit
 Critobule, à qui en faut il donner le blaſme, au mary
 40 ou à la femme? Le plus communement, reſpondit
 Socrates, quand le beſtail a quelque mal, on en
 charge le berger. Et le plus ſouuent, fi le cheual eſt
 hargneus & malſaifant, nous en donnons la coulpe
 à l'eſcuyer. Mais quant à la femme, fi ayant eſté
 45 enſeignee par ſon mary à bien faire, elle faiſt mal,
 lors croiray ie bien qu'à bon droit elle en auroit le
 blaſme : mais fi le mary, n'ayant rien enſeigné à ſa
 femme de bon & honneſte, la trouue apres mal-
 appriſe en l'vſage des choſes, n'eſt ce pas ſur luy
 50 qu'en doit tomber le reproche? Et à bon eſcient,
 ô Critobule, dy nous en la verité toy meſme, ie te
 prie, car nous ſommes ici tous lais, y a il perſonne
 du monde en qui tu te fies tant, de plus de choſes
 d'importance, comme en ta femme? Non vrayement,
 55 dit il. Et y a il perſonne avec qui tu parles & rai-
 ſonnes moins qu'avec elle? Il n'en eſt guieres, dit il, &
 poſſible point. Et quand tu l'eſpouſas, n'eſtoit elle pas
 ieune & encore fort enfant, & qui n'eueſt ſceu auoir ny
 moins ouy ny moins veu qu'elle auoit? Certes non,
 60 dit il. Il faudroit donc, reſpondit Socrates, beaucoup
 plus ſ'eſbahir ſi elle ſçauoit ou dire, ou faire aucune
 choſe comme il faut, que de la veoir faillir en l'une ou

*Chap. 7.
 Que bien
 uſer des
 femmes ſert
 beaucoup
 en meſnage.*

*Belles com-
 paraifons
 & remon-
 ſtrances.*

*Qui a plus
de part au
bien, le
mary ou la
femme.*

*Les arts
mecaniques
en peu
d'estime
ès bonnes
villes.*

en l'autre. Mais ceux, ô Socrates, qui ont les bonnes femmes que tu dis, ne pourroit on point aduifer en quelque forte comment ils les ont enseignees? Je te mettray deuant Aspasie, dit il, qui te fera entendre toutes ces choses beaucoup plus doctement que ie 5 ne sçauois faire. Mais de ma part, ie pense quand la femme est loyale compaignie de la maison, s'il falloit iuger qui a plus de part au bien, ou le mary, ou elle, ils balanceroient fort. Car le plus souuent les biens entrent en la maison par le faict du mary, & commu- 10 nement la mise se faict & se gouuerne par la conduite de la femme. Et si l'un & l'autre va bien comme il faut, la maison s'augmente: si mal, elle diminue. Apres, ie pense bien que ie ne failliray pas à te monstrier aussi les meilleurs maistres, & les plus recommandables de 15 tous autres maistres, si tu cuides que cela te puisse seruir, en quelque chose. Mais à quoy faire est il besoing, ô Socrates, dit Critobule, que tu me monstres ainsi tous ces arts? car d'en recouurer de chacun les ouuriers tels qu'il les faut, il n'est pas aisé; & d'estre 20 moy mesme sçauant en tous, il est impossible. Mais les arts qu'on estime les plus beaux, & qui me feroient le mieux, quand ie m'y ferois exercé, monstre les moy, & les hommes qui en vsent; & toy mesme ayde moy, pour les apprendre. Tu parles certes fort bien, ô Cri- 25 tobule, dit il, car les arts qu'on appelle mecaniques, où il faut souffler le charbon, sont mecaniques de leur nom, & à bon droit les tient on en peu d'estime aux bonnes villes, car elles gastent les personnes de ceux qui y trauaillent & s'y exercent, de tant qu'elles les 30 contraignent de estre tousiours assis, viure casaniers

& demeurer à l'ombre; & encore y a il tel mestier,
 qu'il faut auoir tout le long du iour le vifage au feu.
 Or le corps eftant par ce moyen amolly & effeminé,
 35 le cueur mefme en deuient plus lasche & moins
 vigoureux. Auffi ces arts mecaniques donnent plus
 d'empeschement & retirent les hommes du foucy
 qu'ils doiuent auoir de leurs amis & de leur ville : de
 forte qu'il eft aisé à cognoiftre que en telles gents
 40 les amis ne treuuent guieres de plaifirs, ny leur païs
 guieres grand fecours; & de là vient qu'en plusieurs
 citez, mefmes en celles qui semblent eftre les plus
 guerrieres, il n'est pas loifible à aucun des citoyens
 de befongner de ces mestiers. Et à moy, dit il, ô
 45 Socrates, de quel me confeilles tu que i'ufe? Possible,
 dit Socrates, n'aurons nous pas honte d'imiter le roy
 de Perfe : car on dit que pour autant qu'entre les
 plus beaux & plus neceffaires exercices il eftime
 l'agriculture & les armes, qu'à ceste occasion il eft
 50 merueilleusement foigneux de tous deux. Critobule
 l'oyant parler ainfi : Et tu croys cela, dit il, ô Socrates,
 que le Roy de Perfe aye aucun penfement de l'agri-
 culture? Parauenture, dit Socrates, cognoiftrons nous
 s'il s'en foucie, en y prenant garde de la forte que ie
 55 te vois dire. Nous fommes bien d'accord qu'il eft fort
 foigneux du faict des armes, pour ce que luy mefme
 ordonne à chafque gouuernement, fur quelles nations
 il faut prendre la monition, & à combien il en faut
 donner de gents de cheual, des archiers, des tireurs
 60 de fonde, des picquiers, qui foient en nombre fuffifant
 pour eftre maiftres du peuple de fon gouuernement,
 & pour la garde du païs contre l'ennemy eſtranger;

*Le Roy de
 Perſe fort
 foigneux
 du fait des
 armes.*

&, outre cela, comment il faut nourrir les foldats en garnifon dans les citadelles des villes. Or baille il la monition aux garnifons par les mains du gouuerneur, à qui il en a donné la charge. Mais le roy faiçt tous les ans la reueuë des eſtrangers qui font à ſa folde, 5 & de ceux de ſes terres à qui il a eſté commandé de ſ'y trouuer en armes; & les ayant aſſemblez tous, cela ſ'appelle lors la monſtre, qu'il voit luy meſme, & nombre ceux qui font autour du lieu de ſa demeure; & aux autres qui en font loing il enuoye, pour y 10 regarder, les plus fideles qu'il ait pres de luy. Et les capitaines des villes, le couronnel des compaignies, les ſatrapes qui ſe trouuent auoir complet le nombre ordonné de leurs foldats, & qui les ont les plus braues en cheuaux & les mieux fournis d'armes, ce font les 15 officiers qu'il aduance en honneurs, & enrichit de beaux & grands preſents. Et, au contraire, ceux qu'il trouue ou ayant peu de ſoing des capitaines qui font ſoubs eux, ou qui pillent quelque choſe, il les chaſtie fort rudement, &, les priuant de leurs eſtats, il en met 20 d'autres en ceſte charge. Or donc, faiſant ainſi, nous croyons bien qu'il eſt ſans contredit curieux des affaires qui concernent l'eſtat des armes : mais il fait encore d'auantage; car luy-meſme, tant qu'il peut viſiter à l'œil les terres de ſa ſuiection, il ſ'eſſaye 25 d'entendre leur portee; & celles qu'il ne peut voir, il les viſite par gents fidelles qu'il enuoye pour ceſt effect. Et ſ'il cognoit qu'il y ait quelques gouuerneurs qui maintiennent les païs de leur charge bien peuplez, & la terre bien cultiuee & pleine des arbres qu'elle 30 porte & de ſes fruitz, à ceux là il donne ou autre

*Il pourſuit
encore ſon
propos.*

gouvernement encore de furey, ou les honore de beaux dons, des rens & estats honorables. Mais ceux desquels il voit les païs deserts & mal habitez, 35 pour raison ou de leur rudesse, ou insolence, ou pour leur nonchalance, il les punit, & leur oste leurs offices, & establit d'autres gouverneurs. Et faisant ainsi, il semble qu'il ne s'estudie pas moins que la terre soit bien entretenue par les habitans, que de 40 l'auoir gardee bien & seurement par les garnisons : & encore ce n'est pas vn mesme gouverneur qui est ordonné pour ces deux charges : mais l'vn commande aux gents du païs & laboureurs, & leue sur eux les daces; & l'autre a sous sa main les gents d'armes 45 gardans les places; & si celui là ne garde le païs comme il doit, l'autre qui a le gouvernement des habitans, & le soing de l'entretienement de leur terre, se plaint de celui qui est commis pour la guerre, de ce que pour estre le païs mal gardé, ses gents ne le 50 peuuent faire valoir. Mais si le capitaine donne la commodité aux gents du lieu de traualier à leur aise, il accuse à son tour l'autre capitaine, s'il tient la prouince mal peuplee & la laisse chaumer. Et de vray il se voit tousiours que par ceux qui font mal leurs 55 terres, ny les gents d'armes ne peuuent estre entretenus, ny les daces payees. Mais aux prouinces où il y a vn Satrape qu'ils appellent, celui là a le soing & superintendance de l'vn & de l'autre. Apres cela, Critobule print le propos, & dit : Pour vray, ô Socra- 60 tes, ie pense que le Roy a autant de soucy du faict de l'agriculture comme de la guerre, au moins s'il en vse comme tu dis.

Cire, soigneux de l'agriculture.

Chap. 8. Encore outre cela, dit Socrates, en quelque païs
 qu'il demeure, & en quelque lieu qu'il hante, il a le
Vergers, cœur à ce qu'il aye ses vergers, qu'on appelle ses
Paradis. paradis, bien pleins de tout ce qu'on peut fouhaiter de
 bel & bon que le terroir ayme à porter; & là dedans 5
 il passe la plus part du temps, si la faison de l'an ne l'en
 iette & met hors. Il faut bien donc, dit Socrates, ô
 Critobule, qu'il ait le pensément que ses vergers soient
 singulierement beaux & bien accoustrez & d'arbres
 & de tout ce qui est de beau que la terre produit, 10
 puis que luy mesme y demeure tant dedans. Encore, ô
L'ordre que Critobule, dit Socrates, l'on dit que, quand il despart
tenoit Cire
à despartir
ses dons. ses presents, il faict premierement entrer ceux qui se
 font monstrez bons hommes de guerre, pour ce qu'il
 ne seruiroit de rien qu'on labourast beaucoup, fil n'en 15
 y auoit qui tinssent le païs en seureté. Apres, les
 seconds qu'il fait entrer, ce sont ceux là qui entretien-
 nent mieux les terres, & qui les font valoir; & donne
 la raison que mesmes les plus vaillans guerriers ne
 sçauroient viure, fil n'y auoit gents qui trauaillassent 20
 au labourage. Si dit on encore de Cire, qui a esté pour
 vray le plus grand & le plus renommé Prince qu'on
 sache, que, à ceùx qu'il faisoit venir pour prendre de
 ses dons, il leur disoit que à bon droit luy mesme pren-
 droit pour soy les presents qu'il bailloit aux vns & aux 25
 autres : car nul mieux que luy ne sçauroit entretenir
 les terres, ny les terres bien entretenues mieux que
 luy garder & defendre. Cire doncques, ô Socrates,
 dit Critobule, fil tenoit ce langage, promettoit tout
 autant pour bien cultiuer le païs & le faire valoir, 30
 comme pour estre bon guerrier. En bonne foy, dit

Cire
promettoit
autant au
bon labou-
reur comme
au bon
guerrier.

Socrates, Cire eust esté, fil eust vescu, auffi bon chef de prouince qu'il est possible; & de cela donna il plusieurs signes & grands tesmoignages, & mesmement
35 lors qu'il alloit trouuer son frere avec son armee, pour le combatre sur la querelle du Royaume. Car non pas vn feul, dit on, du camp de Cire, ne se rendit du costé du Roy; & plusieurs milliers d'hommes quitterent le seruice du Roy pour venir à Cire. Or
40 de ma part, ie pense que l'vn des grands signes de la vertu d'vn chef, c'est quand les subiects luy obeissent volontiers, & tiennent bon pour luy, voire aux plus grands dangers. Et l'on a veu que les amis de Cire combatirent pour luy tant qu'il vesquit; & quand il
45 mourut, ils moururent pour luy & avecques luy, combatans tous autour du corps mort, fors seulement Arieë qui estoit à son ranc, pour commander à vn autre costé de la bataille, à main gauche. Doncques, de ce Cire, on fait vn conte, que, alors que Lifandre
50 luy alla porter les presents que ses alliez luy enuoyoient, ce bon Prince le festoya de mille autres caresses, comme Lifandre mesme estant à Megare l'a conté depuis à vn sien ami & hôte ancien; mais entre autres bonnes cheres qu'il lui fit, il lui monstra,
55 ce dit il, à Sardes, son verger. Lifandre, le voyant, festonnoit que les arbres fussent si beaux & si iustement plantez à la ligne, & les rancs des fruitiers si droits, & tous bien mesurez à angles compassez d'une façon belle à merueilles; & puis vn grand nombre
60 d'odeurs souëfues qui les accompagnoient se promenant aux allees, dont luy tout esbahy dit à Cire : De tout ce que ie vois, pour vray, ie m'en esmerueille, ô

*Conte que
l'on fait de
Cire.*

*Verger de
Cire.*

Cire, pour estre tout singulierement beau : mais sur tout, trop plus que nulle autre chose, i'admire l'ouurier qui vous a compassé & ordonné cecy. Cire, l'oyant parler ainsi, en fut bien aise. Moy mesme doncques, ô Lifandre, ay le tout compassé & ordonné, comme 5 tu le vois ; & encores, dit il, y a prou de ces arbres que i'ay planté moy mesme. Lors Lifandre le regardant, & voyant la beauté de son habillement, & sentant les parfums qu'il portoit, & aduisant la richesse de sa chaine & de ses bracelets, & de tout le reste de sa 10 parure : Que dis tu, ô Cire, dit il ; est il possible que tu ayes planté aucun de ces arbres de ta main ? Aucun de ces arbres ? tu t'esbahis doncques de cela, ô Lifandre, respondit Cire : ie te iure le Soleil, que tant que i'ay eu vn iour de santé, ie n'ay iamais faict repas, 15 premier que d'auoir trauaillé iusques à fuer, m'exercitant ou bien aux armes, ou bien à l'agriculture, ou à faire quoy que ce soit que i'aye prins à cœur. Lifandre à l'heure l'embrasse, & luy dit : Certes, ô Cire, tu es vraiment bien heureux, & à bon droit : car en toy 20 la fortune accompagne la vertu.

*Exercice de
Cire auant
le repas.*

Chap. 9. Tout ceci t'ay ie voulu conter, ô Critobule, dit Socrates, à fin que tu entendes que ceux là mesme qui sont les mieux fortunez, ne se peuuent garder qu'ils ne vaquent à l'agriculture. Car il semble que 25 ceste occupation faict sentir à qui s'y estudie vn merueilleux plaisir, vn grand accroissement de bien, & dresse le corps pour sçauoir tout ce qui est bien feant & conuenable à vn homme bien né. Premièrement, tout ce dont les hommes viuent, la terre le produit à 30 ceux qui la cultiuent ; & tout ce dont les hommes

*Louange de
l'Agriculture.*

sentent plaîsir, la terre aussi le porte. D'auantage, tout
ce dont ils parent les autels des dieux & des images,
& dont eux mesmes se parent, elle le leur donne, mais
35 c'est avec vne admirable douceur de bonnes senteurs,
& d'un singulier plaîsir de la veüe. Et outre, la plupart
des viandes, les vnes elle les porte, les autres elle les
nourrit. Car ie prens le pasturage pour estre vni à
l'agriculture; & par ce moyen, elle baille aux hommes
40 de quoy contenter les dieux en sacrifiant, & en prendre
eux mesmes pour leur vsage : mais, faisant largesse des
biens à grande foison, si n'endure elle pas qu'avec
paresse on les recueille; ains accoustume ceux qui en
veulent auoir, avecques le froid de l'hyuer & le chaud
45 de l'esté, de bien porter la peine. Elle rend plus forts
& vigoureux ceux qui l'entretiennent eux mesmes de
leur main, en les exerçant par l'effort de leurs bras;
& ceux aussi qui l'entretiennent par le soing & soucy,
les faisant vaillamment s'esueiller de bon matin, & les
50 contraignant de marcher au grand pas, pour aller
voir leur besongne. Car aussi bien aux champs qu'à la
ville, tousiours ce qu'on fait de bonne heure est le
mieux fait, & le plus à propos. D'auantage, si on
veult secourir son pais à cheual, c'est à l'agriculture
55 de le nourrir : si à pied, elle fait les membres forts
& robustes. Encore elle conuie d'aymer la peine de la
chasse, de tant que la terre baille le moyen de nourrir
aisement les chiens de chasse & de mesme nourrit aussi
les bestes fauuges. Et puis les cheuaux & les chiens,
60 pour le bien qu'ils tirent de l'heritage, luy en font
aussi pour recompense à leur tour : le cheual portant
de grand matin le maistre, qui en a le soing, à la visite

*Des cheuaux
& des chiens.*

de la befongne, & luy donnant moyen de s'en retourner le soir; les chiens en destournant les bestes fauuaiges des fruitz & du bestail, à ce qu'ils ne soient endommagez, & tenant en feureté le lieu champestre, folitaire & escarté. Et certes la terre donne quelque 5 cœur, ce me semble, à ses laboureurs, de defendre le païs avec les armes, de tant qu'elle met ses fruits comme vn pris au milieu du ieu, pour le vainqueur.

*Encore de
l'agriculture.*

Or quel mestier rendroit les artifans plus adroits à courir, à tirer, à sauter, que l'agriculture? & quel art 10 recompense mieux ses ouuriers de la peine qu'on y prent? Quelle recueille mieux, ny plus ioyeusement, celuy qui a soing d'elle, que ceste ci, qui luy met à main, quand il la vient voir, tout ce qu'il lui faut? Quelle fait plus grand'chere, ny plus liberalement, 15 aux amis de son maistre? Où est on mieux à son aise pour hyuerner avecques beaux grands feux, & les estuues bien chaudes? Où y a il plus grande commodité de passer l'esté qu'au village, avecques les belles fontaines, & les petits vents gracieux, & les ombrages? 20 Quelle fait offrande aux dieux de ses premices plus seante & mieux conuenable? quelle fait plus de festes en leur honneur? quelle est plus aymable aux seruiteurs, plus plaifante à la femme, plus desirable aux enfans, plus gracieuse aux amis? De ma part ie 25 trouue estrange s'il y a quelque homme bien né, qui ait aucun bien auquel il prenne plus de plaisir qu'à son champ, ou s'il trouue aucun exercice plus plaifant que cestuy cy, ny plus profitable pour la vie. Encore y a il bien mieux, car la terre de son gré enseigne de 30 viure iustement à ceux qui le sçauent comprendre:

car ceux qui la seruent le mieux, ce sont ceux qu'elle recompense de plus grands biens. Mais si par fois il suruient vne grosse armee d'ennemis, qui empeschent
 35 ceux qui sont estat de l'agriculture de vaquer à leur besongne, ils ont au moins cest auantage, qu'estans vaillamment nourris à la peine, ils sont prests & desia fournis de cœur & de corps pour pouoir, si Dieu ne leur est contraire, aller aux terres de ceux qui leur
 40 sont le destourbier, & là prendre sur eux des viures pour se nourrir. De vray, souuent, en temps de guerre il est plus seur de chercher des viures les armes au poing, qu'avec les outils de l'agriculture. L'agriculture apprend encore de s'entraider l'un l'autre: car il faut
 45 aller à la guerre en compagnie, & en compagnie au trauail du labourage. Celuy donc qui voudra faire bien les terres, il faut qu'il face les ouuriers gaillards & courageux, & volontaires à obeïr; & cela mesme doit moyenner celuy qui mene les soldats à la guerre,
 50 en faisant des presents à ceux qui sont ce qu'il faut que les gents de bien fassent, en chastiant ceux qui sont le desordre. Et souuent est besoing que le mesnager crie à ses ouuriers & leur donne cœur, aussi bien que le capitaine aux soldats: & si les serui-
 55 teurs esclaves maintefois n'ont pas moins de besoing que les hommes libres, ains beaucoup plus, qu'on les contente de bonnes esperances, à fin qu'ils tiennent bon & ne bougent. Et vrayement celuy là disoit bien qui appelloit l'agriculture la mere & la
 60 nourrice de tous les autres arts. Car si l'agriculture est bien, les autres sont bien aussi; mais là où la terre est contrainte de demeurer en friche, les autres

Belles comparaisons.

L'Agriculture, mere & nourrice des autres arts.

mestiers se meurent quasi tout par tout, & par mer & par terre.

Chap. 10. Adonc, Critobule, oyant cela, luy dit : Je treuve certes bien fort bon ce que tu dis, sinon qu'en la plus part des choses de l'agriculture il est impossible 5 aux hommes d'y pourvoir ne d'y mettre ordre. Car les gresles, les brouillarts, les seichereffes, les excessives pluyes, les vermines, & plusieurs autres choses emportent souuent tout ce qui aura esté au labourage bien pensé & bien executé ; & quelquefois vne maladie 10 suruenant tue miserablement tout vn parc de bestail, le mieux nourri qu'il est possible. A cela Socrates respondit : Or pensois-ie certes, ô Critobule, que tu sceusses que les Dieux font aussi maistres de l'agri- 15 culture comme des affaires de la guerre. Et ie crois que tu prens bien garde comment à la guerre, auant aller aux factions, chascun s'essaye de son costé de gagner la bonne grace des Dieux, & met peine d'en- 20 tendre d'eux, par sacrifices & par augures, ce qu'il faut faire ou laisser. Et en la mesnagerie des champs, pen- ses tu qu'il faille moins gagner les Dieux & les rendre fauorables ? Car tu sçais bien que les sages, & pour les grains, & pour les fruits, & pour les bœufs, & les cheuaulx, & menu bestail, & pour tout ce qu'ils ont, honorent les Dieux & les seruent. Tu parles certes 25 comme il faut, ô Socrates, m'aduertissant que ie tasche de ne commencer chose aucune que avec le plaisir des Dieux, de tant qu'ils font seigneurs de tout ce qui appartient à la paix & à la guerre : ie m'efforceray doncques d'en vser ainsi. Mais reprens, ie te prie, le 30 propos de la mesnagerie, en l'endroit où tu l'auois

*Que Dieu
est maistre
& seigneur
de tout, &
pour ce faut
tascher de
gagner sa
bonne grâce,
le servir
& honnorer.*

laissé, & essaye de mener à bout ce qui suiuoit apres :
 car à ceste heure mesme, pour auoir ouy ce que tu as
 dit, il m'est bien auis que desia, mieux que deuant,
 35 i'entreuoy ce qu'il me fault faire pour viure. Quoy
 doncques, dit Socrates, si nous repassions ce que nous
 auons arresté d'un accord en disputant, à fin que, s'il
 est possible, nous mettions peine de discourir aussi ce
 qui reste encore, sans laisser passer chose dont on ne
 40 s'accorde? Pour vray, dit Critobule, il y a du plaisir,
 ce me semble, comme à deux parçonniers, qui voyent
 les parties de leur societé, quand ils passent tousiours
 auant en leur compte, sans laisser derriere aucun
 article en debat; & de mesme entre nous, qui sommes
 45 communs aux propos que nous debatons, si nous
 suiurons nostre dispute, sans presupposer aucune chose
 que nous n'ayons arresté tous deux. Doncques, dit
 Socrates, n'auons nous pas esté d'aduis, que la mesna-
 gerie est le nom d'un sçauoir? Et puis, il nous a semblé
 50 que c'est le sçauoir par lequel les hommes peuuent
 faire les maisons meilleures: & la maison, nous disions
 que c'estoit tout l'auoir de chacun; & qu'à chacun,
 son auoir, c'est ce qui luy est profitable pour la vie;
 & apres nous auons trouué, que ce de quoy nous
 55 sçauons vser, cela nous est profitable; & auons esté
 d'opinion qu'il estoit impossible d'apprendre tous les
 arts, & estions d'aduis de ne faire point compte,
 comme on ne fait aux bonnes villes, des arts meca-
 niques, pour ce qu'il semble, à voir, qu'elles abbatent
 60 le cœur & gastent le corps; & de cela disions nous
 qu'on en verroit vn cler & apparent tesmoignage, si,
 quand les ennemis entrent en vne contree, on mettoit

*Brieue
 repetition de
 tout ce qui
 a esté traité
 au parauant.*

*Les
laboureurs
plus prests
à combattre
que les
artisans.*

d'un costé les laboureurs, & les artisans d'un autre,
& on leur demandoit à tous, à part, de quel aduis ils
font, ou de defendre la campagne, ou bien de l'aban-
donner pour se retirer dans les villes & garder les
murailles : car pour certain nous croyons que ceux 5
qui font tousiours apres les terres feroient d'auis
de combattre; & les artisans non, mais de demeurer
assis, comme ils font apprins des leur enfance, & ne se
mettre en peine ny en danger. Apres nous auons
resolu que l'agriculture, dont les hommes prennent 10
ce qui leur faict besoing, est la meilleure occupation
& le plus beau sçauoir qu'on pourroit trouuer pour
vn homme de bien & honnestes. Car nous trouuions
ceste vacation, entre toutes, la plus facile à appren-
dre, la plus plaifante à en vser, & rendant les corps 15
les plus beaux & les plus forts; & si ne donne aucun
empeschement à l'esprit, qu'on ne puisse bien auoir le
cœur aux affaires de son païs & de ses amis : & auons
estimé qu'elle eguillonne grandement les hommes
à estre hardis & courageux, de tant que hors des 20
murailles & des forts, elle produit les fruits & nourrit
les hommes qui l'entretiennent. Et par ainsi, que ceste
façon de viure est en grand honneur aux citez, pour
ce qu'elle faict des bons citadins, & fort affectionnez
au commun.

25

Chap. II.

Adonc Critobule dit : Or donc meshuy, ô Socrates,
que ie croye que viure de la mesnagerie des champs,
c'est la plus belle, & la meilleure, & la plus plai-
fante maniere de vie, i'en pense auoir eu par tes
raisons suffisante preuue. Mais quant à ce que tu disois 30
auoir appris autrefois, pourquoy c'est qu'aucuns vsent

d'agriculture de telle forte, qu'ils en tirent tout ce qui leur faict mestier, en grande abondance; & les autres en vsent de telle façon, qu'elle ne leur vient
35 à aucun proufit: la raison de cela entendrois ie de toy fort volontiers, pour faire ce qui est bon, & laisser ce qui est dommageable. Et quoy, dit Socrates, ô Critobule, si ie te conte des le commencement vn propos qu'autrefois i'eus auec vn personnage, qui
40 estoit vrayement, à mon aduis, de ceux à qui on donne iustement ce tiltre de bel & bon homme, qu'on appelle? A bon escient, dit Critobule, ie voudrois bien qu'on dist cela de moy: car aussi de vray i'aymerois bien estre tel, que ie fusse digne de ce tiltre. Je te feray
45 doncques de surcroy le conte, dit Socrates, comme c'est que ie me prins garde de ce beau mot; car pour le regard des bons charpentiers, des bons graueurs d'erain, bons peintres, tailleurs de pierre, & tels autres artisans, i'eus prou de peu de temps à passer
50 par tout, pour les voir tous, & tous leurs ouurages qu'on estime beaux: mais pour auoir le moyen de prendre garde à ceux qui ont ce grand & braue nom de Bel & Bon, & d'entendre en quoy faissant ils meritent d'en estre appelez, i'auois vne grande enuie
55 en mon cœur de trouuer quelqu'un de ceux là, de qui ie me peusse accointer. Et premierement, pour ce qu'en ce nom le beau est accouplé auecques le bon, le premier que ie voyois beau & bien formé, ie m'approchois de luy, & m'efforçois d'apprendre, pour voir
60 quelque endroit où le bon se tinst au beau, mais ie n'auois garde de le trouuer ainsi; ains me sembloit que i'apperceu plusieurs en qui ie voyois bien belle la

*Bel & bon
homme.*

*Propos
honnêtes
& plaisans
de Socrates
avec
Ischomache.*

forme, & bien mauuaife l'ame. Pour ceste cause, ie me
refolu de laisser à part ce qui paroît bel à la veuë, &
d'aller tout droit chercher quelqu'un qui s'appellast
Bel-&-Bon. Voilà pourquoy ayant ouy dire qu'entre
les hommes & les femmes, les estrangers & les 5
citoyens, on donnoit ce tiltre à Ischomache, ie deli-
beray d'entrer en propos avec luy. Vn iour doncques,
le voyant assis au portique qu'on appelle de Iuppiter
le franc, pour ce qu'il me sembloit estre de loisir, ie
m'aduançay vers luy, & m'estant assis auprès, luy dis: 10
Qu'est ce à dire, ô Ischomache, que toy, qui n'as
guieres accoustumé d'estre oisif, es maintenant assis
ici sans rien faire? Car la plus part du temps ie te
vois ou faisant quelque chose par la place, ou ne
chaumant que bien peu. Encore, ô Socrates, dit Ischo- 15
mache, m'y verrois tu maintenant, si ie n'auois arresté
avec quelques amis miens de les attendre ici. Mais,
di ie lors, puis que tu n'es pas empesché à telles
choses, pour Dieu dis moy où demeures tu? que
fais tu? car certes i'ay vn merueilleux desir d'enten- 20
dre de toy, à quoy faire tu as recouuert le nom de
Bel-&-Bon. Car à estre casanier ne l'as tu pas gagné;
& aussi ton port & la disposition de ta personne semble
bien n'en tenir rien. Lors Ischomache se print à rire
sur ce mot que i'auois dit, comment il s'estoit fait 25
appeler Bel-&-Bon; & tout ioyeux, ce me sembla,
parla ainsi : Si on me nomme de ce nom, ô Socrates,
quand on parle à toy, ie n'en sçay rien; mais quand
on me demande pour contribuer à l'entretien des
galeres, & à la fourniture des ieux, ie ne vois pas que 30
personne demande le Bel-&-Bon, mais tout clerement

ils m'appellent & me nomment fort bien Ischomache, de mon nom, & du nom de mon pere. Mais quant à ce que tu voulois sçauoir, si ie demeure guieres dans
 35 la maison, certes non : car tout ce qui est dedans, ma femme est bien fort suffisante pour y mettre ordre.

*La femme
bien apprinse
met bon
ordre en la
maison.*

Mais, dis-ie, ie te demanderois volontiers aussi, si tu as enseigné ta femme pour estre telle qu'il fault, ou si
 ses pere & mere te la baillèrent desia bien apprinse,
 40 & sçachant pourueoir à ce qui est de sa charge. Et qu'est ce, dit il, ô Socrates, qu'elle eust peu sçauoir quand ie la prins d'entre leurs mains, qui n'ayant pas à grand'peine quinze ans entra chez moy; & tout le temps deuant qu'elle se mariait, auoit esté nourrie
 45 en la maison paternelle avec vn extreme soing, mais c'estoit pour garder qu'elle ne veist, qu'elle n'ouïst, qu'elle ne s'enquist d'aucune chose, que le moins qu'il feroit possible. Je ne sçay pas comment tu penfes; mais de ma part ie faisois bien assez de cas, & me contentois
 50 fort qu'elle sceust, quand elle vint, de la laine faire vn habillement, & qu'elle eust veu comment on despart la filasse aux chambrières. Or, quant est de la bouche, dit il, ô Socrates, ie la prins certes fort bien apprinse à mon gré, & nourrie en la sobriété, qui est à mon
 55 aduis vne des meilleures & plus singulieres choses que sçauroient apprendre les hommes & les femmes. Et quant au demeurant, dy ie, ô Ischomache, l'enseignas tu pour la faire capable d'auoir le soing & la cure de ce qu'il faut? Non pas en bonne foy, dict il, que
 60 premier ie n'eusse fait sacrifice & priere, que ie peusse enseigner & elle apprendre ce qui seroit le meilleur pour elle & pour moy. Et ta femme, quoy, dy ie,

Chap. 12.

*Sobriété,
chose singu-
liere pour
hommes
& femmes.*

*Devoir
merueilleux
des anciens
en
leur religion.*

sacrifioit elle point quant & toy, & prioit tout à la fois
 cela mesme? Mais bien fort, dit Ischomache, & faisoit
 de grands veus aux Dieux qu'elle feroit telle qu'elle
 deuoit estre, & monstroit bien à la voir, qu'elle ne
 mettroit à mespris les enseignements qu'on luy don- 5
 neroit. De grace, ô Ischomache, dis ie, ie te prie,
 conte moy par où tu commenças de l'apprendre; &
 ie t'affeure que i'auray beaucoup plus de plaisir de
 t'escouter parlant de ce propos, que si tu me contoies
 le plus beau tournoy & les plus belles ioustes qu'on 10
 vit iamais. Et comment penfes tu, ô Socrates, que ie
 l'apprinse, dit il? Apres qu'elle me sembla desia estre
 traittable, & assez priuee pour raisonner avec moy,
 ie l'interrogay à peu pres ainsi : Dy moy, ma femme,
 t'es tu point encore aduisee à quelle intention ie 15
 t'espoufay, & pour quoy faire ton pere & ta mere
 t'ont baillee à moy pour espouse? Tu penfes bien,
 ie croy, que ce n'estoit pour faute que nous ne
 peussions auoir d'autre compagnie, ny toy ny moy :
 mais c'estoit, que moy deliberant pour moy mesmes, 20
 & tes parents pour toy, de nous trouuer, à moy vne
 compagne selon mon naturel, & les tiens, à toy, vn
 compagnon de mesme, pour estre communs & en
 maison & en posterité; nous, estans en ceste queste
 des deux costez, de tous les partis qui se presenterent, 25
 ie t'ay choisie pour moy; & tes parents, ce croy ie,
 m'ont choisi pour toy. Quant est des enfants, si Dieu
 nous en donne quelque iour, lors delibererons nous
 comment il nous faudra faire pour les nourrir &
 instituer le mieux que nous pourrons : car ce bien là 30
 nous fera commun aussi entre nous deux, d'auoir des

*Maniere
 fort familiere
 & belle pour
 enseigner
 vne ieune
 femme.*

bonnes gardes & nourriffiers de nostre vieilleffe. Mais pour ceste heure, ceste maison c'est le bien de nostre societé. Car de mon costé, tout ce que i'ay au monde,
35 ie le mets en commun, & le declaire tel; & aussi tout ce que tu apportas, tu le fis commun de mesme. Et n'est ià besoing maintenant de conter par les menus lequel de nous deux a plus mis en la communauté; mais il faut tenir cela pour certain que celuy qui fera
40 le meilleur & plus industrieux parçonnier, c'est celuy qui confere le plus en la societé. Lors, ô Socrates, ma femme me respondit : Moy pauvre, dit elle, de quoy te sçaurois ie aider ? quel pouuoir ay-ie ? le tout est en ta main ; & quant est de moy, tout ce que i'ay à faire,
45 c'est, comme ma mere me dit quand ie vins ceans, de viure chastement. A bon escient, ma femme, lui respondis-ie, ie croy qu'elle te le dit ; car autant m'en dit ton pere. Mais encore il est bien en la puissance du mary & de la femme, en viuant chastement, de mettre
50 si bon ordre, que les biens qu'ils ont desjà soient bien entretenus, & faire par honnestes & iustes moyens qu'il en vienne encore beaucoup d'ailleurs. Et en quoy vois tu, dit elle, que chose que ie fasse puisse aucunement seruir à l'accroissement de nostre maison ?
55 En quoy, dis ie ? Efforce toy seulement de faire, le mieux que tu pourras, ce que les Dieux mesmes ont dit que tu peus faire, & que nos loix ont approuué. Et qu'est ce cela, dit elle ? Non pas certes petite chose, ny de petite valeur, dis ie ; ou il faut estimer de mesme,
60 que la Royne des abeilles qui gouerne aussi la ruche a charge de chose de peu d'importance, en ce qui concerne leur faict. Mais pour dire vray, il m'est bien

*Les hommes
ne pouuoir
viure au
descouvert.*

aduis que les Dieux mesmes, ma femme, disent qu'ils ont auec vn grand aduifement composé l'attelage de ceste laisse qu'on appelle le malle & la femelle, à fin qu'estant la couple telle, elle s'accommodast soy-mesme d'infinies commoditez pour la societé. Premièrement, 5 à fin que la race des animaux ne faille, ceste laisse est pour les entretenir ensemble, faifans des enfans l'un auec l'autre. En apres, de ce ioug tirent les hommes ce bien, qu'ils recourent de là les pourriffiers de leurs vieux ans. D'auantage, la vie des hommes se 10 passe, non pas comme des bestes, au descouvert; mais a befoing, comme il est notoire, de toit & de couuerture. Il faut doncques, si les hommes veulent porter quelque chose de dehors au couuert, qu'ils ayent des gents pour trauailler dehors au vent & à 15 la pluie : car le labour, la semence, le plant, & les paiffages, sont besongnes qui se font au descouvert, & de celles là tirons nous les commoditez de nostre vie. Mais encore quand on aura porté à la maison ce qui est necessaire, si est il befoing d'auoir quelqu'un 20 qui le garde, & qui face les choses qui ne peuuent estre faictes que dans le logis. De la couuerture du logis a befoing la nourriture des enfans petits; du logis a befoing la façon du pain que l'on faict des fruiçts; de mesme aussi la mesnagerie de la laine, pour 25 en vestir le train de la maison. Or, pour ce que toutes ces deux mesnageries, & celle de dehors, & celle de dedans, ont mestier de soing & diligence, pour faire ce qui est necessaire, Dieu mesme, ce me semble, feit des le commencement la nature de la femme propre 30 pour auoir le soing & prendre la charge de ce qui est

dans la maison : car il a composé le corps & le cueur des hommes plus fort & puissant, pour souffrir les froidures, les chaleurs, les voyages, & les guerres, & 35 aussi les a il chargez de tout ce qui se fait dehors.

Mais Dieu ayant fait le corps moins vigoureux à la femme, pour cela il m'est aduis qu'il a dit qu'il ordonnoit pour elle le soing des choses domestiques. Et sçachant qu'il auoit donné & enioint naturellement 40 aux femmes qu'elles nourriroient les enfans en bas aage, il leur despartit aussi plus qu'à l'homme d'affection naturelle envers eux. Aussi apres qu'il eust baillé à la femme le fôucy & la garde des choses portees à la maison, cognoissant que pour bien garder il n'est 45 pas mauuais d'auoir le cueur vn peu craintif, il fit plus grand'part de la crainte aux femmes qu'aux hommes ; & voyant, de l'autre part, que celui qui feroit le train de dehors, auroit besoing de se mettre en defense, si quelqu'un l'outrage, il l'auantagea aussi en courage & 50 hardiesse. Mais, pour autant qu'il falloit qu'aussi bien l'un que l'autre fist estat de prendre & de donner, il leur mit en commun à tous deux le soing & la memoire : de forte qu'en cela on ne sçauroit choisir lequel des deux sexes, ou du mâle, ou de la femelle, a eu plus 55 d'auantage. Aussi de sçauoir commander aux passions qu'il faut, il leur a mis cela au milieu d'entre eux, & en leur donnant congé d'en prendre, a ordonné que qui vaudra plus que son compagnon, soit l'homme ou soit la femme, ce sera celui à qui il escherra plus grand 60 partage de ce bien. Vray est, que pour autant que le naturel d'eux deux ne se rencontre pas tousiours à estre bon en toutes choses, voilà pourquoy ils se peuuent

Chap. 13.

*La
nourriture
des enfans
eniointe à
la femme.*

*Comman-
der aux
passions.*

*Chacun
de son costé
doit essayer
de faire
son deuoir.*

encore moins passer l'un de l'autre, & d'autant plus
en est vtile l'assemblée & vnion, l'un ayant en foy ce
dont l'autre est defaillant. Auffi, luy dis-ie, ma femme,
il est befoing que nous, ayants cognoissance de ces
choses, essayons de faire le mieux que nous pourrons 5
nostre deuoir, chacun de son costé, fuiuant ce qui
nous est enioint de Dieu. Les loix auffi ont approuué
cela, de tant que par le mariage elles affemblerent les
hommes & les femmes; & tout ainfi que Dieu les
a affociez en la lignee, auffi a la loy. La loy a faict 10
trouuer plus beau aux femmes de demeurer plus
dans la maison que d'aller par la ville, & à l'homme
moins honnefte de feiourner dedans que de negocier
dehors; & de mesme Dieu les auoit faicts deuant plus
capables de ce qui leur deuoit estre le plus seant. Mais 15
si quelqu'un vient à faire le contraire de ce pour quoy
Dieu l'a faict, puis qu'il faict le defordre, parauanture
il n'est pas que les Dieux ne le sçachent; & possible
qu'il portera quelque iour la peine, de tant qu'il
abandonne ce qui est de sa charge, & se mesle du faict 20
qui appartient aux femmes. Or est l'occupation de la
femme à peu pres, ce me semble, comme la besongne
à quoy Dieu a voulu que la mere des abeilles trauail-
last. Et quel est le faict de ceste mere, dit ma femme,
que vous comparez à ce qu'il faudra que ie face? 25
C'est, luy dis-ie, qu'elle ne bouge du bornail, iamais
ne laisse chaumer les mousches à miel, ains enuoye à
la besongne celles qui ont à faire leur iournal dehors;
& tout ce que chacune d'elles porte dans la rufche,
elle le recognoist, & le prent & garde iusques à tant 30
qu'il le faut employer; & quand la faison d'en vfer est

*La besogne
de la
mere des
abeilles.*

venue, elle en baille iustement sa portion à chacune,
& commande leans à celles qui ourdissent la cire, à fin
qu'elle soit bien & vistement tissue, & a le soing des
35 petits qui naissent, à fin qu'ils soient bien nourris &
esleuez. Et apres qu'elles ont fait leur paroy, & que
les ieunes sont capables du trauail, elle enuoye le
ietton dehors chercher autre logis avec vn guide
de ceux qui suiuent apres. Comment doncques, dit
40 lors ma femme, faudra il que ie face ainsi? Ouy pour
vray, dis-ie, il faudra que tu demeures à la maison, &
que tu enuoyes dehors tes seruiteurs qui ont là leur
iournee; & à ceux qui doiuent trauailler dedans, que
tu ordonnes ce qu'ils auront à faire, que tu reçoises ce
45 qu'on apportera à la maison, & de cela que tu distribues
ce qu'il en faut despendre, & que tu pouruoyes à ce
qui restera, & le gardes bien, à fin que la prouision
d'vne annee ne s'en aille en vn mois. Quand on aura
apporté la laine, tu auras le soing d'en faire des
50 habillemens à ceux à qui il en faudra, & aussi quant au
bled, que le pain soit bien fait & bien appresté pour
nostre train. Vn autre pensément auras tu, qui est de
ta charge, & te fera, à mon aduis, plus agreable que
nul autre, c'est qu'il faut, quand il y aura des malades
55 en nostre famille, que tu prennes garde à les faire tous
bien guerir & bien traicter. Certes, dit elle, ce seroit
bien le plus plaissant soucy que ie pourrois auoir, si
puis apres ceux qui auroient esté bien gouuernez en
sçauoient gré, quand ils feroient gueris, & estoient
60 plus affectionnez à nostre seruice que deuant. Lors,
dit Ischomache, moy qui m'esmerueillay fort de sa
response, luy dis : Et n'est ce pas doncques le soucy

*Le deuoir
de la
bonne mes-
nagere, &
en quoy elle
se doit
employer.*

Prouision.

Laine.

Bled.

*Malades à
penfer.*

que la mere des abeilles a dans la rufché, qui est
 cause que toutes les mouches à miel ont telle affec-
 tion enuers elle, que si elle laisse le bornail, elles ne la
 laissent pas; & n'y en a vne feule de toutes qui veuille
 demeurer derriere? Ma femme me respondit : Certes 5
 ie trouue bien estrange que la charge de ceste mere ne
 touche à toy plus qu'à moy; car, à mon aduis, ce ne
 feroit que mocquerie de la garde ny du mefnagement
 que ie scaurois faire en la maison, si tu n'auois le cœur
 de faire porter dedans quelque chose. Et vne grande 10
 mocquerie de moy aussi, dis-ie, d'y faire rien porter,
 si il n'y auoit personne dedans qui gardast les choses
 qui y feroient portees. Vois tu pas comme il va de
 ceux qu'on dit puiser l'eau avecques des seaux percez,
 & comment l'on n'a pas pitié d'eux, de ce qu'on les 15
 voit se donner peine pour neant? Ouy, dit elle, & de
 vray ils sont miserables, si ils le font ainsi. Encore auras
 tu, dis-ie, d'autres pensemens qui te feront propres
 & plaisans, à mon aduis, comme quand tu auras prins
 vne chambriere qui n'entend rien à faire la laine, de 20
 la mettre au mestier & l'enseigner, & ainsi la faire valoir
 pour toy le double de ce qu'elle vâloit. De mesme,
 quand par fois d'une seruante que tu prendras mal-
 habile à seruir & n'entendant rien à manier le fait
 de la despenſe, tu en feras vne bien apprise, loyale & 25
 diligente, que puis apres tu tiendras si chere, que tu ne
 voudrois l'auoir donnée pour chose du monde. Quelle
 autre encore plaisante occupation pour toy, quand tu
 pourras à ton gré faire bien à ceux que tu verras sages
 & faits au profit de la maison, & chastier aussi ceux qui 30
 te sembleront mal conditionnez? Mais sur tout le plus

*Chambriere
à enseigner.*

*Servante à
apprendre.*

grand plaisir feroit, si tu pouuois te monstrier meilleure
que moy, & me faire par ce moyen moindre que toy,
& aucunement ton subiet. Ainsi il ne te faudra point
35 craindre, quand tu feras plus auant en l'aage, que tu
en fois pourtant moins honnoree en la famille; ains
feras asseuree qu'estant plus agee, d'autant que tu
feras en mon endroit plus loyale compagne, & à noz
enfants plus fidelle treforiere de nostre bien, de tant
40 feras tu en plus grand honneur & reputation à ceux de
la maison. Car, de vray, luy dis ie, tout ce qui est de bel
& bon en la vie des hommes leur vient & s'augmente
par la vertu, non point par la fleur de la ieunesse ny *La vertu.*
la beauté. Voilà, ô Socrates, ce que ie pense auoir
45 retenu du propos que ie luy tins premierement.

Et t'apperceus tu point, luy dis-ie lors, ô Ischomache, *Chap. 14.*
que cela l'esmeut aucunement à auoir soing? Ouy ie
t'asseure à bon escient, me dit il adonc, & parfois l'ay
ie veuë s'en mordre les leures & en rougir bien fort,
50 quand ie demandois chez moy quelque chose qu'on y
eust porté, si elle ne le me pouuoit bailler prompte-
ment. Et vn iour, la voyant se fascher en soy mesme
pour vne telle occasion, ie luy dis : Ne te passionne
point, ma femme, pour ce que tu ne me peus donner
55 ce que ie te demande. Quand on a faute de quelque
chose qui fait besoing, c'est vraye & expresse pau-
reté : mais de ne pouuoir trouuer ce qu'on a, quand
on le cherche, ce defaut est moins desplaisant que
quand, lors mesme qu'il feroit mestier, on ne le cherche
60 point, sçachant qu'on ne l'a pas. Maintenant de ceste
fascherie tu n'en es pas cause, mais moy, qui t'ay baillé
en main tout ce mesnage, sans ordonner où il falloit

Qu'il n'y a rien plus commode, ny plus beau, que le bon ordre. que chafque chose fust, à fin que tu sceusses, de tout ce qui est ceans, où il le faut mettre, & d'où il le faut prendre. Or n'y a il au monde, ma femme, ny chose plus aisee pour l'vfage, ny plus belle que le bon ordre. Vn chœur de comedie est composé d'hommes : mais 5 quand chacun fait à sa fantaisie & à belle aduenture, c'est vne confusion, & chose desplaisante à voir. Mais ceux là mesmes, soit ou qu'ils facent quelque chose ou qu'ils parlent, fils y vont d'un train en bon ordre, c'est plaisir de les voir. Vne armee aussi, disois-ie, si 10 elle est desordonnee, ce n'est qu'un trouble. Elle presente, à la voir seulement, la victoire aux ennemis, le deshonneur aux siens; elle est de nul vfage; vn fommier pesse mesle avec vn soldat, le bagage, la cauallerie legere, l'homme d'armes, vne charrette, tout 15 l'un parmy l'autre : car comment marcheroit le camp, qu'ils ne s'empeschassent l'un l'autre en ceste forte, si celuy qui va le pas desbauche celuy qui galope, l'autre qui court celuy qui est arresté, la charrette l'homme d'armes, le fommier la charrette, le bagage 20 les foldats? Et s'il leur faut combatre, comment combatront ils ainsi? Car ceux-là mesmes, à qui il conuiendra fuir deuant ceux qui leur courent fus, sont bien taillez de fouler aux pieds en fuyant leurs gents d'armes mesmes. Mais vn camp bien ordonné, c'est 25 vne des plus belles choses qu'il est possible, la plus plaisante à veoir à ceux de son party, la plus fascheuse à l'ennemy. De vray, qui fera l'amy & allié d'un camp, qui ne prendra vn singulier plaisir à veoir vn grand nombre d'infanterie bien armee marcher de ranc & 30 par ordre? Qui ne trouuera admirable de veoir les

Vne armee mal ordonnee n'est qu'une confusion.

Vn camp bien ordonné, belle chose & plaisante à voir.

gents d'armes mener les cheuaux au grand pas rangez
 en bataille? & qui fera l'ennemy qui ne s'effroye,
 voyant le bataillon des corfelets, des boucliers, la
 35 caualerie, les archers, les tireurs de fonde, & chacun
 mis à part, & bien à point, tous fuyuans leurs chefs en
 belle ordonnance? Et ainfi, mais qu'ils aillent d'ordre,
 & fussent ils cent mille hommes, si marcheront ils tous
 ensemble paisiblement, & à leur aise, comme si chacun
 40 d'eux estoit tout feul. Car à mesme que l'un depart
 pour aller auant, sans cesse l'autre par derriere s'auance
 & gaigne son lieu. D'une galere chargee d'hommes
 pour quoy en est la veuë si agreable aux amis, si
 espouuantable aux ennemis, sinon pour la vifteffe dont
 45 elle va? Et pour quoy ceux qui sont dedans, entre eux
 ne se font point d'ennuy, si ce n'est pour autant que
 tous sçauent le ranc où ils se sient, & qu'à ranc ils
 leuent, & qu'à ranc ils baissent, &, en toutes fortes, à
 ranc? Mais aussi là où il y a desordre, il me semble
 50 que c'est comme si le laboureur iettoit de l'orge, du
 froment, des pois, pefle-mefle l'un parmi l'autre, &
 qu'il luy faille puis apres trier le tout, lors qu'il a
 befoing de tourteau, ou de pain, ou de viande, en
 lieu de le prendre tout trié pour en vfer. Donc, ô ma
 55 femme, ne vueille point tomber en ce desordre, &
 prens enuie de sçauoir mesnager parfaitement, ce
 que nous auons, & de prendre à ton aise ce qui fera
 befoing, & me le bailler ioyeusement & sans peine
 quand ie te le demanderay. Or aduifons doncques
 60 pour chafque chose la place qui luy fera la plus
 conuenable; & l'ayant mise là, nous apprendrons à la
 feruante de l'y prendre, & de l'y remettre apres. Ainfi

*De l'usage
 des meubles,
 & comment
 ils doivent
 estre
 arangez
 par ordre.*

*Bel ordre
de meubles
en vne galere
pheniciene.*

nous sçaurons sur le doigt ce que nous auons, ou que nous auons perdu. Car la place mesme demandera son meuble, s'il en est à dire, & la veüe sans plus iugera ce qui aura besoing d'habiller, & representera incontinent où est chascune chose pour la faire voir, de sorte 5 que sans peine on se seruira de ce qu'on aura. Le plus bel ordre de meubles, ô Socrates, & le plus accompli que ie vis iamais, ie le pense auoir veu vne fois que i'entray en la grande galere pheniciene, pour en auoir la veüe. Car ie vis infinis meubles tous rangez à part, 10 dans vn fort petit vaisseau : car vne nau se fert, dit il, d'un grand nombre d'instruments de bois & de cordage, pour gagner la terre & pour gagner le hault. Combien de pendans a elle pour nauiguer ? de combien de machines est elle armee contre les 15 vaisseaux ennemis ? Et si porte elle avec les hommes grand'quantité d'armes pour eux & chascune bande de ceux qui vivent ensemble ; elle porte tous les meubles dont les hommes vsent en leurs maisons, & par sus tout encore, elle est pleine de paquets, dont le maistre 20 de la nau se charge pour gagner. Et tout ce que ie te dis demouroit en autant de place, ou guiere plus, qu'il en faudroit pour vne sale bien proportionnee, où dix hommes mangeroient à leur aise ; & prins garde que chascune chose estoit rangee de façon que l'une 25 n'empeschoit l'autre, & pour ne donner peine à la chercher ; & n'estoient ny en monceau, ny escartees, pour ne s'amuser aucunement lors qu'on auoit promptement affaire de quelque vne. Et si vis encore vn qui seruoit de pilote, & demeure tousiours à la prouë, qui 30 sçait si bien la place de tout ce qui est dedans, qu'il

eust dit fans faillir le lieu & le nombre de toutes choses fans les voir, ny plus ny moins qu'un qui sçait lire diroit combien il y a de lettres à Socrates, & le ranc de
35 chacune. Celuy là, dit Ischomache suiuant son propos, trouuay-ie comme il nombroit à par soy, à loisir, tout le fourniment de la galere; & moy, esbahy de le voir pensif, luy demanday qu'il faisoit. Il me respondit : l'aduise, mon amy, si, par auenture, il suruenoit quelque
40 chose, comme tout va en nostre vaisseau, s'il y a rien hors de son lieu, s'il y a quelque chose mal à propos, & rangee de mauuaise grace. Car on n'a pas le temps, dit il, quand Dieu enuoye la tempeste, de chercher ce qui faict mestier, & à l'heure ne peut on pas fournir
45 de ce qui est mal ordonné. Dieu mesmes menace les *Dieu menace les lasches & les punit.* lasches & les chastie, & encore est ce belle chose, quand il ne faict perdre que seulement ceux qui font la faute; & faut remercier les Dieux, quand il leur plaist de sauuer ceux qui s'acquittent fort bien de
50 leur charge. Ayant donc veu la perfection d'un tel appareil, ie dis à ma femme que nostre lascheté seroit bien desmesuree, si ceux là qui font dans les vaisseaux, & encore bien petits, trouuent place pour tant de choses, & mesmes branlans & flottans si fort sur l'eau,
55 comme ils font, gardent neantmoins le rang de chascun meuble; & estans en un tel effroy, comme il leur conuient y estre souuent, toutefois ils ne faillent point de trouuer ce qui leur faut auendire; et nous, qui auons en nostre maison certains lieux grands & amples
60 pour tout, & mesmes estant la maison posée sur tel sol stable & ferme, si nous ne trouuons belle place & à plaisir pour nostre mesnage, faudra il point bien dire

que nous sommes bien desproueus de sens? Voylà donc comment il est bon d'ordonner les meubles, comme il est aisé de leur bailler lieu pour les mettre en la maison, selon la commodité de chaque chose, & combien il est vtile d'ainsi le faire, pour les garder 5 & trouuer promptement.

Chap. 15. Or quant à la beauté, n'est ce pas belle chose à voir, quand toute la chauffure de la famille, quelle qu'elle soit, est à ranc? Il fait beau voir les habillements tous separez, soient ils bons, soient ils mauuais; les 10 garnitures des lits, les vases d'airain, la vaisselle pour la table, & encore vne autre chose (dont se rira, dit il, plus que de tout le reste, non pas quelque homme graue, mais possible quelque braue railleur), auoir mesme les pots de fer bien ordonnez, cela est beau à 15 l'œil, & à mon gré semble auoir bonne grace. Et pour vray, quoy que ce soit paroist plus beau quand il est rangé bien à point. Chasque ranc semble vn chœur de vases, & l'entredeux mesme des rancs a, selon mon aduis, quelque chose de plaissant, quand ils sont tous 20 à part & separez l'vn de l'autre : comme vn chœur en rond est plaissant à la veuë, non pas luy seulement, mais l'espace mesme, qui est au milieu, semble estre beau & net. Si ie dis vray, ou non, ô ma femme, dis ie, nous en pouuons faire l'espreuue sans coust & sans 25 grand'peine; & ne faut point que tu fois en grand foucy pour crainte de ne trouuer personne qui sçache apprendre l'ordre de noz meubles, & qui se souuienne de les y mettre bien à droit. Il n'est pas malaisé d'en recouurer de tels. Car nous sçauons bien qu'il n'y a 30 ville où il n'y ait mille & mille fois autant de choses

que chez nous, & toutefois au premier seruiteur que tu commanderas d'aller acheter quoy que ce soit, il ne marchandera point où il luy faut aller pour en auoir ;
35 & n'y aura celuy de tous tes valets qui ne sçache où il faut qu'il aille pour en trouuer. Et n'y a de cela autre raison, si ce n'est que les choses se trouuent au lieu qui leur est ordonné. Et souuent quand ie cherche vn homme, encore que parfois celuy là mesme me
40 cherche aussi de son costé, toutefois auant le pouuoir rencontrer, ie suis contraint de quitter ma queste. Et la cause de cela n'est point autre, si ce n'est qu'il n'y a point de lieu ordonné où les hommes se doiuent attendre. C'est ce dont ie pense estre bien souuenant,
45 pour le regard du propos que ie tins à ma femme de l'usage de nos meubles & de leur ordre. Adonc ie luy dis : Et lors, ô Ischomache, que te sembla-il de ta femme ? Cogneus tu point qu'elle prestat l'oreille à ce que tu luy enseignoies si sagement ? Que penses tu, dit
50 il, qu'elle fist, sinon qu'elle me promit d'y auoir le cœur ? Et se cognoissoit aisément à la voir, qu'elle se resiouissoit bien fort, comme ayant trouué vn beau chemin au sortir d'un mauuais pas ; & me pria que ie rengeasse tout, au plus tost, ainsi que i'auois dit. Et
55 comment le rengeas tu, dis-ie, ô Ischomache ? Comment eusse-ie fait, dit il ? Il me sembla, auant toute autre chose, que ie luy deuois monstrier les commoditez de mon logis : car ma maison, ô Socrates, n'est point embellie d'ouurages, ny de peintures, mais tout
60 le bastiment qui y est n'a esté deuisé que pour vne demeure commode à ceux qui seront dedans, suiuant ce qu'il m'a semblé que chascune chose demande natu-

*Exemple
familier.*

*Qu'il faut
auoir esgard
aux
commoditez
du logis.*

*Chasque
chose
demande ce
qui luy est
conuenable.*

rellement ce qui luy est le plus feant & conuenable :
comme les chambres estants aux lieux les plus forts
& les plus feurs appelloient, à mon aduis, les choses
plus precieufes, les garnitures des lits & les vases; la
plus seiche partie du logis appelloit le blé, & la plus 5
froide le vin; la plus claire, l'ouuroir des feruiteurs
qui ont befoing de clairté, & les outils. Je luy fis voir
aussi les sales pour manger bien garnies & agencees,
les vnes froides pour l'esté, les autres chaudes pour
l'hyuer. Encore luy monstray-ie comment tout mon 10
logis est tourné vers le Midy, & par ce moyen il est
aisé à voir que l'hyuer il a le soleil fort à propos, &
l'ombre l'esté. Je luy monstray la porte du quartier
des femmes, & celuy des hommes, dont les estuues
qui sont entre deux font la separation, à fin qu'on 15
n'emporte rien, sinon ce qui fait befoing, & que les
feruiteurs & les seruantes ne puissent estre ensemble
pour faire des enfants sans nostre congé. Car de vray
on voit volontiers que d'une compagnie de serfs les
bons fils ont des enfants en aymant mieux leurs 20
maistres; & les mauuais festans aliez ensemble, ont
plus de moyens de faire mal.

*Chap. 16.
Comment
Ischomache
& sa
femme
disposent de
leur
mesnage.*

Après, dit il, que nous eufmes discouru, nous depar-
tismes ainsi par bandes nostre mesnage. Premièrement
nous commençames d'assembler les vases dont nous 25
vsons aux sacrifices; après, nous mîmes à part l'atour
des femmes pour les festes, les habillements des
hommes des festes & pour la guerre, la garniture des
chambres des hommes & des femmes, leur chaussure
& la nostre; après, vn autre ranc de harnois, vn autre 30
des instruments pour la filasse, vn autre de ceux qui

font pour moudre le bled, vn autre des meubles de
cuisine, vn de ceux qui appartiennent aux estuues,
vn de la boulengerie & vn autre de la vaisselle pour
35 la table; & les separasmes tous, tant ceux dont il faut
vfer ordinairement, que les autres qui font pour les
banquets; nous mismes aussi à part ce que nous des-
pendions par mois, & ferasmes à part la prouision
pour toute l'annee : car ainsi on se mesconte moins
40 pour sçauoir combien à la fin monte la despenfe.
Après que nous eufmes separé par especes tous les
meubles, nous les portames chacun en la place qui
luy est plus conuenable. Cela fait, tous ceux dont nos
seruiteurs vsent tous les iours, comme pour le moulin,
45 pour la cuisine, pour la filasse, & s'il y a quelque autre
mesnage de telle forte, nous monstresmes à ceux qui
en vsent où c'est qu'il les faut mettre, & les leur
baillasmes, avec expres commandement de les bien
garder. Tous les autres dont nous vsions aux festes &
50 à la venue de nos amis, ou aux besongnes qui se font
par temps, ceux là donnasmes nous à nostre maistresse
d'hostel; & luy ayant enseigné leur place, & apres
les auoir comptez, & mis chacun par escrit, nous luy
dismes qu'elle en baillast à ceux qu'il faudroit, & se
55 souuint bien qu'est ce qu'elle donneroit à quiconque
ce fust, & l'ayant recouuerte, qu'elle remist chaque
chose au lieu dont elle la prendroit. Or feimes nous
nostre maistresse d'hostel, apres auoir regardé celle
que nous pensames estre la moins subiecte à sa bouche
60 & au vin & au dormir, & aymer la compagnie des
hommes, & qui nous sembla auoir plus de memoire, &
aduifement de ne se faire mal traiter pour sa paresse,

*Qu'elle doit
estre vne
maistresse
d'hostel.*

& plus de soucy de nous complaire en quelque chose pour estre par recompense prisee de nous. Nous luy enseignames aussi de nous aymer; & le moyen que nous trouuames pour cela, ce fut, quand nous sentions quelque aise, de luy en faire part, & s'il y auoit rien 5 d'ennuyeux, de l'y conuier; & l'apprimes à l'affectionner d'augmenter nostre maison, en luy faisant cognoistre & la rendant participante de nostre bonne fortune; la faisions loyale & droituriere, de tant que nous rendions plus prizez les loyals, & plus riches 10 & plus libres que les desloyaux; & à celle là nous donnames cest estat. Ce faict, ô Socrates, ie dis à ma femme, que tout cela n'estoit rien, si elle ne mettoit peine que chaque chose demeurast en son ordre. Et luy apprenois comment aux villes bien pollicees les 15 citoyens ne pensent pas que ce soit assez faict, quand ils ont estably des bonnes loix, mais eslisent encore des officiers expres pour les garder & entretenir, qui ont charge d'aduifer pour donner honneur à ceux qui vivent selon les loix, & de punir ceux qui font le 20 contraire. Or prioy-ie ma femme de croire qu'elle auoit cest office là en nostre maison, & que c'est à elle de faire la reueuë de tout ce qui y est, quand bon luy semblera, comme à vn coronel de la faire de ses compagnies; & qu'elle peut recognoistre toute sa 25 maison, & iuger s'il y a rien qui ne soit bien, comme à la monstre le conseil recognoit les cheuaux & leurs maistres; & que c'est son estat de louer, aussi bien que les roynes, celui qui en est digne, & l'honorer selon nostre pouuoir; & de blasmer & punir celui qui l'aura 30 merité. Apres cela luy remonstrois qu'elle n'auoit

pas raifon de fe plaindre que la chargeois d'affaires
 & de peine pour noſtre bien, plus que les ſeruiteurs
 meſmes; & luy faifois entendre que les ſeruiteurs
 35 participent des biens de leur maiftre, mais c'eſt, ſans
 plus, ou pour les entretenir, ou pour les porter, ou
 pour les garder; mais à aucun d'entre eux il n'eſt
 loifible d'y toucher aucunement pour en vſer, ſinon
 tant qu'il plaift au maiftre d'en donner à quelqu'un.
 40 Or, tout le bien eſt vrayement au maiftre, pour en faire
 tout ce que bon luy ſemblera. Donc celuy qui a plus
 de iouiſſance des biens qui demeurent, & prent plus
 de dommage de ceux qui ſe gaſtent, il eſt bien raifon-
 nable auſſi que celuy là en aye plus de foucy. Quoy
 45 doncques, dy-ie, ô Iſchomache, ta femme oyant cela,
 comment te creut elle? Que fit elle donc? dit il. Et
 ſi me dit, ô Socrates, que ie le prenois fort mal, ſi ie
 penſois luy commander choſe malaiſee, en luy appre-
 nant qu'elle doit auoir le ſoing de ce que nous auons :
 50 car elle euſt trouué bien eſtrange & faſcheux, ce diſoit
 elle, ſi i'euffe commandé qu'elle euſt mis à nonchaloir
 ſes affaires, & beaucoup plus faſcheux qu'ainſi que
 i'auois faiſt de luy recommander ſes propres biens.
 Car il ſemble, diſoit elle, tout ainſi qu'à vne femme de
 55 bien, naturellement c'eſt plus de plaifir de ſe foucier
 de ſes enfans que de n'en auoir aucun ſoing; qu'auſſi
 elle trouue plus plaifant d'auoir le cœur aux biens qui
 la tiennent à ſon aife, tant qu'elle les a, que de les
 mettre à nonchaloir. Et moy, dit Socrates, luy oyant
 60 dire que ſa femme auoit ainſi reſpondu, luy diſ : Si
 m'ait Dieu, ô Iſchomache, tu me repreſentes vn enten-
 dement virile en vne femme. Ie te veux doncques

*Comment
 les
 ſeruiteurs
 participent
 du bien de
 leur
 maiftre.*

*Graue
 reſponſe
 d'une
 femme.*

conter d'elle, dit Ischomache, d'autres faicts d'un cœur grand & esleué, en quoy elle m'a obeï auffi tost, pour vne fois seulement qu'elle m'en a ouy parler. Et en quoy? dy-ie lors; conte le moy, ie te prie, comme à celuy qui me resiouïray plus de sçauoir les vertus 5 d'une femme viuante, que si Zeusis me monstroït la plus belle femme du monde en peinture pourtraite de sa main.

Chap. 17. Lors Ischomache parla en ce point: Ie la vis vn iour qu'elle s'estoit frottee tout le visage de ceruse, 10 pour paroistre plus blanche qu'elle n'estoit, & de fard, pour paroistre plus vermeille que le naturel; & auoit aux pieds des hauts patins pour se monstrier plus grande: Escoute, ma femme, ce luy dis-ie: comment m'estimerois tu loyal & plus aymable parçonnier 15 au faict d'une societé de biens, ou si lors qu'on traiteroit de nous associer, ie declairois franchement & au vray ce qui feroit à moy, sans me venter de ce que ie n'auroy pas, & sans cacher ce que i'aurois; ou bien si ie m'efforçois de te tromper, en te faisant monstre 20 de pieces d'argent faux, & si ie te presentois des chesnes creuses, pleines de bois par dedans, & si de l'escarlata contrefaite de nulle valeur ie t'asseurois que ce fust de la vraye & naïue? Ma femme adonc print le propos & dit: Ne parlons point de cela, ie te 25 prie; & ià ne puisse-ie tant viure, que ie te voye tel: car pour vray, si tu l'estois, ie ne sçauois, ce crois-ie, t'embrasser de bon cœur. Et nous, ô ma femme, sommes nous pas assemblez pour estre en societé & communion des corps mesmes? Les hommes le 30 difent, fit elle. Doncques, dis-ie, en quelle maniere

*Remon-
trance
d'Ischomache
à sa femme
pource
qu'elle se
fardoit.*

*Respon-
se
ioyeuse.*

me trouuerois tu plus estimable compaignon en ceste
communauté, ou bien si ie mettois peine de rendre
mon corps plus sain & plus fort, & l'entretenir en ce
35 point, & par ce moyen ie te demeure entier, & naïf
en ma naturelle couleur; ou si me frottant la face du
ius de vermillon, ie me presentois ainsi deguisé avec
toy, pour te piper & faire voir & taster le vermillon en
lieu de moy & de ma peau? Ià à Dieu ne plaife que
40 i'aymasse mieux toucher au vermillon que à toy, ou
que ie veisse plus volontiers aucune peinture que ton
teint, ou que ie prinffe plus de plaisir à regarder des
yeux illuminez autour de couleurs empruntees, que
sains & naturels. Penfe doncques, ma femme, qu'au-
45 tant t'en dis-ie de mon costé, que la couleur de ceruze
ny du fard ne me plait pas tant que la tienne. Et, pour
vray, tout ainsi que les Dieux ont fait que la plus belle
& agreable compaignie qui soit aux cheuaux c'est
des cauales, & aux bœufs des vaches, & au menu
50 bestail des femelles de leur espece; tout de mesme
l'homme ne trouue point de forme si belle, ne si
plaifante que celle du corps de la femme pur & naïf.
Aussi ces tromperies là pourroient bien parauenture
tromper les estrangers sans estre descouuertes; mais
55 ceux qui viuent tousiours ensemble, ils ne pourroient
faire qu'ils ne fussent prins sur le fait, s'ils entrepren-
nent de se piper l'un l'autre. Car ceux-là ou bien ils
sont surprins en se leuant du liât, premier qu'auoir
acheué leur appareil, ou sont conuaincus par la sueur,
60 ou decelez par les larmes, ou au fort le bain & l'estuue
en font la raison de les descouurer au vray. Et par ta
foy, dis-ie, que te respondit elle à cela? Rien autre

*Comment
se descouure
le fard.*

*Bon conseil
pour les
femmes, à
fin d'estre
belles.*

chose, dit il, finon qu'elle ne s'en effaya oncques puis. Il est vray qu'elle a tasché de se tenir honnestement, nette, propre, & aduenante, & de se monstrier telle. Et si me demanda vn iour, si ie luy sçaurois point donner quelque bon conseil, pour faire non pas seulement 5 qu'elle peust paroistre belle, mais l'estre vraiment, & le sembler. Et ie luy conseillay, ô Socrates, de se garder bien de demeurer tousiours assise & accroupie seruilement, mais se monstrier, avec l'aide de Dieu, dame & maistresse, & d'aller tantost à l'ouuroir de ses 10 lingieres, & voir comme elles font, &, en s'essayant, ce qu'elle sçait mieux faire qu'elles, le leur enseigner; ce qu'elle ne sçait pas si bien, de l'apprendre; tantost regarder comme on besongne en la boulengerie, & quelquefois estre presente à voir mesurer le bled, & le 15 bailler avec la maistresse d'hostel, & aller par cy par là dans la maison se prendre garde si tout est à son rang. D'en vser ainsi, ie luy disois qu'il me sembloit que ce feroit tout à la fois & mesnager le bien, & se promener. Je luy dis aussi que beluter parfois, pestrir, 20 & secouër les habillements des lits, & les ranger, c'estoit vn exercice bon & sain; & que, s'exerceant ainsi, elle en mangeroit de meilleur appetit, & avec beaucoup plus de plaisir, & en feroit plus saine, & auroit le teint naïfvement plus beau & plus frais, qui 25 feroit vraiment tel, & le sembleroit estre. De vray, quant à la grace, elle estriue contre la besongne qu'elle faict, pour estre son visage mieux net, & son habillement plus honneste que pour la peine qu'elle prent; mais il me semble que cela donne ie ne sçay 30 quelle plus viue beauté, mesmes quand cela y est

encore qu'il se cognoist qu'elle trauaille liberalement,
& pour son plaisir, & non pas par contrainte. Mais
au contraire celles-là qui tiennent grauité, estans
35 toufiours en chaise, encores qu'elles fussent belles,
donnent occasion de se faire conter entre celles qui
se parent outre le naturel, & qui vsent des tromperies
du fard. Et maintenant, dit il, ô Socrates, asseure toy
que ma femme mise à ce ply tient la façon de viure
40 que ie luy enseignay lors, & que ie le conte à ceste
heure. Lors ie prins la parolle, & luy dis : O Ischo-
mache, il m'est aduis que meshuy i'ay assez bien
entendu pour la premiere fois le deuoir de ta femme
& ce qu'elle fait; &, pour certain, ainsi que vous en
45 auez vsé tous deux, il y a de quoy vous en louër
grandement & l'un & l'autre. Mais toy comment fais
tu de ton costé, dy le moy à ceste heure, à fin que
d'un coup tu sentes quelque plaisir de m'auoir conté
ce que tu fais, qui te tient en si bonne reputation, &
50 que i'aye de quoy t'estre grandement redeuable toute
ma vie, pour auoir ouy de toy, & possible apprins, au
moins si ie puis, entierement tout le faict de ce bel-
&-bon homme que ie cherche tant. En bonne foy, dit
Ischomache, ie te diray, & tresuolontiers, ce que i'ay
55 faict, & que ie fais toufiours, & comment ie passe mon
temps, mesmement à fin que tu me rabilles, si il te
semble que ie face quelque chose qui ne soit pas
bien. Et comment, dis-ie, pourroit on, sans faillir
lourdement, mettre la main à rabiller vn personnage
60 accomply & entierement bel-&-bon; mesmes moy,
qui, selon l'opinion de plusieurs, ne sçay faire autre
chose que babiller, & mesurer l'air, & conter les

*L'opinion
qu'on auoit
de Socrates.*

estoilles, & qui fuis encores appelé pauvre, qui est, à mon aduis, la plus lourde iniure & le plus fot reproche qu'on me face ? Et, pour vray, ie me fusse tourmenté de tel outrage qu'on me difoit, si ie n'eusse rencontré de fortune naguieres le cheual de Nicie l'estranger, & veu 5 comment vn grand nombre de gents alloit apres pour le regarder. l'ouy lors plusieurs qui faisoient grand compte de ce cheual; moy doncques, en oyant tant parler, m'aprochant de l'escuyer qui le menoit, luy demanday si ce cheual estoit riche. Et luy adonc me 10 regardant ferme, comme s'il eust cogneu à ma demande que ie n'auois pas d'entendement, me respondit : Et comment feroit riche vn cheual ? Ainsi ie me tiray de l'autre part, ayant entendu par là qu'il n'est pas defendu à vn cheual pauvre d'estre bon, si de sa nature 15 il a bon cœur. Puis doncques, qu'il n'est pas non plus defendu d'estre homme de bien, dy moy ce que tu fais, à fin que ie m'efforce de l'apprendre, te l'oyant dire, tant que ie pourray, & que, des le iour mesme de demain grand matin, ie commence de t'imiter. Car 20 pour certain, dis-ie, bonne est la iournee qu'on commence à bien faire. Je voy bien, dit Ischomache, que tu te iouës : mais toutesfois si te conteray ie en quoy faisant ordinairement, le mieux que ie puis i'effaye de passer ma vie. 25

*Bonne est la
iournee
qu'on com-
mence à
bien faire.*

Chap. 18. Premièrement ie pense auoir apprins par experience que les Dieux n'ont pas permis aux hommes de viure à leur aise, s'ils n'entendent ce qu'il leur faut faire, & s'ils ne se soucient que cela soit fait : & encore aux sages & seigneurs, aux vns ils donnent le 30 bon heur de la vie, aux autres non. Voilà pour quoy

- la premiere chose que ie fais c'est d'honorer & feruir
 les Dieux, & mettre peine en les priant qu'ils me
 donnent la grace d'estre fain de ma personne & vigou-
 35 reux, honoré en ma ville, bien voulu de ceux de ma
 cognoissance, d'eschapper honnestement du danger
 de la guerre, & d'enrichir de bon acquest. Comment,
 dis-ie lors, ô Ischomache, as tu encores pensément de
 deuenir plus riche, & en recourant plus de biens
 40 recouurer plus d'affaires, si tu en veux auoir le soing?
 Mais bien à bon escient ay-ie ce pensément que tu
 dis : car, de ma part, ie prens bien grand plaisir, ô
 Socrates, d'honorer les Dieux sumptueusement, de
 secourir mes amis si quelqu'un d'eux a besoing de moy,
 45 & faire que ma cité n'aye point faute, que ie puisse,
 d'aucune chose qui soit pour l'embellir & orner. De
 vray, dis-ie lors, ô Ischomache, ce sont toutes belles
 choses ce que tu dis, & qui n'appartient qu'aux
 bien grands seigneurs & fort puissans. Aussi comment
 50 pourroit il estre autrement, veu qu'il y a plusieurs
 qui ne sçauroient pas viure sans auoir affaire de l'aide
 d'autrui, plusieurs qui pensent faire un grand coup
 d'eschapper au temps seulement, & s'ils peuuent auoir,
 pour passer, ce qui leur fait besoing, sans plus, pour eux
 55 mesmes. Et doncques faut il pas bien croire que ceux
 là sont pleins & aises, qui peuuent non pas seulement
 entretenir leur maison, mais encores la combler de
 reserues, si bien qu'ils ayent de quoy orner leur ville
 & soulager leurs amis? Or sommes nous, Dieu mercy,
 60 dis-ie, bien grand nombre entre nous, qui pouuons
 & sommes à mesme de dire bien de tels seigneurs
 que ceux là; mais toy, ô Ischomache, reprends nostre

*Priere
 d'Ischomache
 « payen
 sainte ».*

*Comment
 & pourquoy
 Ischomache
 desire d'estre
 riche.*

*« Belle
 fmi[li]tude
 touc[hant]
 la reserue
 q[u'on] fait
 des
 bi[ens] ».*

«[A qu]oy
fert[...]
nostre tra-
u[ai]l.»

A qui c'est
que le bien
vient.

propos par là mesme où tu l'auois commencé. Par quel moyen entretiens-tu ta fanté? comment la force du corps? comment t'est-il possible de te sauuer honnestement des perils mesmes de la guerre? Et apres tout cela, ie feray content, dis-ie, d'ouir parler de ta 5 mesnagerie. Mais font bien, dit il, ô Socrates, toutes ces choses là liees ensemble, & s'entrefuiuent l'une l'autre : car, depuis qu'un homme a de quoy manger tant que la nature requiert, il me semble, s'il trauaille, que sa fanté en est plus asseuree; s'il trauaille, sa force 10 mesme luy croist; s'il s'exerce au faict des armes, il se faue plus honorablement; & s'il a bien le cœur à ses affaires & ne face de fait point du lasche ny du paresseux, son bien ne faudra point d'augmenter entre ses mains. Iusques à là te fuys ie bien, ô Ischomache, 15 dis ie lors, que, selon ton dire, à un qui trauaille, qui est soigneux; qui s'adresse & exerce, le bien luy vient tousiours plus tost qu'à un autre; mais i'orrois bien volontiers de toy encores d'auantage, s'il te plaisoit me faire entendre quel est le trauail dont tu vses pour 20 la fanté & pour la force, comment tu t'adresses aux armes, comment tu mets ordre que tout abonde chez toy si fort, que tu en peus aider tes amis & asseurer la ville. Premièrement doncques, ô Socrates, dit Ischomache, i'ay accoustumé me leuer du liât à l'heure 25 que ie pense trouuer encores chez luy celuy à qui i'ay affaire, si d'aventure i'ay quelqu'un à voir ce matin; & si i'ay quelque chose à despecher par la ville, ie prens cela pour mon pourmenoir, & pour mon exercice. Mais, si ie n'ay en la ville aucun affaire pressé, i'enuoye 30 mon laquais deuant pour mener mon cheual au village,

& moy ie vois à pied, & fais feruir ce chemin d'exercice
 parauenture meilleur & plus naturel, ô Socrates, que
 si ie me promenois aux portiques. Puis quand ie suis
 35 arriué à mon village, si i'ay des gents à faire quelque
 plant, si i'en ay au labour, si i'en ay à semer, ou bien
 à cueillir les fruits, ie prens garde comme ils font par
 tout, & radresse ce que ie peux cognoistre qui feroit
 mieux autrement que ainsi qu'il est. Apres cela, le plus
 40 souuent ie monte à cheual & cheuauche en la maniere
 que ie peux choisir la plus approchante du train qu'on
 est forcé de tenir aux factions de la guerre, ne m'espar-
 gnant ny à passer en vn chemin tortu & raboteux, ny
 à vne vallee, ny à vn fossé, ny à vn ruisseau. Vray est
 45 que ie prens bien garde, le plus que ie puis, pour ce
 que c'en est, de ne donner attainte à ma monture qui la
 face clocher. Cela fait, mon laquais me prent le cheual
 & le mene au logis, & porte des champs à la ville si il
 y a rien qui nous y face besoing; & moy, reuenu à la
 50 maison, tantost le pas, tantost en courant, ie change
 d'habillemens, & puis ie disne, & mange tant & si peu,
 que ie puisse passer le iour sans me sentir ny vuide ny
 trop chargé. En bonne foy, ô Ischomache, dis-ie lors,
 voylà tres bien fait à mon gré: car en vn mesme temps
 55 s'aider des moyens pour la santé & la force, des exer-
 cices pour la guerre, de la mesnagerie pour les biens,
 ie trouue tout cela fort beau & admirable. Aussi pour
 certain tu donnes des suffisans tesmoignages que tu
 n'oublies vne seule chose de celles là, qu'à chacune
 60 tu n'y pouruoyes sagement: car communement nous
 te voyons sain & vigoureux, & sçauons bien que tu es
 nommé entre les plus adroits hommes d'armes & les

*Exercices
 d'Ischoma-
 che, pour
 la santé, la
 guerre & la
 mesnagerie
 tout
 ensemble.*

*« Exercices
 [p]ar les
 champ[s] ».*

*« Exercice[s]
 pour le
 gan[dar]me ».*

*« [So]briete
 d'vng
 [pe]re de
 familye ».*

plus riches citoyens. Certes, dit il, ô Socrates, pour faire ainsi que ie t'ay dit, ie suis certain que i'en suis calomnié par plusieurs, &, possible, ton intention estoit de t'enquerir de moy pour quelle raison on m'a nommé Bel-&-Bon.

5

Chap. 19. Encore estois-ie à mesme, dis-ie adonc, de te demander si tu t'estudies iamais de sçauoir comment tu dois parler, & comment il te faut prendre les propos d'autrui, si cela par fois te faisoit befoin en l'endroit de quelqu'un. Et comment, dit Ischomache, 10 ne vois tu pas que ie m'y estudie quasi sans cesse? Premièrement à me iustifier, de tant que ie ne fais tort à personne, & bien à plusieurs, de tout mon pouuoir; aussi à sçauoir accuser, de tant que ie voy tous les iours tant de gens faisans tort & à plusieurs 15 particuliers, & à la ville mesmes, & pas vn seul qui face bien. Voire, dis-ie; mais declare moy encore ce point, si sçachant tout cela tu t'exerces apres, & mets peine de le sçauoir dire. Pour vray, ô Socrates, dit il, ie ne chaume iamais de m'exercer à parler : car ou 20 bien i'ay mes valets, dont y a tousiours quelqu'un d'entre eux qui accuse, l'autre qui se iustifie; & puis ie m'effaye de conuaincre celuy que ie pense auoir tort; ou bien ie me plains de quelqu'un à mes amis, ou ie leur louë quelque autre, ou i'appointe quelqu'un 25 de mes cognoissans, m'efforçant de leur faire entendre qu'ils auront plus de proufit de viure en amitié que d'estre en querelle; ou bien si ie suis avec le Iuge, nous chastions quelqu'un de parole, ou remonstons l'innocence de celuy qui est iniustement accusé, ou 30 nous accusons l'un l'autre entre nous, si il nous est aduis.

*Comment
Ischomache
sestudie à
parler.*

que quelqu'un soit puny sans cause; & souuent, en
 delibérant, nous louons ce que nous auons enuie de
 faire, & blasmons ce que nous ne voulons pas. Et puis
 35 i'ay défià souuent, ô Socrates, esté preuenue, mais
 c'estoit marché fait, que ie sçauois, à point nommé,
 ce qu'il me faudroit, en faire de cause, ou souffrir, ou
 payer. Et par qui? luy dis-ie; car certes ie ne l'ay sçeu
 iamais. Par ma femme, dit il. Et comment plaides tu
 40 avec elle? dis-ie. Certes, dit il, fort fauorablement,
 & avec bonne issue, quand là il m'aduient d'auoir
 la verité pour moy; mais quand ie ne l'ay point de
 mon costé, il ne faut point mentir, ô Socrates, d'une
 mauuaise cause ie n'en sçay iamais faire vne bonne.
 45 Car paraenture, dis-ie, d'une mensonge tu n'en peus
 faire vne verité. Mais au moins, ô Ischomache, que ie
 ne t'amuse point, & t'engarde de t'en aller, si tu en as
 enuie. Non, fais non, dit il; car aussi bien ne m'en
 irois-ie pas, que de tout la court & le marché ne soient
 50 acheuez. A bon escient, dis-ie, ie croy que non; car
 tu aduises bien fort de ne perdre pas ce beau tiltre de
 Bel-&Bon qu'ont t'adonné. Et voylà pourquoy, possible,
 à ceste heure, encore que tu ayes beaucoup d'affaires
 qui auroient befoin que tu y meisses ordre, si ne veux
 55 tu pas faillir d'attendre tes amis, puis que tu as promis,
 à fin de ne leur faillir point de promesse & de ne leur
 mentir point. Ce n'est pas cela, dit-il; mais assure
 toy, ô Socrates, que ces affaires que tu dis, encore
 que ie fois icy, ne laissent pas de sentir du soing que
 60 i'en ay, & ne m'en trouuent pas à dire; car i'ay des
 Receueurs au village, en qui ie me fie.

*D'une
 mauuaise
 cause en
 faire vne
 bonne.*

Mais, ce luy dis-ie, ô Ischomache, quand tu as faite *Chap. 20.*

*Des Rece-
ueurs, &
comment il
les faut
façonner.*

*«[Qu']il faut
fère [u]ng
recepueur [à]
sa main».*

*Recepte
pour
se faire aymer
«des
seruiteurs».*

d'un Receueur, t'enquiers tu pas si tu pourras trouuer
quelque part quelqu'un qui soit capable de l'estre, &
puis tu mets peine d'acheter celuy là; ny plus ny
moins que quand tu as affaire d'un bon charpentier, ie
m'asseure que si tu en sçais quelqu'un bon ouurier, & 5
que tu le penses trouuer, tu t'efforces de le recouurer;
ou bien si toy mesmes enseignes tes Receueurs & les
fais de ta main? Moy mesme, ô Socrates, m'essaye de
les faire : car celuy qui doit satisfaire quand ie ne suis
point à ce que ie ferois, & s'en foucier pour moy, que 10
faut il qu'il sçache, sinon ce que ie sçay? Car si ie suis
suffisant pour le gouuernement des affaires, ie pourray
bien enseigner à un autre ce que ie sçais moy mesme.
Donc, dis-ie, ne fera il pas requis qu'en premier lieu
il aye vne grande amitié à toy & à tes affaires, puis 15
qu'il faut qu'il aye prou de luy sans toy? car sans
amitié de quoy seruiroit le sçauoir d'un Receueur quel
qu'il fust? De rien, pour certain, dit Ischomache; mais
c'est la premiere chose que ie tasche d'apprendre au
mien, de m'aymer & moy & mon bien. Comment, 20
bon Dieu, enseigner d'aymer! dis-ie. Comment ensei-
gnes tu de t'aymer? En bonne foy, dis-ie, faisant du
bien à celuy que ie veux apprendre, lors que les dieux
m'en donnent largement. Tu veux donc dire, luy dis
ie, que ceux qui se sentent de ta bonne fortune s'affec- 25
tionnent enuers toy & desirent de te prochasser
quelque bien. Certes, de ma part, ô Socrates, la plus
fouueraine recepte pour l'amitié, que ie sçache, c'est
celle là. Mais, ô Ischomache, dis-ie, deslors que quel-
qu'un de tes gens t'ayme, est il pour cela capable 30
d'auoir la charge de manier ton affaire? Vois tu pas

que tous les hommes, tant qu'il y en a, par maniere de dire, f'ayment bien eux mesmes? Et combien y en a il qui veulent bien des biens pour eux, & toutefois
 35 ne veulent pas se foucier comment il les auront? Lors me dit Ischomache, ceux que ie cognois de bonne volonté, si ie delibere de les faire mes Receueurs, ie leur enseigne apres d'auoir soing de mes besongnes. Comment? dis-ie; que dis tu maintenant, ô Ischoma-
 40 che? car, de faire vn homme soigneux, au fort cela estimoy-ie impossible d'estre enseigné. Aussi n'est il pas possible, dit il, ô Socrates, qui voudroit entreprendre d'enseigner à estre soigneux toute maniere de gents. Quelles gents doncques, dis-ie, est il possible? desseigne
 45 les moy tout clairement. Premièrement, dit il, vous ne sçauriez faire soigneux ceux qui sont subiects au vin: car, de s'en yurer, cela faict perdre toute memoire de tout ce qu'on a affaire. Ceux ci donc, sans plus, dis-ie, sont incapables, ou s'il y en a d'autres? Ouy
 50 vrayement, dit Ischomache, les sommeilleux & dormars, puis que l'endormy ne sçauroit ny luy mesme faire son deuoir, ny le faire faire aux autres. Quoy donc, dis-ie, & maintenant est ce tout, ou s'il en y a d'autres encores oultre ceux là? Certes ie pense, dit
 55 Ischomache, que ceux qui ayment les femmes d'yne amour desmesuree sont insuffisans d'apprendre à se foucier d'autre chose plus que de cela: car il n'est pas aisé de trouuer à ceux ci ny aucun soing plus plaissant, ny aucune esperance plus agreable que le foucy
 60 qu'ils ont de leurs amours. Et puis, quand faut mettre ordre à quelque affaire, on ne sçauroit pour eux inuenter vn plus grief tourment que de les esloigner

« Qu'il ne se fau[t] seruir d'iurongnes ».

Les yurongnes.

Les endormis.

« [Qu']il ne se faut [se]ruyr d'vng [e]ndormy ».

Les amoureux de femmes.

« [Qu']il ne se faut [e]ruyr d'amou[r]eux ».

*Les
amoureux
du gain.*

de la personne qu'ils ayment. Je quitte doncques ceux là, & m'accorde bien de ne charger iamais telles gents du foing de mes affaires, si ie les cognoy. Et que dirois tu, ce luy dis-ie, d'une autre forte de gents qui sont bien amoureux, mais c'est du gain & du 5 profit? A ceux là aussi est il impossible de leur faire entendre le foucy des besongnes champestres? Non vraiment pas à ceux là, dit Ischomache, mais les trouue-ie bien fort dociles & aisez à ployer au foing de telles choses : car il ne faut autre chose que leur 10 monstrier qu'il y a du gain à ce foucy. Or doncques, dis-ie, quand tu en trouues d'autres qui sont exempts de ces mauuaises conditions, comme tu veulx qu'ils soient, & qui sont de naturel pour aymer le profit, mais non que bien à point, comment leur enseignes tu 15

*« Comment
il faut
gagner les
ser-
uiteurs ».*

à ton gré d'estre curieux de ton bien? Je les enseigne, ô Socrates, d'une façon certes fort grosse & planiere : car quand ie les vois aduisants soigneusement à ce qu'il fault, ie les louë, & m'effaye de les honorer; si ie les voy nonchalants, ie m'effaye de dire & faire 20 chose qui les picque.

Chap. 21.

*Qu'un qui
est noncha-
lant ne
peut faire
les autres
soigneux.*

Ischomache, dis-ie, reuiens vn peu, ie te prie, à peine de te tordre du grand chemin, de ce propos où tu es, de ceux qui apprennent auoir foing, & dy moy de leur institution vne chose : si vn qui sera luy mesme 25 nonchalant peut faire les autres soigneux. Non, ie t'asseure, dit Ischomache, non plus que vn qui ne cognoit aucune note, ne scauroit faire les autres bons musiciens : car il est malaisé d'apprendre à faire bien ce que le precepteur monstre mal; & aussi malaisé, 30 quand le maistre donne exemple de n'auoir pas de

foucy, que le seruiteur se rende diligent. Brief, pour le dire en vn mot, ie ne pense iamais auoir cogneu des bons seruiteurs à vn mauuais maistre; mais à des
 35 bons maistres ay-ie bien veu des mauuais valets, mais non pas qui n'en fussent bien chastiez. Or faut il que celui qui voudra faire ses gents pour estre foucieux, qu'il s'accoustume luy mesme à voir à l'œil la besongne & l'examiner, & qu'il soit volontaire de donner sa
 40 recompense à celui qui est cause de ce qui se fait bien, & non retif à bailler le chastiment aux nonchalans selon leur merite. Et de ma part, dit il, ie trouue bonne la responce que fit le barbare, comme l'on dit, quand le Roy ayant recourré vn fort bon cheual, &
 45 ayant grande enuie de le mettre en chair le plus tost qu'il luy feroit possible, demanda à vn de ceux dont on faisoit le plus de cas pour penser cheuaux: Qu'est ce qui engraisse plus tost vn cheual? L'œil de son maistre, dit il. De mesme il m'est aduis, ô Socrates,
 50 qu'en toutes autres choses, s'il y a de bel-&-bon en la maison, c'est l'œil du maistre qui le fait. Mais, dis-ie, quand tu auras mis en la teste de quelqu'un de tes valets, & le plus fort que tu auras peu, qu'il se doit foucier de tout ce que tu voudras, celui là fera il pour
 55 cela aussi tost bon & suffisant receueur? Non, pour certain, dit Ischomache: car il luy reste encore à entendre ce qu'il faut faire, & quand & comment; autrement, de quoy seruiroit plus vn receueur sans cela, qu'un medecin qui feroit bien fort soigneux d'un
 60 malade, & iroit & viendrait matin & soir, mais qui ne sçauroit qu'est ce qui feroit bon de luy faire? Et s'il entend bien, dis-ie, les affaires qu'il luy fault faire,

« Belle
similitude ».

« [Com]mant
& [qu]els
vales [i]l faut
reco[m]pan-
cer ».

« [B]elle
similitude
[d]u che-
ual ».

L'œil du
maistre
engraisse le
cheual.

Entendre ce
qu'il faut
faire, quand
& comment.

*Sçauoir
commander.*

aura il plus deormais befoing d'autre chose? ou bien
si par auenture cestuy cy fera bon receueur pour toy,
& du tout accomply en son estat? Je pense, dit-il, qu'il
faut encore qu'il apprenne à sçauoir commander à
ceux qui trauaillent. Comment, dis-ie, tu apprens 5
donc aussi les receueurs à sçauoir commander? Au
moins ie m'en effaye, dit Ischomache. Et pour Dieu,
dy moy, fis-ie, en quelle maniere les peus tu faire bons
à commander entre les hommes? Fort grossierement,
dit-il, ô Socrates; de forte que par auenture t'en riras 10
tu si tu l'entens. Si n'est ce pas, dis-ie, chose digne de
rifee; car qui sçaura les hommes bons à commander
aux hommes, il les pourra si bien enseigner qu'ils
feront suffisants pour estre maistres; & qui pourra les
faire suffisants pour estre maistres, les pourra aussi 15
faire capables pour estre roys: de forte que ie ne cuide
pas qu'un personnage qui le sçait faire, soit digne de
moquerie, mais de grande louange. N'est il donc pas

*Comme les
animaux
apprennent
à obeir.
«[L]es
hobeyssans
[&] desho-
beyssans».*

vray, ô Socrates, que tous les autres animaux appren-
nent à obeir par ces deux moyens, l'un d'estre chastiez 20
quand ils s'effayent de desobeir, & l'autre, si on leur
fait quelque bien quand ils seruent de bon cœur.
Voilà comment les poulains apprennent d'obeir à
l'escuyer qui les dompte, par ce qu'on leur baille
quelque chose de bon quand ils font ce qu'on veut, 25
& que, tant qu'ils sont rebelles, ils sont tourmentez,
iusques à ce qu'ils facent bien au gré de l'escuyer. Et
les petits chiens mesmes, qui ne font rien au pris des
hommes, tant pour le sens que pour la parole, appren-
nent toutesfois, en la mesme façon que nous auons 30
dit, à faire les tours & les foubrefauts, & plusieurs

*«[B]elles
similitudes
[d]es che-
uaux &
[d]es chiens*

autres choses : car lors qu'ils obeïssent, on leur donne quelque chose de ce qu'ils demandent; & quand ils faillent & ne se foucient de ce qu'on leur enseigne, 35 ils sont lors fouëttez. Or est il bien plus aisé de faire les hommes plus obeïssans, si on leur fait entendre de parole qu'il leur vault mieux obeïr. Il est vray qu'en l'endroit des seruiteurs, la doctrine mesme des bestes est fort bonne pour les ranger à obeïr : car on ne 40 croiroit pas combien on tue d'eux, en octroyant par fois quelque surcrois au desir de leur ventre. D'autre costé, vn naturel ambicieux & gourmand d'honneur s'esperonne mieux par la louange; car il en est prou de ceste nature qui sont plus affamez de gloire & 45 de louange que les autres de manger ny de boire. Doncques, tout ainsi mesmes que ie fais pour me cuider seruir de mes gents avec plus d'obeïssance, ainsi apprens ie à faire ceux que ie delibere choisir pour receueurs, & prens pour eux & pour moy 50 mesmes enseignements. Car ie ne fais pas semblables tous les habillements qu'il me faut bailler à mes manouuriers, pour les vestir & chauffer, mais les vns pires, les autres meilleurs, à fin que i'aye moyen avec les meilleurs d'auantager les meilleurs traualleurs, & 55 aux pires donner aussi les pires: car c'est, à mon aduis, ô Socrates, vn grand descouragement & desconfort aux bons, quand ils voyent que ce sont eux qui font la besongne, & que ceux qui n'ont point de cœur au besoing de leur maistre, ny à la peine, ny au danger, 60 ont toutesfois autant d'auantage comme eux. Ainsi, de ma part, en chose qui soit, ie ne m'accorderay iamais de faire les meilleurs & les pires d'une liuree. Voylà

*tou[c]hant
l'obey-
sance ».*

*Les
seruiteurs.*

*L'ambicieux
d'honneur.*

*Moyen
d'auantager
les bons
ouuriers.*

*« Lesquels
il faut
recompen-
[cer] ».*

*Faire les
meilleurs &
les pires
d'une liuree.*

comme i'en vfe; & quand ie fçay que mes receueurs
ont departy aux plus dignes les meilleures chofes, ie
les en louë. Si ie vois que quelqu'un aye eſté par eux
aduantagé par flaterie, ou par quelque autre faueur
mal employee, ie ne meſpriſe pas ceſte faute; mais 5
les en chaſtie, & m'efforce de faire entendre à celuy
qui l'a faiçt, ô Socrates, qu'il n'a rien faiçt pour luy
meſme en le faiſant. Et bien, ô Iſchomache, dis-ie,
mais que ton homme ſoit bien apprins à commander,
de forte qu'il ſe ſçache faire obeïr, penſes tu qu'il ſoit 10
du tout bien ainſi, & vrayement parfaict; ou ſil y a
encore à dire en luy quelque choſe, bien qu'il ſoit
prouueu de tout ce que tu as dit? Ouy, certes, dit
Iſchomache, il a encores faute d'une choſe, c'eſt d'auoir
les mains feures au bien de ſon maïſtre, & ne defrober 15
point: car ſi celuy qui manie les fruits eſt ſi oſé de
les faire eſuanouïr & n'en laiſſer pas qui ſeruent
pour fournir aux affaires, quel acqueſt y a il à bien
meſnager les terres par le ſoing d'un tel homme?
Comment donc, dis-ie, tu te ſoubmets encores à ce 20
trauail, d'enſeigner la loyauté? Ouy bien fort, dit
Iſchomache; mais pour vray ie ne trouue pas que
tous ſoient preſts ainſi promptement à recevoir ceſte
doctrinne; & ſi mets-ie peine, partie avec les loix de
Dracon, partie avec celles de Solon, d'acheminer 25
ceux de ma famille au train de la iuſtice & loyauté:
car il me ſemble que ces gents là n'ont pas oublié de
mettre pluſieurs de leurs loix pour la iuſtice, qui ſont
tres bien à propos pour la façon de ma doctrinne; de
tant qu'il eſt porté par leurs loix, que le larron ſoit 30
condemné en amende pour le larrecin, qu'il ſoit mené

*Auoir
les mains
feures.*

*Loix
de Dracon
& de Solon
touchant les
larrons.*

prisonnier s'il est trouué sur le fait, & tué s'il vſe de force. Il est donc bel à voir qu'ils ont ordonné cela, pour faire aux meschans que le mauuais gain leur soit
35 inutile. Ainsi donc leur mettant deuant les yeux quelques poinçts de ces loix là, & d'autres encôres des ordonnances des Roys, ie m'effaye de rendre iustes mes valets en ce qui passe par leurs mains : car les loix de Dracon & de Solon ne portent que mal & dommage
40 à ceux qui faillent; & celles des Roys n'endommagent pas seulement les meschans, mais auantagent encore les gents de bien : de forte que quand on voit les bons plus riches que les mauuais, maint-vn de ceux là mesmes qui sont conuoiteux du gain se maintient en
45 son deuoir, & se garde tant qu'il peut de mal faire. Or, quand ie m'apperçoy qu'aucuns de ceux à qui ie fay du bien s'essayent neantmoins de me faire tort, des lors ie cesse de me seruir de ceux là, comme estant incurables preneurs, & sans remede gastez d'auarice;
50 & ceux au contraire que ie voy qui ont enuie d'estre loyaux, non pas seulement pour ce qu'ils gagnent plus avec moy par ce moyen, mais encore pour autant qu'ils desirent estre louez & estimez de moy, des lors i'vſe de ceux là aucunement comme s'ils estoient
55 libres, & ne me contente pas seulement de les enrichir, mais encore ie les honore comme preudhommes & gents de bien : car c'est, à mon aduis, ce qu'il y a à dire du conuoiteux de gain au desireux d'honneur, que cestuy-cy, de son gré, pour la gloire & louange,
60 s'offre au trauail & au danger, & s'abstient du gain deshonneste.

*Les
ordonnances
des Roys
auantagent
les gents
de bien.*

Or donc à ceste heure, dis-ie lors, que tu a mis en *Chap. 22.*

*Les
perfections
d'un bon
receueur.*

volonté à ton homme de desirer ton bien, & puis l'as fait soigneux de le prochasser, & luy as recouuert le sçauoir comment se doit faire chascune chose pour estre plus profitable, & encore luy as baillé la suffisance de commander, & au par sus de tout cela, s'il te presente de la terre les fruits qu'elle porte en ses faisons, à grand' planté, aussi loyaument que toy à toy mesme, meshuy ie ne m'enquiers point s'il y a rien à dire à vn tel personnage : car il m'est aduis qu'un tel receueur est bien fort estimable. Mais pourtant, ô Ischomache, si ne faut il pas que tu laisses vn point, lequel nous auons de tout le propos conté le plus nonchalamment & sauté en passant. Lequel, dit Ischomache? Tu disois, ce me semble, en quelque endroit, dis-ie, que ce qui importe le plus, c'est d'apprendre comment il faut faire & conduire chascune chose ; car, sans cela, tu disois qu'il n'y a point d'avantage, pour tant qu'on se soucie, si on ne sçait ce qu'on doit faire & comment. A cela me dit Ischomache : Quoy? tu veux donc maintenant, ô Socrates, que ie t'enseigne la science mesme de l'agriculture? Ouy bien, dis-ie, puis que c'est elle, sans doute, qui fait riches ceux qui la sçauent, & ceux qui ne la sçauent, travailler fort & viure mal à leur aise. Or conte doncques à ceste heure, ô Socrates, la debonnaireté de ceste science. Car elle estant plus profitable & plus plaisante à pratiquer & plus agreable aux dieux & aux hommes que nulle autre ; outre tout cela d'estre encor la plus aisee à apprendre, comment pourroit on dire que ce ne soit vne grande & vraye noblesse de cest art? car communement, d'entre les bestes mesmes, nous

*Que c'est qui
importe le
plus.*

*Pourquoy
Socrates
desire
entendre
que c'est de
l'Agriculture.*

L'Agriculture noble.

appelons toutes celles là nobles, qui ayants quelque chose en elles de beau & de grand & profitable, se monstrent toutefois traitables & humaines enuers les
35 hommes. Il me semble bien, dis-ie, ô Ischomache, que i'ay assez bien retenu comme c'est, fuiuant ton dire, qu'il faut enseigner le Receueur : car ie pense auoir apprins comment tu disois qu'il le faut faire affectionné & soigneux enuers toy, & bon à commander, & loyal ;
40 mais ce que tu as dit estre necessaire à vn qui est pour auoir le soing de l'agriculture, d'apprendre ce qu'il y faut faire, & comment, & en quelle faison chasque chose, il m'est aduis que cela auons nous passé en courant parmy l'autre propos vn peu legerement,
45 comme si tu disois qu'à celuy qui veut sçauoir escrire foubz vn autre ce qu'on dictera, & le lire, il luy est besoing de recognoistre les lettres : par là i'entendroy bien qu'il doit cognoistre les lettres, mais le sçachant, ie croy que ie ne cognoistrois les lettres pour cela, ny
50 plus ny moins ; & à ceste heure tout de mesme. Car ie crois bien aysement que celuy qui doit estre bon superintendant de l'agriculture la doit sçauoir & entendre ; mais sçachant cela, ie ne sçay pas mieux pourtant comment l'agriculture se doit manier. Et si
55 maintenant il me prenoit soudainement enuie de mesnager les terres, ie ressemblerois à mon aduis à ce medecin, qui va bien & vient sans cesse pour visiter les malades, mais qui n'entend rien de ce qui leur peut seruir. Doncques, si tu ne veux que ie sois de ceste
60 forte, apprens moy le fait mesme de l'agriculture. Or pour vray, ô Socrates, dit il, ce n'est pas ainsi d'elle comme des autres arts ; car aux autres, il s'y faut

aucunement confommer en les apprenant, premier que l'apprentis s'en sçache ayder pour gagner sa vie.

L'Agriculture aysee à apprendre.

Et l'agriculture n'est pas ainsi difficile à apprendre, ains partie en voyant ceux qui trauaillent, partie en oyant parler, tu l'auras aussi tost apprins, si bien que 5 tu l'enseigneras si tu veux à vn autre. Et si m'asseure bien, dit il, que toy mesme sçais beaucoup de choses, en cest art, que tu ne penses pas sçauoir; & y a encores vn autre point, que tous autres artisans, ie ne sçais comment, cachent tousiours ce qu'ils sçauent de plus 10 propre chascun en son mestier; mais d'entre les laboureurs celuy qui mieux plante, c'est celuy qui prendra le plus de plaisir si on le regarde faire; & celuy qui seme le mieux, tout de mesme; & si tu t'enquiers de ce que tu vois le mieux accoustumé, il ne te celera vn 15 seul point pour te faire entendre comment il l'a fait, tant il semble que l'agriculture face nobles & honnestes ceux qui la hantent. Vrayement, dis-ie, voici belle preface, & qui n'est pas, l'ayant ouyë, pour me destourner de ma queste. Et toy de ton costé, de tant 20 qu'elle est plus aysee à apprendre, de tant fais m'en plus ample discours; car ce n'est pas honte à toy d'enseigner ce qui est ayfé, mais à moy beaucoup plus de ne le sçauoir pas, mesmement quand c'est vne chose profitable. Premièrement donc, dit il, ô Socrates, ie 25 te veux monstrier à l'œil, qu'il n'y a aucune difficulté non pas en cela mesme qui a esté estimé le plus diuers & variable de l'agriculture, par aucuns qui ne l'ont aucunement pratiquée, & toutefois, à les ouïr parler, ils en discourent le plus subtilement qu'il est possible: 30 car ils disent que celuy qui veut faire bon labourage

« Pour estre laboureur ».

doit premierement cognoistre la nature de la terre.
 Et disent bien à mon aduis, ce dis-ie; car, qui ne sçait
 ce que la terre peut porter, sçaura aussi peu, ie croy,
 35 ce qu'il faut semer, ny ce qu'il faut planter. Or est il, *Qu'il est aysé*
 dit Ischomache, bien aysé à cognoistre, ouy bien en la *de cognoistre*
 terre mesme d'autrui, ce qu'elle peut porter ou non, *ce que la terre*
 en voyant les fruits & les arbres; puis, quand on la *peut porter*
 cognoit, il ne sert plus de rien d'ores en là combattre *& comment.*
 40 la nature: car qui n'aura esgard qu'à semer ou planter
 ce que luy fait befoing ne tirera pas si bien fa vie de
 la terre, comme d'y planter ou semer ce qu'elle se
 - plairoit de porter & nourrir. Mais quand la terre, par
 la nonchalance de celuy qui la tient, ne peut declairer
 45 fa portee, souuent aduient il que par la terre voisine
 on en peut cognoistre la verité mieux qu'on ne sçauroit
 entendre par le voisin mesme. Ouy bien encore, lors
 mesme qu'elle est en friche, elle represente fa nature:
 car celle qui porte des herbes sauuages, belles & bien
 50 nourries, si on l'entretenoit, elle en pourroit bien
 porter des belles domestiques. Ainsi donc, ceux là
 mesmes qui ne sont guieres experts en l'agriculture
 peuuent bien discerner le terroir. Desjà doncques,
 dis-ie, i'ai gagné ce point, ô Ischomache, que ie me
 55 fais fort qu'il ne faut pas que ie laisse de vacquer à
 l'agriculture, de peur que ie ne sçache bien cognoistre
 le naturel des terres. Aussi certes il m'est souuenu des *Exemple des*
 pescheurs, pour ce qu'encor que leur fait soit sur *pescheurs.*
 l'eau, sans ce qu'ils s'arrestent, ny aillent plus beau,
 60 pour se prendre garde des terres, ains outrepassent
 tout courant, si est ce, quand ils voyent en passant les
 fruits sur la terre, qu'ils ne font pas difficulté d'en

declairer leur aduis, quelle est bonne, quelle est mau-
uaise, en blasmant l'une, & louant l'autre; & pour
vray ie vois que la plus part du temps, en la plus part
des choses, ils disent de la bonté du terroir tout de
mesme que les laboureurs experimentez. Où veux tu 5
donc, ô Socrates, que ie commence à te remettre en
memoire l'agriculture? Car ie ne fais point de doute
qu'en te parlant de ce qu'il y faut faire, le plus souuent
ie ne te die autre chose, sinon cela mesme que tu sçais
fort bien. O Ischomache, dis-ie, j'apprendrois, auant 10
tout cela, plus volontiers, ce me semble, que nulle
autre chose (aussi est ce vrayement le faict d'un
homme qui ayme à sçauoir), à quoy faire, pour la
culture de la terre, si ie m'en voulois mesler, ie cueil-
lirois plus d'orge & de froment. 15

Chap. 23. Doncques ne sçais tu pas, dit Ischomache, que, pour
ieter la semence dessus, il faut deuant apprester la
terre reposee? Cela sçais ie bien, dis-ie. Et quoy, dit
*Quand c'est
qu'il faut
commencer
à labourer.* il, que fera-ce si nous commençons de labourer la
terre l'hyuer? Et comment? dis-ie; ce ne seroit que 20
fange. Et l'esté quoy, à ton aduis? dit il. Elle fera,
croy ie, bien dure, pour les bœufs, à virer, dis-ie. Il
est donc vraysemblable, dit il, que c'est au printemps
qu'il faut commencer ceste besongne. Ie le croirois
bien, dis-ie; car la terre, ce semble, s'en ressentira 25
d'auantage, si elle est remuee en ceste saison. Ouy
certes, dit il, & les herbes renuersees adonc par le
labour seruient des lors d'autant de fumier à la terre,
& ne gastent pas encore le grain, ains luy donnent
loisir de fortir. Ie pense bien aussi, que cela est aisé à 30
cognoistre, qu'il faut, qui veut auoir bon champ &

fertile, le tenir & descharger de tout autre herbage, & faire qu'il soit cuit, par maniere de dire, le mieux qu'il fera possible, au soleil. Sans doute, dis-ie, il me semble
 35 qu'il est necessaire que cela soit ainsi. Or doncques, dit il, comment cuides tu que cela se peut mieux faire, que si on le fait l'esté, en remuant fort souuent la terre? Pour vray, dis-ie, il m'est bien aduis que ie fçais cela fort bien, qu'il n'y a point de meilleur
 40 moyen pour mettre les mauuaises herbes tout dessus à fleur de terre, ny pour les faire hauies par les chaleurs, & la terre cuite par le soleil, que de la virer avec les bœufs au fin milieu du iour & de l'esté. Et si les hommes, dit il, virent la terre, & la font à bras,
 45 est il mal aisé à cognoistre qu'il est besoing aussi qu'ils departent l'herbe de la terre? Ouy, dis-ie, & qu'ils arrachent les herbes à fin qu'elles se meurent, au hault de seichereffe, & virent la terre, à fin que celle d'en bas, qui est cruë, cuise aussi. Tu vois doncques
 50 bien, ô Socrates, dit il, que, pour le regard du labour, toy & moy sommes de mesme aduis. De mesme aduis, dis-ie. Or quant à la saison de semer, dit il, ô Socrates, as tu autre opinion que celle là est la meilleure qui a esté cognue telle par tous ceux qui cy deuant
 55 en ont fait l'espreuue, & tous ceux qui la font encor maintenant? car lors que l'Automne est venu, tout le monde par tout vire les yeux à Dieu vers le ciel, pour veoir quand il luy plaira de mouiller la terre, pour leur donner congé de semer. De vray, ô Ischomache, tous
 60 les hommes ont aduisé de ne semer pas à leur escient, tant que la terre est seiche, pour autant, comme il est aisé à voir, que ceux qui sement auant que Dieu l'ait

*Pour auoir
bon champ
& fertile.*

*Saison de
semer.*

*« Qu'il faut
[se]mer
quand i[l] a
pleu ».*

ordonné, ont esté en plusieurs fortes batus du dom-
 mage. Ainfi, dit Ischomache, entre nous hommes
 nous sommes tous d'un accord en cela. Pour ce, dis-
 ie, que naturellement il se fait, qu'en ce que Dieu
 enseigne, les hommes s'en accordent, ainsi voit on 5
 que tout le monde s'accorde bien en cela, & est d'un
 aduis, qu'en hyuer il est meilleur, si on peut, de porter
 des habillements fourrez, & tous s'accordent de faire
 du feu, qui a du bois. Mais en un point, dit Ischoma-
 che, il y en a bien de diuers aduis, c'est du semer, à 10
 sçauoir si le plus aduancé est le meilleur, ou le plus
 tardif, ou l'entre deux. Et comment, dis-ie, Dieu
 n'ameine il pas l'an tout de ranc, tantost l'une saison
 fort belle pour les fruits aduancez, vne autre de mesme
 pour les plus tardifs, & vne autre encor pour ceux 15
 d'entre deux. Toy doncques, ô Socrates, lequel estimes
 tu le meilleur, ou de choisir un de ces temps pour
 semer, ou bien si tu aimerois mieux, à commencer la
 semence que tu voudrois faire, estre des premiers, &
 acheuer des derniers, soit que tu eusses à semer beau- 20
 coup de grains, ou bien peu? Lors ie luy respondy:
 Certes, ô Ischomache, il me semble bien que le
 meilleur est d'en prendre de tous, & vser de chaque
 temps des semaisons; car i'estime qu'il y a plus de
 profit de faire tousiours suffisante cueillette des fruits, 25
 que d'en auoir vne fois à grand' foison, & l'autre trop
 peu pour atteindre au bout de l'an. Doncques, dit il,
 ô Socrates, encore en cecy entre nous, le maistre & le
 disciple, nous nous trouuerons de mesme opinion, &
 si as tu premier que moy declairé la tienne. Mais à 30
 ietter la semence, dis-ie, ce sçauoir feroit il point

« [?]oies
 saysons
 [po]ur
 semer ».

Quel temps
 il faut
 choisir pour
 semer.

Comment il
 faut semer.

diuers & mal-aisé? Et bien, dit il, ô Socrates, à cela
aduiferons nous aussi: car quant à la semence, qu'il
la faille ietter de la main, cela sçais tu bien, Dieu
35 mercy. Ouy, dis-ie, car ie l'ay veu faire. Or de la
ietter, dit il, les vns le sçauent faire tousiours esgale-
ment par mesure, les autres non. Et à cela, dis-ie, ne
faut il pas de l'exercice & de l'accoustumance, comme
à la main d'un iouëur de harpe, pour sçauoir obeïr,
40 & se conduire au vouloir du maistre? Ouy vraiment,
dit il, bien fort; mais selon que la terre est legere,
ou fort grasse. Qu'est-ce à dire, dis-ie? par la legere,
entens tu la plus foible, & par la grasse, la plus forte?
Ainsi mesme, dit il; & te demande encore, si tu don-
45 nerois autant de semence à l'une qu'à l'autre, ou bien
à laquelle des deux d'avantage? Au vin, dis-ie, plus
il est fort, & plus i'estime qu'il y faut mettre d'eau; &
à un homme plus grande charge, plus il est fort, s'il
faut porter quelque chose; & s'il falloit nourrir quel-
50 que compagnie, ce seroit aux plus puissants, & qui
ont mieux de quoy, que i'ordonnerois d'en nourrir
le plus; mais par auanture que la terre foible deuient
plus forte quand on luy baille, comme aux cheuaux,
plus de grain; & s'il est ainsi, enseigne le moy, ie te
55 prie. Lors Ischomache, en riant: Tu te iouës, ô
Socrates, ie le vois bien. Mais fois assure qu'ayant
mis la semence dans le champ, puis apres l'hyuer, lors
que la terre prent grande nourriture du ciel, & quand
le grain a germé, & est venu en herbe, si tu le rem-
60 barres adonc, & le recules, cela vient apres tout en
blé, & la terre se renforce d'autant, aussi bien comme
du fumier; & si tu souffres que la terre mene la

« L'acoustu-
manc[e]
rend
les hom[es]
mestres ».

Terre legere
& foible,
grasse & forte.

Similitudes
fort
à propos
« d'ung v[in]
fort à
une [bon]ne
terre ».

« [Qu]e la
terre [fo]ieble
ne peut
[g]uiere por-
ter [d]es
qu'elle est
[fo]rt chargee
[d]e
semance ».

semence iusqu'au bout, & l'acheue de nourrir, il fera fort mal aisé, si la terre est foible, qu'elle porte à la fin grand fruit, aussi bien qu'à vne truye foible de bien nourrir beaucoup de cochons, mesmes quand ils sont grandelets. Tu veux dire, ô Ischomache, dis-ie, qu'il 5 faut charger les terres legeres de moins de grain.

Qu'il est
besoing de
sarcier.

Ouy pour vray, dit-il, ô Socrates, & toy mesme, puis que tu dis qu'il faut, à ton aduis, à tout ce qui est plus foible donner à porter moindre charge. Mais pourquoy, ô Ischomache, mettez vous le farceau (ou 10 sarcloir) dans le blé? Tu sçais bien, dit-il, que l'hyuer il vient aux terres des grandes eaux. Et pourquoy non, dis-ie? Posons le cas, dit-il, que le limon, qui vient parmy, cache vne partie des grains, & que la rauine de l'eau descouure ailleurs des racines, & 15 fouuent par les eaux, avec le blé fort force autre herbage, qui seroit pour l'estouffer sans doubte. Il est bien vraysemblable, dis-ie, que tout cela se fait ainsi.

« La rayson
pou[rq]uoy
on sarc[cle] ».

Lors doncques te semble il, dit-il, que le blé aye besoing de quelque secours? Ouy à bon escient, dis-ie. 20 Donc à celuy qui est enlimonné, qu'y faut il faire, à ton aduis, pour luy aider? Souleuer la terre, dis-ie, & la descharger. Et à celuy qui monstre les racines nues? Luy ramasser la terre dessus, dis-ie. Et si l'herbe fortant meslee avec le germe, l'estouffe, & rait la 25 nourriture qui fait besoing pour le blé, comme les bourdons inutiles au bornal pillent sur les abeilles, ce qu'elles, pour viure, avec leur grand'peine ont mis dedans? Certes, dis-ie, il faudroit couper les viures & la nourriture à ces herbes, aussi bien comme il faut 30 chasser les bourdons hors du bornal. Donc, dit-il, te

Exemple
des bourdons
qui volent
les mouches
à miel.

semble il que sans cause on mette le farceau par les terres? Non vraiment, dis-ie; mais maintenant ie comprends quel aduantage il y a d'amener des exemples bien à propos : car tu m'as aigry contre ces mauuaises herbes beaucoup plus, quand tu as parlé des bourdons, que deuant, quand tu parlois des herbes mesmes. Au reste ne faudra il pas deormais faire moissons? Dy moy donc aussi ce que tu as à m'enseigner pour ce regard. Ouy, dit-il, sinon qu'il se cogneust à l'essay, qu'encor en cela ce que ie sçais tu le sçais aussi. Tu sçais bien doncques qu'il faut couper le blé. Et comment ne le sçaurois-ie? luy dis-ie adonc. Comme donc le couperas tu? dit-il: ou bien si tu te mettras du costé que le vent vient, ou bien de front au vent? Non pas vraiment de front, dis-ie: car il feroit facheux, à mon aduis, & aux yeux & aux mains, de moissonner quand le vent renuoye contre le chaume & l'espi. Et rongneras tu, dit-il, le blé au bout de l'espi ou tout contre terre? Si le chaume du blé est court, dis-ie, ie le couperois fort bas, à fin que la paille fust de plus suffisante grandeur; mais si il est haut, ie penserois bien faire de le couper enuiron le milieu, à fin que les batteurs ne prinssent peine pour neant, & ceux qui vannent ne s'amusent à ce qui n'est pas besoing. Et croy que l'estouble qui demeure, si il est brulé, fait grand bien à la terre, & augmente le fumier, si il est meslé parmy. Vois tu, dit-il, ô Socrates, comment tu es trouué sur le faict, & es conuaincu de sçauoir, autant que moy, du faict des moissons? I'en suis en grand danger, dis-ie; mais ie veux encore aduiser si ie sçais point battre.

*De la façon
de couper le
blé
& moissonner.*

*« Deu
retouble
brulé ».*

*Chap. 24.
De la
maniere de
battre &
vanner le
blé.*

Or doncques, dy moy pour voir, fait il, sçais tu point cela, que toutes bestes de voiture battent le blé? Ouy dea, dis-ie. Et sçais tu pas qu'on appelle bestes de voiture les bœufs, les asnes, les cheuaux, tous d'une forte? & en sçais tu d'autres, à ton aduis, 5 qui peussent rompre le blé aux pieds, qui les toucheroit? Nulles autres, dis-ie. Mais, dis-ie, comment le batteront ils ainsi qu'il faut? & comment se pourra esgaler la batterie du blé au sol? par quel moyen cela, ô Socrates? Par le moyen, dis-ie, de ceux qui 10 gouuernent le sol: car tirant les gerbes, & mettant tousiours sous les pieds des iuments ce qui n'est pas rompu, ils feront aller tout d'un train aussi bien ce qui va dessous que l'autre, & si aduanceront plus ainsi. Donc, dit-il lors, il n'en est rien à dire, ô 15 Socrates, qu'en ceci tu n'en sçaches autant que moy. Apres cela, dis-ie, ô Ischomache, ne nettoions nous pas le blé en le vannant? Dy moy, ô Socrates, dit-il, sçais tu pas bien que si tu commences à vanner deuers le bout qui est contre le vent, toute la bale s'en volera 20 par tout le sol? Il n'y a point de faute, dis-ie. Et par ce moyen, dit-il, tomberoit elle pas sur le blé? Ouy, dis-ie, car elle auroit bien affaire de passer par dessus tout le monceau de blé, & aller en la place du sol qui est vuide. Et si on commence, dit-il, à vanner au 25 dessous du vent? Il est aisé à voir, dis-ie, que la bale fera à son monceau à part. Mais, dit-il, apres que tu auras bien esuenté le blé iusques au milieu de l'aire, le laisseras tu ainsi espars, & esuenteras soudain le demeurant? ou si tu amasseras le blé en un monceau, 30 & le ferreras à part pour tenir le moins de place

« [Co]mmant
il [fa]ut
vaner ».

qu'il fera possible? Ouy certes, dis-ie, ie ferreray le net à part, à fin qu'apres en esuentant le reste, la bale passe par dessus, & aille au lieu du fol qui
35 est vuide, & qu'il ne me faille retourner deux fois à vanner mesme blé. Pour vray, ô Socrates, quant à faire que le blé soit promptement net, tu en sçais assez pour l'enseigner à quiconque le voudroit apprendre. A ce compte, dis-ie, i'ignorois que i'en sceusse
40 tant moy mesme, & si ie le sçauois fort long temps y a; & pour vray ie pense en moy mesme si, possible, ie sçauois point fondre l'or & iouër des flustes, & peindre, & qu'encor ie ne m'en fusse pas prins garde. Il est vray que personne ne m'y a iamais enseigné; mais
45 si n'a pas personne, non plus, à cultiuer la terre. Or voy moy les hommes trauaillants aux autres mestiers tout de mesme qu'en l'agriculture. Et ne t'ay ie pas dit, long temps y a, dit Ischomache, que l'agriculture estoit le plus noble mestier du monde, pour cela
50 encore qu'il est plus facile à apprendre que tout autre? Or bien, dis-ie, ô Ischomache, i'entens à ceste heure; & de vray, voylà comment ie n'auois iamais plus sceu que ie sçauois semer. Mais le plant des
arbres est ce aussi du faict de l'agriculture? Ouy
55 vrayment, dit Ischomache. Et comment doncques se fait cela que ie sçache semer, & que ie n'entende rien à planter? Que tu ne l'entens pas, dit-il? Et comment le sçauois ie, dis-ie, qui n'entend ny en quelle terre il faut planter, ny de quelle profondeur, ny de quelle
60 largeur, ny de quelle grandeur les sauuageons doiuent estre, ny en quelle forte il les faut mettre en terre, à fin qu'ils prennent & iettent mieux? Et vien ça donc,

*Le plant des
arbres du
faict de
l'agriculture.*

*De quelle
profondeur
doibuent
estre les
fosses qu'on
fait pour
planter des
arbres.*

dit Ifchomache, & apprens ce que tu ne sçais pas. Tu as bien veu, i'en suis seur, des fosses qu'on fait pour planter des arbres, & comment elles sont faites. Ouy, & bien souuent, dis-ie. Quoy donc, en vis tu iamais qui fust profonde plus de trois pieds? Non certes, dis- 5 ie, ny deux & demy à grand'peine. Et quoy, dit-il, en as tu veu qui eussent plus de trois pieds en largeur? Non, ny deux, fis-ie. Et vien ça, dit-il, respons moy encore à ce point : en vis tu iamais de moins profonde que d'un pied? Non certes, dis-ie, qui n'eust pour le 10 moins vn pied & demy : car on les aueindroit en labourant à bras la terre, s'ils estoient ainsi plantez à fleur de terre. Et donc, sçais tu pas bien qu'on n'en plante point plus profond que de deux & demy, ny moins que d'un & demy? Cela est bien, dis-ie, si cler 15 qu'il n'est pas possible qu'on ne le voye. Et quoy, dit-il, cognois tu la terre seiche & l'humide, quand tu la vois? Il me semble que les terres d'autour de Licabet sont seiches, & celles qui leur ressemblent; & humides celles du marez de Phalere, & autres pareilles à celles 20 là. Où feras tu donc la fosse pour la plante que tu as à faire, ou bien à la terre seiche ou humide? En bonne foy, dis-ie, à la seiche : car si tu caues profond dans la grasse tu trouueras l'eau, & dor en là de planter en l'eau tu ne fçaurois. Certes, dit il, c'est bien dit à mon 25 gré. Or, apres que les fosses sont faites, as tu encore iamais prins garde quand c'est qu'il fault mettre en terre les plantes de chascune sorte? Ouy bien, dis-ie.

*« Qu'il ne
faut planter
en lie[u]
acatique ».*

*En quelle
terre le
plant iette
plustost.*

Donc si tu veux que ton plant vienne au plustost, penfes tu si tu le mets en champ labouré, que les 30 iettons du sep fortent plus tost à trauers la terre molle

que par la dure qui aura chaumé? Il est bien aisé à
 cognoistre qu'il iette bien plus tost en la terre cultiuee
 qu'en celle qui a demeuré oisifue. Et faut il donc, dit-il,
 35 bouter de la terre foubz la plante? Et pourquoy non?
 dis-ie. Mais, dit-il, comment penfes tu qu'il se prenne
 mieux & s'enracine, ou bien, si tu mets tout le sep en
 terre iustement droit & regardant le ciel, ou bien si
 tu le mets aucunement panché à costé, la terre
 40 amassée au deffoubz, pour estre couchee, en forme d'un
 gamma, λ, à l'enuers? C'est vraiment ainsi que ie le
 planterois, dis-ie adonc: car en ce point, le sep aura
 plus d'yeux vers la terre. Or voy-ie qu'au haut mesme
 l'arbre bourgeonne à trauers ses yeux. Ainsi ie pense
 45 qu'il se fait tout de mesme dans la terre, & croy que
 plusieurs iettons sortent par dedans à la racine; & par
 ce moyen la plante est plus gaillarde & en vient plus-
 tost, & se renforce d'auantage. Tu es donc, dit-il, en
 cela de mesme opinion que moy; mais te contenteras
 50 tu d'assembler seulement la terre au tour, ou si tu la
 voudras encore battre & presser bien fort, tout à
 l'enuiron de la plante? Ouy bien moy, certes, ie la
 presserois, si c'estoit à moy à faire: car qui ne la
 ferreroit ainsi, ie croy certainement qu'à force d'eau
 55 qui donneroit dedans, la terre dissoute viendroit en
 fange, & du soleil qui frapperoit dessus, elle se desse-
 cheroit iusqu'au fond: de sorte qu'il feroit à craindre
 que la plante par l'eau se pourrist à force d'humeur,
 ou bien se hauist, estants les racines eschauffees, à
 60 raison de la seichereffe de la terre, pour estre lasche
 & mal liee.

« [Q]u'il faut
 que [l']arbre
 qu'on plan[te]
 panche
 un [p]eu ».

« [Q]u'il faut
 press[er] la
 terre [au]tour
 les arbres ».

Donc, ô Socrates, dit-il, ce que i'entens au plant de *Chap. 25.*

la vigne, tu sçais cela mesme aussi bien que moy. Et
Le figuier. le figuier, dis-ie, le faut il planter de mesme ? C'est bien
mon aduis, dit Ischomache, & en tous autres arbres,
qui viennent de plant : car qu'est ce que tu sçaurois
trouuer mauuais au plant des autres arbres, qui soit 5
L'oliuier. bon au plant de la vigne ? Mais l'oliuier, ô Ischomache,
dis-ie, comment le planterons nous ? Tu m'essayes,
dit-il, en cecy, ie le cognois bien, car tu le sçais mieux
que tout autre : tu vois bien qu'on fait plus profonde la
fosse pour l'oliuier, pour ce qu'on le plante volontiers 10
pres des chemins. Aussi tu vois bien comment l'on met
les greffes par toutes les pepinieres, & sçais qu'on fait
à tous la teste de terre grasse & destrempee, & comme
l'on tient à toutes plantes le dessus couuert & enue-
loppé. Je voy bien tout cecy, dis-ie. Et le voyant, 15
dit-il, qu'y a il que tu n'entendes ? Quoy, sçais tu pas
comme il te faut mettre la coquille au dessus de l'amas
de terre ? En bonne foy, dis-ie, Ischomache, de tout
ce que tu as dit ie n'en pense ignorer rien ; bien pense
ie fort pourquoy c'est que tantost, quand tu m'as 20
demandé tout en gros si ie sçaurois planter, i'ay dit
que non : car il ne me sembloit pas que i'en sceusse
rien dire ; & apres quand tu t'essayois de m'interro-
guer de chasque chose à part, ie te respons ce que tu
sçais toy mesme, qui es estimé si merueilleux mesna- 25
*Qui
interroque
enseigne.* ger. Seroit ce point, ô Ischomache, que qui interroque
enseigne ? car i'apprens, ce me semble, chasque chose
à mesme que tu me la demandes, pour autant que, me
conduisant par les choses que ie sçay, & me montrant
celles que ie ne pense pas sçaouvoir, toutes semblables, 30
tu me fais acroire, ce croy ie, que ie les sçay bien.

Mais à sçavoir mon, dit Ischomache, si en te faisant pareilles demandes de l'argent, si il est bon, ou non, ie te pourrois faire entendre que tu le sçais fort bien
35 esprouuer, & cognoistre les bons lingots & les faux;
& pareillement, si en t'interrogant sur le ieu des flustes, ie te sçaurois point faire croire que tu sçais iouër, & de la peinture, & tout autre sçavoir semblable, tout de mesme? Parauanture que ouy, dis-ie,
40 puis que tu m'as donné à entendre que ie suis vn fauant homme en l'agriculture, bien que ie sceusse qu'oncques personne quelconque ne m'enseigna ce mestier. Ce n'est pas cela, dit il, ô Socrates; mais il y a long temps que ie te dis que l'agriculture est vn art
45 si humain & si debonnaire, qu'en voyant & oyant seulement, il fait aussi tost les gents sçauans, s'ils en ont enuie; & de vray elle mesme apprend beaucoup de choses à fin qu'on puisse bien vser d'elle. Voilà, *La vigne en-
seigne
comment il
faut vser
d'elle.*
pour le premier, la vigne qui en montant sur les
50 arbres, si elle en trouue pres de foy, enseigne elle mesme, qu'il la faut arrester & soustenir; &, en estendant de toutes parts son pampre, lors que ses raisins sont encore tendres, elle monstre qu'il faut à son exemple ombrager en ceste saison là les grappes que
55 le soleil touche trop & voit toutes nues; & en depouillant ses feuilles, lors qu'il est temps que le raisin s'adoucisse par la force du soleil, elle apprend clairement qu'il la faut descourir adonc, & aider à meurir & amollir son fruit; & encore, en presentant les
60 raisins les vns mols & luisants, les autres verdelets encores, elle monstre au doigt comment il la faut vendanger, ny plus ne moins que les figuiers courent

toufiours, & tiennent à l'ombre ce qui boutonne encore.

Chap. 26. Lors ie prins la parole, & luy dis : D'où vient doncques, ô Ischomache, si ce qui est de l'agriculture est tant aisé à apprendre, & que egalelement tous sçauent 5 ce qu'il y faut faire, qu'egalelement tous ne le font de mesme? Or voit on les vns qui en vivent fort richement, & font encore reserue; & les autres n'en peuuent pas auoir seulement pour leurs necessitez, mais empruntent encore pour y subuenir. Certes ie 10 te le diray, ô Socrates, dit Ischomache; car pour vray ce n'est pas ny le sçauoir, ny l'ignorance des laboureurs, qui fait aisez les vns, & les autres malaisez; & iamais tu ne verras qu'il court vn bruit ainsi: Vne telle maison a esté destruite pour ce que celuy qui 15 seme au labourage ne semoit pas bien esgalement; ny pour ce que les rancs de la vigne n'ont pas esté plantez bien droitz; ny pour autant que quelqu'un ne cognoissant pas la terre qui ayme la vigne, la plante en terre qui n'en porte point; ny pour auoir ignoré 20 qu'il est bon, pour semer, d'apprester le champ deuant; ny pour n'auoir sceu qu'il est bon de meller le fien avec la terre. Mais beaucoup plus volontiers orra on dire: C'est vn homme qui ne prend point de blé de son heritage, car il n'a point cœur à le faire ny fumer, 25 ny semer; c'est vn homme qui ne recueille point de vin, car il n'a pas le soing qu'on luy plante des vignes, ny celles qu'il a, de les faire porter; il n'a cueilly ny figues, ny huile, car il ne met pas ordre & ne fait pas ce qu'il faut faire pour en auoir. Voilà, ô Socrates, 30 comment les laboureurs estans differents les vns des

*D'où vient
qu'entre les
laboureurs
les vns
font aisez,
les autres
malaisez.*

autres, ils font auffi leur befongne differente, & non pas pour auoir trouué l'un plus que l'autre quelque grand fecret en ce fçauoir. Et les capitaines mefmes, *Entre les capitaines l'un est meilleur, l'autre est pire, & pourquoy.*

35 en prou de chofes qui font du deuoir d'un chef d'armes, l'un est meilleur & l'autre pire, non pas pour auoir en cela diuerfes opinions, mais clairement ce qui donne à l'un l'auantage, c'est le foing & la diligence : car les chofes que tous capitaines fçauent bien

40 qu'il faut faire, & plufieurs mefmes qui ne le firent oncques, les vns des chefs le font, & les autres non, comme en cecy : tout le monde entend bien qu'il est meilleur, quand on paffe en terre d'ennemy, de marcher en ranc & en ordonnance, car en ce point on

45 combatra beaucoup mieux, s'il en est befoing ; chacun donc le fçait bien ; mais les vns le font ainfi, les autres non. Perfonne n'ignore que ce ne foit le meilleur d'affeoier le corps de garde auant le camp & la nuit & le iour ; mais les vns font foigneux d'auifer ainfi & les

50 autres ne s'en foucient. De rechef encore, quand vne armee va par des deftroits, fort malaiseement trouueroit on quelqu'un qui ne fceuft que pour bien faire il faut gagner les lieux commodes pour le camp ; & toutefois en cela les vns font foigneux, & les autres

55 point. Auffi tous difent bien qu'il n'y a rien meilleur pour le labourage que le fumer ; & voyans bien comme il fe fait, eux mefmes neantmoins, encore qu'ils fçachent fur le doigt comment on le fait, & ayant le moyen d'en faire beaucoup, l'un met peine

60 pour en affembler, & l'autre n'y aduife pas. Or Dieu mefme nous prefente l'eau & nous l'enuoye d'en haut ; & lors naturellement tous lieux caues & enfon-

Rien meilleur pour les terres que le fien.

cez viennent en mares; d'autre part la terre iette des
 herbes infinies de toutes fortes : or la faut il nettoyer
 qui la veut ferner; & cela mesme qu'on en tire, qui le
 iettera dans l'eau, le temps sans plus fera de foy
 mesme ce dont la terre s'esioit le plus. Car quelle 5
 herbe, voire quelle terre, ne deuient fumier, si elle
 demeure dans l'eau dormant qui n'a point de cours?
 Chacun entend aussi en combien de fortes on donne
 remede à la terre, si elle en a befoing, lors qu'elle est
 ou trop mouillée pour le grain, ou trop amere & salee 10
 pour le plant; & comment il en faut tirer hors l'eau
 avec des fosses, & comme il faut corriger l'amertume
 & salure en la destrempant avec quoy que ce soit de
 dous & humide & sec : mais les vns se soucient d'y
 pouruoir, & les autres nullement. Et encore, s'il y en 15
 auoit aucun au monde qui fust du tout ignorant de ce
 que la terre peut porter, & qui n'eust veu fruit aucun
 d'elle, ny plante aucune, ny trouué personne de qui
 il en eust peu entendre la verité, ne feroit il pas à
 celuy là mesme, & à tout autre, plus aisé d'apprendre 20
 à cognoistre la terre par l'espreuue, que de cognoistre
 les cheuaux, que de cognoistre les hommes? car elle
 ne fait monstre de chose quelconque, pour tromper
 aucun; mais, avec vne grande simpleste, elle declare,
 sans déguiser & sans mentir, ce qu'elle peut ou ce 25
 qu'elle ne peut pas. Et me semble qu'en se presentant
 ainsi, si facile à cognoistre & comprendre, qu'elle
 descouure le mieux qu'il est possible & merque ceux
 qui valent quelque chose, & ceux qui ne valent
 rien : car il n'est pas ainsi d'elle, comme des autres 30
 mestiers, auxquels ceux qui n'y trauaillent point

« Que la terre
 [ne] trompe
 aucun à sa
 monstre ».

peuvent s'excuser qu'ils n'y sçauent rien; mais tout le monde cognoit la terre, qu'elle ne faut iamais à faire bien à qui luy en fait. Et ainsi cest art d'agriculture accuze haut & clair & conueint vn mauuais cœur & lasche, car il n'y a personne qui se face accroire qu'on puisse viure sans les choses necessaires; & par ainsi qui ne sçait aucun autre mestier pour gagner sa vie, & encore ne veut pas labourer, c'est chose apparente qu'il pense viure ou de defrober, ou de voler, ou de mendier, ou bien il est du tout insensé. En cela consiste, dit-il, bien la grande difference de l'agriculture pour en tirer profit, ou n'en tirer point, quand là où il y a compagnie de manou-
 45 uriers & bien grande, lon voit l'un auoir grand soing que ses gents soient de bonne heure à la besongne, & l'autre n'y penser point. Lors cognoit on à l'œil que c'est bien autre chose d'un homme qui vaudra mieux lui seul que dix autres, pource qu'il trauaillera
 50 tant qu'il y a de temps, & autre chose d'un qui laisse la besongne auant le temps. Et certes qui laissera mufer les gents tout le long du iour, il fera aiseement, ce qu'on dit volontiers, que mieux vaudroit la moitié que le tout. Comme l'on voit, à voyager, que mainte-
 55 fois de deux qui vont mesme chemin, il y a à dire de l'un à l'autre en diligence vingt & cinq lieuës pour cinquante, & si feront tous deux ieunes, & tous deux sains; mais c'est quand l'un se despesche d'aller la part qu'il s'est acheminé, & l'autre prent son aise, se
 60 reposant autour des fontaines & à l'ombre, & s'amuse à regarder par cy par là, cherchant l'aleine des vents frais & gracieux; de mesme, pour aduancer l'ouurage;

*La terre ne
faillit
iamais à
faire du bien
à qui luy
en fait.*

*«[Q]ue
celluy la qui
[n]e veut
travaillier a
enuye[d']es-
tre volur».*

*Comment
vaut mieux la
moitié que
le tout.*

il y a bien grande difference de ceux qui font ce pour quoy ils font là, & ceux qui ne le font point, ains cherchent excuse de rien faire & à qui on souffre de muſer ainſi; & pour vray d'auifer à faire bien tra-

« Qu'il vaut
aut[ant]
chaumer
que tra[u]a-
lyer mal.

uaille ou à trauailler mal, il y a bien autant à dire de 5 l'un à l'autre, comme de trauailler à chaumer du tout.

Comme en voilà qui beſchent la vigne, à fin que le ſep ſoit tout net de toutes herbes, & ils la beſchent de forte que l'herbe y viendra plus que deuant & plus belle : ne diras tu pas que c'eſt vrayement chaumer? 10

C'eſt donc cela qui gaſte les maiſons beaucoup plus que la grande ignorance de la meſnagerie qu'on pourroit penſer. Car, qui enuoyra de l'argent de ſa maiſon, faiſant deſpenſe entiere, & ne fera pas les beſongnes à demy pour ſeruir à la miſe, meſhuy il ne 15 ſe faut pas eſbahir, ſi ce meſnage au lieu de ri cheſſe ameine pauureté & ſouffrance. Mais certes mon pere m'enſeignoit à moy & prattiquoit luy meſme la meilleure & plus ſouueraine regle de meſnagerie champêtre qu'il eſt poſſible, pour ceux qui ſe ſçauent 20 ſoucier de leurs affaires, & qui font eſtat bien à point de l'agriculture; car, il ne ſouffroit point qu'on

Bon conſeil
pour ceux
qui veulent
acheter
vne ferme.

achetaſt vne ferme bien cultiuee & bien agencee, mais conſeilloit de mettre ſon argent en vne qui fuſt oyſiue & deſplantee, ou pour la nonchalance ou pour l'im- 25 puiſſance de ſon maĩſtre; pour ce, diſoit il, que les lieux bien agencez ſont à haut pris à qui en veut, & apres leur valeur ne peut augmenter. Or penſoit il que ceux qui ne peuuent croiſtre en valeur, ne donnent point de plaĩſir au pris des autres; mais luy 30 ſembloit que quelque bien qu'on aye, quelque nour-

riture qu'on face, quand elle profite & s'amende, c'est
lors qu'elle nous refouit le plus. Or n'y a il rien qu'on
voye plus clairement profiter qu'un lieu qui n'a-
35 guieres estoit fauage, & maintenant porte toute forte
de fruits : car ie veux bien, ô Socrates, que tu sçaches
que i'ai defia fait valoir plusieurs lieux dix ou douze
fois autant qu'ils valoient au commencement, quand
ie les prins; & ceste belle inuention, ô Socrates, &
40 tant estimable, est bien si facile à apprendre que main-
tenant, me l'ayant ouy dire, tu t'en iras aussi sçauant
que moy pour ce regard, & l'enseigneras à un autre si
tu veux. Et mon pere ne l'apprent iamais de personne,
ny ne se trauailla iamais à la trouuer; mais pour
45 estre naturellement penible, & affectionné à l'agri-
culture, voilà qui luy fit dire qu'il n'auoit enuie que
d'un lieu où il eust à quoy s'employer, & de quoy se
refouir en receuant profit. Car sans doute, ô
Socrates, l'homme d'entre tous les Atheniens qui
50 naturellement estoit plus amoureux de l'agriculture
& plus affectionné, c'estoit mon pere. Adonc, l'oyant
parler en ceste maniere, ie lui demanday : Et, fis-ie,
tant de lieux que ton pere fit valoir, les gardoit il
tous, ou s'il en vendoit quand il en trouuoit beaucoup
55 d'argent? Il en gardoit, & en vendoit pour vray, dit
Ischomache; mais certes aussi tost, au lieu de celui là,
il en achetoit un autre oisif & vacant, tant il ay-
moit le trauail & la peine. A bon escient, ô Ischomache,
dis-ie, tu me parles d'un homme qui estoit vraiment
60 de sa nature amoureux de l'agriculture; mais c'estoit
ny plus ny moins comme les marchands sont amou-
reux des bleds. Car pour les aimer extremement, où

que ce soit qu'ils oyent dire qu'il y a abondance de blé, ils nauigent aussi tost celle part, traufferans pour l'aller trouver l'Ægee, l'Euxine, & la mer de Sicile. Et quand ils y ont chargé le plus qu'ils ont peu, ils l'emmeinent par mer, mais c'est l'ayant mis dans 5
 même vaisseau où ils ont leurs personnes, & puis s'ils ont faute de deniers, ils ne l'abandonnent pourtant follement à l'auenture; mais s'ils entendent que le blé soit à grand'requête quelque part, & qu'on en fait là plus grand compte, ils l'ameinent à ceux là & le leur 10
 deliurent. De ceste même façon te semble il que ton pere aymast l'agriculture? A cela Ischomache respondit: l'entens bien, ô Socrates, que tu te moques; mais de ma part ie n'estimerois pas vn homme moins bastisseur & affectionné à l'architecture, pour auoir 15
 vendu le bastiment qu'il auroit acheué, & puis apres en auoir refait vn autre. Et moy, luy dis-ie, ô Ischomache, ie te feray bon serment que ie te crois fort bien, & que sur ta parole ie veux bien penser que ces gents là aiment naturellement toutes ces choses dont 20
 ils pensent tirer quelque profit; mais ie fais aussi mon compte, ô Ischomache, que tu as amené tout ce discours pour ayder à ton premier propos: car tu auois proposé que l'agriculture est le plus facile art du monde; & maintenant par tout ce que tu en as 25
 dit, à ta persuasion, ie croy fermement qu'il est ainsi.

*Que sçauoir
 commander
 & gouverner
 est vn des
 principaux
 poincts en
 toutes façons
 de viure.*

Il est ainsi & t'en assure, dit Ischomache. Mais certes en vn point, ô Socrates, qui est cogneu en toutes façons de viure, à l'agriculture, au maniement de la Republique, à la mesnagerie, au faict des armes, c'est 30
 de sçauoir commander & gouverner; en ce point seul,

dis-ie, te confefferay ie bien que, pour auoir le fens
 de le sçauoir faire, il y a grand'difference des vns aux
 autres. Comme en vne galere, quand on flote en
 35 haute mer, & qu'il faut tirer à la rame pour trauerfer
 à quelque pas, il y en a qui n'ont office en la galere
 que d'animer les autres; mais de ceux là les vns
 sçauent dire & faire ie ne sçay quoy qui espoit viue-
 ment les cœurs de la chiorme, & les fait trauailler
 40 franchement & de leur gré; & les autres y font si mal
 adroits qu'ils n'auanceront pas tant de chemin en
 deux fois autant de temps. Et ainfi les vns sortent
 apres à terre ioyeux, fuans à grosses gouttes, & se
 vantans, & s'entrelouans l'un l'autre, tant celuy qui
 45 les animoit, que ceux qui ont obey; & les autres
 arriuent sans fuer goutte, trahisans leur chef, & haïs
 de luy. Et en cela mesme consiste la difference des
 capitaines, pour ce qu'il y en a que les soldats sous
 leur charge ne se mettent iamais de leur gré ny à la
 50 peine, ny au danger, & ne daignent obeïr, ny ne
 veulent, sinon tant qu'il leur est force; ains prennent
 gloire de contredire & faire teste à leur chef. C'est ce
 capitaine qui ne leur pourroit enseigner d'auoir honte
 de luy, quelque vilanie qu'ils eussent fait; mais il y en
 55 a aussi d'autres vrayement diuins & bons maistres à
 commander, qui prendroient en main ces mesmes
 soldats là, & d'autres encore mainte-fois, & les auroient
 si bien faicts à leur poste, qu'ils mourroient de honte
 de faire rien de vilain & de meschant, & se vanteroient
 60 & tiendroient fiers, chacun endroit foy, de leur rendre
 obeissance. Et, s'il est besoing que tous ensemble se
 mettent au traual, ils trauaillent tous, sans monstres

*Office
d'encourager
les autres.*

*« Diuerfes
façons de
commande-
[m]ans ».*

*Difference
de
capitaines.*

*« Capitenes
[p]ropres à
comman-
der ».*

« Quelz
capitaines se
peuvent
dire
puyssans ».

Difference
de maistres.

vn seul brin de regret, ny de lascheté; ains, comme il s'en voit parfois, de toutes manieres de gents, quelqu'un en qui on recognoit vn naturel valeureux & cherchant la peine, aussi les bons commandeurs d'armées impriment cela au cueur de tous ceux du 5 camp, d'aymer le trauail, de conuoiter ambitieusement la gloire d'estre veus de par leurs chefs, faisans quelque beau fait. Or, quiconques soient les chefs de guerre, enuers lesquels les gents qui les suyuent sont ainsi affectionnez, certainement ceux là se peuuent 10 bien hardiment vanter que ce sont eux les puissants capitaines & redoutables, non pas certes ceux qui ont les corps plus à commandement que tous leurs foldats, ny ceux qui dardent, ny ceux qui tirent mieux de l'arc, ne qui sont les mieux montez pour combatre 15 des premiers plus vaillamment & plus dextrement que nul autre, soit à cheual, ou à pied la targue au poing; mais sont vraiment ceux qui sçauent mettre cela en la teste des foldats, qu'ils les doiuent suyure, & fallust il passer dans le feu, & par tous les dangers 20 du monde. A ceux cy faut il à bon droit donner le tiltre de cœur grand & de grand' ceruelle, quand plusieurs vont apres vn, ayans tous vne mesme volonté. Cestui cy peut on dire auoir le bras grand, au sens du quel tant de bras obeïssent sans contrainte; 25 cestui cy est vraiment grand personnage, qui peut mettre à fin les choses grandes avec son sens plus tost qu'avec sa force. Et aux besongnes domestiques tout de mesmes, soit ou qu'il y aye vn receueur ou vn maistre d'hostel qui en aye la charge, s'il sçait tenir 30 les gents au trauail gaillards & courageux, sans def-

bauche & fans relasche, c'est luy fans doubte qui fait
 le grand coup pour mettre les biens à la maison, &
 qui la comble d'abondance. Mais, ô Socrates, quand
 35 le maistre suruient à la besongne, en la puissance
 duquel il est de donner aux lasches trauailleurs plus
 grand peine, & aux courageux plus de recompense,
 si lors à sa veuë les manouuriers ne donnent à
 cognoistre à veuë d'œil qu'il est venu, certes ie ne
 40 feray pas cas d'un tel maistre; mais de celuy là, qui,
 aussi tost que ses gents l'auront veu, ils s'esmouueront,
 & vne ardeur se boute dans le cœur de chascun des
 journaliers, & voir querelle de gloire parmy tous
 pour trauailler à l'enuy, à qui mieux mieux, & vne
 45 ambition à chascun en son endroit tres bonne & pro-
 fitable : celuy là diray ie hardiment, qu'il a quelque
 chose de naturel royal. Et voilà ce qui est à mon aduis
 le plus important en toutes factions où l'on s'aduan-
 ce par le moyen des hommes, & par ainsi, au fait aussi
 50 de l'agriculture. Mais assure toy que ce que ie te
 viens de dire ne s'apprent point ny pour l'auoir veu
 faire, ny pour l'auoir ouy dire vne fois; mais ie te dis
 que qui le veut sçauoir faire, il a besoing de s'y
 nourrir & adreffer, & encore que de sa nature il soit
 55 bien nay, & ce qui est le plus fort encore, qu'il aye
 ie ne sçais quoy de diuin : car ie ne peux bonnement
 croire que ce bien si grand puisse entierement estre
 propre de l'homme, mais vrayement de Dieu, de
 commander aux personnes de telle sorte qu'il se
 60 cognoisse clairement que c'est de leur gré. C'est luy
 qui espargne ce bien & le referue pour ceux qui ont
 vrayement voué & fait la profession d'une vie pure

*« Comment
 les homes
 sont aduan-
 cez le[s]
 uns par le
 moyen des
 autres
 homes ».*

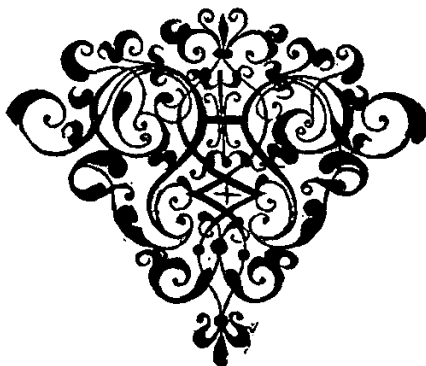
*De quoy a
 besoing celui
 qui veut
 sçauoir com-
 mander.*

« P^unition
de [c]eux
qui veulent
[c]om-
mander par
[fo]rce ».

& chaste; mais de regner sur les hommes malgré eux, cela donne il, à mon aduis, à ceux qu'il estime dignes de viure comme Tantale, lequel on dit estre là bas, en enfer, languissant à tout iamais, & mourant de peur de mourir deux fois.

5

Fin de la Mesnagerie de Xenophon.





A MONSIEVR
MONSIEVR DE MESMES,

SEIGNEVR DE ROISSY ET DE MAL-ASSIZE,
CONSEILLER DV ROY EN SON PRIVÉ CONSEIL.

MONSIEVR, c'est vne des plus notables folies que les hommes facent, d'employer la force de leur entendement à ruiner & chocquer les opinions communes & receues, qui nous portent de la satisfaction & du contentement. Car, là où tout ce qui est soubz le ciel employe les moyens & les outils que nature luy a mis en main (comme de vray c'en est l'usage), pour l'agencement & commodité de son estre, ceulx icy, pour sembler d'un esprit plus gaillard & plus esueillé, qui ne reçoit & qui ne loge rien que mille fois touché & balancé au plus subtil de la raison, vont esbranlant leurs ames d'une assiete paisible & reposee, pour, apres vne longue queste, la remplir en somme de doute, d'inquietude & de fieure. Ce n'est pas sans raison que l'enfance & la simplicité ont esté tant recommandees par la verité mesmes. De ma part i'ayme mieulx estre plus à mon aise, & moins habile; plus content, & moins entendu. Voylà pour quoy, Monsieur, quoy que des finès gens se mocquent du soing que nous auons de ce qui se passera icy apres nous, comme nostre ame, logee ailleurs, n'ayant plus à se ressentir des choses de çà bas, i'estime toutefois que ce soit vne grande consolation à la foiblesse & briueeté de ceste vie, de croire qu'elle se puisse fermir & allonger par la reputation & par la renommee; & embrasse tres-volontiers vne si plaisante &

fauorable opinion engendree originellement en nous, sans m'enquerir curieusement ny comment ny pourquoy. De maniere que, ayant aymé plus que toute autre chose feu Monsieur de La Boetie, le plus grand homme, à mon aduis, de nostre siecle, ie penserois lourdement faillir à mon deuoir, si à mon escient ie laissois esuanouir & perdre vn si riche nom que le sien, & vne memoire si digne de recommandation; & si ie ne m'essayois, par ces parties là, de le resusciter & remettre en vie. Je croy qu'il le sent aucunement, & que ces miens offices le touchent & resiouissent. De vray, il se loge encore chez moy si entier & si vif, que ie ne le puis croire ny si lourdement enterré, ny si entierement esloigné de nostre commerce. Or, Monsieur, par ce que chaque nouuelle cognoissance que ie donne de luy & de son nom, c'est autant de multiplication de ce sien second viure, & d'auantage que son nom s'ennoblit & s'honore du lieu qui le reçoit, c'est à moy à faire, non seulement de l'esprendre le plus qu'il me sera possible, mais encore de le donner en garde à personnes d'honneur & de vertu, parmy lesquelles vous tenez tel ranc, que, pour vous donner occasion de recueillir ce nouuel hôte, & de luy faire bonne chere, i'ay esté d'aduis de vous presenter ce petit ouurage, non pour le seruice que vous en puissiez tirer, sçachant bien que, à pratiquer Plutarque & ses compaignons, vous n'avez que faire de truchement; mais il est possible que Madame de Roissy y voyant l'ordre de son mesnage & de vostre bon accord représenté au vif, sera tres-aise de sentir la bonté de son inclination naturelle auoir non seulement atteint, mais surmonté ce que les plus sages Philosophes ont peu imaginer du deuoir & des loix du Mariage. Et, en toute façon, ce me sera tousiours honneur de pouuoir faire chose qui reuienne à plaisir à vous ou aux vostres, pour l'obligation que i'ay de vous faire seruice.

Monsieur, ie supplie Dieu qu'il vous doint tres-heureuse & longue longue vie. De Montaigne, ce 30 avril 1570.

Vostre humble Seruiteur,

MICHEL DE MONTAIGNE.



LES
REGLES DE MARIAGE
DE PLVTARQVE

*Plutarque à Pollion & Euridice, nouueaux mariez.
Salut.*

APRES la saincte Loy du païs qui vous fut
chantee par la prestresse de Ceres, lors
que vous fustes ioints par mariage, si
maintenant, suyuant cela, ie vous fais
5 sur ce propos vn discours pour vous vnir
toufiours de plus en plus, en maniere d'vn second
Chant Noçal, il pourra estre, à mon aduis, aucune-
ment proffitable, & s'accordera avec la loy qui vous
fut declairee à voz noces. Or en la musique, mesme au
10 ieu de la fluste, iadis entre les façons de chants il y
en auoit vne, laquelle pour sa singularité on appelloit
haste-cheual, pour autant, ie croy, qu'elle auoit quel-
que vertu de donner aux cheuaux courage de tirer
au chariot; & en la philosophie, entre plusieurs &
15 beaux propos qu'elle traicte, ie ne croy pas qu'il en
y aye vn plus digne que le Noçal. C'est cestui-cy que

Chant Noçal.

nous auons en main, au fon duquel la philosophie rend doux, priuez & paifibles enfemble, ceux qui par la communion de la vie s'affemblent, & deuiennent de deux vn. Doncques ayant affemblé en quelques comparaifons breues (pour eftre plus aifees à retenir), 5 quelques fommaires de ce que vous auez fouuent ouy dire à plein fur ce fubiet, ayans efté nourris tous deux en la philosophie, ie vous les enuoye par vn present commun à l'vn & à l'autre. Mais dés le commencement, ie veux faire priere aux Mufes, qu'elles vueillent 10 eftre en vofre mariage compaignes & aydes de Venus. Auffi, à la verité, vne lyre ne leur feroit pas mieux

*Accord
en la maifon
& au
mariage.*

feante, ny vne guiterne, que de mettre vn accord bien auenant en la maifon, & au mariage, par vn doux parler, par quelque harmonie, par la philosophie. 15 Voilà pourquoy les anciens affirent fur mefme autel Venus & Mercure, comme voulans dire qu'au plaifir de mariage le doux parler y eft neceffairement requis; & pareillement affemblerent ils Suadelle & les Graces, pour monftrer qu'il faut que le mary & la femme 20 obtiennent l'vn de l'autre ce qu'ils defirent par douces paroles & perfuafions, fans debat ny querelle.

*Comment
le mary
& la femme
doient obtenir
l'un de
l'autre ce qu'ils
defirent.*

I. Solon ordonna que la nouuelle espoufe ne couchaft point avec fon espoux, qu'elle n'eut mangé d'une

*Pomme de
coing.*

pomme de coing: voulant declairer ainfi couuerte- 25 ment, à mon aduis, qu'il faut deuant tout aux mariez la grace de la bouche & du parler douce & auenante.

II. En Bœotie ils couurent l'espoufe & la couronnent

Asperges.

d'asperges, pour ce que ceste herbe, d'un chardon afpre & poignant, iette vn fruit merueilleufement doux; 30 & auffi la nouuelle espoufe, à qui ne fe degoute pas &

ne se fasche pas pour sa premiere estrangeté & amertume, donne vn singulier plaisir pour la compagnie d'une vie douce & priuee. Mais ceux qui ne peuuent
 35 souffrir les premieres rudeſſes des filles, c'eſt autant, *Belle comparaison.*
 ce me ſemble, comme ſi quelqu'un quittoit à vn autre le raiſin meur, pour auoir trouué amer le verius de grain; & auſſi pluſieurs nouuelles mariees, ayans prins en haine leurs marys, ont fait tout de meſmes,
 40 comme qui endureroit bien la piqueure des abeilles, mais apres laifferoit les rais de miel. Sur tout il faut que les nouueaux mariez ſe donnent bien garde qu'ils ne ſ'entrepiquent & offenſent l'un l'autre, ains qu'ils ayent cela deuant les yeux, qu'au commencement,
 45 quand on vient à former les vafes à la fonte, aiſément par la moindre choſe ſe viennent ils à reſoudre; mais avec le temps, quand les ioinctures ſe ſont priſes & conſolidees, lors avec le feu & le fer à peine les peut on deſfaire.
 50 Ainſi que le feu ſ'allume aiſément à la paille, & au poil de lieure, & auſſi toſt eſt il eſteint, ſi de là ne ſe prent à quelque autre choſe qui le puiſſe garder & entretenir; tout de meſme faut il penſer qu'il n'eſt rien
 moins de duree, ny moins aſſeuré que le poignant
 55 amour qui ſ'enflame aux nouueaux mariez, pour le plaisir du corps & la fleur de l'aage, ſinon que ceſte affection puis apres ſ'aſſie & ſ'arreſte ſur les bonnes mœurs & conditions, & par ce moyen, ſe prenant à l'eſprit, elle vient ſoudain à ſe rendre d'une qualité
 60 ſpirituelle & animee.

III.
*Similitude
 digne
 de noter.*

La peſche avec les drogues venimeuſes qu'on fait, *IV.*
 prent bien ſoudain & fort aiſément le poiſſon, mais

elle le rend de mauuais gouft & tel qu'il n'est pas bon à manger; & pareillement celle là qui, comme par bruuges & charmes qu'elle inuente contre fon mary, le veut gagner par la volupté, n'y fait autre proffit, finon qu'il luy conuient apres viure en la compagnie 5 d'un homme estourdy, insensé & tout abastardy. Car certes Circé ne receut nul plaisir de ceux qu'elle transforma avec ses bruuges, & ne se fouuint aucunement de ceux qui deuindrent afnes ou pourceaux; mais à bon droit & sagement porta celle grande affection à 10 Vlyffe, homme d'entendement, qu'elle tint en sa compagnie.

*Exemple
fort
à propos.*

V. Celles qui ayment mieux maistrifer vn mal auisé qu'obeïr à vn sage, semblent à ceux qui choiſiroient pluſtoſt de conduire vn aueugle par le chemin que 15 de ſuiure vn bien entendu & clairuoyant.

*VI.
Paſiphaé.*

Elles ne veulent pas croire que Paſiphaé, qui auoit la compagnie d'un Roy, deuint amoureuse du bœuf, & voyent bien maintenant maint'une qui dedaigne fon mary ſeuere & chaſte, & ſe plait plus de la compagnie 20 de quelques gents du tout abandonnez, comme chiens ou boucs, à leurs diſſolutions & voluptez.

VII. Ceux qui ne peuuent monter à cheual pour raiſon de leur debilité ou molleſſe, apprennent les chevaux à ſe mettre en bas & à genoux; ainſi pluſieurs ayans 25 prins des femmes de haut lieu & fort riches, ne ſe rendent pas eux meſmes en rien meilleurs ny plus dignes, mais rabaiſſent leurs femmes, comme fils ſ'attendoient d'en cheuir mieux, quand elles ſont ainſi rabaiſſees. Or faudroit il, gardant & la hauteur du 30 cheual & la valeur de la femme, vſer de la bride.

Nous voyons la Lune, quand elle est eslongnée
 du Soleil, claire & luyfante, & puis estant pres de
 luy, elle se pert & se cache; mais la femme sage au
 35 contraire, il faut qu'elle paroisse fort, estant avec son
 mary, & qu'elle garde la maison, & ne se montre
 point, quand il est absent.

VIII.
La Lune.

Herodote a eu tort de dire que la femme avec la
 chemise despouille la honte; ains tout au rebours, au
 40 lieu de la chemise elle prend la honte; & entre eux
 le mary & la femme se portent plus d'amitié l'un à
 l'autre, d'autant qu'ils ont plus de honte & reuerence
 l'un de l'autre; & peuuent prendre cela pour un signe
 apparent & certain.

IX.
*La femme
 honneste ne
 despouille la
 honte avec
 la chemise.*

Comme si on prend deux tons accordans, le son
 demeure au plus gros des deux, ainsi en vne maison
 sage & bien renee, tous affaires se font bien par tous
 deux, d'un accord; mais en l'apparence, tout ce qui
 se fait ne represente que le gouuernement & vouloir
 50 du mary.

Lè Soleil gaigna la Bise: car l'homme, quand le
 vent le vouloit forcer avec ses grandes souffles de
 laisser le manteau, il le ferroit tousiours plus fort, &
 retint ainsi son habillement; & puis, quand le vent
 55 fut passé, l'homme eschauffé par la chaleur du Soleil,
 & encores apres brulant de chaut, despouilla le man-
 teau & le pourpoint: ainsi beaucoup de femmes qu'il
 y a se debattent avecques leurs marys quand ils leur
 veulent oster l'affetterie, la braueté & la depense, là
 60 où, si l'on y va par douceur avecques bonnes paroles,
 elles la laissent & se rengent à la raison.

XI.
*Comment
 le Soleil
 gaigna la
 Bise.*

Caton ietta de la court un Sénateur qui auoit baissé

XII.
Caton.

fa femme en presence de sa fille. Cela fut, possible, vn peu rigoureux; mais si cela est deshonneste, comme il est, d'embrasser, de s'entrebaïser, de s'entracoller, quand il y a des estranges, comment ne feroit il deshonneste, quand il y a des gents, de s'outrager & d'auoir different ensemble? Et comment se peut il faire que les careffes & les accueils se facent en secret & à part, & qu'il soit bien feant d'vfer d'auertiffemens, de plaintes, de rigoureux langage tout à clair & à descouuert?

10

XIII.
*Comparaison
de la femme
à vn miroir.*

Tout ainsi qu'vn miroir, enrichy d'or & de pierrerie, ne sert à rien s'il ne represente nostre forme semblable, de mesmes il n'y a plaisir aucun d'auoir vne femme riche, si elle ne rend sa vie pareille à son mary, & ses complexions accordantes.

15

XIV. Si vn miroir presente triste la face d'vn homme ioyeux, & ioyeuse & riante la face d'vn homme despit & melancholique, il est mauuais & ne vaut rien; & la femme est mal auenante & de nulle valeur, qui a le visage refroigné & triste quand elle voit le mary ayant enuie de rire & le cœur en ioye, & qui se rit & fait l'esbaudie voyant son mary pensif. Par cela elle se monstre facheuse, & par cecy nonchallante & dedaigneuse. Or comme les Geometriens disent que les lignes & les montres, qu'ils appellent, ne se meuuent point d'elles mesmes, mais se meuuent avecques le corps, ainsi faut il que la femme n'aye nulle affection pour foy toute sienne, mais qu'elle participe avecques son mary de son pensement & de son esbat, de son vouloir & de son rire.

30

XV. Ceux qui ne voyent pas volontiers leurs femmes

beuuans & mangeans avec eux, leur enseignent à se
traitter à leur ayse quand elles feront seules. Et de
mesmes, ceux qui ne prennent pas plaisir de coucher
35 avecques leurs femmes, & qui ne leur font point de
part de leur passetemps & du rire, leur apprennent de
chercher ailleurs, sans eux, leurs plaisirs & voluptez.

*Beaux
advertisse-
ments.*

Les femmes espouses des Roys de Perse se fient à XVI.
table au diner, & prennent avec eux leurs repas; mais
40 lors qu'ils veulent folatrer & boire d'autant, ils les en
enuoyent, & font venir les chanteresses & femmes disso-
luës. Et certes c'est bien fait à eux, de quoy ils ne font
part à leurs femmes de la dissolution de l'yurongnerie.
Doncques si quelque autre, encores qu'il ne soit ny
45 roy ny officier, pour estre dissolu & abandonné aux
voluptez, fait d'aventure quelque faute avecques la
garçe ou la chambriere, il ne faut pas que la femme s'en
tourmente ny s'en passionne, ains qu'elle aye ceste
consideration, que, pour la honte qu'il a d'elle, il va
50 yurongner avec vne autre, & faire en la compagnie
de celle là ses folies & insolences.

Les Roys qui aiment la musique font beaucoup de XVII.
musiciens; ceux qui aiment l'eloquence, plusieurs
eloquens; ceux qui aiment la luitte, plusieurs bons
55 luitteurs: ainsi, si le mary se foudie oultre mesure du
corps, il est cause que la femme se farde; s'il ayme trop
son plaisir, il la fait dissoluë & mal viuante; s'il ayme
toutes choses bonnes, il la rend chaste & honneste.

*Tel qu'est le
mary, telle
est souuent
la femme.*

Quelqu'un demanda à vne fille de Sparte, nouuelle XVIII.
60 mariee, si desjà elle auoit eu affaire à son mary: Non
(dit-elle), mais ouy bien mon mary à moy. C'est, à mon
aduis, la façon que doit garder la femme, de ne refuser

*Apophthegme
d'une nou-
uelle mariee.*

point, ny de faire la fascheuse à son mary, quand il la conuie à telles choses; mais aussi de ne l'en conuier point. Ceci sent la femme lubrique & deshontee; & cela monstre grande outrecuidance, & point d'amitié.

*XIX.
Quels amis
la femme
doit auoir.*

Il ne faut pas que la femme aye d'amis, mais ceux 5
qui sont amis de son mary qu'elle les tienne pour les
siens. Or sont les Dieux noz premiers & principaux
amis; & pour cela, il luy faut adorer les Dieux en qui
son mary croit, & n'en recognoistre point d'autres,
& fermer la porte à toutes autres religions recerchees, 10
& superstitions estrangeres : car il n'y a point de Dieu
qui prenne plaisir à sacrifice qui luy soit fait par vne
femme à part & à la desrobee.

*XX.
Quelle ville
heureuse.*

Platon dit que celle ville est heureuse & fortunee,
en laquelle le moins qu'on peult on oit dire : ceci est 15
mien, cela n'est pas mien; pour ce qu'en celle là les
citoyens vseroient en commun, tant qu'il seroit pos-
sible, des choses dignes du soing de l'homme & de son
esprit. Mais encore faut il bien plus oster du mariage

Mien & Tien.

ces mots de Mien & Tien : sinon que, comme les 20
medecins disent que les playes qui sont aux parties
gauches renuoyent la douleur à celles de main droicte,
ainsi faut il que la femme se sente des passions du mary,
&, pour le moins, que le mary se sente autant de celles

*Comparaison
de la
compagnie
de l'homme &
de la
femme à vn
neud.*

de la femme, à fin qu'estans de ceste sorte comme les 25
neuds par l'entrelasement prenant la force l'un de
l'autre, ainsi la compagnie & societé du mary & de
la femme soit entretenue, quand l'un rend à l'autre
en change un amour reciproque. Car la nature mesle
l'homme & la femme par l'union des corps, pour pren- 30
dre de tous deux quelque part, & puis apres, l'ayant

- meslée, rendre à tous deux en commun ce qui en prouiendra; mais de telle façon que l'un ny l'autre ne puisse discerner ne recognoistre ce qui luy appartient
 35 en feul, ne ce qui est à l'autre. Donc, il faut sur tout *Communauté de biens entre les mariez.*
 qu'entre les mariez il y aye vne telle communion de biens, qu'ayant tout assemblé & meslé, n'y aye celuy d'eux qui estime l'une chose particulièrement sienne, & l'autre non, mais tout sien & rien d'autrui.
- 40 Tout ainsi qu'en la meslange du vin & de l'eau, encores qu'il y aye de l'eau plus largement, si l'appellons nous tousiours vin; ainsi fault-il dire que le bien & la maison sont du mary, encore que la femme y en aye apporté plus que luy de son costé. *XXI.
« [B]elle similitude du vin & de l'eau ».*
- 45 Heleine aymoît les biens, Paris le plaisir; Vlysse estoit sage, Penelope chaste : voilà pour quoy le mariage de ceux ci fut heureux, & merite qu'on l'honore & qu'on s'effaye de l'enfuiure; & le mariage d'Heleine & Paris apporta vne grande Iliade de maux aux Grecs & aux
 50 Troyens. *XXII.
Le mariage d'aucuns heureux, d'autres mal heureux, & pourquoy.*
- Vn Romain fut blasmé par ses amis de quoy il auoit *XXIII.*
 fait diuorce avec sa femme sage, riche, ieune & belle, & il leur tendit son foulier : Si est bien aussi ce foulier bel & neuf à le voir, dit-il, mais nul ne sçait où il
 55 me blesse. Il ne faut doncques point que la femme mette grand espoir ny en sa race, ny en sa beauté; *Que la femme ne se doit glorifier de sa race, ou beauté.*
 mais qu'elle s'aduise aux accidents qui suruiennent aux façons, aux propos communs, qui sont choses qui touchent de plus pres au cueur du mary; mais qu'elle
 60 s'aduise, dis-ie, en cela, de n'estre ny rude, ny facheuse, mais auenante, plaifante & amiable. Car, tout ainsi que les medecins sur toutes fieures craignent

« *Quelles
noïses
deunifent
blu[s]toft le
cœur des
maryes* ».

celles là qui viennent de causes incognues & amassees peu à peu, & n'ont pas tant de peur de celles qui sont apparentes & desquelles on sçait les occasions, tant foient elles grandes, ainsi ces petites offenses & noïses, qui viennent sans cesse, à tous propos, entre le mary 5 & la femme, de quoy peu de gents s'apperçoient, ce sont celles là qui gastent le plus & deünissent la compaignie du mariage.

XXIV.
*Histoire d'une
femme
qu'on accusoit
d'auoir
charmé le roi
Philippe.*

Philippe le Roy s'enamoura d'une femme de Thes-
salie, & l'accusoit on qu'elle l'auoit charmé : dont 10
Olympe meit peine de prendre la garce, & de l'auoir
en sa puissance. Or apres l'auoir veuë, elle luy sembla
auoir au visage quelque beauté agreable, & encor
tint elle à la royne plusieurs propos sentans sa femme
auisee & de bonne part. Qu'on ne me face plus cas, 15
ce dit Olympe, de ces rapports & calomnies, car tu
as les charmes en toy mesmes. Il n'y a donc point
cœur d'homme qui se puisse deffendre de celle qui est
sa femme en bon & loyal mariage, si elle pourchasse,
par vertu & amiables façons, de gagner son amitié, 20
quand elle met sa race, son dot, les charmes & le reste
en foy-mesmes.

« *Quels
charmes
[s]aut à une
[s]ame
maryee* ».

XXV. Olympe encores, ayant entendu qu'un ieune homme
courtisan auoit espousé une belle femme, mais ayant
mauvais bruit, ce dit elle : Cestuy-là n'a point d'enten- 25
dement, car il ne fust pas ainsi marié des yeux. Aussi
peu se doit l'on marier des dons, comme sont ceux
qui espousent femme, ayants bien conté combien elle
apporte, & n'ayants point d'esgard quelles qualitez
elle a pour la compaignie de la vie. 30

XXVI. Socrates vouloit que les enfants quand ils se regar-

doient au miroir, fils se trouuoient laids, qu'ils missent
 peine de reparer cela par vertu; & fils se trouuoient
 beaux, qu'ils s'auifassent de ne faire point par le vice
 35 deshonneur à la beauté. Donc ce qu'il faut que la
 femme face quand elle se mire, c'est qu'elle die à soy
 mesmes, si elle est laide: Et que fera ce de moy, si
 ie ne suis sage? Car c'est chose honorable à la laide
 quand elle est aymee, non pour estre belle, mais pour
 40 estre bien conditionnee.

*Comment
 il se faut
 seruir d'un
 miroir.*

*« Que faut
 que f[a]ce
 vne fame
 laide ».*

Le Tyran Sicilien enuoya aux filles de Lyfandre
 des habillements & ioyaux des plus riches qu'il eust;
 mais Lyfandre ne les print point, ains dit: Ces pare-
 mens feroient plus de deshonneur à mes filles, qu'ils
 45 ne les pareroient d'or. Or, l'auoit dit Sophocle deuant
 Lyfandre:

*XXVII.
 Pourquoi
 Lyfandre ne
 veut prendre
 des ioyaux
 pour ses filles.*

*Tous ces ioyaux, dont tu fais si grand conte,
 Non ce n'est point, ce n'est point parement;
 Mais c'est plustost ton reproche & ta honte,
 50 Et le deffaut de ton entendement.*

Car parement, comme dit Crate, c'est ce qui pare. Or
 cela qui rend la femme plus paree, c'est non pas
 l'or, ny l'emeraude, ny l'escarlate, mais tout ce qui
 luy fait vne apparence d'un maintien graue, d'une
 55 façon bien ordonnee, d'une modestie.

*« La pa-
 rure d'une
 fame ».*

Ceux qui font sacrifice à la nociere Iunon ne confa-
 crent point le fiel, avec le demeurant des hosties, ains,
 l'ayant tiré à part, le iettent derriere l'autel: c'est
 que celuy qui establit ceste loy vouloit couuertement
 60 donner à entendre qu'il ne faut iamais qu'il y aye
 cholere ne courroux au mariage. Car il faut que le

*XXVIII.
 Qu'il n'y
 doit auoir
 de cholere
 au
 mariage.*

bon esprit de la femme de bien aye pointe, comme le vin, douce & profitable, non pas pointe amere & sentant à la drogue comme l'aloé.

XXIX. Platon disoit à Xenocrate, qui auoit vn peu la façon rude, & au demeurant homme de bien & fort 5

« [Qu]e
auec la
[c]haſteté il
[f]aut de
la [g]race &
de la
debonere-
té ».

honneste, qu'il sacrifiaſt aux Graces : auffi croy-ie qu'à vne femme chaſte eſt fort beſoing qu'elle aye de la grace beaucoup & de la courtoisie enuers ſon mary, à fin qu'elle puiſſe auec luy demeurer en ioye & plaisir, & que, pour eſtre chaſte, cela ne ſoit pas 10 occasion, comme dit Metrodore, de courroux & de noyſe. Car, bien qu'une femme ſoit meſnagere, ſi faut il qu'elle ſoit propre & nette, & auffi, pour tant qu'elle ſoit chaſte, ſi eſt il beſoing qu'elle ſ'auife d'eſtre gracieuſe & courtoieſe : car la rudeſſe & le parler 15 rigoureux rendent aucunement dure & deplaiſante la ſageſſe, & la ſaleté fait trouuer mauuaiſe la meſnagerie.

« [Q]u'est-ce
que [e]ngen-
dre la
[r]udeſſe ».

XXX.
La femme
doit eſtre
ioyeuſe
deuant ſon
mary.

Quant à celles qui craignent de rire deuant leurs marys, & de leur faire bonne chere, à fin qu'elles 20 ne ſemblent eſtre temeraires & indiscrettes, il n'y a pas grandement à dire d'elles à celles là qui ne ſe veulent pas oindre la teſte d'huile, craignant qu'on ne die que c'eſt onguent, & qui ne ſe lauent point le viſage, de peur qu'on die qu'elles ſe fardent. Or 25 voyons nous bien que les Poëtes & Orateurs, qui ſe veulent garder d'une façon affetee & non pure, toutefois par artifice ſ'eſtudient à conduire à leur gré & eſmouuoir les eſcoutans par les choſes bien inuentees, par le bon ordre & diſpoſition, & en declairant par le 30 propos les complexions des perſonnes qui parlent.

A ceste cause il faut que la femme, en bien viuant, se garde & s'exempte bien de toutes façons excessiues & qui sentent sa femme commune & son cabaret; & 35 aussi qu'elle ne s'estudie pas moins en toutes ces graces honnestes qui rendent les façons plus agreables, & plus plaissante la compaignie de la vie avecques son mary, l'accoustumant à ce qui est bon par ce qui est plaissant. Mais si, de fortune, la femme est de sa nature 40 rude, & de complexion melancholique & solitaire, il faut que le mary le prenne en bonne part; & comme Phocion dit à Antipatre, qui luy auoit demandé quelque chose non honneste: Vous ne pouuez pas vous seruir de moy pour vous estre amy, & pour vous estre 45 flatteur; ainsi qu'il face en soy mesme son estat de sa femme sage & chaste: Je ne puis pas auoir avecques moy vne femme qui tienne tout à vn coup le lieu d'une femme de bien & d'une courtisane.

« Belle re-
ponse [d']ung
amy ».

En Egypte, la coustume n'estoit pas qu'elles portassent 50 fent fouliers, à fin de ne bouger de la maison; & la plupart des femmes, si on leur oste le foulier doré, les doreures, le calçon, l'escarlata & les perles, elles demeurent au logis.

Theanon vestant sa robe descouurit son coude: Voilà 55 beau coude, ce dit quelqu'un. Bel est il vrayement, dit elle, mais non pas pour demeurer en veuë. Or faut il que non pas seulement elle ne montre le coude, mais qu'elle craigne mesme de parler, comme si en parlant elle se descouurait par le dehors: car en la 60 parole se montrent les affections, les complexions, & la disposition de l'esprit de celle qui parle.

Que la
femme doit
craindre de
parler.

Phidie peignit Venus de Lide, marchant du pied sur XXXIII.

vne tortue, pour vn aduertissement aux femmes de garder la maison & de se taire : car il faut qu'elles parlent avec leurs marys, ou par leurs marys ; & ne se doiuent plaindre & fascher, si elles ont plus d'honneur de parler, comme les ioueurs de flustes, de la langue 5 d'autrui.

XXXIV. Les riches & les Roys qui portent honneur aux Philosophes, honorent eux-mesmes, & les Philosophes aussi ; & les sçauants, qui font la court aux grands Seigneurs ne les font pas pourtant plus prizez, mais 10 eux mesmes se rendent plus cognus. Cela mesme voit l'on aduenir en l'endroit des femmes : car si elles se rendent soubz l'obeïssance du mary, chacun les en prise mieux ; mais si elles veulent maistriser, cela leur est trop plus mal feant que d'estre suiuettes. Or faut-il 15 que l'homme commande à la femme, non pas comme le maistre à son valet, mais comme l'esprit au corps, estant participant de ses passions, se tenant tousiours par amitié ioint avecques luy. Doncques, comme il se peut faire que l'esprit soit grandement soigneux 20 du corps, sans toutefois s'assuiettir à ses voluptez & vaines conuoitises, ainsi il y a bien quelque moyen de gouuerner sa femme en plaisir & par douceur & courtoisie.

XXXV. Les Philosophes disent que les vnes choses sont 25 faictes de pieces diuerfes & separees, comme vne armee de mer & vn camp ; les autres sont de parties assemblees & vnies, comme vne maison, vne nauire ; les vnes toutes vnies & d'un naturel, comme chascun animal en soy mesmes est conforme à soy. Quasi de 30 mesme forte le mariage : si c'est de personnes qui

*Le deuoir
de la
femme est
d'obeïr.*

*« En quelle
façon
l'homme fait
qu'il
commande
à la femme ».*

*Le
mariage.*

ſ'entrayment, il eſt lors du ranc des choſes qui ſont
vnes & conformes; ſi c'eſt de gents qui ſont mariez
pour le bien, ou pour auoir enfans, il eſt de parties
35 aſſemblees & vnies; ſi c'eſt comme d'aucuns qu'il y
en a qui ne couchent point enſemble, ce mariage eſt
fait de pieces diuerſes & ſeparees : car ceux-là, à le
bien prendre, demeurent bien l'un avec l'autre, mais
non pas qu'ils viuent enſemble.

40 Comme les Medecins diſent que des liqueurs la XXXVI.
meſlange ſ'en faiſt vniuerſelle & en tout; ainſi il eſt
meſtier qu'entre le mary & femme leurs corps, leurs
biens, leurs amis, leurs domeſtiques, ſoient meſlez &
confus l'un parmy l'autre. Car le Policeur de Rome
45 deffendit que le mary & la femme ne ſ'entredonnaſſent
ny receuſſent rien l'un de l'autre, non pas qu'il vouliſt
que l'un ne fuſt participant de rien que l'autre euſt,
mais à fin qu'ils eſtimaffent tout leur auoir eſtre
commun.

*Toutes
choſes eſtre
communes
entre le
mary & la
fame.*

50 En vne ville de Libye, qu'on appelle Lepte, la XXXVII.
couſtume du païs eſt que l'eſpouſee, le iour d'apres
ſes noces, enuoye à la mere de ſon mary demander
vn pot; & elle ne le baille point, ains dit n'en auoir
pas, à fin que la mariee, des le premier iour, ayant
55 appris la rigueur maternelle de ſa belle mere, ne
ſe deſpite point ny ſe faſche, ſ'il luy ſuruient apres
quelque choſe de dur & faſcheux. Il faut donc que
la femme, ſçachant cela, remedie à l'occaſion d'où
pourroit le meſcontentement de ſa belle mere pro-
60 uenir. Or n'y a il autre occaſion que la ialouſie de
la mere contre elle, à force de grande amitié qu'elle
porte à ſon fils; & le remede contre ce mal, c'eſt que

*Demande
& refus
d'un pot.*

la femme se pourchasse vne amitié de son mary toute
sienne & particuliere en son endroict, mais qu'elle ne
tire pas à foy & ne diminue en rien la bonne volonté
qu'il portoit à sa mere.

XXXVIII. Il semble que les meres aiment plus les fils, pour ce 5
qu'ils ont pouuoir de les secourir, & les peres aiment
plus les filles pour ce qu'elles ont plus befoing de
leur aide; possible aussi que pour faire honneur l'un
à l'autre, chacun d'eux veut donner à entendre qu'il
ayme plus & chérit ce qui est pareil & conforme à 10
l'autre; toutefois que ceci se pourroit prendre autre-
ment. Mais certes cela est honneste & bien feant,
que la femme se monstre aucunement tenir le party
des parents de son mary, & leur faire honneur plus
qu'aux siens propres; voire s'il luy furient quelque 15
fâcherie, de s'en descourir aux parents de son mary,
& la tenir secrette aux siens. Car qui veut qu'un autre
se fie de foy, il n'y a meilleur moyen que de monstre
qu'il se fie de luy; & pour estre aimé, il ne fault
qu'aymer. 20

XXXIX. Aux Grecs qui estoient avecques Cyre, l'aduertisse-
ment que leur donnerent leurs Capitaines, ce fut :
Si les ennemis les chargeoient en criant, qu'ils les
receussent sans mot dire; & s'ils les assailloient sans
crier, qu'en criant ils les repoussassent : Et les femmes 25
d'entendement, quand les maris tacent & crient,
estans en cholere, elles demeurent en paix sans dire
mot; & quand ils se taisent, elles, deuissant à eux &
appaissant leurs courages, les adoucissent.

XL. A bon droit Euripide blame ceux qui employent 30
la harpe aux festins & banquets : car il eust mieulx

valu vfer de la mufique & ſ'en ſeruir pour les choleres
 & les ennuis, non pas ainſi comme on fait pour effe-
 miner encor plus & du tout ceux qui font deſià en lieu
 35 de paſſetemps & volupté. Croyez donc entre vous
 que ceux là faillent lourdement qui dorment enſemble
 pour la iouiſſance & plaifir, & qui, puis après, quand
 ils font en quelque cholere & different, font deux liëts,
 & ne ſ'auifent pas d'appeller lors plus que iamais Venus
 40 au ſecours, qui eſt, pour vray, en ces choſes, la plus
 ſouueraine medecine qui ſoit point, comme auffi l'a
 bien voulu enſeigner le Poëte, qui faiët ainſi parler
 Iunon :

*Quand on ſe
 deuroit
 ſeruir de la
 mufique.*

*« Comment
 ſ'apayſent
 les débats
 [d]es maris
 e[t] des
 femmes ».*

45 *P'appaiferay tous ces débats entre eux,
 Mais qu'une fois dans le liët ie les meine,
 Pour les vnir du plaifir amoureux.*

Or fault il bien qu'en tout temps & en tous lieux,
 la femme ſe garde d'offenſer ſon mary, & le mary
 ſa femme; mais principalement qu'ils ſ'en donnent
 50 garde, lorſqu'ils couchent & dorment enſemble. Car
 celle là qui eſtoit en mal d'enfant & qui ſe tormentoit,
 diſoit à ceux qui la couchoient : Et comment pourra
 ce liët guerir le mal de ceſte chetifue qui a pris ſon
 mal dans le liët? Et certes il eſt malaiſé que les que-
 55 relles & les outrages que le liët engendre ſe puiſſent
 bien appaifer en autre temps ny en autre lieu.

*Apophthegme
 d'une femme
 en trauail.*

Hermioné dit, ce ſemble, vne parole veritable : XLI.

*Quelque mauuaife alors entra chez moy;
 De là me vint mon mal & mon eſmoy.*

60 Or ſe fait cela ſouuent, mais non pas du tout ainſi
 pris ſimplement; ains quand les noifes & la ialouſie de

*Qu'il ne
faut
escouter les
faux
rapports.*

la femme contre le mary ont ouuert à telles femmes
rapportereffes non pas seulement les portes, mais
encores les oreilles. Doncques c'est lors qu'il faut
plus que iamais qu'une femme de sens bousche l'ouye,
& tienne pour suspect ce qui luy vient souffler à 5
l'oreille, de peur que ce ne soit mettre feu sur feu;
& est besoing qu'elle aye lors en main vn mot de
Philippe. Car on dit de luy qu'une fois ses amis, le
voulant irriter contre les Grecs, luy disoient qu'ils
auoient receu tant de biens de luy, & toutefois en 10
mesdisoient, & il dit lors : Que feroient ils donc si
nous leur faisons mal? Donc, quand ces femmes
rapportereffes & inuenteresses de paroles viennent à
dire : Voyez vous comme vostre mary vous tourmente,
encores que vous l'aymiez tant, & que vous vous gou- 15
uerniez si sagement? il faut qu'elle die en foy mesme:
Que feroit il donc si ie commençois à luy vouloir mal
& luy faire tort?

*« [B]elle
responce
[de]
Philippe ».*

*« La
responce
[d']une
fame aux
[rap]por-
teurs ».*

XLII. Vn qui vit à chef de piece vn sien esclau fuitif,
le suiuit; & le voyant fuir, &, pour se cacher, qu'il 20
gaignoit le moulin à bras : Et où est ce donc que
i'eusse peu souhaiter de te trouuer mieux à propos?
Doncques, la femme qui par ialousie fait diuorce avec-
ques son mary, & qui s'en passionne si fort, qu'elle
die en foy mesmes : Celle-là dont ie suis ialouse, où 25
feroit elle plus ayse de me voir, & qu'aymeroit elle
que ie feisse sinon ce que ie fais, de me tourmenter en
ceste forte, & d'estriuer contre mon mary, & d'en
quitter la maison mesme, le liçt & le mariage?

XLIII. Les Atheniens font solennité de trois coutres : du 30
premier au lieu de Scire, en memoire des plus anciens

& premiers grains semez; du second, à Rarie; du tiers au deffous de la ville Pelis qu'ils appellent Bœuf-Ioug. Mais, certes, de tout tant qu'il y en a, le coudre & le
35 fême noçaux, vouez pour faire lignee, sont les plus sacrez.

C'est bien le nom de Venus celuy que Sophocle lui a donné, quand il l'appelle l'Apporte-bon-fruit; & par ce, est il bien besoing que le mary & la femme
40 s'auisient d'en vser avec grande & sage discretion, se maintenant purs & nets, & non fouillez de toutes autres compagnies reprouuees de Dieu & de la loy, sans iamais semer aux lieux où ils ne veulent que rien naisse, voire que, s'il en sort du fruit, ils en ont
45 vergoigne & le cachent.

Après que Gorge le Rheteur eut leu aux Grecs publiquement, aux ieux Olympiques, vne oraïson qu'il auoit faite de la paix & vnion de la Grece, ce dit Melanthe : Cestui-cy nous presche icy de la paix qui en sa maison,
50 à foy, à sa femme, à sa chambriere, qui ne sont que trois testes, n'a oncques sceu faire accroire qu'ils deussent estre d'accord. Car il y auoit, comme il est vraysemblable, quelque ialousie de la femme, & quelques amours du mary & de la chambriere. Il faut donc
55 que celuy qui se veut mesler d'accorder le palais & les amis aye premier sa maison bien d'accord. Car il semble, ie ne sçay comment, que les fautes que font les femmes sont plus secretes à plusieurs que les fautes qu'on fait aux femmes.

60 On dit que les chats seffarrouchent & deuiennent enragez par la senteur des onguents : ainsi, si, pour sentir les onguents, il auenoit que les femmes deuins-

XLIV.
*Venus
l'apporte-
bon-fruit.*

XLV.

*Reproche
notable.*

XLVI.
*S'abstenir
d'onguents.*

sont folles & infenfees, ce feroit bien chose eſtrange ſi
 les hommes ne vouloient ſ'abſtenir des onguents, &
 ſi, pour vn ſi court plaifir, ils ne tenoient compte de
 voir les femmes ainſi mal menees. Puis donc que elles
Voluptez à en viennent à cela, non pas quand les hommes ſe per- 5
euiter. fument, mais quand ils couchent avec les garces, c'eſt
 choſe trop deraifonnable, pour vne volupté petite,
 que les hommes ayent le cœur de tant troubler &
 tourmenter les femmes, & qu'ils ne veuillent aller à
 elles purs & nets de la compagnie de toutes autres, 10
 comme font ceux qui ſ'approchent des mouches à
 miel : pour ce que les abeilles ſe fachent, ce ſemble,
 de ceux qui ſont avec les femmes, & leur font la
 guerre.

XLVII. Ceux qui vont pres des Elephans ne portent point 15
Elephants. robe luyſante, ny de rouge ceux qui vont pres des
Toreaux. toreaux : car ces beſtes deuiennent farrouches en
Tygres. voyant ces couleurs; & dit l'on auſſi que les tygres
 au ſon du tabourin deuiennent du tout enragees &
 ſe deſmembrent elles meſmes. Puis donc qu'il y a des 20
 hommes, les vns qui voyent contre cœur les robes
 teintes en greine, les robes d'eſcarlate, les autres ſe
 deſpitent d'ouïr les cymbales & tabourins, qu'y a il tant
 à faire que les femmes ſ'abſtiennent de telles choſes,
 ſans troubler & aigrir leurs marys, viuans avec eux 25
 bien & ordonneement en vne douceur paifible?

XLVIII. Vne femme dit à Philippe qui la trainoit par force :
Qu'il y a diffé- Lafche moy; toutes femmes ſont vnes, la lampe miſe
rence, meſme à part. Cela fut très bien dit contre les paillars &
la nuit, entre concubinaires : mais la femme mariee, il faut, meſmes 30
les femmes. a[Qu]elle faut lors que la lumière eſt oſtee, qu'elle ne ſoit pas de

mesme que les femmes communes; ains quand le corps ne se voit point, que lors paraisse en elle sa chasteté & tout ce qu'elle garde propre à son mary, sa volonté
 35 ordonnee, son affection.

*que [soi]d
la fame
[m]aryee la
nuict.»*

Platon auertissoit les vieux d'auoir honte des ieunes, XLIX.
 à fin que les ieunes se maintinsent en leur endroit
 avec honte & reuerence : car là où les vieillards sont
 effrontez, il ne pensoit pas qu'il se peust trouuer aux
 40 ieunes aucune modestie ni discretion. Il est besoing
 que le mary, se souuenant de cela, n'aye honte de
 personne tant que de sa femme, comme estant le liçt
 du mary la vraye eschole de chasteté à la femme, & de
 la voye bien ordonnee. Mais celuy qui iouit de tous
 45 ses plaisirs, & les deffend à sa femme, c'est ny plus ne
 moins que celuy qui commande à sa femme de tenir
 bon contre les ennemis, ausquels il s'est rendu luy
 mesme.

Or, quant à aymer outre mesure les bagues & ioyaux,
 50 ô Eurydice, toy qui as leu ce qu'en a escrit Timoxene
 à Aristille, essaye toy de le ramenteuoir. Et toy, ô
 Pollion, ne pense pas que ta femme s'abstienne de ces
 curiositez & excessiues despeses, si elle te voit faire
 conte ailleurs de pareilles choses, & prendre plaisir
 55 aux doreures des tasses, aux peintures des chambres,
 aux harnois des mulets, aux caperaçons des cheuaux :
 car il n'est pas possible de chasser du cabinet des femmes
 la superfluité, si elle a prins place bien auant dans
 le garderobe des hommes. Et pour ton regard, c'est
 60 maintenant à toy, qui es desjà en aage pour pratiquer
 la philosophie, d'agencer ta façon de viure, en te
 mettant deuant & t'appropriant toutes ces bonnes

*L.
Qu'il ne
faut estre
curieux
de bagues
& ioyaux,
ains
faut chasser
toute
superfluité.*

choses que tu oys dire, ainsi qu'on les t'a monstrees, & qu'on en a garny ton esprit; & aussi de faire part à ta femme de ce que tu pourras de toutes parts recueillir, comme l'abeille, de bon & profitable, mais que ce soit en le protrayant & representant en toy mesme. En 5 ceste façon deuise avec elle, luy rendant familiers & priez tous les meilleurs propos & les plus honnestes :

Car luy seul il luy est & pere, & mere, & frere.

Et moins honneste n'est il pas d'ouïr dire à la femme :

*Dequoy sert
que les
femmes ayent
estudié &
soient bien
apprinſes.*

Mon mary, vous m'estes gouuerneur, philosophe, 10 enseigneur de toutes belles choses & saintes. Premièrement ces enseignemens retirent les femmes de toutes choses indignes & mal auenantes : car celle aura honte d'estre baladine qui aura appris la Geometrie; & celle là ne cuydera pas faire cas de bruuages 15 charmez, qui fera charmee des beaux mots de Platon ou de Xenophon. Et si quelqu'un promet d'attirer la Lune, celle là se rira de l'ignorance & fofise des femmes qui le croyront, celle là, dis-je, qui aura ouy parler de l'astrologie, & qui aura ouy dire d'Aganice, 20 la fille d'Hegetor le Theſſalien, que ce fut elle qui, estant entendue aux generales eclipses de la Lune, & preuoyant le temps qu'il auient que la Lune se trouue prise par l'ombre de la terre, affronta les femmes, & leur fit accroire que c'estoit elle qui tiroit 25 à foy la Lune. Et certes on dit que iamais il ne s'est trouué femme qui ait fait enfant sans compagnie d'homme, mais quelques portees que les femmes font sans forme, comme des masses de chair assemblees
« Que c'est
que Amas ». 30 entre elles (on l'appelle Amas); ainsi il se faut garder 30

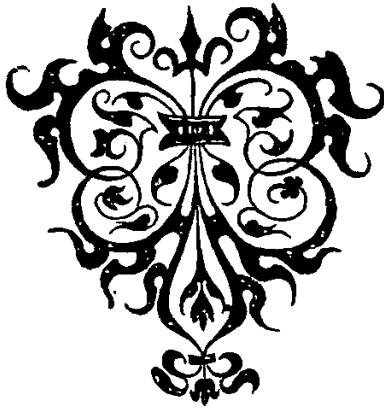
que telles choses ne s'engendrent en l'entendement
des femmes : car si elles ne reçoivent les semences des
bons propos, & ne participent des doctrines de leurs
marrys, à part soy elles enfantent plusieurs delibera-
35 tions & affections mauuaises & mal auenantes. Or
quant à toy, ô Eurydice, mets peine d'auoir tousiours
en main les beaux mots des bons & sages hommes,
& fais que tu ayes sans cesse à la bouche ces propos
là, que tu apprins avecques moy, estant encore fille, à
40 fin que d'une part tu faces viure en plaisir ton mary, &
outre cela, que tu sois à toutes les autres femmes en
admiration, estant ainsi singulierement paree, & plus
magnifiquement que tu ne pourrois estre d'aucune
autre chose. Car de recouurer & mettre sur toy les
45 perles des femmes riches, ou foyes des estrangeres, tu
ne le sçauois faire sans les acheter bien cherement;
mais les beaux ioyaux & parements de Theanon, de
Cleobuline, de Gorgon, la femme de Leonide, de Thi-
moclee, la sœur de Theogene, de Claude l'ancienne,
50 de Cornille, la fille de Scipion, & tant d'autres qui
ont esté tant admirables & renommées, les beaux
parements, dis-ie, de celles là, il te fera ayisé de t'en
accoustrer pour neant; & puis apres, en estant paree,
de viure par mesme moyen en grand honneur & grand
55 heur. Car si Saphon, pour la plaifante façon d'escrire
vers, en estoit si fiere, qu'elle a bien ozé dire par ses
escrits à quelque grand'dame :

*Les vrais
ioyaux &
parements
des femmes
aisez à
auoir, & à
bon
marché*

60

*De toy, quand tu giras morte,
Ne fera memoire aucune :
Car tu n'as part à pas vne
Des roses qu'Helicon porte;*

comment ne te fera il pas mieux permis de te glorifier
en toy mesme d'une grande & belle gloire, quand tu
te sentiras estre participante non seulement des roses,
mais aussi des fruits dont les Muses font present à ceux
qui estiment & admirent le sçavoir & la philosophie? 5





A MADAMOISELLE
DE MONTAIGNE

MA FEMME.

MA femme, vous entendez bien que ce n'est pas le tour d'un galand homme, aux reigles de ce temps icy, de vous courtiſer & caeſſer encore. Car ils diſent qu'un habil-homme peut bien prendre femme; mais que de l'eſpouſer c'eſt à faire à un ſot. Laiſſons les dire; ie me tiens de ma part à la ſimple façon du vieil aage: auſſi en porte ie tantotſt le poil. Et de vray la nouuelleté couſte ſi cher iuſqu'à ceſte heure à ce pauvre eſtat (& ſi ie ne ſçay ſi nous en ſommes à la derniere encheſe), qu'en tout & par tout i'en quitte le party. Viuons, ma femme, vous & moy, à la vieille François. Or, il vous peult ſouuenir comme feu Monſieur de La Boetie, ce mien cher frere & compaignon inuiolable, me donna, mourant, ſes papiers & ſes livres, qui m'ont eſté depuis le plus fauory meuble des miens. Ie ne veulx pas chichement en uſer moy ſeul, ny ne merite qu'ils ne ſeruent qu'à moy. A ceſte cauſe, il m'a pris enuie d'en faire part à mes amis; &, par ce que ie n'en ay, ce croy-ie, nul plus priué que vous, ie vous enuoye la Lettre conſolatoire de Plutarque à ſa femme, traduite par lui en François: bien marry de quoy la fortune vous a rendu ce preſent ſi propre, & que, n'ayant enfant qu'une fille longuement attendue, au bout de quatre ans de noſtre mariage, il a falu que vous l'ayez perdue dans le deuxieſme an de ſa vie.

Mais ie laisse à Plutarque la charge de vous consoler, & de vous aduertir de vostre deuoir en cela, vous priant le croire pour l'amour de moy : car il vous descourrira mes intentions, & ce qui se peut alleguer en cela, beaucoup mieux que ie ne ferois moy mesmes. Sur ce, ma femme, ie me recommande bien fort à vostre bonne grace, & prie Dieu qu'il vous maintienne en sa garde. De Paris, ce 10 septembre 1570.

Vostre bon mary,

MICHEL DE MONTAIGNE.





LETTRE DE CONSOLATION

DE

PLVTARQVE A SA FEMME

Plutarque à sa femme, bonne & heureuse vie.

L'HOMME que tu m'enuoyas pour me
porter les nouuelles du trespas de
l'enfant se fouruoya, à mon auis, sur
chemin, en venant à Athenes; mais
5 ie l'entendy à Tanagre, quand i'y fus
arriué. Quant à l'enterrement, ie croy que tout est
desjà fait. De ma part, ie desire que ce qui en a esté
fait soit en la sorte qu'il pourra estre mieux pour te
donner, à ceste heure & à l'auenir, moins d'occasion
10 de fascherie. Mais si en cela tu as laissé de faire
quelque chose dont tu eusses enuie, & attens sur ce
mon auis, fais la hardiment, si tu penses, cela estant
fait, en estre plus à ton aise; mais ce fera mettant à part
toute superfluité & vaine superstition: aussi sçay-ie
15 bien que de ces passions là, tu n'en tiens rien.

*Superfluité
& vaine
superstition
à euter
« aux fune-
rales ».*

D'une chose fans plus te veux-ie auertir, qu'en ceste
douleur tu te maintiennes, & à toy & à moy, dans
les termes du deuoir. Car de mon costé, ie cognois

« [Com]mant
on doiēt
por[te]r la
perte de quel-
[qu'v]ng ».

*Nature
gay d'une
petite fille.*

« Beau dis-
cours qu'ont
accoust[ume]
de fere les
p[us] petits
enfans ».

& compren, en cest inconuenient, de combien il est grand. Mais si ie trouue à mon arriuee que tu te tormentes outre mesure, cela certes me troublera encores plus que l'accident mesme. Et, pour vray, ie ne suis ny de bois, ny de pierre : toy-mesmes le sçais 5 bien, m'ayant toufiours tenu compaignie à nourrir en commun tant d'enfans que nous auons eu, qui ont esté tous eleuez & entretenus chez nous par nous-mesmes. Et si sçais bien qu'apres auoir eu quatre enfans masles, toy ayant grande enuie d'auoir vne fille, ceste icy 10 nasquit, & me donna occasion de luy mettre le mesme nom que tu portes, aymé de moy vniquement. Et vois bien encore qu'en nostre naturel amour, il y a, outre ces occasions, quelque particuliere pointe d'une viue affection, à raison de la façon gaye qu'elle auoit, & du 15 tout franche & naïue, n'ayant rien de cholere & de despit; & voyoit on en elle vne nature admirable, paisible, douce & attrempee. Et l'amour qu'elle rendoit à ceux qui l'aymoient, & la recognoissance qu'elle auoit enuers ceux qui luy faisoient quelque bien, 20 donnoit, tout à la fois, plaisir & cognoissance d'un naturel humain & debonnaire. Car il me souuient qu'elle prioit sa nourrice de bailler & presenter le tetin non pas seulement aux autres enfans, mais aux petits pots mesme qu'on lui donnoit, à quoy elle 25 prenoit son esbat, & à tous ses iouets, comme ayant enuie de faire part, & mettre en commun ce qu'elle auoit de beau & plus agreable en toutes choses qui luy donnoient passetemps, les conuiant par vne grande courtoisie de manger à sa table.

30

Or, ma femme, ie ne sçay pas pour quoy toutes ces

façons, qui, elle viuant, nous donnoient tant de plaisir, maintenant nous donneront peine, & nous trauailleront, quand nous y penferons; mais auffi ie crains
 5 qu'en voulant chasser la douleur, nous ne chaffions tout d'un coup la fouuenance, comme faisoit Climene qui dit :

*Comment il
se faut
souuenir
des morts.*

40 *Je me desplais des lieux où la ieunesse
A escrimer & à luitter s'adresse;
Les arcs aysez de cormier me desplaisent;*

tant elle craignoit & fuyoit le fouuenir de son fils qui tousiours l'accompaignoit : car nostre nature fuit volontiers cela dont elle reçoit peine. Or faut il, tout ainsi comme elle se rendoit telle en nostre endroit,
 45 qu'elle nous faisoit sentir tous les plaisirs du monde à nous festoyer, à se faire voir, à se faire ouïr, que pareillement à ceste heure la fouuenance d'elle demeure tousiours & viue dedans nous, apportant avecques soy un plaisir plus grand, mais de beaucoup, que non pas
 50 l'ennuy, au moins si nous pensons qu'il est raisonnable que nous mesmes tirions quelque proffit, au besoing, des aduertissemens que nous auons fait souuent à plusieurs autres. Il faut donc entretenir ceste plaissante memoire, & non pas mener dueil, & se desconforter
 55 tant & lamenter, qu'il semble à voir que, pour l'ayse qu'on a receu quelquefois, on vueille maintenant rendre en payement au double de fascheries & d'ennuys.

*Que le
dueil doit
estre
modéré.*

Ceux qui viennent de là où tu es, vers moy, m'ont bien rapporté vne chose, pour raison de laquelle ils
 60 t'admirent grandement : c'est que tu n'as point pris nouuel habillement, n'en rien diffonné ne gasté ta façon accoustumee, en toy, ny en tes chambrieres;

qu'il n'y auoit à l'enterrement aucun appareil somptueux qui sentist sa pompe & superfluité; mais que le tout a esté conduit avec grande discretion & sans bruit, à la compaignie seulement de nos plus proches parents. Quant est de moy, sçachant bien que tu ne prins iamais de belle robe pour aller aux ieux & à la feste, mais as tousiours pensé que la somptuosité ne sert de rien, non pas mesme pour la volupté, ie ne me suis point esbahy d'entendre que tu ayes entretenu en la tristesse ton assurance & modeste simplicité. 10

Aussi il ne faut pas seulement qu'une femme de bien se garde pure & entiere, aux festins & aux ieux, mais qu'elle pense que l'ebroulement que fait en nous la douleur, & le mouvement des fâcheries, n'a pas moins de besoing d'une ferme discretion qui combatte, 15

non pas, comme plusieurs estiment, contre l'amour que naturellement nous deuons aux nostres, mais contre les desordonnees passions de l'esprit. Car nous ottroyons cela à la naturelle affection d'honorer ceux qui sont morts, de les regretter, de s'en souuenir. 20

Mais certes ce desir desordonné de mener deuil, deuoyant l'esprit & le menant parmy les lamentations & trauaux, n'est pas moins vicieux, à le bien prendre, que la dissolution aux voluptez. Mais on pardonne à la tristesse plus volontiers, & à bon droit, d'autant 25

que ce qui est en elle de vicieux, en lieu de plaisir, a tousiours avec soy la peine & l'amertume. Car qu'est ce qu'on pourroit trouuer plus deraisonnable que de deffendre le rire excessif & la ioye desordonnee, & puis apres se laisser du tout aller aux debordements 30

des pleurs & des plaintes qui viennent de la mesme

*La
somptuosité
ne seruir
de rien.*

*« Que la
fâche[rie] ne
nous d[oi]t
esbranler
[pu]ysque
passions
desordon-
n[ees] ne nous
pu[uent]
esbranler ».*

*Naturelle
affection
enuers les
morts.*

fource d'où part le plaisir desmesuré? Et quelle raison
 peuuent auoir plusieurs marys d'entrer en querelles
 avecques leurs femmes pour les garder de porter des
 35 fenteurs & de l'ecarlate, si apres ils leur accordent de
 se tondre pour le deuil, de prendre nouuelle teinture
 de robe noire, de demeurer en vn lieu affises ou
 mal couchees, sans se bouger, choses certainement
 toutes indignes & mal auenables? Et, ce que ie trouue
 40 encores plus nouveau, n'est ce pas chose estrange de
 voir qu'alors que les femmes frappent & tourmentent
 les valets & les chambrieres, outre mesure & sans
 raison, les marys empeschent cela & les en gardent;
 & quand elles mesmes sont viuement tormentees &
 45 cruellement par elles mesmes, ils n'en font aucun
 compte, & les laissent à ce befoing & en ce trouble
 d'esprit, où elles auoient befoing de la bonté & dou-
 ceur d'eux & de leur courtoisie?

*Ancienne
 façon de
 porter le
 deuil.*

Mais entre nous, ô ma femme, nous n'auons iamais
 50 encores eu debat aucun pour ces choses: si n'aurons
 nous pas à ceste heure pour ceste icy, à mon auis. Car
 il n'y a vn feul des philosophes qui nous ont hantez
 & cogneus, qui ne se soit esmerueillé de l'honneste
 humilité de ton accoustrement & de la moderation
 55 & façon reformee de ta vie; & n'y a pas vn de noz
 citoyens, à qui ton honneste simplesse aux eglises, aux
 sacrifices, aux theatres, ne serue d'exemple & de
 miroir. Et d'autre fois, à vn pareil befoing qu'à ceste
 heure, tu fis cognoistre vne grande assurance d'esprit
 60 & fermeté de cueur, lors que tu perdis l'aisné de
 noz enfants, & encores depuis, alors que nostre beau
 Charon nous abandonna. Car il me souuient qu'on me

*L'honneur
 que
 Plutarque
 fait à sa
 femme, &
 pourquoy il
 la louë tant.*

porta les nouuelles de la mort de ce garçon, ainſi que
 ie deſcendois de ſur mer; & lors pluſieurs de mes
 hoſtes & amis me tindrent compaignie, & vindrent
 avecques moy en noſtre maiſon, & beaucoup d'autres
 quant & eux. Et puis voyant chez nous que toutes 5
 choſes eſtoient en leur ranc, & tout paiſible comme
 de couſtume, ils penſoient (& ainſi l'ont ils dit depuis
 à maint-vn) qu'il n'y eſtoit rien auenu de mal, mais
 que quelqu'un auoit ſemé ceſte fauſſe nouuelle : tant
 tu auois bien ordonné la maiſon en temps ſi triſte & 10
 qui donnoit ſi grande occaſion de deſordre. Et ſi auois
 tu nourry celui là de tes propres mammelles, & pour
 luy auois enduré l'incifion d'un tetin qui ſ'eſtoit fendu
 tout autour. Ce ſont vrayement les chefs d'œuvre d'un
 bon cœur & noble, & d'une viue affection. 15

Mais la pluſpart des meres, nous les voyons prenans
 entre leurs bras leurs enfans, tant qu'ils viuent, des
 mains d'autrui, pour les ſeruir, ce ſemble, de paſſe-
 temps; & puis, quand ils ſont morts, indiscrettement
 elles ſ'abandonnent à un deuil vain & ſans raiſon; non 20
 pas d'amitié qu'elles ayent : car l'amitié certes eſt une
 belle choſe & pleine de moderation & preuoyance;
 mais, pour vray, l'abondance d'une vaine ambition,
 qui eſt meſſee avec un peu de paſſion naturelle, fait ce
 deuil ainſi ſauuage & enragé, & ce grand deſconfort. 25
 Et qu'il ſoit ainſi, il ſemble bien qu'Æſope ne l'ait pas
 ignoré : car il dit qu'alors que Iupiter partageoit les
 honneurs entre les Dieux, le Deuil demanda ſa part, &
 il luy en donna, mais ſeulement à l'endroit de ceux là
 qui de leur gré meſme luy en voudroyent faire. Ainſi 30
 doncques en auient il au commencement : car chacun

*Fable d'Æſope
 touchant le
 deuil.*

*« Comment
 le deuil
 ſe lo[ge] ».*

qui a deuil le meine luy meisme chez foy. Mais apres,
 quand il y a vne fois gaigné place avec le temps,
 viuant & logeant avec celuy qui l'a receu, il ne f'en
 35 va pas encores lors qu'on luy donne congé. Donc il le
 faut combatre des l'entree, à la porte, & non pas luy
 quitter le fort, en laiffant fon habillement & fon poil, &
 par tous autres pareils moyens & toutes autres façons,
 qui, se presentans à toute heure deuant les yeux
 40 & attriftans la perfonne, tiennent en ferre & dimi-
 nuent la vigueur de l'esprit, & le mettent en defefpoir
 de trouuer iffue du mal, & le rendent incapable
 de consolation, tout obfcur & tenebreux; de tant
 que l'entendement, depuis qu'il f'eft par la douleur
 45 entourné & enueloppé de ces triftes habits, il ne se
 fait aucune part ny du rire en compaignie, ny de la
 lumiere, ny de la bonne chere, & de la plaifante
 & ioyeufe table de fes amis. A ce mal de la triftesse
 se ioint volontiers la nonchallance de fa perfonne, &
 50 vn defpit contre la coutumiere façon, iufques à ne se
 vouloir ny eftuuer: là où il falloit que l'esprit fift tout
 au contraire pour se fecourir & ayder, par le moyen du
 corps fain & vigoureux. Car certes, quand le corps eft
 fain & en fa gaillardife, vne grand'partie de l'ennuy
 55 f'abbat & se relafche, comme le flot à vn beau iour
 quand le temps eft calme; mais fi on laiffe le corps
 rouiller & durcir par le mal gouuerner, & qu'il n'en-
 uoye plus rien de bon ny de gracieux à l'ame, ains
 feulement comme des ameres & fâcheufes fumees,
 60 certes à grand'peine se peult on rauoir, encores qu'on
 le vueille, fi grandes font les paffions qui faiffent
 l'ame ainfi malmenee.

« [Les]
 effaitz [q]ue
 le dueil
 meyne ».

*Les visites
des folles
femmes
à craindre.*

Encore m'affeure ie tant de toy, que, pour ton regard en ceci, ie ne crains point vne chose, qui est bien en tel cas la plus grande & la plus à craindre : ce sont les visites d'un tas de mauuaises femmes, leurs voix plaintiues, & la recharge de leurs complaints, avec 5 lesquelles elles ont accoustumé de frotter, par maniere de dire, & rafraischir & irriter la douleur, ne permettant point que le deuil, ou par autre moyen, ou bien de luy mesme, se vienne à flestrir, & s'amortisse. Car ie sçay combien tu eus de peine n'a guieres, quand tu 10 secourus si bien la sœur de Theon, & combatis si bien celles là, qui, outre le deuil qu'elle auoit en elle, luy faisoient encores, avec les assaults qu'elles luy donnoient, des cris & des pleurs, comme pour vray si elles eussent eu enuie d'y mettre le feu. Car, si on voit 15 bruler la maison de son amy, on esteint la flamme le plus tost que l'on peut, & à la plus grande haste; & quand on le voit luy mesme se consumer en son esprit & tout enflammé, on luy attise encores le feu! Et certes on n'endure pas, quand quelqu'un a mal aux 20 yeux, qu'il y mette la main, encores qu'il le vueille; & personne ne touche là où son mal luy cuit : & celuy qui est en deuil demeure tousiours assis, se presentant à tous venans expressement, ce semble, pour se faire esmouuoir, & enuenimer la playe, à fin que pour un 25 peu de douleur qu'il a, qui le poingt & luy demange, l'ulcere egratigné s'empire tousiours, & deuienne plus grand & fascheux. Or doncques de cela ie suis certain que tu te garderas fort bien.

*Comment la
consideration
du temps*

Mais encores effaye toy en ta pensee de te transferer 30 toy-mesme & remettre à ce temps là, que ceste fille,

maintenant morte, n'estoit pas encores nee; & si ne
 pensions nous pas lors auoir occasion aucune de nous
 plaindre de la fortune. Puis, ayant pensé à ce temps là,
 35 assemble le avec celuy de maintenant, & tu trouueras
 que l'estat de nos affaires estoit lors, & est à ceste
 heure entierement pareil. Car, si nous estimons que
 nous auions plus de raison de nous contenter, auant
 qu'elle nasquit, il semblera, ma femme, que nous
 40 foyons courroucez & desplaifans de sa naissance. Or,
 les deux ans d'entre deux, qui a esté le terme de sa
 vie, il ne faut point les tirer hors ny rabbattre de
 nostre memoire; mais, comme nous ayant apporté
 iouissance d'autant de faueur & de bien, les compter
 45 pour plaisir, & non pas reputer vn bien court à
 grand mal, ny estre ingrats enuers nostre fortune du
 present qu'elle nous a fait, pour ce qu'elle ne l'a pas
 augmenté de tant comme nous esperions. Car certain-
 nement on ne peut faillir à tirer vn bel & plaifant
 50 fruiçt de dire tousiours bien & se contenter de ce
 que Dieu a voulu, & de prendre à gré, & sans se
 plaindre, ce que la fortune nous baille. Et, en telles
 choses, celuy qui rameine le plus à foy la fouuenance
 des biens passéz, & qui destourne & retire l'entende-
 55 ment des choses qui le troublent & obscurcissent,
 pour le remettre en la partie de sa vie qu'il a trouuee
 la plus belle & la plus claire, c'est vrayement celuy
 là qui en esteint entierement sa douleur, ou, pour le
 moins, l'affoiblit & l'amortit, la destrempant avecques
 60 la meflange de son contraire. Car tout ainsi que les
 onguents de bonne odeur resiouissent tousiours le fen-
 timent, & si font vn preseruatif contre les mauuaïses

*peut seruir de
consolation.*

« [Com]ment
la con[se]-
rance du
[te]ms sert de
[b]eaucoup
pour [of]ter
les
sach[er]ves ».

*Qu'il se faut
contenter de
ce qui plait
à Dieu.*

*Similitude
à noter.*

senteurs; ainsi le pensément du bien receu sert encore de remede necessaire au mal qui furoient, au moins à celuy qui ne fuit pas la memoire du bien passé, & ne prent pas plaisir d'accuser entierement de tout la fortune : de quoy nous nous deuons bien garder, & 5 de vouloir calomnieusement blasmer la vie d'entre nous hommes pour quelque tache de malheur, vne possible sans plus, qui se trouue en elle, comme en vn liure, tout le demeurant estant net & entier.

*D'où
depend la
felicité.*

Car il te fouient bien de m'auoir souuent ouy dire 10 que les changemens de fortune ne peuuent de guieres esbranler nostre vie, ny avec ses hazards elle ne luy sçauroit faire prendre grand faut. Mais toute la felicité ne depend que d'une bonne & droite resolution, parfaite & accomplie en vne habitude ferme & 15 asseuree. Et encores fil faut, à la façon de la plus part des hommes, se gouuerner par ce qui est hors de nous, & fil est besoin de conter ce que nous tenons de la fortune, & faire le peuple mesme iuge de nostre bon heur, ne prens pas garde, ie te prie, aux larmes 20 & plaintes de ceux qui te visitent maintenant, lesquels par vne mauuaise coustume on voit faire ainsi, ains combien ceux là mesmes admirent ton bon heur, à raison des enfants que tu as, & de la grandeur de nostre maison, & de ta vie. Et, sans doute, ce seroit vne 25 chose merueilleusement defraisonnable qu'il n'y aye celuy de ceux qui te voyent, qui ne print volontiers la condition en quoy tu es, encores avec la charge de l'inconuenient dont toy & moy nous deuillons, & que tu fusses seule à t'en plaindre & mescontenter. Et 30 n'y a pas de raison que le mal mesme qui te pique ne te

«[Qu']on ne
doit point
ensuiure
vne
[m]auuaise
coustume».

face sentir combien nous deuons à la fortune pour ce
qu'il nous demeure. Certes, ny plus ny moins qu'on a
veu quelques vns qui se font amusez à tirer les vers
35 d'Homere où il y a quelque faute au commencement
ou à la fin, laissant ce pendant passer sans y prendre
garde tant de belles & grandes inuentions, ainsi feroit
il de toy, si tu voulois rechercher curieusement les
infortunes de ceste vie humaine, &, pour le regard des
40 biens qui te viennent à foison & à monceaux, tomber
en la mesme maladie des auares & riches mecaniques,
qui, ayans amassé de l'argent de toutes parts, n'en
vsent point, quand ils l'ont perdu. Or, si tu plains ta
fille pour estre morte sans auoir esté mariee & porter
45 enfants, tu as de l'autre costé de quoy te resiouir de
ce qu'il n'y a aucun de ces biens là qui te defaillent;
& dont tu ne sois participante: car ce feroit bien folie
de penser que ces biens fussent grands, au regard de
ceux qui les ont perdus, & petits en l'endroit de ceux
50 qui en iouissent. D'auantage, si elle est allee en lieu
où elle ne sente point la douleur, elle n'a pas besoin
qu'on se deuille pour elle: car pour quoy deuons nous
auoir mal pour raison d'elle, s'il n'y a rien qui luy en
face? Pour vray, la perte des grands biens doit faire
55 cesser le deuil qu'on en pourroit mener, quand par la
perte mesme on vient à cela de n'auoir plus besoing
des choses perdues. Or, ta petite Timoxene n'a perdu
que peu de bien, de tant qu'elle n'en cognoissoit que
bien peu & se reiouissoit de peu. Car comment pour-
60 roit on dire qu'elle eust perdu ce dont elle n'auoit pas
sentiment & qu'elle ne pouuoit encores ny cognoistre
ny comprendre?

*Le lieu, où
nous
croyons les
morts estre
en repos,
nous doit
seruir de
consolation.*

*L'âme est
immortelle.*

*Quel mal à
reprocher à
la vieillesse.*

Toutefois ie sçay bien, touchant ceste opinion, qu'aucuns tiennent & la donnent à entendre à plusieurs, que les hommes, depuis qu'ils sont vne fois dissous par la mort, n'ont en nul endroit nul mal ny tourment, ie sçay bien, dis-ie, quant à ceste opinion, 5 que la religion de nostre país te gardera de la croire, & les sentences qui se disent par mystere aux festes de Bacchus, que nous sçauons entre nous qui en sommes participans. Doncques, presuppofant l'ame estre immortelle, imagine en toy qu'il luy auient de 10 mesmes que ès oyseaux qui sont pris : car, si l'ame se nourrit long temps avec le corps, & par grands maniemens d'affaires & long vfage s'accoustume & s'appriuoise en ceste vie, quand elle s'en deloge & s'en reuole, elle y rentre tout à coup par le moyen 15 des renaissances, & ne cesse de s'empescher tousiours des passions & fortunes que nous auons icy. Et ne pense pas que la vieillesse soit tant maudite & blasmee sur les rides & le poil gris & la foiblesse du corps; mais cest aage là a ce mal qui luy est plus à reprocher 20 que nul autre, qu'il esloigne l'ame & l'estrange du souuenir de ce qu'elle voyoit au lieu dont elle est venue, & parmy les choses d'icy l'appesantit & la rend lourde & grossiere : car par les ans elle plie & contraint la forme & habitude de son estre, & garde 25 & entretient celle qu'elle a prise, par le moyen de tant de choses qu'il luy a faillu endurer. Mais, au contraire, l'ame qui a demeuré peu de temps captiue, ayfément par les puissantes loix de sa nature est retenue en sa forme naturelle, n'ayant pris du corps qu'une façon 30 de ply encores fraiche & molle : car ainsi que le feu,

si on l'esteint & incontinent apres on le rallume, il flamboye & se reprent soudain; de mesme l'ame qui naguieres est partie de son origine, quand elle y reua
35 bien tost, la reprent plus facilement, & ne pourroit auoir aucun auantage à reculer

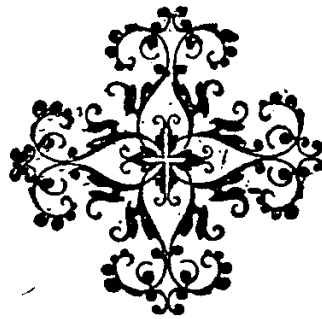
De franchir au plus tost les portes de Pluton,

sinon pour nourrir en foy vne grande amour des choses du monde; &, comme si elle estoit charmee
40 par le corps, s'amollir & destremper avecques luy.

Et la verité de ceci se cognoit encores plus clair par les coustumes & loix anciennes de nostre cité : car, en nostre ville, on ne fait point de sacrifice à l'enterrement des enfans quand ils meurent, ny autre solennité,
45 comme il est raisonnable d'en faire pour les autres morts. Car les enfans ne tiennent rien de terrien ny des choses terrestres; & ne se dit point que leurs esprits, pour s'aymer pres de leurs corps, s'amusent & s'arrestent aux tombeaux & sepulchres, & aux repas
50 qu'on a accoustumé presenter aux morts : car les loix ne souffrent point qu'on pense cela d'eux, comme n'estant point loysible de le croire de ceux là, desjà estans en vn estat meilleur & plus sainct, & au partir d'ici arriuez à vne plus belle demeure. Or, puis qu'à
55 ne les en croire point, il y a plus de peine pour nous que de les en croire, il faut par le dehors en vser ainsi comme les loix l'ordonnent, & auoir le dedans encores moins fouillé & mieux net, & plus chaste.

*Enterrement
d'enfants
sans solennité,
& pourquoy.*

La fin en est à dire en Plutarque.





Stephani Boetiani,
Consiliarij regij
in Parlamento
Burdigalēsi,
Poemata.





A MONSEIGNEVR
MONSIEVR DE L'HOSPITAL

CHANCELLIER DE FRANCE

MONSEIGNEVR, i'ay opinion que vous autres, à qui la fortune & la raison ont mis en main le gouvernement des affaires du monde, ne cherchez rien plus curieusement que par où vous puissiez arriuer à la cognoissance des hommes de vos charges : car à peine est-il nulle communauté si chétive qui n'aye en soy des hommes assez pour fournir commodément à chascun de ses offices, pourueu que le département & le triage s'en peust iustement faire. Et ce point là gaigné, il ne resteroit rien pour arriuer à la parfaicte composition d'un estat. Or à mesure que cela est le plus souhaitable, il est aussi plus difficile, veu que ny voz yeulx ne se peuuent estendre si loing, que de trier & choisir parmy une si grande multitude & si espandue, ny ne peuuent entrer iusques au fond des cœurs pour y veoir les intentions & la conscience, pieces principales à considerer : de maniere qu'il n'a esté nulle chose publique si bien establee, en laquelle nous ne remerquions souuent la faute de ce département & de ce choix. Et en celles où l'ignorance & la malice, le fard, les faueurs, les brigues & la violence commandent, si quelque election se voit faicte meritoirement & par ordre, nous le deuons sans doute à la fortune, qui par l'inconstance de son bransle diuers, s'est pour ce coup rencontrée au train de la raison. Monsieur, ceste

confideration m'a souuent consolé, sçachant M. Estienne de la Boëtie, l'un des plus propres & necessaires hommes aux premieres charges de la France, auoir tout du long de sa vie crouppy, mesprisé, és cendres de son foyer domestique, au grand interest de nostre bien commun : car quant au sien particulier, ie vous aduise, Monsieur, qu'il estoit si abondamment garny des biens & des thresors qui deffient la fortune, que iamais homme n'a vescu plus satisfaiët ny plus content. Ie sçay bien qu'il estoit esleué aux dignitez de son quartier qu'on estime des grandes ; & sçay d'auantage que iamais homme n'y apporta plus de suffisance, & que, en l'aage de trente deux ans qu'il mourut, il auoit acquis plus de vraye reputation en ce rang là, que nul autre auant luy. Mais tant y a que ce n'est pas raison de laisser en l'estat de soldat un digne capitaine, ny d'employer aux charges moyennes ceux qui feroient bien encores les premieres. A la verité, ses forces furent mal mesnagees & trop espargnees : de façon que, au de là de sa charge, il luy restoit beaucoup de grandes parties oisïues & inutiles, desquelles la chose publique eust peu tirer du seruice, & luy de la gloire. Or, Monsieur, puis qu'il a esté si nonchalant de se pousser soy mesme en lumiere, comme de malheur la vertu & l'ambition ne logent gueres ensemble, & qu'il a esté d'un siecle si grossier ou si plein d'enuie, qu'il n'y a peu nullement estre aidé par le tesmoignage d'autrui, ie souhaite merueilleusement que, au moins apres luy, sa memoire, à qui seule meshuy ie dois les offices de nostre amitié, recoiue le loyer de sa valeur, & qu'elle se loge en la recommandation des personnes d'honneur & de vertu. A ceste cause m'a il pris enuie de le mettre au iour, & de vous le presenter, Monsieur, par ce peu de Vers Latins qui nous restent de luy. Tout au rebours du Maçon qui met le plus beau de son bastiment vers la rue, & du Marchand qui fait monstre & parement du plus riche eschantillon de sa marchandise, ce qui estoit en luy le plus recommandable, le vray suc & moëlle de sa valeur

l'ont fuiui, & ne nous en est demeuré que l'escorce & les feuilles. Qui pourroit faire voir les reiglez branfles de son ame, sa piété, sa vertu, sa iustice, la viuacité de son esprit, le poix & la santé de son iugement, la haulteur de ses conceptions si loing esleues au dessus du vulgaire, son sçauoir, les graces compaignes ordinaires de ses actions, la tendre amour qu'il portoit à sa miserable patrie, & sa haine capitale & iuree contre tout vice, mais principalement contre ceste vilaine traficque qui se couure sous l'honorable tiltre de Iustice, engendreroit certainement à toutes gents de bien une singuliere affection enuers luy, meslee d'un merueilleux regret de sa part. Mais, Monsieur, il s'en faut tant que ie puisse cela, que du fruiçt mesme de ses estudes, il n'auoit encores iamais pensé d'en laisser nul tesmoignage à la posterité; & ne nous en est demeuré que ce que, par maniere de passetemps, il escriuoit quelquefois. Quoy que ce soit, ie vous supplie, Monsieur, le receuoir de bon visage, & comme nostre iugement argumente maintefois d'une chose legere vne bien grande, & que les ieux mesmes des grands personnages rapportent aux cler-voyans quelque marque honorable du lieu d'où ils partent, monter par ce sien ouurage à la cognoissance de luy mesme, & en aymer & embrasser par consequent le nom & la memoire. En quoy, Monsieur, vous ne ferez que rendre la pareille à l'opinion trefresoluë qu'il auoit de vostre vertu, & si accomplirez ce qu'il a infiniment souhaité pendant sa vie : car il n'estoit homme du monde en la cognoissance & amitié duquel il se fust plus volontiers veu logé que en la vostre. Mais si quelqu'un se scandalise de quoy si hardiment i' vse des choses d'autrui, ie l'aduise qu'il ne fut iamais rien plus exactement dict ne escript aux escholes des Philosophes du droit & des devoirs de la saincte amitié que ce que ce personnage & moy en auons prattiqué ensemble. Au reste, Monsieur, ce leger present, pour mesnager d'une pierre deux coups, seruira aussi, si l vous plaist, à vous tesmoigner l'honneur & reuerence que

ie porte à vostre suffisance, & qualitez singulieres qui sont en vous : car quant aux eſtrangeres & fortuites, ce n'eſt pas de mon gouſt de les mettre en ligne de compte.

Monſieur, ie ſupplie Dieu qu'il vous doint tres heureuſe & longue vie.

De Montaigne, ce 30 Auril, 1570.

Votre humble & obeïſſant ſeruiteur,

MICHEL DE MONTAIGNE.





STEPHANI BOETIANI

CONSILIARII REGII

IN PARLAMENTO BVRDIGALËNSI

POEMATA



Ad Belotium & Montanum.

(I)

MONTANE, ingenii iudex æquissime nostri,
Tuque, ornat quem prisca fides candorque, Beloti,
O socii, ô dulces, gratissima cura, sodales,
Quæ mens? qui vobis animus? quos ira Deorum
5 Et crudelis in hæc seruauit tempora Parca?
Nam mihi consilii nihil est, nisi, quo rapiet fors,
Vel ratibus vel equis, laribus migrare relictis:
Hoc sequar, utilius nisi quid vidistis vterque,
Si modo & exilii dabitur iam copia. Sanè
10 Et dolet & miserum est; sed stat sententia, longum
Extremùmque vale natali dicere terræ.
Vidimus excidium: quid adhuc calcare parentis
Busta iuuat? patriæ quando nihil est opis in me,
Parcam oculis. Fuerat melius vitare ruentis,
15 Quàm nunc euersæ conspectum; munera sed ne

*Pæniteat gratum præstasse nouissima ciuem,
 Et sese officio pietas soletur inani.*
*Ipsa fugam iam tum nobis minus æqua monebant
 Numina, cùm ignotos procul ostendêre sub Austro
 Telluris tractus, & vasta per æquora nautæ 20
 Ingressi, vacuas sedes & inania regna
 Viderunt, solemque alium, terrasque recentes,
 Et, non hæc, alio fulgentia sidera cælo.
 Credibile est, cum iam crudeli perdere ferro
 Europam late superi, turpique pararent 25
 Deformare situ viduos cultoribus agros,
 Prouidisse nouum populis fugientibus orbem;
 Hincque sub hoc seclum, Dis annitentibus, alter
 Emersit pelago mundus. Vix lubrica primum
 Sustinuisse ferunt raræ vestigia gentis : 30
 Molle solum curuum nunc ultro poscit aratrum,
 Et nulli parens inuitat gleba colonos.
 Hic gratis dominum lati sine limite campi
 Quemlibet accipiunt, ceduntque in iura colentis.
 Huc iter, huc certum est remisque & tendere velis, 35
 Vnde nec aspiciam impatiens tua funera, nec te
 Auerfis palmas tendentem, Gallia, diuis.
 Hic sedes olim procul a ciuilibus armis
 Sortiar, & modicos, ignobilis aduena, fines;
 Hic quicumque manet fessum locus, haud sine vobis
 O utinam, socii, vix est ut pectore toto 40
 Excutiam casum patriæ. Quacumque sequetur
 Prostratæ facies, tristisque recurret imago.
 Hanc mihi non ratio curam, non leniet ætas,
 Non oras longo qui diuidit obiice pontus. 45
 Vnum hoc sollicitus, securus cætera rerum,*

*Exul agam, certusque larem non visere, fati
 Opperiar leges externo in littore; seu me
 Ante diem rapient peregrini tædia cœli,
 50 Siue diu superesse colus volet arbitra vitæ.*

Ad Carliam vxorem.

(II)

*Quæ pectus tremulum turbida gaudia,
 Vxor, concutient tibi,
 Cùm mense tandem septimo
 Irrumpam subitus fores?
 5 Non vnâ facie feruida perferes
 Æstum lætitiæ grauis,
 Motumque mentis concitæ
 Prodent instabiles genæ.
 Seu te lana tenet pendula, seu leues
 10 Exercet digitos acus,
 Vt ut futura, sic volans
 Amplexus repetes meos.
 Festinas quoties adiicies manus,
 Et nectes auido mihi,
 15 Optataque ora immobilis
 Obtutu tacito leges!
 At cùm vox facilem repperiet viam,
 Expletis oculis diu,
 Tum blanda lætum vocibus
 20 Festis excipies virum.
 Tum mî longa vice tædia, tum feræ
 Exhaustas hyemis minas
 Delebit exultatio
 Et plausus nitidæ domus.*

Iam motu, video, tecta fremunt nouo; 25
Iam cerno famulis domum
Feruere concursantibus:
Visuri dominum ruunt,
Certantesque animis undique sedulam
Ostentant operam leues. 30
Pars curat altum sternere
Truncis illicibus focum,
Pars Bacchi relinit sepositum cadum
Vincentem altera frigora,
Nigrisque obumbrat cantharis 35
Mensam iam dapibus grauem.
Tecum, vxor, faciles carpere sic iuuat
Parui delicias laris,
Rurisque inempta gaudia
Hic, hic, o liceat diu! 40
Vitam nam sine te, Carlia, ducere
Intactam pariter malis;
Hic & libet minacibus
Canis spargere verticem.
Hic mors una ferat, sera tamen, duos, 45
Si quid vota valent mea,
Societque Parca funere
Concordes cineres pari.

(III)

Ad Michaellem Montanum.

An te paternis passibus arduos
Luſtantem honesti vincere tramites
Et ipse feruidus iuuenta,
Ridiculus monitor, docebo?

- 5 *Te sponte promptum, te volucris pede*
 Iamiam coronas tollere proximum,
 Iam metâ in extremâ, pudendis
 Exacuam stimulis volantem?
 Et in proteruos consilium valet
 10 *Linguæ efficacis, si tamen huic fidem*
 Authoribus canis senecta
 Conciliat grauibusque rugis.
 Me levis ætas discere dignior,
 Vigorque plenus, tempore non suo
 15 *Repellit audentem monere*
 Et viridem reicit magistrum.
 Seuera virtus, quam legit indolem,
 Hanc fingit ultrò : mentibus inferi
 Natiua non suis recusat,
 20 *Et refugit sobolem prophanam.*
 Flagris nec illam, nec monitis queat
 Vocare doctor; cœlitus aduolat,
 Et sponte concedit videri
 Dura viris superare natis.
 25 *Asopi ut illam fertilis ad vada*
 Spectasse pubes dicitur Hercules,
 Numenque fulgentemque vultum
 Intrepidus tolerasse coram.
 Hinc illa stabat; parte sed altera
 30 *Vrget voluptas, cui madidis comæ*
 Florent odoratæ coronis,
 Et niueis humeris solutum
 Vagatur aurum : purpureo genæ
 Fouent procacem verè cupidinem;
 35 *Sed corpus effæctum laborant*

Ferre pedes, gracilesque furæ
Annisque fractæ & luxu : ast anus impudens
Falsis iuventam picta coloribus
Mentitur, extantemque frustra
Diffimulat medicata fucum. 40
Quis cultus almæ, quis fuerit status
Virtuti, & ori quis decor aureo,
Nec tento mortalis, nec ulli
Fas fuerit memorare linguæ :
Alcida, dixit, num Ioue te satum 45
Vulgauit error famaue mobilis
Frustra? en (nefas!) iamiam labanti
Degeneres oculos moratur
Obscæna pellex. At puer, effuge,
Dum fas valenti, perfida munera 50
Queis illa nunc demulcet aures,
Mox animo expositura virus.
Heu! tanta inertī ne manus otio
Languescat. Eheu! immiserabilis
Ne vitet addictos honores, 55
Seque suis viduet triumphis.
O quot lacertis, me duce, me duce,
Debentur istis monstra? quot urbium
Ceruicibus graues tyranni
Quos superum tibi seruat ira? 60
Hæc te manet fors; haud leuibus tamen
Sperare noli conditionibus;
Sed nulla si gnauī laboris,
Nulla tibi vacet hora curæ.
Tantum labori nil Deus abnuit : 65
Quippe nec vndas ipse volubiles,

*Terrasque, pendentemque Olympum
Imperio regit otioso.*

*Quo vitam inertī, si minimum interest
70 Viuus sepultis? occupat is mori
Qui desides edormit annos,
Et tacitum innumeratus æuum.*

*Ad Mufas,
de antro Medono Cardinalis Lotharingi.*

(IV)

*Dic, ô Calliope, chori magistra;
Eia, dic, dea; dic, soror dearum;
Eia, dicite vos, deæ sorores,
An vos riuus habet, iugum, vel antrum?
5 Nam vos riuus habet, iugum vel antrum;
Sedes incolitis quietiores,
Affuestisque iugis adhuc tenellæ,
Cum vos depositas sinu parentis
Excepit sacer auditque Pindus
10 Paruas, tunc quoque dulce vagientes.
Qui vos cumque tamen tenent recessus,
Seu vos Castaliâ madetis vndâ,
Seu vos Pieriâ sedetis umbrâ,
Hoc licet mihi iure suspicari,
15 Nec iam ducitis ut prius choræas,
Nec sicut prius explicata frons est;
Nam vos obsidet hinc & hinc Scytharum
Proles barbara barbarissimorum:
Vos mersæ caput (heu!) sacris in undis,
20 Sacro quæritis in vado latebras,
Et mæstæ trepidatis, atque fontem*

Vix a barbarie tenetis inum.
Eheu! nunc Helicon miserque Pindus
Horrent barbaricas referre voces,
Ascræos soliti sonare cantus. 25
Quin ergo potius fugâ prophanum
Vitatis genus impiamque gentem?
O illinc fugite, huc venite, Musæ!
O proles Iouis, ô venite Diuæ!
Hîc tutus locus, hîc amœna sedes; 30
Hîc & præsidio valetis antri
Æstum fallere feruidosque soles;
Hîc affurgit humus virente cliuo,
Qui Pindum referatque Pierumque;
Hîc fons lucidulæ perennis undæ, 35
Dignus aureolum lauare crinem,
Fessa & corpora mollibus choræis.
Mæandros quoque Sequanæ iocosos
Despectabitis hinc, licentiore
Si quando iuuat alueo natare; 40
Hinc arces triplicis videntur urbis,
Magnæ, Iuppiter, urbis & superbæ.
Hinc, ô Calliope, chori magistra,
Spectabis propius tuos alumnos,
Et miraberis hic novos videre 45
Ciues, Mæonidasque Pindarosque,
Et quoscumque dedit politiores
Quondam, sed meliore Roma sæclo,
Et quos Cecropiæ dedere Athenæ,
Feraces hominum politiorum. 50
Hîc vobis dabitur videre coram
Magni Principis ora, quique vestra

Magnis carmina prouocet triumphis.
O Musæ, licet hunc sonare; sed non
 55 *Alternis licet hunc sonare, Musæ.*
Hunc vno simul ore concinentes
Fas est dicere, sicque forsan vni
Totus sufficiet chorus canendo
Huc, ô Calliope, chori magistra,
 60 *Huc, huc currite vos, Deæ sorores.*
Quid Musæ? quid? adhucne restitantes
Hæretis patria pigræ sub vnda?
Sic flocci facitis preces rogantis?
Duræ, sic mihi vos negare frustra,
 65 *Dum vos eliciam potentioris*
Iussu numinis, vsque sustinetis?
Antistes Lotharingus imperauit.

Ad Belotium cùm donaret Carmina quinque (V)
 Poëtarum.

Acceptum refer eni tibi, Beloti;
Vno munere quinque do poëtas,
Singulos tamen unicos poëtas;
Quin & aspice muneri quid addam:
 5 *Sextum me tibi do; sed hoc dolemus,*
Quòd sextum tibi non damus poëtam.

Ad Chassaneum cùm illi donaret Solinum (VI)
 manu scriptum.

Chassani, tibi quòd damus libellum,
Non paruum tamen æstimato munus;

*Non datur liber unus, ipse nosti,
Quod totus datur orbis in Solino.*

(VII) Ad Pomerium.

*Viue, senex bone, viue; senem te iure colemus.
Nos iuuenes, iuuenem quem coluere senes.*

(VIII) In Charidemum.

*Non deest, ô Charideme, tuos qui carpat amores,
Indignosque putet fascibus esse tuis.
At te nil prohibet, nisi longè fallor, amare,
Defungique tui muneris officio.
In quo peccatur, tua si tibi chara puella est, 5
Cum simul & res sit publica chara tibi?*

(IX) Ad Danum.

*Cum nego te iuuenem, tua me, Dane, verba refellunt;
Cana tamen produnt te tua verba senem.
Parce loqui, canus tibi sermo subinserit annos;
Quique probat iuuenem, te facit esse senem.
Acriter ista probas; tua sed tibi verba resistunt : 5
At malè, si benè vis ista probare, proba.*

(X) Ad Fauguerollum.

*Non tot vidisti populos quot vidit Vlysses,
Iure tamen volo te dicere πολύτροπον.*

In Næuolum.

(XI)

*Cùm tua nunc annis vernet iuuenilibus ætas,
 Annos cùm dicat frons inarata tuos,
 Cùm pingas tenerâ roseas lanugine malas,
 Et cum virgineo murice certet ebur;
 5 Tempora (proh facinus!) viridantia pileus vrget,
 Næuole, quo leuius cassidis esset onus,
 Quo pudeat glaciale caput velasse Prometeum,
 Quem nec Rufini tussis amara ferat,
 Cuius onus capiti timeat vel cœlifer Athlas,
 10 Æternas tanti nec putet esse niues.
 Crede mihi, seniumque vocas, morbosque laceffis;
 Inficiet canis pileus iste comam.
 Quin Lachesium, miserande, caues? levis est dea; dicet,
 Auerfum si te viderit, esse senem.*

In Lauianum,

(XII)

qui Petrum Ronfardum monuerat, vt non
 amplius amores,
 fed Dei laudes caneret.

*Quòd Petrum, Lauiane, mones ne cantet amores,
 Vtque canat grato iam pius ore Deum,
 Crede mihi, sapis; ille Deo, Lauiane, poëta
 Dignus erit, quisquam si modò dignus erit.
 5 Ergo agite vnanimisque Deum, Lauiane, colatis:
 Te quoque spes aliqua est posse placere Deo.
 Scilicet ille colet diuino numina cantu;
 Nec tu fortè minus, si, Lauiane, taces.*

- (XIII) De fuga Caroli Imperatoris, euerſis Teruana
& Hedino.
Ad Henricum regem.

*Gallica Germanus modo qui temerarius arma
Sollicitans, nudas rabidus ſæuibat in vrbes,
Nunc tua ſigna videns, non iam tua ſuſtinet arma,
Non oculos, Henrice, tuos : fugit ille, fugaque
Effugiens viciffe putat, turpemque ſalutem 5
Annumerat victus palmis, vitamque triumphis.
Qualiter afra canis, ſi quando naribus haurit
Signa feræ, furit inſtabilis, latratibus auras
Impellens, ipſumque ciet clamore leonem;
Iamque illi vellitque iubas auresque laceſſit, 10
Dente feram lambens : at in hanc ſi fortè reflexit
Toruos ille oculos, totam dum colligit iram,
Illa fugit, trepidanſque volat, rapiturque timore.
At leo ſecurus graditur, prædamque pudendam
Negligit, & vix iam fugientem reſpicit hoſtem. 15*

- (XIV) In horologium Margaretæ Laualiæ,
ea arte compoſitum, vt fabulum fluens videri nequeat.

*Quis curſum teneat fugacis æui?
Vides vt fugit hora, nec videtur.*

- (XV) Ad Maumontium furdum.

*Deficiunt aures; quid, tum cum lingua ſuperſit?
Quod diſcas nihil eſt, plurima quæ doceas.*

In adultores poetas.

(XVI)

- Ne sibi me socium, ne speret, Charole, quisquis
 Prostituit laudem immeritis, versusque prophanat
 In vulgus, sua nec virtuti præmia seruat,
 Dum captat patulas alienis laudibus aures :*
 5 *Postulat hunc virtus læsa, & sua iura reposcit.
 Quin ipsas si quis fortè ad mendacia Musas
 Ambitiosa vocat, veniunt cunctanter, & illis
 Virgineus rubor haud alias magis ora notauit.
 Regibus hoc commune malum : vix forsitan vnus*
 10 *Vel toto quicquam veri semel audiit anno.
 Deuitat procères refugitque palatia longè
 Veri pulcher amor; sonat undique Regia fictis
 Carminibus, strepit & mediâ dominatur in aulâ
 Vilis adulantum cœtus, fallitque placendo.*
 15 *En modò vix trepidas Italo seruauit ab hoste
 Reliquias Visius, turbataque signa reduxit,
 Secum multa gemens, incusans multa, quòd ausus
 Deceptum toties Romano credere Gallum,
 Debita quòd patriæ trans Alpes extulit arma,*
 20 *Dum præbet faciles Theatinis fraudibus aures.
 Ipse lubens fastis hunc, si queat, eximat annum,
 Infaustique vetet cœpti meminisse nepotes.
 Non deerit tamen Ausoniam qui dicere captam
 Audeat exultans, & inani tempora lauro*
 25 *Cingat, & Insubrum populos, Parmamque rebellem
 Annumerabit ouans, optataque regna triumphis,
 Victrici nec parcat Io. Num talia possit
 Laudati tolerare pudor? quin aulica turba*

Plausibus ingeminat falsis, & laude ruborem
Guisiadæ certant risumque mouere Philippo. 30
Iam quas Calisio laudatrix turba recepta
Iactauit voces? omnem profudit in illâ
Materiam laudis, consumptaque præmia Gallis
Sperari iam plura vetant. Quis namque peracto
Burgundo, domitisque petat maiora Britannis? 35
Non victis leges Visius si ponat Iberis,
Non si per Celtas in bigis altus eburnis
Henricus victum traheret post terga Philippum,
Et pleno Iani clausisset templa triumpho?

(XVII)

De morte Bontani.

Hunc, si qui fuerit scias, viator,
Cuius dissimulas videre cippum,
Vix vnum numeres beatiorum,
Cui res acciderit semel nec vna
In totâ, nisi mors acerba, vitâ. 5
Tu iam colligis, & mihi repenti
Hunc albo tribuis potentiorum,
Queis præfatio longa nomen auget,
Fortunamque sagax facis sepulto :
At fors tam medio gradu locarat, 10
Vt deesset nihil & nihil vacaret;
Sic ut pauperibus fuisse diues,
Pauper diuitibus queat videri.
Verum illi fuit vxor (ô precamur,
Si cælebs agis, ô deos precamur, 15
Talem dent tibi coniugem, viator,
Sed totos ita si legis phaleucos!)

- Vxor millibus ex tot vna, quæ se
Ad mores ita finxerat mariti,
20 Ipsum tam bene norat, ut putares
Ad nutum domini domum moueri;
Nec iam velle aliquid sinebat, acris
Quod posset modò prouidere cura :
Vxor candidulis venusta malis,
25 Vxor aureolo decora crine,
Vxor flammeolis decens labellis,
Cuius basiolum rosas recentes,
Et forsan flagrat indicos odores,
Quantum suspicor ipse : namque scire
30 Qui vult, euocet inferis maritum.
Talem nunc thalamum miser reliquit :
Namque, dum reficit paterna tecta,
Surgentesque gradus videre gaudens,
Pronus spectat opus ; sibi inuolutus,
35 Præceps decedit in caput pedesque,
Crassæ pondere prægrauatus alui.
At vos sanguine lubricos herili,
Funestique gradus, nocensque cella,
Domus perfida, consciumque limen,
40 Vltrix cum niue grando decoloret,
Æternusque trabes flagellet imber !
Semper flamine pestilentis Austri
Acris vexet hyems & atra, sed quæ
Longis cedere nesciat diebus !
45 Tantum ne pius ista curet hæres,
Domus perfida consciumque limen !
Tam bellum eripitis mihi sodalem,
Tam bellum patriæ probumque ciuem,*

*Cui mens integra, candidique mores,
Et nullâ manus inquinata culpâ;* 50
*In cuius licet innocente vitâ
Priscæ relliquias notare vitæ.*

*Tu, cùm dicimus hunc probum, resistis,
Riderique times, viator, & nunc
Cùm regnat scelus & viget libido,* 55
*Omnis cùm probitas iacet relicta,
Et fides, velut obsoleta, sordet,
Miraris puto transfilisse purum
Tot contagia seculi nocentis;
Et miraris adhuc viator? atqui* 60
*Mireris licet vsque & vsque & vsque,
Mirandum magis est: erat patronus.*

(XVIII)

In tumulum

Sardoni Caluimontis auunculi.

*Infra despice: cippus hic, viator,
Sardoni tegit ossa Caluimontis.
Annos ille duos, decemque lustra
Vixit, non sine dignitate, cœlebs,
Sacris iam puer & dicatus aræ.* 5
*At quo in munere si fortè requiris,
Illud te poterit docere Lemma,
Quando id ne faciam vetant phalæci.
Vitam haud magnificam, sed elegantem,
Nusquam degener, egit; huncque, si non* 10
*Rerum splendida cura publicarum,
Non laus eximia eruditionis,
Non illustria facta, non honores;*

15 *At certè nihilominus, viator,
 Præstat candida vita Caluimontem.
 Cùm nomen legis hoc, monemus hospes,
 Non noris licet, hæsitare noli;
 At sic fac quasi noris. Huncne notos
 Qui sibi neget esset Scipiones,
 20 *Aut qui turpiter hæret in Catone,
 Possis dicere tu satis Quiritem?
 Nos, Gens Gallica, sic habemus, hospes,
 Vix ut sit bonus ille, qui fatetur
 Nec de nomine nosse Caluimontes.**

Ad Vidum Brassacum
 de morte Iulii Cæsaris Scaligeri.

(XIX)

*O Vide, versu si queam superstite
 Fugacis æui prorogare terminos,
 Factisue laudem demereri posteram,
 Hæc vna, Vide, cura iam restat mihi,
 5 *Quiduis parato ferre, dum vitæ breui
 Memores nepotes aliquid addant gloriâ.
 Quis namque certa mortis implacabilis
 Tardare speret tela, quando pharmacis
 Fugitare mortem primus Æsculapius.
 10 *Vetat peremptus? nunc & alter Iulius
 Extinctus alget, atque acerbo funere
 Victæ fatetur artis impotentiam.
 Non hunc fefellit vlla vis recondita
 Salubris herbæ, saltibus seu quam auis
 15 *Celat niualis Caucasus, seu quam procul
 Riphæa duro contigit rupes gelu.****

Hic iamque spectantes ad Orcum non semel
Animas repressit victor, & membris suis
Hærerere succis compulit felicibus,
Nigrique auaras Ditis elusit manus. 20
Quid tandem? & ipse exilis umbra nunc videt
Vifenda cunctis stagna liuidæ Stygis;
Vnumque restat viuudum nomen viri:
Immune lethi non Charonta sentiet,
Latrantis ora nec timebit Cerberi. 25
Hoc ille doctis prouidus mandauerat
Seruare chartis, quas in hos, fati memor,
Parabat vsus; spes nec hunc fallit sua:
Nam longa gratis Cæsarem nepotibus
Sacrabit ætas. Cæsarem teret legens 30
Mirator orbis, lector & dicet frequens:
Hoc incola felix Agennum claruit,
Verona ciue. At interim nos, Brassace,
Quos. Cæsaris pertentat amissi dolor,
Extrema tristes exequemur munera. 35
Te, Vide, sacris deditum, decet magis
Curare longi funeris solennia;
Me in veste pulla frigidum iuuat pio
Rigare fletu Cæsarem. Non illum ego
Lugere viuus desinam, forsan meis 40
Et ipse mox luctum relicturus parem.
Sic dura poscunt fata, sic visum Deis:
Æuum omne flendo ducitur mortalibus,
Miserique luctu continenter mutuo
Lugemus aut lugemur omnes in vicem. 45

Ad Michaëlem Montanum.

(XX)

- Prudentum bona pars, vulgo malè credula, nulli
 Fidit amicitiae, nisi quam explorauerit ætas,
 Et vario casus luctantem exercuit usu.
 At nos iungit amor paulo magis annuus, & qui*
 5 *Nil tamen ad summum reliqui sibi fecit amorem :*
*Fortè inconsultò; sed nec fas dicere, nec sit
 Quamuis morosè sapiens, cùm nouerit ambos,
 Et studia & mores, qui nostri inquirat in annos
 Fœderis, & tanto gratus non plaudent amor.*
 10 *Nec metus, in celebres ne nostrum nomen amicos
 Inuideant inferre, sinant modò fata, nepotes.
 Insita ferre negat malum cerasus, nec adoptat
 Pruna pyrus; non id valeat, pugnantibus usque
 Ingeniis, nec longa dies, nec vincere cura.*
 15 *Arboribus mox idem aliis haud segnis adhæsit
 Surculus, occulto naturæ fœdere; iamque
 Turgentes coeunt oculi, & communibus ambo
 Educunt fœtum studiis : viget aduena ramus,
 Et patrium humorem stirps læta ministrat, & ultro*
 20 *Migrat in externam mutato nomine gentem.*
*Haud dispar vis est animorum, hos nulla reuinctos
 Tempora difficient, hos nulla adiunxeris arte.
 Te, Montane, mihi casus sociauit in omnes
 Et natura potens, & amoris gratior illex*
 25 *Virtus : illa animum spectata, cupidine formæ,
 Ducit inexpletum; nec vis præsentior vlla
 Conciliatque viros & pulchro incendit amore.
 Ipse ego virtuti vix ulli affinis, & impar*

*Officiis, tamen hanc fugientem, impensius ultro
Insequor, atque ubiuis visam complector, amoque.* 30

*At ne dedecorem vitiis, quam cognita virtus
Iunxit amicitiam, studio iam totus in hoc sum.
Sed minus hic operæ: bona quippe illustria mentes
Angustæ haud capiunt; morbos patiuntur & acres
Parcius: affligunt ita me leuiores, beantque,* 35
Ad summa indocilem, tantum mediocribus aptum.

*At tibi certamen maius, quem scimus amici
Nobilibus vitiis habilem, & virtutibus æquè;
Sed tu iam haud dubiè meliora capeffis, eoque
Miror victorem, lætor quoque. Cedo libens nunc* 40

*Ipse tibi; at virtus cùm se firmauerit æuo,
Tum poteris, nec fallit amor, contendere summis:
Tam bona perraro ingeniis fors contigit altis.*

*Ægyptus bona multa creat, mala multa venena.
Cliniadem grauis assiduè cùm ambiret amator,* 45

*Cui non inuidit Sapientis nomen Apollo,
Quid vidisse putas? Puer hic aut perdet Athenas
Aut ornabit, ait: vis emicat ignea mentis,
Ostentans mirum artificem prauique bonique,
Quisquis erit: dubium virtuti adducere conor,* 50
*Si valeam expugnare; & adhuc victoria pendet:
Surgit læta seges, sed lætior officit herba.*

*Ergo maturè atque opera maiore valentes
Inflectendi animi, & multâ mercede colendi.
Quod ni mox puerum monitor nutrice relicta* 55
*Finget, & assiduè patulas purgauerit aures
Ante nuces, & charta priusquam oblectet hiantem
Pieta, & falsorum capiant spectacula regum;
Ni melior doctrina ferum turgente iuuenta*

60 *Occupat, illicet; occidit: haud quicquam moror ultra,
Quin trahat ad partes docilem insidiosa voluptas,
Et teneat victrix fugitium & mancipet usu.*

*Men' clarum proavis & alumnum diuitis aulae,
Fascia lactantem quem non nisi byffina vinxit,
65 Tot curuum insomni vexare volumina cura?
Ignorem solus Venerem, iam grandior? Atqui
Ampla domus sumptus & vires sufficit ætas.
Hic certè est, hic usus opum viridisque iuuentæ.*

*Quin etiam ridet, sed clam, mihi dulce puella,
70 Vel cano capiti speciosa occasio culpæ.
Talia iactanti quis iam moderetur? acerbus
Si iurgem ut patruus, frustra hunc fortassis & ipsum
Me cruciem: ludam vacuus, blandisque ferocem
Aggrediar melius. Quod si nil maius, at illum*

*75 Tantisper potero pronum ad peiora morari:
O bone, quando tibi donant peccare licenter
Nobilitas & opes, nec egent rectore beati,
Non ego fortunæ quæro præscribere, nec te
Sperem ausimue bonis avidum prohibere paratis.*

*80 Sed tamen hæc paucis, ô fœlix, si vacat, audi,
Fermè eadem solitus parasitum audire loquentem:
Dulcius an saturo venari, an ludere talis;
Hæc an sit potior, num purior illa voluptas?
Dispice nunc mecum, tibi quæ tu maxima fingis*

*85 Gaudia, num mera sint: specie num credita fallunt
Atque intus vitiat labor, & dolor inficit ater?*

*Primum hoc: tene pares meretrici an dedere nuptæ?
— A nupta auspicium. — Generosè. Sed mala disce
Illæsus ventura, impendentemque laborem.*

90 Vndique mox lustrandi aditus, & limine in ipso

*Sudandum imprimis, atque hinc illincque locandæ
 Infidiæ. Cuiquam ex famulis si gratia prima est,
 Hanc observato, sic ars iubet. Hinc miser, hinc iam
 Affuescesque iugo, atque ancillabere seruæ.
 Illa quid? emunget properantem; nec minus ultrò 95
 Sæpè avidum fallit ridens, atque improba ludet.
 Ventum est ad dominam: longis ambagibus illa
 Consumet cupidum, & miserum spe ducet amantem.
 Nam quæ tam rudis est & amandi nescia, quæ non
 Calleat & torquere morâ, & terrere repulsâ? 100
 Tum tibi quid misero speras animi fore? gestis
 Liber inexpensum gestare onus, ut phaleris &
 Exsultant manni peregrino murice, nati
 Seruitium in longum & sævis parere lupatis.
 Vin' tu quæ nescis expertis credere? amantum 105
 Singultus audi, lamentaque; pulpita quanto
 Et scenæ resonant gemitu, quas exprimat ægris
 Dira Venus voces execratusque Cupido.
 Res tot nulla elegis, tragico tot nulla cothurno,
 Argumenta dedit, nisi amor turbaret, ubique 110
 Luderet; & solo comædia luget in illo.
 Cur ita? Quid sentis? nisi multo inclaruit usu
 Exemplisque malum, atque in proscenia venit.
 A Cyclope roga valeat, morbone laboret;
 Nam certe insanit; stultè quassat caput hirtum, 115
 Ad surdum voces iactat mare, saltat ineptus,
 Et plorat puerile, ut cum a nutrice relictum
 Excitat infantem lemorum pauor. Heus, malè sanum
 Quis te nunc, Cyclops, agitat furor? Haud furor, inquit,
 Sed me vexat amor, vehemens Deus. Hoc quoque morbum
 Arguit: haud sentis cum te tuus vrgeat error. 121*

- Angit te partus verè tuus; & tamen hunc tu
 Cœlitibus fratrem, ciuemque ascribis Olympo.
 Te falsi spes læta boni, te inscitia veri*
 125 *Perdidit; induxit facilem exitiosa libido.
 Dices : quid Cyclops ad rem? quia nil vetat, inquam,
 Quin de te hæc olim recinatur fabula, notus
 Si monitum inuadet furor & derisus in illo.
 Sed non agnoscis Polyphemum; oculatior illo*
 130 *Esse paras, & amore potes sapientius uti.
 Displicet ista tibi persona? vel indue magnum,
 Si libet, Alcidem : quem, cum inseruiret amori,
 Stamina callosâ barbatum vellere dextrâ
 Conseruæ risere diu, nisi vatibus est hic*
 135 *Fortè neganda fides. Sed quis non peccat amator
 Penè eadem, aut istis minimum distantia? pendet
 Ex oculis totus, nutuque mouetur herili;
 Flet, ridet dominæ arbitrio, gaudetque doletque.
 Si placuit charæ passer catulusve puellæ :*
 140 *O felix ales, quicum cubat? haud mora, mille
 Sufficit in versus catulus passerque loquaci
 Stultitiæ. Dic iam : muliebres est carpere pensa?
 Quid? sic nugari qualem decet? anne putamus
 Hæc magis esse viri? Verumtamen hoc quoque quæram*
 145 *Qua delirabis mercede? & quæ maneant te
 Turpis seruitii & lachrymosi præmia belli?
 Si perstas longum patiens tolerare laborem,
 Si facere & donare nihil pudet & piget, euge,
 Tandem magnanimus thalamum expugnabis adulter,*
 150 *Et iunges niueo lateri latus. Hoc quoties &
 Quanto commodius fecit, nulloque periclo,
 Verna prior? quamuis & pinguis pane secundo*

*Increuit stabulis, & puluere sordet equino,
 Libauit spes ille tuas, dominæque pudorem;
 Et meritò : nutum quippe opportunus ad omnem. 155
 Nam cur se, censes, tibi subdidit? an quia bellus
 Atque dicax? nimium hoc : etiam vix vltima causa est.
 Cur etenim temnatque Deos, famamque, virumque,
 Secura extremo quid carmine iura minentur
 Iulia? cur, censes? nisi quod furiosa libido 160
 Æstuet, impurusque intus descæuiat ardor.
 Hunc tu, an feruidius solatur durus agaso?
 Ergo consortem temerati admittere lecti
 Ne querere, & partes post Dauum ferre secundas.
 Iure fit, & tritum est. Tantum hoc tibi discrepat ille, 165
 Quod penus in promptu est, quodque intra limina plenus
 Nauseat, & cura vacuum præsens Venus explet,
 Aut onerat magis. Interea tu tempora seruas
 Peruigil; & captas si qua cardo strepat, & num
 Exoratus hiet postis, licet ingruat imber, 170
 Verberet & grando fatuum caput; & modo falli
 Clamas, mox speras placatus, & anxius instas
 Pæctæ momentis tardè labentibus horæ.
 Præluces illinc longè puer excubat; hinc tu
 Isque redisque auidus : subsannat seruulus ipse, 175
 Et vix compefcit subolens vicinia risum.*

*Mitto quot admissum manean incommoda, cùm vir
 Improuisus adest, seu casu, seu mala tentat
 Suspicio. Præceps noti si denegat vsum
 Postici reditus, quod restat, conscia nutrix 180
 Includet cumera, aut pavidum & spirare timentem
 Quadrupedem angusta componet feruida capsula.
 Hic captus tineis forex luctabere. Quid si*

- In capsâ est, vxor, guttus quem quærimus, audis,*
 185 *Expectans trepidus raphanos vel forsitan optans,*
Iustius extentum ne sæua nouacula mæchum
EuiRET, & reliquis caueat profitque maritis.
Nec tamen idcirco, si qua fortuna reducet
Incolumem, sapiES : tantum hoc valuerE pericla,
 189 *Quod strepitum ad quemcumque tremens & pallidus intras,*
Expectans dum te castigent verbera. Viuis
Iam bis, iamque iterum fortunæ munere : tandem
Viue tuo. Quid adhuc respectas? Alligat esca,
Atque a vermiculo nunquam exterrebere, donec
 195 *Præda vorax toties elusis pendeat hamis.*
Ergo age, nilne mouent tot tantaque? Sentio, tecum
Iamdudum fremis, & tibi mens immurmurat intus :
Postquam me prohibes matronam tangere, saltem
Quod superest vnum, scortabor, te duce. — Mene?
 200 *Quære alium : non his ego sum, ne dixeris, author.*
Non ego te vetitæ abductum de limine nuptæ
Inuitem lustro, aut quæram intrusisse popinæ.
Non modò vix diræ seruatum ex ore læcæ
Sustineam abiecisse lupæ. Cur dicta malignè
 205 *In peius rapis? officiunt nil nomina, sed res.*
Tu mala desultim te iactas in noua : dextrum vt
Expedias si fortè pedem, grauet inde sinistrum
Alta palus, recidens cæno immerferis eodem.
Quid? nisi mæcharis, scortari tene necesse est?
 210 *Anne tibi, nisi turpe, placet nihil? Vsque adeone*
Et prurit sola & iuuat interdicta voluptas?
Cùm te iura vocent ad iusti fœdera lecti,
Inuitet natura parens, & præmia ponat
Libera cum primis & duri pura laboris

Gaudia, tum dulces, gratissima pignora natos; 215
Tu tamen his demens quæris peccare relictis,
Legibus infensus, naturæ, disque, tibi que.
Si mœchæ defunt, insanis Thaïde. Cur hoc?
Cur nisi quod vetitum est? nisi quod re dulcior ipsa est
Culpa tibi, gratumque nihil sine crimine nosti? 220
Coniugis at durum est, & blandum nomen amicæ.
Coniugis? & cuius? propriæ tantummodo. Namque
Cùm peccas, aliena tibi non displicet vxor.
Stulte, foris dominam, modò quæ sit adultera, perfers;
Ferre domi sociam fugis, & solennia certi 225
Iura tori. Verum hæc aliàs. Nunc quærere pergo
Quid mœchæ præstet meretrix: si paucula demas,
Et fortuna eadem, & ratio est communis amandi,
Par labor & studium, nihilòque remissior æstus;
Fama premit grauior, cùm limen perditus intras 230
Omnibus & vappis tritum & nebulonibus, & quos
Traducit tonstrina loquax furnusque nepotes.
Iam quotus haud nupta leuius meretricibus ardet?
Rarior hæc ut sit, meretrix est doctior: usus
Plus habet, & locat infidias instructius; angit 235
Callidius, curasque ciet mollitque calentem,
Et regit & multâ veteratrix temperat arte.
Quin ubi te indueris sponte arcta in vincula, quæres
Qua propriam efficias, nihilo sapientior ac si
Præcipuum Lybici quisquam maris arroget usum. 240
Atqui nec metus hic, sua nec discrimina defunt.
Cui præbebit enim securum perfida somnum
Et famosa domus, nullique patens, nisi qui rem
Perdidit ingluuie aut festinat perdere? Quid iam
Enumerem, quoties riualis rixa, quibusque 245

- Grande malum dederit? Luit hic pede cæsus; at illum
 Semianimem pueri referunt: hic lumine læuo
 Excussus redit; huic redeunti, in limine, guttur
 Prærepta pro nocte furens transfixit amator.*
- 250 *Persæpe offensi leuius doluere mariti.
 Edit & hic monumenta sui Venus, edit & illuc.
 Adde malum, quo nec grauius nec certius ullum,
 Nota lues, Italis si credis, Gallica: sed nos
 Et nomenque & rem Italiæ concedimus æqui.*
- 255 *Huius nulla quidem fuga; ne sperauis: unum
 Hoc age, te ut redimas minimo; primumque podagra
 Si potes, hoc paruum est; seu mauis ulcere putri
 Aut pedis, aut suræ, aut oculis, nasoue pacisci.
 Quippe hæc haud raro concurrunt omnia: felix*
- 260 *Cui tantum alterutrum restauerit. Et tamen ut sic
 Quacumque effugias, alte succinctus inunctum
 Torrebit flammis medicus, penitusque requirit
 Igne mali latebras; nequidquam: nam modò pelle
 Exuta, erumpes serpens nouus; altera saxa*
- 265 *Quæres rursus ubi impingas, quia tetrrior hæret
 Quæ nec cum scabie queat exsudare libido.
 Hæc cum sint, grauiora etiam, quæ dicere longum est,
 Perpetienda tibi, confer iam dulcia: quam non
 Et leuis, & parua est, & denique nulla voluptas?*
- 270 *Quantulum in hac suaue est quod poscimus? interit una
 Exoriens: dicto citius fugitiua, fruentem
 Deferit; eripuit sensum volucris fuga: certè
 Aut fuit, aut veniet; nihil est præsentis in illa.
 Ante labor, post hæc fastidia: mox redit idem*
- 275 *Indomitus furor, atque iterumque iterumque recurrit
 Irritus, adlatratque epulis, & pabula nota*

Appetit, illeſtus vanis & imagine falſa.
Nam quæ titillant tam momentanea ſenſus,
Tamque exili animum perfundunt rore, quid illa
Nos facimus tanti? Contra qui plurimus ambit 280
Et circumuallat late dolor altus, & acres
Infigit morſus, hunc temnimus, & mala læui
Diſſimulamus, vixque etiam ſentire fatemur?
Morbus, ne dubita, morbus. Cui fœtida olebunt
Suauiter, aut dulcem referent abſynthia ſuccum, 285
Hic num ſanus erit? ni fallor, non magis ac cui
Nil dulce eſt. Neuter gratis diſcernit amara;
Et peccant ambo pariter, ſed diſpare morbo
Affectis ſtomachis, & deſipiente palato.
Quo magis erroris, quem nos adſciſcimus ipſi, 290
Naturam, immemores gnati, cauſamur iniquè,
Tanquam nos aliquam in fraudem pellexerit : atqui
Ingenitam ſi vim ſequimur, ſtudioſius illa
Vitat quæ lædunt, quam delectantia curat ;
Nec ſic lætitia, quanquam eſt cumulata, mouemur, 295
Vt vel triſtitia mediocri offendimur. Vrit
In cute vix ſumma violatum plagula corpus,
Quando valere nihil quemquam mouet. Hoc iuuat vnum
Quod me non torquet latus aut pes : cætera quiſquam
Vix queat & ſanum ſeſe & ſentire valentem. 300
Vnde igitur miſeris iucundè viuere? quidue
Conſtanter purèque dabit gaudere? nihilne eſt
Triſtia quod vitæ permixtum condiat? immo
Virtus, deliciæ veræ, Charis ipſa, merum mel,
Sed tantum ſapienti, ex ſeſe, qui ſine fuco 305
Introrſus verum diiudicat, & neque vulgi
Rem mandare fabis, nec cæcæ ſuſtinet vrncæ.

- Aut nihil est fœlix usquam, aut præstare beatum
 Sola potest virtus. Sola hæc, quo gaudeat, in se
 310 Semper habet, bene præteriti sibi conscia, sorti
 Quæcumque est præsentis æqua, & secunda futuræ.
 Indiga nullius, sibi tota innititur : extra
 Nil cupit aut metuit, nullo violabilis ictu,
 Sublimis, recta, & stabilis, seu pauperiem, seu
 315 Exilium, mortemue vehit currens rota, rerum
 Insanos spectat, media atque immobilis, æstus.
 Huc atque huc fortuna furens ruit : illa suis se
 Exercet læta officiis, secum bona verè.
 Tuta fruens, ipsoque sui fit ditior usu.
 320 O mihi si liceat tantos decerpere fructus,
 Si liceat, Montane, tibi ! Experiamur uterque :
 Quod ni habitis potiemur, at immoriamur habendis !*

In tumulum Martialis Belotii, patris.
 Belotius ad natos superstites.

(XXI)

- De me securi, fœlices viuite, nati,
 Nil iam quod pietas vestra queratur habet.
 Teque adeo, lati decorat quem purpura clavi,
 Flere, valent si quid iussa paterna, veto.
 5 Quo vitam saturo ? centum compleuimus annos :
 Hoc satis, aut cuiquam quid satis esse potest ?
 Credite, præterito primi iam limite secli,
 Dixi : confectum num renouatur iter ?
 Quàm timui emeritus ne longa recurreret ætas,
 10 Vita foret fracto neu repetenda mihi !
 Sat vixisse semel : iamdudum fessa maligno
 Pollice prolixum Parca trahebat opus.*

*Quin ego, ceu carpens tua tempora, nate, verebar
Hæc tibi ne possent adnumerare Dei.*

*Non mea vita fuit iustum quæ excesserat æuum :
Quæ tibi nunc vegeto viuitur illa mea est.* 15

(XXII) In tumulum Francisci Ouifii.

*Quantus erat quem claudit humus, ne quærite de me;
Rēs me multa iubet dicere, pauca dolor.
Illius & viui laudes tentauimus olim :
Copia tunc vetuit, nunc etiam lachrymæ.
Quantus erat, sæuo melius dicetur ab hoste : 5
Cætera sit mendax, hîc adhibenda fides.
Aggressus patriam crudeli exscindere ferro,
Inferre & superis impia bella Deis,
Hunc petit infidiis, petit hunc ex omnibus vnum.
Quid, nisi quod res est, visus & ipse loqui? 10
Hoc viuo, fateor, patriam spes vincere nulla est,
Extincto, spes est & superare Deos.*

(XXIII) In malum librum Clinici de febribus.

*Isthæc, non mihi, sed febriculosis,
Vilis pharmaca putida officinæ
Serua, lucifuga recens libelle,
Sculpto nunc etiam calens ab ære,
Vnum sed mihi, nam libet iocari, 5
Narra quam sibi plauderet beatus
Cùm te crispulus exarabat author,
Qui se deperit impotente amore.
Nam bis hunc mihi contigit videre,*

- 10 *Et sanè memini videre nusquam*
Quicquam dignius omnibus cachinnis,
Vt se suspicit infacetus, utque,
Admirans sua solus, ipse toto
Late futilis intumescit utre!
- 15 *Hoc nobis agedum refer libelle;*
Nam scis insipido tuo parenti,
Quo te tempore parturibat, intus
Imum gaudia permeasse pectus.
Non ille immeritos momordit ungues,
- 20 *Non te sustinuit semel vel una*
Lenis cernere faucium litura.
Sed cum iam undique funderet figuras,
Aiunt lumina sustulisse cælo,
Et secum : solidæ nec ipse posco
- 25 *Hoc tantum mihi laudis, inquit; a me*
Fastus sit procul insolentiorum :
Gratias tibi maximas, Apollo,
Et vobis quoque maximas, Camænæ,
Hæc tam grandia quæ mihi annuistis!

Io. Aurati de Androgyno & Senatu
 femestri.

(XXIV)

- Mortale quondam Iuppiter genus fingens,*
(Hermaphroditus si Platonis est verax)
Maremque feminamque fecerat iunctos,
Numeris haberet ut suis opus plenum,
- 5 *Pedes quaternos & quaterna qui crura,*
Totidem lacertos, & pares illis palmas
Gererent : sed inde mentis insolens fastus

Recens creatis in Iouem rebellandi
Incessit, esse cùm se cernerent tales,
Auctuque tanto corporum gemellorum. 10
Iratus ergo Iuppiter, coerceret
Nimiam ferocis ut superbiam gentis,
Diuisit illos, atque singulos, quales
Hodie videmus, segregauit in partes
Per umbilicos, more quos crumenarum 15
Mox stringit in paruumque collegit nodum :
Interminatus, si superbiant ultra,
Fore singulos ut denuo retruncaret
Partes in ambas, sic ut instar Empusæ,
Pedibusque cruribusque singulis nixi, 20
Ioue se minores & diis faterentur.

Sic acta tum res, acta si modò est vnquam;
Præsens sed illam comprobauit exemplum :
Nam nuper & Rex Præfides suos cernens
Omnesque Consiliarios Palatinos, 25
Ferocientes integro quod anno ius
Darent, habentes continenter in plebem
Bis sex per orbes menstruos potestatem,
Diuisit illos; deque singulis, binos
Fecit sedere, iudicesque semestres 30
Sexto vicissim quoque mense præcepit :
Ita gens ferocior prius, suos fastus
Flatusque minuit Principis cati cura.
Quod si superbe, si insolenter ultra se
Gerant, verendum diuidantur ut rursus, 35
Nomineque cum re sæpius diminuto,
Tandem trimestres, forte sesquimestresue
Dein vocentur, menstruique ad extremum;

40 *Nouæque Lunæ cum nouo magistratu
Redeant, & olim dictitetur urbanè :
Vt luna menses, sic regit magistratus.*

Authoris responsio.

(XXV)

*Iouis illa vere, vere erat Iouis manus,
Quæ cùm gemellum solueret quondam genus,
A feminis hac arte distinxit virum,
Dimidius ut sit, & sit integer tamen.
5 Sic deminuto scilicet deest nihil,
Vt sit quod olim dixit Ascræus senex,
Plus esse partem sæpè quam totum suum.
Fuere, credo, non leues causæ Ioui,
Seu pigrum inepti ponderis leuans onus,
10 Sua expediuit membra singulis secans;
Seu colligatos impudenter fæminis
Non esse vidit masculos satis mares;
Siue is veternum turpe gentis non ferens,
Sub iura duri compulit Cupidinis,
15 Amoris arcens desidis fastidia :
Hæc cogitasse dixerim summum Iouem,
Cùm pro gemella gente singulos daret.
At de Senatu Celtico, vel cuilibet
Videre promptum est, ille quid iam viderit,
20 Discreuit horis quisquis hunc semestribus.
Nam cùm Senatum soluit in partes duas,
Miro has reuinxit artifex mirus modo :
Hæc cessat, illa agit ; illa cessat, hæc agit,
Rursusque cessat : sic sibi præstant vices,
25 Et huius otium illius facit labor.*

Quippe a labore nulla si datur quies,
 Animi fatiscunt languidi, atque nulla mens
 Irrecreata sufficit laboribus.
 Sic nunc laborem alternat otiumque, & lætius
 Noualis ordo Iudicum in dies viget. 30
 Non, Iane, sic tu, Hermaphroditum qui putas
 Multasse corpore altero iratum Iouem,
 Pœnas refectus ut daret superbiæ;
 Pariter Senatum dicis in partes duas
 Truncasse regem, sic ut ordo iam lacer 35
 Monitusque damno ponat insolentiam.
 Quod si in gemellis illa mens erat Iouis
 Quod mitiores singulos duxit fore,
 Nil egit ille nilque præstitit secans;
 Diffeminavit latius ferum genus, 40
 Nec tunc inauctâ constitit superbiâ.
 Putata creuit, iamque nullus est modus;
 Fuere quippe singuli Lycaones,
 Nec defuere singuli Salmonees :
 Et quid iam inausum singuli relinquimus? 45
 Certè gemellos vincimus superbiâ;
 Nec nos ob illud Iuppiter subdiuidit.
 Num fabricatur semimasculos mares?
 Suoue nunquid destinatos muneri
 Decurtat artus? Integrum seruat genus, 50
 Aptamque formam; nec de tot sæclis adhuc
 Est, Iane, quisquam similis Empusæ tuæ.
 At tu minaris insuper posthac fore,
 Vt si Senatus amplius superbiat,
 Faciat bimestrem forte Rex vel menstruum. 55
 Sed heus, quid audes, Iane? quid tentas miser?

Regem monendo non minus doces Iouem,
 Vt singulorum subsecet rursus genus.
 Qui si probarit, Iane, commentum tuum,
 60 Si nos secabit pro modo superbiæ,
 Quantilla nostrum quisque pars erit sui?

In cenotaphium

(XXVI)

Io. Bironis capti ad Sanquantinum apud Sequanos,
 in carcere,
 fœuitiâ Mansfeldi comitis, interempti.

Vixisti, memorande Biro, mea gloria : sed dum
 Seruabant patriæ te tua fata tuæ,
 Pacis amans, bellicque potens; nunc lumine cassus
 Auges Elysios, nobilis umbra, choros.
 5 Millibus in mediis pugnantem tradidit hosti
 Laurenti nostro sanguine nota dies.
 Non impune tulit sedenim, sic credere fas est,
 Sperauit tantum quisquis habere decus.
 Nobilis huic cessit, sed non sine vulnere, præda,
 10 Nec gratis vicit, quodque queratur habet.
 Te captum tetro damnauit carcere Mansfeld,
 Et docuit fortes vincula ferre manus :
 Illustris turpes anima indignata catenas
 Aufugit, & Stygias libera tranat aquas,
 15 Multa minans, populisque fugam, clademque Philippo,
 Et sibi Mansfeldi sanguine iusta petens.
 Forsan vix humilem, non iusto funere, cippum
 Nunc habet in Flandra grande cadaver humo :
 Spero quidem, haud vanum Flandris immitibus omen,
 20 Hanc modò quod terram tam grauis hostis habet.

Non sibi fæmineis petit hic solennia pompis
Funera, non lachrymas, inclite nate, tuas :
Henricum vocat ultorem, qui mixta triumphis
Per domitos populos funera ducat ouans.
Augeat hic tumulum spoliis bustumque ruinis, 25
Et victam cineri largius addat humum.
Hæc sibi nunc sperat duris solatia vinclis,
Hæc sibi pro diro carcere dona petit.
Iamque ipse ingratum tumulum implacabilis vrget
Hostis, & inuisam pondere vexat humum. 30
At tu crudelis, poteras parfisse Bironi,
O Mansfeld, cuiquam parcere si poteras.
Non te nota viri pietas, non gratia linguæ
Flexit, non bello nobilitata manus,
Non placidi mores, viridis non cana senectæ 35
Consilia, & proprio sanguine partus honor :
Gallorum non hostis eras non ergo Bironis,
Barbare, virtutis verius hostis eras.

(XXVII)

De morte

Borbonii marchionis de Beaupreau.

Luxisti toties, iam perfice, Gallia : talem
Materiam lachrymis non dabit vlla dies.
Vix toto regum duo funera vidimus anno ;
En mox Augustæ tertia damna domus.
Occidit heu diuum sanguis, puer ; occidit, in quo 5
Quod totus merito lugeat orbis habet.
Iam vir consilio, iam canus moribus : una,
Cur posses puerum dicere, forma fuit.
Cur donant quæ mox repetant, lugendaque terris

- 10 *Ostentant raptim gaudia falsa Dei?*
 An quia vel vidisse sat est : mediocribus uti
 Sorte datum nobis ; maxima numen habet?

Ad Iulium Cæsarem Scaligerum.

(XXVIII)

- Quam recte iambi claudicant tui, Cæsar !*
 Agnosco Iulium, atque Iulios versus.
 Quis namque circa res sit vnica error?
 Agnosco vix me in versibus tuis, Iuli,
5 *Interpolatum mirè laudibus tantis.*
 At noster huius insolens pudor laudis
 Videt quod in me conscius tibi gaudes
 Potente versu æquare grandibus parua.
 Ergo tibine, quod meas canis laudes
10 *Placere tantum, blandiens mihi, credam*
 Leues phalæcos debilesue scizontas?
 Imo rubori consulam magis nostro,
 Dicamque nostros, si tibi placent, versus
 Donum fuisse Brassaci tui, teque
15 *Dedisse danti laudes quas dabas dono.*
 Sic cui iuuenta turget feruida in venis
 Amor, sua quem blandus arte pellexit,
 Nunc regnat imo in corde perfidus victor :
 Huic si papauer forte legit in fertum
20 *Iocans puella, liliumque plebeium,*
 Vilemque strinxit gallica thymum nardo,
 Stupet beatus & fouet suos ignes,
 Formamque amatam suauiat in ferto,
 Sibique gestit, floreo potens dono,
25 *Nec supra amomum nec supra rosas parcet*

*Efferre laude, forsitunque sic olim
Bacchus corollam Gnosiam intulit cælo :
Sic tu (fatere), quod meas canis laudes,
Iuli, dedisti Præsidi meas laudes,
Iuli, dedisti Præsidis mihi laudes.*

30



Vers François de feu

ESTIENNE DE LA BOETIE
Conseiller du Roy en sa
Cour de Parlement
à Bordeaux.



A PARIS.
Par Federic Morel Imprimeur du Roy.
M. D. LXXI.
AVEC PRIVILEGE.



A MONSIEVR
MONSIEVR DE FOIX

CONSEILLER DV ROY
EN SON CONSEIL PRIVÉ, ET AMBASSADEVR
DE SA MAIESTÉ
PRÈS LA SEIGNEVRIE DE VENISE.

MONSIEVR, estant à mesme de vous recommander & à la posterité la memoire de feu Estienne de la Boëtie, tant pour son extreme valeur que pour la singuliere affection qu'il me portoit, il m'est tombé en fantaisie, combien c'estoit vne indiscretion de grande consequence & digne de la coërtion de nos loix, d'aller, comme il se faiçt ordinairement, desrobant à la vertu la gloire, sa fidelle compaigne, pour en estrener, sans choïs & sans iugement, le premier venu, selon nos interests particuliers : veu que les deux resnes principales qui nous guident & tiennent en office, sont la Peine & la Recompense, qui ne nous touchent proprement, & comme hommes, que par l'honneur & la honte, d'autant que celles icy donnent droittement à l'ame, & ne se goustent que par les sentimens interieurs & plus nostres : là où les bestes mesmes se voyent aucunement capables de toute autre recompense & peine corporelle. En oultre, il est bon à veoir que la coustume de louer la vertu, mesme de ceulx qui ne sont plus, ne vise pas à eulx, ains qu'elle fait estat d'aiguillonner par ce moien les viuans à les imiter : comme les derniers chastiments sont employez par la Iustice plus pour l'exemple, que pour l'interest de ceulx qui les souffrent. Or le louer & le meslouer s'entrerespondents de si pareille consequence, il est malaisé à sauuer,

que nos loix defendent offenser la reputation d'autrui, & ce neantmoins permettent de l'annoblir sans merite. Ceste pernicieuse licence de ietter ainsi, à nostre poste, au vent les louanges d'un chascun, a esté autrefois diuersement restreinte ailleurs; voire à l'adventure aida elle iadis à mestre la poësie en la malegrace des Sages. Quoy qu'il en soit, au moins ne se sçauroit on courir que le vice du mentir n'y apparaisse tousiours tresmesseant à un homme bien né, quelque visage qu'on luy donne. Quant à ce personnage de qui ie vous parle, Monsieur, il m'enuoye bien loing de ces termes, car le danger n'est pas que ie luy en preste quelqu'une, mais que ie luy en oste; & son malheur porte que, comme il m'aourny, autant qu'homme puisse, de tresiustes & tresapparentes occasions de louange, i'ay bien aussi peu de moien & de suffisance pour le luy rendre : ie dy moy, à qui seul il s'est communiqué iusques au vif & qui seul puis respondre d'un million de graces, de perfections & de vertus qui moisirent oisifues au giron d'une si belle ame, mercy à l'ingratitude de sa fortune. Car la nature des choses aiant, ie ne sçay comment, permis que la verité, pour belle & acceptable qu'elle soit d'elle mesme, si ne l'embrassons nous qu'infuse & insinuee en nostre creance par les outils de la persuasion, ie me treuve si fort desgarny & de credit pour authoriser mon simple tesmoignage, & d'eloquence pour l'enrichir & le faire valoir, qu'à peu a il tenu que ie n'aye quitté là tout ce soing, ne me restant pas seulement du sien par où dignement ie puisse presenter au monde au moins son esprit & son sçauoir. De vray, Monsieur, aiant esté surpris de sa destinee en la fleur de son aage, & dans le train d'une tresheureuse & tresuigoureuse santé, il n'auoit pensé à rien moins qu'à mettre au iour des ouurages qui deussent tesmoigner à la posterité quel il estoit en cela. Et à l'adventure estoit il assez braue, quand il y eust pensé, pour n'en estre pas fort curieux. Mais en fin i'ai prins party qu'il seroit bien plus excusable à luy d'auoir enseuely avec soy tant de rares faueurs du ciel, qu'il ne seroit à moy d'enseuelir encore la cognoissance qu'il m'en auoit

donnee. Et pourtant aiant curieusement recueilly tout ce que i'ay trouué d'entier parmy ses brouillars & papiers espars çà & là, le iouët du vent & de ses estudes, il m'a semblé bon, quoy que ce fust, de le distribuer & de le departir en autant de pieces que i'ay peu, pour de là prendre occasion de recommander sa memoire à d'autant plus de gents, choisissant les plus apparentes & dignes personnes de ma cognoissance & desquelles le tesmoignage luy puisse estre le plus honorable. Comme vous, Monsieur, qui de vous mesmes pouuez auoir eu quelque cognoissance de luy pendant sa vie, mais certes bien legiere pour en discourir la grandeur de son entiere valeur. La posterité le croira si bon luy semble, mais ie luy iure, sur tout ce que i'ay de conscience, l'auoir sceu & veu tel, tout considéré, qu'à peine par souhait & imagination pouuois ie monter au delà, tant j'en fault que ie luy donne beaucoup de compagnons. Ie vous supplie treshumblement, Monsieur, non seulement prendre la generale protection de son nom, mais encore de ces dix ou douze Vers françois qui se iettent comme par necessité à l'abri de vostre faueur. Car ie ne vous celeray pas que la publication n'en ayt esté differee apres le reste de ses œuvres, sous couleur de ce que, par de là, on ne les trouuoit pas assez limes pour estre mis en lumiere. Vous verrez, Monsieur, ce qui en est; & par ce qu'il semble que ce iugement regarde l'intereſt de tout ce quartier ici, d'où ils pensent qu'il ne puisse rien partir en vulgaire qui ne sente le sauuage & la barbarie, c'est proprement vostre charge, qui, au reng de la premiere maison de Guyenne, receu de vos ancestres, auez adiousté du vostre le premier reng encore en toute façon de suffisance, maintenir non seulement par vostre exemple, mais aussi par l'autorité de vostre tesmoignage, qu'il n'en va pas tousiours ainsi. Et ores que le faire soit plus naturel aux Gascons que le dire, si est ce qu'ils s'arment quelquefois autant de la langue que du bras, & de l'esprit que du cœur. De ma part, Monsieur, ce n'est pas mon gibbier de iuger de telles choses, mais i'ay ouy dire à personnes qui s'entendent en sçauoir, que ces vers sont non seulement

dignes de se presenter en place marchande; mais d'auantage, qui s'arrestera à la beauté & richesse des inuentions, qu'ils sont, pour le subiect, autant charnus, pleins & moëlleux, qu'il s'en soit encore veu en nostre langue. Naturellement chasque ouurier se sent plus roide en certaine partie de son art, & les plus heureux sont ceulx qui se sont empoignez à la plus noble : car toutes pieces esgalement necessaires au bastiment d'un corps ne sont pas pourtant esgalement prisables. La mignardise du langage, la douceur & la poliffure reluisent à l'aduenture plus en quelques autres; mais en gentillesse d'imaginacions, en nombre de saillies, pointes & traicts, ie ne pense point que nuls autres leur passent deuant. Et si fauldroit il encore venir en composition de ce que ce n'estoit ny son occupation, ny son estude, & qu'à peine au bout de chasque an mettoit il vne fois la main à la plume, tesmoing ce peu qu'il nous en reste de toute sa vie. Car vous voyez, Monsieur, vert & sec, tout ce qui m'en est venu entre mains, sans choïs & sans triage, en maniere qu'il y en a de ceulx mesmes de son enfance. Somme, il semble qu'il ne s'en meslast, que pour dire qu'il estoit capable de tout faire. Car au reste, mille & mille fois, voire en ses propos ordinaires, auons nous veu partir de luy choses plus dignes d'estre sçeuës, plus dignes d'estre admirees. Voila, Monsieur, ce que la raison & l'affection, iointes ensemble par un rare rencontre, me commandent vous dire de ce grand homme de bien; & si la priuaulté que i'ay prise de m'en adresser à vous, & de vous en entretenir si longuement, vous offense, il vous souuiendra, si vous plaist, que le principal effect de la grandeur & de l'eminence, c'est de vous ietter en butte à l'importunité & besongnement des affaires d'autrui. Sur ce, apres vous auoir présenté ma treshumble affection à vostre seruice, ie supplie Dieu vous donner, Monsieur, tresheureuse & longue vie.

De Montaigne, ce premier de Septembre, mil cinq cens soixante & dix.

Vostre obeïssant seruiteur,

MICHEL DE MONTAIGNE.



VERS FRANÇOIS

DE FEV E. DE LA BOËTIE

CONSEILLER DV ROY EN SA COVR DE PARLEMENT

A BORDEAUX

A MARGVERITE DE CARLE

*Sur la traduction des plaintes de Bradamant,
au XXXII^e chant de LOYS ARIOSTE.*

- I**AMAS plaisir ie n'ay pris à changer
En nostre langue aucun œuure estranger :
Car à tourner d'une langue estrangere,
La peine est grande & la gloire est legere.
5 I'ayme trop mieux de moymesmes escrire
Quelque escript mien, encore qu'il soit pire.
Si mal i'escris n'ayant prins de personne,
A nul qu'à moy le blasme ie n'en donne.
Si i'ay honneur à cela que i'inuente,
10 De cest honneur tout mien ie me contente :
Car de mes vers quelque honneur qui me vienne,
Prou grande elle est, puis qu'elle est toute mienne.
Vn bien tout clair ie l'aime d'auantage,
Que ie ne fais vn grand bien en partage.
15 Aussi, pour vray, d'un ouurage viré,

Quel grand honneur en peut estre tiré ?
 Le traducteur ne donne à son ouurage
 Rien qui soit sien que le simple langage :
 Que mainte nuit dessus le liure il songe,
 Et de pité les ongles il sien ronge : 20
 Qu'un vers rebelle il ait cent fois changé,
 Et en traçant le papier outragé;
 Qu'il perde après mainte bonne journée,
 C'est même corps, mais la robe est tournée :
 Toujours l'auteur vers soy la gloire amène, 25
 Et le tourneur n'en retient que la peine.

D'un œuvre beau la louange en est due
 A qui l'a fait, non pas qui le remue.
 D'un grand palais, celui qui le devise,
 C'est des ouvriers celui là que l'on prise. 30

Où peut asseoir d'avoir sa récompense
 Le traducteur malheureux sa fiance ?
 A ses écrits le sçauant ne prend garde,
 Fors qu'en passant, au moins s'il les regarde,
 Soigneux d'avoir la cognoissance entière, 35
 Et voir la chose en sa forme première :
 L'ignorant seul ses écrits pourra veoir :
 Mais quel honneur en pourroit il avoir ?
 Jamais en rien d'un ignorant l'estime
 Ne fut honneur ny gloire légitime. 40
 Il ne sçauroit faire honneur à personne :
 Car qui n'en a, à nul autre n'en donne.

Bien a celui le courage abbattu,
 Qui n'attend rien de sa propre vertu;
 Bien a vraiment celui peu de sagesse, 45
 Du bien d'autrui qui se fait sa richesse.

Donc qu'à trouuer de soymesme on se range,
Si l'on a faim de la belle louange.

Qu'on s'auanture & qu'on se mette en lice,
50 Qu'en mille nuit's quelque œuure l'on polisse,
Quelque œuure grand qui defende sa vie,
Maugré la dent du temps & de l'enuie.
Nous espargnons paresseux nos esprits;
Et voulons part à la gloire du pris.

55 L'un dit qu'il faut qu'on quitte l'auantage
D'inuenter bien à ceux du premier aage;
Que les premiers bienheureux s'auancerent,
Et que du ieu le pris ils emportèrent :
Si que par eulx la palme ià gaignee
60 A nul meshuy ne peult estre donnee,
Et deormais que sa peine on doit plaindre,
A suiure ceux que l'on ne peut atteindre.

L'autre se plaint qu'en la source tarie
Ores on tire à grand'peine la lie,
65 Et ne croit pas que grand profit on face
A labourer vne terre si lasse :
Quand tout est prins, qu'il se faut contenter,
Si l'on n'en a, d'en pouuoir emprunter;
Que les premiers en la saison meilleure
70 Feirent soigneux la moisson de bonne heure,
Et à l'enuy prinrent la cruche pleine
Dans le surjon de la neufue fontaine :
Nous tard venus en ce temps mal-heureux,
Faifons en vain la recherche apres eulx.

75 Mais moy ie croy que ceste plainte vaine,
Ne vient pour vray que de craindre la peine :
Car pour certain iamais aux fiens la Muse

Quelque chanfon nouuelle ne refuse.
 Encor qu'Homere est le premier conté,
 Et qu'au plus haut sur sa palme monté, 80
 Bas deffoubs foy les autres il regarde,
 De s'arrester les autres n'ont eu garde.
 Encor' depuis le berger de Sicile
 Trouua que dire, & encore Virgile
 A bien depuis de ses rames menee 85
 Par tant de flots la nauire d'Enee.

Quand plus d'un pris à la course l'on met,
 Chascun le grand, au partir, se promet;
 Mais puis s'on voit que quelqu'un fortuné
 En bien courant le premier s'est donné, 90
 Nul pour cela sa course ne retire,
 Mais l'autre pris autant ou plus le tire.
 Heureux celuy que le premier on conte :
 Mais qui ne l'est, ne doit point auoir honte.
 Il faut qu'auoir de l'honneur il s'attende 95
 Quelque autre part, puis qu'il n'a la plus grande.
 L'honneur n'a point de si derniere place,
 Que des plus grands desirer ne se face.

Or est ce bien un grand abus, s'on cuide
 Que d'inuenter la fontaine soit vuide. 100
 De voir le fond on ne doit presumer
 De nostre esprit, ny le fond de la mer.
 Des grands discours la semence infinie
 D'œuvre nouveau pour iamais est fournie.
 Nostre esprit prend en sa source eternelle 105
 Or vne chose, or vne autre nouuelle :
 Or ceste cy, or ceste là il treuve,
 Et puis encor vne autre toute neufue.

Ainsi voit l'on en vn ruisseau coulant
110 Sans fin l'une eau apres l'autre coulant;
Et tout de rang d'un eternel conduit,
L'une fuit l'autre, & l'une l'autre fuit :
Par ceste cy celle là est poussee,
Et ceste cy par vne autre auancee :
115 Toufiours l'eau va dans l'eau, & toufiours est-ce
Mesme ruisseau, & toufiours eau diuerse.

Certes celuy que la Muse amiable
Voit en naissant d'un regard fauorable,
Si mille & mille auant luy ont chanté
120 Ce qui luy est à chanter presenté,
La mesme chose encore il chantera,
Et sa chanfon toute neufue fera :
Si en vn lieu apres plusieurs il passe,
En y passant il efface la trace.
125 Toufiours depuis que la voye est tracee,
Plus on y passe & plus elle est aisee.
Doncques ie croy qu'il ne faut iamais craindre
Que d'inuenter le fons on puisse atteindre.

Ainsi ie n'ay onq aymé de changer
130 En nostre langue aucun œuure estranger,
Et i'ayme mieux de moymesmes escrire
Quelque œuure mien, encore qu'il soit pire.
Et quelquefois, ô ma grand' Marguerite,
Si ie traduis, ma plume s'en dépîte,
135 D'estre asseruie à tourner vn ouürage,
Qui n'est pas mien, en quelque autre langage.
Mais à ce coup, par ton commandement,
Ie t'ay tourné le deuil de Bradamant :
Bien qu'à tourner ma Muse soit craitieue,

Quand tu le veux, si faut il qu'elle fuiue. 140
Pour te seruir, il n'est rien impossible
Aux grands efforts de mon cueur inuincible :
Car pour te rendre en tout obeissance,
Mon grand desir m'en donne la puissance.
Je tournerois pour toy non pas des vers, 145
Mais bien, ie croy, tout le monde à l'enuers,
Et faillist-il à mon aide appeller
La triste Hecate, & hardy me mesler
Parmy l'horreur des magiques secrets,
Et de Merlin les mysteres sacrez, 150
I'irois chercher les herbes recelees
Pour le forcier aux Thessales vallees,
Je tournerois & l'un & l'autre pole
Pour obeïr à ta forte parole;
Pour obeïr à vn clin de tes yeux, 155
Je tournerois dessus deffous les cieux.
Bref, si par toy il estoit ordonné,
Tout de ma main, ie croy, feroit tourné.
Ma volonté, enuers toy obstinee,
Celle sans plus ne peut estre tournee. 160



CHANT XXXII

Des plaintes de Bradamant.

- IE l'ay promis, il faut qu'or ie le chante,
Car ie n'en eus depuis l'aduifement,
D'une soupçon qui rendit mal contente
Du bon Roger la belle Bradamant;
5 Vne soupçon plus que l'autre cuifante,
Vn plus mordant & venimeux tourment,
Qu'un qu'en oiant Richardet elle prit,
Pour elle mesme en ronger son esprit.
Pour vray i'auois ce conte pris à faire :
10 Mais entre deux Regnauld est suruenu,
Et de Guidon ie ne l'ay sceu desfaire,
Qui l'amufant long temps me l'a tenu.
J'entray si bien de l'un en l'autre affaire,
Qu'onc de l'amant il ne m'est souuenu.
15 Or m'en souuiens-ie, or en veus-ie conter,
Ains que Regnauld & Gradasse chanter.
Donc ce pendant Bradamant se tourmente,
Que ces vingt iours durent si longuement,
Lefquels finis, à ceste triste amante
20 Et à sa foy doit reuenir l'amant.
A vn banny, ou captif en tourment,
L'heure pour vray ne semble pas si lente,
Quand l'un attend des fers estre tiré,
Et l'autre voir son païs désiré.
25 Or elle croit, en ceste attente dure,
Ou que Pyron boitteus soit deuenue,

Ou que le char se desbauche & demeure,
Laisant le train qu'il a tousiours tenu.
Plus chascue nuit, plus chascue iour lui dure,
Que le grand iour que le ciel retenu 30
Fut par l'Hebrieu, pour sa foy & constance,
Ou que la nuit qu'Hercule print naissance.

Combien de fois, combien elle eut d'enuie
Sur l'ours, les glirs, les taiffons endormis!
Car de dormir elle eut eu grand'enuie, 35
Sans s'esueiller de tout le temps promis,
Et que d'ouïr chose que l'on luy die,
Fors que Roger, il ne luy fust permis :
Mais tant s'en faut qu'ainsi elle demeure,
Qu'ell' ne dort pas toute la nuit vne heure. 40

De ça de là par la fascheuse plume
Elle se vire, & n'a point de sejour :
Vers la fenestre elle va par coustume,
Pour auancer, si elle peut, le iour,
Pour espier si l'aube se rallume, 45
Semant ses lis & ses roses autour.
Puis tout autant, lors que le iour est né,
Veut voir le ciel des estoiles orné.

Quand elle fut à quatre ou cinq iours pres,
Lors en son cœur l'esperance certaine 50
Luy promettoit que d'heure à autre apres
Quelqu'un diroit : Voici Roger qu'on meine.
Elle monta mille fois les degres
D'une grand' tour qui descouuroit la plaine,
Et les forests & chemins qu'elle pense 55
Qu'on peut venir à Montaulban de France.

S'elle de loing voit quelque arme qui luise,

- S'elle voit rien qui façon d'armes aye,
Lors son Roger elle croit qu'elle aduise,
60 Et tout à coup son œil moite s'esgaye.
Si d'un cheual ou d'un laquay s'aduise,
C'est vn message. Ainsi elle se paye;
Et bien qu'encor cest espoir la deçoit,
Vn autre apres & vn autre en reçoit.
- 65 Du mont souuent, armee, si deualla,
Croyant pour vray qu'en la campagne il soit;
Puis ne trouuant personne, s'en alla,
Et croit qu'il est monté par autre voye.
Le vain desir qu'en y allant elle a,
70 Celuy là mesme au chasteau la renuoye :
Il n'est icy ne là; mais ce pendant
Le temps promis se passe en attendant.
- D'un iour passa le temps attendu d'elle,
Deux, trois, huit, vingt, & encores l'amante
75 Ny ne le voit, ny de luy n'oit nouuelle.
Lors se plaint elle, & si fort se lamente,
Qu'elle eust fait deuil aux Seurs par sa querelle,
A qui soustient chasque poil sa serpente,
Tant elle fait d'oultrage à son poil d'or,
80 Sa blanche gorge & ses beaux yeux encor.
- Donc il est dit, donc c'est ma destinee,
Que ie cherche vn qui me fuit & se cache,
Que i'estime vn dont ie suis desdaignee,
Que ie prie vn qui de m'auoir se fasche.
- 85 Il me veut mal : à luy ie suis donnee,
Luy qui se plaist tant qu'il faudra qu'on tasche
Faire du ciel les Deesses descendre,
Si à aimer on le veut bien apprendre.

Je l'aime, hélas, & ce hautain l'entend;
 Il ne me veut pour amante ny ferue : 90
 Pour luy la mort, il le fçait bien, m'attend;
 Apres la mort fon aide il me referue.
 Il craint me voir, & me fuit, se doutant
 Qu'à le fiefchir mon martire me ferue.
 Ainfi l'aspic, pour demourer meschant, 95
 Fuit la Mufique & refuse le chant.

Las! retien moy, ô Amour, ce fuyart,
 Que fans vaguer, comme moy, il f'arrefte;
 Si tu ne peus, donc rend moy celle part
 Où tu me prins eftant à nul fubiecte. 100
 Las que vrayment mon efprit eft mufart,
 Croyant qu'en toy quelque pitié fe mette!
 C'eft ton plaifir, voire ta vie entiere,
 De faire en pleurs des yeux vne riuiera.

Mais, pauvre, hélas, de qui me dois-ie plaindre 105
 Que de mon fol & infenfé defir,
 Qui vole au ciel & fi hault veut atteindre,
 Qu'un feu bruffant fes æles vient faifir?
 Du ciel il tombe, & pour cela n'eft moindre
 Mon dur tourment, mon aigre defplaifir. 110
 Il monte encor, & au feu f'abandonne,
 Et iamais fin à mes cheutes ne donne.

Mais mon defir ce mal ne me pourchaffe :
 C'eft pluftoft moy qui le loge en mon cœur,
 Où se trouuant, ma raifon il en chaffe, 115
 Eftant fur moy & ma force vainqueur.
 Il me fouruoye, & çà & là me paffe
 De mal en pis, & de moy n'a point peur;
 Eftant fans bride à la mort il me meine :

- 120 Car tousiours croist avec le temps la peine.
Las, mais pourquoy moymesme ie me blasme ?
Fors de t'aimer, quelle faute ay-ie fait ?
Est-ce grand cas qu'un foible sans diffame
Par les assauts de l'amour soit deffait ?
- 125 Donc par rampars dois-ie garder mon ame
D'auoir plaisir d'un langage parfait,
D'une beauté, d'une façon guerriere ?
Malheureux l'œil qui fuit à la lumiere.
C'estoit mon fort, & puis i'y fus menee
- 130 Par les propos de gents dignes de foy,
Qui me peignoient vne ioye ordonnee,
Qu'en bien aimant receuoir ie deuoy.
Si fainte estoit la promesse donnee,
Si par Merlin trompee ie me voy,
- 135 De ce Merlin ie me peus doncques plaindre;
D'aimer Roger ie ne me peus restraindre.
Donc ie me plains de Merlin & Melisse,
Et me plaindray d'eulx eternellement;
Par leurs esprits ils feirent que ie veisse
- 140 Un fruit du grain que i'allois lors semant :
C'estoit à fin qu'en prison ie me meisse
Soubs cest espoir; ie ne sçay pas comment,
Ne qu'ils pensoient, fors qu'ils portoient enuie
Au doux repos & feurté de ma vie.
- 145 Ainsi son deuil tant ferree la tient,
Que nul confort ne trouue en elle place :
Mais puis l'espoir maugré le deuil reuiet,
Et dans le cœur par le milieu luy passe.
Deuant ses yeux tousiours Roger luy vient :
- 150 Ell' croit tousiours qu'encore il satsiface;

Cest espoir fait, maugré la douleur grande,
Que son retour d'heure à autre elle attende.

Donc cest espoir encore la paiffoit
Vn mois apres, de forte que sa peine
Quelque peu moins pour cela la pressoit. 155
Vn iour, la pauvre, en venant par la plaine,
Où en cherchant Roger elle passoit,
Print vn rapport pour nouvelle certaine
Qui si auant dans le cœur luy passa,
Que tout l'espoir tout d'un coup il chassa. 160

Par vn Gascon qui auoit esté pris
Des Sarrafins, à la grande iournee
Qui fut donnee au deuant de Paris,
Fut ceste alarme à l'amante donnee.
Cestuy luy a de point en point appris 165
Comment s'estoit la guerre demenee :
Elle en propos de Roger se ietta,
Et sans bouger à ce but s'arresta.

Rien à conter le Gascon ne laissa,
Ayant du camp bien grande cognoissance : 170
Il luy conta que Roger ne cessa
Tant qu'il eust mis Mandricard à outrance;
Mais que si fort Mandricard le blessa,
Qu'un mois sa vie en fut hors d'esperance.
S'il se fust lors de parler arresté, 175
La vraye excuse à Roger c'eust esté.

Mais puis il dit, qu'une dame on appelle
Marphise au camp, & que chascun la vante,
Qu'on douteroit si la face est plus belle,
L'esprit plus vif, ou la main plus vaillante : 180
Que Roger l'aime, & qu'il est aimé d'elle,

- Que peu souuent l'un de l'autre s'absente,
Et par le camp que le commun bruit vole,
Qu'ils ont donné l'un à l'autre parole;
185 Que l'on n'attend fors que Roger guerisse,
Pour faire apres de leurs nopces la feste;
Qu'il n'est aucun qui ne s'en resiouisse,
Et qui de voir ce iour la ne souhaitte.
Aucun n'y a que souhaitter ne feisse,
190 Sçachant des deux la valeur si parfaite,
D'en veoir sortir la plus vaillante race,
Qu'on veit iamais en ceste terre basse.
Vn creue-cœur, vne douleur extreme,
Oyant ce conte, affaillit Bradamant,
195 Si que de choir elle fut lors à mesme :
Elle trouua son destrier viftement,
Sans dire mot; & chassant de soy mesme
Tout son espoir, & pleine de tourment,
De ialousie & de despit comblee,
200 Toute en fureur en sa chambre est allee.
Comme elle estoit armee elle se couche
Dessus le liçt, virant la face en bas,
Et là de draps elle remplit sa bouche,
Pour se garder qu'elle ne criaist pas :
205 Mais ce propos qui tant au cœur luy touche,
Luy donne tant de rigoureux combats,
Que ne pouuant son martyre cacher,
Force luy fut la bride luy lascher.
A qui meshuy doibs-ie croire, dit elle,
210 O miserable, hélas, or di-ie bien,
Tous ont le cœur felon & infidele,
Puis qu'infidele, ô Roger, est le tien,

Que i'estimois si humain & fidele.
 Voy ton deuoir, voy le merite mien,
 Et iuge apres ſen hiſtoire ancienne, 215
 Onc cruauté ſ'approcha de la tienne.

Pourquoy Roger, comme on ne voit pas vn
 Tant beau que toy, tant pourueu de vaillance,
 Et qu'en façon, ny gentilleſſe, aucun
 Ny tant que toy, ny pres de là ſ'auance; 220
 Pourquoy auffi ne fais tu que chaſcun
 Trouue entre tant de vertus la conſtance?
 Pourquoy n'as tu pour ta louange entiere,
 La foy, qui eſt des vertus la premiere?

Ne ſçais tu pas que ſans la loyauté 225
 Nulle vertu ne ſçauroit apparoiſtre?
 Comme il n'eſt point de ſi grande beauté
 Qui ſans clarté ſe peut faire cognoiſtre.
 Tu trompes vne, eſt ce grand' nouueauté,
 Eſtant ſon Dieu, ſon idole & ſon maĩſtre; 230
 Vne à qui lors ton langage euſt fait croire
 Que du Soleil la lumiere eſtoit noire!

Puis que tu fauls à ce que tu promets,
 De toy meshuy quel eſpoir doit l'on prendre?
 Que craindras tu, puis que meurtrier tu es 235
 D'une qui t'aime & ne ſe veut deffendre?
 Si moy qui t'aime en ce tourment tu mets,
 Tes ennemis qu'en peuuent ils attendre?
 Au ciel n'a point de Juſtice, ie penſe,
 Si ce forfait demeure ſans vengeance. 240



CHANSON

- Si l'ay perdu tant de vers fur ma lyre,
O inconstante, à bien dire de toy,
Or i'en veux faire autant pour m'en desdire.
Ceulx qui liront ton infame inconstance,
5 Et les reflots de ta periure foy,
En t'outrageant m'en feront la vengeance.
Il ne faut pas que si fiere te rende,
Comme autrefois, ceste grande beauté :
C'estoient mes vers qui la te faisoient grande.
10 Par moy estoient ces roses amassees,
Qui iusqu'icy en ta face ont esté,
Et or par moy te feront effacees.
Ie t'ay donné ceste face tant belle,
Ie veux tout prendre, & qu'on ne puisse voir
15 Rien plus en toy que ton cœur infidele.
C'est tout le bien qu'ores auoir ie puisse,
Que cognoissance vn chascun puisse auoir
De mon malheur, hélas, & de ton vice.
Quand par mes vers ie te verray maudite,
20 Dedans mon cœur ce feul regret i'auray,
Que pour mon mal ta peine est trop petite.
Mais si encor ce n'est vengeance entiere,
En te blasmant au moins i'arracheray
Iusques au fond toute l'amour premiere.
25 De mon dur mal ie veux que ce bien forte,
Que mon exemple apres moy gardera
Que tu ne trompe aucun de mesme forte.
Mais si quelqu'un encor l'amour n'euite,

M'ayant ouy, celuy meritera
 Ce que ie fouffre à cest' heure fans merite. 30
 Helas dy moy, ô traistre & desloyalle,
 Qu'est-ce qui t'a despleu en moy, sinon
 Contraire à toy, ma volonté loyalle?
 Qu'as tu gaigné à changer de courage,
 Sinon de perdre & ta foy & ton nom, 35
 Et mon cœur tien, plus que le tien volage?
 Fay, faulfe, fay de tous amants la preuue;
 Puis dy que i'ay deferuy ce tourment,
 Si tant que moy aucun ferme s'en treuue.
 Tu mesuras ainsi ma recompense, 40
 Que nous estions constans egaleement,
 Moy en l'amour, & toy en l'inconstance.
 Les vents aux bords tant de vagues n'amenent,
 Lors que l'hyuer est le maistre de l'eau,
 Comme de flots dans ton cœur se promenant. 45
 L'Automne abbat moins de feuilles aux plaines,
 Moins en refait le plaissant renouveau,
 Que tu desfais & fais d'amours foudaines.
 O quelle amour mon amour eust conquise,
 O que de foy ma foy eust peu gaigner, 50
 S'ailleurs qu'en toy ma fortune l'eust mise!
 Si vn cœur ferme & constant se peut rendre,
 Mon cœur l'eust peu à tous cœurs enseigner,
 Fors qu'au tien seul, qu'il vouloit seul apprendre.
 Or voy-ie à cler, desloyalle, tes ruzes : 55
 Non que deuant tu n'en ayes vfé;
 Mais lors pour toy ie faifoy tes excuses.
 Excuse toy ores, s'il se peut faire.
 Mais tu sçais bien, toy qui m'as abusé,

- 60 Quand ie la voy que ta faulte est trop claire.
Tu fais grand cas de ta race, ô legere,
Tu ments : ce fut la mer qui te conceut,
Et quelque vent de l'hyuer fut ton pere.
L'eau & le vent, voylà ton parentage :
65 Puis en naissant celle qui te receut,
A mon aduis, c'est la Lune volage.
Songer ne puis qui t'auroit allaiçtee;
Mais enseignée & faite de la main
Tu fus, pour vray, du muable Protee.
70 Encor la mer maintefois est bonnasse;
Le vent par fois est paisible & ferain :
Mais de changer tu ne fus oncques lasse.
Encor Protee, apres mainte desfaiçte,
Lier se laisse; & qui te liëra,
75 Puis que le nœud de ma foy ne t'arreste?
Tout à la fois le ciel, comme ie pense,
Ferme en vn lieu son tour arrestera,
Et ton cœur faulx prendra quelque affeurance.
Las, que de toy pourement ie me vange,
80 Ie te reprens de ta legereté,
Et tu en fais, peruerse, ta louange.
Aussi ie sens que lors que ie m'effaye
De dire mal de ta defloyauté,
C'est lors, hélas, que ie touche ma playe.
85 O moy chetif, si ma force est si vaine
Qu'il fault que moy qui pour elle me deuils,
Pour la punir, i'augmente encor ma peine!
Va traistre, va, ie quitte la vengeance;
Ie n'en veus plus : tout le bien que ie veus,
90 C'est que de toy ie n'aye souuenance.

SONNETS

I

L'vn chante les amours de la trop belle Helene,
 L'vn veut le nom d'Hector par le monde semer,
 Et l'autre par les flots de la nouuelle mer
 Conduit Iafon gagner les trefors de la laine.

Moy ie chante le mal qui à fon gré me meine : 5
 Car ie veus, si ie puis, par mes carmes charmer
 Vn tourment, vn foucy, vne rage d'aimer,
 Et vn espoir mufart, le flatteur de ma peine.

De chanter rien d'autrui meshuy qu'ay ie que faire?
 Car de chanter pour moy ie n'ay que trop à faire. 10
 Or si ie gaigne rien à ces vers que ie sonne,

Madame, tu le fçais, ou si mon temps ie pers :
 Tels qu'ils font, ils font tiens : tu m'as dicté mes vers,
 Tu les a faicts en moy, & puis ie te les donne.

II

I'allois feul remafchant mes angoiffes paffees :
 Voici (Dieux destournez ce triste mal-encontre!)
 Sur chemin d'vn grand loup l'effroyable rencontre,
 Qui, vainqueur des brebis de leur chien delaissees,

Tiraffoit d'vn mouton les cuiffes despees, 5

Le grand deuil du berger. Il rechigne & me monstre
Les dents rouges de sang, & puis me passe contre,
Menassant mon amour, ie croy, & mes pensees.

De m'effrayer depuis ce presage ne cesse :
10 Mais i'en consulteray sans plus à ma maistresse.
Onc par moy n'en fera pressé le Delphien.

Il le sçait, ie le croy, & m'en peut faire fage :
Elle le sçait aussi, & sçait bien d'auantage,
Et dire, & faire encor & mon mal & mon bien.

III

Elle est malade, hélas ! que faut-il que ie face ?
Quel confort, quel remede ? O cieux, & vous m'oyez,
Et tandis, deuant vous, ce dur mal vous voyez
Oultrager sans pitié la douceur de sa face !

5 Si vous l'ostez, cruels, à ceste terre basse,
S'il faut d'elle là haut que riches vous foyez,
Au moins pensez à moy, &, pour Dieu, m'ottroyez.
Qu'au moins tout d'une main Charon tous deux nous passe ;

Ou s'il est, ce qu'on dit des deux freres d'Helene,
10 Que l'un pour l'autre au ciel, & là bas se promene,
Or accomplissez moy une pareille enuie.

Ayez, ayez de moy, ayez quelque pitié,
Laissez nous, en l'honneur de ma forte amitié,
Moy mourir de sa mort, ell' viure de ma vie.

Le nom qui de fon los charge la renommee,
Et qui, maugré les ans, de viure est affeuré.

Ou l'encre & le papier en ma main faillira,
10 Ou ce nom en mes vers par tout le monde ira.
Il faut qu'elle se voye en cent cartes escripte.

Et qu'un iour nos nepueux, estonnez en tous temps,
Soit hyuer, soit esté, sans faueur du printemps,
Voyent dans le papier fleurir la Marguerite.

VI

Ou soit lors que le iour le beau Soleil nous donne,
Ou soit quand la nuit oste aux choses la couleur,
Je n'ay rien en l'esprit que ta grande valeur,
Et ce fouuenir feul iamais ne m'abandonne.

5 A ce beau fouuenir tout entier ie me donne,
Et fil tire avec foy tousiours quelque douleur,
Je ne prens point cela toutefois pour malheur,
Car d'un tel fouuenir la douleur mesme est bonne.

Ce fouuenir me plaist encor qu'il me tourmente,
10 Car rien que tes valeurs à moy il ne presente.
Il me desplait d'un point, qu'il fait que ie repense.

Vne grace cent fois. Or meshuy vois-ie bien,
Pour pouuoir penser tout ce que tu as de bien,
Qu'il ne faut pas deux fois qu'une grace ie pense.

VII

Je publiëray ce bel esprit qu'elle a,
Le plus posé, le plus fain, le plus feur,
Le plus diuin, le plus vif, le plus meur,
Qui oncq du ciel en la terre vola.

I'en fçay le vray, & si cest esprit là
Se laissoit voir avecques sa grandeur,
Alors vrayment verroit l'on par grand heur
Les traicts, les arcs, les amours qui font là.

5

A le vanter ie veux passer mon aage :
Mais le vanter, comme il faut, c'est l'ouurage
De quelque esprit, hélas, non pas du mien;

10

Non pas encor de celuy d'un Virgile,
Ny du vanteur du grand meurtrier Achile;
Mais d'un esprit qui fust pareil au sien.

VIII

Je veux qu'on fçache au vray comme elle estoit armee
Lors qu'elle print mon cœur au dedans de son fort,
De peur qu'à ma raison on n'en donne le tort,
Et de m'auoir failli qu'elle ne soit blasmee.

Sa douceur, sa grandeur, ses yeulx, sa grace aimee,
Fut le reng qui premier fit sur moy son effort;

5

Et puis de ses vertus vn autre reng plus fort,
Et son esprit, le chef de ceste grande armee.

Qu'eusse-ie fait tout seul? ie me fuis laiffé prendre;
10 Mais à son esprit seul ie me fuis voulu rendre.
C'est celuy qui me print, qui à son gré me mène,

Qui de me faire mal a eu tant de pouuoir :
Mais puis qu'il faut souffrir, ie me tiens fier d'auoir
Vne si grand' raison d'une si grande peine.

IX

Maint homme qui m'entend, lors qu'ainfi ie la vante,
N'ayant oncq rien pareil en nulle autre esprouué,
Pense, ce que i'en dis, que ie l'aye trouué,
Et croit qu'à mon plaisir ces louanges i'inuente.

Mais si rien de son los en sa faueur i'augmente,
Si de mentir pour elle il m'est oncq arriué,
Ie consens que ie fois de son amour priué;
Ie consens, si ie mens, que mon espoir me mente.

Qui ne m'en croit, la voyë : il aura lors creance
10 De plus que ie n'en dis, d'autant comme i'en pense.
Aussi, pour dire vray, ce n'est pas là le doute,

Si ie la loue plus qu'elle n'a merité,
Si ie faulx en difant plus que la verité :
Le doute est si ie faulx à ne la dire toute.

X

Ores ie te veux faire vn folennel ferment,
 Non ferment qui m'oblige à t'aimer d'auantage,
 Car meshuy ie ne puis; mais vn vray tefmoignage
 A ceulx qui me liront, que i'aime loyaument.

C'est pour vray, ie viuray, ie mourray en t'aimant. 5
 Ie iure le hault ciel, du grand Dieu l'heritage,
 Ie iure encor l'enfer, de Pluton le partage,
 Où les pariurs auront quelque iour leur tourment;

Ie iure Cupidon, le Dieu pour qui i'endure;
 Son arc, ses traicts, ses yeux & sa trouffe ie iure : 10
 Ie n'aurois iamais fait : ie veux bien iurer mieux,

I'en iure par la force & pouuoir de tes yeux,
 Ie iure ta grandeur, ta douceur & ta grace,
 Et ton esprit, l'honneur de ceste terre basse.

XI

« Ie fçay ton ferme cueur, ie cognois ta conftance :
 Ne fois point las d'aimer, & fois feur que le iour,
 Que mourant ie lairray nostre commun feiour,
 Encor mourant, de toy i'auray la fouuenance.

I'en prens tefmoing le Dieu qui les foudres eflance, 5
 Qui ramenant pour nous les faifons à leur tour,

Vire les ans legers d'un eternal retour,
Le Dieu qui les Cieux branle à leur iuste cadence,

Qui fait marcher de reng aux lois de la raifon
10 Ses aftres, les flambeaux de fa haute maifon,
Qui tient les gonds du ciel & l'un & l'autre pole. »

Ainfi me dit ma Dame, ainfi pour m'affeurer
De fon cueur debonnaire, il luy pleut de iurer;
Mais ie l'euffe bien creuë à fa fimple parole.

XII

L'ay vn Liure Thufcan, dont la tranche eft garnie
Richement d'or battu de l'une & l'autre part;
Le deffus reluit d'or; & au dedans eft l'art
Du comte Balthafar, de la Contifanie.

5 Où que ie fois, ce liure eft en ma compagnie.
Auffi c'est vn present de celle qui depart
A tout ce qu'elle voit, à ce qui d'elle part,
Quelque part, quelque ray de fa grace infinie.

O Liure bienheureux, mon Maron, mon Horace,
10 Mon Homer, mon Pindar, ce femble, te font place.
Meshuy d'estre immortel tu te peus bien vanter;

Elle fait cas de toy, c'est affeurance entiere.
A qui ne plairas tu, ayant peu contenter
Des Mufes la dixieme & certes la premiere?

Et fa guaye façon; & voir en vn instant
De ça de là fortir mille graces ie penfe.

I'en dis le grammercis à ma viue amitié,
10 De quoy i'y voy fi cler; & du peuple ay pitié :
De mil vertus qu'il voit en vn corps ordonnees,

La dixme il n'en voit pas, & les laiffe pour moy :
Certes i'en ay pitié; mais puis apres ie voy
Qu'onc ne furent à tous toutes graces donnees.

XV

Tu m'as rendu la veuë, Amour, ie le confesse.
De grace que c'estoit à peine ie fçauoy;
Et or toute la grace en vn monceau ie voy .
De toutes parts luifant en ma grande maistresse.

5 Or de voir & reuoir ce threfor ie ne cefse,
Comme vn maffon qui a quelque riche paroy
Creufé d'un pic heureux, qui recele fous foy
Des auares ayeux la fecrette richesse.

Or i'ay de tout le bien la cognoiffance entiere,
10 Honteux de voir fi tard la plaifante lumiere :
Mais que gagne ie, Amour, que ma veuë eft plus claire,

Que tu m'ouures les yeux & m'affines les fens?
Et plus ie voy de bien, & plus de maulx ie fens :
Car le feu qui me brufle eft celuy qui m'esclaire.

XVI

Helas! combien de iours, hélas! combien de nuits
J'ay vescu loing du lieu où mon cueur fait demeure!
C'est le vingtiesme iour que sans iour ie demeure,
Mais en vingt iours j'ay eu tout vn siecle d'ennuis.

Ie n'en veux mal qu'à moy, malheureux que ie suis, 5
Si ie fouspire en vain, si maintenant j'en pleure;
C'est que mal aduisé ie laissay, en mal' heure,
Celle là que laisser nulle part ie ne puis.

J'ay honte que déjà ma peau decoulouree
Se voit par mes ennuis de rides labouree : 10
J'ay honte que déjà les douleurs inhumaines

Me blanchissent le poil sans le congé du temps.
Encor moindre ie suis au compte de mes ans,
Et déjà ie suis vieux au compte de mes peines.

XVII

Si onc j'eus droit, or j'en ay de me plaindre :
Car qui voudroit que ie fusse content
Estant loing d'elle? Et ie ne fçay pourtant,
En estant pres, si mon mal feroit moindre.

Ou pres, ou loing, le mal me vient atteindre; 5
J'ay beau fuir, en tous lieux il m'attend :

Pres, vn vif mal; & puis, loing d'elle eftant,
Vne langueur, autant ou plus à craindre.

O fier Amour, que tu as long le bras,
10 Puis qu'en fuyant on ne l'euite pas!
Puis qu'il te plaift, hélas, ie fuis tefmoing,

Puis qu'à mon dam il t'a pleu que le fente,
Que ta main a, d'une arme non contente,
Le feu de pres, & les fefches de loing.

XVIII

Quand i'ofe voir Madame, Amour guerre me liure,
Et fe pique à bon droit que ie vay follement
Le chercher en fon règne; & alors iuftement
Ie fouffre d'un mutin temeraire la peine.

5 Or me tiens-ie loing d'elle, & ta main inhumaine,
Amour, ne chomme pas : mais fi aucunement,
Pitié logeoit en toy, tu deuois vrayement
T'ayant laiffé le camp, me laiffer prendre haleine.

N'aye-ie pas donc raifon, ô Seigneur, de me plaindre,
10 Si eftant loing de feu, ma chaleur n'est pas moindre?
Quand d'elle pres ie fuis, lors tu dois faire preuue

De ta force fur moy; mais or tu dois auffi
Relafcher la rigueur de mon afpre foucy :
Trop mortelle eft la guerre où l'on n'a iamais trefue.

XIX

Enfant aueugle, nain, qui n'as autre prouësse,
Sinon en trahison quelque flesche tirer,
Qui n'as autre plaisir sinon de deschirer
En cent pieces les cœurs de la folle ieunesse;

Le corps fans honte nud si ton pere te laisse, 5
Il monstre qu'on se doit loing de toy retirer,
Qui n'as rien que les cœurs que tu peux attirer
Par les traistres appas de ta main larronneffe.

Meurtrier, larron, pipeur, dy moy, dy hardiment,
Si rien aux tiens iamais tu donnas que tourment? 10
Ores, fans t'espargner, de toy ie me veux plaindre,

Quel mal me feras tu que ie n'aye enduré?
Mes maulx m'ont fait meshuy contre toy affeuré :
I'ay defià tant souffert que ie n'ay rien à craindre.

XX

Ie ne croiray iamais que de Venus fortisse
Vn tel germe que toy. Or ta race i'ay sceu,
O enfant fans pitié : Megere t'a conceu,
Et quelque louue apres t'a baillé pour nourrisse.

Petit monstre maling, c'est ta vieille malice, 5
Qui te tient acroupi; aucun ne t'a receu

Des hommes ny des Dieux que tu n'ayes deceu;
Et encor ne se trouue aucun qui te punisse.

O traistre, ô boutefeu, donc ta rage assouie
10 Ne fut ny fera oncq des maux de nostre vie!
Je sçay bien que de toy ie ne me puis deffaire.

Et puis qu'ainfi il va, ie vois bien deormais
Que tant que ie viuray, ie ne feray iamais
Saoul de te dire mal, ny toy faoul de m'en faire.

XXI

Amour, lors que premier ma franchise fut morte,
Combien i'auois perdu encor ie ne sçauoy,
Et ne m'aduifoy pas, mal fage, que i'auoy
Espoufé pour iamais vne prifon fi forte.

5 Je penfoy me faouer de toy en quelque forte,
Au fort m'esloignant d'elle; & maintenant ie voy
Que ie ne gaigne rien à fuir deuant toy,
Car ton traict en fuyant auecques moy i'emporte.

Qui a veu au village vn enfant enioué,
10 Qui vn baston derriere à vn chien a noué,
Le chien d'estre battu par derriere estonné,

Il se vire & se frappe, & les enfans ioyeux
Rient qu'il va, qu'il vient, & fuyant parmy eulx,
Ne peut fuir les coups que luymesme se donne.

XXII

Où qu'aïlle le Soleil, il ne voit terre aucune,
Où les maulx que tu fais ne te facent nommer :
Mais de toy icy bas qu'en doit l'on presumer,
Quand de ton pere aussi tu n'as mercy pas vne ?

Ta force en terre, au ciel, par tout le monde est vne : 5
L'oïseau par l'air volant sent la force d'aimer,
Et les poissons cachez dans le fond de la mer,
Et des poissons le Roy, le grand pere Neptune.

Le noir Pluton, forcé par ta flèche meurtriere,
Sortit voir les rayons de l'estrange lumiere.
O petit Dieu, le ciel, l'eau, l'air, l'enfer, la terre, 10

Te crient le vainqueur ! Meshuy laisse ces traicts ;
Tu n'as plus où tirer : quand aura l'on la paix,
Si la victoire, au pis, n'est la fin de la guerre ?

XXIII

J'ay fait preuve des deux, meshuy ie le puis dire :
Sois ie pres, fois ie loing, tant mal traicté ie suis,
Que choisir le meilleur à grand' peine ie puis,
Fors que le mal present me semble tousiours pire.

Las ! en ce rude choix que me fault il eslire ? 5
Quand ie ne la voy point, les iours me semblent nuits ;

Et ie fçay qu'à la voir i'ai gagné mes ennuis :
Mais deusse-ie auoir pis, de la voir ie desire.

Quelque braue guerrier, hors du combat surpris
10 D'un mosquet, a despit que de pres il n'aist pris
Vn plus honeste coup d'une lance cogneue :

Et moy, sachant combien i'ay par tout enduré,
D'auoir mal pres & loing ie suis bien affeuré;
Mais quoy! fil faut mourir, ie veux voir qui me tue.

XXIV

Ce iourd'huy du Soleil la chaleur alteree
A iauny le long poil de la belle Ceres :
Ores il se retire; & nous gagnons le frais,
Ma Marguerite & moy, de la douce feree;

5 Nous traçons dans les bois quelque voye esgaree :
Amour marche deuant, & nous marchons apres.
Si le vert ne nous plaist des espees forests,
Nous descendons pour voir la couleur de la pree;

Nous viuons francs d'esmoy, & n'auons point soucy
10 Des Roys, ny de la cour, ny des villes aussi.
O Medoc, mon país folitaire & fauage,

Il n'est point de país plus plaifant à mes yeux :
Tu es au bout du monde, & ie t'en aime mieux;
Nous fçauons apres tous les malheurs de nostre aage.

XXV

Vn Lundy fut le iour de la grande iournee
Que l'Amour me liura : ce iour il fut vainqueur
Ce iour il se fit maistre & tyran de mon cœur :
Du fil de ce iour pend toute ma destinee.

Lors fut à mon tourment ma vie abandonnee, 5
Lors Amour m'afferuit à sa folle rigueur.
C'est raifon qu'à ce iour, le chef de ma langueur,
Soit la place en mes vers la premiere donnee.

Je ne fçay que ce fut, si Amour tendit ses toiles
Ce iour là pour m'auoir, ou bien si les estoiles 10
S'estoient encontre moy en embusche ordonnees;

Pour vray ie fus trahy, mais la main i'y preffois :
Car plus fin contre moy que nul autre i'estois,
Qui sceus tirer d'un iour tant de males annees.





A MADAME
DE GRAMMONT

CONTESSE DE GVISEN.

MADAME, ie ne vous offre rien du mien, ou par ce qu'il est desjà vostre, ou par ce que ie n'y trouue rien digne de vous. Mais i'ay voulu que ces vers, en quelque lieu qu'ils se vissent, portassent vostre nom en teste, pour l'honneur que ce leur sera d'auoir pour guide cete grande Corisande d'Andoins. Ce present m'a semblé vous estre propre, d'autant qu'il est peu de dames en France qui iugent mieus, & se seruent plus à propos que vous de la poésie; &, puis qu'il n'en est point qui la puissent rendre viue & animée, comme vous faites, par ces beaux & riches accords de quoy, parmi vn milion d'autres beautés, nature vous a estrenée, Madame, ces vers meritent que vous les cherissiez: car vous serez de mon aduis, qu'il n'en est point sorty de Gascoigne qui eussent plus d'inuention & de gentillesse, & qui tesmoignent estre sortis d'une plus riche main. Et n'entrez pas en ialousie de quoy vous n'avez que le reste de ce que, pieça, i'en ay faict imprimer sous le nom de Monsieur de Foix, vostre bon parent; car certes ceus cy ont ie ne scay quoy de plus vif & de plus bouillant: comme il les fit en sa plus verte ieunesse, & eschaufé d'une belle & noble ardeur que ie vous diray, Madame, vn iour à l'oreille. Les autres

furent faiçtz despuis, comme il estoit à la poursuite de son mariage, en faueur de sa fame, & sentent des-ia ie ne scay quelle froideur maritale. Et moy, ie suis de ceux qui tiennent que la poësie ne rid point ailleurs, comme elle faiçt en vn subiect folatre & des-reglé.





VINGT NEVF SONNETZ

D'ESTIENNE DE LA BOËTIE

CONSEILLER DV ROY EN SA COVRT DE PARLEMENT
A BORDEAVX

I

PARDON, Amour, pardon : ô feigneur, ie te voüe
Le reste de mes ans, ma voix & mes escris,
Mes fanglots, mes fouspirs, mes larmes & mes cris :
Rien, rien tenir d'aucun que de toy, ie n'aduoüe.

5 Helas! comment de moy ma fortune se ioue!
De toy, n'a pas long temps, Amour, ie me fuis ris :
I'ay failly, ie le voy, ie me rends, ie fuis pris;
I'ay trop gardé mon cœur; or ie le defaduoüe.

Si i'ay, pour le garder, retardé ta victoire,
10 Ne l'en traite plus mal : plus grande en est ta gloire;
Et si du premier coup tu ne m'as abbattu,

Pense qu'un bon vainqueur, & nay pour estre grand,
Son nouveau prisonnier, quand un coup il se rend,
Il prise & l'ayme mieux, fil a bien combatu.

II

C'est Amour, c'est Amour, c'est luy feul, ie le fens :
Mais le plus vif amour, la poison la plus forte
A qui onq pauvre cœur ait ouuerte la porte.
Ce cruel n'a pas mis vn de fes traictz perçans, 4

Mais arcq, traits & carquois, & luy tout, dans mes fens.
Encor vn mois n'a pas que ma franchise est morte,
Que ce venin mortel dans mes veines ie porte,
Et defia i'ay perdu & le cœur & le fens.

Et quoy? si cet amour à mesure croiffoit,
Qui en si grand tourment dedans moy se conçoit! 10
O croistz, si tu peuz croistre, & amande en croissant.

Tu te nourris de pleurs; des pleurs ie te prometz,
Et, pour te refreschir, des fouspirs pour iamais;
Mais que le plus grand mal soit au moings en naissant!

III

C'est faict, mon cœur, quitons la liberté.
Dequoy meshuy seruiroit la deffence,
Que d'agrandir & la peine & l'offence?
Plus ne fuis fort, ainfi que i'ay esté.

La raifon fust vn temps de mon costé, 5
Or, reuoltée, elle veut que ie pense

Qu'il faut seruir, & prendre en recompence
Qu'oncq d'un tel neud nul ne feust arresté.

10 S'il se faut rendre, alors il est faison,
Quand on n'a plus deuers foy la raison.
Je voy qu'Amour, sans que ie le deferue,

Sans aucun droit, se vient faisir de moy;
Et voy qu'encor il faut à ce grand Roy,
Quand il a tort, que la raison luy serue.

IV

C'estoit alors, quand, les chaleurs passees,
Le sale automne aux cuues va foulant
Le raisin gras deffoubz le pied coulant,
Que mes douleurs furent encommencees.

5 Le paisan bat ses gerbes amassees,
Et aux caueaus ses bouillans muis roulant,
Et des fruitiers son autonne croulant,
Se vange lors des peines aduancees.

10 Seroit ce point vn presage donné
Que mon espoir est desjà moissonné?
Non certes, non! Mais pour certain ie pense,

J'auray, si bien à deuiner j'entends,
Si l'on peut rien prognostiquer du temps,
Quelque grand fruit de ma longue esperance.

V

P'ay veu ses yeux perçans, i'ay veu sa face claire
 (Nul i'amaïs sans son dam ne regarde les Dieux);
 Froit, sans cœur, me laissa son œil victorieux,
 Tout estourdy du coup de sa forte lumière : 4

Comme vn surpris de nuit aux champs, quand il esclaire,
 Estonné, se pallist si la fleche des cieux,
 Sifflant, luy passe contre & luy ferre les yeux;
 Il tremble, & veoit, transi, Iupiter en colere.

Dy moy, Madame, au vray, dy moy, si tes yeux vertz 9
 Ne sont pas ceux qu'on dit que l'Amour tient couverts?
 Tu les auois, ie croy, la fois que ie t'ay veüe;

Au moins il me souuient qu'il me feust lors aduis
 Qu'Amour, tout à vn coup, quand premier ie te vis,
 Desbanda dessus moy & son arc & sa veüe.

VI

Ce dict maint vn de moy : « Dequoy se plaint il tant,
 Perdant ses ans meilleurs, en chose si legiere?
 Qu'a il tant à crier, si encore il espere?
 Et, si il n'espere rien, pour quoy n'est il content? »

Quand i'estois libre & fain, i'en disois bien autant; 5
 Mais certes celuy là n'a la raison entiere,

Ains a le cœur gasté de quelque rigueur fiere,
S'il se plaint de ma plainte, & mon mal il n'entend.

Amour, tout à vn coup, de cent douleurs me point :
10 Et puis l'on m'aduerit que ie ne crie point!
Si vain ie ne fuis pas que mon mal i'agrandisse,

A force de parler : f'on m'en peut exempter,
Ie quitte les sonnetz, ie quitte le chanter.
Qui me deffend le deuil, celuy là me guerisse.

VII

Quant à chanter ton los par fois ie m'adventure,
Sans ozer ton grand nom dans mes vers exprimer,
Sondant le moins profond de ceste large mer,
Ie tremble de m'y perdre, & aux riues m'affure;

5 Ie crains, en loüant mal, que ie te face iniure.
Mais le peuple, estonné d'ouir tant t'estimer,
Ardant de te cognoistre, essaie à te nommer,
Et, cherchant ton sainct nom ainsi à l'adventure,

Esbloui, n'attaint pas à veoir chose si claire;
10 Et ne te trouue point, ce grossier populaire,
Qui n'ayant qu'un moyen, ne veoit pas celuy là :

C'est que fil peut trier, la comparaïson faicte,
Des parfaictes du monde, vne la plus parfaicte,
Lors, fil a voix, qu'il crie hardiment : « La voylà! »

VIII

Quand viendra ce iour là, que ton nom au vray passe
Par France dans mes vers ? combien & quantes fois
S'en empresse mon cœur, s'en demangent mes doigts ?
Souuent dans mes escris de foy mesme il prend place.

Maulgré moy ie t'escriis, maulgré moy ie t'efface. 5
Quand Aftree viendrait, & la foy, & le droit,
Alors, ioyeux, ton nom au monde se rendrait.
Ores, c'est à ce temps, que cacher il te face,

C'est à ce temps maling vne grande vergoigne.
Donc, Madame, tandis, tu feras ma Dourdouigne. 10
Toutesfois laisse moy, laisse moy ton nom mettre;

Ayez pitié du temps : si au iour ie te metz,
Si le temps te cognoist, lors ie te le prometz,
Lors il fera doré, fil le doit iamais estre.

IX

O, entre tes beautez, que ta constance est belle !
C'est ce cœur affeuré, ce courage constant,
C'est, parmy tes vertus, ce que l'on prise tant :
Aussi qu'est il plus beau qu'une amitié fidelle ?

Or, ne charge donc rien de ta fœur infidele, 5
De Vefere, ta fœur : elle va s'escartant,

Toufiours flotant mal feure en fon cours inconstant :
Voy tu comme, à leur gré, les vans se iouent d'elle ?

Et ne te repent point, pour droiçt de ton aînage,
10 D'auoir defia choifi la conſtance en partaige.
Meſme race porta l'amitié ſouueraine

Des bons iumeaux, deſquelz l'un à l'autre deſpart
Du ciel & de l'enfer la moitié de ſa part,
Et l'amour diffamé de la trop belle Heleine.

X

Je voy bien, ma Dourdouigne, encor humble tu vas :
De te monſtrer Gaſconne, en France, tu as honte.
Si du ruiſſeau de Sorgue on fait ores grand conte,
Si a il bien eſté quelquefois auſſi bas.

5 Voys tu le petit Loir comme il haſte le pas ?
Comme defia parmy les plus grands il ſe conte ?
Comme il marche hautain d'une courſe plus prompte
Tout à coſté du Mince, & il ne ſ'en plaint pas ?

Vn ſeul oliuier d'Arne, enté au bord de Loire,
10 Le faiçt courir plus braue & luy donne ſa gloire.
Laiſſe, laiſſe moy faire; & vn iour, ma Dourdouigne,

Si ie deuine bien, on te cognoiſtra mieux :
Et Garonne, & le Rhone, & ces autres grands Dieux,
En auront quelque enuie, &, poſſible, vergoigne.

XI

Toy qui oys mes fouspirs, ne me fois rigoureux,
 Si mes larmes à part, toutes mienes, ie verfe,
 Si mon amour ne fuit en fa douleur diuerfe
 Du Florentin tranfi les regretz languoureux,

Ny de Catulle auffi, le foulaftre amoureux, 5
 Qui le cœur de fa dame en chatouillant luy perce,
 Ny le fçauant amour du migregeois Properce :
 Ils n'aiment pas pour moy, ie n'aime pas pour eux.

Qui pourra fur autruy fes douleurs limiter,
 Celuy pourra d'autry les plaintes imiter : 10
 Chacun fent fon tourment, & fçait ce qu'il endure.

Chacun parla d'amour ainfi qu'il l'entendit;
 Ie dis ce que mon cœur, ce que mon mal me diët.
 Que celuy ayme peu, qui ayme à la mefure!

XII

Quoy? qu'est ce? ô vans, ô nuës, ô l'orage!
 A point nommé, quand moy d'elle aprochant,
 Les bois, les monts, les baiffes vois tranchant,
 Sur moy, d'agueft, vous paffez vofre rage.

Ores mon cœur fembrafe d'auantage. 5
 Allez, allez faire peur au marchant

Qui dans la mer les threfors va cherchant;
Ce n'est ainfi qu'on m'abbat le courage.

10 Quand i'oy les ventz, leur tempeste & leurs cris,
De leur malice, en mon cœur, ie me ris :
Me pensent ils pour cela faire rendre ?

Face le ciel du pire, & l'air auffi :
Ie veux, ie veux, & le declaire ainfi,
S'il faut mourir, mourir comme Leandre.

XIII

Vous qui aimer encore ne fçauez,
Ores, m'oyant parler de mon Leandre,
Ou iamais non, vous y debuez aprendre,
Si rien de bon dans le cœur vous auez.

5 Il oza bien, branlant fès bras lauez,
Armé d'amour, contre l'eau se deffendre
Qui pour tribut la fille voulut prendre,
Ayant le frere & le mouton fauvez.

10 Vn foir, vaincu par les flos rigoureux,
Voyant defia, ce vaillant amoureux,
Que l'eau maistresse à fon plaisir le tourne,

Parlant aux flos, leur iecta ceste voix :
« Pardonnez moy, maintenant que i'y veois,
Et gardez moy la mort, quand ie retourne. »

XIV

O cœur léger, ô courage mal feur,
 Penfes tu plus que souffrir ie te puisse?
 O bonté creuze, ô couuerte malice,
 Traître beauté, venimeuse douceur!

Tu estois donc tousiours feur de ta fœur? 5
 Et moy, trop simple, il falloît que i'en fiffe
 L'effay fur moy, & que tard i'entendisse
 Ton parler double & tes chantz de chasseur?

Despuis le iour que i'ay prins à t'aymer,
 L'eusse vaincu les vagues de la mer : 10
 Qu'est ce meshuy que ie pourrois attendre?

Comment de toy pourrois i'estre content?
 Qui apprendra ton cœur d'estre constant,
 Puis que le mien ne le luy peut aprendre?

XV

Ce n'est pas moy que l'on abuze ainfi :
 Qu'à quelque enfant, ces ruzes on emploie,
 Qui n'a nul gouft, qui n'entend rien qu'il oye :
 Ie fçay aymer, ie fçay hayr auffi.

Contente toy de m'auoir iufqu'ici 5
 Fermé les yeux; il est temps que i'y voie,

Et que meshui las & honteux ie foye
D'auoir mal mis mon temps & mon fouci.

Oferois tu, m'ayant ainfi traicté,
10 Parler à moy iamais de fermeté?
Tu prendz plaisir à ma douleur extreme;

Tu me deffends de fentir mon tourment,
Et si veux bien que ie meure en t'aimant :
Si ie ne fens, comment veus tu que i'aime?

XVI

O l'ai ie dict? hélas! l'ai ie songé?
Ou si, pour vrai, i'ai dict blaspheme telle?
Ça, faulce langue, il faut que l'honneur d'elle,
De moi, par moi, defus moy, soit vangé.

5 Mon cœur chez toi, ô Madame, est logé :
Là donne lui quelque geine nouuelle,
Fais luy souffrir quelque peine cruelle;
Fais, fais lui tout, fors lui donner congé.

Or feras tu (ie le sçai) trop humaine,
10 Et ne pourras longuement voir ma peine.
Mais vn tel faict, faut il qu'il se pardonne?

A tout le moings, hault ie me desdiray
De mes sonnetz, & me desmentiray :
Pour ces deux faux, cinq cent vrais ie t'en donne.

XVII

Si ma raison en moy s'est peu remettre,
Si recouurer aïthure ie me puis,
Si i'ay du sens, si plus homme ie suis,
Ie t'en mercie, ô bien heureuse lettre.

Qui m'eust (helas), qui m'eust sceu recognoistre, 5
Lors qu'enragé, vaincu de mes ennuys,
En blasphemant, Madame ie poursuis?
De loing, honteux, ie te vis lors paroistre,

O sainct papier; alors ie me reuins,
Et deuers toy deuotement ie vins : 10
Ie te donrois vn autel pour ce fait,

Qu'on vist les traictz de ceste main diuine;
Mais de les veoir aucun homme n'est digne,
Ny moi aussi, s'elle ne m'en eust faict.

XVIII

I'estois prest d'encourir pour iamais quelque blasme,
De colere eschaufé, mon courage brusloit,
Ma fole voix au gré de ma fureur branloit,
Ie despitois les Dieux, & encores Madame, 4

Lors qu'elle, de loing, iecte vn brefuet dans ma flamme :
Ie le sentis soudain comme il me rabilloit,

Qu'aussi tost deuant lui ma fureur s'en alloit,
Qu'il me rendoit, vainqueur, a sa place mon ame.

Entre vous qui, de moy, ces merueilles oiés,
10 Que me dites vous d'elle? & ie vous prie, voiez,
S'ainfi comme ie fais, adorer ie la dois?

Quels miracles en moi pensés vous qu'elle fasse
De son œil tout puissant, ou d'un rai de sa face,
Puis qu'en moi firent tant les traces de ses doigtz?

XIX

Ie tremblois deuant elle, & attendois, transi,
Pour venger mon forfait quelque iuste sentence,
A moi mesme consent du poids de mon offence,
Lors qu'elle me dict : « Va, ie te prens à merci.

5 Que mon loz deormais par tout soit esclarci :
Emploie là tes ans, &, sans plus, meshuy pence
D'enrichir de mon nom par tes vers nostre France,
Couure de vers ta faulte, & paie moi ainfi. »

Sus donc, ma plume! Il faut, pour iouir de ma peine,
10 Courir par sa grandeur d'une plus large veine.
Mais regarde à son œil, qu'il ne nous abandonne.

Sans ses yeux, nos espritz se mourroient languissants :
Ilz nous donnent le cœur, ilz nous donnent le sens :
Pour se paier de moy, il faut qu'elle me donne.

XX

O vous, mauditz fonnetz, vous qui prinstes l'audace
De toucher à Madame! ô malings & peruers,
Des Muses le reproche, & honte de mes vers!
Si ie vous feis iamais, il faut que ie me fasse

Ce tort de confesser vous tenir de ma race, 5
Lors, pour vous, les ruisseaux ne furent pas ouuerts
D'Apollon le doré, des Muses aux yeux vertz,
Mais vous receut naiffants Tisiphone en leur place.

Si i'ay oncq quelque part à la posterité,
Je veux que l'un & l'autre en soit desherité. 10
Et si au feu vangeur des or ie ne vous donne,

C'est pour vous diffamer : vivez, chetifz, vivez,
Vivez aux yeux de tous, de tout honneur priez :
Car c'est pour vous punir, qu'ores ie vous pardonne.

XXI

N'aiés plus, mes amis, n'aiez plus ceste enuie
Que ie cesse d'aimer; laissés moi, obstiné,
Viure & mourir ainsi, puisqu'il est ordonné :
Mon amour, c'est le fil auquel se tient ma vie.

Ainsi me dict la fee; ainsi en Æagrie, 5
Elle feit Meleagre à l'amour destiné,

Et alluma sa foughe à l'heure qu'il fust né,
Et dict : « Toy & ce feu, tenez vous compagnie. »

Elle le dict ainfi, & la fin ordonnee
10 Suyuit apres le fil de ceste destinee.
La foughe (ce dict l'on) au feu fut confommee.

Et des lors (grand miracle), en vn mefme momant,
On veid, tout à vn coup, du miserable amant
La vie & le tifon f'en aller en fume.

XXII

Quand tes yeux conquerans eftonné ie regarde,
I'y veoy dedans à clair tout mon espoir escript;
I'y veoy dedans Amour luy mefme qui me rit,
Et m'y monstre, mignard, le bon heur qu'il me garde.

5 Mais, quand de te parler par fois ie me hazarde,
C'est lors que mon espoir deffeiché fe tarit;
Et d'auouer iamais ton œil, qui me nourrit,
D'un feul mot de faueur, cruelle, tu n'as garde.

Si tes yeux font pour moy, or voy ce que ie dis :
10 Ce font ceux là, fans plus, à qui ie me rendis.
Mon Dieu, quelle querelle en toi mefme fe dresse,

Si ta bouche & tes yeux fe veulent defmentir?
Mieux vaut, mon doux tourment, mieux vaut les despartir,
Et que ie prenne au mot de tes yeux la promesse.

XXIII

Ce font tes yeux tranchans qui me font le courage.
Ie veoy faultier dedans la gaïe liberté,
Et mon petit archer, qui mene à fon costé
La belle gaillardife & plaisir le volage;

Mais apres, la rigueur de ton triste langage 5
Me monstre dans ton cœur la fiere honesteté;
Et, condamné, ie veoy la dure chasteté
Là grauement affise & la vertu fauuage.

Ainsi mon temps diuers par ces vagues se passe :
Ores fon œil m'appelle, or sa bouche me chaffe. 10
Helas! en cest estrif, combien ay ie enduré!

Et puis qu'on pense auoir d'amour quelque asseurance :
Sans cesse, nuit & iour, à la seruir ie pense,
Ny encor de mon mal ne puis estre assuré.

XXIV

Or dis ie bien, mon esperance est morte.
Or est ce fait de mon aise & mon bien.
Mon mal est clair : maintenant ie veoy bien,
I'ay espousé la douleur que ie porte.

Tout me court fus, rien ne me reconforte, 5
Tout m'abandonne & d'elle ie n'ay rien,

Sinon toufiours quelque nouveau foustien,
Qui rend ma peine & ma douleur plus forte.

10 Ce que i'attends, c'est vn iour d'obtenir
Quelques fouspirs des gens de l'aduenir.
Quelqu'un dira dessus moy par pitié :

« Sa dame & luy nasquirent destines,
Egalement de mourir obstines,
L'un en rigueur, & l'autre en amitié. »

XXV

L'ay tant vescu, chetif, en ma langueur,
Qu'or i'ay veu rompre, & suis encor en vie,
Mon esperance auant mes yeux rauye,
Contre l'esqueulh de sa fiere rigueur.

5 Que m'a feruy de tant d'ans la longueur?
Elle n'est pas de ma peine assouuie :
Elle s'en rit, & n'a point d'autre enuie
Que de tenir mon mal en sa vigueur.

10 Doncques i'auray, mal'heureux en aimant,
Toufiours vn cœur, toufiours nouveau tourment.
Je me fens bien que i'en suis hors d'alaine,

Prest à laisser la vie soubz le faix :
Qui feroit on, sinon ce que ie fais?
Piqué du mal, ie m'obstine en ma peine.

XXVI

Puis qu'ainfi font mes dures destinees,
 l'en faouleray, si ie puis, mon foucy,
 Si i'ay du mal, elle le veut auffi :
 l'accompliray mes peines ordonnees.

Nymphes des bois, qui auez, estonnees, 5
 De mes douleurs, ie croy, quelque mercy,
 Qu'en pensez-vous? Puis-ie durer ainfi,
 Si à mes maux trefues ne font donnees?

Or si quelqu'une à m'esclouter s'encline, 10
 Oyés, pour Dieu, ce qu'orez ie deuine :
 Le iour est prez que mes forces ià vaines

Ne pourront plus fournir à mon tourment;
 C'est mon espoir; si ie meurs en aimant,
 A donc, ie croy, failliray ie à mes peines.

XXVII

Lors que lasse est de me lasser ma peine,
 Amour, d'un bien mon mal refrechissant,
 Flate au cœur mort ma plaie languissant,
 Nourrit mon mal & luy faict prendre alaine.

Lors ie conçois quelque esperance vaine; 5
 Mais aussi tost, ce dur tiran, si l'en sent

Que mon espoir se renforce en croissant,
Pour l'estoufer, cent tourmans il m'ameine

Encor tous frez : lors ie me veois blafmant
10 D'auoir esté rebelle à mon tourmant.
Viue le mal, ô Dieux, qui me deuore.

Viue à son gré mon tourmant rigoureux !
O bien heureux, & bien heureux encore,
Qui fans relasche est toufiours mal heureux !

XXVIII

Si contre Amour ie n'ay autre deffence,
Ie m'en plaindray, mes vers le maudiront,
Et apres moy les roches rediront
Le tort qu'il faiët à ma dure constance.

5 Puis que de luy i'endure ceste offence,
Au moings tout haut, mes rithmes le diront,
Et nos neueus, a lors qu'ilz me liront,
En l'outrageant, m'en feront la vengeance.

Ayant perdu tout l'aïse que i'auois,
10 Ce fera peu que de perdre ma voix.
S'on sçait l'aigreur de mon triste foucy,

Et fut celuy qui m'a faiët ceste playe,
Il en aura, pour si dur cœur qu'il aye,
Quelque pitié, mais non pas de mercy.

XXIX

là reluifoit la benoifte iournee
Que la nature au monde te deuoit,
Quand des threfors qu'elle te referuoit
Sa grande clef te feuft abandonnee.

Tu prins la grace à toy feule ordonnee, 5
Tu pillas tant de beautez qu'elle auoit,
Tant qu'elle, fiere, a lors qu'elle te veoit,
En eft par fois elle mefme eftonnee.

Ta main de prendre en fin fe contenta,
Mais la nature encor te presenta, 10
Pour t'enrichir, ceste terre où nous fommes.

Tu n'en prins rien : mais, en toy tu t'en ris,
Te fentant bien en auoir affez pris
Pour eftre ici royne du cœur des hommes.





EXTRAICT D'VNE LETTRE

*Que Monsieur le Conseiller de MONTAIGNE
escrit à*

*Monseigneur de MONTAIGNE son pere, concernant quelques particularitez
qu'il remarqua
en la maladie & mort de feu Monsieur de la BOËTIE.*



QVANT à ses dernieres paroles, sans doute si
homme en doit rendre bon conte, c'est moy, tant
par ce que du long de sa maladie il parloit aussi
volontiers à moy qu'à nul autre, que aussi pource
5 que pour la singuliere & fraternele amitié que nous nous
estions entreportez, i'auois trescertaine cognoissance des
intentions, iugemens & volonteiz qu'il auoit eus durant sa
vie, autant sans doute qu'homme peut auoir d'un autre. Et
par ce que ie les sçauois estre hautes, vertueuses, pleines de
10 trescertaine resolution, & quand tout est dit, admirables, ie
preuoyois bien que si la maladie luy laissoit le moyen de se
pouuoir exprimer, qu'il ne luy eschapperait rien en vne telle
necessité qui ne fust grand & plein de bon exemple : ainsi
ie m'en prenois le plus garde que ie pouuois. Il est vray,
15 Monseigneur, comme i'ai la memoire fort courte, & debau-
chée encore par le trouble que mon esprit auoit à souffrir
d'une si lourde perte, & si importante, qu'il est impossible
que ie n'aye oublié beaucoup de choses que ie voudrois estre
sceuës. Mais celles desquelles il m'est souuenu, ie les vous
20 manderay le plus au vray qu'il me sera possible. Car pour
le representer ainsi fierement arresté en sa braue démarche,
pour vous faire voir ce courage inuincible dans un corps

atterré & affommé par les furieux efforts de la mort & de la douleur, ie confesse qu'il y faudroit vn beaucoup meilleur stile que le mien. Par-ce qu'encores que durant sa vie, quand il parloit de choses graues & importantes, il en parloit de telle sorte qu'il estoit mal-aisé de les si bien escrire, si est-ce 5 qu'à ce coup il sembloit que son esprit & sa langue s'efforçassent à l'enuy, comme pour luy faire leur dernier seruice. Car sans doute ie ne le vis iamais plein ny de tant & de si belles imaginations, ny de tant d'eloquence, comme il a esté le long de ceste maladie. Au reste, Monseigneur, si vous 10 trouuez que i'aye voulu mettre en compte ses propos plus legers & ordinaires, ie l'ay fait à escient. Car estants dits en ce temps là, & au plus fort d'une si grande besongne, c'est vn singulier tesmoignage d'une ame pleine de repos, de tranquillité & d'assurance. 15

Comme ie reuenois du Palais, le lundy neuvième d'aoust 1563, ie l'enuoyay conuier à dîner chez moy. Il me manda qu'il me mercioit, qu'il se trouuoit vn peu mal, & que ie lui ferois plaisir si ie voulois estre vne heure avec luy, auant qu'il partist pour aller en Medoc. Je l'allay trouuer bien 20 tost après dîner. Il estoit couché vestu, & monstroit desjà ie ne sçay quel changement en son visage. Il me dist que c'estoit vn flux de ventre avec des tranches, qu'il auoit pris le iour auant, iouant en pourpoint sous vne robe de foye, avec Monsieur d'Escars; & que le froid luy auoit souuent fait 25 sentir semblables accidents. Je trouuay bon qu'il continuast l'entreprise qu'il auoit pieça faicte de s'en aller; mais qu'il n'allast pour ce soir que iusques à Germignan, qui n'est qu'à deux lieues de la ville. Cela faisois-je pour le lieu où il estoit logé tout auoisiné de maisons infectes de peste, de laquelle 30 il auoit quelque apprehension, comme reuenant de Perigort & d'Agenois, où il auoit laissé tout empesté; & puis, pour semblable maladie que la sienne ie m'estois autrefois tresbien trouué de monter à cheual. Ainsi il s'en partit, & Mademoiselle de la Boétie sa femme, & Monsieur de Bouillhonnas 35 son oncle, avec luy.

Le lendemain de bien bon matin, voicy venir vn de ses gents à moy de la part de Madamoifelle de la Boëtie, qui me mandoit qu'il ſeſtoit fort mal trouué la nuit d'vne forte
40 diffenterie. Elle enuoyoit querir vn medecin & vn apotiquaire, & me prioit d'y aller, comme ie fis l'apres diſnée.

A mon arriuée, il ſembla qu'il fuſt tout eſiouy de me voir; & comme ie voulois prendre congé de luy pour m'en reuenir, & luy promiſſe de le reuoir le lendemain, il me pria avec
45 plus d'affection & d'instance qu'il n'auoit iamais fait d'autre choſe, que ie fuſſe le plus que ie pourrois avec luy. Cela me toucha aucunement. Ce neantmoins ie m'en allois quand Madamoifelle de la Boëtie, qui preſſentoit deſià ie ne ſçay quel malheur, me pria les larmes à l'œil, que ie ne bougeaſſe
50 pour ce ſoir. Ainſi elle m'arreſta, de quoi il ſe reſiouit avec moy. Le lendemain ie m'en reuins; & le ieudy, le fus retrouver. Son mal alloit en empirant : ſon flux de ſang & ſes tranchees qui l'affoibliſſoient encores plus, croiſſoient d'heure à autre.

55 Le vendredy, ie le laiſſay encores : & le ſamedy, ie le fus reuoir deſià fort abbatu. Il me dit lors, que ſa maladie eſtoit vn peu contagieuſe, & outre cela, qu'elle eſtoit mal plaiſante, & melancholique : qu'il cognoiſſoit tresbien mon naturel, & me prioit de n'eſtre avec luy que par boutees, mais le plus
60 ſouuent que ie pourrois. Je ne l'abandonnay plus. Juſques au dimenche il ne m'auoit tenu nul propos de ce qu'il iugeoit de ſon eſtre, & ne parlions que de particulieres occurrences de ſa maladie, & de ce que les anciens medecins en auoient dit. D'affaires publiques, bien peu; car ie l'en trouuay tout
65 degouſté dès le premier iour. Mais le dimenche, il euſt vne grand' foibleſſe : et comme il fut reuenu à ſoy, il dit qu'il luy auoit ſemblé eſtre en vne conſuſion de toutes choſes, & n'auoir rien veu qu'vne eſpeſſe nuë & brouillart obſcur, dans lequel tout eſtoit peſle-meſle & ſans ordre : toutesfois
70 qu'il n'auoit eu nul deſplaiſir à tout cet accident. La mort n'a rien de pire que cela, luy dis-ie lors, mon frere. — Mais n'a rien de ſi mauuais, — me reſpondit-il.

Depuis lors, par ce que dès le commencement de son mal, il n'auoit pris nul fommeil, & que nonobstant tous les remedes, il alloit tousiours en empirant : de sorte qu'on y auoit desjà employé certains bruuages, desquelz on ne se fert qu'aux dernieres extremitez, il commença à desesperer 5 entierement de sa guerison, ce qu'il me communiqua. Ce mesme iour, par ce qu'il fut trouué bon, ie luy dis, qu'il me fieroit mal, pour l'extreme amitié que ie lui portois, si ie ne me souciois que comme en sa santé on auoit veu toutes ses actions pleines de prudence & de bon conseil autant qu'à 10 homme du monde qu'il les continuast encore en sa maladie; & que, si Dieu vouloit qu'il empirast, ie ferois tres marry qu'à faute d'aduifement il eust laissé nul de ses affaires domestiques découfu, tant pour le dommage que ses parents y pourroient souffrir, que pour l'interest de sa reputation : 15 ce qu'il print de moy de tres bon visage. Et apres bestre resolu des difficultez qui le tenoient suspens en cela, il me pria d'appeler son oncle & sa femme seuls, pour leur faire entendre ce qu'il auoit deliberé quant à son testament. Je luy dis qu'il les estonneroit. « Non, non, me dit-il, ie les 20 consoleray & leur donneray beaucoup meilleure esperance de ma santé, que ie ne l'ay moy mesme. » Et puis il me demanda, si les foibleffes qu'il auoit eües ne nous auoient pas vn peu estonnez. « Cela n'est rien, lui fis-ie, mon frere : ce sont accidents ordinaires à telles maladies. — Vrayement 25 non, ce n'est rien, mon frere, me respondit-il, quand bien il en aduiendroit ce que vous en craindriez le plus. — A vous ne feroit ce que heur, luy replicquay-ie; mais le dommage feroit à moy qui perdrais la compagnie d'un si grand, si sage & si certain amy, & tel que ie serois asseuré de n'en trouuer 30 iamais de semblable. — Il pourroit bien estre, mon frere, adiousta-il, & vous assure que ce qui me fait auoir quelque soing que i'ay de ma guerison, & n'aller si courant au passage que i'ay desjà franchy à demy, c'est la consideration de vostre perte, & de ce pauvre homme & de ceste pauvre femme 35 (parlant de son oncle & de sa femme) que i'ayme tous deux

vniquement, & qui porteront bien impatiemment (i'en suis
affecté) la perte qu'ils feront en moy, qui de vray est bien
grande pour vous & pour eux. L'ay aussi respect au desplaisir
40 que auront beaucoup de gens de bien qui m'ont aimé &
estimé pendant ma vie, desquelz certes, ie le confesse, si
c'estoit à moy à faire ie ferois content de ne perdre encores
la conuersation. Et si ie m'en vais, mon frere, ie vous prie,
vous qui les cognoissez, de leur rendre tesmoignage de la
45 bonne volonté que ie leur ay portée iusques à ce dernier terme
de ma vie. Et puis, mon frere, parauenture n'estois-je point
né si inutile, que ie n'eusse moyen de faire seruice à la chose
publique? Mais quoy qu'il en soit, ie suis prest à partir
quand il plaira à Dieu, estant tout affecté que ie iouiray de
50 l'aide que vous me preites. Et quant à vous, mon amy, ie
vous cognois si sage, que, quelque interest que vous y ayez,
si vous conformerez vous volontiers & patiemment à tout
ce qu'il plaira à sa sainte Maiesté d'ordonner de moy, &
vous supplie vous prendre garde que le deuil de ma perte ne
55 pousse ce bon homme & ceste bonne femme hors des gonds
de la raison. » Il me demanda lors comme ils s'y comportoient
de là. Je luy dis que assez bien pour l'importance de la
chose : « Ouy (suyuit-il) à ceste heure qu'ils ont encore vn
peu d'esperance. Mais si ie la leur ay vne fois toute ostée,
60 mon frere, vous ferez bien empesché à les contenir. » Suiuant
ce respect, tant qu'il vescu depuis, il leur cacha tousiours
l'opinion certaine qu'il auoit de sa mort, & me prioit bien
fort d'en user de mesme. Quand il les voyoit aupres de luy,
il contrefaisoit la chere plus gaye & les paissoit de belles
65 esperances.

Sur ce point ie le laissay pour les aller appeler. Ils com-
posèrent leur visage le mieux qu'ils peurent pour vn temps.
Et apres nous estre assis autour de son liect nous quatre seuls,
il dit ainsi d'un visage posé & comme tout esiouy : « Mon
70 oncle, ma femme, ie vous assure sur ma foy, que nulle
nouuelle attainte de ma maladie ou opinion mauuaise que
i'aye de ma guerison, ne m'a mis en fantaisie de vous faire

appeller pour vous dire ce que i'entreprends; car ie me porte, Dieu mercy, tres bien & plein de bonne esperance; mais ayant de longue main apprins, tant par longue experience que par longue estude, le peu d'assurance qu'il y a à l'infatigabilité & inconstance des choses humaines, & mesmes en 5 nostre vie que nous tenons si chere, qui n'est toutesfois que fume & chose de neant; & considerant aussy, que puisque ie suis malade, ie me suis d'autant approché du danger de la mort, i'ay delibéré de mettre quelque ordre à mes affaires domestiques, apres en auoir eu vostre aduis premierement.» 10 Et puis adressant son propos à son oncle: « Mon bon oncle, dit-il, si i'auois à vous rendre à ceste heure compte des grandes obligations que ie vous ay, ie n'aurois en piece fait: il me suffit que iusques à present, où que i'aye esté, & à quiconque i'en aye parlé, i'aye tousiours dit que tout 15 ce que vn tres sage, tres bon & tres liberal pere pouuoit faire pour son fils, tout cela auez-vous fait pour moy, soit pour le soing qu'il a fallu à m'instruire aux bonnes lettres, soit lorsqu'il vous a pleu me poulsier aux estats: de sorte que tout le cours de ma vie a esté plein de grands & recom- 20 mendables offices d'amitié vosres enuers moy: somme, quoy que i'aye, ie le tiens de vous, ie l'aduoué de vous, ie vous en suis redeuable, vous estes mon vray pere; ainsi comme fils de famille ie n'ay nulle puissance de disposer de rien, si il ne vous plaist de m'en donner congé. » Lors il se 25 teust & attendit que les sospirs & les sanglots eussent donné loisir à son oncle de luy respondre qu'il trouueroit tousiours tres bon tout ce qu'il luy plairoit. Lors ayant à le faire son heritier, il le supplia de prendre de luy le bien qui estoit sien.

Et puis, destournant sa parole à sa femme: « Ma fem- 30 blance, dit-il (ainsi l'appeloit-il souuent, pour quelque ancienne alliance qui estoit entre eux) ayant esté ioint à vous du saint neud de mariage, qui est l'un des plus respectables & inuiolables que Dieu nous ait ordonné ça bas, pour l'entretien de la société humaine, ie vous ay aymée, chérie & 35 estimée autant qu'il m'a esté possible, & suis tout assuré que

vous m'avez rendu reciproque affection, que ie ne sçaurois assez recognoistre. Je vous prie de prendre de la part de mes biens ce que ie vous donne, & vous en contenter, encores
40 que ie sçache bien que c'est bien peu au pris de vos merites.»

Et puis, tournant son propos à moy : « Mon frere, dit-il, que i'ayme si chèrement & que i'auois choisy parmy tant d'hommes, pour renouer avec vous ceste vertueuse & sincere amitié, de laquelle l'vsage est par les vices dès si long
45 temps esloigné d'entre nous, qu'il n'en reste que quelques vieilles traces en la memoire de l'antiquité, ie vous supplie pour signal de mon affection enuers vous, vouloir estre successeur de ma bibliothecque & de mes liures que ie vous donne : present bien petit, mais qui part de bon cueur, &
50 qui vous est conuenable pour l'affection que vous avez aux Lettres. Ce vous fera *μημόσυον τui sodalis.* »

Et puis, parlant à tous trois generalement, loua Dieu, dequoy en vne si extreme necessité, il se trouuoit accompagné de toutes les plus cheres personnes qu'il eust en ce monde ;
55 & qu'il lui sembloit tres beau à voir vne assemblee de quatre si accordants & si vnis d'amitié, faisant, disoit-il, estat, que nous nous entraymions vnanimement les vns pour l'amour des autres. Et nous ayant recommandé les vns aux autres, il suyuit ainsi : « Ayant mis ordre à mes biens, encores me
60 faut il penser à ma conscience. Je suis chrestien, ie suis catholique : tel ay vescu, tel suis ie deliberé de clorre ma vie. Qu'on me face venir vn prestre ; car ie ne veux faillir à ce dernier deuoir d'un chrestien. »

Sur ce poinct il finit son propos, lequel il auoit continué
65 avec telle asseurance de visage, telle force de parole & de voix, que là où ie l'auois trouué, lorsque i'entray en sa chambre, foible, traînant lentement les mots, les vns apres les autres, & ayant le pouls abbattu comme de fièvre lente, & tirant à la mort, le visage palle & tout meurtri, il sembloit
70 lors qu'il vint, comme par miracle, de reprendre quelque nouvelle vigueur : le taint plus vermeil & le pouls plus fort, de sorte que ie luy fis taster le mien pour les comparer

ensemble. Sur l'heure i'eus le cueur si ferré, que ie ne sceus rien luy respondre. Mais deux ou trois heures apres, tant pour luy continuer ceste grandeur de courage, que aussi parce que ie souhaittois pour la ialousie que i'ay eue toute ma vie de sa gloire & de son honneur, qu'il y eust plus de tefmoings de tant & si belles preuues de magnanimité, y ayant plus grande compagnie en sa chambre, ie luy dis que i'auois rougy de honte de quoy le courage m'auoit failly à ouïr ce que luy qui estoit engagé dans ce mal, auoit eu courage de me dire : que iusques lors i'auois pensé que Dieu ne nous donnast guieres si grand auantage sur les accidents humains, & croyois mal ayseement ce que quelquesfois i'en lisois parmy les hystoires; mais qu'en ayant senti vne telle preuue, ie louois Dieu de quoy ce auoit esté en vne personne de qui ie fusse tant aymé, & que i'aymassé si cherement, & que cela me seruiroit d'exemple pour iouer ce mesme rolle à mon tour. 5 10 15

Il m'interrompit pour me prier d'en vser ainſy, & de monſtrer par effect que les discours que nous auions tenus ensemble pendant nostre ſanté, nous ne les portions pas ſeulement en la bouche, mais engrauez bien auant au cueur & en l'ame, pour les mettre en execution aux premieres occasions qui ſ'offriroient, adioutant que c'estoit la vraye prattique de noz eſtudes & de la philosophie. Et me prenant par la main : « Mon frere, mon amy, me dit-il, ie t'aſſeure que i'ay fait aſſez de choſes, ce me ſemble, en ma vie, avec autant de peine & difficulté que ie fais ceſte-cy. Et quand tout eſt dit, il y a fort long temps que i'y eſtois preparé & que i'en ſçauois ma leçon toute par cueur. Mais n'eſt-ce pas aſſez veſcu iusques à l'aage auquel ie ſuis? L'eſtois preſt à entrer à mon trente troiſième an. Dieu m'a fait ceſte grace, que tout ce que i'ay paſſé, iusques à ceſte heure de ma vie, a eſté plein de ſanté & de bonheur; pour l'inconſtance des choſes humaines, cela ne pouuoit gueres plus durer. Il eſtoit meſhuy temps de ſe mettre aux affaires & de voir mille choſes mal plaiſantes, comme l'incommodité de la 20 25 30 35

vieillesse, de laquelle ie suis quitte par ce moyen. Et puis, il est vraysemblable que i'ay vescu iusqu'à ceste heure avec plus de simplicité & moins de malice que ie n'eusse par
40 auenture fait, si Dieu m'eust laissé viure iusqu'à ce que le foing de m'enrichir & accommoder mes affaires me fust entré dans la teste. Quant à moy, ie suis certain, que ie m'en vays trouuer Dieu & le seiour des bienheureux. » Or, parce que ie monstrois mesme au visage l'impatience que i'auois à l'ouyr :
45 « Comment, mon frere, me dit-il, me voulez vous faire peur ? Si ie l'auois, à qui feroit-ce de me l'oster qu'à vous ? » Sur le soir, par ce que le notaire suruint, qu'on auoit mandé pour receuoir son testament, ie le luy fis mettre par escrit, & puis ie luy feus dire s'il ne le vouloit pas signer : « Non pas
50 signer, dit-il, ie le veux faire moy mesme. Mais ie voudrois, mon frere, qu'on me donnast vn peu de loisir ; car ie me trouue extremement trauaillé & si affoibly que ie n'en puis quasi plus. » Le me mis à changer de propos ; mais il se reprit soudain & me dit qu'il ne failloit pas grand loisir à mourir,
55 & me pria de sçauoir si le notaire auoit la main bien legere, car il n'arresteroit gueres à dicter. L'appelay le notaire, & sur le champ il dicta si viste son testament qu'on estoit bien empesché à le suyure. Et ayant acheué, il me pria de luy lire, & parlant à moy : « Voylà, dit-il, le foing d'une belle
60 chose que nos richesses. *Sunt hæc quæ hominibus vocantur bona.* » Apres que le testament eust esté signé, comme sa chambre estoit pleine de gents, il me demanda s'il luy feroit mal de parler. Le luy dis que non, mais que ce fust tout doucement.
65 Lors il fit appeller Madamoyfelle de Saint-Quentin sa niepce, & parla ainsi à elle : « Ma niepce, m'amie, il m'a semblé depuis que ie t'ay cogneue, auoir veu reluire en toy des traits de tres bonne nature ; mais ces derniers offices que tu fais avec si bonne affection, & telle diligence, à
70 ma presente necessité, me promettent beaucoup de toy, & vrayement ie t'en suis obligé & t'en mercie tres affectueusement. Au reste, pour ma descharge, ie t'aduertis d'estre

premierement deuote enuers Dieu : car c'est fans doute la principale partie de nostre deuoir, & fans laquelle nulle autre action ne peut estre ny bonne ny belle : & celle là y estant bien à bon escient, elle traine aprez foy par neccessité toutes autres actions de vertu. Apres Dieu, il te faut aymer 5 & honorer ton pere & ta mere, mesme ta mere, ma sœur, que i'estime des meilleures & plus sages femmes du monde, & te prie de prendre d'elle l'exemple de ta vie. Ne te laisse point emporter aux plaisirs; fuis comme peste ces folles priuantez que tu vois les femmes auoir quelquefois avec 10 les hommes, car encores que sur le commencement elles n'ayent rien de mauuais; toutesfois petit à petit elles corrompent l'esprit, & le conduisent à l'oyfueté, & de là, dans le vilain borbier du vice. Crois moy : la plus seure garde de la chasteté à vne fille, c'est la feuerité. Je te prie, 15 & veux qu'il te souuienne de moy, pour auoir souuent deuant les yeux l'amitié que ie t'ay portee, non pas pour te plaindre & pour te douloir de ma perte, & cela deffens-ie à tous mes amys, tant que ie puis, attendu qu'il sembleroit qu'ils fussent enuieux du bien, duquel, mercy à ma mort, ie me 20 verray bientoist iouissant : & t'assure, ma fille, que si Dieu me donnoit à ceste heure à choisir, ou de retourner à viure encores, ou d'acheuer le voyage que i'ay commencé, ie serois bien empesché au choix. Adieu ma niepce, m'amyte.»

Il fit apres appeller Madamoiselle d'Arfat sa belle fille, 25 & luy dit : « Ma fille, vous n'avez pas grand besoing de mes aduertissements, ayant vne telle mere, que i'ay trouuee si sage, si bien conforme à mes conditions & volonteé, ne m'ayant iamais fait nulle faute. Vous serez tresbien instruite d'une telle maistresse d'eschole. Et ne trouuez point estrange 30 si moy, qui ne vous attouche d'aucune parenté, me soucie & me mesle de vous. Car estant fille d'une personne qui m'est si proche, il est impossible que tout ce qui vous concerne ne me touche aussi. Et pourtant ay ie tousiours eu tout le soing des affaires de monsieur d'Arfat, vostre frere, comme des 35 miennes propres. Vous avez de la richesse & de la beauté

afiez : vous estes Damoiselle de bon lieu. Il ne vous reste
que d'y adiouster les biens de l'esprit, ce que ie vous prie
vouloir faire. Je ne vous deffens pas le vice qui est tant
40 detestable aux femmes, car ie ne veux pas penser seulement
qu'il vous puisse tomber en l'entendement : voire ie crois que
le nom mesme vous en est horrible. Adieu ma belle fille. »

Toute la chambre estoit pleine de cris & de larmes, qui
n'interrompoient toutesfois nullement le train de ses dis-
45 cours, qui furent languets. Mais apres tout cela il commanda
qu'on fist fortir tout le monde, sauf sa garnison, ainsi nomma
il les filles qui le seruoient. Et puis, appellant mon frere de
Beau-regard : « Monsieur de Beau-regard, luy dit-il, ie vous
mercie bien fort de la peine que vous prenez pour moy :
50 vous voulez bien que ie vous descouure quelque chose que
i'ay sur le cœur à vous dire. » Dequoy quand mon frere lui
eust donné assurance, il suyuit ainsi : « Je vous iure que de
tous ceux qui se sont mis à la reformation de l'Eglise, ie
n'ay iamais pensé qu'il y en ait eu vn seul qui sy soit mis
55 avec meilleur zele, plus entiere, sincere & simple affection
que vous. Et crois certainement que les seuls vices de noz
prelats, qui ont sans doute besoing d'une grande correction,
& quelques imperfections que le cours du temps a apporté
en nostre Eglise, vous ont incité à cela : ie ne vous en veux
60 pour ceste heure demouuoir : car aussy ne prie-ie pas volon-
tiers personne de faire quoy que ce soit contre sa conscience.
Mais ie vous veux bien aduertir, qu'ayant respect à la bonne
reputation qu'a acquis la maison de laquelle vous estes, par
vne continuelle concorde : maison que i'ay autant chere que
65 maison du monde : mon Dieu, quelle case, de laquelle il
n'est iamais forty acte que d'homme de bien ! ayant respect
à la volonté de vostre pere, ce bon pere à qui vous devez
tant, de vostre oncle, à voz freres, vous fuyez ces extremités :
ne foyez point si aspre & si violent : accommodez vous à
70 eux. Ne faictes point de bande & de corps à part ; ioignez
vous ensemble. Vous voyez combien de ruïnes ces dissensions
ont apporté en ce royaume ; & vous respons qu'elles en

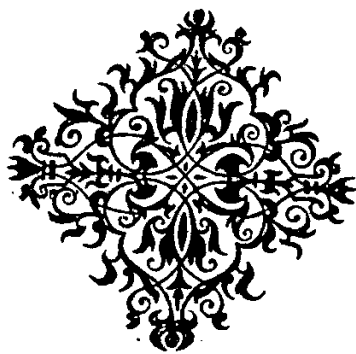
apporteront de bien plus grandes. Et comme vous estes sage & bon, gardez de mettre ces inconueniens parmy vostre famille, de peur de lui faire perdre la gloire & le bonheur duquel elle a iouy iusques à ceste heure. Prenez en bonne part, Monsieur de Beau-regard, ce que ie vous en dis, & 5 pour vn certain tesmoignage de l'amitié que ie vous porte. Car pour cest effect me suis-ie reserué iusques à ceste heure à vous le dire; & à l'auenture vous le disant en l'estat auquel vous me voyez, vous donnerez plus de poix & d'authorité à mes paroles.» Mon frere le remercia bien fort. 10

Le lundi matin, il estoit si mal, qu'il auoit quitté toute esperance de vie. De sorte que deslors qu'il me vit, il m'appella tout piteusement, & me dit: « Mon frere, n'avez vous pas de compassion de tant de tourments que ie souffre? Ne voyez vous pas meshuy, que tout le secours que vous 15 me faites, ne sert que d'allongement à ma peine? » Bientost apres, il s'esuanouit: de sorte qu'on le cuida abandonner pour trespasé: en fin, on le reueilla à force de vinaigre & de vin. Mais il ne veit de fort long temps apres, & nous oyant crier autour de luy, il nous dit: « Mon Dieu, qui me 20 tourmente tant? Pourquoi m'oste l'on de ce grand & plaisant repos auquel ie suis? Laissez moy, ie vous prie.» Et puis m'oyant, il me dit: « Et vous aussy, mon frere, vous ne voulez donc pas que ie guerisse? O quel ayse vous me faites perdre! » Enfin, s'estant encores plus remis, il demanda vn 25 peu de vin. Et puis s'en estant bien trouué, me dit que c'estoit la meilleure liqueur du monde. « Non est dea, fis-ie pour le mettre en propos, c'est l'eau. — C'est mon, repliqua-il, ὕδωρ ἀρίστην. » Il auoit desjà toutes les extremitez, iusques au visage, glacees de froit, avec vne fueur mortelle qui 30 luy couloit tout le long du corps: & n'y pouuoit on quasi plus trouuer nulle recognoissance de pouls. Ce matin, il se confessa à son prestre: mais parce que le prestre n'auoit apporté tout ce qu'il luy failloit, il ne luy peut dire la messe. Mais le mardy matin, M. de la Boëtie le demanda, 35 pour l'ayder, dit-il, à faire son dernier office chrestien.

Ainsi, il ouit la messe & fait les Pasques. Et comme le prestre prenoit congé de luy, il luy dit : « Mon pere spirituel, ie vous supplie humblement, & vous & ceux qui sont sous
40 vostre charge, priez Dieu pour moy, soit qu'il soit ordonné par les tres sacrez thresors des desseins de Dieu que ie finisse à ceste heure mes iours, qu'il ayt pitié de mon ame, & me pardonne mes pechez, qui sont infinis, comme il n'est pas possible que si vile & si basse creature que moy aye peu
45 executer les commandements d'un si haut & si puissant maistre : ou s'il luy semble que ie face encores besoin par deçà, & qu'il veuille me reserver à quelque autre heure, suppliez le qu'il finisse bien tost en moy les angoisses que ie souffre, & qu'il me face la grace de guider dorenavant
50 mes pas à la fuyte de sa volonté, & de me rendre meilleur que ie n'ay esté. » Sur ce point il s'arresta un peu pour prendre haleine : & voyant que le prestre s'en alloit, il le rappella, & luy dit : « Encores veux-je dire cecy en vostre presence : Je proteste, que comme j'ay esté baptisé, ay vescu,
55 ainsi veux-je mourir sous la foy & religion que Moyse planta premierement en Ægypte, que les Peres receurent depuis en Iudee, & qui de main en main par succession de temps a esté apportee en France. » Il sembla, à le voir, qu'il eust parlé encores plus long temps, s'il eust peu : mais il
60 finit, priant son oncle & moy de prier Dieu pour luy. « Car ce font, dit-il, les meilleurs offices que les chrestiens puissent faire les uns pour les autres. » Il s'estoit, en parlant decouvert une espaulle, & pria son oncle la recourir, encores qu'il eust un vallet plus pres de luy. Et puis, me regardant :
65 « *Ingenui est, dit-il, cui multum debeas, ei plurimum velle debere.* » Monsieur de Belot le vint voir apres midy, & il luy dit, lui presentant sa main : Monsieur mon bon amy, j'estois icy à mesme pour payer ma debte, mais j'ay trouué un bon creditier qui me l'a remise. » Un peu apres comme il
70 se réueilloit en sursaut : « Bien, bien, qu'elle vienne quand elle voudra, ie l'attends, gaillard & de pié coy ; » mots qu'il redit deux ou trois fois en sa maladie. Et puis, comme on

luy entre ouuroit la bouche par force pour le faire aualler :
« *An viuere tanti est?* » dit-il, tournant son propos à Monsieur de Belot. Sur le soir, il commença bien à bon escient à tirer aux traits de la mort ; & comme ie fouppois, il me fit appeller, n'ayant plus que l'image & que l'ombre d'un 5
homme, & comme il disoit de soy mesme : « *Non homo, sed species hominis.* » Et me dit, à toutes peines : « Mon frere, mon amy, pleust à Dieu que ie viffe les effects des imaginations que ie viens d'auoir. » Apres auoir attendu quelque temps, qu'il ne parloit plus, & qu'il tiroit des sours-pirs 10
tranchants pour s'en efforcer, car deslors la langue commençoit fort à luy denier son office. « Quelles sont elles, mon frere? luy dis-ie. — Grandes, grandes, me respondit-il. — Il ne fut iamais, suyuis-ie, que ie n'eusse cest honneur que de communiquer à toutes celles qui vous venoient à 15
l'entendement, voulez vous pas que i'en iouïsse encore? — C'est mon dea, respondit-il : mais, mon frere, ie ne puis : elles sont admirables, infinies, & indicibles. » Nous en demeurâmes là, car il n'en pouuoit plus. De sorte qu'un peu au parauant il auoit voulu parler à sa femme, & luy 20
auoit dit d'un visage le plus gay qu'il le pouuoit contrefaire, qu'il auoit à luy dire un conte. Et sembla qu'il s'efforçast pour parler : mais la force luy defaillant, il demanda un peu de vin pour la luy rendre. Ce fut pour neant ; car il euanouit soudain, & fut long temps sans veoir. Estant déjà 25
bien voisin de sa mort, & oyant les pleurs de Mademoiselle de la Boétie, il l'appella, & luy dit ainfy : « Ma semblance, vous vous tourmentez auant le temps : voulez vous pas auoir pitié de moy? Prenez courage. Certes ie porte plus la moitié de peine, pour le mal que ie vous voy souffrir, que pour le 30
mien, & avec raison, parce que les maux que nous sentons en nous, ce n'est pas nous proprement qui les sentons, mais certains sens que Dieu a mis en nous : mais ce que nous sentons pour les autres, c'est par certain iugement & par discours de raison que nous le sentons. Mais ie m'en vois. » 35
Cela disoit il, par ce que le cuer luy failloit. Or, ayant eu

peur d'auoir estonné sa femme, il se reprint & dist : « Je m'en
vois dormir, bon soir, ma femme, allez vous en. » Voilà le
dernier congé qu'il print d'elle. Apres qu'elle fut partie :
40 « Mon frere, me dit-il, tenez vous au pres de moy, sil vous
plaist. » Et puis, ou sentant les poinctes de la mort plus
pressantes & poignantes, ou bien la force de quelque
medicament chaud qu'on luy auoit fait aualler, il print vne
voix plus esclatante & plus forte, & donnoit des tours dans
45 son liét avec tout plein de violence : de forte que toute la
compagnie commença à auoir quelque esperance, par ce
que iusques lors la seule foiblesse nous l'auoit fait perdre.
Lors, entre autres choses, il se print à me prier & reprier
avec vne extreme affection, de luy donner vne place : de
50 forte que i'eus peur que son iugement fust esbranlé. Mesme
que luy ayant bien doucement remonstré, qu'il se laissoit
emporter au mal, & que ces mots n'estoient pas d'homme
bien rassis, il ne se rendit point au premier coup, & redoubla
encores plus fort : « Mon frere, mon frere, me refusez vous
55 doncques vne place ? » Iusques à ce qu'il me contraignit de
le conuaincre par raison, & de luy dire, que puis qu'il
respiroit & parloit, & qu'il auoit corps, il auoit par conse-
quent son lieu. « Voire, voire, me respondit-il lors, i'en ay,
mais ce n'est pas celuy qu'il me faut : & puis quand tout
60 est dit, ie n'ay plus d'estre. — Dieu vous en donnera vn
meilleur bientost, luy fis-je. — Y fusse-je défià, mon frere,
me respondit il; il y a trois iours que i'ahanne pour partir. »
Estant sur ces destresses, il m'appella souuent pour s'informer
seulement si i'estois pres de luy. En fin il se mist vn peu à
65 reposer, qui nous confirma encores plus en nostre bonne
esperance. De maniere que sortant de sa chambre, ie m'en
resiouïs avecques Madamoiselle de la Boëtie. Mais vne
heure apres, ou enuiron, me nommant vne fois ou deux, &
puis tirant à soy vn grand soupir, il rendit l'ame, sur les
70 trois heures du Mercredy matin dix-huitiesme d'aoust, l'an
mil cinq cens soixante trois, apres auoir vescu 32 ans,
9 mois, & 17 iours.



NOTES



NOTES

DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

Page 1 : Dans l'*Avertissement au Lecteur* placé en tête de la *Mesnagerie*, Montaigne appelle cet opuscule de La Boétie : *Discours de la Servitude volontaire*. C'est le titre que La Boétie lui-même avait donné à son œuvre. Le témoignage en est confirmé dans les *Essais* : « C'est un discours auquel il donna nom : *De la Servitude volontaire*; mais ceus qui l'ont ignoré l'ont bien proprement depuis rebaptisé : *Le contre un* » (*Essais*, liv. I, ch. 28).

P. 1, ligne 2 :

Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίῃ· εἰς κοίρανος ἔστω,
εἰς βασιλεὺς. (Iliade, ch. II, v. 204-205.)

P. 1, l. 4 : rien plus; on lit dans les *Essais* « rien trop » (I, 16).

P. 1, l. 6 : autant bien. L'usage moderne n'admet plus qu'aussi devant un adjectif ou un adverbe. Mais on trouve dans Montaigne : « autant volontiers que » (III, 5); « on écrit autant indistinctement qu'on parle » (III, 13).

P. 1, l. 7 : Montaigne affectionne l'emploi de l'infinitif pris substantivement, comme en grec et en latin. On en trouve de fréquents exemples dans sa prose. Voy. Voizard, *Étude sur la langue de Montaigne*, p. 113.

P. 2, l. 6 : possible, peut-être. — Au XVI^e siècle, possible était fréquemment pris adverbiallement; on le rencontre dans Montaigne et de Brach. L'usage s'en est conservé jusqu'au siècle suivant; Molière et La Fontaine l'emploient volontiers, mais l'expression avait vieilli. Littré pense qu'elle mériterait d'être rajeunie.

P. 2, l. 12 : J.-J. Rousseau a dit (*Contrat social*, III, 6) : « Les meilleurs rois veulent pouvoir être méchants, s'il leur plaît, sans cesser d'être maîtres. » M. Dezeimeris a indiqué (*De la renaissance des lettres à Bordeaux*, p. 42) quels curieux rapprochements on peut faire entre la *Servitude volontaire* et le *Contrat social*.

P. 2, l. 16 : pourmener a ici le sens de poursuivre. Froissart : « tant fu chis assaus continués et pourmenés sans nul cés » (*Glossaire*, publié par Aug. Schéler).

P. 2, l. 17 : Sur cette question, Léon Feugère renvoie à Hérodote (III, 80-84), à Polybe (VI, 3) et à Plutarque (*Gouvernements comparés*).

P. 2, l. 20 : si elle en y doit avoir; nous intervertirions aujourd'hui la place de en et de y. Ce n'est pas l'habitude de Montaigne, qui met le plus souvent en devant y (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 140).

P. 3, l. 24 : *quant et*, avec. Fréquent dans Montaigne et dans De Brach.

P. 3, l. 29 : Nous dirions *qui n'a de puissance que celle*, etc. L'omission du pronom défini ou de la préposition *de*, qu'on emploie parfois à sa place, était fréquente (A. Benoist, *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, p. 86). Les grammairiens n'avaient fixé les règles ni de l'emploi ni de l'omission, et la fantaisie des écrivains guidait leur conduite (*Ibid*, p. 89). Montaigne supprime, d'ordinaire, le pronom dans les phrases négatives (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 84 et 146).

P. 3, l. 35 : *de tant plus douloir et moins s'esbahir*. De Brach (*Poèmes*, 1576, in-4^o, 56, v^o) :

... car tant plus je le prie
Et moins je suis saisi de la furie.

P. 3, l. 38 : *aucunement*. Fréquent dans Montaigne : « Je me console aucunement » (*Essais*, I, 9).

P. 4, l. 2 : *temporiser*. Montaigne : « ... qu'il ne se peut excuser d'avoir fait alte et temporisé avec les forces qu'il commandoit » (*Essais*, I, 45).

P. 4, l. 18 : *par esppreuve*. De Brach (éd. Dezeimeris, I, 65) :

Je le sçai par esppreuve, ayant cent et cent fois
Tenté de te ravir l'amour que ie te dois.

P. 4, l. 18 : L'apocope de l'e final du féminin de *grand*, dont on a rencontré un exemple, était alors d'un usage à peu près général. Voyez les autorités grammaticales citées à ce propos par M. Thurot (*De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après le témoignage des grammairiens*, t. I, p. 175). Comme la plupart de ses contemporains, Montaigne lui aussi écrit *grand'* au féminin (Voizard *Langue de Montaigne*, p. 87).

P. 4, l. 21 : *apprivoiser*. La Boétie emploie ce verbe fréquemment (notamment p. 30, l. 4). Il s'en sert aussi au figuré (p. 18, l. 17). Montaigne : « j'admire ceux qui sçavent s'apprivoiser au moindre de leur suite » (*Essais*, I, III, ch. 3). Sur *apprivoiser* pris ainsi au figuré, voy. une note de M. Tamizey de Larroque (*Lettres de J. Chapelain*, t. I, p. 439).

P. 5, l. 25 : *faillir*, manquer. Montaigne : « Voyant que les gens de cheval à trois ou quatre charges avoient failli d'enfoncer le bataillon des ennemis » (*Essais*, I, 48).

P. 5, l. 37 : *despendre*, dépenser, répandre. Montaigne n'a-t-il pas dit de lui-même : « A amasser cy n'y entends rien ; à despendre cy m'y entends un peu » (*Essais*, III, 9) ?

P. 5, l. 39 : *hommeau*, petit homme. M. Littré ne cite que l'exemple de La Boétie et un exemple postérieur de La Fontaine :

Le bon hommeau des coups se consola.

Voyez ce que dit Henri Estienne, dans la *Précellence du langage françois* (éd. L. Feugère, p. 97) des diminutifs du mot *homme* : *hommet* et *hommelet*. Ambroise Paré a dit *hommet* (éd. Malgaigne, III, 693). Montaigne a employé *hommenet* (*Essais*, III, 5). M. Littré regrette, à bon droit, qu'*homme* n'ait gardé aucun de ces diminutifs.

P. 5, l. 39 : *femelin*, efféminé. Les exemples de ce mot, qui abondent antérieurement à La Boétie, ne se rencontrent plus après lui. Cela tient à

ce que, l'e ayant été substitué à l'i étymologique, celui-ci a de nouveau prévalu sous l'influence de l'érudition, depuis le xvi^e siècle : *féminin* (Thurot, *De la prononciation française*, I, 231). Cependant, suivant M. Littré (*Supplément*), l'adjectif *femelin* est encore employé au féminin, et désigne une race de bœufs de la Haute-Saône et du Doubs, remarquable par la délicatesse de ses formes. M. Alphonse Daudet a parlé « d'âmes d'hommes dans des corps femmelins » (*Trente ans de Paris*, p. 335).

P. 5, l. 43 : *tout empesché*, tout occupé. De Brach (éd. Dezeimeris), t. II, p. 109.

P. 5, l. 45 : *couards et recreus*. — *Couard* : Montaigne, I, I, ch. 2, 22, 25, etc. — *Recreu* : Montaigne, I, II, ch. 22, etc. De Brach (éd. Dezeimeris), t. II, p. 24.

P. 6, l. 2 et 4 : *pourra l'on... dira l'on...* M. Voizard a noté que la forme *l'on*, dont on a déjà rencontré un exemple ci-dessus et que La Boétie emploie volontiers, est plus usitée que *on*, dans les *Essais* (*Langue de Montaigne*, p. 93).

P. 6, l. 17 : *eschelle*, escalade. Montaigne a dit : « Au pied de la maison qu'ils vont escheller » (*Essais*, I, 56). De Brach parle (éd. Dezeimeris), t. II, p. 65 :

*Des geants Titanins qui, trop audacieux,
Oserent escheller la grand'voute des cieus.*

P. 6, l. 18 : *conquister*, conquérir. « Il est vieux » (*Dict. de l'Académie*, 1^{re} édition). Brantôme a dit *conquister*, par analogie avec l'espagnol *conquistar* (*Œuvres de Brantôme*, éd. Lalanne, t. X, p. 217).

P. 7, l. 29 : *guerdon*, récompense. Plusieurs étymologistes, et notamment tous les précédents éditeurs de La Boétie, font dériver *guerdon* du grec κέρδος, et le verbe *guerdonner* de κερδαίνειν. M. Dezeimeris a déjà démontré que c'était là une analogie purement fortuite. Le sens tout à fait différend des deux mots ne permet pas d'accepter cette dérivation, et s'il fallait absolument trouver à *guerdon* une étymologie grecque, on le ferait plutôt descendre de γέρας διδόναι, γέρας δοῦναι, *guerdonner*, donner récompense; italien, *guiderdone*, *guiderdonare*, anciennement *guidardonare* (*Œuvres poétiques de Pierre de Brach*, t. I, p. 194). Mais la racine de ce mot est assurément germanique : tudesque, *werd*, prix; allemand, *werth*; anglais, *worth*. « En donnant à *werd* une terminaison latine, on en fit *werdo*, *onis*; *guerdo*, *onis*; et notre mot *guerdon* dérive des cas obliques du mot latin. C'est ainsi que *pinck* donna *pinco*, *onis*; *fan*, *fano*, *onis*; *flasche*, *flasco*, *onis*; dont nous avons fait *pinçon*, *fanon*, *flacon* » (A. de Chevallet, *Origine et formation de la langue française*. Paris, 1853, 1^{re} partie, t. I, p. 502).

P. 7, l. 30 : *entretènement*, entretien. De Brach, *Poèmes* (1576), f. 120, vo.

P. 7, l. 31 : *loyer*, récompense. De Brach, *Œuvres poétiques* (éd. Dezeimeris), II, p. 157.

P. 7, l. 39 : La forme *enhardie*, qui se trouve dans le manuscrit de Mesmes, est un barbarisme.

P. 7, l. 40 : *se rebousche*, s'émousse. Voy. une ingénieuse note de Boissonnade, citée dans les *Œuvres poétiques* de De Brach (éd. Dezeimeris, t. I, p. 139), et qui rappelle fort à propos cet exemple de Montaigne : « La considération et le respect d'une si notable vertu rebouscha premièrement son âme, et la rendit plus douce et plus humble. »

rement la pointe de sa cholere ». Aux exemples allégués, on peut en ajouter quelques autres pris dans Guillaume Bouchet (éd. C.-E. Roybet, t. VII, *Lexique*, v^o *Reboucher*).

P. 8, l. 3 : *comme si c'eust esté l'aultr'hier, qui furent données en Grece*, etc. Je pense qu'il faut changer la ponctuation et restituer le texte de la manière suivante : « *comme si c'eust esté l'aultr'hier que furent donnees, etc.* » ; c'est à dire « *qu'elles furent données* ». Il y a ellipse du pronom, ce qui est dans les habitudes de La Boétie. L'éditeur des *Mémoires* avait bien compris le sens ; et il a ajouté le pronom, pour plus de clarté. (R. D.) *Cette note et celles qui seront suivies de ces initiales sont dues à M. R. Dezeimeris.*

P. 8, l. 19 : *mastine*, maltraite. Montaigne : « de se laisser mastiner contre l'honneur de son rang » (*Essais*, III, 3). Brantôme (éd. L. Lalanne), t. IX, p. 24.

P. 9, l. 22 : *estranges*, étrangers. Brantôme : « en païs estrange » (éd. L. Lalanne, t. I, p. 33). Très fréquent dans De Brach.

P. 9, l. 26 : *defaire*, qu'on a déjà rencontré (p. 8, l. 8), signifie tuer, détruire (italien, *disfare*). De Brach, *Œuvres poétiques*, t. II, p. 125 ; Brantôme (éd. L. Lalanne), t. II, p. 200.

P. 9, l. 36 : Pascal devait écrire plus tard : « La puissance des rois est fondée sur la raison et sur la folie du peuple, et bien plus sur la folie. La plus grande et importante chose du monde a pour fondement la foiblesse, et ce fondement est admirablement sûr ; car il n'y a rien de plus sûr que cela, que le peuple sera foible » (*Pensées*, éd. Havet, art. V, 7). Paul-Louis Courier renchérit encore là-dessus, dans une boutade misanthropique : « D'où vient donc, écrit-il à un de ses amis, que, quelque part qu'on s'arrête, en Calabre ou ailleurs, tout le monde se met à faire la révérence et voilà une cour ? C'est instinct de nature : nous naissons valetaille. Les hommes sont vils et lâches ; insolents quelques-uns, par la bassesse de tous ; abhorrant la justice, le droit, l'égalité ; chacun veut être, non pas maître, mais esclave favorisé. S'il n'y avait que trois hommes au monde, ils s'organiseraient : l'un ferait la cour à l'autre, l'appellerait *Monseigneur*, et ces deux amis forceraient le troisième à travailler pour eux, car c'est là le point » (*Lettre du 25 juin 1806*, à M***, officier d'artillerie, à Cosenza).

P. 9, l. 38 : *combien que*, pour *bien que*. Fréquent dans les *Essais* : « Et combien qu'elles nous conduisent toutes d'un commun accord » (I, 19). Voyez aussi de nombreux exemples signalés dans De Brach, *Œuvres poétiques*, t. II, p. 7, 129, 150, 158.

P. 10, l. 16 : L'emploi de *consommer* pour *consumer* était fréquent. La Boétie en a usé à diverses reprises (p. 134, 194). On le rencontre dans Régnier (*Sat.* IV, 166) :

Mon temps en cent caquets sottement je consomme ;

et aussi dans De Brach (*Œuvres poétiques*, t. I, p. 119, 226 et 287). Voy. également les *Serées* de Guillaume Bouchet (éd. Roybet), t. IV, p. 69, et les *Œuvres complètes* de Melin de Saint-Gelays (éd. P. Blanchemain), t. I, p. 184.

P. 11, l. 25 : Il importe d'indiquer ici le texte des *Mémoires de l'estat*

- de France, qui aurait dû être reproduit en variante : « sinon que comme la racine, n'ayant plus d'humeur et aliment, devient une branche seiche et morte ».

P. 11, l. 37 : *en est à dire*, manque. Fréquente dans Montaigne et dans La Boétie (voy. Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 221, et surtout Littré, *Dictionnaire*, v° *Dire*) ; employée également maintes fois par Brantôme (*Glossaire*, éd. L. Lalanne, t. X, p. 238) et par Bouchet (*Serées*, éd. Roybet, t. VI, *Glossaire*, p. 98), cette expression est encore en usage en Poitou, dans le Périgord et dans la Gascogne. Sur *être à dire* au sens de *manquer*, voy. un article de M. Boucherie (*Revue des langues romanes*, t. III, p. 71-77), que M. Littré résume dans son *Supplément*. D'après M. Boucherie, cette expression représente le bas-latin *habere* ou *esse digere*, *digere*, *dicere*, qui se trouve avec le même sens dès les textes mérovingiens. M. Boucherie pense que *dicere*, qui a eu le sens de plaider, a passé à celui de réclamer, et, comme on réclame ce qui manque, au sens de manquer.

P. 12, l. 4 : *acquest*, profit, gain. Montaigne a dit : « Le meilleur acquet qu'elle puisse faire, c'est l'affection des siens » (*Essais*, l. II, ch. 8).

P. 13, l. 37 : *saouler*, rassasier, assouvir. Montaigne a dit de même : « Les (choses) presentes ne nous saoulent point » (*Essais*, l. I, ch. 53).

P. 13, l. 40 : Montaigne a parlé lui aussi d'une « grande boucherie » d'ennemis (*Essais*, l. I, ch. 30). On retrouverait aisément, dans les *Essais*, les expressions les plus énergiques de cette éloquente apostrophe.

P. 14, l. 22 : *amour* était féminin à l'origine, comme tous les substantifs venus des masculins latins en *or*, *oris*. Au xvi^e siècle, *amour* est employé indifféremment au masculin ou au féminin. Montaigne en use ainsi ; cependant il semble préférer le féminin.

P. 15, l. 34 : Sur cette question, Léon Feugère renvoie au *Ménon* de Platon.

P. 15, l. 42 : *ministre*. Brantôme, au contraire, a écrit *ministresse* (*Œuvres*, éd. L. Lalanne, t. V, p. 35).

P. 15, l. 44 : Le D^r Payen rappelle que Montaigne s'est souvenu de la pensée et de l'expression (*Essais*, l. II, ch. 12).

P. 15, l. 45 : Montaigne, qui s'est beaucoup servi des verbes ainsi formés de la préposition *entre* soudée à un verbe, a usé du verbe *s'entreconnoistre* : « Si la parole nous fault, nous ne nous tenons plus, nous ne nous entreconnaissions plus » (*Essais*, l. II, ch. 17). De Brach offre également une longue série de verbes formés de la sorte. Voy. *Œuvres poétiques*, Index, v° *Entre*...

P. 18, l. 2 : *combien elles tiennent cher*, combien elles estiment cher. Brantôme s'est servi de l'expression *tenir cher*, avec le même sens. Montaigne emploie lui aussi le verbe *tenir* avec un adjectif : « Je tiens moins hasardeux » (*Essais*, l. I, ch. 20).

P. 18, l. 10 : *n'y voyant plus d'ordre*, n'y voyant plus de moyen. Montaigne : « comme ce bon homme n'y veit plus d'ordre, ... il se frappa de son espée » (*Essais*, l. II, ch. 3).

P. 18, l. 13 : La variante indiquée sous la ligne 17 s'applique à la ligne 13 et doit être complétée ainsi : « de demourer libre, comme il est nay, lui fait de l'esprit ».

P. 18, l. 14 : *adviser* ; nous disons encore : « un fol advise bien un sage »

(Henri Estienne, *Précellence du langage françois*, éd. L. Feugère, p. 212). Montaigne : « Tous les jours, la sottise contenance d'un autre m'advertit et m'advise » (*Essais*, I, III, ch. 8). Sur les différents sens du mot *advise* et en particulier sur celui de *donner l'idée* qu'il a ici, voy. l'article *Aviser* du *Glossaire* de Froissart, par M. Aug. Schéler (Bruxelles, 1874, in-8°).

P. 18, l. 17 : Montaigne (*Essais*, I, III, ch. 9) a exprimé le désir de trouver un gendre « qui sçeut appaster commodément » ses vieux ans.

P. 18, l. 25 : Comme nous l'avons déjà fait remarquer, ces deux vers de La Boétie ne se trouvent dans aucune des poésies de lui qui nous sont parvenues.

P. 19, l. 27 : Compléter la variante 27 : « comme j'ay dit ailleurs autrefois, passant le temps ».

P. 19, l. 29 : Sur Guillaume de Lur de Longa, prédécesseur de La Boétie au Parlement de Bordeaux, voyez ce qui a été dit dans l'*Introduction*.

P. 19, l. 45 : *ils s'y portent*, ils s'y comportent. Brantôme (éd. L. Lalanne), t. II, p. 262.

P. 19, l. 49 : *faire estat de*, tenir compte. Brantôme : « Je dis à M. d'Estrozze soudain : « Il est mort, monsieur ; n'en faites plus d'estat ; allons-nous-en » (*Œuvres*, éd. L. Lalanne, t. VI, p. 70).

P. 20, l. 9 : *passer*, dépasser. De Brach, *Œuvres poétiques* (éd. R. Dezeimeris), t. II, p. 87 :

...Le premier mur passoit
De hauteur le second...

P. 20, l. 12 : *estreindre*, comprimer, étouffer. Brantôme : « En pensant estraindre une querelle, plusieurs s'en renaissent et en arrivent une infinité d'escandales » (t. VI, p. 389).

P. 20, l. 13 : *estranger de*, éloigner de. Employé assez fréquemment par La Boétie, et fort usité au XVI^e siècle. Italien : *straniare*. Voy. notamment De Brach, *Œuvres poétiques* (éd. R. Dezeimeris), t. II, p. 242 ; Brantôme, *Œuvres* (éd. L. Lalanne), t. VII, p. 411 ; les *Serées* de Guillaume Bouchet (éd. Roybet), t. II, p. 34.

P. 20, l. 22 : Henri de Mesmes répond ainsi à ces remarques, dans l'essai de réfutation de La Boétie, qui se trouve à la suite du *Contr'un* : « S'ils sont esleus, prenons nous en à eulx ; s'ils sont de naissance, c'est la nature ; s'ils nous ont conquis, servons aux plus forts, c'est le droit des gens. Ainsi noz ancestres respondirent aux Romains. » Et il ajoute à la fin du paragraphe : « C'est par nécessité et pour maintenir les peuples. »

P. 22, l. 3 : *ne se donna garde*, ne prit garde. Brantôme, *Œuvres* (éd. L. Lalanne), t. IV, p. 253.

P. 22, l. 4 : *cette bonne pièce là*. Montaigne a appelé « les fols et les mechants... la pire pièce du monde » (*Essais*, éd. Didot, 1802, I, II, ch. 12, t. II, p. 153). Expression employée encore, mais familièrement.

P. 22, l. 12 : C'est le cas de rappeler ici le mot de Montesquieu, que nous avons déjà cité : « Je ne puis comprendre comment les princes croient si aisément qu'ils sont tout, et comment les peuples sont si prêts à croire qu'ils ne sont rien ».

P. 23, l. 26 : Cicéron a dit : « Fermè in naturam consuetudo vertitur » (*De inventione*, I, 2). Ce que nous traduisons par le vieux proverbe : *Nourriture passe nature*. Montaigne : « C'est une violente et traistresse

maïtresse d'eschole que la coustume » (*Essais*, I, 22). Il faut voir ce chapitre de Montaigne consacré à la coutume, et où se retrouvent d'heureuses réminiscences de La Boétie.

P. 23, l. 29 : Appien, *Guerres de Mithridate*, éd. de Henri Estienne, 1592, in-folio, p. 248 ; Pline, *Histoire naturelle*, XXIV, 2.

P. 23, l. 49 : *gel*, gelée. Italien, *gelo*. De Brach, *Œuvres poétiques* (éd. Dezeimeris), I, 172 et 178.

P. 24, l. 2 : C'est sans doute ce passage qui a donné lieu à Montaigne de croire que La Boétie « eust mieux aimé estre nay à Venise qu'à Sarlat » (*Essais*, I, I, ch. 27).

P. 24, l. 19 : Plutarque, *De l'éducation des enfants*, c. 2.

P. 25, l. 32 : *ramentevoir*, rappeler, remémorer. Montaigne : « Il alloit ramentevant à haute voix l'honorable cause de sa mort. » — Sur ces faits, voy. Hérodote, l. VI, ch. 48, 49, 94 ; l. VII, ch. 5, 8, 32 et surtout 133.

P. 25, l. 40 : Complétez la variante : « de ceux que Daire son père y auoit envoyez ».

P. 25, l. 41 : *spartain*. M. Voizard (*Langue de Montaigne*, p. 251) n'a trouvé que dans Montaigne l'adjectif *spartain*. « L'histoire spartaine » (*Essais*, I, II, ch. 32).

P. 27, l. 35 : Plutarque, au commencement de la *Vie de Caton d'Utique*.

P. 27, l. 48 : *Si dit lors*. Du latin *sic*. La conjonction *si* conserve maintes fois dans les *Essais* sa signification étymologique *ainsi* (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 139). Brantôme, *Œuvres* (éd. L. Lalanne), t. V, p. 148, et De Brach, *Œuvres poétiques* (éd. Dezeimeris), t. II, p. 213.

P. 28, l. 11 : Henri de Mesmes écrit dans son essai de réfutation : « Qu'apellons-nous Rome ? une République ? nous nous trompons. C'estoit une cage d'oiseaux de rapine, voleurs qui escumoient le monde ; c'estoit une oligarchie, une tyrannie d'une cité sur toute la terre habitable ; je trouve le monde moins foulé d'Alexandre que d'eux. Ils chassèrent les tyrans de dessus eulx pour le devenir du reste de la terre, ils n'estoient pas Roys, mais ils bailloient des Rois à l'Asie, à l'Afrique, à l'Europe ».

P. 28, l. 12 : Variante : « que le pays et le terroir parfacent rien ».

P. 28, l. 16 : Variante : « le joug au col, et que, ou bien on les excuse ».

P. 29, l. 38 : *naïf*, natif. Montaigne : « la vraye et naïfve vertu (*Essais*, I, II, ch. 27).

P. 29, l. 41 : C'est-à-dire : *comme celle des plus braves courtaus*. Rien n'était plus fréquent au XVI^e siècle que cette tournure elliptique, qui donne de la rapidité à la phrase. La même construction était fréquente en grec (Voy. Matthiæ, *Grammaire grecque*, p. 890 et suiv. de la traduction française), et se retrouve aussi en italien (voy. notamment Dante, *Inferno*, II, 61). On en rencontre d'autres exemples dans La Boétie. Montaigne lui aussi a usé fréquemment de cette ellipse. De nombreux exemples pris dans les *Essais* ont été mentionnés par M. Dezeimeris dans une note des *Œuvres* de Melin de Saint-Gelays (Bibliothèque elzévirienne, t. II, p. 200), et dans une remarque sur un vers de Despois qui complète les précédentes indications (*Poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois*, p. 43).

P. 29, l. 41 : *brave* signifiait primitivement beau, pompeux, superbe. Il a conservé dans le patois périgourdin une partie de son sens primitif : on dit encore d'une jolie fille : *ey bravo*, elle est belle. Ce sens s'est également

maintenu dans le langage gascon. — *Courtaud*, cheval qui a le crin et les oreilles coupés, d'après Nicot, et, d'après Roquefort, cheval de course de moyenne taille.

P. 29, l. 44 : *se gorgiasent sous la barde*, se pavanent sous l'armure qui les recouvre. Suivant Nicot, le mot *gorgias* avait deux acceptions : substantif, c'était le nom d'une des plus riches parties de l'habillement des femmes ; adjectif, il avait pris par extension le sens de *pimpant*, *paré*, *élégant*. Montaigne l'emploie avec cette dernière signification. Parlant de cette acception, Ménage dit : « La vieille langue avait *gorgias*, le xvi^e siècle a fait le verbe *gorgiaser*, et l'a employé souvent ». Montaigne : « Pourvu qu'ils se gorgiasent en la nouvelleté, il ne leur chault de l'efficace » (*Essais*, l. III, ch. 5). — *Barde*, armure du cheval et aussi harnachement. Montaigne : « Si vous marchandez un cheval, vous lui ostez ses bardes, vous le voyez nud et à descouuert » (*Essais*, l. I, ch. 42).

P. 30, l. 1 : Montaigne : « elles (les femmes) agrandissent le regret du mary perdu par la souvenance des bonnes et agréables conditions qu'il avoit » (*Essais*, l. II, ch. 4).

P. 30, l. 6 : *case*, maison. Italien, *casa*, d'où également *casanier*.

P. 30, l. 15 : Le Dr Payen et L. Feugère ont rappelé que Montaigne voulait que le gouverneur d'un enfant de bonne maison « eust plustot la teste bien faite que bien pleine » (*Essais*, l. I, ch. 25).

P. 31, l. 31 : Le texte des *Mémoires de l'estat de France* me semble fournir la vraie leçon.

P. 31, l. 32 : J.-V. Le Clerc cite, à ce propos, Lucien (*Hermotime ou le choix des sectes*) et Erasme (sur le proverbe *Momo satisfacere*).

P. 31, l. 41 : Plutarque, *Vie de Cicéron*, c. 53.

P. 32, l. 20 : *qu'il leur en fut bien succédé*, qu'il leur en fut bien arrivé. Montaigne : « commence à experimenter comment te succéderont la douceur et la clemence » (*Essais*, l. I, 23).

P. 33, l. 32 : Ainsi qu'on l'a remarqué, ce n'est pas dans le traité des *Maladies*, indiqué ici par La Boétie, mais dans le traité intitulé *Περὶ ἀέρων, ὑδάτων καὶ τόπων*. Voy. la traduction de M. Littré (t. II, p. 63). Le Dr Payen a reproduit, dans son édition de la *Servitude volontaire*, les passages d'Hippocrate allégués par La Boétie.

P. 33, l. 35 : Voy. dans les œuvres d'Hippocrate la lettre d'Artaxercès à Hystane, celle d'Hystane à Hippocrate et la réponse d'Hippocrate à celui-ci.

P. 33, l. 42 : *avec la liberté, se perd, tout en un coup, la vaillance*. C'est une allusion directe à ces deux vers devenus proverbiaux (Homère, *Odyssée*, XVII, 322) :

Ἡμῖσι γὰρ τ'ἀρετῆς ἀποαίνονται εὐρύσπα Ζεὺς
ἀνέρος, εὐτ' ἂν μιν κατὰ δούλιον ἦμαρ ἔλῃσιν.

La Boétie, sans doute, a réuni à dessein ces quatre monosyllabes : « *tout en un coup* », pour rendre la valeur et l'effet des mots grecs : εὐτ' ἂν μιν. (R. D.)

P. 34, l. 2 : Ces belles paroles semblent un souvenir de Tyrtée, et en particulier de son premier chant :

Τεθνάμεναι γὰρ καλὸν ἐπὶ προμάχοισι πεσόντα
ἄνδρ' ἀγαθὸν, περὶ ἧ πατρίδι μαρνάμενον, κ. τ. λ.

P. 34, l. 10 : *encore ils aident-ils*. Est-il besoin de faire remarquer combien la variante semble préférable et est plus correcte ?

P. 34, l. 11 : Dans son traité intitulé Hiéron ou le Tyran, Ἱέρων ἡ Τυραννίδος. Voy. Montaigne (*Essais*, I, 42), qui fait plusieurs emprunts à ce livre.

P. 34, l. 24 : Le manuscrit de De Mesmes porte « et les soldats », ce qui est une erreur de copiste. Nous avons suivi la leçon des *Mémoires*.

P. 34, l. 25 : Compléter la variante : « ausquels ils ont fait tort les armes en la main. Il y a eu de bons rois qui ont bien eu à leur solde ».

P. 35, l. 37 : Le manuscrit porte : « Thrason ou TERENCE ». Nous avons adopté dans le texte la leçon des imprimés.

P. 35, l. 40 :

Eone es ferox, quia habes imperium in belluas ?

(Térence. *Eunuque*, act. III, sc. I.)

P. 35, l. 44 : Voy. Hérodote, l. I, c. 86, 154, 155, 156 (L. F.).

P. 36, l. 8 : Le manuscrit portait *Lude* et *Lyde* ; nous avons adopté la leçon des imprimés. — L'étymologie de *ludus*, mentionnée ici par La Boétie, est celle qui avait cours de son temps. Voy. l'art. *Ludus*, de l'*Etymologicum linguae latinae* (Amsterdam, 1652, in-folio) de Gérard Vossius, qui cite Tertullien et son livre *des Spectacles*.

P. 36, l. 19 : « *Haim*, dit Nicot, c'est un crochet de fil d'archal dont on prend les poissons à tout la ligne. Il s'appelle aussi hamesson » ; du latin *hamus*.

P. 37, l. 35 : *image* était indifféremment féminin ou masculin, plus communément masculin. Du Bartas (*Œuvres complètes*, Paris, 1611, *Semaine*, III^e journée, p. 101), Bonaventure des Périers (*Cymbalum*, I), et d'autres l'emploient au masculin. Montaigne l'a fait du féminin (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 75).

P. 37, l. 41 : *esculée*, « une pleine écuelle » (Oudin). Rabelais et Froissart (cités dans Lacurne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique*, v^o *Esculée*).

P. 38, l. 8 : La négation a été rayée sur le manuscrit. Nous l'avons maintenue à l'exemple des imprimés.

P. 38, l. 11 : *ord*, sale, qui excite le dégoût. Montaigne, *Essais*, l. I, ch. 56 (éd. Didot, 1802, t. I, p. 405).

P. 38, l. 15 : Tacite, *Histoires*, l. I, ch. 4.

P. 38, l. 22 : Lisez dans la variante : « rien qui valust que son humanité ».

P. 39, l. 30 : Suétone, *Vie de César*, §§ 84-88.

P. 40, l. 26 : *à leur poste*, à leur convenance. Italien, *a sua posta*. Montaigne, *Essais*, l. II, ch. 35 ; Brantôme (éd. Lalanne), t. V, p. 102 ; De Brach (éd. Dezeimeris), t. II, p. 130, etc.

P. 41, l. 32 : *prendre pour argent content*. Montaigne : « Je ne me persuade pas aysement qu'Epicurus, Platon et Pythagoras nous aient donné pour argent contant leurs atomes, leurs idées et leurs nombres » (*Essais*, l. II, ch. 12).

P. 41, l. 35 : Plutarque, *Vie de Pyrrhus*, ch. 2.

P. 41, l. 42 : Variante : « et du vilain parler du populaire ».

P. 41, l. 43 : Suétone, *Vie de Vespasien*, ch. 7.

P. 42, l. 6 : On ne reconnaîtrait guère, sous la traduction de La Boétie,

les beaux vers de Virgile qu'il a voulu rendre (*Enéide*, ch. VI, v. 585 et suiv.) :

*Vidi et crudeles dantem Salmonea pænas,
Dum flammas Jovis et sonitus imitatur Olympi.
Quattuor hic invectus equis, et lampada quassans,
Per Graium populos mediæque per Elidis urbem,
Ibat ovans, divumque sibi poscebat honorem,
Demens! qui nimbos et non imitabile fulmen
Ære et cornipedum cursu simularat equorum.
At pater omnipotens densa inter nubila telum
Contorsit (non ille faces, nec fumea tædis
Lumina), præcipitemque immani turbine adegit.*

En face de la traduction de La Boétie, le manuscrit de De Mesmes donne, en marge, la traduction du même passage par Joachim du Bellay (*Deux livres de l'Enéide de Virgile, le quatrième et le sixième, traduits en français par I. Du Bellay*, Paris, Frédéric Morel, 1561, in-4°, f° 52 r°) :

*Pay veu aussy cruellement damnee
Au mesme lieu, l'ombre de Salmonee,
Qui contrefit, pour la foudre imiter,
Par un flambeau le feu de Iuppiter.
Quatre coursiers son charriot traynoient,
Qui par la Grece en pompe le menoient :
Voire au milieu d'Elide la cité
Et se donnoit tiltre de déité.
Outrecuidé, qui du Dieu souverain,
En galopant dessus un pont d'airain,
Contr'imitoit l'inimitable orage :
Mais Iuppiter par un espes nuage
Darila son traict (non la vapeur fumeuse
Sortant du feu d'une torche gommeuse)
Et accabla ce chef tant orgueilleux
D'un tourbillon terrible et merueilleux.*

P. 42, l. 16 : La leçon du manuscrit de De Mesmes est évidemment fautive. Comme dans les *Mémoires*, il faut lire : « du Pere tout-puissant ». Cela rétablit le sens, et répond au latin : *flammas Jovis*. (R. D.)

P. 43, l. 29 : *mescroire*. Le XVI^e siècle employait aussi le verbe *descroire* (Henri Estienne, *Conformité du langage françois avec le grec*, éd. L. Feugère, p. 114). Montaigne : « Quand je me plains, ils me reprennent et mescroient » (*Essais*, l. I, c. 9). Montaigne a également employé le substantif *mescreance* (l. II, ch. 12) et l'adjectif *mescréable* (l. I, ch. 35), que M. Voizard n'a trouvé que dans les *Essais* (*Langue de Montaigne*, p. 250).

P. 43, l. 30 : Complétez la variante : « nous et nos ancêtres n'avons eu aucune occasion ».

P. 43, l. 39 : *si privement*, si intimement. Montaigne emploie l'adjectif *privé* dans le sens d'*intime*, familial (*Essais*, l. I, ch. 20). De Brach (éd. Dezeimeris), t. I, p. 75. — *Tollir*, enlever. Fréquent dans les *Essais*.

P. 43, l. 49 : *mechanique* (lat. *mechanicus*, artisan), c'est-à-dire chose de métier. Brantôme (éd. Lalanne), t. V, p. 383 ; Bouchet, *Serées* (éd. Roybet), t. III, p. 113. Ce sens s'est conservé jusqu'à Malherbe, qui s'en est servi dans sa traduction des *Épîtres* de Sénèque (épître XC).

P. 44, l. 2 : Les quatre premiers chants de la *Franciade*, — les seuls qui parurent, — furent publiés en 1572, quelques jours seulement après la Saint-Barthélemy. Mais Ronsard avait conçu le projet de ce poème épique plus de vingt ans auparavant. Il en avait longuement entretenu ses amis

et ses protecteurs. Le prologue de la *Franciade* fut lu devant Henri II par Lancelot de Carle, le jour des rois de 1550 ou 1551, si l'on en croit Olivier de Magny, qui assistait lui-même à cette audition (Jules Favre, *Olivier de Magny, étude biographique et littéraire*, p. 16 et 34).

P. 44, l. 6 : Virgile, *Enéide*, l. VIII, v. 664 :

Et lapsa ancilia caelo.

P. 44, l. 8 : La Boétie fait allusion aux Panathénées, instituées, dit-on, par Erichonius, roi d'Athènes (1573-1556 av. J.-C.). On sait que, pendant ces fêtes, avaient lieu des processions de *canéphores*, c'est-à-dire de jeunes filles portant sur leur tête des corbeilles enguirlandées. Il y avait aussi des courses, dont le prix était une couronne de l'olivier sacré, offerte aux vainqueurs. — Sur *olive* pris pour *olivier*, voy. une page de Florimond de Raymond, dans l'*Anti-Christ* (1519, in-4°, f° 342), où l'on en trouve plusieurs exemples.

P. 44, l. 12 : *sur les erres*, sur les traces. D'après Henri Estienne, le mot *erres*, emprunté à la vénerie, s'applique aux « cerfs, chevreuls et daims, encore que quelques-uns aiment mieux les nommer (les traces) *fries* ou *pieds* » (*Précellence de langage françois*, éd. Feugère, p. 128).

P. 46, l. 12 : L. Feugère rappelle ici très justement l'*Iliade*, chant VIII, vers 19 et suivants.

P. 46, l. 25 : Voici le sens de ce passage. Les médecins disent que lorsque, dans notre corps, il y a quelque partie atteinte de maladie, tout dérangement (*s'il s'y bouge rien*) d'un autre point de l'organisme vient porter ses effets en aggravation sur le premier mal. (R. D.)

P. 46, l. 25 : *rien* a ici son sens primitif (*rem*), *une chose, quelque chose*. On le trouve assez fréquemment avec cette acception dans Montaigne (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 94).

P. 47, l. 28 : *essorillé*, qui a perdu ses oreilles. L'*essorillement* était une peine infamante appliquée aux voleurs, d'après les *Etablissements de Saint-Louis*. Pour ce motif, la perte des oreilles était regardée comme une note d'infamie et le nom d'*essorillés* désignait les gens malhonnêtes. Ils ne pouvaient faire partie du clergé ni de la magistrature. La Roche-Flavin, au livre sixième de ses *Treize livres des Parlements de France* (Bordeaux, in-folio, p. 356), leur consacre un chapitre et déclare que « les essorillés ne doivent estre receus à la magistrature, estant ce que la plus grande injure et le plus grand affront qu'on sçauroit faire à un homme, que de luy couper ou arracher le nez ou les oreilles ». Aussi, lorsqu'on perdait l'oreille par accident ou maladie, on demandait au roi ou au juge de vouloir bien constater par lettres la cause fortuite de cette mutilation (Lacurne de Sainte-Palaye, *Glossaire*, v° *Essoreiller*).

P. 47, l. 30 : *tasché*, entâché. Brantôme (éd. L. Lalanne), t. I, 249.

P. 47, l. 35 : *chevalier*, poursuivre. Voy. le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de F. Godefroy (t. II, v° *Chevalier*), qui cite la phrase de La Boétie, et d'autres exemples d'Amyot, de Larivey, de Pasquier.

P. 47, l. 41 : Plutarque, *Vie de Pompée*.

P. 48, l. 6 : *qui n'en peuvent mais* (lat. *magis*). Locution très fréquente au xvi^e siècle et conservée jusqu'au xvii^e (Molière, La Fontaine). Montaigne en use maintes fois (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 133).

P. 48, l. 7 : Au sens propre, le *naquet* était le garçon qui, au jeu de paume, servait les joueurs. Ce mot n'avait pas tardé à désigner le valet auquel on pouvait imposer impunément toutes sortes de besognes pénibles. Henri Estienne l'indique dans sa *Précurrence du langage françois* (éd. L. Feugère, p. 141) : « De ce jeu (le jeu de paume) est pris aussi le mot *naquet*, en ceste façon de parler : *il pense faire de moy son naquet*. Et de ce nom *naquet* vient le verbe *naqueter*, duquel on use quand on dit : *vous me faites naqueter après vous*. » On disait aussi *naqueter quelqu'un*. Brantôme a employé cette expression à diverses reprises et de cette façon ; voy. au *Lexique* dressé par M. Ludovic Lalanne (t. X de son éd.) les mots *nacquetter* (p. 311) et *aiguillette* (p. 177). Voici un exemple de *naquet*, pris dans son sens figuré, que je trouve dans le poète bordelais Martin Despois :

*Le l'ayme extremement, mais si tu pensois faire
Quelque naquet de moi,
Des liens de l'amour ie scaurois me desfaire,
Et me passer de toi.*

(Poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois, publiées par R. Dezeimeris 1874, p. 44.)

P. 50, l. 4 : *le de quoy*, c'est-à-dire les biens. M. Feugère rappelle justement que le peuple dit encore, en parlant d'un homme aisé : *il a de quoi*. La Boétie s'est plusieurs fois servi de l'expression. Voyez notamment p. 71, l. 58 ; p. 73, l. 40 et 48.

P. 50, l. 18 : *mauvestié*. Montaigne a parlé de « la bonté ou mauvestié de l'âme » (*Essais*, l. III, ch. 51). Sainte-Beuve regrette la disparition de ce mot (*Poésie au XVII^e siècle*, 2^e édition, 1838, t. II, p. 21).

P. 51, l. 36 : Le manuscrit de Mesmes porte fautivement *desseins*. Le mot *despens* a été maintenu d'après les *Mémoires*.

P. 51, l. 38 : *terne*, réunion de trois personnes. La Boétie fait ce substantif féminin comme l'espagnol *terna*.

P. 52, l. 9 : Ou plus exactement, comme le fait remarquer L. Feugère, tuée d'un coup de pied. Voy. Suétone, *Vie de Néron*, c. 35 ; Tacite, *Annales*, l. XVI, c. 6.

P. 52, l. 17 : Il est évident que les *Mémoires de l'estat de France* donnent ici la vraie leçon. — Sur la mort d'Agrippine, voyez également la *Vie de Néron*, par Suétone, c. 34, et Tacite, *Annales*, l. XII, c. 67 ; l. XIV, c. 5, 8.

P. 52, l. 20 : *Etre coiffé de*, être infatué de quelqu'un ; ici, être amoureux. Allusion semblable à celle qui a donné naissance à l'expression triviale *avoir un béguin*. A côté de la phrase de La Boétie, M. Littré insère une citation intéressante de Charron (*Sagesse*, I, 38). Cette locution est encore en usage dans la Gironde au sens particulier où l'emploie La Boétie.

P. 53, l. 26 : Je n'hésiterais pas à restituer : « cela mesme l'esveille. » (R.D.)

P. 53, l. 27 : De Caligula, dont on trouve l'expression rapportée par Suétone (*Vie de Caligula*, c. 33).

P. 53, l. 36 : Suétone, *Vie de Domitien*, c. 17.

P. 53, l. 37 : Elle se nommait Marcia (Hérodien, l. I, c. 54).

P. 53, l. 37 : Voy. Hérodien, l. IV, c. 23 et 24.

P. 54, l. 7 : Montaigne a dit : « L'histoire, c'est mon gibier en matière

de livre » (*Essais*, I, I, c. 25). Voy. ce que dit Henri Estienne sur l'emploi métaphorique de *gibier* (*Précellence*, etc., éd. L. Feugère, p. 134).

P. 55, l. 28 : Plutarque, *de l'Utilité à tirer de ses ennemis*, c. 2.

P. 55, l. 39 : Pétrarque, sonnet 17 :

*Ed altri, col desio folle che spera
Gioir forse nel foco perchè splende,
Provan l'altre virtù, quella ch'èncende.*

P. 55, l. 43 : La leçon des imprimés a été adoptée de préférence à celle du manuscrit qui portait : « il faut rendre conte de reconnaître ».

P. 56, l. 20 : *maudisson*. Montaigne, *Essais*, I, II, ch. 29.

P. 57, l. 33 : *mange-peuples*, c'est la traduction littérale du fameux *δημοβόρος* d'Homère (*Iliade*, I, 341). Ronsard l'a traduit un peu autrement (éd. de 1623, p. 661) :

*C'est Childeric, indigne d'être roy,
Mange-sujet, tout rempli d'avarice.*

— Dans ses *Lettres* (éd. Réveillé-Parise, II, 404), Guy-Patin a parlé « des partisans et autres mangeurs du peuple ». Et La Fontaine a dit plus poétiquement :

*Il leur apprend à leurs dépens
Que l'on ne doit jamais avoir de confiance
En ceux qui sont mangeurs de gens.*

(*Les Poissons et le Cormoran*, I, X, fable 4).

P. 57, l. 36 : La variante portée sous la ligne 31 s'applique ici.

P. 57, l. 45 : *Debonnaire*. La Boétie a maintes fois employé ce mot, comme Montaigne. M. Littré cite l'exemple suivant de J. Bruyant :

*Soyés courtois et debonnaire
Comme un homme estrait de bonne aire.*

— Et il ajoute : « Quand J. Bruyant dit qu'un homme *debonnaire* est un homme issu de *bonne aire*, il donne l'étymologie et le sens du mot, qui, signifiant d'abord de bonne race, s'est particularisé dans celui de doux, bienveillant. » Voyez également un passage significatif de la *Précellence du langage françois*, d'Henri Estienne (p. 129, éd. Feugère).

LA MESNAGERIE DE XENOPHON

Page 59 : Nous avons reproduit le titre du petit recueil de 1571, et chacun des opuscules qui le composent a été réimprimé ici dans l'ordre de l'édition originale. Il nous suffira donc de donner la description bibliographique de celle-ci :

Petit in-8° de 131 ff. chiffrés. Signatures Aij-Rij.

F° 1, v°. Extrait du privilège.

F° 2. Lettre de Montaigne à M. de Lansac.

F° 3, v°. Avertissement au Lecteur.

F° 4. La Mesnagerie de Xenophon.

F° 71. Lettre de Montaigne à Monsieur de Mesmes.

F° 73. Les règles de mariage de Plutarque.

F° 89. Lettre de Montaigne à sa femme.

F° 90. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme.

F° 99, v°. Stephani Boetiani poemata (Titre).

F° 100. Lettre de Montaigne au chancelier de L'Hospital.

F° 102. Stephani Boetiani poemata (Commencement des vers latins).

F° 121. Extrait d'une lettre de Montaigne sur la maladie et la mort de La Boétie.

F° 131. Achevé d'imprimer le 24 de novembre 1570.

P. 61 : Ainsi qu'on l'a vu par l'énumération ci-dessus, l'*Advertissement au Lecteur* est placé, dans l'édition originale, à la suite de la *Lettre à M. de Lansac*. Nous avons cru qu'il était mieux en situation au seuil même du volume et nous l'avons reproduit aussitôt après le titre.

P. 62, l. 2 : Voy. ce que nous avons dit dans l'*Introduction* (p. XXXI) au sujet de cet ouvrage aujourd'hui perdu.

P. 63 : Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, capitaine, négociateur souvent employé en Italie, en Allemagne et en Espagne, favori de la reine-mère et son agent de confiance. Il fut plusieurs fois en rapports avec le Parlement de Bordeaux, à l'époque même où La Boétie en faisait partie (*Chronique du Parlement*, par Jean de Métivier, t. II, p. 112, 285, 328). C'est sans doute ainsi qu'il put connaître La Boétie, et l'apprécier « par les tesmoignages publics qu'il avoit donné de soy ».

P. 65, titre : L'original grec est intitulé Οἰκονομικός, sous-entendu λόγος. Le vieux mot de *mesnagerie*, employé par La Boétie, était fort en usage, au XVI^e siècle, pour désigner l'économie domestique, le soin du ménage en général. Il rend exactement le sens du grec. Voy. notamment Montaigne, *Essais*, l. I, ch. 38 ; l. II, ch. 12.

P. 65, l. 1, chapitre I : La division de la *Mesnagerie* en chapitres semble avoir été établie par Montaigne. Elle a été empruntée à une traduction latine des traités de Xénophon, que Montaigne possédait parmi ses livres (*Xenophontis, philosophi et historici clarissimi, opera, quæ quidem græcè extant, omnia, partim jam olim, partim nunc primum, hominum doctissimi, morum diligentia, in linguam latinam conversa atque nunc postremum per Seb. Castalionem de integro, magno studiosorum compendio, recognita. Basileæ, apud Isingrinium, anno 1551 ; petit in-8°*). La traduction de l'*Économique*, qui se trouve dans la deuxième partie de l'ouvrage (p. 240 à p. 306), est due à Jacobus Lodoicus Strebœus, du diocèse de Reims. Les chapitres de cette traduction latine correspondent exactement à ceux de la traduction de La Boétie. Ces divisions, qui manquent dans l'édition grecque des œuvres de Xénophon, également publiée par Isingrinus (Bâle, pet. in-8°, 1545-1550, suivant Hoffmann), se retrouvent dans l'édition des versions latines de Xénophon donnée à Bâle en 1555, in-folio, par Brylingerus, dans laquelle figure la traduction de Strebœus. Reproduite plus tard par Henri Estienne parmi les traductions latines rassemblées à la suite de son Xénophon (1561, in-f°, p. 349-371), la traduction de Strebœus n'y est pas divisée en chapitres. C'est donc sur l'édition de 1551 ou sur celle de 1555 que les divisions de la version de La Boétie ont été calquées. Montaigne possédait un exemplaire de l'édition de 1551, qui, revêtu de sa signature, figure actuellement dans la collection Payen, à la Bibliothèque Nationale, sous le n° 508.

La rédaction des manchettes du petit volume de La Boétie paraît, elle aussi, devoir être attribuée à Montaigne, qui composa sans doute ces manchettes en même temps qu'il divisait en chapitres la traduction de son ami. Ces manchettes offrent, en effet, une grande analogie avec les notes marginales que Montaigne écrivait sur ses volumes, et, en particulier, avec celles qu'on lit sur l'exemplaire des *Commentaires* de César, dont il faisait sa lecture habituelle (Voy. *Documents inédits sur Montaigne*, recueillis et publiés par le Dr Payen, 3^e fascicule, p. 33). — Quant aux sommaires inédits et manuscrits que nous avons pris sur un exemplaire de *la Mesnagerie* appartenant à M. Dezeimeris, nous avons déjà dit pourquoi nous les reproduisons ici. Tout permet de supposer qu'ils sont de la main de Montaigne. La signature de celui-ci fait défaut, il est vrai, mais le volume a été relié à nouveau, fort maladroitement, à la fin du XVIII^e siècle, et cette signature a peut-être disparu sous le couteau du relieur, qui a supprimé le premier feuillet de garde et détruit une partie des notes marginales. Ce précieux volume provient de la succession de M. de Lamontaigne, et a été acquis en 1857, à Bordeaux, à la vente d'Adler, par son possesseur actuel, qui le paya 3 fr. 50, en compagnie d'un Voiture et d'un Alciphron. Sur le titre on lit : *Ex libris Andreae Delpech, jurisconsulti Sarlatensis*. A la fin, sur le verso de la garde, se trouve l'indication suivante, également écrite par Delpech : « *Vide Memoires de l'Estat de France sous Charles IX, 3 vol. — Troisième volume. Seconde édition revue, corrigée et augmentée, 1578. Le lieu de l'impression n'y est pas. La Servitude volontaire est dans le troisième volume.* »

P. 65, l. 3 : Charles Graux résume ainsi ce que l'on sait de la biographie de cet interlocuteur de Socrate : « Critoboulos, fils de ce Criton, l'un des plus fidèles disciples de Socrate, que Platon a mis en scène dans le dialogue qui porte son nom. Doué d'une intelligence médiocre, mais d'une beauté rare, Critoboulos reçoit d'utiles conseils de Socrate, au sujet de sa conduite, dans les *Mémoires* (I, 3, et II, 6); et il figure parmi les personnages du *Banquet* de Xénophon (III, 7; IV, 10 et suivants). Il tenait de son père une grande fortune. » — Nous ferons volontiers usage de l'édition du texte grec de l'*Économique* récemment publiée, pour les classes, par MM. Charles Graux et Alfred Jacob (Paris, Hachette, 1888, in-16). Commode et soignée, cette édition a fait faire, selon l'expression de M. Ed. Tournier, « un pas notable à la constitution du texte de l'*Économique* ».

P. 66, l. 12 : D'après Cotgrave et Nicot, la *mise* est la *dépense*. Montaigne emploie ce mot à diverses reprises dans un sens un peu plus large. Voy. *Essais*, l. I, ch. 40 (Naigeon, t. I, p. 318); l. II, ch. 18 (*ibid.*, III, 76); l. III, ch. 1 (*ibid.*, III, 238).

P. 67, l. 50 : *Ce fais mon*. — *Mon*, adverbe d'affirmation, signifiant *assurément, certainement*, et venant du latin *mundè*, selon Diez. Aujourd'hui disparu, il se trouve encore dans Molière. Voy. Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 136 et 226; Guillaume Bouchet, les *Serées* (éd. Roybet), t. VI, *Lexique*, p. 196.

P. 68, l. 4 : Le texte grec porte : εἰ δὲ πωλοῖη αὖ πρὸς τοῦτον, ὃς μὴ ἐπίσταιται χρῆσθαι. Cobet, — et après lui Charles Graux, — corrige ainsi : εἰ δὲ πωλοῖη αὖ πρὸς τοῦτο ὃ μὴ ἐπίσταιτο χρῆσθαι, ce qui donne un sens différent : *mais s'il les vend pour un objet dont il ne sait pas se servir*.

P. 68, l. 15 : Le texte porte : *πριάμενος οἷον ἑταίραν*, qu'il en achète une courtisane. — *Emploite*; Montaigne, qui en use (*Essais*, III, 5), se sert aussi du verbe *exploiter* (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 173 et 208).

P. 68, l. 30 : A la lecture de l'*Économique*, Plutarque fut frappé de la portée de cette formule : Tirer parti de ses ennemis, *ὠφελεῖσθαι ἀπὸ τῶν ἐχθρῶν*. C'est pour la développer qu'il composa le petit traité conservé dans ses *Œuvres morales* sous ce titre : *Πῶς ἂν τις ὑπ' ἐχθρῶν ὠφελοῖτο*.

P. 69, l. 32 : M. Cobet suppose que le texte de Xénophon présente ici une lacune, sans doute considérable. D'après lui, Socrate devait exposer dans cette partie aujourd'hui perdue, comment on peut tirer parti de ses ennemis.

P. 70, l. 7 : *A cler*, clairement, distinctement. M. Voizard remarque (p. 256) que cette locution ne se trouve que dans Montaigne. On peut ajouter La Boétie et Brantôme (éd. L. Lalanne, III, 283).

P. 70, l. 12 : *Desbaucher*, détourner. Montaigne a dit (*Lettre sur la mort de La Boétie*, ci-dessus p. 305) : « comme j'ay la memoire fort courte et debauchee encore par le trouble de mon esprit. » Voy. aussi Brantôme, *Glossaire*, v° *Desbaucher*.

P. 70, l. 20 : *Despensif*, qui cause de la dépense, coûteux. Littré, qui enregistre le mot, ne mentionne que l'exemple de La Boétie.

P. 71, l. 41 : *Diffamer* les corps des personnes, salir, gâter. S'est conservé dans ce sens jusqu'au XVII^e siècle. Voy. dans Littré, v° *Diffamer*, des exemples d'Amyot, d'Aubigné, etc.

P. 71, l. 53 : *Tu ayes ordonné de moy que je suis assez riche*. Le grec (II, 1) porte : *κατέγνωκας ἡμῶν*, c'est-à-dire : « tu ayes ordonné de nous que nous sommes assez riches. » La Boétie a bien compris que ce pluriel se rapportait à Critobule; mais il aurait dû, comme le grec le lui indiquait, employer le pluriel, et la langue française lui permettait de le faire. Avec le singulier, la réponse de Socrate devient incompréhensible, car elle repose sur l'ambiguïté du mot « nous » dans la phrase précédente. (R. D.)

P. 71, l. 60 : *Et si, de vray, il est parfois que j'ay grand pitié de toy*. Il y a dans le grec (II, 2) : *Καὶ, καὶ μὰ Δί', ἔστιν ὅτε καὶ πάνυ οἰκτεῖρω σε ἐγώ*. — Outre le tour *il est que*, dans le sens de « il arrive que », « il est des moments où », rendant le grec *ἔστιν ὅτε* (*est quum*), on peut remarquer l'effort du traducteur pour rendre l'effet d'accumulation des monosyllabes et des dissyllabes de la phrase de Xénophon, et en conserver la physionomie originale. (R. D.)

P. 72, l. 19 : *Un faire il le faut*, c'est-à-dire une obligation stricte. Larivey, dans le *Laquais* (acte V, sc. 2) : « Mais puisque c'est un faire le faut, et n'y a point de remede, etc. » (R. D.)

P. 72, l. 20 : Henri Estienne a introduit ici une nouvelle lecture du texte de Xénophon, qui a passé, après lui, dans les éditions de l'*Économique*. Il lit ainsi ce passage : *ἢ οὔτε θεοὺς οὔτε ἀνθρώπους οἶμαί σε ἂν ἀνασχέσθαι*, c'est-à-dire, *autrement ni les dieux ni les hommes ne te seraient favorables*. Voici comment il indique, dans ses annotations, cette interprétation nouvelle : « In vulgaribus editionibus habes ἢ ὅσους οὔτε ἀνθρώπους pro ἢ οὔτε θεοὺς οὔτε ἀνθρώπους. Quum autem lectio illa manifestè depravata sit, mirum est in ea interpretanda non hæsisse interpretes. » (*Xenophontis omnia quæ extant opera*, 1561, in-f°, p. 479, l. 28, et *Annotationes*, p. 35.)

P. 72, l. 28 : ἵπποτροφίας τε καὶ χορηγίας καὶ γυμνασιαρχίας καὶ προστατείας, c'est-à-dire les entretiens des chevaux, les chorégies, les fonctions de gymnasiarque et celles de prostate. Sur ces charges et ces obligations imposées à Athènes aux citoyens des deux classes les plus élevées, voy. les commentateurs de Xénophon, et en particulier Charles Graux.

P. 73, l. 33 : *Escharcement*, parcimonieusement ; de l'adjectif *eschars*, avare (italien, *scarso*). Montaigne a plusieurs fois employé cet adverbe (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 226).

P. 73, l. 58 : *Ne sachant de richesse que c'est*, c'est-à-dire : ce que c'est que la richesse. Sur l'omission de *ce* devant *que*, voir ma note sur P. de Brach, t. I, p. 95. Il y a de plus, ici, une inversion. (R. D.)

P. 74, l. 31 : *Fust*, lat. *fustis* ; gascon, *fust*, bâton, bois, hampe (*Glossaire gascon*, dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XI, p. 57). Le mot de *fût* est encore en usage dans le sens où le prend La Boétie et désigne la planchette sur laquelle s'attachent les cordes d'un instrument.

P. 75, l. 37 : *Non fais, en bonne foy, dit Socrates, je n'ay garde*. Ici encore, on voit combien est grand et constant le désir qu'a le traducteur de rendre le mouvement de la phrase grecque (II, 14) Οὐ μὰ Δί', ἔφη ὁ Σωκράτης, οὐκ ἔγωγε. *Non fais* est mis pour : « Non, je ne fais point cela. » (R. D.)

P. 76, l. 22 : Le texte porte : μηδὲ εἰδότες εἰ σῶα ἔστιν αὐτοῖς, ne sachant pas si ces objets sont en bon état.

P. 77, l. 46 : *Mestier*, besoin. Sur les emplois du mot *mestier*, et ses acceptions diverses, voy. Henri Estienne, *Précellence du langage françois*, (éd. L. Feugère), p. 358.

P. 79, l. 37 : *En sont affolez*. *Affoler* (de *a* et de *fouler*), endommager, léser. Montaigne l'a diverses fois employé (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 200). La Boétie traduit ainsi le grec λυμαίνονται.

P. 79, l. 52 : La Boétie a voulu rendre un trait familier par une pointe équivalente, prise dans le langage de son temps. Le grec disait : « Voyons, Critobule, nous sommes entre amis, tu peux bien nous avouer la vérité. » Le traducteur, songeant aux incidents que faisait souvent surgir la division des membres des Parlements en conseillers clercs et conseillers laïcs (laïcs), emploie ce dernier mot : « tu peux bien nous dire tout ce que tu penses, car il n'y a pas ici de collègues clercs, et nous sommes tous laïcs. » C'est un trait de mœurs analogue à celui qui a créé l'expression *faire comme chanoines en chapitre*, dont l'origine est si bien contée, dans la 3^e *Nouvelle* de B. des Periers. (R. D.)

P. 80, l. 1 : Les éditeurs modernes ont modifié ce passage qui se lisait ainsi : οἷς δὲ σὺ λέγεις ἀγαθὰ εἶναι γυναῖκας, ὃ Σώκρατες, ἡ αὐτοὶ ταύτας ἐπαίδευσαν, οὐδὲν οἷον τε ἐπισκοπεῖσθαι. C'est ce que La Boétie a traduit.

P. 80, l. 4 : Sur le cas que Socrate faisait de cette femme célèbre, voy. le *Ménexène* de Platon.

P. 80, l. 16 : *de tous autres maistres*. C'est une erreur typographique de l'édition originale. Il est probable que La Boétie avait écrit *de tous autres mestiers* ou *de toutes autres maistrises* ; à moins que l'erreur ait été causée seulement par la présence du mot *maistres* à la ligne précédente, et que l'on restituât : *de tous autres arts*. (R. D.)

P. 80, l. 17 : Supprimez la virgule après *seruir*.

P. 80, l. 18 : *Art*. Le genre de ce substantif n'était pas fixé au XVI^e siècle.

La Boétie l'emploie au masculin et au féminin, quoique ce dernier genre soit plus fréquent chez lui. Il en est de même de Montaigne (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 70).

P. 81, l. 57 : *A chasque gouvernement*. Le grec porte τῷ ἄρχοντι ἐκάστω, c'est-à-dire à *chaque gouverneur*. Il s'agit ici du gouverneur civil de la province.

P. 81, l. 58 : *Monition*, munition. Amyot : « Ce livret contenoit l'estat de la monition dont il avoit fait faire provision » (Caton d'Utique, ch. 77).

P. 81, l. 60 : *Fonde* (lat. *funda*) ; aujourd'hui *fronde*, avec épenthèse de l'r. Montaigne : « Les coups de leurs fondes n'estoient pas moins certains et loingtains » (*Essais*, I, 48).

P. 81, l. 60 : *Picquiers*. La Boétie traduit ainsi le grec γεροφόρους, soldats porteurs du γέρον, sorte de bouclier d'osier que portaient spécialement certains corps de l'armée perse :

P. 82, l. 7 : *Les ayant assembles tous*. Le texte ajoute : excepté ceux qui se trouvent dans les citadelles, πλὴν τοὺς ἐν ταῖς ἀκροπόλεσιν.

P. 82, l. 12 : Τῶν φρουράρχων καὶ τῶν χιλιάρχων καὶ τῶν σατραπῶν. — Le φρούραρχος est le commandant et le chef d'une circonscription militaire ; le χιλιάρχος commande à mille hommes et La Boétie l'a parfaitement désigné par le nom de colonel. Ainsi qu'on le verra plus bas, le satrape était une espèce de vice-roi, exerçant le pouvoir pour le compte du roi et ayant sous ses ordres les gouverneurs militaires (φρουράρχους) et les gouverneurs civils (ἄρχοντας).

P. 83, l. 44 : *Daces*, impôts. Brantôme : « Don Pedro, vice-roi de Naples, y voulut mettre l'inquisition et y establir de nouvelles daces » (Ed. L. Lallanne, III, 95).

P. 84, l. 7 : La remarque, qui se trouve ici dans la bouche de Socrates, est originairement dans celle de Critobule.

P. 84, l. 21 : M. Charles Graux prétend qu'il s'agit ici de Cyrus l'ancien, le fondateur de la monarchie perse, tandis que plus bas (ligne 31) il est question de Cyrus le jeune. Cette distinction me paraît mal fondée, et je crois qu'il n'est question que de Cyrus le jeune, ainsi que La Boétie s'est efforcé de le faire entendre.

P. 85, l. 44 : *Il vesquit*. Montaigne dit également : « un Dieu qui vesquit » (II, 12) ; et : « leurs femmes et leurs enfants vesquirent » (II, 6).

P. 85, l. 47 : *Fors seulement Ariée*, etc. On suppose qu'un lecteur ancien ajouta ici, à la marge de son livre, la rectification suivante, puisée dans l'*Anabase* de Xénophon : πλὴν Ἀριαίου Ἀριαῖος δ'ἔτυχεν ἐπὶ τῷ εὐωνύμῳ κέρατι τεταγμένος. Les plus récents éditeurs suppriment cette annotation, qui était passée dans le texte de Xénophon.

P. 85, l. 50 : Lysandre alla en ambassade auprès de Cyrus en l'an 407 avant J.-C.

P. 85, l. 57 : *Les rancs des fruitiers*. Montaigne : « une haulte montaigne pleine de fruitiers et arbres verdoyants » (*Essais*, III, 6).

P. 85, l. 58 : *Compassez*, c'est-à-dire exécutés au compas. Charron : « l'un, se promenant en une salle, regarde à compasser ses pas d'une certaine façon sur les carreaux ou tables du plancher » (*Sagesse*, I, 38). — *Souef*, suave, se trouve dans Montaigne (Voizard, *op. cit.*, p. 198).

P. 86, l. 14 : *Je te jure le Soleil* ; ὅμνυμί σοι τὸν Μῆλῆν, je te jure par

Mithra, divinité représentant le Soleil et le Feu, dans la mythologie des anciens Perses.

P. 86, l. 20 : Cicéron a inséré dans son dialogue sur *la Vieillesse* (ch. 17) cette anecdote sur Cyrus. Il traduit ainsi cette dernière phrase : « Rectè vero te, Cyre, beatum ferunt, quoniam virtuti tuæ fortuna conjuncta est. »

P. 87, l. 37 : *Viande* désignait primitivement toute espèce d'aliment, tout ce qui était propre à nourrir l'homme ou l'animal. C'est le sens qu'il a ici, et dont quelques traces se sont conservées dans la langue. A la fin du XVI^e siècle, il commença à prendre l'acception particulière qu'il a aujourd'hui (Voy. Nicot, v^o *Viande*.)

P. 87, l. 51 : Καὶ γὰρ ἐν τῷ χώρῳ καὶ ἐν τῷ ἄστει αἰεὶ ἐν ὥρᾳ αἱ ἐπιχειριώταται πράξεις εἰσίν, car, à la campagne et à la ville, les actions les plus opportunes sont toujours faites à heure fixe.

P. 88, l. 7 : Ἐν τῷ μέσῳ τοὺς κάρπους τρέφουσα τῷ κρατοῦντι λαμβάνειν; Xénophon veut dire que la terre, poussant ses fruits en pleine campagne (ἐν τῷ μέσῳ), peut être la proie du vainqueur. Ce sens est éclairé par ce qui est dit ci-dessous p. 92, l. 20.

P. 88, l. 30 : Le texte de Xénophon portait ἡ γῆ θέλουσα, et La Boétie a parfaitement rendu cette expression, qu'il traduisait le premier. M. Graux préfère lire θεὸς οὔσα, qui est une leçon fournie par Stobée.

P. 89, l. 40 : *Destourbier*, empêchement, obstacle. Montaigne (*Essais*, l. II, ch. 37; l. III, ch. 13).

P. 90, l. 8 : *Les vermines*, ἐρυσίβαι. C'est, à proprement parler, la maladie des graminées qu'on désigne sous les noms divers de nielle, charbon, rouille.

P. 91, l. 41 : *Parsonniers* ou *parçonniers*, associés. « Celui sera le meilleur parsonnier qui apporte le plus en la société » (Bouchet, *Serées*, éd. Roybet, t. I, p. 231).

P. 91, l. 60 : Les éditeurs récents de Xénophon, M. Schenkl, M. Graux, suppriment ce passage comme une interpolation (jusqu'à la page 92, l. 9). Xénophon, en effet, n'a parlé nulle part, dans ce qui précède, de ce dont il est ici question.

P. 92, l. 14 : *Le plus facile à apprendre*, μαθεῖν τε ῥᾶσθη. M. Graux supprime également ces mots, quoique fournis par les manuscrits, parce qu'il n'a pas été dit jusque-là que l'agriculture fût un art facile à apprendre et qu'il n'en sera question que plus loin.

P. 93, l. 49 : *Prou*, assez. Montaigne : « prou de gens ont pensé que... » (*Essais*, I, 55); « les princes me donnent prou s'ils ne m'ostent rien » (III, 9). — Cet adverbe, qui ne s'est maintenu dans la langue que dans l'expression *peu ou prou*, subsiste encore dans plusieurs patois. Provençal, *prou*, *pro*; gascon, *prou*.

P. 94, l. 6 : On manque absolument de renseignements sur la personne de cet Ischomache.

P. 94, l. 8 : « Le portique de Ζεὺς Ἐλευθέριος formait, à ce que l'on croit, une partie de la bordure occidentale de l'agora d'Athènes » (Charles Graux).

P. 94, l. 29 : Εἰς ἀντίδοσιν τριηραρχίας ἢ χορηγίας, pour un échange de triérarchie ou de chorégie. La Boétie n'a pas rendu le sens de l'original. Lorsqu'il était désigné pour contribuer à l'équipement des flottes ou à l'entretien des chœurs, un Athénien pouvait se soustraire à cette charge en

indiquant, pour la remplir à sa place, tel concitoyen qu'il prétendait plus riche que lui. Si ce dernier refusait, il était tenu de faire avec le premier échange de ses biens, s'il le lui proposait. Cet échange était l'*ἀντίδοσις*.

P. 95, l. 33 : Dans les actes officiels, on désignait les personnes par leur nom et celui de leur père au génitif, avec la mention de leur *dème*.

P. 98, l. 3 : *Laisse*, en langage cynégétique, se dit d'une couple de lévriers, qu'ils soient ou non en laisse. La Boétie le prend ici au figuré et je n'ai pas trouvé d'autre exemple de cette acception métaphorique.

P. 98, l. 4 : *Couple*; Montaigne : « comme une couple de chevaux attelés à un mesme timon » (*Essais*, I, 183).

P. 100, l. 26 : *Bornail*, ruche. Provençal, *bournat*; languedocien, *bournal*; gascon, *bournac*, tronc d'arbre creux, et, par extension, ruche (racine, *bourna*, creuser). Jasmin a dit (*Dict. provençal* de Mistral, v° *Bournat*) :

Aquel bournat d'abelhos.

P. 100, l. 28 : *Journal*, journée, et, par extension, tâche de la journée. M. Godefroy ne cite, avec ce dernier sens, que des exemples antérieurs à La Boétie (v° *Journal*).

P. 101, l. 33 : *Leans*, là-dedans (de *là* et du lat. *intus*), par opposition à *céans*, ici-dedans (Voy. Littré, *Dictionnaire*, v° *céans* et *léans*. Brantôme : « Voylà le corps qui repose leans du plus brave et vaillant prince et capitaine qui fût jamais » (I, 283).

P. 101, l. 35 : *Elle a le soing des petits qui naissent, afin qu'ils soient bien nourris et eslévez; et, apres qu'ils ont fait leur paroy, et que les jeunes, etc.* — Le grec porte (VII, 34) : *Καὶ τὸν γιγνόμενον τόκον ἐπιμελεῖται, ὥς ἐκτρέφεται· ἐπειδὴν δὲ ἐκτραφῇ καὶ ἀξιοεργοί κ.τ.λ.* — Je crois qu'il vaut mieux ne pas suivre M. Feugère, mais conserver la leçon de l'édition originale (*ils ont*) car le sujet d'*ἐκτραφῇ* est *τόκος* (*les petits*). Quant au mot *paroy*, il est trop caractéristique pour que l'on puisse l'attribuer à une bévue du typographe. Très probablement, La Boétie s'est laissé guider par sa connaissance des mœurs des abeilles. Au lieu de *ils ont fait leur paroy*, il a dû écrire *ils ont forcé leur paroy*. Cela suggérerait une modification légère, mais expressive, à faire dans le texte de Xénophon, en lisant *ἐντρέφεται* (nourriture de la larve à l'intérieur de la cellule), au lieu de *ἐκτρέφεται*, ce qui constituerait une opposition avec *ἐκτραφῇ* (éducation hors de la cellule, de la paroi). — Si la correction semblait bonne, il faudrait en faire honneur à La Boétie, puisque sa traduction y conduit assez naturellement. (R. D.)

P. 101, l. 36 : *Après qu'elles ont fait, corrigez qu'ils ont fait.*

P. 101, l. 38 : *Le jecton*, essaim d'abeilles. Les apiculteurs emploient encore ce mot dans le sens où le prend La Boétie : essaim qui quitte la ruche. Pasquier : « il n'y a jetton d'abeilles qui n'ait son roy » (*Lettres*, t. I, p. 602). Ambroise Paré : « chacune d'elles (abeilles) desire estre pres le roy, et, s'il est las, le portent; et, en quelque part qu'il s'arreste, tout le jetton s'arrestera et se campera » (*Animaux*, 6).

P. 101, l. 39 : *Σὺν τῶν ἐπομένων τινὶ ἡγεμόνι*, disait le texte des premiers éditeurs de Xénophon que La Boétie a traduit. Henri Estienne a mis *σὺν τῶν ἐπιγόνων τινὶ ἡγεμόνι*, c'est-à-dire avec quelqu'un de ses descendants pour chef.

P. 101, l. 53 : Les premières éditions portaient *εὐχαριστώτερον*. Henri Estienne l'a remplacé par *ἀχαριστώτερον*, désagréable; cette leçon a toujours

été adoptée depuis lors. Voy. dans les *Annotations in Xenophontem* (p. 37), les raisons invoquées par Henri Estienne en faveur de ce changement.

P. 104, l. 14 : *Sommier*, bête de somme. Montaigne : « servir de sommier à des soldats » (*Essais*, l. III, ch. 11).

P. 104, l. 24 : *Sont bien taillez*, c'est-à-dire sont bien de nature à fouler aux pieds leurs compagnons d'armes. Voy. Aug. Scheler, *Glossaire de Froissart*, v^o *taillié* et *taillier*.

P. 104, l. 28 : Supprimer la virgule après *camp*.

P. 105, l. 35 : La Boétie n'a pas rendu exactement tous les termes techniques employés ici par Xénophon.

P. 105, l. 37 : *Et ainsi, mais qu'ils aillent d'ordre*. Ce texte de l'édition originale me paraît suspect. Peut-être faudrait-il lire : *Et ainsi, mets qu'ils aillent*, c'est-à-dire : « D'autre part, suppose qu'ils aillent. » Nous retrouverons plus loin (p. 130, l. 9) la même confusion de mots. (R. D.)

P. 105, l. 53 : *De tourteau, ou de pain, ou de viande*, ἡ μάζης, ἡ ἄρτου, ἡ ὄψου. Μάζα, galette d'orge; ὄψον, plat de légumes.

P. 106, l. 24 : Ἐν δεκακλίνω στέγῃ συμμέτρῳ, dans une salle de dix lits bien proportionnée. Comme le remarque M. Feugère, elle eût contenu un plus grand nombre de convives. M. Graux entend ce passage différemment; pour lui δεκάκλινος signifie de la contenance de 10 κλίνας, soit 100 coudées carrées ou 25 mètres carrés.

P. 107, l. 58 : *Aveindre*, atteindre. Montaigne : « au lieu de me monter et haulser de ma place pour y aveindre » (*Essais*, l. III, ch. 7).

P. 110, l. 14 : *Dont les estuves qui sont entre deux font la séparation*. On trouve dans les premières éditions, celle d'Henri Estienne comprise, θύραν βαλανείῳ ὠρισμένην. Les éditeurs modernes, au contraire, lisent θύρα βαλανωτῇ ὠρισμένην, le gynécée clôturé par une porte fermant au βάλανος, petit cylindre qui servait à assujettir la traverse d'une porte et qu'on n'enlevait qu'avec une clef (βαλανάγρα).

P. 112, l. 9 : *Droicturier*, originairement, qui suit la ligne droite (Montaigne : « suivre la voie battue droicturiere », II, 12), et, par extension, au figuré, qui aime le droit, la justice. Montaigne : « c'est un grand personnage (Tacite) droicturier et courageux » (*Essais*, l. III, ch. 8).

P. 115, l. 43 : *Illuminez*. Voy. ci-dessus p. 37, variante 35.

P. 116, l. 27 : *Elle estrive*, résister. Montaigne : « si le condamné estrivoit à leur ordonnance, ils menoient des gens propres à l'exécuter » (*Essais*, l. II, ch. 35). Voy. aussi l. II, ch. 23; l. III, ch. 5, etc.

P. 117, l. 33 : La Boétie interprète le texte de Xénophon plutôt qu'il ne le traduit, dans la phrase qui précède.

P. 117, l. 40 : *et que je le conte à ceste heure*. Il y a, je crois, une faute dans l'édition originale. Je lirais : *et que je te conte à ceste heure*, comme dit, d'ailleurs, le grec (X, 13) ὥσπερ νῦν σοι λέγω. (R. D.)

P. 117, l. 56 : *Rabiller*, redresser. Montaigne : « au lieu de rabiller nostre faulte, nous la redoublons » (*Essais*, l. I, ch. 56).

P. 118, l. 5 : Les commentateurs de Xénophon ignorent de quel personnage il est ici question.

P. 120, l. 30 : *Affaire* était indifféremment masculin ou féminin. Montaigne l'emploie avec ces deux genres (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 69).

P. 121, l. 34 : *Aux Portiques*, ἐν τῷ ξυστῶ, sous les galeries couvertes des

gymnases, appelées *γυμνασίοι* ou *δρόμοι*, et où les Athéniens allaient promener en causant.

P. 121, l. 36 : *Si j'en ai au labour*; *νειὸν ποιοῦντες*, dit le texte, c'est-à-dire préparant une terre à recevoir la semence. « Les Grecs, dit M. Charles Graux, laissaient reposer la terre une année sur deux, ne la travaillant cette année-là que pour détruire les mauvaises herbes; c'est ce qui s'appelait *νειὸν ποιεῖν*. »

P. 121, l. 45 : *Le plus que je puis, pour ce que c'en est*. Dans sa traduction latine de Xénophon, Streboeus rend ainsi ce passage : *quoad possum, ne cum facit hæc*. Montaigne, que cette interprétation ne satisfaisait pas, a souligné ces mots sur son exemplaire et a écrit en marge : *quantum res ipsa patitur*.

P. 121, l. 51 : *Je change d'habillement*. Le texte porte *ἀπεστλεγγισάμην* (*ἀπό, στλεγγίς, strigilis*), c'est-à-dire je me frotte avec la *στλεγγίς*, sorte d'étrille qui correspond à la *strigilis* des Latins.

P. 122, l. 28 : M. Charles Graux suppose, après Weiske, qu'il y a là une lacune dans le texte.

P. 123, l. 34 : Ici encore, La Boétie interprète le texte plutôt qu'il ne le traduit. Ischomache dit seulement dans le grec : *ἤδη δ', ἔφη, ὦ Σώκρατες, καὶ διειλημμένως πολλάκις ἐκρίθην ὅ τι χρὴ παθεῖν ἢ ἀποτίσαι*. *Παθεῖν*, c'est encourir une peine, *ἀποτίσαι*, payer une amende. La Boétie a bien marqué la distinction.

P. 123, l. 45 : *Mensonge*, qui avait commencé par être féminin, était des deux genres au XVI^e siècle. Montaigne l'emploie ainsi (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 70).

P. 123, l. 48 : Il vaudrait mieux ponctuer : *Non fais, non*. (R. D.)

P. 123, l. 49 : *Que de tout la court et le marché ne soient achevez*. Le texte grec dit simplement *πρὶν γ' ἂν παντάπασιν ἡ ἀγορὰ λυθῇ*, avant que l'assemblée ne se soit séparée complètement.

P. 123, l. 61 : *Receveur*, *ἐπίτροπος*, celui auquel on confie le soin de quelque chose; ce serait plutôt ici : *régisseur*.

P. 124, l. 20-21 : Il me paraît que la seconde phrase commençant par *comment* est une correction de la première, et que Montaigne a mal à propos conservé les deux, l'une après l'autre. La Boétie avait sous les yeux d'anciens textes portant *διδάσκειν* (XII, 6); comprenant qu'il y avait là une erreur, l'excellent helléniste a corrigé le texte et rétabli *διδάσκεις* (ce qui est la leçon admise maintenant). Ce changement l'a conduit à modifier aussi sa première version, en substituant à l'infinitif (*comment enseigner d'aymer*) le présent de l'indicatif (*comment enseignes tu de t'aymer*). (R. D.)

P. 124, l. 22 : *En bonne foy, dis-je*, etc. Il faudrait *dit-il*. Ce paragraphe, qui semble être ici dans la bouche de Socrate, est, au contraire, une réponse d'Ischomache.

P. 125, l. 44 : *Desseigner*, désigner, indiquer. Montaigne : « les hommes se font desseigner par art certaines règles de vivre » (*Essais*, I, I, ch. 38).

P. 125, l. 50 : *Les sommeilleux et dormars*. *Sommeilleux*; Froissart, *Glossaire*, par Aug. Scheler, v^o *Sommeilleus*; — *Dormart*; Montaigne, *Essais*, III, 13; — Bouchet, *Serées*, t. III, p. 111; t. IV, p. 100.

P. 127, l. 44 : *Le Roy*, c'est-à-dire le roi de Perse.

P. 127, l. 55 : Le texte grec porte en outre : *ἢ τι καὶ ἄλλο προσμαθητέον*

αὐτῷ ἔσται, εἰ μέλλει ἐπίτροπος ἱκανὸς ἔσεσθαι, ou bien lui faudra-t-il apprendre encore quelque chose, s'il veut devenir bon régisseur.

P. 129, l. 40 : *Combien on tue d'eux*. Ceci est une erreur évidente. M. Feugère l'a fait disparaître en lisant *combien on tire d'eux*, qui traduit le grec πολλὰ ἀνύτοις παρ' αὐτῶν.

P. 130, l. 9 : *Mais que ton homme*. Ce « mais » après « eh bien ! » est étrange. J'estime qu'il y a erreur typographique dans l'édition originale, et qu'il faut lire : *metts*, c'est-à-dire « admettons ». La phrase, ainsi modifiée répondra exactement au grec. Comparez p. 105, lig. 37. (R. D.)

P. 130, l. 30 : Les premières éditions portent : γέγραπται γὰρ ζημιοῦσθαι ἐπὶ τοῖς κλέμμασι, καὶ δεδέσθαι ἥν τις ἄλῳ ποιῶν, καὶ θανατοῦσθαι τοὺς ἐγχειροῦντας. Weiske corrige ainsi et sa correction est adoptée dans l'édition Graux : καὶ δεδέσθαι τοὺς ἐγχειροῦντας καὶ θανατοῦσθαι ἥν τις ἄλῳ ποῖων, des châtiments sont prononcés contre le vol : la prison pour la tentative, la mort pour le flagrant délit.

P. 132, l. 7 : *A grand planté*, en grande abondance. Montaigne : « Nostre mere nature nous avoit munis a planté de tout ce qu'il nous falloit » (*Essais*, l. II, ch. 12).

P. 132, l. 14 : La Boétie suit ici très exactement le texte grec tel qu'il était publié de son vivant. Les éditeurs modernes de Xénophon ont remarqué que les idées ne s'enchaînaient pas très bien jusqu'à la page 134, l. 25. Ils ont imaginé quelques transpositions dans le dialogue ou dans la suite du raisonnement. On trouvera ces modifications indiquées ou discutées dans la plupart des éditions critiques de l'*Économique*, et notamment celles de Weiske, Schneider, Breitenbach, Sauppe et K. Schenkl.

P. 132, l. 24 : *Or conte doncques*. Il y a ici une erreur typographique de l'édition originale. Il faudrait lire *écoute* au lieu de *conte*, ce qui répond au grec (xv, 4) ἀκούσῃ. (R. D.)

P. 132, l. 26 : J'estime qu'au lieu de : *car elle estant plus*, il faudrait restituer : *car elle est tant plus*. (R. D.)

P. 135, l. 59 : *Sans ce qu'ils s'arrestent*, etc. M. Alfred Jacob, qui a achevé l'édition de l'*Économique*, commencée par feu Charles Graux, retranche ce membre de phrase, jusqu'à ces mots *les fruits sur la terre*.

P. 136, l. 25 : *S'en ressentira d'avantage*. Le texte grec porte μάλιστα χεῖσθαι, c'est-à-dire être meuble, friable. Comparez Virgile (*Géorgiques*, I, 66) : *Putris se glæba resolvit*.

P. 137, l. 34 : C'est ce que Virgile a recommandé aussi au laboureur (*Géorgiques*, I, 66) :

*Glebasque jacentes
Pulverulenta coquat maturis solibus æstas.*

P. 137, l. 41 : *Havies*, brûlées. Olivier de Serres : « (le fruit) tout havi deviendrait-il par la chaleur du soleil, le trouvant sans couverture » (*Théâtre d'agriculture*, 1605, p. 353). — On trouvera ci-dessous *havr* et *se havir*.

P. 137, l. 48 : *Qu'elles se meurent, au hault de seicheresse*. Mauvaise ponctuation. Lire : « se meurent au hault, de seicheresse ». Il faut trier les herbes et les jeter sur la superficie du sol (*au hault*), ἐπιπολῆς (xvi, 15), afin qu'elles y soient desséchées par le soleil. (R. D.)

P. 139, l. 57 : Il faut faire attention que Xénophon, en ce passage, n'entend pas parler d'une semence de blé, mais de fourrage à enfouir. Il dit que cet enfouissement devient un aliment pour la terre, σίτος τῇ γῇ (xvii, 10). La Boétie a mal interprété cet endroit. (R. D.)

P. 142, l. 10 : *Ceux qui gouvernent le sol*, τοῖς ἐπαλωσταῖς, c'est-à-dire des serviteurs qu'on chargeait de faire passer les épis à fouler, sous les pieds des animaux.

P. 142, l. 20 : *La bale*, capsule qui sert d'enveloppe au grain dans l'épi de blé. Gascon, *bala*, *bale*; provençal, *balai*; catalan, *baleigs*. Olivier de Serres (dans Littré, v° *Bale*) : « La bale et bourriezs des bleds battus en l'aire ». Amyot : « Tout ainsi que le feu se prend aisément à de la bale et au poil de lièvre » (*Préceptes de mariage*).

P. 143, l. 62 : *Jetter*, s'emploie encore en parlant des plantes qui produisent des bourgeons ou des scions. On trouvera plus loin (p. 144, l. 31) *jettons*, pousses, rejetons. Amyot : « du sapin les tendres jettons » (*Propos de table*, IV, 1). J.-A. de Baïf (*Poèmes*, liv. VIII, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 388) :

*Tantost en émondant
Le ruitier trop épais de jettons abondant.*

P. 143, l. 62 : *Et vien ça donc* est la traduction du grec ἴθι δη. La Boétie se préoccupe de rendre, quand il le peut, le jeu même des particules grecques.

P. 144, l. 18 : Le Lycabète, colline située aux portes d'Athènes, au nord-est de l'Acropole. — Phalère, port de l'Attique, à l'est du Pirée.

P. 145, l. 35 : *Bouter*, mettre, placer. Gascon, *bouta*. En Poitou, où le verbe *bouter* s'est conservé avec le même sens, il a aussi celui de remuer la terre (L. Favre, *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, v° *Bouter*).

P. 145, l. 41 : Ou plutôt ainsi J. C'est à peu près la forme que devrait avoir la bouture, dont une partie serait verticale et l'autre oblique.

P. 146, l. 17 : *La coquille*, ὄστρακον. L'emploi de ces tessons avait pour but d'empêcher la terre qui couvrait la partie supérieure des souches, de se sécher ou d'être emportée par la pluie.

P. 149, l. 40 : *Et plusieurs mesmes qui ne le firent oncques*. Le grec καὶ τῶν ἰδιωτῶν οἱ πλείστοι, et même la plupart des particuliers. Il est probable que La Boétie avait écrit : *et plusieurs mesmes qui ne le furent oncques*.

P. 150, l. 3 : *Or la faut il nettoyer qui la veut semer*. Il faudrait placer une virgule après le mot nettoyer. Il y a là un tour qui était des plus usités au xvi^e siècle, mais qui cause souvent de l'embarras au lecteur d'aujourd'hui. *Qui*, est mis pour *si on*, *si quelqu'un* (j'ai expliqué cette formule dans mes notes sur P. de Brach); et le membre de phrase « *qui les jettera dans l'eau* » veut dire : « si quelqu'un les jette dans l'eau », εἴ τις ἐμβάλλοι (xx, 11), dit le grec. (R. D.)

P. 151, l. 32 : *Mais tout le monde cognoit la terre, qu'elle ne faut iamaïs à faire bien à qui luy en fait*. Ce passage est un de ceux où l'on peut le mieux constater la nature des efforts faits par La Boétie, et comme traducteur et comme artisan de langage. Le Grec dit (xx, 14) : γῆν δὲ πάντες οἶδασιν ὅτι εὖ πάσχουσα εὖ ποιεῖ. On voit comment le mouvement de la phrase est conservé dans la version de notre auteur. Non seulement il

maintient au mot principal le rôle essentiel que ce mot a dans le grec, mais il cherche encore à faire passer en français l'hellénisme dont la phrase de Xénophon offre un exemple notable, et il croit à la possibilité d'introduire dans notre langue un gallicisme équivalent. — La phrase grecque présente ce que les grammairiens ont appelé une *attraction* (Matthiæ, *Gram. Gr.*, § 296, 3; et 630). C'est une construction bifurquée, où le verbe, accompagné d'abord d'un régime direct, est, aussitôt après, suivi d'une reprise par proposition complétive commandée par la conjonction *que* (ὅτι), et dans laquelle le régime du premier membre devient sujet du second : *Et vidit Deus lucem quod esset bona* (Genèse, I, 4). *Metuo fratrem, ne intus sit* (Térence, *Eun.*, III, v. 62). Buttman et Burnouf (*Gram. Gr.*, § 388, 9) avaient eu raison d'observer que ce tour spécial se produisait particulièrement avec les verbes οἶδα, ἀκούω, etc. La Boétie a cru pouvoir faire passer en français le même idiotisme, en se servant de verbes de même signification. Un peu plus loin, dans ses vers français, il dira (p. 303, son. XXV) :

Je me sens bien que j'en suis hors d'alaine.

Du reste, d'autres écrivains du même temps tentèrent de naturaliser ce tour grec. De Brach a dit (t. I, p. 190) :

Quand elle, qui le voit qu'a la mort il soupire ;

et l'on trouve encore dans Regnier (*sat.* X, 115) :

*Je jugeai ce lourdaud, à son nez authentique,
Que c'étoit un pédant.*

L'idiotisme en question n'a pas subsisté dans notre langue; mais on voit avec quel soin il avait été essayé par les écrivains savants du XVI^e siècle, et comment il entra réellement dans l'usage pendant une importante période littéraire. (R. D.)

P. 151, l. 55 : Le texte grec parle d'une route de deux cents stades. M. Feugère rappelle très justement un passage de Columelle, XI, 1.

P. 153, l. 45 : *Penible*, dans le sens de : « ami du labeur », δὲ τὴν φιλοπονίαν. De Brach a donné le même sens à ce mot :

Des penibles nochers les ames marinières

Ce vers est extrait de son poème intitulé : *Les Manes de Monluc*. (R. D.)

P. 155, l. 35 : *Pour traverser à quelques pas*, c'est-à-dire quelque passage. Montaigne prend le mot *pas* dans le sens de *passage* d'un livre (*Essais*, I, 42). Voy. aussi Brantôme (éd. L. Lalanne), t. III, p. 261. — Xénophon appelle κλειυσταὶ ceux qui étaient ainsi chargés de commander les rameurs et de leur marquer la cadence.

P. 156, l. 17 : *Targue* ou *targe*, sorte de bouclier carré. Brantôme (éd. L. Lalanne), t. III, p. 251; — De Brach (éd. Dezeimeris), t. I, p. 3; t. II, p. 25, 60. Montaigne, *Essais* (édition originale, réimpression Dezeimeris et Barckhausen), t. I, p. 347; t. II, ch. 10.

LES RÈGLES DE MARIAGE DE PLUTARQUE

Page 159 : Sur Henri de Mesmes, seigneur de Roissy et de Malassise, nous nous contenterons de renvoyer à ses *Mémoires inédits*, publiés par M. Édouard Frémy (Paris, E. Leroux, s. d., in-18) et précédés de la *Vie publique et privée de Henri de Mesmes*. C'est à lui que Henri Estienne, qui lui avait dédié, en 1562, sa traduction latine des *Hypotyposes pyrrhoniennes* de Sextus Empiricus, dédia aussi, en 1565, son *Traité de la conformité du langage françois avec le grec*. En 1552, il avait épousé sa cousine, Jeanne Hennequin, fille de Oudard Hennequin, conseiller et maître des comptes.

P. 161 : Ce petit traité est intitulé Γαμικά παραγγέλματα. On ne sait rien du Pollion, auquel Plutarque adresse ces *Præceptes conjugaux*. Quant à Eurydice, elle avait été l'élève du philosophe et l'on a même prétendu, mais sans preuves, qu'elle était sa fille.

P. 161, l. 1 : Les divisions adoptées dans la traduction de La Boétie sont prises dans l'ouvrage suivant : *Plutarchi Chæronei, philosophi et historici clarissimi, opera moralia quæ in hunc usque diem latine extant universa* (Basileæ, apud Mich. Isingrinium, 1541, in-f°). Les *Præcepta connubialia*, qui occupent les pages 22-25, sont accompagnés de manchettes dont quelques-unes ont été traduites en français. Amyot a également adopté, à quelques différences près, les divisions de cette version latine.

P. 161, l. 12 : Ἰππόθορος ; « cantio quæ equabus coeuntibus accinebatur ad eas magis stimulandas » (Henri Estienne, *Thesaurus*, éd. Didot). Voy. aussi Plutarque, *Symposiaques*, livre V, question 5.

P. 161, l. 13-14 : La Boétie altère le sens volontairement. Le traité de Plutarque étant dédié à une jeune mariée, La Boétie, avec beaucoup de tact, a senti que notre langue, en telle condition, se refusait à dire certaines choses et à tolérer certaines comparaisons. (R. D.)

P. 162, l. 23 : Plutarque, *Vie de Solon*, ch. 37.

P. 163, l. 60 : Dans cette phrase, comme ci-dessous, l. 50 et suiv., La Boétie a mieux compris le texte grec qu'Amyot et l'a mieux rendu.

P. 164, l. 29 : *Chevir*, venir à bout. Montaigne : « si les choses se rendent à notre mercy, pourquoi n'en chevrons-nous, ou ne les accommodons-nous à nostre avantage » (*Essais*, l. I, ch. 40).

P. 165, l. 38 : Montaigne cite ce propos et le met dans la bouche de Théano, la femme de Pythagore et non sa bru, comme il le dit. M. J.-V. Le Clerc fait remarquer justement que cette réflexion se trouve dans Héro-dote, I, 8.

P. 165, l. 51 : Plutarque fait ici une ingénieuse application de la fable de Phébus et Borée, Ἥλιος καὶ Βορρῆας. Voy. Ésope, fable 306 (éd. Coray, p. 200-202, où elle se trouve sous quatre formes). Chacun connaît la belle fable de La Fontaine (liv. VI, fable III). On trouvera dans l'édition de La Fontaine, publiée dans la collection des *Grands Écrivains* (t. II, p. 8), l'historique de cette allégorie.

P. 165, l. 62 : Plutarque, *Vie de Caton l'Ancien*, ch. 35.

P. 166, l. 25 : Les monstres, τὰς ἐπιφανείας, c'est-à-dire les superficies.

P. 167, l. 38 : Montaigne rappelle cette coutume des rois de Perse (*Essais*, I, I, ch. 29).

P. 168, l. 14 : Platon, *les Lois*, I, V, trad. Victor Cousin, t. VII, p. 281-282.

P. 169, l. 40 : *Meslange* était alors féminin et ne s'employait au masculin qu'en poésie, d'après Nicot. Montaigne le fait cependant masculin (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 73).

P. 169, l. 55 : Plutarque, *Vie de Paul Émile*, ch. 7.

P. 170, l. 21 : *Dot* a été masculin, d'après son origine étymologique, dans tout le XVI^e siècle. C'est ainsi que Montaigne l'emploie (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 68). — *Les charmes et le reste* ; le grec porte : καὶ φάρμακα καὶ τὸν κέστον. La Boétie avait dû écrire, *et le ceste*, c'est-à-dire la ceinture de Vénus.

P. 170, l. 27 : *Des dons*. Le grec porte : μὴ τοῖς ὄμμασι γαμεῖν, μηδὲ τοῖς δακτύλοις. M. Feugère a remarqué judicieusement que La Boétie avait dû écrire : *aussi peu se doit l'on marier des doigts*.

P. 171, l. 35 : Diogène de Laerte, II, 33.

P. 171, l. 38 : Le grec ajoute : τὴν δὲ καλὴν· τί οὖν, ἂν σώφρων γένομαι ; Et si elle est belle : Que sera-ce si je suis sage ? La Boétie a omis ce dernier membre de phrase.

P. 171, l. 41 : *Le tyran sicilien*, c'est-à-dire Denis l'Ancien. Voy. Plutarque, *Vie de Lysandre*, ch. 3.

P. 171, l. 56 : *A la nocie Junon*, τῇ γαμελίᾳ Ἥρᾳ, à laquelle était consacré le mois de janvier ou γαμηλιῶν.

P. 172, l. 3 : *Sentant à la drogue comme l'aloé*. Le texte ajoute : *ou toute autre drogue médicale*. — *Sentir à* est souvent employé par Montaigne : « figues qui sentoient au miel » (II, 12). C'est là un des *gasconnismes* qui ont excité la colère de Pasquier contre le style de Montaigne (*Lettres*, XVIII, 1).

P. 172, l. 5 : *Qu'il sacrifiait aux Grâces*. Montaigne rappelle ce trait dans les *Essais*, II, 17. — Sur Xénocrate, on peut consulter la thèse de M. Denys Van de Wynpersse (*De Xenocrate Chalcedonio*, Leyde, 1882, in-8°).

P. 173, l. 42 : Plutarque, *Vie de Phocion*, ch. 42.

P. 173, l. 52 : *Le calcon*, c'est-à-dire les caleçons. La Boétie et Amyot traduisent ainsi le grec περισκελίδας.

P. 173, l. 54 : Sur Théano, dont il a été question un peu plus haut, voy. *Dictionary of greek and roman biography and mythology* de W. Smith, qui analyse et résume tous les renseignements sur cette femme célèbre.

P. 173, l. 62 : *Vénus de Lide*. Le grec porte : τὴν Ἥλειων Ἀφροδίτην. La Boétie avait écrit Vénus d'Élide.

P. 174, l. 11 : *Plus cognus* : ἄδοξότερους, dit le texte grec, c'est-à-dire moins honorés.

P. 175, l. 39 : M. Feugère a écrit sur ce passage une remarque très juste qu'il importe de reproduire ici : « Le grec porte le contraire, et Amyot s'est conformé à la lettre du texte, en traduisant : « Celui (le mariage) de ceux » qui couchent seulement ensemble » (τῶν συγκαθευδόντων) ; *seulement* est ajouté. La Boétie a supposé que la négation avait été omise par Plutarque, ou plutôt par ses éditeurs, et il l'a suppléée ; évidemment, c'est avec raison : dans le premier cas, en effet, ne voit-on pas qu'il est question des époux unis par le cœur ; dans le second, de ceux qui ne sont unis que par le corps ; dans le troisième, de ceux que ne joint entre eux ni l'un ni l'autre

lien, qui *demeurent*, mais qui ne *vivent* pas ensemble. Je m'étonne que la correction, dont le français de La Boétie suggère la pensée, n'ait été indiquée par aucun critique. La ressemblance de *ou* et de *ou* explique d'ailleurs très bien l'omission fautive de la négation dans le texte. »

P. 175, l. 45 : A Rome, sous la République, les donations entre époux étaient interdites, et tout acte fait en fraude de cette défense était frappé d'une nullité radicale et absolue, *ipso jure nihil valet quod actum est* (l. III, § 10, Digeste, *De donat. inter vir. et ux.*, liv. XXIV, tit. I). Cette règle se relâcha sous l'Empire.

P. 175, l. 50 : *Lepte*. Il y avait deux villes du nom de Leptis en Lybie : Leptis major (aujourd'hui Lebida) et Leptis minor (Lempta).

P. 176, l. 21 : Ainsi que le remarque M. Feugère, Plutarque s'éloigne un peu de Xénophon (*Anabase*, l. I, ch. 7). Montaigne a suivi le récit de celui-ci (*Essais*, l. I, ch. 47).

P. 176, l. 30 : Euripide, *Médée*, v. 193 et seq.

P. 177, l. 42 : *Le Poète*, c'est-à-dire Homère, *Iliade*, ch. XIV, v. 208-210.

P. 177, l. 57 : Euripide, *Andromaque*, v. 930.

P. 178, l. 19 : *A chef de pièce*, au bout de quelque temps. Voy. dans le *Dictionnaire historique* (éd. L. Favre, v^{ie} *Chef et Pièce*) les exemples de Noël du Fail, de Pasquier, etc., recueillis par Lacurne de Sainte-Palaye. — *Fuitif*, l'usage a préféré la forme savante *fugitif* (Thurot, *De la Prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle*, t. II, p. 230).

P. 178, l. 30 : Au sens propre le *coutre* ou *coultre*, du latin *culter*, est le couteau placé en avant du soc de la charrue. Le gascon *coutre* désigne aussi la charrue à défricher (Cénac Moncaut, *Dictionnaire gascon-français*, v^o *Coutre*). Ici La Boétie le prend dans le sens de labourage. Je ne connais pas d'autre exemple de cette dernière acception.

P. 178, l. 31 : Scyros et Raria étaient deux bourgs de l'Attique, consacrés l'un et l'autre à Cérès.

P. 179, l. 33 : *De la ville Pelis qu'ils appellent Bœuf-Joug*. — Ce passage a été différemment interprété. « On ne connaît, dit M. Feugère, aucun endroit dans l'Attique qui ait porté ce nom; aussi plusieurs, et particulièrement Amyot, ont-ils cru préférable de lire ὑπὸ πύλιν; il faudrait traduire alors : qui avait lieu tout près de la ville. Wyttenbach, dans ses *Observations*, t. I, p. 897, n'approuve pas cette correction, quoiqu'il soit porté à croire tout ce passage corrompu. »

P. 179, l. 35 : *Sème*. La *sème* désigne encore en Poitou la saison des semences (Favre, *Glossaire du Poitou*, v^o *Sème*).

P. 179, l. 38 : Dans une pièce aujourd'hui perdue.

P. 179, l. 46 : *Gorge le Rhéteur*. Sur la circonstance ici rapportée, voy. Philostrate, *Vit. Soph.*, I, 7. — Le Mélanthe, dont il est question, est vraisemblablement le poète dramatique, contemporain d'Aristophane.

P. 179, l. 55 : *Le palais et les amis*; ἀγορὰν καὶ φίλους, c'est-à-dire le public et ses propres amis.

P. 180, l. 11 : Sur cette croyance des anciens, M. Feugère renvoie à Elien, *Nat. an.*, V, 11.

P. 180, l. 18 : *Tigre* était épïcène. Montaigne l'emploie au masculin.

P. 180, l. 23 : *Teintes en greine*. La *greine* ou *graine* est la cochenille ou kermès employée dans la teinture de l'écarlate. Voy. les exemples

recueillis par M. F. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, v^o *Graine*.

P. 181, l. 36 : Platon, *Lois*, l. V, traduction Cousin, t. VII, p. 259.

P. 181, l. 50 : *Timoxène*. Reiske a supposé (t. VI de son édition, p. 547) que c'était la femme même de Plutarque, mais Wytttenbach ne partage pas cette opinion.

P. 181, l. 59 : *Garderobe*. Montaigne l'emploie au féminin (*Essais*, l. I, ch. 31).

P. 182, l. 1 : *Qu'on les t'a montrées*. Construction fréquente chez les écrivains du XVI^e siècle. Voir les passages de P. de Brach que j'ai signalés, dans l'*Index* de cet auteur, aux articles « Pronom personnel » et « Construction du pronom personnel ». (R. D.)

P. 182, l. 8 : Homère, *Iliade*, ch. VI, v. 429, et Euripide, *Hécube*, v. 280.

P. 182, l. 30 (texte et manchette) : Montaigne a fait usage de ce passage et en a transcrit le mot caractéristique (*amas*, au sens d'embryon), dans le 8^e chapitre du premier livre des *Essais*. Cette circonstance paraît de nature à confirmer encore l'attribution à Montaigne de ces manchettes manuscrites. (R. D.)

P. 183, l. 57 : Voy. ces vers de Sapho, dans les *Analecta* de Brunck, t. I, p. 57, πρὸς τινα πλουσίαν, ἀλλ' ἀμαθῆ καὶ ἄμουσον γυναῖκα.

LETTRE DE CONSOLATION

DE PLUTARQUE A SA FEMME

Page 185 : Montaigne avait épousé, le 23 septembre 1565, Françoise de La Chassaigne. Lorsqu'il écrivait à sa femme, de Paris, le 10 septembre 1570, pour lui dédier la *Lettre de consolation* de Plutarque, traduite par La Boétie, Montaigne venait, en effet, de perdre le premier enfant issu de son mariage. Voici ce qu'on trouve, à ce propos, sur l'exemplaire des *Éphémérides* de Beuther annoté par Montaigne : « 1570. Iunius, 28. naquit de Francoëse de la chassaigne & de moë vne fille que ma mere et mōs^r le presidāt de la chassaigne pere de ma fame surnōārent thoinette. c'est le premier enfant de mon mariage. Et mourut deus moës apres. » (D^r J.-F. Payen, *Documents inédits sur Montaigne*, n^o 3. 1855, in-8^o, p. 12.) C'est bien la fille « longuement attendue au bout de quatre ans de nostre mariage ». Montaigne se trompe seulement en écrivant à sa femme qu'elle a perdu cette fille « dans le deuxieme an de sa vie ». C'est le deuxième mois qu'il eût fallu dire, et l'enfant dut mourir à la fin d'août 1570.

P. 186, l. 8 : Voyez, au sujet de cette date, les remarques que nous faisons plus bas sur la lettre de Montaigne à M. de Foix.

P. 187 : La *Lettre de consolation* ne se trouve pas dans le recueil des opuscules de Plutarque (Bâle, 1541, in-folio), où les divisions des *Règles de mariage* ont été prises. C'est sans doute pour ce motif que la traduction de La Boétie n'est point partagée en paragraphes, dans l'édition originale. Nous avons essayé de suppléer à ce défaut en adoptant ici les divisions introduites par les éditeurs modernes. Les nôtres correspondent à celles

de l'édition de Fr. Dübner dans la *Collection grecque* de Didot (*Œuvres morales*, t. I, p. 734-739).

P. 188, l. 12 : Reiske propose (t. VIII, p. 400) la leçon suivante adoptée par les éditeurs subséquents : οἶδα ἀγαπητὴν διαφερόντως γενομένην, « et je sais qu'elle fut l'objet de notre vive tendresse ».

P. 188, l. 18 : *Attrempé*, modéré, bien réglé. Montaigne, qui emploie au moins deux fois le mot *attrempance* (*Essais*, l. II, ch. 12 ; l. III, ch. 1) ; a dit également : « L'ame est un air receu par la bouche, eschauffé au poumon, attrempé au cœur, et espandu par tout le corps » (*Essais*, l. II, ch. 12, éd. Naigeon, t. II, p. 289).

P. 188, l. 30 : Montaigne fait allusion à ce passage (*Essais*, l. III, ch. 4).

P. 189, l. 38 : Ces vers d'une tragédie d'Euripide, aujourd'hui perdue, *Phaëton*, nous ont été conservés par Plutarque. Voy. *Euripidis fragmenta*, publiés par F.-G. Wagner, dans la *Collection grecque* de Didot, p. 806.

P. 189, l. 61 : *N'en rien*, c'est-à-dire « ni en rien ». (R. D.)

P. 190, l. 12 : *Aux festins et aux jeux*. Le texte grec porte : ἐν βακχεύμασι, c'est-à-dire aux Bacchanales.

P. 190, l. 31 : *De la mesme source*. Le grec porte ἐκ μιᾶς πηγῆς. L'édition originale de la traduction de La Boétie dit *de la même force*. C'est une erreur évidente et facile à comprendre, que M. Feugère a corrigée.

P. 191, l. 60 : L'aîné des enfants de Plutarque se nommait Autobule.

P. 192, l. 18 : *Pour les servir*. Montaigne employait le verbe *servir* comme intransitif, et les exemples abondent dans les *Essais*. On en trouve également dans La Boétie lui-même. Voy. ci-dessus *Discours de la Servitude volontaire*, p. 2, l. 5.

P. 192, l. 26 : Dans la *Consolation à Apollonius* (*Œuvres morales*, dans la *Collection grecque* de Didot, t. I, p. 133), Plutarque rapporte plus longuement le même apologue et le met dans la bouche d'un ancien philosophe.

P. 193, l. 40 : *Tiennent en serre*. « *Tenir en ses serres* se dit proprement de quelqu'un de ces oiseaux (les oiseaux de proie), quand il tient entre ses griffes quelque petit oiseau ; mais nostre langage use de cette phrase, parlant de celui qui tient quelqu'un à sa mercy » (Henri Estienne, *de la Précellence du langage françois*, éd. Feugère, p. 133).

P. 193, l. 45 : *Entourné*, entouré. Montaigne, *Essais*, l. I, ch. 19.

P. 193, l. 51 : Il est évident que le premier éditeur a oublié un mot ; c'était l'équivalent du grec ἄλειμμα qui désigne la friction avec parfums qu'on se faisait donner au bain. La Boétie avait dû écrire ou « frictionner » ou « oindre ». (R. D.)

P. 194, l. 11 : « Il est question d'un personnage de ce nom dans plusieurs traités de Plutarque, et particulièrement dans celui où il examine *pourquoi la Pythie ne rend plus des oracles en vers*, ch. 7 ». (L. Feugère.)

P. 196, l. 13 : *Faire prendre grand saut*, c'est-à-dire apporter un grand trouble. Plutarque a dit οὐδ' ἐπιφέρουσι συντυχικὰς ὀλισθήσεις.

P. 197, l. 41 : *Riches mecaniques*. La Boétie a essayé de rendre ainsi le grec τοῖς ἀνελευθέροις.

P. 197, l. 43 : *N'en usent point, quand ils l'ont perdu*. Il y a ici une lacune qui défigure la traduction de La Boétie. Le texte grec porte οἱ πολλὰ συνάγοντες οὐ χρῶνται παροῦσιν, ἀλλὰ θρηγοῦσι καὶ δυσφοροῦσιν ἀπολομένων,

c'est-à-dire « ceux qui n'usent pas des biens qu'ils ont, mais se plaignent et se lamentent s'ils viennent à les perdre ».

P. 197, l. 43 : J'estime qu'il y a ici un mot mal transcrit et une ligne omise. Je lirais « maniaques » à la place de *mécaniques*, dont on trouverait difficilement des exemples en signification si étrange. Remarquer d'ailleurs que le premier *a* de « maniaque » a pu, dans l'écriture cursive, figurer un *e* et un *c* aux yeux du copiste et causer son erreur. — Quant à la ligne omise, je la restituerais ainsi : « ... n'en usent point *tant qu'ils le possèdent, mais le pleurent et se désolent* quand ils l'ont perdu ». Cela répondrait exactement au grec ; et le parallélisme d'expressions : *tant qu'ils... quand ils*, expliquerait la méprise si fréquente en typographie dans des cas semblables. (R. D.)

P. 198, l. 7 : *Par mystère aux fêtes de Bacchus*. La science moderne n'est pas très exactement informée sur les anciens mystères, à cause du silence qu'on exigeait des initiés. L'initiation était cependant assez accessible. Les mystères de Bacchus sont les plus anciennement mentionnés.

P. 199, l. 36 : Tout ce membre de phrase a été ajouté par La Boétie. Il supplée heureusement à ce que Plutarque a dit et qui ne nous a pas été conservé. Voy. la note par laquelle Reiske a voulu expliquer ce passage et qui confirme la traduction de La Boétie (t. VIII, p. 413, note 38).

P. 199, l. 37 : Ce vers, dont Plutarque ne cite ici que la fin, est cité en entier dans la *Consolation à Apollonius*. C'est un vers de Théognis. Voy. R.-F.-P. Brunck, *Gnomici poetæ græci* (Argentorati, 1784), in-12, p. 18, v. 419.

P. 199, l. 59 : Les éditeurs terminent en effet par le mot *λείπει*. Reiske remarque (t. VIII, p. 414, note 41) que rien ne semble manquer et que le texte est complet. Il suffit de répéter *ἔχωμεν*, qui se trouve un peu au dessus, ou de suppléer un autre verbe, *διαφυλάττωμεν* ou *διατηρώμεν*, par exemple. C'est ce que La Boétie a compris.

STEPHANI BOETIANI POEMATA

Page 203 : En dédiant au chancelier de L'Hospital les vers latins de La Boétie, Montaigne rendait hommage à celui qu'il regardait comme un des meilleurs poètes latins de son temps (*Essais*, l. II, ch. 17).

P. 205, l. 12 : *Regret de sa part*. L'erreur ici est évidente, et les éditeurs de Montaigne ont eu raison de corriger et de mettre : *de sa perte*.

P. 207 : *Ad Belotium et Montanum* (I). — J'ajouterai ici quelques renseignements destinés à rectifier la notice consacrée à Jean de Belot dans les *Généalogies des maîtres des requêtes ordinaires de l'hostel du Roy* de Blanchard. Jean Belot y est qualifié de chevalier, sieur du Treuilz, et ses armes sont indiquées comme étant d'argent à trois pals de gueule, au chef d'azur, chargé d'un croissant montant d'argent, accosté de deux étoiles d'or. Au contraire, dans un jugement rendu par lui et conservé au Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale (*Pièces originales*, vol. 284, dossier 6141, p. 5), il se qualifie de « seigneur et vicomte de Pommyers ». D'après Blanchard, Charles IX ayant créé, par un édit

du mois de décembre 1568, quatre nouvelles charges de maîtres des requêtes de son hôtel, en plus des treize charges précédemment créées, Belot fut pourvu d'une de ces quatre charges par lettres patentes données à Paris, le 8 janvier suivant. Il prêta serment au Parlement et au Grand Conseil les 13 et 17 du même mois. En 1569, Jean de Belot fut envoyé en Berry en qualité de « commissaire deputté par Sa Majesté pour l'exercice de la justice et execution de ses edictz en la ville de Bourges et bailliage de Berry ». (Voy. le jugement susmentionné du 30 juillet 1569.) La *Généalogie* de Blanchard dit qu'il mourut en 1569. D'après l'*Histoire du Languedoc* (t. V, p. 307) de dom Vaissète, il fut envoyé à Toulouse, en mai 1571, en compagnie de Molé, conseiller au Parlement de Paris, pour y remplir une mission semblable à celle dont il avait été chargé en Berry. Il la remplit, paraît-il, avec une modération que les historiens protestants ont louée. Quelques pièces concernant Jean de Belot sont conservées au Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale (*Pièces originales*, vol. 284, dos. 6141, pp. 2, 3, 4 et 5). — Il ne fut pas seulement loué par Ronsard et par Baïf, mais encore par Passerat (éd. Prosper Blanchemain, t. I, p. 185) et par Amadis Jamyn (Paris, 1582, liv. I, f° 28).

P. 208, v. 16 : M. Feugère fait remarquer que la forme *præstasse* ne se rencontre nulle part; *præstari* et *præstatus* sont fort douteuses. Voy. Forcellini, *Lexic.*, Padoue, 1827 (3^e édit.), t. III, p. 666.

P. 208, v. 45 : Ingénieuse allusion à ce vers de Virgile (*Æn.* X, 377) :

Ecce maris magno claudit nos obijce pontus.

Voir la note de Pierius sur la leçon *obice*. (R. D.)

P. 209, v. 49 : *Peregrinum cælum*, expression d'Ovide (*Trist.*, IV, VIII, 25). (R. D.)

P. 209 : *Ad Carliam uxorem* (II). — Ces vers adressés à Marguerite de Carle forment des strophes composées d'un petit asclépiade, d'un glyconique, d'un iambe dimètre et d'un second glyconique.

P. 210, v. 41 : Je lirais :

*o liceat diu
Vitam non sine te, Carlia, ducere
Intactam pariter malis.*

M. Feugère, en traduisant ce passage dans son *Étude*, n'a pu rendre ce *nam sine te* qui serait un non-sens. (R. D.)

P. 210 : *Ad Michaellem Montanum* (III). — La Boétie fait usage ici de la strophe alcaïque.

P. 211, v. 16 : *Reicit* pour *rejecit*.

P. 211, v. 17 : Il serait utile d'écrire ici *Virtus* avec une majuscule, ainsi que plus bas (v. 30) *Voluptas*, à cause de la personnification qui est la base même de l'allégorie de Prodicus. (R. D.)

P. 211, v. 25 : L'antiquité s'est maintes fois servi de cette allégorie, inventée, dit-on, par le sophiste Prodicus. Voy. notamment Xénophon, *Mémoires*, II, 1, et Silius Italicus, *Puniques*, XV, 18-128.

P. 211, v. 33 : *Purpureæ genæ* serait préférable.

P. 212, v. 37 : Ce vers est défiguré. M. Feugère l'a rétabli ainsi :

Luxuque et annis : ast anus impudens.

P. 212, v. 37 : Ce vers a été mal reproduit. On y a introduit des mots qui devaient être des variantes et la mesure est brisée. (R. D.)

P. 212, v. 49 : Ponctuez : *At, puer, effuge*. (R. D.)

P. 213 : *Ad Musas, de antro Medono Cardinalis Lotharingi* (IV). — La grotte de Meudon, élevée en 1556 par Philibert Delorme dans le parc du château de Meudon, qu'il avait bâti pour le cardinal de Lorraine, était célèbre alors. Ronsard (*Eglogue* III) l'a chantée à propos du mariage (février 1558) de Charles de Lorraine et de Claude de France, fille de Henri II. Bernard Palissy en parle dans un *Devis d'une grotte pour la Roynne Mère* (*Œuvres*, éd. B. Fillon et Louis Audiat, t. I, p. 3). En voici une description d'après un voyage manuscrit cité par Benjamin Fillon dans ses *Lettres écrites de la Vendée* (p. 49) : « A deux lieues de Paris est Meudon, où se voit, dans le bois, une admirable et merveilleuse grotte, enrichie d'appuis et d'amortissemens de pierre taillée à jour, de petites tourelles tournées et massonnées à cul de lampe, pavée d'un pavé de porphyre bastard, moucheté de taches blanches, rouges, vertes, grises et de cent couleurs différentes, netoyée par des esgouts faits à gargouilles et à muffles de Lyon. Il y a des colonnes, figures et statues de marbre, des peintures grotesques, compartimens et images d'or et d'azur et aultres couleurs. Le frontispice est à grandes colonnes cannelées et rudentées, garnies de leurs bases, chapiteaux, architraves, frises, corniches et moulures de bonne grâce et juste proportion ; le vase et taillouer soustenu sur les testes des vertus, approchant à la moyenne proportion des colosses, enrichies de feuilles d'acante et de branche-ursine, pour soustenir la plainte du bastiment très bien conduit et bien achevé ; mais les troubles y ont fait d'irréparables ruines et surtout aux tuyaux qui ont été rompus. » Cette description date du XVII^e siècle. Dans les premières années du XVIII^e siècle, le Dauphin, fils de Louis XIV, faisait construire un château sur cet emplacement. D'après le Dr Robert (*Histoire de la commune de Meudon*, p. 47), il ne reste plus actuellement de la grotte qu'une grande terrasse en briques rouges, qui soutient le parterre situé devant le château.

P. 213, v. 1 : Ces vers sont des phaléciens. La Boétie en a fait usage assez fréquemment.

P. 213, v. 1 : Quand Montaigne appelle Virgile « le maistre du chœur » (*Essais*, I, 36), il se souvient du vers latin de son ami :

Dic, ô Calliope, chori magistra ;

mais La Boétie avait lui-même dans la mémoire un vers d'Hésiode (*Théogonie*, 79), où il est dit de Calliope : ἡ δὲ προφερεστάτη ἀπασέων. Du reste, toute cette pièce est pleine de réminiscences d'Hésiode, traitées avec un tact particulier et une préoccupation très frappante de la forme. Au lieu de prendre de toutes pièces des passages des anciens, ainsi que le faisaient Ronsard et Baif, l'ami de Montaigne, devançant A. Chénier, s'est inspiré seulement des vieux maîtres, et les a variés en adaptant à son sujet ce qui l'avait frappé chez eux, et en s'appropriant, même pour dire autre chose, les tours particulièrement gracieux du langage. C'est ainsi que, au vers 19, il se souvient du vers 5 de la *Théogonie* :

Καί τε λωεσσάμεναι τέρενα χροά Περμησσοῖο ;

la scène étant changée pour lui, il transforme l'image, mais l'hellénisme contenu en ce vers avait un charme qui ne pouvait lui échapper : il l'a fait passer en latin :

Vos, mersæ caput (heu!) sacris in undis.

Ronsard, au même moment, ne faisait pas si bien dans ses imitations. Si on lit, dans sa fameuse *Ode à L'Hospital*, la mise en œuvre des mêmes passages d'Hésiode, on les verra utilisés d'une façon bien moins délicate. (R. D.)

P. 215 : *Ad Belotium cùm donaret Carmina quinque pœtarum* (V). — Il a paru plusieurs recueils sous ce titre au XVI^e siècle. Le plus célèbre, et celui que La Boétie avait sans doute donné à Belot, est le volume dont la première édition parut à Venise, chez Valgrisius, en 1547, sous ce titre : *Carmina quinque illustrium pœtarum* (pet. in-8°). La seconde édition vit le jour deux ans après, à Florence (apud Laurentium Torrentinum). Toutes deux sont maintenant fort rares, la première surtout. — Les cinq poètes sont Bembo, André Navagero, Balthasar Castiglione, Jean Cotta et Marc-Antoine Flaminio.

P. 215 : *Ad Chassaneum cùm illi donaret Solinum manu scriptum* (VI). — Pendant son séjour au Parlement de Bordeaux, La Boétie eut deux collègues du nom de La Chassaigne : le célèbre président Geoffroy de La Chassaigne et son fils cadet, le conseiller Joseph de La Chassaigne, dit le jeune, écuyer, seigneur de Pressac. C'est à celui-ci que La Boétie s'adresse. Quoique laïque, il avait obtenu un office de conseiller clerc, le 7 juillet 1543, et devint plus tard président. Homme fort studieux et grand admirateur de l'antiquité, ainsi que le déclare Élie Vinet, il fut l'ami de Pierre de Brach (*Œuvres poétiques*, t. II, p. 98) et le beau-père de Michel de Montaigne, qui épousa sa fille Françoise. Joseph de La Chassaigne mourut le 28 juillet 1572.

P. 216, v. 4 : Rien n'indique dans cette pièce que ce manuscrit de Solin fut de la main même de La Boétie, comme l'a écrit M. Feugère. M. Dezeimeris a remarqué, avec raison, que ce devait être un manuscrit ancien, car les éditions de Solin abondaient déjà alors et un manuscrit récent n'aurait eu aucune valeur (*Remarques sur Plutarque*, p. 104). Je rappellerai en outre qu'Élie Vinet avait donné, à Poitiers, en 1554, une nouvelle édition du *Polyhistor* de Solin, d'après un manuscrit appartenant au couvent des Dominicains de Bordeaux et qui lui fournit aussi le texte d'Eutrope et de Florus. Voy. sur ce manuscrit l'introduction du volume suivant : *C. Julii Solini Polyhistor, ex antiquis Burdegalensium Dominicanorum codicibus, ita restitutus, ut nunc primum natus et editus videri possit; index locupletissimus, in tres divisus, rerum, auctorum citatorum et novorum verborum indices, in quibus multa monuit de varia scriptura, nonnulla etiam explicuit, dum exemplaria conferret, Elias Vinetus Santonensis* (Pictavis. Enguilberto Marnesio excudebatur, mense maio M. DLIII, ex Regis privilegio in quinquennium. In-4° de 144 pp., plus 8 pp. liminaires et 32 pp. d'index).

P. 216 : *Ad Pomerium* (VII). — Sauvat de Pomiers, sieur du Breuil, en Médoc, conseiller lay au Parlement de Bordeaux depuis le 29 août 1519. Issu d'une vieille famille de légistes bordelais, il fut lui-même une des lumières de sa compagnie (Cf. De Lurbe, *de Illustribus Aquitaniæ viris*,

p. 103). Devenu président aux enquêtes, le 23 novembre 1533, il résigna plus tard son office de conseiller en faveur de son fils, Pierre, qui fut admis au serment en mai 1554, le même jour que La Boétie. Par une grave dérogation aux usages et aux ordonnances, que semblait justifier la haute science du vieillard, Sauvat de Pomiers demeura président aux enquêtes, quoiqu'il ne fût plus conseiller (Brives-Cazes, *le Parlement de Bordeaux et la Cour des Commissaires de 1549*, p. 176 et 194).

P. 216 : *Ad Charidemum* (VIII). — Charidème est un nom emprunté par La Boétie à Martial, pour désigner le personnage, objet de cette épigramme.

P. 216, v. 6 : La même pointe se retrouve dans le sonnet xxvii du 3^e livre des *Meslanges* de De Brach (t. II, p. 197 de mon éd.), et, plus près de la rédaction de La Boétie, dans une épigramme de Théodore de Bèze, in *Poardum*, p. 94 des *Amœnitates poeticæ*. Mais il semble vraiment que Molière ait lu les vers de La Boétie, lorsqu'il a dit :

*Prenez cette matoise, et lui donnez la main ;
Toute la ville en corps reconnaîtra ce zèle,
Et vous épouserez le bien public en elle.*

L'Étourdi, III, 2. (R. D.)

P. 216 : *Ad Danum* (IX). — Voy. sur Lambert Daneau et sur cette pièce, qui lui est adressée, ce que nous avons dit dans l'*Introduction*, p. LXXII.

P. 216 : *Ad Fauguerollum* (X). — Lancelot de Mosnier, sieur de Fauguerolles, conseiller lay au Parlement de Bordeaux depuis février 1537, devint président, le 13 décembre 1554, en remplacement de Guillaume Lecomte (Brives-Cazes, *loc. cit.*, p. 205).

P. 216, v. 2 : Homère avait dit πολύτροπος (*Odyssée*, I, 1 ; X, 330). De Lurbe applique la même épithète à André Thevet (*De illustribus Aquitania viris*, p. 146).

P. 217 : *In Nævolum* (XI). — C'est un nom qu'on trouve dans Juvénal (*Sat.*, IX, 1) appliqué à un avare, et qu'on rencontre assez fréquemment dans Martial.

P. 217, v. 8 : Il est également question d'un *Rufinus* dans les *Épigrammes* de Martial (III, 31).

P. 217 : *In Lavianum* (XII). — Sur Gaillard de Lavie, conseiller lay au Parlement de Bordeaux, contre lequel ces distiques semblent être dirigés, voy. ce qui a été dit ci-dessus, dans l'*Introduction*, p. LXXIV, note 3.

P. 218 : *De fugâ Caroli Imperatoris, eversis Teruana et Hedino* (XIII). — Au sortir du siège de Metz, Charles-Quint s'empara, pour se venger de sa défaite, de Théroutanne et d'Hesdin, que l'incurie de Henri II laissa prendre et raser. Ce monarque sortit enfin de sa torpeur, et il lui suffit d'assembler une armée pour paralyser les efforts de Charles-Quint, réduit à l'impuissance par le duc de Guise devant Metz. L'empereur recula sans livrer bataille. — Sur ce sujet qui a inspiré Buchanan et Du Bellay, voyez notamment H. Forneron, *les Ducs de Guise et leur époque*, t. I, p. 177.

P. 218 : *In horologium Margaretæ Lavalix* (XIV). — Marguerite de Laval, première femme de Jean Dorat. Celui-ci, alors principal du collège de Coqueret, épousa, par acte passé le 21 décembre 1548, suivant Moréri, « en l'église paroissiale de Saint-André des Arcs à Paris, Marguerite de Laval, par sentence de l'official de Josas, comme il est porté dans ledit acte, où Dorat est nommé Jean Disnemandi, *aliàs* Dorat ». Pour de plus

amples renseignements sur ce mariage, voyez la notice placée par M. Marty-Laveaux en tête des poésies françaises de Jean Dorat, dans la *Pléiade française*, p. XXII.

P. 218 : *Ad Maumontium surdum* (XV). — Jean de Maumont, limousin comme Dorat et helléniste comme lui, était fort lié avec Jules-César Scaliger, comme La Boétie; cette liaison commune ne nuisit sans doute pas à leurs relations. On trouvera dans les *Poemata* de Scaliger (1574, in-8°) des vers adressés à Maumont (p. 213 et 452 de la 1^{re} partie notamment), et dans le recueil des *Lettres* de Scaliger, publié par Dousa en 1600, se rencontrent plusieurs lettres à Maumont avec des réponses de celui-ci.

P. 219 : *In adultores poetas* (XVI). — J'ignore à qui cette pièce s'adresse et à quel personnage s'applique le prénom de *Charles* qu'on trouve au premier vers; peut-être est-ce le cardinal Charles de Lorraine.

P. 219, v. 16 : *Visius*, François de Guise. Sur son expédition à Naples, voy. H. Forneron, *les Ducs de Guise et leur époque*, t. I, ch. 6, p. 189.

P. 219, v. 20 : *Theatinis*; allusion au pape Paul IV, fondateur de l'ordre des Théatins. On trouve la politique du souverain pontife analysée dans l'ouvrage de M. Georges Duruy sur *le Cardinal Carlo Caraffa*.

P. 220, v. 31 : La Boétie n'est pas juste pour la prise de Calais, qui fut un fait d'armes fort important.

P. 220 : *De morte Bontani* (XVII). — J'ai vainement cherché, un peu partout, le nom de cet obscur avocat.

P. 222 : *In tumulum Sardoni Calvimontis avunculi* (XVIII). — Sardon de Calvimont était frère de Philippe de Calvimont, mère d'Estienne de La Boétie, et oncle maternel de celui-ci. Ainsi que son frère Charles de Calvimont, Sardon de Calvimont était chanoine de l'église Saint-Front de Périgueux. Voy. ci-dessous *Appendice II*.

P. 222, v. 7 : Il faut lire *lemma*, c'est-à-dire le titre inscrit en tête de ces vers. (R. D.)

P. 223 : *De morte Julii Cæsaris Scaligeri* (XIX). — Ces vers de La Boétie sur la mort de Jules-César Scaliger ont été reproduits par Joseph Scaliger en tête de la *Poétique* de son père (*J.-C. Scaligeri, viri clarissimi, Poëtices libri septem*. Apud Antonium Vincentium, 1561, in-folio). On les trouve également dans la plupart des éditions postérieures de la *Poétique*, notamment dans celle de 1581 (apud Petrum Santandreum, in-8°), et dans celle de 1607 (in bibliopolio Commeliano, in-8°). La pièce publiée par Joseph Scaliger contient quelques variantes intéressantes. C'est pour ce motif que nous la donnons ici dans son entier.

STEPHANI BOETII, REGII BURDIGALÆ SENATORIS, DE JULIO CÆSARE
SCALIGERO CARMEN,
AD VIDUM BRASSACUM, PRÆSIDEM.

*O, Vide, versu si queam superstitie
Fugacis ævi prorogare limites,
Factisve laudem demereri posteram,
Hæc vna, Vide, cura jam restat mihi:
Omnia parato ferre, dum vitæ brevi
Memores nepotes aliquid addant gloria.
Quis nanque certos mortis implacabilis
Tardare speret ictus? quando pharmacis*

Fugitare mortem primus Æsculapius
 Velat peremptus : nunc et alter Iulius
 Extinctus alget, atque acerbo funere
 Victor fatetur artis impotentiam,
 Non hunc fefellit villa vis recondita
 Salubris herbæ, saltibus seu quam aviis
 Celat nivosus Caucasus, seu quam procul
 Riphæa duro contegit rupes gelu.
 Hic jamque spectantes ad Orcum non semel
 Animas repressit victor, et membris suis
 Harere succis compulit felicibus,
 Negrique avaras Ditis elusit manus.
 Quid tandem ? et ipse non minus videt modo
 Visenda cunctis stagna livida stygis :
 Vnumque restat, vividum nomen viri,
 Immune lethi non Charonta sentiet,
 Latrantris ora nec timebit Cerberi.
 Hoc ille doctis providus mandaverat
 Servare chartis, quas in hos, fati memor,
 Pararat usus : spes nec hunc fallat sua.
 Nam longa gratis Cæsarem nepotibus
 Sacrabat ætas : Cæsarem teret legens
 Mirator orbis : lector et dicet frequens
 Hoc incola felix Agennum claruit,
 Verona civæ. At interim nos, Brassacæ,
 Quos Cæsaris perierat amissi dolor,
 Extrema tristes exequemur munera.
 Te, Vide, sacris deditum decet magis
 Curare longi funeris solennia :
 Me in veste pulla, frigidum juvat pio
 Rigare fletu Cæsarem : non illum ego
 Lugere vivus desinam forsam meis
 Et ipse mox luctum relicturus parem,
 Ævum omne flendo ducitur mortalibus :
 Miserique luctu continentur mutuo
 Lugemus, aut lugemur omnes in vicem.

P. 223, v. 1 : *Vide*. Sur Guy de Galard de Brassac, consultez l'*Introduction*, p. LXXVI.

P. 225 : *Ad Michaellem Montanum* (XX). — Montaigne faisait grand cas de cette « satire latine excellente, par laquelle il (La Boétie) excuse et explique la précipitation de nostre intelligence si promptement parvenue à sa perfection ». C'est, en effet, l'une des œuvres de La Boétie les plus importantes par ses dimensions et c'est peut-être la plus intéressante à étudier, à cause des sentiments particuliers dont elle nous a conservé la trace.

P. 226, v. 40 : *Cedo libens*, etc. M. Feugère fait remarquer que Montaigne n'est ni moins généreux ni moins modeste, et qu'on peut appliquer aux deux amis ces belles paroles de Tacite : « Vixerunt mira concordia, per mutuam caritatem, invicem se anteponendo » (*Agricola*, c. 6).

P. 228, v. 102 : *Inexpensum* : « On ne trouve qu'*expensus* dans les auteurs anciens ; ils n'ont pas employé ce mot avec la particule négative qui en modifie ici le sens. » (Léon Feugère.)

P. 230, v. 160 : La loi *Julia de Adulteriis*, rendue par Auguste l'an 737 de Rome, qui édictait des peines contre les adultères.

P. 231, v. 206 : *Desultim* (de *desultare*) ne se rencontre pas dans les bons auteurs et la forme *immerseris* (de *immerso*), qu'on trouve un peu plus bas, est elle-même rare.

P. 233, v. 247 : *Limine laevo* porte l'édition originale; nous avons adopté la correction de M. Feugère.

P. 233, v. 273 : Montaigne cite ce vers, dans les *Essais*, accouplé à un vers d'Ovide (l. I, ch. 40).

P. 234, v. 296 : Montaigne cite également les vers suivants (*Essais*, l. II, ch. 12), avec quelques légères variantes :

Pungit.
In cute vix summa violatum plagula corpus,
Quando valere nihil quemquam movet. Hoc juvat unum,
Quod me non torquet latus, aut pes : cætera quisquam
Vix queat aut sanum sese, aut sentire valentem.

P. 235 : *In tumultum Martialis Belotii, patris* (XXI). — Je n'ai trouvé nulle part des renseignements sur Martial de Belot, qui était le père de Jean de Belot, dont nous avons déjà rencontré plusieurs fois le nom.

P. 236 : *In tumultum Francisci Ovisii* (XXII). — Les récits de la mort du duc de Guise sont nombreux. Nous rappellerons seulement ici que Lancelot de Carle, qui assista le duc à ses derniers moments, a laissé une ample relation de ses propos et de sa fin. Consultez sur les diverses éditions de l'opuscule de Lancelot de Carle une note publiée par M. Tamizey de Larroque, dans les *Vies des poètes bordelais et périgourdiens* de Guillaume Colletet, p. 25. Cet opuscule fut traduit en latin par Jean Le Vieil, qui composa lui aussi des vers latins sous ce titre : *De cæde Francisci Lotareni, Guisii ducis magni, lugubre carmen* (Paris, Claude Fremy, 1563, in-8° de 4 ff.). M. Baguenault de Puchesse a résumé et discuté les documents originaux sur cette mort, dans une étude faite sur les lieux mêmes de l'assassinat de Poltrot de Méré (*Le Contemporain*, février et mars 1867).

P. 236, v. 3 : Dans une pièce aujourd'hui perdue et qui devait différer sensiblement de la XVI^e du présent recueil, dans laquelle La Boétie se montre moins favorable au duc de Guise.

P. 236 : *In malum librum Clinici de febris* (XXIII). — Il est impossible de dire, à l'aide de ces seules indications, de quel livre et de quel médecin il est ici question.

P. 236, v. 3 : *Lucifuga*. M. Feugère a corrigé heureusement en lisant *lucifugax*.

P. 237 : *Jô. Aurati de Androgyno et senatu semestri* (XXIV). — On trouvera la biographie de Dorat, consciencieuse et détaillée, en tête de l'édition de ses poésies françaises donnée par M. Ch. Marty-Laveaux, dans la *Pléiade française* (1875, in-8°). Consultez également la thèse latine de M. Paul Robiquet (*De Joannis Aurati, poetæ regii, vita et latinè scriptis poematibus*. Paris, 1887, in-8° de 140 pp.). Cette pièce-ci n'a pas été recueillie dans les *Poematia* de Dorat (Paris, 1576, in-8°), réunis fort à la hâte, comme on le sait, très fautifs et très incomplets. On y trouve seulement deux pièces de vers composées sur un androgyne, né à Paris en juillet 1570 (p. 27 et suivantes). Elles avaient précédemment été publiées à Lyon, avec une planche, et traduites en français par de Chevigny. On trouve également quelques distiques de Dorat, de *Androgyno infante*, publiés dans les *Deliciæ poetarum gallorum*, 1^{re} partie, p. 269.

P. 237, v. 2 : La fable de l'Androgyne est racontée dans le *Banquet* de Platon, qui la met dans la bouche d'Aristophane (*Banquet*, ch. XIV et XV).

Voy. les œuvres de Platon, édition Hirschig, t. I, p. 671, dans la *Collection grecque-latine* de Didot.

P. 238, v. 19 : *Empusa*, spectre ou fantôme diabolique qu'Hécate envoyait visiter les malheureux. Il prenait toutes sortes de formes et avait un pied d'airain et un pied d'âne (Cf. *Thesaurus* d'Henri Estienne, édition Didot, v^o ἔμπουσα).

P. 238, v. 22 : La division du Parlement de Paris en semestres, c'est-à-dire en fractions ne devant siéger que six mois, eut lieu en 1554, par un édit porté en avril, à l'instigation du cardinal de Lorraine. Voici comment De Thou explique l'origine de la pièce de Dorat : « *In eamque rem, Joannes Auratus, tunc aulicorum puerorum præceptor, et mox professor regius, vir divini ingenii, carmen elegantissimum, sed petulanti libertate, in gratiam cardinalis Lotharingi, qui negotium illud urgebat, conscripsit; quo amplissimum ordinem androgyno Platonis comparat : et sicut propter fastum et nimiam insolentiam Jovis jussu divisum illum tradunt, sic senatum plus æquo superbum et ferocientem a consultissimo principe divisum esse dicit; ac fore ut, si inolescere pergat, ex semestri trimestris, atque ad extremum sesquimestris et menstruus efficiatur; adeo ut locum tandem dicterium habiturum sit, Lunam ut menseis, sic magistratus regere.* » (Jac. Aug. Thuani, *Historiæ sui temporis*, liv. XIII. Edit. de Buckley, t. I, p. 471.)

P. 239 : *Authoris responsio* (XXV). — Sur cette réponse de La Boétie, voy. le quatrain de J.-C. Scaliger, publié dans l'*Introduction*, p. LXXIV, note 1.

P. 239, v. 7 : Il y a ici une réminiscence d'un mot d'Hésiode passé en proverbe (*Travaux et jours*, v. 40) :

Οὐδὲ ἴσασιν ὅσω πλέον ἥμισυ πάντος.

Xénophon y avait déjà fait allusion, ci-dessus p. 151, l. 53.

P. 241 : *In cænolaphium Joannis Bironis* (XXVI). — Jean de Gontaud, baron de Biron, père du maréchal de Biron, commença à servir en Italie au siège de Parme. Il se trouva aux batailles de la Bicoque et de Pavie, où il fut fait prisonnier. Gentilhomme de la chambre du roi (1547), ambassadeur auprès de Charles-Quint et de Jean III de Portugal (1548), il devint dans la suite capitaine de cent hommes d'armes et gouverneur de Saint-Quentin. Il fut fait prisonnier à la journée du 10 août 1557 et fut enfermé à Tournay, où il mourut de ses blessures. Dans l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison de France* (t. VII, p. 304), le P. Anselme publie l'extrait suivant d'une lettre de l'abbé de l'Isle à son frère François de Noailles, évêque de Dax, datée du 25 août 1558 et concernant cette mort : « Il y a quatre ou cinq jours que M. de Boisseac, de la maison de La Mothe-Fénélon, revint de Flandres, où il étoit allé pour voir M. de Biron, et traiter de sa rançon; mais il le trouva mort d'un demi-jour devant qu'il y arrivât; de quoi le roi eut grand regret quand il lui fut dit, ayant même scû que les indignitez et rigueurs que lui tenoit le comte de Mansfeld, son maistre, lui avoient fait avancer ses jours, et dont il a chargé M. de Saint-Sulpice, son gendre, en lui donnant son état de gentilhomme de la chambre, de faire porter son corps à Notre-Dame de Paris, comme en la plus grande, célèbre et fréquentée église de France,

avec une épitaphe en lieu, autour ou sur sa tombe, le plus apparent, qui contienne la qualité du défunt, sa prison, et façon de dire sa mort, chargeant expressément d'y mettre ces propres mots : « Par le cruel et inhumain traitement du comte de Mansfeld, son maître. »

P. 242 : *De morte Borbonii, marchionis de Beaupreau* (XXVII). — Henri de Bourbon, marquis de Beaupréau, était fils unique de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et de Philippe de Montespédon, qui avait été dame d'honneur de Catherine de Médicis. Le marquis de Beaupréau tomba de cheval à Orléans, dans un tournoi avec le comte de Maulévrier, et mourut le 10 décembre 1560 des suites de ses blessures, à l'âge d'environ quatorze ans. Son épitaphe a été faite en vers français par Jean Passerat (*Poésies françaises*, publiées par Prosper Blanchemain, t. II, p. 122).

P. 242, v. 3 : Le roi François II était mort quelques jours seulement auparavant, — dix-sept mois après la mort de son père — et on a vu, dans l'*Introduction*, pour quelle raison La Boétie se trouvait alors à Orléans.

P. 243, v. 12 : Ces vers de La Boétie sur la mort du marquis de Beaupréau sont reproduits dans l'*Histoire généalogique de la maison de France* de Louis et Scévole de Sainte-Marthe (Paris, 1627, t. II, p. 232). On les rencontre aussi, mais fort inexactement rapportés, dans les *Mémoires de L'Estoille* (*Mémoires pour servir à l'histoire de France*, Cologne, 1719, t. I, p. 6).

P. 243 : *Ad J.-C. Scaligerum* (XXVIII). — Cette pièce a été fort élégamment traduite par M. Dezeimeris dans l'*Introduction* mise en tête des *Remarques et corrections sur Plutarque* (*Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, t. I, p. 107). On y trouvera également traduite la pièce adressée par Scaliger à Brassac et à laquelle La Boétie répond ici (*Ibid.*, p. 105).

P. 243, v. 1 : Allusion aux vers *scazons* ou boiteux employés par Scaliger dans sa lettre et par La Boétie dans sa réponse. Scaliger a dit lui aussi dans sa *Némésis* (*Poemata*, 1574, 1^{re} partie, p. 62), en parlant d'Hipponax, le prétendu inventeur du vers scazon :

Qui claudicante fortius currit pede.

VERS FRANÇOIS DE FEU ESTIENNE DE LA BOÉTIE

Page 245 : Le titre placé en tête des *Vers françois* est la reproduction fac-similé de l'édition originale. Nous ne ferons ici que compléter la description bibliographique :

Petit in-8° de 19 ff. chiffrés, et 1 feuillet final blanc. Signatures Aij-Eiij.

F° 1. Lettre de Montaigne à M. de Foix.

F° 5. Vers françois de feu E. de La Boétie.

F° 8. Chant XXXII. Des plaintes de Bradamant.

F° 12. Chanson.

F° 13 v°. Sonnets.

Ce petit opusculé est excessivement rare, avec la date de 1571, et n'a pas été signalé jusqu'ici par les bibliographes. L'unique exemplaire, isolé, que j'aie rencontré, est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal,

Belles-Lettres, n° 6540 (Réserve). C'est le même qui se trouve mentionné sous le n° 12782, dans le catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière, dressé par Nyon l'ainé (t. IV, p. 82). J'en trouve un autre exemplaire, portant cette même date de 1571, réuni aux traductions et aux vers latins de La Boétie. C'est le volume inscrit sous le n° 511 de la collection Payen, à la Bibliothèque nationale. Cet exemplaire est particulièrement précieux, car, sur le titre, on lit la signature de Montaigne, ce qui confirme absolument l'exactitude de la date. — La plupart des exemplaires, comme ceux de la *Mesnagerie*, portent la date de 1572. Ceux-ci offrent une analogie complète avec ceux de 1571.

P. 247 : Paul de Foix, comte de Carmain, l'un des esprits les plus cultivés et les plus élevés de son temps, prit part aux négociations du traité de Troyes et représenta la France, en qualité d'ambassadeur, en Écosse, en Angleterre, à Venise et à Rome. Nommé archevêque de Toulouse, il mourut à Rome en 1584, à l'âge de cinquante-six ans. Voy. les regrets de Montaigne sur cette mort dans les *Essais*, l. III, ch. 9.

P. 250 : Cette date ne doit pas être acceptée sans examen. L'*Avertissement au Lecteur*, mis en tête des opuscules de La Boétie (ci-dessus, p. 62), est daté de Paris 10 août 1570; la lettre à Madame de Montaigne (ci-dessus, p. 186), de Paris 10 septembre 1570; et celle-ci à M. de Foix, de Montaigne 1^{er} septembre 1570. Il suffit de rapprocher ces trois dates pour remarquer qu'elles ne concordent pas. En les adoptant, Montaigne, qui était à Paris le 10 août, serait venu à Montaigne le 1^{er} septembre et serait retourné à Paris le 10 septembre, ce qui est matériellement impossible avec les moyens de transport dont on disposait alors. L'une de ces dates est inexacte : ou bien Montaigne, qui était chez lui pour la mort de sa fille, aurait dû dater de son habitation la lettre qu'il adressait à sa femme; ou bien Montaigne ne quitta pas Paris, pendant l'impression des opuscules de La Boétie, achevée le 24 novembre 1570, et alors c'est de Paris et non de Montaigne que dut être adressée la lettre à M. de Foix. Cette dernière hypothèse me paraît la plus probable.

P. 251, v. 11 :

*Car de mes vers quelque honneur qui me vienne,
Prou grande elle est, puisqu'elle est toute mienne.*

Pour expliquer ces deux vers, M. Feugère sous-entend le mot *gloire*. Il n'en est pas besoin. *Honneur* était épïcène et Montaigne l'a employé aux deux genres (Voizard; *Langue de Montaigne*, p. 76). La Boétie en use de même et, ici, il le fait féminin.

P. 252, v. 22 : *En trassant*, c'est-à-dire en raturant, en corrigeant. Montaigne s'est servi du mot de *trasseure* au sens de rature (*Essais*, I, 39).

P. 252, v. 29 : *Celui qui le devise*, celui qui en a fait le devis, dirions-nous maintenant, celui qui en a dressé le plan. On a déjà rencontré ce mot ci-dessus, p. 109, l. 60. De Brach (*Œuvres poétiques*, II, 90) :

Nostre antique palais fut par lui devisé.

P. 252, v. 30 : *Ouvrier*, dissyllabe. Les syllabes finales *ier*, *iez*, furent monosyllabiques jusqu'à Corneille (Quicherat, *Traité de versification française*, 2^e édition, p. 291).

P. 253, v. 72 : *Surjon*, petit jet d'eau qui sort naturellement de terre. Montaigne, *Essais*, l. II, ch. 12. De Brach, *Œuvres poétiques*, t. I, p. 274, et t. II, p. 97 (au figuré).

P. 254, v. 79 : Comme le fait remarquer M. Feugère, tout ce passage offre quelques ressemblances avec le début de l'*Orator* de Cicéron ; on en pourrait rapprocher plusieurs traits.

P. 254, v. 83 : *Le berger de Sicile*, Théocrite.

P. 255, v. 109 : Ces vers sont cités par Montaigne (*Essais*, l. III, ch. 13) avec quelques légères variantes. C'est là que les a pris Guillaume Bouchet, qui les cite à son tour dans les *Serées* (9^e serée, éd. Roybet, t. II, p. 129) :

*Ainsi veoid on, en un ruisseau coulant,
Sans fin l'une eau apres l'autre roulant ;
Et tout de reng, d'un eternal conduit,
L'une suy l'autre, et l'une l'autre fuyt.
Par ceste cy celle là est poulsee,
Et ceste cy par l'autre est devancée :
Toujours l'eau va dans l'eau ; et toujours est-ce
Mesme ruisseau et toujours eau diverse.*

Eloi Johanneau a essayé de justifier les rimes de ces deux vers en supposant qu'on prononçait *divesse* en Guyenne, au temps de La Boétie. Rien n'est moins justifié, et il n'est pas besoin de cette explication : la rime existe et suffisait alors.

P. 256, v. 147 : M. Feugère a corrigé *faillist-il* en *fallust-il*. Il a eu tort ; car l'autre forme était usitée au XVI^e siècle. Le comte Jaubert (*Glossaire du centre*) a cité cet exemple de Des Périers (*Cymbalum*, 72) : « Il n'y avoit si petit coquin à qui il ne me faillist tenir propos et rendre raison. » (R. D.)

P. 256, v. 152 : *Aux Thessaies vallées*, c'est-à-dire dans les vallées de la Thessalie, qui était réputée produire un grand nombre d'herbes magiques.

P. 256, v. 155 : *A un clin de tes yeux*. Le mot s'est conservé dans la locution *clin d'œil*. Montaigne l'emploie dans son sens original, action d'incliner, d'abaisser : « un seul clin de leur volonté » (*Essais*, l. II, ch. 12).

P. 257 : *Chant XXII. Des plaintes de Bradamant*. — Les poètes français ne tardèrent pas à s'essayer à traduire en vers quelques fragments de l'Arioste. Fort peu de temps après que l'opuscule de La Boétie eut paru, le libraire Lucas Breyer réunit quelques imitations de divers auteurs sous ce titre : *Imitation de quelques chans de l'Arioste par divers poetes françois, nommez en la quatrieme page suyvante* (Paris, 1572, in-8° de 72 ff. Le privilège est du 29 avril 1572). Les poètes sont Desportes, Saint-Gelais, J.-A. de Baif et Louis d'Orléans. Nous rappellerons, en outre, qu'une imitation qui s'appelle *Olympe* et contient le récit des amours d'Olympe et de Birenne se trouve dans le volume de Pierre de Brach intitulé *Imitations* (Bordeaux, 1584, pet. in-4° de 84 ff.).

P. 257, v. 3 : *Soupçon* était généralement féminin au XVI^e siècle. Montaigne le fait des deux genres, quoique plus volontiers féminin (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 72).

P. 257, v. 16 : Ici La Boétie a omis de traduire sept huitains, qui sont étrangers à la passion de Bradamant.

P. 257, v. 26 : Pyron ou Pyroïs était, avec Ethon, dont-il est aussi question dans l'Arioste, l'un des deux chevaux qui traînaient le char du Soleil.

P. 258, v. 27 : Est-il besoin de faire remarquer qu'il faut prononcer

demure? De Bèze reprochait aux poètes gascons de faire ainsi rimer *figure* et *engraveure*, *nature* et *heure*. Ce reproche est cité par M. Thurot dans le chapitre de son ouvrage sur la *Prononciation française* qu'il consacre à la prononciation de *eu* (t. I, p. 445).

P. 258, v. 31 : *Hébrieu*, dissyllabe. Voy. également Ch. Thurot, *De la Prononciation française*, t. I, p. 489.

P. 258, v. 34 : *Les glirs*, les loirs. Dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, M. Godefroy ne cite que l'exemple de La Boétie.

P. 258, v. 34 : *Les taissons*, les blaireaux. Est encore en usage dans le centre de la France (C^e Jaubert, *Glossaire du centre de la France*, v^o *tésson*). Gascon : *tachoun* (Cénac-Moucaud, *Dictionnaire gascon-français, dialecte du département du Gers*).

P. 259, v. 65 : Ce vers a une syllabe de trop; il faudrait supprimer *si*, comme l'a fait M. Feugère, ou le remplacer par *y*.

P. 259, v. 77 : *Les Furies*. — *Serpente*, employé dans le sens de femelle du serpent, l'a été jusqu'au XVII^e siècle. On le trouve dans La Fontaine (*Psyché*, dans les *Œuvres* de La Fontaine, éd. L. Moland, t. VI, p. 161).

P. 260, v. 101 : *Musart*, étourdi, irréfléchi.

P. 261, v. 123 : *Sans diffame*, sans mauvaise réputation, c'est-à-dire quelqu'un qui soit faible, mais non déshonoré.

P. 261, v. 131 : *Ordonnée*, bien réglée. C'est dans ce sens que Régnier a dit (*Satire VI*) :

*Ha ! que c'est chose belle et fort bien ordonnée
Dormir dedans un lit la grasse matinée.*

P. 262, v. 153 : *La paissoit*, la nourrissoit. Montaigne : « Tant y a, qu'il advient le plus souvent que le peuple a raison, et qu'on repaist ses yeulx de ce de quoy il avoit a paistre son ventre. » (*Essais*, l. III, ch. 6.)

P. 262, v. 166 : *Comment s'estoit la guerre demenée*, comment la guerre avait été conduite. Marot (dans Godefroy, v^o *Demener*) :

*Au bon vieux temps un train d'amour regnoit
Qui sans grand art et dons se demenoit.*

P. 263, v. 192 : Ici La Boétie a omis de traduire trois huitains, dans le récit du Gascon.

P. 263, v. 195 : *Si que*, si bien que. Fréquent avec ce sens, dans les *Essais*. Cf. Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 145.

P. 263, v. 196 : *Elle trouva*. Leçon fautive. M. L. Feugère corrige : *elle tourna*. L'italien dit, en effet, *volto*.

P. 264, v. 215 : Au XVI^e siècle, *ancien* était indifféremment dissyllabe ou trissyllabe. Voy. les exemples mentionnés par M. Thurot dans son ouvrage sur la *Prononciation française* (t. I, p. 538). Au contraire, *meurtrier*, qu'on rencontre au vers 235, fut dissyllabe jusqu'à Corneille. Ronsard a dit :

D'un trait meurtrier empourpré de son sang.

P. 264, v. 240 : La Boétie s'est arrêté ici, bien qu'il n'eût pas achevé de traduire l'épisode des plaintes de Bradamant, qui se continuent encore dans l'original italien.

P. 265, CHANSON : Cette chanson me paraît devoir être rapprochée des

vingt-neuf sonnets retrouvés par Montaigne après la publication du petit livret de 1571 et insérés dans les *Essais*. Il semble qu'elle fut la conclusion de cette passion « belle et noble » qui échauffa La Boétie « en sa plus verte jeunesse », et que Montaigne promettait à la belle Corisandre de lui dire, un jour, « à l'oreille ».

P. 265, v. 5 : *Les reflots de ta perjure foy*. — *Reflot* est formé sur *slot* comme *reflux* sur *flux*. — *Perjure* (aujourd'hui *parjure*) du latin *perjurus*, comme *perfaict* (aujourd'hui *parfait*) de *perfectum*.

P. 265, v. 9 : M. Feugère rappelle justement sous ce vers celui de Properce (III, 2, 16) :

Carmina sunt formæ tot monumenta tuæ.

P. 266, v. 31 : *Traistre*; on retrouve *traistre* ainsi employé au féminin un peu plus bas (v. 88) et ailleurs (p. 276, son. XIII, v. 3, et p. 296, son. XIV, v. 4).

P. 266, v. 34 : *Courage*, cœur. De Brach, *Œuvres poétiques*, t. I, p. 22, 23.

P. 266, v. 43 : M. Feugère cite Properce (II, 4, 11, et II, 9, 33), sous cette strophe et sous la suivante. Les vers de La Boétie rappellent, par leur allure, le sonnet de Baïf qui commence ainsi :

*Ni la mer tant de flots à son bord ne conduit,
Ni de nége si dru ne se blanchist la terre,
Ni tant de fruits l'automne aux arbres ne desserre,
Ni tant de fleurs aux prez le printemps ne produit, etc.*

Voy. les remarques dont M. Becq de Fouquières accompagne ce sonnet, dans son édition des *Poésies choisies de J.-A. de Baïf*, p. 120, note 5.

P. 267, v. 82-84 : De Brach a imité ce passage jusque dans la tournure de phrase et dans les mots (t. I, p. 153, v. 25-28, de mon éd.). (R. D.)

P. 268, son. I, v. 3 : *La nouvelle mer*, le Pont-Euxin. L'expression est empruntée à Catulle (IV, 24) : « *quum veniret a mare Novissimo* ». (R. D.)

V. 3 : *Nouvelle*, inconnue.

V. 4 : *Les tresors de la laine*, c'est-à-dire la toison d'or. Properce, III, XI, 12 : *Iret ut Aesonias aurea lana domos*. (R. D.)

V. 6 : *Carmes*, chants. Latin : *carmina*. Italien : *carmi*. — On retrouve une semblable allitération dans Du Bellay (*Regrets*, 12) :

*Je ne chante, Magny, je pleure mes ennuis,
Ou pour le dire mieux, en pleurant je les chante,
Si bien qu'en les chantant parfois je les enchante.*

V. 11 : *Que je sonne*, que je chante. Fréquent dans ce sens (Ronsard, Du Bellay, Baïf, De Brach, etc.).

P. 268, son. II, v. 1 : *Remaschant*, repassant en son esprit. Ronsard, *Odes*, l. III, à Charles de Pisseleu :

*Icy cestuy de la sage nature
Les faits divers remasche en y pensant.*

V. 6 : *Il rechigne*, il grince. Voy. l'étymologie de ce mot dans Littré, v° *Rechigner*.

V. 10 : *J'en consulteray... à ma maistresse*; ceci me paraît un souvenir de la langue espagnole, dans laquelle les verbes actifs exigent la préposition *à* lorsque leur régime est un être animé.

P. 269, son. III, v. 6 : *Que riches vous soyez, que vous soyez enrichis de sa possession.* Malherbe (dans un fragment) a dit :

[nos navires] *riches de la perte*
De Tunis ou de Biserte, etc.

et André Chénier a trouvé cette expression « heureuse et horacienne ». (R.D.)

V. 6 : Comme le remarque M. Feugère, cette expression est antique. Sophocle, au début de l'*Œdipe roi*, v. 31, dit que le royaume de Pluton est *enrichi* par la contagion qui dévore en foule les citoyens, ἄδης πλουτίζεται. La Fontaine, dans sa fable des *Animaux malades de la peste*, peint aussi d'un trait ce fléau, qu'il montre

Capable d'enrichir en un jour l'Achéron.

Ronsard a dit (*Amours*, II, son. 6, sur la mort de Marie) :

Ha ! Mort, en quel estat maintenant tu me changes !
Pour enrichir le Ciel, tu m'as seul appauvry.

De Brach (*Œuvres poétiques*, t. I, p. 228) :

Puis que les cieux ont eu ce qu'ils ont désiré,
Bien heureux se voyant enrichir de ma perte.

P. 270, son. IV, v. 1 : Supprimez la virgule après le premier vers. (R.D.)

V. 5 : Du Bellay venait de dire

Déjà la Nuit en son parc amassoit
Un grand troupeau d'étoiles vagabondes.

Olive, son. 83. (R.D.)

P. 270, son. V, v. 1 : La Boétie pétrarquise dans ce sonnet. En chantant Laure, Pétrarque avait joué sur le nom de sa maîtresse et sur celui du laurier (*lauro*), et Du Bellay, en célébrant son *Olive*, a employé plusieurs de ses sonnets (sonnet 115) à chanter l'olivier :

Pour mieux hausser la plante que j'adore
Jusqu'à l'egal des lauriers toujours verts.

V. 11 : *Cartes*, papiers. Latin et italien, *carta*.

P. 271, son. V, v. 12 : Tibulle, IV, 1, 24-27 :

At quodcumque mea poterunt audere Camenæ
..... *omne vovemus*
Hoc tibi, nec tanto careat mihi nomine charta.

Cf. Horace, *Od.* IV, IX, 30. (R.D.)

P. 271, son. VI, v. 12 : Supprimez la virgule entre le vers 11 et le vers 12.

V. 13 : *Penser* employé activement. Ronsard, *Hymnes*, II, 4 (Ed. P. Blanchemain, t. V, p. 184) :

Je ne fais que gemir et pense nuict et jour
Le moyen de guarir mes pleurs et mon amour.

P. 272, son. VII, v. 9 : *Aage*, durée de la vie (du latin *ætaticum*, *vie*). Montaigne : « Voire en la saison la plus licentieuse de mon aage. » (*Essais*, I, 19.)

P. 272, son. VIII : Nous avons déjà dit que le second livre des *Diverses amours* de Jean-Antoine de Baïf (Paris, 1572, p. 196) contient six sonnets de La Boétie, insérés sous ce titre : *Six sonets d'Estienne de La Boitie*. La présence de ces sonnets a été signalée en 1874, par M. Becq de Fouquières,

dans les *Poésies choisies de J.-A. de Baïf* (p. 184, note 1). L'année précédente, M. Édouard Tricotel les avait intégralement publiés, dans l'*Amateur d'autographes* (février 1873, p. 17-20), sous cette mention un peu inexacte : *Six sonnets inédits d'Estienne de La Boétie*. Depuis lors, M. Becq de Fouquières les a insérés dans les *Œuvres choisies des poètes français contemporains de Ronsard* (Paris, 1880, in-12, p. 209-212), et M. Marty-Laveaux les a reproduits en note de son édition nouvelle de J.-A. de Baïf, dans la *Pléiade française (Œuvres en rime de Jan-Antoine de Baïf, secrétaire de la chambre du Roy)*. Paris, 1882, in-8°, t. I, p. 412). Nous les reproduirons également. Le lecteur verra aisément, de la sorte, que les pièces recueillies par J.-A. de Baïf ne sont que des rédactions assez différentes de quelques-uns des sonnets publiés par Montaigne. Voyez ce que nous avons déjà dit, à ce sujet, dans l'*Introduction*, p. LXIII et LXIV. M. R. Dezeimeris a depuis longtemps fait une étude spéciale des questions que soulèvent ces deux versions d'une même œuvre; il publiera prochainement un livre où sera insérée cette discussion. — Le sonnet ci-dessous, qui correspond au sonnet VIII^e de Montaigne, est le quatrième des six sonnets publiés par Baïf (f° 196, v°; Marty-Laveaux, t. I, p. 414).

*Je veu qu'on sçache, Amour, comme elle estoit armee
Lors qu'elle prit mon cœur au dedans de son fort :
Afin qu'à ma raison nul n'en donne le tort,
Et de m'auoir trahy qu'elle ne soit blasmee.*

*La douceur de ses yeux des plus rudes aimée
Menant mille beautés fit le premier effort :
Son entretien pouffoit de grâces un ranfort :
Son esprit fut le chef de ceste belle armée.*

*Qu'usse ie fait tout seul? Ie me suis laissé prendre,
Et c'est à son esprit que ie voulu me rendre,
Qui me prit, qui me tient, qui a son gre me meine.*

*Ce tout divin esprit a sur moy tout pouuoir,
Mais puis qu'il faut souffrir, ie suis heureux d'auoir
Si iuste occasion de souffrir tant de peine.*

P. 273, son. IX, v. 3 : *Que je l'aie trouvé*, que je l'aie inventé. La Boétie s'est déjà servi du mot *trouvé* dans le sens de *controuvé* (ci-dessus, p. 9, l. 23).

P. 274, son. X, v. 8 : *Les parjurs*. C'est un exemple des nombreuses apocopes qui étaient tolérées alors en poésie.

V. 10 : *Trousse*, carquois. De Brach (éd. Dezeimeris), t. I, p. 172.

P. 274, son. XI, v. 3 : *Je lairrai, je laisserai*. Forme très fréquente dans Montaigne (*Essais*, I, I, ch. 23; II, 12, 17; III, 4, 9).

P. 275, son. XII, v. 1 : Le « livre thuscan », dont il est ici question, est le livre du *Courtisan* de Balthazar de Castiglione, qui parut en 1528 (*Il libro del Cortegiano del Conte Baldesar Castiglione*. Venetia, nelle case d'Alde romano. 1528, in-folio de 122 ff. non chiffrés). Cet ouvrage devint le bréviaire de l'homme de cour et les éditions italiennes en furent nombreuses. Jacques Colin d'Auxerre le traduisit en français pour la première fois en 1537 (*Le courtisan nouvellement traduit de langue ytalique en françois par Jacques Colin d'Auxerre*. Paris, V. Sertenas, 1537, in-8°). Le succès de ce « libro d'oro », comme l'appelaient les Italiens, fut aussi grand en France qu'au delà des monts, et les éditions françaises se trouvèrent aussi nombreuses que les éditions italiennes (Édouard Bourciez, *les Mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, p. 275 et 279). Le livre de Castiglione fut la source d'une importante littérature de cour. Je me bornerai à rappeler ici que le *Galateo* de Giovanni della Casa, paru en italien en 1558, fut presque aussitôt traduit pour la première fois en français par un compatriote de La Boétie, Jean du Peyrat, de Sarlat (*Le Galathée, ou la maniere et fasson comme le gentilhomme se doit gouverner en compagnie, traduit de l'italien en françois par Jean du Peyrat*. Paris, J. Kerver, 1562, pet. in-8°).

P. 275, son. XII, v. 4 : Lisez : Cortisane.

P. 276, son. XIII : Le sonnet que nous reproduisons ci-dessous est le premier des six sonnets insérés par J.-A. de Baïf au second livre de ses *Amours diuerses* (p. 196, r°; Marty-Laveaux, t. I, p. 412). Il correspond au sonnet XIII publié par Montaigne.

*Si onques i'u de vous quelque faueur,
Fausse legere inconstante rebelle,
Reprochez la, reprochez : quelle est-elle
Sinon ouuerte ou couuerte rigueur ?*

*Depuis le iour que vous donnay mon cœur,
Qu'ay-ie pensé qu'à vous estre fidelle,
Loyal, constant ? Vous, à m'estre cruelle,
A me hayr, à me voir en langueur ?*

*Dans peu de temps i'en verray la vengeance,
Et par ma mort. O douce mort, auance :
A mon regret i'ay la vie trop dure.*

*Cruelle, a vous le camp demeurera :
Mais vous fâchant ma mort me vengera,
Quand n'aurez plus qui vos fiertez endure.*

P. 276, son. XIV, v. 1 : *J'oy, j'entends*. Cf. Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 61.

V. 6 : *Je poise, je pèse*. Montaigne : « je l'ay poisé et remarqué en l'histoire du seigneur de Langey » (*Essais*, I, 16).

V. 9 : *J'en dis le grammercis, le grand merci*. On trouve *gramercy* dans la collection de l'*Ancien théâtre françois* de la Bibliothèque elzévirienne (t. I, p. 215). Montaigne : « je ne me puis dire nul grammercý » (*Essais*, II, 11).

P. 277, son. XIV, v. 14 : HOMÈRE, *Odyssée*, VIII, 167 :

Οὕτως οὐ πάντεσσι θεοὶ χάριεντα διδοῦσιν
ἀνδράσιν.

Montaigne a cité le vers de son ami dans les *Essais*, I, I, ch. 10. (R. D.)

P. 277, son. XV : Le sonnet ci-dessous est le cinquième des six sonnets insérés par Jean-Antoine de Baif au second livre de ses *Amours diuerses* (f° 197, r°; Marty-Laveaux, t. I, p. 414). Il correspond au sonnet XV publié par Montaigne.

*Tu m'as ouuert les yeux, Amour, ie le confesse,
Car ie ne fouloy voir que c'estoit de beauté,
De sçauoir, de vertu, d'adresse, de bonté :
Auioird'huy ie voy tout en ma belle Maistresse.*

*Or de voir & reuoir ses graces ie ne cesse :
Ie les pense & repense. A ma grand'loyauté
I'en dy mille mercis, pour auoir merité
De conoistre l'honneur qui tout orgueil abaisse.*

*I'ay de ce bien diuin l'entiere conoissance,
A toy seul i'en confesse, Amour, la redeuance :
Mais s'il faut dire vray, le trop sçauoir me nuit.*

*Tu m'as ouuert les yeux d'une lumiere pure,
Mais plus ie voy de biens, tant plus de maux i'endure :
Et le feu qui m'esclaire est celui qui me cuit.*

V. 14 : La Boétie a pris ce trait dans Pétrarque et s'en est servi ailleurs. Voy. ci-dessus la *Servitude volontaire*, p. 55, l. 39, et la note qui se rapporte à ce passage, p. 337. — On peut rapprocher le dernier tercet de ce sonnet du tercet final d'un sonnet de Pierre de Brach (*Œuvres poétiques*, I, 29) :

*Mais hélas ! de la voir de quoi m'a-t-il servi ?
Plus belle la voyant d'en estre plus ravi,
Et d'un plus grand plaisir tirer plus grand dommage.*

P. 278, son. XVI: J.-A. de Baïf a également publié ce sonnet. C'est le troisième des six sonnets recueillis par lui (*Diverses amours*, second livre, f° 196, v°; Marty-Laveaux, t. I, p. 413). Il correspond au sonnet XVI de Montaigne.

*Helas! combien de iours, hélas! combien de nuits
Ay-ie vescu banny doù mon cœur fait demeure?
C'est le vingtieme iour que sans iour ie demeure,
Mais ie passe en vingt iours plus d'un siecle d'ennuis.*

*Je n'en veu mal qu'a moy, fortuné que ie suis!
Si ie soupire & plein, si ie lamente & pleure,
C'est que ie m'eslongnay laissant à la malheure
La beauté qu'eslongner nullement ie ne puis.*

*Ma face, qui desia de rides labouree,
Par les ennuis soufferts se voit decolorée
Me fait rougir de honte. O douleurs inhumaines*

*Vous faittes grifonner mon poil deuant le temps:
Combien que ie fois ieune au conte de mes ans,
Las! ie suis desia vieil au conte de mes peines.*

V. 13: *Encor moindre je suis*, etc. On disait *moindre d'age*, *moindre d'ans*, mais la tournure avait vieilli.

P. 278, son. XVII, v. 6: Sur *fuir* dissyllabique, voy. les autorités rassemblées par M. Thurot dans son ouvrage sur la *Prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après le témoignage des grammairiens* (t. I, p. 549-550).

V. 9: *Que tu as long le bras*. Montaigne (cité par M. Feugère): « l'amitié a les bras assez longs pour se tenir et se joindre d'un coing du monde à l'autre » (*Essais*, III, 9).

V. 12: *Il t'a pleu que le sente*. Conformément à l'usage de son temps, Montaigne supprime volontiers le pronom de la première personne (Voizard, *Langue de Montaigne*, p. 96).

P. 279, son. XVIII, v. 14: *Trefve* se prononçait *treuve*, d'après Palsgrave cité par M. Thurot (I, 468).

P. 280, son. XIX: Le sonnet ci-après est le second des six sonnets insérés par Jean-Antoine de Baïf au second livre de ses *Amours diuerses* (f° 196, r°; Marty-Laveaux, t. I, p. 413). Il correspond au sonnet XIX publié par Montaigne.

*Enfant aueugle-né, c'est bien grande prouesse
Venir en trahison des flesches nous tirer?
N'as-tu d'autre plaisir que venir dechirer
Les cœurs mal asseurez de la simple ieunesse?*

*Ta mere, qui tout nu sans vergongne te laisse,
Monstre bien qu'on se doit loin de toy retirer.
O que sot est celui qui se laisse attirer
A ton enfance vieille, & double, & tromperesse.*

*Meurdrier, larron, pipeur, fay moy, fay hardiment,
Fay du pis que pourras : redouble mon tourment.
Je veu te deffier, & ne veu plus me pleindre.*

*Quel mal me peux tu faire (ô cruel sans mercy)
Que ie n'aye enduré? Je suis tant endurcy,
Fay desia tant souffert que rien ie ne doy craindre.*

P. 280, son. XX, v. 1 : *Sortisse* est la forme régulière de la troisième personne du présent du subjonctif, quoi qu'en ait dit M. Feugère. Montaigne : « Je ne puis me garder... que mon imagination ne se saisisse incontinent du palais d'Apollidon » (*Essais*, I, 51).

P. 281, son. XXI, v. 1 : *Premier*, premièrement.

V. 14 : Pétrarque a comparé plus poétiquement l'amant à un cerf blessé qui emporte, en fuyant, le trait dans sa blessure, et Joachim Du Bellay a repris cette comparaison (*Olive*, sonnet 70).

P. 282, son. XXII, v. 2 : Sénèque, *Hippolyte*, v. 283, et aussi v. 186.

P. 282, son. XXIII : Le sonnet ci-dessous est le dernier des six sonnets insérés par J.-A. de Baïf dans ses *Amours diuerses* (f° 197, r°; Marty-Laveaux, t. I, p. 414). Il correspond au sonnet XXIII publié par Montaigne.

*Fay senty les deux maux de l'amoureux martyre :
Soit de pres, soit de loin, si mal traité ie suis,
Que ie per iugement : & dire ie ne puis,
Fors que le mal presant me semble tousiours pire.*

*Eas! en ce choix forcé, que me faut-il elire?
Quand ie ne la voy point, les iours me semblent nuits,
Et sçay que de la voir viennent tous mes ennuis.
Mais deussé-ie auoir pis, de la voir ie desire.*

*Le soldat courageux blessé d'un coup de trait,
Sans prouver sa vertu, meurt avecque regret
De ne sentir le coup de quelque main connue.*

*Moy, qui conoy combien i'ay partout enduré,
De mourir pres & loin suis tousiours assuré.
Mais quoi? s'il faut mourir, ie veu voir qui me tuë.*

V. 1 : *Preuve*, épreuve.

V. 8 : On peut comparer ce quatrain à la fin d'un sonnet de De Brach (*Œuvres poétiques*, I, 136, sonnet XII) et voir les rapprochements qu'a groupés en note le savant éditeur.

P. 283, son. XXIV, v. 4 : *Sérée*, soirée. C'est le titre d'un ouvrage bien connu, du XVI^e siècle, *les Serées* de Guillaume Bouchet.

V. 8 : *Prée*, prairie. De Brach, *Hymne de Bourdeaux*, v. 129.

V. 11 : Le Médoc est cette partie du Bordelais, bornée à l'est et au nord par la Garonne, et au sud par le pays de Buch, qui s'étend le long des côtes de l'océan Atlantique. Comme on le sait, La Boétie avait épousé Marguerite de Carle, qui était veuve, en premières noces, de Jean d'Arsac, seigneur d'Arsac, du Castéra de Saint-Germain, de Lilhac et de Loirac en Médoc, et c'est dans le Médoc qu'il voulut se rendre dès qu'il se sentit atteint du mal qui devait l'emporter.

V. 14 : M. Feugère rappelle quelques traits de Sénèque le Tragique (*Hippolyte*, acte II, sc. 2), dont La Boétie paraît s'être souvenu dans sa description du bonheur des champs.

P. 284, son. XXV, v. 9 : *Je ne sçay que ce fut*, je ne sais ce que ce fut. La suppression de *ce* antécédent d'un relatif était fréquente alors; Montaigne, B. Des Périers, De Brach, etc., en usent souvent. — *Encontre*, contre.

VINGT-NEUF SONNETS D'ESTIENNE DE LA BOÉTIE

P. 285 : Sur Diane d'Andouins, qui avait épousé Philibert de Gramont, comte de Guiche, et qui fut célébrée sous le nom de la *belle Corisandre*, voyez ce que nous avons dit dans l'*Introduction*, page LXVIII, note 2.

P. 287 : Ces vingt-neuf sonnets de La Boétie ont été insérés par Montaigne dans les *Essais* dont ils forment le 29^e chapitre du livre premier. Voici comment Montaigne explique, à la fin du chapitre précédent, pourquoi il a substitué ces vers au *Discours de la Servitude volontaire* qu'il avait voulu tout d'abord imprimer : « Or, en eschange de cet ouvrage sérieux, j'en substitueray un autre, produit en cete mesme saison de son aage, plus gaillard et plus enjoué : ce sont vingt et neuf sonnets que le sieur de Poifferré, homme d'affaires et d'entendement, qui le connoissoit (La Boétie) longtemps avant moy, a retrouvé par fortune ches luy, parmy

quelques autres papiers, et me les vient d'envoyer, de quoy je luy suis tres obligé, et souhaiterois que d'autres qui detiennent plusieurs lopins de ses escrits, par cy, par là, en fissent autant. »

Ces vers parurent dans chacune des éditions des *Essais* publiées du vivant de Montaigne. Sur l'exemplaire de l'édition de 1588 corrigé de sa main et conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, Montaigne a biffé ces sonnets et a écrit : « Ces vers se voient ailleurs. » Plus tard, en 1595, M^{lle} de Gournay, dans l'édition des *Essais* qu'elle donna à cette date, dit plus explicitement encore : « Ces vingt-neuf sonnets d'Estienne de La Boétie ont été depuis imprimés avec ses œuvres. » De quelles œuvres M^{lle} de Gournay veut-elle parler ? Aucune édition des opuscules de La Boétie autre que la première n'est parvenue jusqu'à nous, celle de 1600 n'étant que la première avec un titre nouveau. M^{lle} de Gournay voudrait-elle parler d'un ouvrage aujourd'hui perdu de La Boétie, par exemple de l'*Historique description du solitaire et sauvage pays de Médoc*, comme on l'a prétendu ? Nous avons exposé ailleurs les raisons qui nous empêchent de croire à une semblable hypothèse. Voy. ci-dessous APPENDICE IV.

P. 287, son. I, v. 2 : Souvenir de Properce (III, XVII, 19) :

Quod superest vitæ, per te et tua cornua vivam, etc. (R. D.)

V. 5 : Cf. Horace, *Sat.* II, VIII, 61. (R. D.)

V. 6 : *Je me suis ris de toi*, je m'en suis moqué. Des Périers : « l'archidiaque ne savoit que faire, de s'en facher ou de s'en rire » (*Joyeux devis*, IV, 24).

V. 6 : La Fontaine employait encore ce tour (*Contes*, II) :

*N'a pas long temps, de Rome revenoit
Certain cadet...* (R. D.)

V. 8 : *Je le desadvouë* est mis ici pour « je le renie », et non pas, comme disait M. Feugère, pour « je m'en disculpe ». Le poète ne s'en disculpe pas, puisqu'il dit : *J'ay failly, je le voy*. (R. D.)

V. 10 : *Ne l'en traicte plus mal*, c'est-à-dire ne sois pas plus sévère à cause de cela. C'est une allusion à ces vers célèbres de Tibulle (I, VIII, 7) :

*..... Deus crudelius urit
Quos videt invitos succubuisse sibi.* (R. D.)

P. 288, son. II, v. 2 : *La poison* (lat. *potio*). Féminin conformément à l'étymologie. Montaigne : « l'impression de cette poison » (*Essais*, I, 51).

V. 3 : *Ait ouverte la porte*. La règle du participe passé était mal fixée au XVI^e siècle. On tendait cependant à ne faire accorder le participe avec le substantif que quand celui-ci le précédait. Voy. ci-dessus (p. 254, v. 85), une première infraction à cet usage :

*A bien depuis de ses rames menée
Par tant de flots le navire d'Enée,*

V. 5 : *Lui tout*, c'est-à-dire « lui, tout entier » :

C'est Venus tout entière à sa proie attachée

ou, comme avait dit Horace (*Od.* I, XIX, 9):

In me tota ruens Venus.

(R. D.)

V. 11 : *Amende*, c'est-à-dire : adoucis-toi, sois moins cruel. Le dernier vers du sonnet explique celui-ci. (R. D.)

P. 288, son. III, v. 3 : La Boétie a déjà dit (p. 30, l. 1) : « les ans... agrandissent l'injure ». Voy. la note p. 332, et aussi ci-dessous, p. 291, son. VI, v. 2.

V. 4 : Ceci est un souvenir direct de Marot (*Epigr.* 196) :

*Plus ne suis ce que j'ai esté
Et ne le scaurois jamais estre, etc.*

ce qui, d'ailleurs, dérivait d'Horace (*Od.* IV, I, 3) :

*Non sum qualis eram bonæ
Sub regno Cynaræ.*

(R. D.)

P. 289, son. IV, v. 1. : *C'estoit alors*, etc. Il faut comparer, pour le tour, le 1^{er} sonnet du *Songe* de Du Bellay. (R. D.)

V. 7 : M. Feugère a mal expliqué ce vers. *Son automne croulant* signifie : « secouant, faisant tomber les fruits de ses arbres ». J'ai expliqué (dans mes notes sur l'*Eroticos* de Plutarque, p. 67), la signification du mot *automne* en ce vers. (R. D.)

V. 8 : *Les peines avancées* ne signifie pas, comme le conjecture M. Feugère, « les peines prises auparavant », mais bien : « les peines dont on a fait l'avance ». Le paysan fait l'avance de ses peines, et l'automne les lui rembourse,

A l'usure paient l'avance de sa peine,

comme a très bien dit P. de Brach (t. I, p. 228 de mon éd.) en paraphrasant La Boétie. (R. D.)

V. 13 : M. Feugère se méprend encore en expliquant ce vers par : « si l'on peut compter sur l'avenir ». Tout le sonnet repose sur ce vers. La Boétie dit : « J'ai commencé d'aimer dans la saison des fruits, dans la saison qui acquitte les espérances de l'agriculteur : si l'on peut tirer un pronostic de cette circonstance quant au résultat de mes amours, je recueillerai, moi aussi, quelque fruit de ma longue attente. » — Il est plus que probable que La Boétie se souvenait de ce passage de Dante (*Inferno*, I, 41-43) :

*Si che a bene sperar m'era cagione
L'ora del tempo, e la dolce stagione.*

(R. D.)

V. 14 : Agathias (*Anthol. Palat.*, XI, 365) a dit, en employant le mot *ἔρος* (été) pour « moisson », comme La Boétie vient d'employer le mot *automne* pour « fruit » :

ἔσθλόν σοι τὸ ἔρος μαντεύομαι.

(R. D.)

P. 290, son. V, v. 6 : *Se pallist* ; Montaigne emploie ainsi fréquemment à la forme réfléchie les verbes qui indiquent un état d'âme : *se craindre*, *se jouir*, *se feindre*, etc.

P. 290, son. VI, v. 1 : *Ce dit*, placé ainsi au commencement de la phrase, me semble une tournure gasconne, et l'éditeur de De Brach a rapproché

avec raison cet exemple de La Boétie du vieux Noël gascon *Rebeillats bous, maynades*, qui débute de la sorte :

Sou dit Marie à soun gonyat :
« He Diu ! moun hil, qu'as tu troubat,
Per que ès si fort estounat ? »

(*Œuvres poétiques de Pierre de Brach*, par Reinhold Dezeimeris, t. I, p. 346).

P. 291, son. VII, v. 1 : *Los*, louange. Montaigne : « Ils attribuoient au rang le los qui appartenait au mérite. » (*Essais*, I, I, ch. 3.)

P. 292, son. VIII, v. 6 et suiv. : M. Feugère n'a pas du tout entendu le dernier vers qui est le résumé de tout le sonnet. Voici le sens de toute cette fin : « Quand pourrai-je te nommer de ton vrai nom, de ce nom qui se place de lui-même sous ma plume ? Si Astrée (la Justice) qui vivait au milieu des hommes de l'âge d'or, revenait parmi nous avec la Foi et le Droit (envolés jadis avec elle), ton nom pourrait alors se découvrir à tous ; mais c'est honte à notre temps cruel de m'obliger à le taire. Aussi, tant que ce temps durera, tu seras cachée sous le nom de ma Dordogne... Mais plutôt aie pitié de notre époque malheureuse, et laisse-moi dévoiler ton nom ; car, si je le dis (comme tu es une nouvelle Astrée), cet âge sera à son tour âge d'or, s'il doit jamais le devenir. » — Les derniers vers contiennent une allusion à la prédiction célèbre de Virgile (*Ecl.* IV, 6-9) :

Jam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna,
Jam nova progenies cælo demittitur alto.
Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum
Desinet, ac toto surget gens aurea mundo...

Cf. *Enéide*, I, 291-293. Le reste du sonnet montre que, pour le mythe d'Astrée, La Boétie se souvenait particulièrement des *Phénomènes* d'Aratus, que Ronsard imita d'ailleurs dans son *Hymne de la Justice*, et que Remy Belleau traduisit avec tout le poème grec. — Quant à l'expression : *lors il sera doré*, je l'ai expliquée par de nombreux exemples, t. II, p. 202 de mon édition de P. de Brach. On disait alors le « siècle doré » pour « l'âge d'or ». (R. D.)

V. 10 : Montaigne nous apprend (voy. ci-dessus p. 61) que La Boétie avait composé d'autres vers français « sous le nom de Gironde ». Il me semble que ce renseignement doit être rapproché de ce que La Boétie dit ici, et que ces deux traits aident à éclairer les deux amours du poète. La Boétie, jeune et bouillant, aima d'abord celle dont il ne veut pas dire le nom et qu'il désigne sous le surnom de *Dordogne* dans ce sonnet et dans le suivant. C'était sans doute une compatriote du poète, une jeune fille de Sarlat ou du Périgord, comme ce surnom de *Dordogne* le fait supposer. Négligé, trahi peut-être, par celle en la constance de qui il avait cru, La Boétie écrivit la *Chanson* si amère de ton (p. 265) qui semble marquer la fin de cette liaison éphémère. Plus tard, le jeune homme se reprit à aimer. Cette fois-ci il aimait une femme sérieuse, déjà veuve et mère, dont les qualités de cœur étaient plus douces et plus loyales. L'inspiration du poète se ressentit de cette passion plus tempérée. Marguerite de Carle habitait le Médoc ; La Boétie chanta le pays où elle se plaisait et qui allait tant lui tenir à cœur. Le sonnet XXIV (p. 283) donne bien la mesure de ces nouveaux sentiments. Ne semble-t-il pas que La Boétie

ait dû, comme il l'avait fait jadis, désigner sous le voile transparent de *Gironde*, cette nouvelle tendresse tant qu'il ne lui fut pas permis de l'exprimer plus clairement? Je croirais volontiers, pour ma part, que *la Gironde* du poète fut Marguerite de Carle, comme sa *Dordogne* avait été une première et inconstante passion.

P. 292, son. IX, v. 6 : La Vézère est un affluent de la Dordogne.

V. 14 : La belle Hélène, si célèbre par ses amours volages, était en effet la fille de Jupiter et de Leda, et la sœur des Dioscures Castor et Pollux dont l'amitié a été si vantée par les poètes.

P. 293, son. X : Encore un sonnet que M. Feugère n'a pas compris, non plus que M. Le Clerc. Le sens est : « Ma Dordogne (il s'adresse ici à la rivière, et non à sa maîtresse), tu es humble et timide, et tu n'oses pas te montrer. Mais vois la Sorgue : quel renom n'a-t-elle pas acquis par Pétrarque qui chanta Laure à Vaucluse? Vois le Loir : Ronsard (de Vendôme) lui donne la célébrité que Virgile (de Mantoue) a value au Mincio. Et Du Bellay (d'Angers), vois quelle gloire il a donnée à la Loire. Va! laisse faire, et La Boétie (de Sarlat) te rendra plus célèbre que ne le sont les grands fleuves et Rhône et Garonne. » *Arne* est l'*Arno*, le fleuve de Florence — et *Olivier* est mis ici par allusion à Du Bellay qui avait célébré sa dame sous le nom d'*Olive*. L'*olivier d'Arne enté au bord de Loire*, c'est la bouture florentine, le sonnet, greffée par Du Bellay en terre française. Voyez ma note sur P. de Brach, t. II, p. 210. (R. D.)

V. 14 : PÉTRARQUE (son. 137) :

Chi può dir com 'egli arde, è in picciol fuoco,

vers cité par Montaigne dans les *Essais* (I, 2). — Voir mes notes sur P. de Brach, t. I, p. 212-213. (R. D.)

P. 294, son. XII, v. 1 : Nous citons ce quatrain d'après l'édition originale des *Essais*, que nous reproduisons ici. Dans les éditions suivantes, ces vers sont légèrement modifiés :

*Quoy! qu'est-ce? ô vens! ô nues! ô l'orage!
A point nommé, quand d'elle m'approchant,
Les bois, les monts, les baisses vois tranchant,
Sur moy d'aguest vous poussez votre rage.*

V. 3 : C'est-à-dire : « Je vais franchissant les bois, les montagnes, les vallées. » *Baisse* ou *besse*, d'après B. des Périers, « c'est en plusieurs lieux de France un lieu bas et une vallée » (*Discours*, ch. 17).

V. 4 : *D'aguest*, de parti pris, de propos délibéré. Montaigne : « Il la (l'âme) faut tendre et roidir d'aguet. » (*Essais*, I, II, ch. 11.)

P. 295, son. XII, v. 11 : Ce sonnet est rempli de réminiscences de l'*Anthologie grecque*. Il me suffira de rappeler la 64^e et la 168^e épigr. du liv. V de la *Palatine*. (R. D.)

P. 296, son. XIV, v. 7 : *Que tard j'entendisse*, c'est-à-dire que je ne compris que tard. Cf. son. XV, v. 3. (R. D.)

P. 296, son. XV, v. 3 : *Qui n'entend rien qu'il oye*, M. Feugère explique *qu'il oye* par : « qu'il comprenne » ; c'est l'inverse qui est vrai ; cela veut dire : « qui ne comprend rien de ce qu'il entend ». *Entendre* s'employait surtout au sens moral (voyez le vers 7 du sonnet précédent) ; *ouïr* s'employait surtout au sens physique. (R. D.)

P. 297, son. XVI, v. 4 : Ces répétitions de mots étaient dans le goût du temps. On trouve dans Melin de Saint-Gelays (*Œuvres complètes*, éd. de la *Bibliothèque elzévirienne*, t. II, p. 269) :

*Car vos escrits et paroles honnestes
De vous sans vous m'ont donné cognoissance.*

V. 6 : *Geine*, torture.

P. 298, son. XVII, v. 2 : *Asthure*, à cet heure, locution gasconne que Montaigne, Monluc et Brantôme ont fréquemment employée.

V. 4 : *Je t'en mercie*, je t'en remercie. On trouve plus loin dans la lettre de Montaigne à son père (p. 308) : « Il me manda qu'il me mercioit. »

V. 11 : *Pour ce fait qu'on vist*. Il faut supprimer la virgule après le mot *fait*. Cela revient à dire : « pour qu'on vit », et je ne puis comprendre comment M. Feugère a pu se méprendre sur le sens. (R. D.)

P. 298, son. XVIII, v. 4 : *Despiter*, maudire, se mettre en colère contre quelqu'un. Brantôme : « Les unes (les veuves) despitent le ciel, les autres maugréent la terre » (*Œuvres*, éd. L. Lalanne, t. IX, p. 658).

V. 5 : *Brevet* signifiait tout ensemble billet et talisman. La Boétie joue ici sur les deux sens.

V. 6 : Autre exemple de l'hellénisme signalé p. 348. (R. D.)

P. 299, son. XVIII, v. 10 : Il faudrait écrire : *et, je vous pri'*, voyez, comme cela a été imprimé dans la seconde édition des *Essais* de Montaigne. (R. D.)

V. 12-14 : Voy. ma note sur les poésies de Martin Despois, p. 65. (R. D.)

P. 299, son. XIX, v. 3 : C'est-à-dire reconnaissant moi-même le poids de mon offense. Montaigne : « Qui peut attendre le lendemain, sans mourir de honte, le desdaing de ces beaux yeux consens de sa lascheté » (*Essais*, l. III, ch. 5). L'expression est encore en usage dans la Guyenne et dans la Saintonge.

P. 300, son. XX, v. 3 : *Le reproche*, c'est-à-dire l'opprobre. (R. D.)

V. 4 : Ce vers est légèrement modifié dans les éditions des *Essais* qui suivirent la première :

Si je vous feis jamais, s'il faut que je me fasse, etc.

V. 7 : *Apollon le doré*. Du Bellay (*Olive*, I) appelle Apollon *le dieu au chef doré*, et ailleurs (f° 193 v°, éd. 1575) *Apollon au crin doré*. (R. D.)

V. 11 : *Dès or*, dès maintenant.

P. 300, son. XXI, v. 6 : Sur la fable de Méléagre, voy. Ovide, *Mét.*, VIII, v. 270 et suiv.

V. 14 : De Brach, dans son *Hymne de Bourdeaux*, v. 763, a appliqué cette image à La Boétie lui-même :

*Homme d'un grand espoir, si le malheur fatal
N'eust amorti le feu de son tison vital
Au fort de sa chaleur...*

P. 301, son. XXII, v. 13 : Du Bellay (*Olive*, s. 22) s'applaudit que sa vie soit consumée

Par le tourment d'une si douce flamme ;

et de Brach (*Œuvres poétiques*, t. II, p. 44), traduisant plus littéralement le grec γλυκύπικρος, parle

*De ce tourment dous-amer
Qui nous vient de trop aimer.*

P. 302, son. XXIII, v. 11 : *Estrif*, débat, querelle.

P. 303, son. XXV, v. 3 : *Avant mes yeux*, devant mes yeux, sous mes yeux.

V. 13 : Il faudrait écrire : *qu'y feroit on*; leçon fournie par la seconde édition des *Essais* de Montaigne. (R. D.)

P. 304, son. XXVI, v. 9 : *A m'escouter s'encline*, c'est-à-dire « condescend à m'écouter ». Mon savant et regretté ami Lespine avait justement rapproché ce vers de Pétrarque (*Canz.* XLIX, v. 11) *al mio prego t'inchina* : « condescends à ma prière ». (R. D.)

P. 304, son. XXVII, v. 3 : Palsgrave avait posé cette règle : « Les participes en *ant* n'ont point de féminin ». Elle est suivie ici, et M. Voizard remarque que Montaigne s'y conforme aussi (*Langue de Montaigne*, p. 119).

P. 305, son. XXVIII, v. 10 : OVIDE, *Heroid.* VII, 5 :

*Sed merita et famam, corpusque, animumque pudicum
Quum male perdiderim, perdere verba leve est.*

P. DE BRACH (t. I, p. 141, de mon éd.):

*Après la perte de toy mesme,
Perdre le temps, c'est peu perdu.*

Perdre ma voix, c'est-à-dire perdre mes paroles, *perdere verba*, comme dit Ovide. (R. D.)

V. 12 : *Et fut celui*, c'est-à-dire « et fut-ce celui-là même »; ni M. Feugère, ni M. Louandre n'ont compris ce passage. Le sens est : « et il n'est pas jusqu'à l'Amour, l'Amour auteur de mon tourment, qui, sans me faire grâce, ne fût disposé à ressentir quelque pitié pour moi. » (R. D.)

P. 306, son. XXIX, v. 4 : DU BELLAY (*Olive*, 66):

*Pour mettre en vous sa plus grande beauté,
Le ciel ouvrit ses plus riches trésors.*

(R. D.)

LETTRE DE MONTAIGNE

P. 308, l. 25 : François de Peyrusse, comte d'Escars, était lieutenant du roi en Guyenne depuis les premiers mois de 1559.

P. 308, l. 28 : Germignan, village de la commune du Taillan, à peu de distance au nord-est de Bordeaux. La Boétie s'y arrêta à la maison de campagne de Richard de Lestonnac, beau-frère de Montaigne (voyez APPENDICE VIII).

P. 308, l. 31 : Nous avons cité ailleurs (*Introduction*, p. xxxiv, note 2) un passage de Jean Tarde déclarant que la peste éclata en Périgord, et notamment à Sarlat, au milieu de cette même année.

P. 308, l. 35 : Sur Estienne de La Boétie, curé de Bouillonnas (voyez ci-dessus *Introduction*, p. XIII, note 2 et aussi ci-dessous APPENDICE II).

P. 315, l. 57 : J'ai déjà noté dans l'*Introduction*, p. XXXIV, note 4, que Montaigne se trompe légèrement en donnant à ce testament la date du dimanche 15 août. C'est le samedi 14 qu'il fut confectionné. Voy. ci-dessous APPENDICE VIII.

P. 315, l. 65 : C'était la fille de sa sœur Anne, épouse de Jean Le Bigot, écuyer, seigneur de Saint-Quentin, près Castillonnès. Voy. APPENDICE II.

P. 316, l. 25 : On sait que Marguerite de Carle avait eu de son premier mari, Jean d'Arsac, deux enfants : un fils, Gaston d'Arsac ; et une fille, Jaquette d'Arsac.

P. 317, l. 48 : Né le 17 mai 1534, Thomas de Montaigne, sieur de Beauregard, était le frère cadet de Michel. Il figure comme témoin au testament de La Boétie, et, plus tard, il épousa Jaquette d'Arsac, la belle-fille de celui-ci.

P. 318, l. 29 : C'est le commencement de la première *Olympique* de Pindare.

P. 319, l. 65 : Cicéron, *Epist. fam.*, II, 6.

P. 319, l. 66 : C'est le conseiller Jean de Belot dont il a déjà été question. Voy. ci-dessus p. 355.

P. 321, l. 62 : *Ahanner*, soupirer avec effort. Voy. Pasquier, *Recherches*, liv. VIII, ch. 6.

P. 321, l. 70 : Cette lettre s'achève, dans l'édition originale, par la mention suivante qui clôt le volume : *Achévé d'imprimer le 24 de novembre 1570.*



APPENDICE



APPENDICE

I

DE LA VÉRITABLE PRONONCIATION DU NOM DE LA BOÉTIE.

Quelque spécieuse qu'elle semble tout d'abord, cette question est une question d'actualité, depuis que la municipalité parisienne a donné à une rue le nom du penseur périgourdin. Pour la trancher plus sûrement, nous examinerons successivement la prononciation des deux syllabes qui composent le mot.

I. Les voyelles *oé*, qu'on est maintenant dans l'usage de séparer, se réunissaient en diphtongue, et se prononçaient comme jadis les mots *poète* ou *boête* (boîte), ou bien comme les mots *poêle*, *moëlle*, etc. Cela résulte de la transcription *Boitie*, *Boytie*, *Boittie*, qu'on rencontre fréquemment dans les titres anciens et dans les auteurs contemporains (notamment Antoine de Baïf, Henri de Mesmes et Antoine de La Pujade). En patois périgourdin, cette diphtongue est rendue par *ou* et, de nos jours, par *oi*.

II. Dans la deuxième syllabe, le *t* doit être prononcé dur. Les preuves abondent pour soutenir et faire prévaloir cette opinion, mise en avant par le D^r Payen.

1^o C'est une tradition constante : Bâyle (au mot *Bongars*) et Mercier de Saint-Léger (*Notes manuscrites sur La Croix du Maine*) en font foi. La Monnoye est on ne peut plus explicite là-dessus : « Son nom, écrit-il, qu'on prononce communément *La Boëcie*, se doit prononcer *La Boétie*, comme rimant avec *partie*; c'est ce que j'ai su des gens du pays. » L'usage actuel du Périgord est de le prononcer de la sorte, et l'on pourrait aisément rapprocher quelques noms propres modernes de cette même région, dans lesquels la prononciation du *t* est identique (1).

2^o On peut aussi le conclure de la présence simultanée de deux *t* dans quelques transcriptions fautives (2), et de la traduction latine *Boethus*,

(1) En Périgord, comme le remarque l'abbé Audierne à propos de la prononciation du nom même de La Boétie, le *t* dans la syllabe *tie* est toujours prononcé durement. Pour rendre le son doux, c'est le *c* qu'on emploie (ex. : *La Poncie*, ancienne terre des Salignac-Fénelon, en Périgord), ou les deux *ss* (ex. : *La Roussie*, château des environs de Sarlat). Il serait facile de multiplier outre mesure les exemples : *La Bonetie*, *Lacatie*, *La Durantie*, *La Mauretie*, noms de villages des environs de Sarlat; *Clytie*, *La Roudetie*, noms de terres, etc.

(2) Maintes fois, M^{lle} de Gournay a écrit ainsi *La Boétie* avec deux *t*. Dans un petit volume assez rare, intitulé *Recueil de littérature, de philosophie et d'histoire* (Amsterdam, 1730, in-18), on trouve (p. 38) une importante liste de corrections manuscrites aux *Essais*, faites par M^{lle} de Gournay, sur un exemplaire lui ayant appartenu et qui était conservé alors dans la biblio-

employée par Arnaud de Ferron dans l'avertissement de son édition du traité *de l'Amour*, cité par M. Reinhold Dezeimeris (1). Cette dernière orthographe est au reste passée en français, et l'on trouve parfois la forme *La Boéthie* ou *La Boithie* dans les documents du temps.

3° Enfin, on peut invoquer la rime suivante, découverte par M. Tamizey de Larroque dans les stances du poète agenais Antoine de La Pujade *sur les œuvres chrétiennes de Damoiselle Catherine de La Moissie, veufve du feu sieur d'Aspremont* et parente de La Boétie (2) :

*Car puis que vous avez l'honneur d'être sortie
Du généreux estoc du docte La Boitie,
Qui fut un grand poète et un grand orateur, etc.*

La véritable prononciation est donc *La Boitie*, avec le *t* dur, comme dans *ortie*. Cependant, bien des personnes, s'autorisant de certains exemples, notamment du mot *poète*, prononcent *La Boëtie*, en séparant les lettres *oé*, mais en conservant le *t* dur : cela est admissible, et l'on peut rencontrer, dès le *xvii*^e siècle, des cas qui l'autorisent (3).

Quant à la prononciation du *t* doux, comme dans *péripétie*, *facétie*, quoiqu'elle soit de beaucoup la plus répandue aujourd'hui, elle est vicieuse et doit être absolument rejetée (4).

II

NOTES GÉNÉALOGIQUES SUR LA FAMILLE D'ESTIENNE DE LA BOÉTIE.

Nous réunissons ici tous les renseignements de quelque importance, imprimés ou manuscrits, concernant la famille qui a donné naissance au grand écrivain. Déjà, M. le *v*^{te} Gaston de Gérard a publié dans les *Archives historiques de la Gironde* (t. XV, pp. 241 et suiv.) une ample collection de documents, qui fournissent sur la famille La Boétie des indications fort précieuses. En 1875, M. l'abbé Audierne s'est servi des mêmes documents, sans en indiquer l'origine, pour la confection de sa brochure intitulée : *Un mot sur La Boétie, sa famille et la prononciation de son nom* (Sarlat, 1875, in-8° de 27 pp.).

A notre tour, nous ne les négligerons point. Nous les compléterons à l'aide de notes manuscrites également communiquées par M. de Gérard. Avec une extrême bonne grâce, M. de Gérard a dépouillé à notre intention le dossier considérable qu'il a réuni sur la famille de La Boétie. Il en a extrait tout ce qui offrait quelque intérêt ; il a résumé toutes les pièces qui

thèque de Spanheim. En deux endroits différents (p. 39 et 41), M^{lle} de Gournay a corrigé l'orthographe de l'auteur pour y mettre deux *t*. N'est-ce pas concluant ? M^{lle} de Gournay aurait-elle pu se tromper aussi grandement elle qui, sans nul doute, avait entendu prononcer par Montaigne lui-même le nom de son ami ?

(1) *De la Renaissance des Lettres à Bordeaux au XVI^e siècle*, p. 48. — La forme latine ordinaire est *Boetianus* ; on rencontre encore cependant la forme *Boetus*, qui vient elle aussi confirmer notre opinion.

se trouvaient en sa possession. Le meilleur des notes qui suivent vient de lui. C'est donc à lui que les curieux doivent savoir gré d'avoir jeté quelque lumière sur ces obscurités. Nous lui en adressons, pour notre part, nos plus sincères remerciements.

Les documents relatifs à cette famille ne remontent pas au delà du milieu du xve siècle. Les Boyt étaient marchands et bourgeois de Sarlat. Enrichis par le négoce, élevés par les charges de magistrature, ils se sont éteints au moment où leur évolution se terminait. Au reste, on ne trouve chez eux aucune prétention à la noblesse. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'Estienne jouissait *viagèrement* et *personnellement*, en sa qualité de conseiller au Parlement de Bordeaux, de la plupart des privilèges de la noblesse. D'ailleurs de pareils exemples abondent, au sein du Parlement de Bordeaux, recruté en grande partie dans le haut commerce ou dans la bourgeoisie (5).

Sur la foi de M. Bouffanges, qui s'est occupé de l'histoire de Sarlat, le Dr Payen signale, aux xiii^e, xiiii^e, xve siècles, Robert et Pierre de La Boétie, consul, et Gabriel de La Boétie, conseiller (?). M. Bouffanges est tellement sujet à caution pour les premiers temps de l'histoire de Sarlat qu'on ne saurait accepter sans de grandes réserves les données fournies par lui, surtout si l'on remarque : 1^o que le consulat n'existait pas à Sarlat au xiii^e siècle; 2^o que le prénom de Gabriel y est absolument inusité au moyen âge; 3^o que les membres de cette famille portèrent certainement le nom de Boyt ou Boit jusqu'à la fin du xve siècle. Le nom de La Boétie ne se rencontre pas dans les documents originaux avant le milieu du xve siècle.

Voici, classé dans l'ordre chronologique, ce que l'on peut savoir avec certitude sur les ascendants et la parenté du célèbre conseiller au Parlement de Bordeaux. Il importe de faire remarquer auparavant, que tous les documents qui ont servi à établir les deux premiers degrés, sont des notes informes ou des analyses d'actes, sans forme authentique, qui ont été employées, au xviii^e siècle, dans un procès entre les Philopald, seigneurs de La Boétie, et l'évêché de Sarlat. Ceci explique pourquoi beaucoup de ces mentions donnent à Guillaume et à Raymond, son fils, le nom de La Boytie. C'était une *traduction libre*, pour faciliter l'argumentation, qui aurait pu être gênée par la succession des noms de *Boit* ou *Boyt* du xve siècle. Dans tous les documents du xve siècle, dont le texte nous est parvenu *in extenso*, les noms patronymiques sont toujours *Boit* ou *Boyt*.

I. Guillaume Boyt, Boytia, ou de La Boytie, bourgeois et marchand de Sarlat, épouse N...

Le 13 juin 1347, Guillaume de La Boytie reçoit de Bertrande de Dali la reconnaissance d'un jardin, situé au *barry* ou faubourg de la Bouquerie, à Sarlat (Bertrand Plamon, n. r.). — Note informe.

(2) *Les œuvres chrestiennes d'Antoine La Puade, Conseiller et secrétaire des Finances de la Reyne Marguerite. Contenant les trois livres de la Christiade et austres poemes en vers chrestiens.* Paris, Robert Foüet, 1604, in-12, f^o 142.

(3) *Remarques et corrections d'Estienne de La Boétie sur Plutarque*, p. 37-38.

(4) M. Grellet-Balguerie a cependant essayé de la défendre avec plus de conviction que de bonheur (*Revue des Bibliophiles*, année 1879, p. 179).

(5) E. Brives-Cazes, *le Parlement de Bordeaux et la cour des commissaires en 1549*, p. 32.

Le 25 mai 1448, noble homme Jean de Leygue vend à G. de La Boytie deux quartons de froment et une poule de rente sur une terre à la Borie (lieu dit au territoire actuel de La Boétie, dont la Borie est une ferme) (La Boria, n. r.). — *Archives historiques de la Gironde*, t. XV, p. 241.

Le 15 février 1450, Guillaume Rougier, du lieu de Tempnhac, vend à Guillaume de La Boytie diverses rentes sur le village de la Serpoulie, paroisse de Saint-Quentin (Aoustier, n. r.). — *Arch. hist.*, t. XV, p. 242.

Le 19 février 1451, Guillaume Boyt achète de Guillaume et P. Polhi, père et fils, le moulin de Cluzel (dit depuis de La Boétie), mouvant de l'évêque de Sarlat (Sardon de Barts, n. r.). — *Arch. hist.*, t. XV, p. 243. — Le même jour, Guillaume Griffoul, prieur claustral de Sarlat, le R. P. Bernard Bonal, abbé de Saint-Amand de Coly, Guillaume Bôt, vicaires généraux de l'évêque de Sarlat, investissent Guillaume de La Boytie du susdit moulin (Géraud Austie, n. r.). — *Ibid.*

Le 16 juillet 1464, Guillaume de La Boytie achète à Jehan la Tretzi, dit Suquet, une pièce de terre, sise en la rivière de Mauzens, avec douze deniers de rente dus au dit de La Boytie sur le lieu dit le mas de Fromental.

Le 3 avril 1466 et le 18 mars 1467 (v. st.), Guillaume Boytia paie à Martial Gourdon, receveur de l'évêché, dix deniers de cens pour les Places (lieu dit à La Boétie), six deniers pour le pré de la Poulgue (lieu dit près de Sarlat), et deux quartons de blé et six deniers de cens, pour cinq années d'arrérages dus pour le moulin de Cluzel. — *Arch. hist.*, t. XV, p. 244.

Sans date. Guillaume de La Boytie fonde la chapellenie dite de La Boytie, dans l'église paroissiale de Sainte-Marie de Sarlat (1), la dote de huit livres de rente et nomme Raymond de La Pomarède, clerc de Sarlat, pour premier chapelain (Pièce informe mais ancienne). Cette chapellenie a existé jusqu'au XVIII^e siècle. On en trouve maintes traces dans les papiers de la famille La Boétie. Le 27 janvier 1547, Jean Béty, cordonnier de Sarlat, vend à Raymond Manigault, marchand, une pièce de terre sise au territoire de Vigueras, sous réserve de deux sols six deniers de rente, dus annuellement à la chapellenie de La Boétie. Et le 17 février suivant, Raymond Manigault reconnaît cette terre à Messire Antoine Chalcivignac, dit de La Boytie, chapelain de La Boytie, prêtre de Sarlat, qui donne quittance des lods et ventes (de Céron, n. r.). — Le 30 juin 1560, Jean Martini, clerc tonsuré, chapelain de la chapellenie de La Boytie, desservie dans l'église paroissiale de Sainte-Marie de Sarlat, résigne ce bénéfice en cour de Rome, en faveur de M^e Antoine Yssandon, clerc tonsuré du même diocèse (Daussel, n. r.). Orig. *Arch. de Gérard.* — Le 3 mars 1675, M. Mathurin Vivier, prêtre, docteur en théologie, archiprêtre de Polegrac, prend possession de la dite chapellenie dans l'église Sainte-Marie de Sarlat (Lagrange, n. r.). Orig. *Ibid.* — Le 11 février 1702, Jean Monzie, sieur de la Bourgonnie, comme mari de demoiselle Marie de Veysière, et, en cette qualité, seigneur de La Boétie, nomme M^e François Jamet, prêtre, prébendier de l'église cathédrale de Sarlat, en qualité de chapelain de La Boytie, bénéfice vacant par la mort de M^e Mathurin Vivier, curé de Villefranche. — Orig. signé et scellé du cachet et armes de Jean Monzie. *Ibid.*

(1) L'abbé Audierne se trompe en croyant qu'il s'agissait de la chapelle située au manoir de La Boétie.

Guillaume Boyt ou de La Boytie eut pour enfants :

1^o RAYMOND, qui suit;

2^o CLÉMENTE BOYTE, femme de Pierre Graulet, lequel, au nom de sa femme, et de concert avec Raymond Boit, son beau-frère, consent une reconnaissance à l'ouvrier du chapitre, le 22 octobre 1486, de certains biens situés à « las Places ». — *Arch. hist.*, t. XV, p. 246.

3^o Autre CLÉMENTE BOYTE, femme de Jean Grignon, ou Grinhon, bourgeois de Sarlat. Ce dernier, au nom de Raymond Boit, son beau-frère, achète une terre, sise au territoire de « las Places », de Philippe et Antoine Cleyrac. — Ils eurent une fille, GUILLEMETTE GRIGNON, mariée à Michel ou Micheau de Salis, bourgeois de Sarlat, qui, au nom de sa femme, fait une reconnaissance à l'ouvrier du chapitre de Sarlat, des terres ci-devant achetées au lieu de « las Places », le 29 mai 1507. — Le 20 janvier 1541 (v. st.), elle reçoit de Bertrand Reyzaides et consorts, habitants de Marcillac, la reconnaissance d'une maison sise à Marcillac, jadis vendue à Guillaume de La Boytie, par noble Jean de Siorac, seigneur de Siorac (Dortrie, n. r.). — Le 16 avril 1586, Jean de Salis, sieur de La Batut, fils et héritier universel de feu M^e Antoine de Salis, lieutenant général de Sarlat, petit-fils de Michel et de Guillemette de Grignon, reconnaît à Gaspard de Longueval, ouvrier du chapitre, les mêmes terres du bien de « las Places » (de Cordis, notaire) (2).

II. Raymond Boyt, ou de La Boytie, bourgeois et marchand de Sarlat, mort avant 1499. Il épouse noble Hélène de Verdon (des environs de Belvès), qui vivait encore en 1502.

Le 3 janvier 1492 (v. st.), Raymond de La Boytie reçoit de Simon Bot la reconnaissance d'une pièce de terre située à Garaujac, *nunc* Graujac. — *Arch. hist.*, t. XV, p. 241.

Le 30 décembre 1499, honorable homme Etienne de Manhanac, bourgeois et marchand de Sarlat, comme tuteur des enfants de feu Raymond Boyt, marchand de Sarlat, reconnaît tenir en fief de R. P. en Dieu M^e Amand de Gontaud, évêque de Sarlat, deux moulins et un « hospice » dans lequel ces moulins sont situés, lesquels moulins sont appelés « del Cluzel » *sive* « de La Bastide », sur le ruisseau de Cuze, au territoire de Sarlat. — *Arch. hist.*, p. 248.

Le 22 septembre 1502, noble Hélène de Verdon, comme veuve de Raymond de La Boytie, reçoit de Raymond de Montlavy une reconnaissance d'une pièce de terre sise au territoire de Molceyrières, *nunc* Moulayssières, commune de Sarlat (J. Amelin, n. r.). — *Arch. hist.*, p. 241.

Ils eurent pour enfants :

1^o ANTOINE, qui suit;

2^o GAUCELIN, licencié en 1512. Cité par le D^r Payen. Très douteux. Il faut sans doute le confondre avec Gantounet.

3^o GANTOUNET, qu'on voit figurer, en 1507 et 1512, en compagnie de ses frères dans deux actes cités plus bas.

4^o ESTIENNE, qui figure lui-même, en 1507 et 1512, dans les actes ci-

(2) Les descendants actuels, par les femmes, des Salis de La Batut, sont les de La Borie, comtes de La Batut.

dessous mentionnés. Collégial de Saint-Martial de Toulouse, il étudie sous Jean de Fraysse, depuis 1517 jusqu'en 1523; bachelier le 3 mars 1523; prieur de Notre-Dame des Vayssières en 1535; chapelain de la chapellenie de Réveillhon, dans la cathédrale de Sarlat (De Gourgues, *Dict. topog. de la Dordogne*, verbo *Le Réveillhon*); puis curé de Bouilhonnac.

5° GUILHERME, épouse, vers 1512, Raymond de Laurière, écuyer, seigneur de Ferrand, près Issigeac. Veuve, elle fait donation à son fils Etienne, le 12 juillet 1561 (Bibl. nationale, mss., *Fonds Périgord*, vol. 148, verbo *Laurière*) (1).

6° CLÉMENCE, épouse, vers 1520, Jean Amelin, bachelier en droit, sieur de Rochemaurin, les Forces, Martilhac, viguier de Sarlat. — C'est le célèbre écrivain, traducteur de Tite-Live (Bibl. nat., mss., *Carrés de d'Hozier*, vol. 19, verbo *Amelin*) (2).

III. Antoine de La Boytie, seigneur de La Boytie, La Mothe-lès-Sarlat (lieu dittotalement inconnu), licencié ès lois, lieutenant particulier par autorité royale au siège de Sarlat et bailliage de Dome, bourgeois de Sarlat.

Epouse Philippe de Calvimont, fille de Jean, seigneur de Lherm, et de Anne du Puy de La Jarthe, sœur de Jean, seigneur de Lherm, président au Parlement de Bordeaux (Dordogne, *Archives départementales*, B. 53, no 1). Il teste en 1533 et meurt après 1540.

Le 21 novembre 1501, « honorabilis vir Antonius de La Boytia, in iuribus licenciatus, » donne à Louis Monteil l'investiture d'une maison sise à Sarlat, au *barry* de Lendrevie (Ortric, notaire royal et jurat). — *Arch. hist.*, t. XV, p. 247.

Le 24 juillet 1507, « discretus vir magister Anthonius de La Boytie », bourgeois de Sarlat, tant en son nom qu'en celui de MM^{es} Gantounet et Estienne de La Boytie, ses frères, absents, reconnaît de religieux homme Guillaume de Gordièges, ouvrier de la cathédrale, une terre, « sise à las Plasses, confronte avec le moulin de la Boytie, qui autrefois a esté de ceux d'Aubusson » (Amici, n. r.). — *Arch. hist.*, t. XV, p. 245.

Le 20 novembre 1512, honorable homme Antoine de La Boithie, bachelier en droit (*sic*), tant en son nom qu'en celui de MM^{es} Gantounet et Estienne de La Boithie, ses frères, vend à Frère Mathias Hamelin, syndic du chapitre, diverses rentes à lui dues sur le territoire de « las Plasses ». — *Arch. hist.*, t. XV, p. 246.

Le 1^{er} décembre 1521, honorable homme maître Antoine de La Boitie (*sic*), licencié en droits, lieutenant particulier de M. le sénéchal de Périgord au siège de Sarlat, reçoit une reconnaissance de Pierre Seguey, dit Cathaud, pour certains biens à Angentoulan.

Le 19 décembre 1524, noble Jean de Fages, du noble repaire de la Veyssière, fait donation à Antoine de La Boytie de cens et rentes à lui dus sur une terre sise en la rivière de Mauzens.

(1) Le marquis de Laurière, habitant au Buisson de Cabans, en est le descendant direct. Une fille de Guilhermine de La Boétie, Anne de Laurière, avait épousé François de Perponcher, seigneur de Suquet. Voyez la généalogie de la famille de Perponcher dans les *Variétés Girondines* de M. Leo Drouyn, t. I, p. 172.

(2) Cette alliance est indiquée dans les stances déjà citées d'Antoine de La Pujade, à Catherine de La Moyssie, veuve du feu sieur d'Aspremont. On y lit (f. 142) :

1528. Antoine de La Boétie acquit par échange d'Etienne de Salle une « peissière et coustal », confrontant avec le pré des hoirs de Raymond Gondi, plus trois quartenés de bois, sis à Moussidières, confrontant avec le bois de M^e Frénon Grézel.

Le 24 octobre 1528. Transaction entre honorable homme M. M^e Antoine de La Boétie, licencié en droits, et Jean de Castanet, notaire de Sarlat. Ledit de La Boétie cède à Castanet la combe « des deux bercades » confrontant avec le ruisseau de Cuze. Castanet cède diverses rentes et des terrains, dont un ayrial sis en la ville de Sarlat, et confrontant avec la maison des Escoles de la ville et avec le ruisseau de Cuze et avec la maison de Micheau de Salis.

Le 17 janvier 1532, M^e Jean de Castanet, notaire royal de Sarlat, reconnaît de honorable homme M^e Antoine de La Boétie, licencié en droits, lieutenant particulier par autorité royale, seigneur de La Mote, l'ayrial sis à Sarlat, confrontant avec « la maison commune de ladite ville de Sarlat, appelée la maison de las Escoles », avec la rue publique, et avec la maison des héritiers de feu M^e Micheau de Salis, et avec le ruisseau de Cuze (Hamelin, n. r.).

Le 3 février 1540, Jean Reynal, laboureur, lui consent une reconnaissance. — C'est le dernier acte dans lequel son nom se trouve employé, et nous ne rappellerons ici que pour mémoire le procès-verbal de l'enregistrement d'une enquête faite en faveur de Jean de Gontaud-Biron, à la suite d'un incendie qui, en 1538, avait consumé les archives conservées dans une des tours du château de Biron. Ce document, qu'Antoine de La Boétie avait signé, le 9 juin 1540, en sa qualité de lieutenant particulier du sénéchal de Périgord à Sarlat, a été signalé plus haut et se trouve reproduit dans les *Archives historiques du département de la Gironde* (t. II, pp. 145-147).

Il eut pour enfants :

1^o ESTIENNE, né en 1530, conseiller au Parlement de Bordeaux et auteur du *Discours de la servitude volontaire*. — Le 1^{er} mars 1558, Maître Estienne del Fourn, prêtre de Sarlat, reconnaît de M. M^e Estienne de La Boétie, conseiller du roi en sa cour de Parlement de Bordeaux, absent, mais représenté par M. M^e Estienne de La Boétie, licencié, prieur des Vayssières, son oncle, présent, une maison sise à Sarlat au *barry* ou faubourg de Lendrevie (Martel, n. r.). — *Arch. hist.*, t. XV, p. 252. — 26 juin 1561. Procuration consentie par Estienne de La Boétie, « conseiller en la court de Parlement de Bourdeaux, » au nom et comme procureur de son oncle, Estienne de La Boétie, « curé de la cure et doyoné de Souston, diocèse Dax, » en faveur de Sardon Riail, pour affermer les revenus de ladite cure (Themer, n. r.). — *Arch. hist.*, t. XXV, p. 320.

2^o ANNE, épouse Jean Le Bigot, écuyer, seigneur de Saint-Quentin, près Castilhonnés, qui suit.

Car puisque vous avez l'honneur d'être sortie
Du généreux estoc du docte La Boétie,
Qui fut un grand poète et un grand orateur,
Si du docte Amelin, un second Tite-Live,
De degrés en degrés votre race dérive
Comment pourroit le sang au sang estre menteur ?

3^o CLÉMENTE, épouse Hélié de Gimel, chevalier, seigneur de La Garrigue et Saint-Vincent.

Le 23 août 1557, ils consentent à Jeanne de Magnanac, femme de Messire Raymond de Gimel, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de La Vigerie, une reconnaissance de biens, sis « au territoire de las Plasses ». — Clémentine mourut avant le 29 janvier 1584. A cette date, son mari, en qualité d'héritier universel de sa femme, transige avec demoiselle Anne de La Boytie, veuve de feu Jean Lebigot, écuyer, seigneur de Saint-Quentin, sur les successions de feu M. M^e Antoine de La Boytie, lieutenant particulier de Sarlat, demoiselle Philippe de Calvimont, sa femme, de Messieurs M^e Estienne de La Boytie, conseiller au Parlement de Bordeaux, et autre Estienne de La Boétie, curé de Bouilhonnac. — *Arch. hist.*, t. XV, p. 254.

IV. Anne de La Boytie, épouse Jean Le Bigot, écuyer, seigneur de Saint-Quentin et de La Boytie, du chef de sa femme, dont :

- 1^o BERTHOMIEU LE BIGOT, écuyer, seigneur de Saint-Quentin;
- 2^o N... LE BIGOT, qui suit.

V. N... Le Bigot, demoiselle de Saint-Quentin, épouse Jacques de Roffignac, écuyer, seigneur du Fresnoy et de La Boytie, dont :

- 1^o GABRIEL, seigneur de Marzac;
- 2^o GABRIELLE, qui suit.

VI. Gabrielle de Roffignac, épouse, le 15 septembre 1659, Jean de Carbonnier, écuyer, du lieu de Castilhonnès. C'est la souche dont descend le marquis Marc de Carbonnier de Marzac, habitant actuellement Bordeaux et Castilhonnès.

PHILIPPE DE CALVIMONT. — Nous avons déjà dit que la mère d'Estienne de La Boétie, Philippe de Calvimont, était fille de Jean, seigneur de Lherm, et d'Anne du Puy de La Jarthe. Nous reproduirons ici l'analyse d'un document, qui figure dans l'*Inventaire des Archives de la Dordogne*, par M. F. Villepelet, et qui donne des renseignements précis sur les collatéraux de Philippe de Calvimont.

B. 53. — 1554. Sentences civiles. La cour présidiale adjuge à M. M^e Guy de Calvimont, conseiller du Roi et son avocat général en son grand conseil, tant en son nom que comme héritier universel de feu M^e François de Calvimont, son frère, demandeur en division et partage, deux seizièmes; à M^{es} Sardon et Charles de Calvimont, chanoines de l'église Saint-Front de Périgueux, à chacun d'eux un autre seizième de seize faisant le tout, pour leur droit de légitime dans la succession des biens, meubles et immeubles de feu M^e Jean de Calvimont, père des parties. L'héritier universel d'iceluy, Messire Jean de Calvimont, conseiller du Roi et président second en sa cour de Parlement à Bordeaux, défendeur, ne sera pas tenu de rapporter à la masse héréditaire les sommes constituées en dot à ses sœurs Yolande et Philippe par feu son père; mais il devra tenir compte à ses frères des fruits perçus sur leur légitime depuis le décès de son père, sauf à déduire ce qu'ils pourront avoir reçu pendant leur séjour dans la maison paternelle.

MAISONS DE LA BOÉTIE. — Deux habitations portent encore le nom de La Boétie et en gardent le souvenir : l'une à Sarlat, l'autre dans les environs.

La maison patrimoniale est située à Sarlat, place du Peyrou, ancienne place du Moustier, en face de la cathédrale. Elle est fort intéressante et curieuse par son caractère architectural. Construite au moment de la Renaissance, elle est d'un style charmant et offre à l'archéologue des ornements remarquables. Sa façade a été plusieurs fois reproduite par la gravure.

1^o Lithographie dans la *Guienne historique et monumentale* d'Alex. Ducourneau (Bordeaux, 1843, 4 parties en 2 vol. in-4^o), t. I, 2^e part., p. 36.

2^o Gravure sur bois de M. Leo Drouyn, dans le *Magasin pittoresque*, juin 1850, p. 180.

3^o Lithographie, dans les *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne, journal de la ferme-modèle et des comices agricoles du département, publié sous les auspices de la Société d'agriculture, sciences et arts* (Périgueux, in-8^o), 1848, 9^e année (t. IX), p. 344.

4^o Eau-forte par Edmond Malo, dans l'*Artiste* de novembre 1888 (t. II, p. 367).

La municipalité de Sarlat a fait placer sur la façade une plaque de marbre avec cette inscription :

ÉTIENNE DE LA BOÉTIE,
LE CÉLÈBRE AMI DE MICHEL MONTAIGNE,
EST NÉ DANS CETTE MAISON
LE 1^{er} NOVEMBRE 1530.

Ce n'est pas le seul hommage à la mémoire du grand écrivain. Une rue de la ville porte son nom et ses compatriotes ont voulu lui élever une statue. Un décret du 14 octobre 1876 a approuvé ce projet, qui n'a pas encore été mis à exécution.

Sur cette façade se voyait jadis un écusson qui a été gratté depuis longtemps et où se trouvaient, dit-on, les armes de La Boétie. La famille *Boit* ou *La Boitie* n'étant pas noble, il est permis de douter de cette explication. Quoi qu'il en soit, l'abbé Audierne a cru retrouver les armes de cette famille dessinées à la plume à la première page du livre des contrats d'achat de la propriété de La Boétie. L'écu, d'après ce document, porterait d'azur, chargé d'une colombe d'argent, abaissant son vol sur une coupe d'or au chef de sable, chargé de trois annelets d'argent, le tout surmonté d'un bonnet magistral et de ses lambrequins. Cet écu, placé en tête du contrat de vente du domaine de La Boétie, n'est ni celui du vendeur ni celui de l'acquéreur. On a supposé, d'après cela, qu'il ne pouvait être que celui du domaine vendu. Ajoutons que rien de positif n'autorise à affirmer cette attribution seulement possible.

Il est aussi impossible de fixer avec certitude à quelle date la famille Boit fit édifier une maison sur les propriétés qu'elle avait acquises aux environs de Sarlat. Les documents sont muets sur ce point. Il est vraisemblable de dire que l'habitation actuellement existante n'est pas celle qui avait été primitivement construite. D'après un livre de raison d'une famille de Sarlat, dont un extrait a été publié par M. de Gérard, dans le *Bulletin de*

la *Société historique et archéologique du Périgord* (1875, t. II, p. 180), l'habitation primitive aurait été détruite par l'archidiacre de Vassal de la Tourrette, qui s'empara de Sarlat en juin 1590, à la tête des Ligueurs. Ce récit est explicite en ceci et dit formellement que l'habitation fut détruite, « ledict sieur de la Torrette estant allé faire desmolir une maison nommée La Boytie, afin que ceux de la religion ne la prinssent ». Le manque absolu de caractère architectural de l'immeuble actuel confirme ce témoignage, et les bâtiments de la demeure conservée ne doivent pas remonter au delà des premières années du XVII^e siècle.

Quoiqu'elle méritât moins cet honneur que la maison de Sarlat, la gravure l'a reproduite aussi souvent :

1^o Lithographie, dans l'ouvrage de Ducourneau, la *Guienne historique et monumentale* (cette planche est placée à la fin de la 2^e partie du second volume).

2^o Lithographie de Mademoiselle Marie Payen, d'après un dessin de M. de Cerval, placée en tête de la brochure de son père sur La Boétie.

3^o Gravure à l'eau-forte de M. Leo Drouyn, en tête des *Remarques et corrections sur le traité de Plutarque sur l'Amour*, publiées par M. R. Dezeimeris pour la *Société des Bibliophiles de Guyenne*.

4^o Lithographie, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1881 (t. VIII), p. 333.

Ajoutons qu'ainsi que tous les autres biens de La Boétie, cette habitation passa en la possession de Jean Le Bigot, mari d'Anne de La Boétie, et vint plus tard aux mains de la famille de Roffignac. Celle-ci la vendit, en 1650, à la famille des Veyssières de Puylebreuil. Elle passa par un mariage dans la famille des Philopald et plus récemment, par droit d'hérédité, dans la famille de Gérard du Barry, qui la possède actuellement.

III

LA BOÉTIE JURISCONSULTE.

Nous avons retrouvé quelques rapports autographes de La Boétie, faits en qualité de conseiller rapporteur. Sans être d'une importance capitale, ces documents démontrent que le jeune magistrat était un jurisconsulte de marque, et prouvent que le corps dont il faisait partie savait apprécier les mérites de ce conseiller. Nous dresserons ici la liste des rapports qu'il nous a été permis de rencontrer aux Archives départementales de la Gironde. Nous publierons également l'un d'entre eux *in extenso*, afin de donner une idée du langage juridique de La Boétie. Son style, sobre et concis, contraste assez avec celui de ses collègues dont nous avons aussi parcouru les rapports.

Ces documents ont, en outre, le mérite d'être les seuls autographes actuellement connus de La Boétie, dont on n'avait jusqu'à maintenant retrouvé que la signature au bas de quelques pièces officielles. C'est pour ce motif, que nous avons fait reproduire l'un d'eux, après avoir reconnu l'authenticité de l'écriture.

26 juin 1557. — Entre Guillaume Exaudier, appellant du seneschal d'Agenois ou son lieutenant, et aussi appelé, d'une part; et M^{res} Simon Durand, Jehan et Pierre Virebal, consuls de la ville de la Sauvetat de Caumon, appelés et aussi appellans dudict seneschal ou son dict lieutenant, d'autre.

29 mars 1559. — Entre Loys de Saint-Aubin, seigneur de l'Espine, appellant du seneschal de Xaintonge ou son lieutenant, et autrement appellant de certain apoinctement doné par ledict seneschal ou son dict lieutenant, d'une part; et François de Courbon, escuier, seigneur de Saint-Legier, appelé, d'autre.

2 mai 1560. — Entre Guillemine et Katherine Laval, o l'autorité de leurs maris, appellans du seneschal de Guiene ou son lieutenant, d'une part; et Jehan Tesseron, au nom et come pere et legitime administrateur de Jehane Tesseron, sa fille, intimé, d'autre.

8 mai 1560. — Entre Jehan Arsoneau, tant en son nom que come pere et legitime administrateur de ses enfans et de feu Marie du Saute, appellant du seneschal d'Albret ou son lieutenant au siege de Castelmauron, d'une part; et maistre Bertholme Barbe et Marguerite Juillet, sa fame, intimés, d'autre.

14 mai 1560. — Sur la requeste presentee par Auger de Busli tandant auls fins lui permettre d'informer sur les moyens de faulx par lui baillés contre certains acquets mis au dos de l'obligé produit par Richard de Blancs et maintenus de faulx par ledict Busli.

24 mai 1560. — Entre Jehan et Arnaud Penaus, au nom et come tuteurs des enfans de feu Menaud d'Espaignet, appellans du seneschal de Bazadois ou son lieutenant et autrement des juges présidiaux, d'une part; et M. Richard de Quinquarnon, advocat audict siège, appelé, d'autre.

18 juin 1560. — Entre maistres Jehan et Arnaud Eiquens et M. Helies Baron, appellans du seneschal de Guiene ou son lieutenant, d'une part; et Marie Barbari, intimée, d'autre.

16 juillet 1560. — Entre maistres Jehan de Carcassone, Bernard de Ferrabouc, Pierre La Mothe, Anthoine de L'Espinat, Jehan d'Art, Geraud Imbert et Pierre de Campagnac, chanoines de l'eglize cathedralle de Condom, appellans du seneschal d'Agen ou son lieutenant au siege de Condom, et autrement demendeurs en reparation d'attentas et l'interinement de certaines requestes, d'une part; et maistre Blaize de la Deveze, chanoine dudict Condom, appelé, defendeur ausdicts pretendus attentas et requestes, d'autre.

3 août 1560. — Entre Bernard Raulin, au nom et come pere et legitime administrateur de ses enfans et de feu Jehane Rouls, sa fame, demendeur en execution d'arrest, d'une part; et Pierre Rous, defendeur, et Jehan et Bernard Rous, opposans à l'arrest execution, d'autre.

14 août 1560. — Entre Jehan Chapon, demendeur les despens de certain default et execution d'arrest, et autrement defendeur a certaine requeste, d'une part; et Bernard Gardete, defendeur, et autrement demendeur l'interinement de certaine requeste, d'autre.

17 août 1560. — Entre François et Jehan Blanchous, appellans des juges presidiaux d'Agen, d'une part; et Anthoine Garrigon, appelé, d'autre.

23 janvier 1561. — Entre M. Bernard de Lafiteau, docteur en médecine, appellant des juges presidiaux d'Agen, d'une part; et Bertrand Morineau, marchand de Marmande, appelé, d'autre.

21 février 1561. — Entre Michel Delpi et Marie de Petit appellans du seneschal de Perigore ou son lieutenant au siege de Perigeus, d'une part; et Katherine Fumades, appelée, d'autre.

13 mai 1561. — Entre Pierre Costut, appellant du seneschal d'Agenois ou son lieutenant, d'une part; et Estiene, Jehan, Jehane et Marie du Terrail, appelés, d'autre.

12 juillet 1561. — Entre Pierre Pascault, demendeur l'interinement de certaine requeste, d'une part; et Jehan Piconet, defendeur à ladicte requeste, d'autre.

31 juillet 1561. — Entre Helies et Jehan Gabourin freres appellans du seneschal d'Albret ou son lieutenant au siege de Castelgelous, et demendeurs l'interinement de certaine requeste, d'une part; et Simone Gabourin, intimee et defenderesse à ladicte requeste, d'autre.

20 août 1561. — Entre Catherine et Anne Moretz, femmes de Jehan Robin et Peirot Bernard, appellantes du seneschal de Guiene ou son lieutenant, d'une part; et Meric Pidoire, intimé, d'autre.

6 avril 1562. — Entre M. François de la Guishe, protonotaire du Saint Siege apostolique au nom et come tuteur de Philibert de la Guishe, seigneur de Plaignac, appellant du seneschal du Limôzin ou son lieutenant, d'une part; et M^e Bertrand d'Audinot, appelé, d'autre.

6 avril 1562. — Entre Seguine de la Mothe, appellante de Bernard Verger, sergent roial, executeur de certain arrest, et aultrement demenderesse l'interinement de certaines letres Royauls en forme de requeste civile, d'une part; et Jehan du Laurans, escuyer, seigneur de —, appelé et aultrement defendeur ausdictes letres, d'autre.

6 avril 1562. — Entre François de Verneuil, appellant des juges presidiaux de Perigeus, d'une part; et maitre Guillaume, prestre, et Martial de Verneuil appelés, d'autre.

7 septembre 1562. — Entre M^e Pierre Henaud avocat, en la cour, demendeur l'interinement de certaine requeste, d'une part; et M^e Jacques le Melon, procureur en la court, defendeur en ladicte requeste.

7 mai 1563. — Entre Jehanot de Saint-Thourens, demendeur l'interinement de certaine requeste, d'une part; et Peissot Seguin, defendeur à ladicte requeste, d'autre.

21 mai 1563. — Entre maistre Jehan Mignot, avocat en la court, appellant des juges presidiaux de Guiene, et demendeur en reparation d'attentas et aultrement intimé, d'une part; et Reimond Bournel, merchant de Bourdeauls, intimé et defendeur auxdicts attentas, et aultrement appellant desdits juges presidiaux, d'autre.

Entre maistres : Jehan de Carcassone, Bernard de Ferrabouc, Pierre la Mothe, Anthoine de l'Espinats, Jehan d'Art, Geraud Imbert et Pierre de Campagnac, chanoines de l'eglise cathedrale de Condom, appellans du seneschal d'Agen ou son lieutenant au siege de Condom, et aultrement demendeurs en reparation d'attentas et l'interinement de certaines requestes, d'une part;

Et maistre Blaize de la Deveze, chanoine dudict Condom, appellé, defendeur ausdicts pretendus attentas et requestes, d'aultre;

Veu le proces, libelle appellatoire, requeste dudict Carcassone et ses consors, du vint et uniesme febvrier mil cinq cans cinquante et neuf, taurant auls fins pour les causes i contenues retenir la cognoissance du principal, et en ce faisant condamner les syndics du chapitre de ladicte eglise de Condom puis qurante ans rendre compte par ordre des années de leurs syndicats, et leur adjuger contre les dits syndics provision de cinq cans livres pour la poursuite du proces; aultre requeste dudict Carcassone, du huictiesme apvril mil cinq cans cinquante et neuf, taurant auls fins pour les causes i contenues permettre audict Carcassone et ses consors proceder par fulminations et censures ecclesiastiques contre les deteneurs des instrumans, livres, procédures et enseignements concernans le revenü de l'eglize et contre les scavans ceuls qui ont malversé à l'administration du bien de ladicte eglise, instrumans d'aferme de la terre de Goulard a freres Guillem de Saint-Pierre et Blaize de la Deveze, du quatriesme aoust mil cinq cans cinquante et sept; aultre instrumant d'aferme de la Gardere a M^e Jehan d'Esparbes, du sixiesme juillet mil cinq cans cinquante et six, soubz aferme dudict d'Esparbes du second octobre mil cinq cans cinquante six; aultre instrumant du vint et quatriesme novembre mil cinq cans cinquante et huict; aferme du tiers d'aoust mil cinq cans cinquante et ung; soubz aferme du neufviesme novembre mil cinq cans cinquante et trois; contract entre Jehan de la Salle et ledict de la Deveze, du vintiesme octobre mil cinq cans cinquante et neuf; informations du vint et uniesme mars mil cinq cans cinquante et quatre; arrest du trentiesme mars mil cinq cans cinquante et neuf; aultre arrest du cinquiesme mai mil cinq cans soixante, et aultres pieces et productions des parties :

Il sera dict, sans avoir esgard auls attentas pretendus par ledict Carcassone et ses consors, que la Court mect l'appel et ce dont a este appellé au neant, et faisant droict sur lesdictes requestes declaire n'i avoir lieu d'adjuger auls dicts Carcassone et la Deveze les provisions par euls respectivemant requises, et ordone que ledict Carcassone et ses consors blasmeront et debatront particulieremant dans huictaine les articles des comptes dudict la Deveze de la recepte et mise par lui faicte, en l'année mil cinq cans cinquante et sept, produits au proces et pardevant maistre Estiene de La Boetie, conseiller du Roi en la court, et a ces fins permect audict de Carcassone proceder par censures ecclesiastiques contre ceuls qui detiennent les titres et documans concernans le revenu de l'eglize Saint-Pierre de Condom, et ladicte reddition de compte; et pour le regard de la reddition de conte requise par ledict Carcassone et ses consors contre les syndics qui ont este puis qurante ans aultres que ceuls de ladicte année mil cinq cans cinquante et sept, ladicte Court ordone qu'ils se pourvoironnt come verront estre a faire, et avant faire droict sur les conclusions dudict la Deveze auls fins d'estre tenu pour presant audict chapitre de Condom pendant la porsuite du presant proces, ledict la Deveze faira appeller les chanoines et chapitre dudict Condom, si bon lui semble, pour, le tout faict et devers la cour raporté, estre ordonné ainsi qu'il apertiendra par raison; condamne ledict Car-

·cassone et ses consors auls despans faicts en la court concernants la cause d'appel et pretendus attentas, la taxe d'iceuls a ladicte court reservée sans despans desdictes requestes et pour cause, les aultres pour le regard du principal reservés en fin de cause.

Signé : ALESME.

Habeat relator pro speciebus sex scuta et pro comisario vingt un escus payables par les appellans.

E. DE LA BOÉTIE.

Messieurs les presidans ALESME, DE LA GUIONIE; Messieurs MASSIOT, BELCIER, DE LA GANNE, ARNOUL, BOÉTIE, AYMAR, ALIS, MACEI, BERÉNGUIER, DUDUC.

16 juillet 1560.

IV

DES OUVRAGES PERDUS DE LA BOÉTIE.

HISTORIQUE DESCRIPTION DU SOLITAIRE ET SAUVAGE PAYS DE MÉDOC.

Les *Mémoires de nos troubles sur l'Edit de Janvier 1562* ne sont pas le seul ouvrage de La Boétie qui ne soit point arrivé jusqu'à nous. La plupart de ses biographes estiment qu'il avait composé aussi une description du Médoc, actuellement perdue. Mais l'existence de ce dernier opuscule n'a jamais été parfaitement démontrée, et cette preuve est particulièrement difficile à établir maintenant. Nous essaierons cependant d'indiquer succinctement les raisons invoquées en faveur de cette existence, en les faisant suivre des motifs qui nous empêchent d'y croire, pour notre part.

I. Les contemporains de La Boétie n'ont point mentionné le volume dont la perte nous occupe. C'est au XVIII^e siècle seulement qu'il en est parlé pour la première fois. Dans l'édition de la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, donnée, en 1768, par Févret de Fontette, on trouvait, sous le numéro 2,230, la mention suivante :

Historique description du solitaire et sauvage pays de Médoc (dans le Bordelois), par feu M. DE LA BOÉTIE, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Bordeaux, etc. Bordeaux, Millange, 1593, in-12.

Et en note : « On a joint à cette description quelques vers du même auteur, qui ne se trouvent point dans l'édition qu'avoit donné de ses œuvres Michel de Montaigne. »

Févret de Fontette tenait le renseignement d'un bibliophile éminent, l'abbé Desbiey (1), alors vicaire de la paroisse de Notre-Dame du Puy-

(1) Cet envoi dut s'effectuer par l'entremise de l'Académie de Bordeaux. C'est ce qui semble résulter d'un échange de lettres entre le secrétaire de l'Académie et l'imprimeur Hérissant, qui publiait cette nouvelle édition de la *Bibliothèque* du P. Lelong. Voyez le *Catalogue des Manuscrits de l'ancienne Académie de Bordeaux*, dressé par M. Raymond Céleste (1879, in-8°, p. 317).

Paulin, à Bordeaux, qui lui adressa, le 20 août 1765, pour la réimpression de ce répertoire considérable, une liste d'environ 300 ouvrages, omis par le P. Lelong. Cette liste est, paraît-il, conservée encore par M. Charles Grellet-Balguerie, « bibliophile-amateur » (2).

Environ vingt ans après, un autre érudit, l'abbé Baurein, bordelais et contemporain de l'abbé Desbiey, mentionnait pour la seconde fois le travail de La Boétie. Voici en quels termes : « Une personne de Lettres, que la profession aussi honorable que laborieuse qu'elle exerce, avec autant de capacité que de distinction, n'empêche pas de s'appliquer aux connoissances historiques qui concernent Bordeaux et le pays Bordelois, a eu la bonté de nous donner avis que M. Etienne Laboetie, natif de Sarlat, Conseiller au Parlement de Bordeaux, et ami intime du célèbre Michel de Montaigne, avoit fait imprimer en l'année 1593, chez Millanges, une Description historique de la Contrée du Médoc, que ce savant qualifioit de *Pays solitaire et sauvage*. Nous avons remercié cette personne, comme nous le devons, de l'avis important qu'elle vouloit bien nous donner, et nous croyons devoir encore l'en remercier publiquement. Mais il ne nous a pas été possible de retrouver un ouvrage aussi rare et aussi ancien. Nous aurions été d'autant plus charmés de nous en procurer la lecture, qu'elle nous auroit mis à portée de rectifier ce qui auroit pu nous échapper de peu exact sur l'ancien état de cette contrée » (3).

On s'accorde assez généralement à reconnaître aussi l'abbé Desbiey dans « la personne de Lettres », dont parle l'abbé Baurein. De cette façon, ces deux mentions découleraient d'une seule et même source : l'indication de l'abbé Desbiey. Or, l'abbé Baurein affirme catégoriquement qu'il n'a point vu le volume, et qu'il n'a pu le trouver, malgré toutes ses recherches. Il me semble qu'on peut conclure de là que l'abbé Desbiey ne le possédait point, car doit-on admettre un instant qu'il ne l'eût pas montré à son confrère, s'il l'eût connu dans quelque collection étrangère ? C'est donc sur des notes ou par ouï-dire que l'abbé Desbiey citait lui-même ce volume. Il ne faut pas s'étonner outre-mesure, après cela, qu'il se soit trompé en le mentionnant, ou que sa bonne foi ait été surprise, alors que la bibliographie n'usait pas des méthodes rigoureuses qu'elle emploie de nos jours.

II. On a voulu tirer aussi, d'une annotation de Montaigne, un argument en faveur de l'existence de cet opuscule. Sur l'exemplaire de l'édition de 1588 qu'il amendait, en vue d'une nouvelle édition, plus soignée et plus complète, de son livre, et qui est précieusement conservé à la Bibliothèque publique de Bordeaux, Montaigne avait supprimé les vingt-neuf sonnets de La Boétie, qui y sont reproduits, et avait écrit : « Ces vers se voyent ailleurs ». Plus tard, en 1595, M^{lle} de Gournay, dans la réimpression, revue et augmentée, des *Essais* qu'elle donna, disait plus explicitement encore : « Ces vingt-neuf sonnets d'Estienne de La Boétie ont été depuis imprimés avec ses œuvres ». Dans ce cas, où se trouvent-ils ? On a prétendu que ceci confirmait la note du P. Lelong, et qu'ils devaient vraisemblablement avoir pris place à la suite de la *Description du Médoc*.

(2) *Revue des Bibliophiles*, année 1879, p. 175, et aussi année 1881, p. 365.

(3) L'abbé Baurein, *Variétés Bordelaises, ou Essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*. Bordeaux, 1785, in-12, t. IV, p. 253 et suivantes (Ed. Feret, t. II, p. 417).

Mais, comme le remarque fort judicieusement le D^r Payen (1), la publication de cet opuscule ayant été, suivant le P. Lelong, — et si elle a jamais eu lieu, — postérieure d'un an à la mort de Montaigne, ce dernier ne pouvait guère avoir en vue un livre qui n'avait pas encore paru de son vivant. Dira-t-on que celui-ci le connaissait, sans doute pour l'avoir préparé lui-même et parce qu'il y donnait ses soins? Comment se fait-il alors, que Claude Morel, qui en 1600, avait pris prétexte de la découverte d'une prétendue traduction de l'*Economique* d'Aristote par La Boétie, pour livrer au public un nouveau recueil des autres opuscules de cet auteur, n'ait pas compris dans ce recueil les vingt-neuf sonnets et d'autres poésies. s'il y avait lieu? Or, on n'ignore pas que Claude Morel n'était pas difficile au point de vue des attributions, puisqu'il allait, pour rajeunir ses *rossignols*, jusqu'à mettre sur le compte de La Boétie une traduction, qu'il savait bien avoir été faite par un autre (2). Dans de semblables circonstances, le libraire n'eût pas manqué de faire son profit des vers nouvellement publiés d'Estienne de La Boétie. N'est-il donc pas plus naturel de croire, en tout cela, à une confusion de la part de Mlle de Gournay, qui a pris, après Montaigne, les vingt-neuf sonnets intercalés dans les *Essais*, pour les vingt-cinq sonnets imprimés auparavant, à la suite du fragment de l'Arioste, par « son père d'alliance »?

III. Plus récemment encore, on a trouvé une troisième mention relative à la *Description du Médoc*, mention manuscrite; il est vrai, mais antérieure par la date à celles du P. Lelong et de l'abbé Baurein. Elle est rapportée dans une brochure de Benjamin Fillon, que nous avons eu occasion de citer au cours de nos recherches (3). Pour elle aussi, nous reproduirons les termes exacts : « Disons en terminant, écrit le collectionneur, que le catalogue manuscrit de la bibliothèque d'un sieur Senné (*sic*), de Saintes, dressé dans le premier tiers du XVII^e siècle, si l'on en juge par l'écriture, porte la mention suivante : « *Description du pays de Médoc par M. de La Boétie*, » sans autre indication de lieu d'impression et de format. Ce devrait être néanmoins cette *Historique description du solitaire et sauvage pays de Médoc*, imprimée à Bordeaux, chez Millanges, en 1593, in-12, dont on recherche en vain, depuis si longtemps, un exemplaire. »

Le renseignement est vague, comme on le voit. Benjamin Fillon n'a pas pris la peine d'identifier le Sené dont il est question ici. Je crois cependant que c'est Nicolas Sené, théologal du chapitre de Saintes, prédicateur du roi, docteur en théologie et qui fut un des correspondants de Guez de Balzac (4). D'après un portrait cité dans la *Bibliothèque de la France*, Nicolas Sené, qui avait 34 ans en 1620, serait né vers 1586, ce qui s'accorde bien avec la date assignée par Benjamin Fillon à la rédaction de ce catalogue (5). Quant aux destinées ultérieures de la bibliothèque, peut-être importante, que le prédicateur du roi avait assemblée, il m'est impossible d'en rien dire. J'ai consulté l'érudit et obligeant bibliothécaire de Saintes,

(1) *Notice bio-bibliographique sur La Boétie*, p. 43.

(2) *Vide infra*, p. 419.

(3) *La devise d'Estienne de La Boétie et le juriste fontenaisien Pierre Fouschier*. 1872, in-8°.

(4) Louis Audiat, *Saint-Pierre de Saintes, cathédrale et insigne basilique*. 1871, in-8°, p. 60.

M. Louis Audiat, pour qui l'histoire de cette ville offre bien peu de secrets, et il n'a pu me fournir aucun détail à ce sujet. La famille Sené est éteinte depuis 1837.

Quelque puissant que serait un pareil témoignage, s'il était plus explicite, cette indication me semble trop incertaine pour en tirer une déduction précise. Le volume était-il imprimé ou manuscrit? Deux points importants, sur lesquels le catalogue est muet, et qui laissent le champ libre aux suppositions. N'est-il pas à croire, en effet, en l'absence de renseignements plus complets, que le volume conservé dans la bibliothèque du théologal Sené était plus vraisemblablement un manuscrit qu'un imprimé?

En résumé, que conclure d'explications déjà si longues? Ainsi qu'on a pu en juger, les raisons de croire à l'existence de la *Description du Médoc* ne sont pas péremptoires. D'autre part, les partisans de la non-existence ont noté que toutes les recherches à ce sujet ont été infructueuses, depuis Baurein qui réclamait déjà l'ouvrage en 1784, jusqu'au Dr Payen qui n'a cessé de le poursuivre avec une persévérance digne d'un sort plus heureux. De plus, comme le remarque M. Tamizey de Larroque, il est difficilement admissible qu'un livre composé par un écrivain illustre reste si longtemps inconnu de tout le monde, même des amis intimes de cet écrivain, même de tous ses concitoyens, même des plus zélés et des plus consciencieux bibliographes. « Jamais un tel prodige ne se serait vu dans l'histoire littéraire (6). » Enfin, le Dr Payen a relevé, dans sa notice, que le titre même de cet ouvrage offrait une si grande analogie avec ce vers d'un des sonnets à Marguerite de Carle :

O Médoc, mon pais solitaire et sauvage,

qu'on a pu le forger sur ce modèle, et que cette ressemblance pourrait bien être la source de l'erreur (7).

Tout ceci ne laisse donc pas de rendre la question encore plus obscure, et il est impossible, avec des textes aussi peu probants que ceux qui sont invoqués, de se prononcer avec sûreté pour l'affirmative ou pour la négative. Je croirais volontiers cependant, malgré les incertitudes qui abondent, que la *Description du Médoc* n'a pas été imprimée, et qu'un lecteur ignorant a pris pour le manuscrit d'un nouvel ouvrage de La Boétie ce qui était le manuscrit même de ses sonnets. L'hypothèse est gratuite, je ne me le dissimule point; elle paraît assez vraisemblable. Je souhaite que la découverte du libelle, s'il existe, soit imprimé, soit manuscrit, vienne la renverser ou la confirmer. Dans l'état actuel des renseignements et en face du silence de Montaigne, j'aurais peur, en me montrant trop affirmatif dans un sens ou dans l'autre, d'enlever légèrement à La Boétie la paternité d'un ouvrage qui est vraiment son œuvre, ou de lui attribuer un travail composé par un autre, comme il est advenu pour la traduction de l'*Economique* d'Aristote, laissée si longtemps sous son nom.

(5) Edition Fevret de Fontette, t. IV, p. 268.

(6) *Revue des Bibliophiles*, année 1879, p. 305.

(7) *Notice bio-bibliographique sur La Boétie*, p. 33. — Ce vers se trouve dans le XXIV sonnet des *Vers français*, ci-dessus, p. 283.

V

LE RÉVEILLE-MATIN DES FRANÇOIS.

Quoique nous nous soyons assez longuement occupé du *Réveille-Matin des François* au cours de cette étude, nous y reviendrons cependant pour ajouter quelques indications complémentaires.

On trouvera des renseignements bibliographiques nombreux et précis sur ce libelle dans l'article *Nicolas Barnaud* de la *France Protestante* des frères Haag. Le lecteur désireux de faire plus ample connaissance avec le *Réveille-Matin* devra y recourir. Nous avons extrait de cette notice, ainsi que des remarques de Brunet, dans son *Manuel*, tout ce qui se rapportait à notre sujet. Nous n'y relèverons donc que deux erreurs, qui ont subsisté dans la nouvelle édition de la *France Protestante*, publiée sous la direction de M. Henri Bordier.

1^o Il est inexact de dire, comme on l'affirme dans cette nouvelle édition (t. I, col. 849), que c'est Montaigne lui-même qui publia pour la première fois la *Servitude volontaire* en 1571 (1). Outre que cette date est fautive, on sait que Montaigne se refusa au contraire à éditer l'opuscule de son ami. De plus, ce ne sont pas seulement les doctrines de La Boétie qu'on retrouve dans le *Réveille-Matin*, mais bien ses propres paroles et un long extrait de son ouvrage, comme nous l'avons déjà indiqué.

2^o Quoi qu'en pensent les auteurs de la *France Protestante*, Brunet n'a pas, sans raisons, fait précéder l'édition française du *Dialogue* d'Eusèbe Philadelphie par l'édition latine. C'est l'usage constant, à cette époque, de procéder ainsi, notamment parmi les écrivains protestants (2), et l'on s'expliquerait plus malaisément, sans cela, la publication presque simultanée des deux éditions de ce même ouvrage, en deux langues différentes. Au reste, l'opinion de Brunet est incontestable en ce qui concerne le petit volume contenant à la fois les deux dialogues (Edimbourg, 1574). Il est certain que, pour cette fois-ci tout au moins, l'édition latine parut avant l'édition française, qui ne serait ainsi qu'une traduction. Cela est clairement exprimé dans le titre même du second dialogue, le seul qui nous occupe véritablement ici : *in lucem nunc primum editus*, y lit-on en effet, tandis qu'au titre de l'édition française de ce second dialogue on lit au contraire *mis de nouveau en lumière* (3). En outre, l'épître de Philadelphie aux gentilshommes et au peuple de Pologne, est donnée, dans le *Réveille-*

(1) « On y retrouve les doctrines émises avec tant d'autorité par Etienne de La Boétie dans son célèbre discours de la *Servitude volontaire*, publié par les soins de Montaigne en 1571... » (HAAG, *La France Protestante*, Deuxième édition publiée sous la direction de M. Henri Bordier, Paris, 1877, t. I, colonne 849.)

(2) Calvin lui-même en est la preuve.

(3) Pour plus de précision, nous reproduisons en entier le titre de ce second dialogue, dans ses deux éditions successives :

Dialogus secundus, ab EUSEBIO PHILADELPHO COSMOPOLITA, in Gallorum et vicinarum gentium gratiam conscriptus et nunc primum in lucem editus. Edimburgi, ex typographia Jacobi Jamcei, 1574.

Dialogue second du Réveille-Matin des François, et de leurs voisins. Composé par EUSEBE PHILA-

Matin, comme traduite en françois du livre latin dédié aux estats, princes, seigneurs, barons, gentilshommes et peuple polonois. Ceci justifie donc Brunet absolument, et un examen attentif de l'opuscule eût empêché les frères Haag de contester son appréciation. Ainsi qu'on le voit, c'est en latin, comme nous l'avons déjà écrit, que parut le premier fragment publié de la *Servitude volontaire* et nous reproduirons plus bas ce passage, à titre de curiosité littéraire.

Par qui ce lambeau de La Boétie fut-il traduit en latin ? La question risque fort de rester sans réponse, car il est difficile de déterminer la paternité du *Réveille-Matin*, tant l'auteur a pris soin de se cacher et a évité toute indiscretion qui pût mettre sur sa trace. Sans vouloir essayer d'éclaircir un point, qui n'est pour nous que secondaire, nous ne dirons pas moins cependant à qui l'on a successivement attribué ce libelle. Cujas a désigné le jurisconsulte Jacques Donneau (4), Adrien Baillet Théodore de Bèze et M. Sayous François Hotman (5). On a aussi nommé avec quelque vraisemblance le médecin protestant Nicolas Barnaud. D'autres enfin, — et c'est l'opinion qui nous paraît la plus plausible, — n'ont voulu voir dans ces deux dialogues qu'une œuvre écrite à la fois par plusieurs pamphlétaires, composition indigeste où l'on a tenté de faire entrer le récit des persécutions et le développement des griefs, revendication hybride qui tient à la fois de la harangue et du mémoire (6).

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître, en terminant, comment la prose de La Boétie a pu prendre place dans ce factum. Pour cela, nous transcrivons l'argument du second dialogue, qui le résumé assez exactement. Le voici : « Le Politique et l'Historiographe François (ce sont les deux interlocuteurs du dialogue), revenant par divers chemins de leur charge, se rencontrent, — comme Dieu veut, — logez en une mesme hostellerie à Fribourg en Brisgoye, et apres s'estre recognus, caressez et recueillis, ils récitent l'un à l'autre le succez de leurs voyages, l'estat présent de la France, et par occasion quelques traits de celui d'Angleterre. Ils traitent aussi de la puissance des Rois, de la tyrannie, et de la servitude volontaire, et plusieurs autres belles matières très nécessaires en ce temps, réservans au lendemain ce qu'ils ont à dire de plus. » Dans le cours du Dialogue, le Politique s'étonne, comme La Boétie, auquel il emprunte ses propres expressions, que « tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, et tant de provinces endurent si longtemps un tyran seul, qui n'a moyen que celui qu'on lui donne, qui n'a puissance de leur nuire, sinon tant qu'ils ont vouloir de l'endurer, qui ne sauroit leur faire mal aucun, sinon alors qu'ils ayment mieux le souffrir que lui contredire ». Mis en goût par cette idée ingénieuse,

DELPHIE COSMOPOLITE, et mis de nouveau en lumière. A Edimbourg, de l'Imprimerie de Jacques James. Avec permission. 1574.

(4) Dans sa *Præscriptio pro Jo. Montlucio adversus libellum Zach. Furnesteri* (pseudonyme sous lequel Donneau avait répondu à l'évêque Monluc).

(5) SAYOUS, *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, 1853, in-18, t. II, p. 43 et suivantes. Il semble à M. Sayous que plus d'une tête, sinon plus d'une main, a travaillé à cet ouvrage et que Hotman en a tout au moins inspiré la part la plus sérieuse et la plus originale.

(6) Cette interprétation me semble confirmée par l'épithète de *Cosmopolite* ajoutée au pseudonyme de Philadelphie. Notons, en passant, que Littré ne cite pas d'exemple de ce mot antérieur au XVIII^e siècle.

son compagnon l'Historiographe, le prie de lui dire ce qu'il pense de la servitude volontaire, lui déclarant qu'il l'écouterait jusqu'au bout et aime mieux veiller toute la nuit qu'interrompre un entretien si intéressant. « J'en suis content, reprend le Politique; aussi bien y a-t-il longtemps que j'en suis si gros, que je creve d'envie que j'ay d'enfanter ce que je sens de c'est (*sic*) affaire. Mais je proteste bien que je n'en parleray point comme les Huguenots en parlent, ils sont trop doux et trop serviles : j'en parleray tout amplement en vray et naturel François, et comme un homme peut parler de choses sujettes à son jugement, voire au sens commun de tous les hommes; afin que tous nos Catholiques, nos patriotes et bons voisins et tout le reste des François, qu'on traite pire que les bestes, soyent esveillés à ceste foys pour recognoistre leurs misères et aviser trestous ensemble de remédier à leurs malheurs. » Et alors, le Politique débite pour son propre compte sans en nommer l'auteur, un long fragment du *Contr'un*, en l'agrémentant de quelques allusions qui défigurent parfois la pensée de La Boétie, ou d'erreurs qui la rendent fort peu intelligible par instants. Nous avons déjà annoncé que nous reproduirions seulement ici, à titre de document curieux, la traduction latine de ce fragment. Le lecteur pourra se convaincre, en la parcourant, qu'elle n'est pas sans offrir un certain intérêt. La latinité en est pure et le traducteur a su faire passer dans ses périodes quelque chose de l'éloquence et de l'harmonie de la prose française.

Nous donnons intégralement tout ce qui a été inséré du *Contr'un* dans le *Réveille-Matin des François*. Ces passages occupent les pages 182-190 du second dialogue dans l'édition française et les pages 128-134 de l'édition latine.

« *Perabsurdum hoc mihi semper videri solet, dum expendo ac circumspicio mille hominum myriades miserè servientes, neque id vero invitos, aut a vi potentiore subactos facere, sed nescio quomodo, unius duntaxat solo nomine tanquam præstigiis fascinosos : cujus quidem nec potentiam debent pertimescere, cum solus homo sit : nec mores amare, cum erga eos sit inhumanus. Inferiores viribus homines sæpissimè iis qui superiores sunt, morem gerere coguntur : tunc fateor temporis serviendum esse, neque enim semper potentiores esse licet. Itaque si natio aliqua bello devicta uni servire adigitur (ut olim triginta tyrannis Atheniensium civitas) non mirum est, si tum serviat : casus is lugendus est : imò verò lugendum non est, sed miseria æquo est animo ferenda, et sese quisque rebus servare debet secundis.*

» *Hoc nostræ naturæ innatum est, ut communia amicitiae officia vitæ nostræ bonam partem possideant. Ratio postulat, ut ametur virtus, erga beneficos grato simus animo, ac sæpè de commodis nostris non nihil detrahimus, ut honori eorum qui nobis chari sunt et merentur consulamus. Quamobrem si regionis cujusdam incolæ virum aliquem insignem nacti, cujus eximiam in eis conservandis prudentiam, magnanque in eis regendis et gubernandis sollicitudinem experti fuerint : si, inquam, deinæps ei sponte, et ultro sese submitunt, adeoque ei confidunt, ut primatum aliquem deferant (dubito quidem an prudenter fiet illum ex eo loco removere, ubi rem præclarè gerebat, in eumque promovere, ubi rem fortassis male administrabit) verum procul dubio eorum bonitas et*

honestas, qui eum in gradum eum evexerunt, ex eo conspicitur, quod nihil mali ab eo metuant, a quo beneficiis fuerunt affecti.

» *At bone Deus! Quid hoc rei est? Quænam est hæc infelicitas: quod vitii genus? Aut potius quodnam infelix vitium? Videre innumeros homines non quidem parere, sed servire, non gubernari sed tyrannide opprimi: nec uxorem, nec liberos, ne ipsam quidem vitam in propria habere facultate, stupra, rapinas, crudelitatem perpeti, non castrorum, non barbari exercitus, adversus quem sanguinem, vitamque fertiliter effundere decet, sed unius duntaxat, non Herculis quidem, vel Sansonis, sed pusilli homuncionis, quo in totâ gente et natione nemo erit mollior, ignavior nec effeminator: non qui vi et annis homines ad imperium cogere possit, sed qui impudicæ mulierculæ servitio totus addictus sit: idne vero ignaviam dicemus? eosque qui ei serviunt, imbelles appellabimus?*

» *Si duo, tres, quatuorve ab uno lacessiti vim illius atque injuriam non repellant, id quidem absurdum videbitur, ac fortassis non injuria fracto esse animo arguentur. At si centum, si mille ab uno quidvis patiantur, nonne ei obsistere nolle, non autem non audere dicentur? Neque ignaviæ, sed incuriæ et contemptuitribuendum esse, si non centum, non mille homines, sed centum provinciæ, mille civitates, infinitæ myriades hominum cum uno solo manus conserere detrectent. Quo vero id tandem nomine vocabimus? An ignaviam? an inertiam?*

» *Hoc a natura omnibus vitiis comparatum est, ut certus quasdam habeant metas, ultra quas transgredi nequeant. Duo unum metuere poterunt, imo etiam fieri poterit, ut a decem unus reformidetur. At mille, mille myriadas hominum, at mille civitates unius vim, atque impetum nequaquam propulsare! Non hæc quidem est ignavia, minimè eousque progreditur, sicuti nec ex opposito eousque protenditur fortitudo, ut vir solus murum ascendat, cum acie solus configat, regnum invadat, ac in suam ditionem redigat. Quod igitur hoc vitii genus et portentum est, quod ne ignaviæ quidem appellationem meretur? cui satis turpe nomen indi (sic pour indici) nequit. Constituantur una ex parte quinquaginta armatorum hominum millia, totidem ex adversa opponantur; instruantur utrinque acies, signo dato concurrant, pro libertate alii retinenda, alii adimenda pugnent: quibus conficere possumus adscribendam esse victoriam? utros alacriori studio ad pugnam profecturos confidimus? an eos qui pro suorum laborum et virtutis præmio libertatis conservationem sperant, an vero eos qui nullum aliud pro illatis acceptisve vulneribus, quam aliorum servitutem expectant? Ante illorum oculos semper anteactæ vitæ versatur felicitas, ac in posterum solitæ quietis et voluptatis expectatio: non adeo afficiuntur iis quæ brevi illo pugnæ tempore subeunda sunt, quam iis quæ ipsis perpetuo, liberis, ac universæ posteritati perferenda erunt.*

» *His verò nihil est quod addat animos, quem exiguus concupiscentiæ stimulus; qui statim ad primum periculum retunditur, nec adeo incenditur concupiscentiæ æstus quin, ut verisimile est, minima sanguinis guttula facillè extingui possit. In præliis illis celebribus Milciadis et Themistoclis, ante duo millia annorum commissis (quorum adhuc recens adeo viget memoria historiarum beneficio quam si hesterno die facta*

fuissent) quid tam exiguis Græcorum copiis non vires, sed constantiam ac fortitudinem tantam suppeditam censemus, ut tot navium impetum sustinerent, tot gentes in unum collectas funderent, quam quod gloria dierum illorum, non tam pugna Græcorum adversus Persas, quam libertatis de dominatione, et tyrannide, ingenuitatis de immoderata regnandi cupiditate victoria et triumphus fuisse videtur? Incredibile dictu est, quantam generositatem suorum defensorum animis ingeneret, et excitet libertas.

» *Quod autem quotidie factitari in Francogallia nostra cernimus ut homo solus mille civitates pro libidine fœdè conculcet, quis unquam nisi oculatus testis, crederet? Id verò si tantum in exteris nationibus conspiceretur, quis non potius commentum, quam rem veram esse arbitraretur? Atqui solus homo est, ille tyrannus: cum quo dimicare, non opus est, satis per se profligatus est, dummodo propriæ servituti non assentiantur provinciæ. Nihil ei adimendum est, nihil duntaxat illi est subministrandum. Ipsemet ergo est populus qui sese opprimi sinit, qui seipsum mancipat, siquidem cum servitutis et libertatis ei datur optio, nuncio libertati remisso servitutis jugum eligit: qui suo malo et detrimento subscribit, idque potius sibi ipse accessit ac persequitur. Si cum aliquo dispendio et jactura recuperanda esset libertas, non urgerem: quamquam quid homini charius esse debet, quam sese in naturæ jus vindicare? Verumenimvero non tantos ab eo spiritus postulo, concedo ut nescio quam miserè vivendi securitatem dubiæ quietè et beatè vivendi spei præferat. Quid? si ut potiatur libertate, ea duntaxat optanda est? si sola voluntate et voto opus est? An ulla erit gens, quæ eam nimis caram et paratu difficilem, ut pote quæ solo desiderio acquiri possit, existimet? quæque voluntati et voto parcat, ut id bonum recuperet, quod pretio etiam sanguinis redimi deberet? Profecto sicuti scintillæ igniculus augetur subjecta materia, sed ignis, si ligna non suggerantur, sponte extinguitur, sic etiam tyranni quo magis extorquent, eo magis omnia ad exitium vocant, quo plura eis erogantur. At si nihil eis suppeditetur, si suos non geratur, sine dimicatione, sine ictu, nudi concident.*

» *Generosi homines ut optatum bonum assequantur periculum non reformidant, consulti et prudentes laborem non fugiunt: qui verò sunt ignavo animo neque mortem oppetere, nec bonum amissum recuperare nolunt, hic solum consistunt, ut expectant: aspirandi facultas et virtus ab eis sua ignavia sublata est. Potiundi quidem voluntas, et desiderium illis a natura insitum permanet. Ac communè hoc quidem votum est tum stultis, tum intelligentibus tum forti animo præditis, tum ignavis, ut omnia quæ adepti, beati ac fœlices, suæque sorte contenti effici possint, exoptent: in hoc uno defuisse hominibus natura quodammodo videtur, in expetenda scilicet libertate, quæ tamen adeo pulchrum, et jucundum bonum est, ut eâ amissâ sensim irrepant omnia mala, si quæ verò bona adhuc remanent, et supersunt eâ corruptâ et depravatâ, servitute omnem venustatem et saporem simul amittant.*

» *Solam libertatem non expetere homines ideo videntur, quoniam ea, si expeterent, frui liceret: quod perinde est, ac si hoc tantum bonum idcirco parare negligerent, quod paratu nimis facile sit.*

» *O miseri et infœlices populi! o natio obstinato animo tuam perni-*

ciem persequens ! Vobis spectantibus ac ferentibus, vestrorum fructuum potior et præstantior pars vi aufertur, in vestris agris prædæ aguntur, diripiuntur domus, ac supellectile paterna et avita spoliuntur : ita vivitis ut nihil vobis proprium vendicare audeatis, imo deinceps maximi commodi et fœlicitatis loco ducetis, si bona vestra, fundos, familias adeoque vitam ipsam, precario et tanquam conductâ possideatis. Hæc verò omnia infortunia, exitia et vastitates non ab infestis hostibus manant, sed ab hoste quidem, eoque hoste quem vos adeo attollitis, pro cuius amplitudine vestra capita morti fortiter offerre non veremini. Is qui vobis adeo insolenter dominatur, duabus manibus tantum præditus est, uno corpore, nec quicquam præterea, quam quivis plebeius possidet, habet : excepto animo prædatore, ac proditore, eaque autoritate, quam ei vos in vestram pestem conceditis : unde quæso tot oculis quibus vos observat, et speculatur, sortitus esset, nisi ipsimet suppeditaretis ? Unde tot manus haberet, quibus vos cædit, et vulnerat, nisi ex vobis ipsis depromeret ? Pedes verò quibus capita vestra conculcat, unde nisi ex vestris nactus esset ? Quam aliam adversus vos potestatem, nisi quam vos ei attribuitis, obtinet ? Semina vestra terræ committitis, ut vastitatem inferat, ædes supellectile ornare studetis, ut suis rapinis escam suggeratis. Alitis filias vestras ut suam libidinem explere possit. Liberos vestros educatis, ut eos ad sua bella rapiat, ad laniendam ducat, ut iis suarum libidinum ministris abutatur, per eos tanquam satellitates suas vindictas ulciscatur. Vestra corpora laboribus defatigatis, ac frangitis, ut tyrannus in deliciarum omne genere molliter delitescat, ac sese ne fœdis voluptatibus provolvat. Vos vos ipsi debilitatis, ut eum confirmetis, utque vos fræno arctiore comprimat. Ex tot indignis molestiis, quas in vix ipsa quidem bruta animalia perferrent, vos faciliè afferetis, si, ut id ponitis, non dicam conemini, sed solum in animum inducatis. Nolite amplius servire, hocque ratum et firmum habetote, ecce vobis libertas parata est. Nolo ut commoveatis, aut concutiat, nolite tantum fulcire, eumque, magni instar Colossi, cui basis ac ponderis fulcimentum subductum est, corruere ac comminui videbitis. »

VI

LA BOËTIE PHILOLOGUE.

Voici la description du rarissime volume qui renferme la traduction de Ferron. Elle est faite sur l'exemplaire inscrit à la Bibliothèque nationale, sous la cote J. 10,808.

Le format est le petit in-8°. Dans un joli encadrement à figures pantagruéliques, se trouve le titre : *Plutarchi Chæronei Eroticis, interprete Arnoldo Ferrono Burdigalensi Regio consiliario, ad Franciscum Nomparem Caulmontionum (sic) Regulum. Lugduni, apud Joan. Tornaesium. MDLVII. pp. 102, numérotées. A la fin, la devise Son art en Dieu sur une banderole.*

P. 3. *Arnoldus Ferronus Francisco Nompari Caulmontiorum regulo*

s. d. — Comme l'a dit M. Dezeimeris, cette préface est de Scaliger, qui l'a reproduite dans ses *Epistolæ* (p. 88) sous ce titre : *Ad Franc. Nomparrum* (sic), *in versionem Erotici Plutarchi, nomine amici*. Seulement Ferron y a introduit, vers la fin, un fragment d'une autre dédicace faite aussi par Scaliger *nomine amici*, et qui se retrouve à la page 285 des *Epistolæ* de celui-ci.

P. 8. *Plutarchi Chæronei sermo amatorius, Arnoldo Ferrono Burdigalensi Regio consiliario interprete*.

P. 79. *Martha Valeria Arnoldi Ferroni hæc congerebat*. — C'est une suite de sept épigrammes rassemblées par Marthe de Vallier, femme de Ferron, et tirées pour la plupart de l'*Anthologie*.

P. 80. *Recognita quædam*. — Sous ce titre, sont publiées les corrections fournies par La Boétie. Elles se terminent à la page 92 par cette mention : *Hæc adnotare libuit, pleraque autem sunt ex iis quæ a Stephano Boetho, collega meo, viro verè Attico et altero ætatis nostræ Budæo, excepi*. Puis viennent, sur la même page 92, des notes latines de Ferron, contenant des variantes pour sa version et publiées sans intervalle qui les sépare de ce qui précède.

P. 99. *Restituta alia*. — Ce sont quelques corrections de texte avec renvoi en marge à l'édition de Froben. Ces *restituta* se terminent à la page 101.

Ainsi que l'indique la note d'Arnaud de Ferron, tous les *recognita* ne sont pas dus à La Boétie. La plupart en viennent cependant, et il est impossible de dire quelles sont les corrections qu'il faut lui restituer. En présence de cette difficulté, M. Dezeimeris a donc publié intégralement, dans les *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne* (1868, in-8°, t. I, pp. 81-161), toutes les notes indiquées par Ferron comme pouvant être de La Boétie.

Elles sont au nombre de 101. M. Dezeimeris les a fait précéder d'une préface magistrale qui indique bien le rôle philologique de Ferron et celui de La Boétie. Sans être un savant de la valeur de Scaliger, son ami, manquant surtout de sagacité, Ferron était un helléniste habile. Toujours il sut rendre, en des traductions aisées, le sens des auteurs qu'il interprétait. Souvent il se trompa; parfois aussi, au cours de sa besogne, il trouva d'ingénieuses conjectures.

Quelle part revient à La Boétie, dans la traduction du traité de l'*Amour*? M. Dezeimeris la suppose assez notable; il serait même porté à croire que Scaliger fit allusion à ce fait, lorsqu'il parlait, dans ses vers, de la grande part revenant à *Ambactus* dans certaine traduction signée de celui qu'il nommait *Struma* et qui n'était autre que Ferron (1).

« Les notes de La Boétie conservées par Ferron, ajoute M. Dezeimeris, nous permettent de nous faire une idée de la nature du travail fourni au traducteur de Plutarque par le jeune et éminent helléniste; mais, en réalité, la collaboration de celui-ci dut être beaucoup plus importante qu'on ne serait porté à le croire par l'examen pur et simple des remarques subsistantes. Nous savons, en effet, que les notes parvenues jusqu'à nous sont

(1) Scaligeri *Poemata*, p. 427. et *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, t. I, p. 93.

(2) *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, t. I, p. 112.

seulement un extrait de celles qu'il avait fournies. Certaines observations relatives à des passages compris dans les deux premiers tiers du traité *de l'Amour* ont été supprimées et celles se rapportant au dernier tiers n'ont pas été conservées. Du reste, il faut remarquer que l'ensemble de ces annotations avait essentiellement le caractère d'une communication amicale, et il est très probable que La Boétie ne les écrivait pas avec la pensée de les voir imprimer plus tard. Tout porte à croire que, d'ordinaire, lorsque Ferron adoptait les remarques ou corrections de La Boétie, ces corrections étaient introduites par lui dans le corps même de sa version, et il jugeait inutile dès lors de les répéter à la fin du volume. Une négligence de l'imprimeur nous fournit même un exemple très important des surcharges faites sur le manuscrit. Peut-être aussi Ferron, qui, si l'on en croit Scaliger, était assez tenace dans ses idées, supprimait-il celles des remarques de son collègue qui se trouvaient en opposition avec ses propres idées. En tout cas, il est certain que nous n'avons qu'une partie du travail de révision accompli par La Boétie sur la version de Ferron; mais ce qui subsiste suffit pour que l'on puisse constater le mérite du philologue et la valeur de son œuvre » (2).

Les annotations insérées par Ferron sont pleines de sens et de savoir. Elles contiennent des interprétations nouvelles, des rapprochements ingénieux, des leçons adoptées par la critique. En les publiant à nouveau, M. Dezeimeris les a accompagnées d'un commentaire savant et copieux, qui en montre toute la valeur. Nous y renverrons le lecteur désireux d'approfondir davantage le caractère de La Boétie, ou d'étudier son œuvre de plus près. Il y verra que bien des corrections, dont les éditeurs de Plutarque ont fait leur profit, depuis Xylander jusqu'à Winckelmann, remontent jusqu'à La Boétie et jusqu'à Ferron, qu'on a mis à contribution sans les nommer.

C'était justice de restituer aux deux amis les efforts tentés en commun pour éclairer un texte parfois si difficile à comprendre, d'indiquer les résultats auxquels leur sagacité les a conduits. M. Dezeimeris l'a fait avec un tact plein de pénétration. Ses recherches érudites nous ont montré un La Boétie nouveau, qu'il n'est plus permis de méconnaître. Elles ont dévoilé une des aptitudes de cet esprit, qui en avait de si brillantes, au dire de Montaigne. Ce travail de critique nous fait lire avec une plus entière confiance les pages que l'auteur des *Essais* a consacrées à l'homme et à l'ami.

Afin de donner la physionomie complète du talent de La Boétie, nous reproduisons ici les remarques publiées à la fin de la traduction de Ferron. Nous avons suivi le texte même de M. Dezeimeris, dont les corrections heureuses facilitent la lecture de ces remarques. Comme lui, nous les avons numérotées, et nous donnons, entre parenthèses, à la fin de chacune d'elles, des références qui renvoient à l'édition Dubner. Le premier chiffre indique la page et le second la ligne du texte de l'*Ἐρωτικὸς* publié dans les *Moralia* de la *Collection grecque-latine* de Didot, t. II, p. 914-943.

IN PLUTARCHI EROTICO

RECOGNITA QUÆDAM ⁽¹⁾

[1] *Hos sive scriptis*, οὓς εἴτε γραψάμενος. — *Hæc verba, ni fallor, non rogantis sunt, sed promissa postulantis; ideòque sic interpretor*: « *quem, a nobis rogatus, modò narraturus es, sive eum scriptis mandaris, sive memoria tenes, quòd ea de re sæpissimè patrem rogaveris, [etc.]* » (914. 36).

[2] *Scisne quantum*, οἶσθα ὅσον. — *Nihil aliud hîc est ὅσον quam « quid, » ut et alibi sæpè; itaque sic interpretor*: « *scis verò quidnam a te postulaturi simus?* » (914. 43).

[3] *Sed sciam vobis dicentibus*, ἀλλὰ εἶσομαι λεγόντων. — *Λεγόντων aoristus est in participio; ideò sic verto*: « *minimè, sed, cùm dixeritis, tum sciam.* » (915. 1).

[4] *Noli*, ἄφελε. — *Respondebit græco si ita dicatur*: « *parce orationi inserere, etc.* » *Poeticum tamen hoc « parce », sed mirè convenit græco.* (915. 2).

[5] *Cursus*, διαδρομάς. — « *Decursus* » si dicatur respondebit græco; sed ego « *anfractus* » dicerem. (915. 4).

[6] *Et quæcunque alia, etc.*, καὶ ὅσα ἄλλα τοιούτων, etc. — *Locus est obscurus, nec ausim improbare interpretationem; at modò, sic intelligo*: « *parce inserere prata et umbras et cætera ejusmodi quæ plurimi quidem non probant, voluntque Helissum et cætera a Platone describi audacter magis quam appositè.* » (915. 4).

[7] *Quorsum*, τί δέ. — « *Quid verò indiget?* » (915. 8).

[8] *Recta est oratio*, εὐθύς. — *Hîc εὐθύς adverbium est, non nomen. Ubi autem legitur ἐξῆς, legendum ἐξ ἧς. Sensus ergò est*: « *quid verò opus habet hæc narratio procemiis? Statim ab initio occasio unde sermo cœpit chorum postulat;* » nam « *chorum* » non « *saltationem* » dicendum. *Intelligit enim tantas esse turbas in ipso initio narrationis ut choro tragico opus sit; itaque ostendunt sequentia verba, σκηνῆς καὶ δράματος, hîc enim δράμα tragædiam significat, ut alibi sæpè.* (915. 9).

[9] *Unà servet*, καὶ συνανασώζειν τὸν μῦθον. — « *Ut unà mecum ejus narrationis memoriam revocet.* » (915. 13).

(1) Ainsi qu'on l'a vu dans l'analyse bibliographique placée ci-dessus, le volume original porte simplement : *Recognita quædam*.

[10] *Morum gratia maximè ornatum*, μάλιστα εὐημεροῦντα. — *Intelligo*: « *cui in ejus amore inter omnes procos optimè res cesserat*; » *aut*: « *cui in ejus amore magis quam cæteris procis secundæ res erant*. » (915. 21)

[11] *Duos itaque*, δύο δέ. — « *Duos aut tres fermè dies in civitate unà fuerunt, semper in palæstris aut theatris philosophantes, etc.* » (915. 25)

[12] *Per Jovem*, πῇ Δία. — *Non memini apud Latinos me legisse « per Jovem » in eo sensu, quo Græci dicunt πῇ Δία. Verterem*: « *sanè*. » (915. 36)

[13] *Formosa satis*, ἱκανῇ τὸ εἶδος. — « *Forma idonea*, » *dixit Terentius, et, ni fallor, exprimit græcum*. (915. 38)

[14] *Et proferens*. — « *De eo* » *adjiciendum censeo*. (915. 43)

[15] *Prædam venabantur*, συγκυνηγοί. — *Hinc demo « prædam »*. (915. 49)

[16] *Post verbum « deliberaret », deest interpretatio ejus incisi*: ὧν ὁ μὲν, etc., usque ad verbum ὁ δέ. *Volunt autem sibi ea verba*: « *quorum hic quidem ejus erat frater patruelis, et quidem grandior natu*. » (916. 1)

[17] *Evertendum objiceret*, προΐεμένου. — « *Dederat*. » (916. 4)

[18] *Ut illis non visis et in eis novus*, ὡς αὐτῶν ἀθέατος καὶ νεαρός. — « *Ut ea non respiciat, sed semper puer, etc.* » (916. 8)

[19] *Ex præmunitione*, ἐκ παρασκευῆς. — « *Ex composito*. » (916. 13)

[20] *Oblitus sermonum*, λόγων. — « *Literarum* » *intelligo*. (916. 20)

[21] Λήθη δὲ λόγων, *oblitus autem est sermonum*. — Λόγοι καὶ λόγος, *apud hunc auctorem et alibi, sæpe significant « studia bonarum artium », ut indicat locus apertus in principio libri περὶ τῆς τῶν παιδῶν ἀγωγῆς, itaque interpretor*: « *hinc nulla jam amplius studiorum in literis, nulla amplius patriæ cura*. » (916. 20)

[22] Ἀμέλει, *profecto*. — « *Nimirum enim Protogeni hujusmodi aliqua causa peregrinationis fuerat*; » *aut*: « *scilicet, [etc.]*. » (916. 26)

[23] *Vel minima cum mulieribus*, τῇ γυναικωνίτιδι μέτεστιν. — « *Veri autem amoris nullum est in mulierum thalamis vestigium*. » (916. 38)

[24] Τῇ γυναικωνίτιδι μέτεστιν, *cum mulieribus*. — « *In fæminarum thalamis reperitur*. » (916. 38)

[25] *Voracitas quædam et vitæ cupiditas appellatur*, λαιμαργία τις ἢ φιλοψυχία. — *Omnino malè legitur φιλοψυχία, nullo sensu*;

legendum haud dubiè φιλοψία, « immoderata cura ciborum. » Sic idem auctor usus est τῶν συμποσιακῶν τετάρτου προβλήματι δ'. (916. 45)

[26] Νέαν, *mollem.* — « *Florentem et vegetam* » intelligo. (916. 50)

[27] Οὐκ ἐθέλει παραμένειν, *non vult expectare.* — « *Amplius non durat.* » (917. 6)

[28] Οὐδὲ σεραπεύει τὸ λυποῦν καὶ ἀκμάζον, [κ. τ. λ.]. — « *Quippe qui nec forma movetur, nec angitur, eamque non aliter colit nisi fructum ferat amicitiae et virtutis, secundum mores amatorum et ingenia.* » (917. 6)

[29] Πόθῳ στίλβων, *desiderio.* — « *Cupiditate;* » verbum est Ciceroni familiare in hac significatione ut respondeat πόθῳ. (917. 24)

[30] Τοῖς ἀξίοις ἐπιμελείας, *sedulitate necessaria.* — *Ad personas, non ad res refertur:* « *adhortans eos qui ejus cura digni sunt.* » (917. 29)

[31] *Alii quidem irrident eos, ἕτεροι μὲν γάρ.* — « *Nam alii risum non tenebunt.* » (917. 50)

[32] Δεῖ δὲ τίνος εὐπρεπείας, *decore autem quodam.* — *Honestum quemdam praetextum intelligit per εὐπρέπειαν, ut loquitur Quintilianus.* (918. 42)

[33] Ἀφροδισίων παιδικῶν κοινωνία, *nulla Venere participes sunt.* — « *Nulla est in amore puerili Veneris communicatio.* » (918. 49)

[34] Ἐπιλαβέσθαι, *apprehendisse.* — *Non « apprehendisse, » sed « reprehendisse. »* (919. 15)

[35] Τὸδ' ἐξοπλίζειν τοῦπος ἀργεῖον λέων, *illud verò est, etc.* — *Versus est iambicus.* « *Sermone inermi convenit Græcis loqui,* » nam ἀργεῖον λέων « *Argivum populum* » significat. (919. 16)

[36] *Comprehensam propemodum,* μόλις συνεχομένην. — « *Vix teneri.* » (919. 21)

[37] Συνδιακεκαλυμμένῳ καὶ γέμοντι πυρός, *contecto et pleno igni.* — *Intelligit Daphnæum modò amare perditè Lysandram, non ejus forma captum, sed quòd multus illi usus esset cum quodam qui eam deperibat, et qui erat διακεκαλύμμενος καὶ γέμων πυρός.* (919. 28)

[38] Προσκρούοντα, *reclamat.* — « *Scilicet quòd et judices offendo et mihi ipsi noceo.* » (919. 32)

[39] Ἐμοῦ γε ἕνεκα πάσαις γυναιξίν ἐραστήν. — *Sensus est:* « *contendo igitur, id antè præfatus per me licere huic adolescenti amare quamlibet mulierem [etc.].* » (919. 37)

[40] Μέγα γὰρ ἂν ἐλαφρᾷ, *magnum, etc.* — « *Nam, in ea ætate, etiam nuberet quantumvis humili et obscuræ, difficile tamen esset, in ea conjunctione, eum ut vinum temperatum locum suum tenere.* » (919. 40)

[41] Δοκοῦσαν, *sperare*. — « *Quodammodò, veluti regnare.* » (919. 43)

[42] Περικόπτουσι, *contemnunt et incidunt*. — *Sensus est: « quidam, cum uxores locupletes duxerunt, ipsi spontè, earum divitias, ut animi pinnulas, amputant, ne his sublatæ avolent; » nam sic interpretandum esse locum suadent verba, et locus planus paulò infrà, in his verbis: πλοῦτον μὲν αἰρεῖσθαι [κ. τ. λ.] (919. 46)*

[43] Κἂν μένωσι, *melius est*. — « *Si enim uxores divites maneant.* » 919. 50)

[44] Ταῦτα γὰρ ἐρωτικά. — *Totus hic locus corruptus est.* (920. 12)

[45] Φυγεῖν τις ἂν ἔχει. — Ἐχοι lego. *Sensus est: « eam vero quæ se amare fatetur nemo non debet fugere et execrari, non uxorem ducere, etc. »* (920. 17)

[46] Πausanίου δὲ τοῦ Πρωτογένοῦς, *cum autem, etc.* — *Intelligendum est Daphnæi hæc esse verba, et fortasse deest in græco Δαφναῖος. Sensus est: « vides quomodo, dum semper ad communem hypothesein redit, eò nos adducat, non invitò, ut necesse sit restim sequi, et amorem nuptialem in genere defendere. »*

Postea Anthemion respondet: « intelligo, inquit, quinimo et pluribus quam antea rationibus ab amore illos prohibere conatur; » hoc enim significant ea verba: ἀμύνει διὰ πλείονων νῦν αὐτοὺς ἐρᾶν. « Tu verò, modò tantum fer opem opibus, quibus nos maximè nunc Peisias terret. » Sic sensus erit apertus; ut autem sic intelligatur, ubi legitur εἰ δὲ βοηθήσων, reponendum: σὺ δὲ βοηθήσον. (920. 20 et 25)

[47] Αἱ δὲ σώφρονες, *pudicæ*. — *Totum hoc per interrogationem legendum puto: « quid pudicæ? nonne earum severitas et contractum os habet aliquid grave et intolerandum? » Sed suspicor modò legendum κατέρρηπωμένον, ut significet munditiem quam videmus ferè in pudicis.* (920. 30)

[48] Κατεσσυμμάτων. — *Locus discutiendus.* (920. 36)

[49] *Hujus aras, etc., ἥς ἱερὰ καὶ ναοὺς.* — *Sensus est: « Belestiæ templa habent, aut certè Veneris Belesticæ, Alexandrini, sic imperante rege; nam vult non amplius ab Alexandrinis Belestiam vocatam sed Venerem Belesticam. »* (920. 54)

[50] Ὁχυρωμένον. — *Non est nomen proprium, sed sensus est: « Antigonus, cum scriberet ei qui præsidio tenebat Munichiam, et in ea munienda erat occupatus, jussit non tantum ut torquem faceret validum, sed et canem invalidum, indicans scilicet ut Atheniensium opes frangeret. »* (921. 20)

[51] Δύσμιχτα. — « *Difficile enim duo conveniunt cum utrumque fervidum adhuc est, et in ipso juventutis flore.* » (921. 37)

[52] Παραφύλαττε τὴν ὥραν. — *Sensus est: « observavit horam qua solebat Bacchon, eundo ad gymnasium, pro foribus ejus ire moderato gressu. »* (922. 9)

[53] Πλούτῳ χλιδῶσα, etc. — « *Opibus affluens foemina, mortalia tantum sapis.* » (922. 34)

[54] *Et nisi natura*, καὶ εἰ μή. — « *Et sanè cujus facilitatis et stultitiæ fuisset me celare, cui omnia committebat consilia, quemque, hac in re, maximè partes Ismenodoræ sequi sentiebat.* » (923. 1)

[55] *Nam cùm vult*, ὅτι γὰρ ἂν σελήσῃ. — « *Nam quod concupiverit amor, id vita, id opibus, id proprii nominis jactura redimit.* » (923. 5)

[56] Εἰληφέναι τὸν ἄνθρωπον ἐπίνοια. — *Legendum τὴν ἄνθρωπον, ut ad Ismenodoram referatur; mirè enim congruit dictum Pemptidis quod sequitur.* (923. 9)

[57] Οὕτως ὁρῶν, etc. — *Sensus est: « cùm viderem de amore decertantes, cùm uterque suum esse diceret, in mentem non veniebat mirari quòd divinum aliquid et eximium haberetur, cùm tantam eum viderem vim habere ut compelleretur hinc, retineretur tamen, et ab utrisque coleretur; itaque tum silebam, videbam enim non tam publicam et communem esse disputationem quam privatam disceptationem; nunc autem, etc. »* (923. 19)

[58] Οὐ δὲ ἄκρας τὸ σοφὸν εὔρηται, etc. — *Versus est iambicus. Vult autem differentiam esse inter ea quæ ad sapientiam et ea quæ ad pietatem pertinent; ut ea quæ ad scientiam spectant, tota penitus mente exquirenda sint, at ea quæ pietatis sunt non sic in disquisitionem revocanda sint, quoniam si in uno pietatis sedes et basis labefactetur, tota religio corruat.* (923. 43)

[59] Ζεὺς γὰρ οἶδα. — *Locus hic mihi videtur lacer; cogitandum est.* (923. 50)

[60] Ὡστε παρεῖς γραφῆς. — *Nullò sensu legitur παρεῖς γραφῆς; legendum omninò παρεισγραφῆς, unico verbo, et sensus constabit bellissimè. Significat autem: « non modo sibi aram poscit Amor, nec advena irrepsit inter homines, delitias sibi poscens, ut illi cavendum sit ne causam dicat quòd se subjecerit (hoc enim παρεισγραφεῖν), cùm legitimus non sit, se tamen deis inserat. »* (924. 10)

[61] Πόρρω γὰρ οὐκ ἄπειμι. — *Sensus est: « nam, ut non longè discedam a re proposita, nempe a sermone de amore, ipsa Venus, si de ea quærat demonstrari non potest. »* (924. 20)

[62] Ἐρωτος δὲ πάρεργόν ἐστιν Ἀφροδίτη. — *Sensus est: « hæc quidem hominum renovatio ad animata Veneris est opus. Hæc Venus, cùm adest amor, amoris est πάρεργον; si autem abest, Venus etiam*

est vilis, ignobilis, non optanda. » Sic enim probat quæri non debere utrum Amor deus sit, cum de Venere non quærat, quæ tamen perfectè ejus sit πάρεργον, ac, si absit, res nullius pretii. (924. 27)

[63] Καὶ πάλιν, ὡ τῷδε. — *Mihi quidem locus est corruptus.* (924. 45)

[64] Καὶ ἄλλο. πρὸς ἄλλον. — « *Homerus, inquit, homicidam vocat, et multa in illum continua convicia aggerat.* » *Intelligit de versu qui est, ni fallor, Iliad. B,*

Ἄρες, Ἄρες, βροτολοιγέ, μαιφόνε, τειχεσιπλήτα,

sunt enim ibi tria in Martem convicia ἄλλο πρὸς ἄλλον. Nostri Galli dicunt appositius: l'un sur l'autre. Nunc prior versio magis arridebat. (925. 7)

[65] Οὐ γὰρ νύμφαι τινές. — *Totum hoc per interrogationem legendum.* (925. 52)

[66] Ἄλλὰ θνητὸν ἅμα ψυχαῖς. — *Suspicio corruptum esse locum, non est planus sensus, nec constat secundus iambicus.* (926. 24)

[67] Γλυκὺ γὰρ θέρος. — « *Amor enim in corde penitus cupiditatem serens, cupiditatem, inquam, dulcem viri æstatem, id est, segetem.* » (926. 37)

[68] Παντός μᾶλλον. — « *Hoc idem potius quàm quidvis aliud.* » Παντός enim, non παντῶς, legitur, et rectè. (926. 41)

[69] Ἔχει καὶ ταῦτα, *habent et hæc.* — *Intelligo id dicere Zeuxippum: « habent certè, mea quidem sententia, et amatoria non alienum quemdam, sed aliquem proprium et suum præsidem et propugnatorem.* » (926. 50)

[70] Ἐπιλάβοιτο τοῦ λόγου, *rationi sunt consentanea.* — *Ipse interpretarer: « ad rem faciunt, » vel « propositam quæstionem tangunt. » Dicerem igitur: « id etiam quod a Platone dictum est, licet longè a proposito distet, tamen ad rem facit. »* (926. 52)

[71 et 72] Ἀρχὴν κρείττονος, *qui occupat principium.* — *Dupliciter hæc verba accipi possunt. Primò: « error ille et deflexio ratiocinationis et mentis, qui non aliter oritur quàm cum ea vis animæ quæ nobilior est in nobis regnat, » ut sic victoria et principatus ejus nobilioris potentiae sit ortus et principium ἐνθουσιασμοῦ. — Aliter intelligi potest, idem habere principium eum errorem et furorem quod habet præstantior animæ potentia, λογικὴν autem intelligit.* (927. 4)

[73] Ἐξαλλαγῆς ἐν ἀνθρώπῳ καὶ παρατροπῆς. — *Furorem et errorem intelligit, id est, ἐνθουσιασμόν; « depravationem » autem vertere durum videtur.* (927. 21)

[74] Βούλομαι τούτον Περπτιδὴν ἐρέσθαι τί, *dic cur amor unus, etc.* — *Parum aut omnino non corruptus mihi videtur hic locus. Sic autem esse accipiendum censeo: « Plato furorem quemdam esse putavit qui, ex corporis intemperie profectus, animum afficit: hic malus est et morbosus. Alter est merus furor animi, qui generali nomine enthusiasmus appellatur; hujus quatuor species sunt: manticus hic vatum est; bacchicus hic est Menadum et Corybantum; poeticus hic est vatum; bellicus hic est militum; et singuli quidem suos habent Deos præsides: manticus Apollinem, bacchicus Dionysium, poeticus Musas; bellicus Martem. At non dubium alium dicunt esse furorem, nec eum quidem segnem, qui dicitur amatorius. Quis igitur Deus, ô Pemptide, quatit hunc fructiferum thyrsus, amatorium quis regit hunc entusiasmum longè acerrimum et calidissimum erga fœminas? »* (927. 23)

[75] Καὶ οὐχ, ὥς τις εἶπεν, *et nequaquam.* — *Id vult: « quod aliquis dixit de poetis, eorum versus esse vigilantum somnia, id verè de amatoribus dici potest. »* (927. 42)

[76] Καὶ τὸ εἶδος καὶ τὸ ἦθος, *etc.* — *Hic locus medicam manum desiderat. Non dubito tamen quin, ubi bis legitur σύντονον, ultimo loco legendum σύντομον.* (928. 3)

[77] Μέγα μὲν σθένος, *atqui magnam habet.* — *« Venus addit enim magnam victoriam; » νίκας enim in genitivo dorico est, non accusativo plurali.* (928. 16)

[78] Τῶν Ταντάλου λεγομένων ταλάντων. — *Hoc vult: « eam quæ modò ab omnibus deserta, noctu vagabatur sine face, modò, afflante amoris vento, videre est in tanto esse pretio, ut talentis Tantali ejusque regno anteponi debere videatur. » Quæ fuerit Gnathæonion nescio, nec etiam an fuerit, nec hîc quid sibi velit.* (928. 30)

[79] Τῶν περὶ Νικόστρατον. — *Phrasis est græca: nihil autem aliud est quam « Nicostratus ».* (928. 49)

[80] Ἐπὶ ταῖς τοῦ Διὸς τιμαῖς. — *Sensus est: « cùm plerique inventi sint qui, ut honores et dignitates assequerentur, copiam uxorum fecerint, quemquam ne putas esse qui amasium prostituat, etiamsi præmium lenocinii propositum sit ut, amasio prostituto, non aliter colatur quàm ipse Jupiter? »* (929. 4)

[81] Ἐτέρου δὲ τῶν ἑταίρων. — *Hoc vult: « cùm quidam sociorum Antipatridæ cum ejus psaltria lasciviùs versatus esset, ipse Alexander, erga eam benè affectus, rogavit Antipatridam: « an et tu eam amas? » qui cùm respondisset: « et valdè quidem! » — « Pereat, dixit ille, malus malè; » et a psaltria abstinuit,*

intactamque eam reliquit. » — *Ubi autem legitur ἀποσχέσθαι, nullo sensu, legendum ἀποσχέσθαι, « abstinuisse. »* (929. 17)

[82] Σκόπει, etc., *rursus itaque considera.* — *Non hic præfert amorem Marti, sed huic amorem commendat quod non mollis sit, nec effœminatus, sed quod etiam in bellicis rebus strenuus sit, nec in bellorum periculis frigescat.* (929. 23)

[83] Οὐδὲν Ἄρεος δεῖται. — *Non dicit amatorem non egere Marte ad pugnandum, sed dicit Martis esse plenum, id est, bellici furoris, sic enim semper interpretamur « Martem; » sic apud Homerum sæpè sumunt mentes et arte gerentes. Tamen et sensus rectè constat si servantur versionis verba.* (929. 27)

[84] Ἐπὶ Χαλκιδῶν κάλλει πόλεσι. — *Puto legendum non κάλλει sed θάλλει, ut sit: « in urbibus Chalcidensium viget amor, non sine animi fortitudine. »* (930. 15)

[85] Ἀρδέτας ἐγγραφόμενον. — *De hujus loci interpretatione nihil dicam prius quam libros consuluerim; interim per interrogationem legendum hoc censeo.* (930. 19)

[86] Μόνον ἀήττητον ὄντα. — *Locus mihi videtur lacer.* (930. 26)

[87] Ὅπου καὶ μηδὲν δεομένοις, *quare non egent.* — *Ego intelligo: « in bello quidem nullus unquam hostis amatorem et amasium ulla vi disjunxit, cùm et soleant amatores amasiis ostendere fortes ne sint, an ignavi, etiam cùm nihil est opus. » Sic forsàn intelligi potest hic locus, tamen, meo quidem iudicio, mendo nòn caret.* (930. 29)

[88] Εὐχναμος. — *Nomen est proprium; Ἀμφισσῆς autem nomen est patriæ.* (930. 45)

[89] Καὶ θεῖα τινὲς τύχη ψάουσι λέγοντες. — *Puto nihil deesse, nisi τοῦ ἀληθοῦς, ut sit: « rectè enim dicunt, et divina quadam sorte accidit ut veritatem tangerent cùm aïunt (etc.); » θεῖα igitur legendum, et, in lacuna, τοῦ ἀληθοῦς.* (931. 19)

[90] Ὡς Ἡράκλεις. — *Hoc vult: « penè me conciliasti Anyto, cum quo veluti paternas gerebam inimicitias, Socratis et Philosophiæ nomine. » Anytus enim delator fuit Socratis.* (931. 51)

[91] Ἰωμένη Μούσαις, *ejaculans.* — *Non « ejaculans » sed « sanans, curans ». Principium cujusdam Idyllii apud Theocritum, ad Niciam; explicat hunc locum.* (932. 28)

[92] Ἄλλ' εἴ τι μὴ Λύσανδρον, *secundùm Lysandrum.* — *In mentem revocare oportet quod prius dicebat Peisias, Daphnæum amare Lysandram. Itaque sic legendum puto: « εἴ τι μὴ διὰ Λυσάνδραν ἐκλέλῃσαι παιδίω, « nisi fortè propter Lysandræ amorem anti-quorum jocorum oblitus es. »* (932. 29)

[93] Ταῦτα, *quàm pulchrè.* — *Sic intelligo: « utqui hæc omnia*

quid aliud sunt quàm divinus quidam afflatus? » Deest enim manifestò οὐ ante θεοληψία. (932. 36)

[94] Ἐπὶ στόμα ἑάσειν, *permittere ut per os egrediatur. — Quinimo vertendum puto: « in ore manere, sinere os non egredi. » Et hoc quod minimè præterit quia suo loco omisit, id est quod postea rogatur ut dicat, scilicet de fabulis Ægyptiorum. (932. 48)*

[95] Καὶ γὰρ ἔστι παμμέγεθες. — *« Est enim longum. » (932. 49)*

[96] Ἴσως μὲν γάρ. — *Disputationem persequitur: « jam verò arbitror, ut et in aliis fermè omnibus quæ nobis animi cogitatione, non sensuum perceptione, cognita sint, ea nos accepisse aut a poetis aut a legibus, aut ratione, sic et opinionem de Deis, etc. » (932. 50)*

[97] Ἀχαλκεύτοις πέδαίς. — *Intelligebat Euripides Amorem colligatum pedicis, non æreis, neque fabricatis, et loquebatur de amore uxorio, qui non tam mutuo affectu quam pudore constringitur, ut indicant sequentia verba. (933. 42)*

[98] Ἄλλ' ὑπὸ πτεροῦ φερομένοις. — *Lego φερομένης, ut referatur ad φιλίας καὶ κοινωνίας. In Academiam, inquit, coronatus Amor deducitur, vectus quadrigis bigisque amicitiae et societatis, non, qualem Euripides ait, constrictam pedicis non æreis, frigidam ille quidem et gravem imponens pro re et usu pudoris necessitatem, sed alia quadam stipatus amicitia, quæ pennis fertur volans per quaecumque sunt in rerum natura pulcherrima et divinisima, de quibus et ab aliis scriptum est diligentius. (933. 44)*

[99] Βλαίς ἀπάγει. — *Non vacat mendo. — Tota hæc Ægyptia narratio mihi sanè est mystica; ideoque manus hisce sacris non admoveo, usque ad eum locum: ὡς δὲ γεομέτραι. (933. 49)*

[100] Γῆν δὲ κατ' οὐδὲν Ἀφροδίτην καλοῦντες, *qui verò terram Venerem. — Sic interpretor: « qui verò Venerem terram vocant, etsi nihil est quod eorum sententiam juvet, capiunt tamen aliquam similitudinem. Quemadmodum enim terra, ob continuas in eam syderum aspectus quodammodo cælestis dici potest: certè locus est copulationis immortalium cum mortalibus; cum tamen per se infirma sit et obscura non lucente sole, sic et Venus, sublata Amoris luce. » (934. 30)*

[101] Τὸν Ζεύξιππον, etc. — *Verba sunt Diogenis, qui narrat celebrari nuptias, et Zeuxippum quidem primò subtristem visum, sed nunc primum esse qui choream ducat. (943. 15)*

Hæc adnotare libuit; pleraque autem sunt ex iis quæ a Stephano Boëtho, collega meo, viro verè Attico et altero ætatis nostræ Budæo, excepi.

VII

DE LA TRADUCTION DES *ÉCONOMIQUES* D'ARISTOTE
ATTRIBUÉE A LA BOÉTIE.

Nous n'avons pas à examiner ici les nombreux problèmes d'histoire littéraire soulevés par les *Économiques* d'Aristote. Ces questions, fort intéressantes sans doute, nous entraîneraient absolument hors de notre sujet. Elles sont d'ailleurs résumées, et, pour la plupart, résolues, dans deux mémoires importants de MM. Egger et Hauréau, publiés dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XXX, première partie, pages 419 et 463.

Sans s'arrêter sur le point de savoir si l'*Économique* a été bien réellement composé par Aristote ou par son disciple Théophraste, point délicat qui restera probablement longtemps dans l'ombre, il nous suffit de rappeler que des deux livres sur ce sujet, qui nous sont parvenus sous le nom d'Aristote, le premier seul semble être du grand philosophe. Et encore, parmi les dix chapitres qui le composent, nous ne possédons l'original grec que des six premiers; les quatre autres sont cités d'ordinaire d'après la traduction latine de Léonard Bruni d'Arrezzo, faite au commencement du xve siècle (1).

Ce sont ces six premiers chapitres qui furent traduits en 1554 et publiés sous ce titre : *Les Économiques d'Aristote, c'est-à-dire la manière de bien gouverner une famille, nouvellement traduites de grec en françois* (2).

Quoique l'auteur de cette traduction ne soit point nommé en tête de ce petit volume, on l'attribue assez généralement à Gabriel Bounin, avocat au Parlement de Paris, et les initiales G. B., placées en tête de la dédicace au conseiller Brinon s'accordent parfaitement avec cette désignation que La Croix du Maine a faite pour la première fois, dès la fin du xvie siècle (3). En 1554, ce jeune homme n'avait que dix-huit ans, si l'on en croit un portrait placé, en 1561, au verso du titre de sa tragédie *La Soltane* (4).

Quarante-six ans après, l'éditeur Claude Morel mettait en vente le recueil des opuscules de La Boétie; que son père Frédéric Morel avait publié en 1571, en le faisant seulement précéder d'une traduction des six chapitres de l'*Economique* d'Aristote, placée au nom de La Boétie. Cette collection des œuvres de La Boétie n'était donc autre que celle éditée par les soins de Montaigne et qui sans doute n'avait pas eu grand débit. La composition et la pagination du volume étaient les mêmes, comme on le verra plus loin. Seul le titre avait été changé pour justifier cette nouvelle accession; la traduction d'Aristote portait une pagination et une table séparées.

(1) Le Français J. Tossain (Tusanus) s'est amusé à la remettre en grec et c'est ce texte qu'on réimprime quelquefois.

(2) A Paris, de l'imprimerie de Michel de Vascosan, demourant rue S. Jacques, à l'enseigne de la Fontaine. M.D.LIII. Avec privilège du Roy.

(3) *Bibliothèque de la Croix du Maine*, 1584, in-folio, p. 109.

(4) Ce portrait est reproduit en tête d'autres ouvrages de Bounin, mais alors sans indication d'âge. — En outre des bibliothèques de la Croix du Maine et Du Verdier, on trouvera des renseignements sur Gabriel Bounin dans la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. XIII, p. 243.

Longtemps cette nouvelle traduction passa pour différente de celle de 1554 et les bibliographes regardèrent La Boétie comme le troisième traducteur français de l'opuscule d'Aristote. Ceci s'explique par l'extrême rareté de l'une et l'autre plaquettes qui empêchait de les rapprocher. Mais M. Egger, ayant eu l'occasion de comparer la traduction de Bounin qu'il avait rencontrée dans la bibliothèque de son confrère M. B. Hauréau, à celle qu'on attribue à La Boétie, n'eut pas de peine à reconnaître que l'une n'était que la reproduction de l'autre. Mis à même, à notre tour, de conférer les deux textes, grâce à l'extrême obligeance de M. Hauréau, nous n'avons pu que confirmer les assertions du savant helléniste.

Comme l'écrivait M. Egger en exposant les résultats de sa trouvaille (1), Claude Morel aurait donc été l'auteur ou la victime d'une supercherie, lorsque, en 1600, il ajoutait cet opuscule à la collection des œuvres de La Boétie, et c'est à Gabriel Bounin que reviendrait l'honneur, si mince qu'il soit, de cette propriété.

Le premier point nous semble certain. La supercherie est patente : elle résulte de ce fait que Claude Morel a servilement reproduit le libelle de 1554, en omettant la dédicace, c'est-à-dire le seul document qui pût faire deviner le véritable auteur (2).

De plus, il est fort téméraire, à notre avis, de dire que La Boétie ait jamais traduit Aristote. Personne ne parle de cette prétendue traduction avant la publication de Claude Morel, et Montaigne était trop soucieux de la gloire de son ami pour manquer de la reproduire dans son recueil de 1571, où il avait ramassé *vert et sec* tout ce qui sortait d'une plume si chère. Si cette traduction avait vraiment appartenu à celui qu'il pleurait, comme elle était imprimée depuis quinze ans déjà, il l'aurait assurément connue et n'aurait pas omis d'en dire tout au moins quelques mots.

Enfin, comme le remarque judicieusement M. Egger, si La Boétie est l'auteur de cette traduction, comment expliquer qu'ayant traduit deux ouvrages sur le même sujet et portant tous deux en grec le même titre, il ait intitulé celui de Xénophon *la Mesnagerie* et celui d'Aristote *les Economiques* ? Claude Morel avait si bien compris l'anomalie, qu'il avait mis sur le titre de son volume le seul nom de *Mesnagerie*, quitte à laisser reparaître, un peu plus loin, le nom d'*Economiques*.

Quant à l'argument en faveur de Bounin contre La Boétie que M. Egger veut tirer du langage modeste de la dédicace, il ne nous paraît pas concluant. En 1554, La Boétie était à peine conseiller au Parlement de Bordeaux, où il prêta serment dans le courant de mai de la même année, et non en 1550 comme M. Egger l'écrit par erreur. Il était alors presque aussi jeune et aussi inconnu que Bounin. Nous ne voyons pas en quoi le sentiment de son inexpérience messied à un magistrat de vingt-quatre ans, qui promettait plus qu'il n'avait donné jusqu'alors.

Mais ceci n'infirme en rien les conclusions logiques du raisonnement de M. Egger, qui sont aussi les nôtres. On ne peut nier que l'édition de 1600 ne soit la reproduction très exacte, maladroite même à force d'exactitude,

(1) D'abord dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, année 1880, p. 85, et ensuite dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXX, 1^{re} partie, p. 459.

(2) Voir plus loin *Notes bibliographiques*.

de celle de 1554. En rapprochant l'ouvrage d'Aristote de celui de Xénophon, Claude Morel a voulu probablement réunir les traductions de deux textes qu'on publiait assez communément ensemble. C'est la seule excuse d'une opération qui rajeunissait un volume depuis longtemps mis en vente. Le mauvais côté de son action a été de porter, pour cela, au compte d'un seul et même interprète ce qu'il savait sans doute être l'œuvre d'un autre. Encore ne faut-il pas juger trop sévèrement ce procédé, à un moment où l'idée de la propriété littéraire n'était pas encore développée.

Quel était exactement l'auteur de cette traduction d'Aristote, attribuée ainsi à La Boétie ? Était-ce bien Gabriel Bounin ? Comme nous l'avons dit, le petit volume de 1554, reproduit en 1600, n'est pas signé. Seules les initiales G. B., qui précèdent la dédicace, confirment l'attribution qu'en fait La Croix du Maine. Bounin était un helléniste assez expert ; il abusait même du grec dans ses autres ouvrages. La chose est donc fort vraisemblable ; d'autant que nous avons noté dans l'opuscule de 1554 quelques signes qui se retrouvent aussi dans les publications de Bounin, par exemple la répétition d'une même maxime grecque, à la fin de la traduction et de la table, ce que Bounin fait assez souvent. C'est là un indice peu probant, sans doute, qui a cependant sa valeur pour confirmer d'autres indications. Guillaume Colletet avait écrit une vie de Bounin, aujourd'hui perdue, qui sans doute éluciderait la question. Quelle que soit la solution de ce petit problème, nous n'en reproduirons pas moins ici, à titre de document, la traduction qui a été si longtemps considérée comme l'œuvre de La Boétie.

LES ŒCONOMIQUES

D'ARISTOTE

L'art & science de bien regir vne chose publique est differente à celle qui nous apprend à bien gouverner vne maison, non seulement en ce qu'une cité est bien autre qu'une maison, d'autant que ces choses sont le subiect des susdictes sciences, mais principalement en ce que la science d'administrer vne ville depend de plusieurs gouverneurs & magistrats, & le reglement de la maison ne depend que d'un seul.

Or est il qu'aucunes arts & sciences sont distinctes & diuisees, & le mestier de celuy qui sçait faire quelque chose, est different au mestier & science de celuy qui en sçait user, comme en lutz & flutes ; mais par la science de bien policer vne ville, on la peut dès le commencement fonder & peupler ; & estant peuplée, la bien regler : dont il s'enfuit que c'est le deuoir de la science de bien

gouverner vne maison, l'acquérir & esleuer, pour en vser bien apres.

Doncques vne ville n'est autre chose qu'une assemblee de maisons, avec terres & possessions suffisantes pour viure commodement; & qu'il ne soit ainsi, si ceux qui sont assemblez ne peuuent auoir moyen de viure en icelle, la societé est rompue, & d'auantage pour ceste cause les hommes s'assemblent.

Or ce qui est le motif pour lequel chascun chose a esté faite, est aussi son essence : en sorte qu'il s'ensuit que la science de bien gouverner vne maison a esté auparauant l'art de bien policer vne cité, entendu que c'est son effect, puis que la maison est vne des parties de la ville. Considerons donc quelle est la science de bien regir vne maison, & quel est son deuoir.

Les parties de la maison sont la personne & les biens; & puis que l'on considere la nature de chacune chose, premierement en ce qui est sa plus petite partie, le semblable est de la maison, en sorte que selon Hesiode, il faut que cecy y soit :

*Premierement maison pour demourer,
Puis femme apres, & bœuf pour labourer.*

Car ce qui est pour la nourriture est le principal, & la femme est necessaire pour les personnes libres : en sorte qu'il faut mettre bon ordre aux choses qui touchent sa compagnie, c'est à dire l'enseigner quelle il faut qu'elle soit.

Le soing principal des biens est de ceux qui sont selon nature, entre lesquels l'agriculture tient le premier lieu, & les arts qui ont leur exercice en la terre tiennent le second, comme est l'art de trouuer metaux.

Mais l'agriculture tient le premier, pour ce qu'elle est iuste, & son proufit ne vient point des hommes, soit qu'ils en soient contens, comme est du mestier de tenir hostellerie, ou de se louer à autrui, soit qu'ils en soient contraincts, comme est en l'art militaire. Encores est elle de celles qui sont le plus selon nature : car tout ainsi que la nourriture est donnée à tous de par la mere, ainsi est donnée à tous humains par la terre : ioint que cet art duit beaucoup à la force, & ne rend les corps inutiles, comme font les arts mechaniques, ains les fait pouoir aisement coucher dehors, endurer le labeur, & se mettre en danger contre les ennemis : attendu qu'il n'y a que les biens de telles personnes qui soyent hors de sauuegarde. Quant est de ce qui appartient aux personnes, le premier soing est de la femme, puis que la compagnie de l'homme & de la femme est le plus selon nature.

Cecy a esté autrefois par nous deduiçt, que nature desire procreer beaucoup de semblables, comme aussi chaque espeece d'animaux; mais il est impossible que cela soit parfaict par la femelle sans le masle, ou par le masle sans la femelle, en sorte que de necessité, ils se font accouplez l'un l'autre. Or quant est des autres animaux sauvages, ceste compagnie leur vient par un instinct irraisonnable, & en tant qu'ils participent de nature, & leur seule cause est de procreer leurs semblables, mais entre ceux qui vivent de plus grande priuauté & prudence, elle se declare plus à plein, en tant qu'entre eux on cognoist plus d'aydes, amitez, beneuolences & façons pareilles.

Et en l'homme plus qu'à tous autres : car le masle & femelle ne cherchent seulement leur estre, mais aussi de s'ayder l'un l'autre pour auoir leurs commoditez. Quant est d'auoir lignee, cela ne touche seulement le deuoir de nature, mais aussi tourné à leur profit : car de ce que les peres estans en leurs forces auront trauaillé pour leurs enfans qui n'en ont le moyen, ils en rapporteront le profit en vieillesse, eux estans lors sans pouuoir. En telle sorte, nature par ceste reuolution s'entretient, afin d'estre perpetuelle, sinon par nombre particulier, pour le moins en espeece. Ainsi par la prouidence de Dieu, la nature d'un chacun tant de l'homme que de la femme, a esté ordonnee pour la communauté.

Car leur nature est differente en ce que leur puissance n'est vtile en toutes mesmes choses, mais en quelques endroits aux choses contraires, & toutefois tendantes tout à un : car elle a faict l'un plus fort, l'autre plus foible, à fin que l'un pour sa crainte soit plus espargnant & regardant à ses affaires; l'autre pour sa force, soit plus courageux & enclin à repoulsier l'outrage; l'un à aller dehors, l'autre à garder ce qui est en la maison; & pour le trauail, l'un se puisse tenir assis & à requoy, & soit imbecile aux affaires foraines, l'autre soit moins propre pour le repos, & se porte mieux aux exercices. Au regard des enfans, la procreation en est bien commune, mais la commodité est particuliere; car à l'un appartient la nourriture, à l'autre l'enseignement.

Premierement donc les loix enuers la femme soient, ne luy faire tort; car en ceste sorte l'homme n'en receura d'elle, & le sens commun nous instruiçt en cest endroiçt : car comme disent les Pythagoriens, le moins qu'on pourra ne fault sembler faire tort, non plus qu'à vne esclauue retiree de l'autel. Le tort que peult faire l'homme à la femme, est de trop hanter compagnies estrangeres. Et quant est de la compagnie, il ne faut qu'elle manque entre eux, ny aussi qu'ils soient en repos, comme n'ayans pouuoir de s'absen-

ter, mais qu'ils s'accoustument en telle forte qu'ils se contentent, soit en la présence, soit en l'absence.

Et cecy a esté dict par Hesiodé :

*Si chastes meurs à femme veux apprendre,
Il te faudra vne pucelle prendre.*

Car les dissimilitudes des meurs empeschent l'amitié.

Quant est des accoustremens, ainsi que deux personnes hautaines & superbes de courage, pareillement deux glorieux pour leurs corps ne se doiuent hanter ensemble : au reste, le mary & la femme, trop excessifs en habits, semblent aux ioueurs de farces sus vn eschafault. Au regard des possessions & des biens, l'homme, d'autant qu'il est le plus excellent & le plus necessaire & le meilleur, est celuy qui doit auoir superintendence sur eux, & pour ce, il fault diure les esclaves à toute vertu.

Et d'iceux y a deux especes, celuy qui prend soing des affaires, & celuy qui trauaille du corps. Et pour ce que nous voyons que les sciences rendent les ieunes gens d'autre qualité, il est necessaire d'entretenir ceux qui ont esté enseignez, & ausquels il faut donner charges honnestes. Le deuoir du maistre enuers ses seruiteurs soit ne leur permettre d'estre outrageux, & ne leur donner trop grand licence, & monstrier plus de faueur à ceux qui sont les mieux apprins, & aux manœuvres donner force viures.

Et puis que le vin rend, mesmes aussi ceux qui sont bien nays, enclins à faire tort, & en plusieurs nations, mesmes ceux qui sont nays libres s'abstiennent de vin, il est certain qu'il ne leur en faut donner, ou bien peu.

Et pour ce qu'il y a trois poincts en leur esgard, l'œuure, le chastiement & la nourriture, ne les punir & ne les faire trauailler, & les bien nourrir, les rend superbes & outrecuidez; mais les mettre au labour & au chastiement, & les laisser mourir de faim, c'est bien leur faire tort, & les mettre à une impossibilité. Il reste donc de les faire trauailler & bien traicter, veu qu'on ne peut commander à ceux qui n'attendent aucun loyer; & le loyer du serf, c'est la nourriture.

Et comme de toutes autres personnes, quand on ne fait aux plus gens de bien le plus de bien, & que la recompense ne suit pas les merites, on les rend pires, ainsi est il des seruiteurs; & pour cè, il y fault auoir esgard & leur departir & relascher vne chacune chose, selon qu'ils le meritent, c'est à sçauoir la nourriture, les vestemens, le loysir, & chastiement, ensuyuans tant de parole comme d'effect, l'experience des medecins en la composition de

leurs medecines, qui ont preueu que la medecine de laquelle on vse trop souuent, se tourne en nourriture.

Mais les plus propres au trauail sont ceux qui n'ont ny trop de crainte, ny trop de hardiesse, car ceux qui sont par trop craintifs, n'osent rien entreprendre; & ceux qui sont trop courageux, ne sont pas duietz à la subiection : encores faut il qu'aux vns & aux autres la fin des labeurs soit ordonnée, d'autant que c'est vne chose raisonnable & vtile, proposer pour leur pris liberté, attendu qu'ils ont courage au trauail, quand il y a recompense & que leur temps est limité. Il les faut aussi tenir en obeïssance, gardans comme ostages leurs enfans; & tout ainsi qu'on voit en vne ville, n'en auoir beaucoup d'un mesme pays; & faire les sacrifices & banquets plus pour les esclaves que pour les libres : car ils en sont lors mieux traictez, & pour ceste raison telles choses ont esté instituees.

Pour paruenir aux biens, le bon pere de famille doit garder quatre choses; car il faut qu'il puisse acquerir, puis contregarder, autrement il acqueriroit pour neant, car ce seroit puyser de l'eau avec vn panier, & ce qu'on dit vn tonneau pertuisé : encores faut il qu'il les sçache mettre en ordre, & en bien vser, d'autant que pour ceste raison nous en auons affaire. Et faut qu'il separe vne chacune de ses possessions, & ayt plus de biens portans fruit que de ceux qui ne rendent rien, & diuise en ceste sorte ses trafiques, qu'elles ne soient toutes ensemble en danger.

Et quant à leur garde, il est bon d'vser de la façon des Perles & de ceux de Laconie : encores l'œconomie d'Athenes est vtile, car en vendant ils acheptent, & quant aux meubles de la maison, les moindres familles n'en sont fort garnies. La façon des Perles est que le pere de famille mesme ordonne & visite toutes choses, qui est ce qu'a dict Dion de Dionysius. Nul n'a tant de soing des affaires d'autrui que des siennes propres : en sorte qu'il doit auoir l'œil à toutes choses qui sont de son deuoir. En cest endroit, l'apophthegme du Perle & Lybien est fort à propos : car l'un enquis qu'est ce qui rendoit vn cheual en bon poinct, respondit, l'œil de son maistre; & quand on demanda au Lybien quel estoit le meilleur fumier, il respondit les pas du maistre.

Il faut donc que l'homme ayt l'œil à vne chose, & la femme à vne autre, ainsi que les affaires du reglement de la famille sont departies à chacun d'eux; & ceste façon de faire doit estre rare aux moindres maisons, & en celles auxquelles est necessaire commettre gens pour le manient des affaires, on en doit vser plus souuent : car on ne peut ensuiure bien celuy qui enseigne mal, soit à la

solicitation des affaires, soit aux autres choses; en sorte qu'il est impossible, les seigneurs n'ayans soing de leurs affaires, que ceux qui en sont chargez en foyent soingneux. Et puis que telles manieres de faire sont fort honnestes & adreßantes à vertu, & proufitables pour le gouuernement de la famille, il faut que les seigneurs s'esueillent auant que ceux qui sont à leurs seruices, & qu'ils prennent leur sommeil les derniers, & que leur maison, tout ainsi qu'une ville, ne soit sans garde; & qu'ils ne delaissent ce qui est de leur deuoir, ny nuict ni iour, mesmes s'esueillent auant le point du iour; car cela est proufitable pour la santé, pour le reglement de la maison & pour celuy qui est amateur de sçauoir.

Or aux moindres familles, la maniere des Atheniens en la disposition des fruiçts est vtile; mais aux grandes maisons, en diuisant tant les choses qui se despendent par vn an, que celles qui se confument en vn mois, & faisant pareillement de l'usage des vtenfiles, tant de ceux qui seruent par iour, que de ceux desquels on vse peu souuent, faut le tout donner à ceux qui ont le maniement des affaires.

Au reste il est necessaire quelquesfois voir & visiter le tout, à fin qu'on ne soit ignorant tant de ce qui a esté conserué que de ce qui a esté diminué.

Il faut aussi partager la maison, eu esgard tant aux biens qu'à la santé, qu'à la commodité & bonne assiette d'iceux. Sous le nom des biens, j'entens les fruiçts, & ce qui est propre aux vestemens; & faut voir quelles choses leur sont propres, & entre les fruiçts, ce qui proufite à ceux qui sont secs, & ce qui est bon à ceux qui sont humides; & des autres biens, ce qui est vtile aux choses animees & à celles qui sont sans vie, & pareillement aux esclaves, aux libres, aux femmes, aux hommes, tant à ceux qui sont estrangers qu'à ceux du païs; & pour le bon air & santé, il faut qu'elle soit exposee aux vents pour l'esté, & l'hiver au soleil: ce qu'elle fera si elle n'est point toute carree, mais soit plus ample vers le septentrion.

Il semble aussi qu'aux grandes maisons vn portier est vtile, lequel encores qu'il fust inutile pour les autres affaires, soit pour la seureté de ce qu'on apporte & emporte, & pour la garde des meubles, il est bon ensuiure la façon des Lacedemoniens; car il faut qu'une chacune chose soit mise en son lieu, pour autant que cela qui est ainsi mis en son lieu, est plus tost trouué.

VIII

TESTAMENT D'ESTIENNE DE LA BOËTIE.

Le testament d'Estienne de La Boétie a été publié pour la première fois, d'après une copie fournie par M. Jules Delpit, dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin* (Périgueux, 1854, in-folio, t. II, p. 25). Il en a été fait un tirage à part sous ce titre : *Testament de Etienne de La Boétie, l'ami de Montaigne, publié pour la première fois* (Périgueux, 1854, brochure in-8° de 16 p.). Dix ans après, on a réimprimé ce document dans la *Revue des races latines* d'octobre 1863 (t. XLI, p. 406). Plus tard, une nouvelle transcription a été donnée dans la belle collection des *Archives historiques de la Gironde* (t. XVII, p. 161). C'est de beaucoup la plus exacte et c'est elle que nous reproduisons ci-dessous (1). Enfin, on retrouve encore ce testament dans l'ouvrage de M. Théophile Malvezin sur Montaigne et sa famille, où il est publié (p. 289) d'après une copie défectueuse conservée à la Bibliothèque publique de la ville de Bordeaux, dans les *Titres de la maison noble de Montaigne*.

« Au nom du Père et du Filz et du Saint Esprit, amen. Saichent tous presens et advenir que, aujourd'hui, soubz escript, dacte de ces presentes, pardevant moy, Jehan Rayment, notaire et tabellion royal, en la ville et cité de Bourdeaux et seneschaucée de Guyenne, présens les témoingtz, cy soubz escriptz et nommés; a esté présent et personnellement constitué Monsieur Maistre Estienne de Laboétie, conseiller du Roy, en sa court de parlement de Bourdeaux; lequel estant détenu mallade de maladie, au villaige de Germinhan, en la paroisse du Tailhan, et au bordieu (2) de Monsieur de Lestonna (3); toutes fois estant en son bon sens, bon propoz, bonne mémoire, volant porvoir de ce que Dieu luy a donné, en ce monde, a faict et ordonné, de sa propre bouche, son testament et ordre de dernière volumpété, en la forme et manière qu'il est escript cy-dessus (*sic*).

Estienne de Labeoetie (*sic*), conseiller du Roy, en la court de Parlement de Bourdeaux, en présence de moy, notaire, et tesmoingtz, a fait son testament noncupatif, en la forme et maniere que s'en suyt :

Premierement, a volu estre enterré, là, où et en la manière qu'il plaiera à son héritier, et à sa discreption;

Item, a déclaré qu'il est bien marry qu'il ne puyse faire quelque grand

(1) La minute du testament d'Estienne de La Boétie est conservée aux Archives départementales de la Gironde, E. Notaires. J. Raymond, 1563, 1564, n° 447-1, f° 39.

(2) *Bourdieu*, petit domaine, en patois bordelais.

(3) Richard de Lestonnac, seigneur d'Espagne ou du Parc à Mérignac, conseiller au Parlement de Bordeaux, avait épousé, le 5 mai 1555, Jeanne de Montaigne, sœur de Michel, dont il eut plusieurs enfants.

(4) Sur les personnes de la famille de La Boétie mentionnées dans le testament consulter les *Notes généalogiques* publiées ci-devant.

(5) La mort de Marguerite de Carle est bien postérieure à celle de La Boétie. Nous en ignorons la date exacte; nous savons seulement qu'elle fit son testament le 7 juin 1580. Sans doute elle ne survécut pas longtemps. (Th. Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine et sa famille*, p. 305.)

adventaige a ses très amées sœurs, Clemence et Anne de Laboetie (4); mais il s'aseure tant de leur bonté qu'elles prendront en bonne part ce qu'il faict, pour ne pouvoir, ny ne debvoir aultrement faire;

Item, a nommé, de sa bouche, son héritier universel, en tous et chascuns ses biens, meubles immeubles, son oncle et parrin, Estienne de Laboetie, vrayement son aultre père, à qui il est tenu de son institution et de tout ce qu'il est et pouvoit estre; et prie ledit Estienne de Laboetie, très affectueusement, de bailher a sa bien aymée femme et expouse, Marguarite de Carle (5), la somme de douze cens livres tournoises. Six cens livres, dans la fin de l'année presente, et les aultres six cens, dans la fin de l'aultre année prochaine.

Ledict testateur prie Monsieur Maistre Michel Ayquem de Montaigne, conseiller du Roy, en la court de Parlement de Bourdeaulx, son inthime frère et inviolable amy, de reculhir, pour un gaige d'amitié, ses livres qu'il a à Bourdeaulx, desquelz luy faict present, excepté de quelques ungtz de droict, qui sont à son cousin, filz légitime et héritier du feu seigneur président de Calvymont.

Ledict testateur a treuvé beaucoup de fidélité et de bonne volumpité à Saint-Quentin, sa niepce, qui est maintenant norrie avecques sa femme; il luy donne deux cens livres tournoises, payables, l'heure et le jour qu'elle se mariera.

A Jacquette d'Arssac, sa belle fille (6), luy donne cens livres tournois, payables, l'heure et le jour qu'elle se mariera.

A laissé, son exécuteur, sondict oncle.

Item, a cassé et adnullé tous testemens qu'il pourroit avoir faict par cyd[ev]ent, et veult que ledict present testament aye valleur et non aultre; et, s'il n'avoit valleur, par forme de testament, qu'il aye valleur, par forme de codicille, et laisse faicte et irrévocable.

Et a appelé, à tesmoingtz; Thomas de Montaigne, escuyer, seigneur de Beauregard (7), Maistre Nicolas Brodeau, docteur en médecine, Charles Bastier, maistre appoticaire de Bordeaux, François Gailhard, Sardon Viault, Raymond Dumas et Pothon Chayret, tesmoingtz cogneus, ad ce appelés et requis.

Audict lieu de Germinhan, parroysse du Tailhan, en Medoc, le quatorziesme jour du mois d'aoust, mil cinq cens soixante et troys. Ainssin signé : E. de la Boétie et Thomas de Montaigne, Nycolas Brodeau, C. Bastier et Francoys Gailhand.

RAYMONT, notaire royal (8). »

(6) De son second lit avec Estienne de La Boétie, Marguerite de Carle n'eut pas d'enfants, mais elle en eut deux de Jean d'Arsac, son premier mari : Gaston d'Arsac, décédé jeune et sans enfants, et Jaquette d'Arsac, dont il est question ici et qui épousa Thomas de Montaigne.

(7) Frère cadet de Michel, Thomas de Montaigne, seigneur de Beauregard, avait épousé en premières noces Serène Estève, de Langon, qui mourut sans enfants. Il conyola avec Jaquette d'Arsac, quelque temps après la mort de La Boétie. Celle-ci étant décédée vers 1578, en lui laissant plusieurs enfants, il contracta une troisième union en 1582, avec Françoise de Dampierre.

(8) « Grossoyé et délivré en pappier par moy, Pierre Marraquier, collationnaire général, à M. Me Pierre de Lasserre, advocat en la Cour, le 5 juillet 1582. »

IX

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Nous avons déjà décrit bibliographiquement les éditions originales des différents opuscules de La Boétie, et le présent volume en reproduit exactement les titres. Nous joindrons à ces indications quelques renseignements complémentaires sur les éditions subséquentes, et aussi sur les travaux dont La Boétie a été l'objet.

Les opuscules de La Boétie imprimés par Montaigne ne reparurent qu'une seule fois de nouveau, après la mort de celui-ci, dans une édition qui n'est, à vrai dire, que celle de 1570 dont on a changé le titre. Elle est disposée de la sorte :

LA | MESNAGERIE | D'ARISTOTE ET | DE XÉNOPHON. | *C'est-à-dire* | LA MANIERE DE BIEN GOV- | VERNER VNE FAMILLE | TRADUICTE DE GREC EN | *françois par Feu ESTIENNE DE LA BOE-* | *TIE Conseiller du Roy en son Parlement de Bor-* | *deaux. Et mise en lumière avec quelques vers | françois et latins dudict la BOE-* | *TIE, par* | MICHEL sieur de MONTAIGNE. | — Marque du libraire : une fontaine. — A PARIS, chez CLAVDE MOREL, rue | Saint Iacques, à La Fontaine | M. DC. |

Petit in-8°, à pagination séparée pour l'Aristote, les Vers français et le Xénophon. En voici le détail :

Aristote, 8 ff. — 1 f. Titre général.

Folio 2. Manque.

Folio 3. Brief recueil de ce qui est contenu en ce présent traité.

Folio 4. Les *Æconomiques* d'Aristote, c'est-à-dire, la manière de bien gouverner une famille.

Folio 8 v°. Fin. Devise grecque qui termine aussi la table des matières.

— Erreur de pagination, le feuillet 4 est répété.

Les vers français sont identiques, au point de vue typographique, à ceux de 1571 et 1572, seul le titre varie : *Vers françois de feu Estienne de La Boétie, Conseiller du Roy en sa cour de Parlement à Bordeaux.*

— Marque du libraire : une fontaine. — A Paris, chez Claude Morel, rue Saint-Jacques, à La Fontaine. M. DC. Avec privilège du Roy.

Même observation pour le Xénophon, à la fin duquel Claude Morel a laissé la mention : *Achevé d'imprimer le 24 de novembre 1570.* Rien n'y est changé que le titre.

Ces opuscules sont fort rares sous la date de 1600. Le D^r Payen ne connaissait que deux recueils complets ainsi composés : le sien, qui provenait de la bibliothèque de Huzard (collection Payen, n° 583) et celui de M. Aimé Martin. La bibliothèque Sainte-Geneviève possède l'Aristote seul, avec le même titre que le recueil tout entier (Réserve, R. 961 2).

LA SERVITUDE VOLONTAIRE. — Ainsi que nous l'avons dit dans l'*Introduction*, le *Discours de la Servitude volontaire* ne parut d'abord que par fragment. Un lambeau en fut publié, en latin, puis en français,

dans le *Réveille-Matin des François*. Peu de temps après, on l'intercalait en entier dans les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*.

Cent cinquante ans s'écoulèrent, comme le remarque le Dr Payen, jusqu'à ce que Coste, le consciencieux éditeur des *Essais*, fit entrer le *Contr'un* dans ses éditions de 1727 (Genève, 5 vol. in-8°), 1739 (Londres, 6 vol. in-12) et 1745 (Londres, 7 vol. in-12). En 1740, on l'avait également imprimé à Londres (1) dans un supplément in-4° des éditions des *Essais* de 1724 et 1725 (96 pp.). Depuis lors, sauf un petit nombre d'exceptions, le *Contr'un* a fait partie de toutes les éditions des *Essais*, dont il semblait être l'appendice nécessaire. Nous ne mentionnerons ici que les éditions séparées qui en ont été faites.

Lettres de M. Montaigne, et le traité de la Servitude, ou le Contr'un. — De l'imprimerie de Delance. A Paris, chez Louis, libraire, rue de Savoye, n° 12, 1802, in-8° de 152 pp.

La *Servitude volontaire* commence à la p. 68 et occupe toute la fin de l'opuscule. — La même année, il a été fait sous le même titre un tirage in-12, qui ne diffère du précédent que par la signature des feuilles.

De la Servitude volontaire, ou le Contr'un, Discours d'Etienne de La Boétie (1548). — Paris, Chamerot, quai des Augustins, 13. 1835, in-16 de x-96 pp.

En épigraphe : « Les esclaves volontaires font plus de tyrans, que les tyrans ne font d'esclaves forcés. » ROYER-COLLARD, *Séance du 1^{er} septembre 1835*.

L'opuscule est dédié à M. C. P. Forget, docteur et professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, et la dédicace, datée du 20 septembre 1835, signée J. B. Mesnard. Le *Contr'un* est précédé d'une courte notice sur La Boétie et d'une préface non signées. Quelques notes sont signées J. B. M. Le texte est rajeuni et les mots hors d'usage sont remplacés.

De la Servitude volontaire par Estienne de La Boétie (1548) avec une préface de F. DE LA MENNAIS (1835). — Paris, Paul Daubrée et Cailleur, éditeurs, rue du Bouloi, 23, hôtel des Domaines. 1835, in-8° de 149 pp.

La préface de La Mennais occupe 57 pp. Les notes sont de Coste, ainsi que l'indique le titre intérieur. Il a été fait l'année suivante, à Bruxelles, chez Laurent (in-32, de 125 pp.), une contrefaçon identique à la publication française. L'édition in-8° porte successivement la mention de 1^{re}, 2^e et 3^e édition et conserve la date de 1835.

La Servitude volontaire ou le Contr'un par Estienne de La Boétie ouvrage publié en l'an 1549 et transcrit en langage moderne pour être plus à la portée d'un chacun voire des moins aisés, par ADOLPHE RECHASTELET. — Bruxelles et Paris, chez les marchands de nouveautés, 1836, in-18 de 158 pp.

Cette édition ne fut pas mise dans le commerce : un petit nombre d'exemplaires seulement fut distribué par les éditeurs, Félix Delhasse

(1) D'après une note manuscrite de l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal, ce supplément aurait vu le jour à Paris, sans l'autorisation des censeurs qui l'avaient refusée à cause de la réimpression du *Contr'un*.

et Charles-Antoine Teste. Ce dernier prit la part la plus active à la confection de ce libelle et la signature *Adolphe Rechastelet* n'est que l'anagramme de son nom. Né à Bagnols le 27 mai 1782, mort à Paris le 30 août 1848, Charles-Antoine Teste était le frère puîné de Jean-Baptiste Teste, le célèbre orateur. — Précédée d'extraits du chapitre de l'*Amitié* ou des lettres-dédicaces de Montaigne, la *Servitude volontaire* est accompagnée, dans cette édition, de *Quelques citations historiques de nos annales républicaines*, et de réflexions sur *La vraie et la fausse grandeur*. A la suite, on a imprimé une longue pièce de vers non signée, mais qui est de Louis-Marc-Emile Saussine, né à Paris le 14 mars 1814, mort en 1832. Cette édition précédée d'un curieux avant-propos et accompagnée de notes, est terminée par des réflexions sur le *Trait de désintéressement d'Hippocrate*.

La Servitude volontaire, donnée pour la première fois selon le vrai texte de l'auteur, d'après un manuscrit contemporain et authentique, par le Dr J.-F. PAYEN. — Paris, Firmin Didot frères, 1853. in-8°.

Ce texte est publié à la suite de la notice dont il sera question ci-dessous. Le manuscrit suivi a appartenu à Henri de Mesmes. Jadis coté, à la Bibliothèque nationale, sous le n° 564 du Fonds de Mesmes, il porte actuellement le numéro 839 du Fonds Français. Le manuscrit n° 20,157 du Fonds Français de la Bibliothèque nationale, provenant de la Bibliothèque de l'ancien séminaire de Saint-Magloire, renferme également une copie du *Discours de la Servitude volontaire* (p. 551-561). Mais c'est une transcription du texte de l'*Estat de France sous Charles IX*, faite sans doute pour les pères de Sainte-Marthe, dans les papiers desquels elle se trouve.

De la Servitude volontaire ou le Contr'un, discours par Etienne de La Boétie, précédé d'une préface par A. VERMOREL et suivi des lettres de Montaigne relatives à La Boétie. — Paris, 1863, in-32 de 192 pp.

Le premier tirage de cette édition, qui fait partie de la *Bibliothèque nationale, choix des meilleurs auteurs anciens et modernes*, a paru le 13 novembre 1863. Depuis lors, il en a été fait plusieurs autres, imprimés à un grand nombre d'exemplaires.

La Boétie, la Servitude volontaire ou le Contr'un, réimprimé sur le manuscrit d'Henry de Mesmes par D. JOUAUST. — Paris, librairie des Bibliophiles, 1872, pet. in-8° de XII-66 pp.

Fait partie de la collection intitulée *les Petits Chefs-d'œuvre*. Le *Contr'un* est précédé d'une préface et suivi de notes.

ŒUVRES. Les opuscules de La Boétie n'ont été réunis qu'une fois. Voici le titre du recueil :

Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie, réunies pour la première fois et publiées avec des notes, par LÉON FEUGÈRE, professeur de rhétorique au collège Henry IV. — Paris, Jules Delalain, 1846, in-12 de XXIV-532,

Cette publication, qui contient d'intéressantes remarques philologiques, renferme toutes les publications de La Boétie, y compris la traduction d'Aristote.

OUVRAGES RELATIFS A LA BOÉTIE. — Le D^r Payen a inséré, au cours de sa notice, une importante liste d'ouvrages à consulter sur La Boétie. Nous y renverrons le lecteur. Nous ne rappellerons que quelques volumes, trop importants pour les omettre, et nous essaierons surtout de compléter l'énumération du D^r Payen, en y ajoutant les travaux publiés depuis lors.

Etienne de La Boétie, l'ami de Montaigne, étude sur sa vie et ses ouvrages, précédée d'un coup d'œil sur les origines de la littérature française, par LÉON FEUGÈRE, agrégé-professeur de rhétorique au collège Henri IV. — Paris, 1845, in-8° de 310 pp.

Cette étude a été publiée, en 1859, dans les volumes du même auteur intitulés *Caractères et portraits littéraires du XVI^e siècle*.

Notice bio-bibliographique sur La Boétie, l'ami de Montaigne, suivie de la Servitude volontaire donnée pour la première fois selon le vrai texte de l'auteur, d'après un manuscrit contemporain et authentique, par le D^r J.-F. PAYEN. Paris, 1853, in-8°, 145 pp.

Causeries du lundi par C.-A. SAINTE-BEUVE, de l'Académie française, — T. IX, pp. 112-128, article sur La Boétie, publié dans le Moniteur universel, du 14 nov. 1853, à l'occasion des travaux de Feugère et du D^r Payen.

Étude sur Etienne de La Boétie, par M. PRÉVOST-PARADOL, publiée à l'occasion d'une fête de charité, donnée à Sarlat, le 31 juillet 1864. — Périgueux, 1864, brochure in-8° de 16 pp.

Publiée dans le feuilleton du *Journal des Débats* du 19 décembre 1859, cette étude fait partie du volume intitulé *Études sur les Moralistes français* (Paris, 1865, in-12, pp. 41-78).

Étude sur Estienne de La Boétie, — Traité de la Servitude volontaire ou Contr'un, par ALBERT DEBERLY, étudiant en droit. — Amiens, 1864, brochure in-8° de 20 pp.

Remarques et corrections d'Estienne de La Boétie sur le traité de Plutarque intitulé De l'Amour avec une introduction et des notes, par REINHOLD DEZEIMERIS. — Bordeaux, 1868, in-8° de 80 pp.

Extrait des *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*.

JULES CLARETIE. *La libre parole.* — Paris, 1868, in-12.

Contient un article sur La Boétie (pp. 147-157).

Les Prosateurs français du XVI^e siècle, par EUGÈNE RÉAUME. — Paris, 1869, in-8°.

La huitième leçon est consacrée à La Boétie et à Charron (pp. 181-211).

Les Moralistes français au XVI^e siècle, par M. ALBERT DESJARDINS, agrégé à la Faculté de droit de Paris. — Paris, 1870, in-8°.

Cet ouvrage, couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, contient sur La Boétie moraliste (pp. 131-147) un ingénieux chapitre que nous avons déjà eu l'occasion de citer.

BENJAMIN FILLON. *La devise d'Estienne de La Boétie et le juriste fontenaisien Pierre Fouschier*. — Fontenay-le-Comte, 1872, in-8° de 16 pp.

Vies des poètes bordelais et périgourains par GUILLAUME COLLETET, de l'Académie française, publiées, d'après le manuscrit autographe du Louvre, avec notes et appendices, par PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE. — Paris et Bordeaux, 1873, in-8° de 104 pp.

La vie de La Boétie s'y trouve (pp. 51-69), à côté de celle de Lancelot de Carle, et l'une et l'autre sont publiées avec de fort intéressants commentaires.

Un mot sur La Boétie, sa famille et la prononciation de son nom pendant mon court séjour dans sa ville natale, par M. l'abbé AUDIERNE. — Sarlat, avril 1875, in-8° de 27 pp.

Cour d'appel d'Agen. — Un Magistrat au XVI^e siècle, Estienne de La Boétie. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée, le 3 novembre 1876, par M. FRANCISQUE HABASQUE, avocat général. — Agen, 1876, in-8° de 54 pp.

La Statue de La Boétie à Sarlat. Les vrais titres de célébrité d'Estienne de La Boétie : sa vie, ses œuvres, son génie. Mémoire dédié au Conseil municipal par A. LASSERRE, avocat. — Sarlat, 1876, in-8° de III pp.

FOURGEAUD-LAGRÈZE. *Le Périgord littéraire : La Boétie, la Servitude volontaire (1548); La Campie, la Juliane ou Jules démasqué (1649)*. — In-8° sans date (1876), de 39 pp. Ribérac, impr. Condou.

Conférence du 17 février 1877. Étude sur Estienne de La Boétie, par EUGÈNE MAGNE, professeur de rhétorique honoraire, etc. (Se vend au profit de la statue de La Boétie.) — Périgueux, 1877, in-8° de 52 pp.

A la fin se trouve reproduite une lettre d'Henri Martin à M. Lasserre (18 décembre 1876) au sujet de la statue de La Boétie.

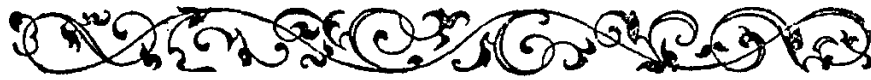
Estienne de La Boétie, d'après de nouveaux documents, par E. DE MONZIE (*Revue de France*, t. XXIV, pp. 503-528, 1^{er} août 1877).

Essai sur les idées politiques de Montaigne et La Boétie, par FRANÇOIS COMBES, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux. — Bordeaux, 1882, in-4° de 57 pp.

Enfin, La Boétie a été le héros d'un roman : *Nahouma, ou le château mystérieux*, par Mlle E. FAUGÈRE (Paris, 1857, in-12). Il y joue un rôle, qui, pour n'en rien dire de plus, s'éloigne fort de la réalité historique.



INDEX



INDEX

- A clair, *clairement*, pages 70, 340.
Acquest, *profit*, 12, 119, 329.
Addresser, *dresser, redresser*, 41, 45, 120, 157.
Adviser, *transitif direct*, 18, 329.
Affaire, *subst. masc.*, 120, 165, 257, 310, 345.
Affoler, *endommager*, 79, 341.
Age, *durée de la vie*, 248, 272, 369.
Aguet (d'), *de parti pris*, 294, 379.
Ahanner, *souffler avec effort*, 321, 382.
Ainçois, 77.
Aisnage, *aïnesse*, 293.
Alescher (s'), 36.
Amiable, *aimable*, 169, 170.
Amour, *subs. fém.*, 14, 54, 125, 199, 205, 329.
Apaster, 18, 330.
Appesantir, *trans. direct, alourdir*, 198.
Apprivoiser de (s'), 4, 326.
Art, *subst. fém.*, 80, 341.
Asthure, *à cette heure*, 298, 380.
Attirer, *attirer*, 182.
Attrempe, *modéré*, 188, 354.
Aucunement, *en quelque sorte*, 3, 172, 309, 326.
Au par sus, *par-dessus*, 132.
Autant bien, 1, 325.
Avant, *devant*, 303, 381.
Aveindre, *atteindre*, 107, 144, 345.
Avenable, *convenable*, 191.
Aventure (à belle), 28, 104.
Avorter (s'), 15.

Baisse, *vallée*, 294, 379.
Bale, *capsule de blé*, 142, 348.
Barde, *harnachement*, 29, 332.
Barquette, *petite barque*, 270.
Blasphème, *subst. fém.*, 297.
Benoist, *bénit*, 306.
Bornail, *ruche*, 100, 102, 140, 344.

Bouger (se), 46, 191, 335.
Boutefeu, 281.
Bouter, *mettre*, 145, 157, 348.
Brave, *beau, pompeux*, 29, 82, 93, 108, 293, 331.
Braveté, 55, 165.
Brevet, 298, 380.

Caperaçon, *caparaçon*, 181.
Carmes, *chants*, 268, 368.
Cartes, *papiers*, 271, 369.
Case, *maison*, 30, 332.
Caver, *creuser*, 144.
Ce omis devant que, 73, 284, 341, 375.
Ce dit, 290, 377.
Ce fais-mon, 67, 339.
Ce maid' Dieu, 17, 113.
Change (en), *en échange*, 168.
Chardon, *tige*, 162.
Charpenterie, 65.
Chef de pièce (à), *au bout de laquelle temps*, 178, 352.
Chevaller, *poursuivre*, 47, 335.
Chevir, *venir à bout*, 164, 350.
Chiorme, *chiourme*, 155.
Clin, *clignement*, 256, 366.
Coiffé (être) de, *être infatigé de*, 52, 336.
Combien que, *bien que*, 9, 328.
Compassé, *tiré au compas*, 85, 86, 342.
Congé, *permission*, 110, 137, 278.
Conquêter, *conquérir*, 6, 327.
Consent, 299.
Consommer, *consumer*, 10, 55, 134, 194, 301, 328.
Consulter à, 269, 368.
Cornepié, 42.
Coulpe, *faute*, 79.
Couple, *paire*, 98, 344.
Courage, *cœur*, 266, 368.
Couronnel, 82.

- Courtaud, *cheval*, 29, 332.
 Coutre, *labourage*, 178, 179, 352.
 Couvertement, 162, 171.
 Coy, *tranquille*, 319.
 Craindre (se) de, 34, 56.
- Dace, *impôt*, 83, 342.
 Dam, *damnation*, 290.
 Debaucher, *détourner*, 70, 307, 340.
 Debonnaire, 57, 147, 188, 275, 337.
 Debonnaireté, 132.
 Defaire, *tuer, détruire*, 8, 9, 11, 261, 328.
 Demener (se), *se conduire*, 262, 367.
 Departement, *action de départir*, 203.
 Dequoy, *subst. masc.*, 50, 73, 336.
 Desbaucher (se), *se détourner*, 258.
 Desconfort, *plainte*, 192.
 Desconforter (se), *se plaindre*, 189.
 Deshonté, *sans vergogne*, 168.
 Dès or, *dès maintenant*, 300, 380.
 Despart (il), *il départit*, 84, 95, 293.
 Despartent (ils), 137.
 Despendre, *dépenser*, 5, 70, 77, 111, 326.
 Despensif, *coûteux*, 70, 340.
 Despit, *adj.*, *dépit*, 166, 188.
 Despiter, *maudire*, 298, 380.
 Desseigner, *désigner*, 125, 346.
 Destourbier, *subst.*, *trouble*, 89, 343.
 Deuiller (se), *se lamenter*, 196, 197, 267.
 Deunir, *désunir*, 170.
 Devant, *avant*, 21, 95, 100, 101, 136, 148, 171.
 Devisé, 109.
 Deviser, *faire le devis*, 252, 365.
 Diffame, *mauvaise réputation*, 261, 367.
 Diffamé, *mal famé*, 293.
 Diffamer, *salir, gâter*, 71, 300, 340.
 Difformer, *changer*, 189.
 Dire (être à), *manquer*, 11, 123, 131, 151, 152, 329.
 Discourir, *parcourir*, 31, 47, 50.
 Dixme, *dixième*, 277.
 Dormard, *dormeur*, 125, 346.
 Dot, *subst. masc.*, 170, 350.
 Droiturier, *aimant le droit*, 112, 346.
- Ellipse du pronom*, 29, 331; — 278, 373; — 284, 375.
 Empesché de, 5, 311, 327.
 Emploite, *usage, pratique*, 68, 340.
 Encliner (s'), *s'incliner*, 304, 381.
 Encommencé, *commencé*, 289.
- Encontre, *contre*, 284.
 En droit soi, *en soi*, 155.
 Enlimonné, *envasé*, 140.
 Ensuiivre, *suivre*, 169.
 Entourné, *entouré*, 193, 354.
 Entracoller (s'), 166.
 Entraîner (s'), 54.
 Entreconnoistre, 15, 329.
 Entrecraindre (s'), 54.
 Entrelouer (s'), 155.
 Entrerépondre (s'), 247.
 Entretienement, *entretien*, 7, 83, 327.
 Erres, *traces*, 44, 335.
 Esbaudi, *réjoui*, 166.
 Escharcement, *chichement*, 73, 341.
 Escheller, *escalader*, 6, 327.
 Esculée, *une pleine écuelle*, 37, 333.
 Espoindre, *exciter*, 155.
 Essorillé, *qui a les oreilles coupées*, 47, 335.
 Estouble, *chaume*, 141.
 Estrange, *étranger*, 9, 166, 282, 328.
 Estranger, *éloigner*, 20, 198, 330.
 Estreindre, *comprimer*, 20, 330.
 Estrif, *débat*, 302, 381.
 Estriver, *débattre*, 116, 178, 345.
 Etat (faire) de, *considérer comme*, 19, 54, 152, 330.
 Exerciter (s'), 86.
- Faillir, *transitif direct*, 5, 52, 326.
 Faillist-il, *fallut-il*, 256, 366.
 Faire il le fault (un), 72, 340.
 Femelin, *efféminé*, 5, 326.
 Femmelette, 5.
 Fien, *fumier*, 148.
 Florir, *fleurir*, 15.
 Fonde, *fronde*, 81, 105, 342.
 Fort (au), 115, 125.
 Franchement, *en liberté*, 19.
 Franchise, *liberté*, 22, 24, 33, 282, 288.
 Fruitier, *subst.*, *arbre fruitier*, 85, 289, 342.
 Fuitif, *fugitif*, 178, 352.
 Fumière, 42.
 Fust, *bois*, 74, 341.
- Garde (se donner), *prendre garde*, 22, 330.
 Gardérobe, *subst. masc.*, 181, 353.
 Geine, *tourment*, 297, 380.
 Gel, *gelée*, 23, 331.
 Géométrien, *géomètre*, 166.
 Glir, *loir*, 258, 367.
 Grammercis, *subst.*, *grand merci*, 277, 372.

- Gorgiaser (se), *se pavaner*, 29, 332.
 Greine, *cochenille*, 180, 352.
 Guerdon, *récompense*, 7, 327.
 Guiterne, *guitare*, 74.
- Haim, *hameçon*, 36, 333.
 Hault à la main, 61.
 Havi, *brûlé*, 137, 347.
 Havir (se), *se brûler*, 145.
 Hébrieu, *Hébreu*, 258, 367.
 Heur, *fortune*, 12.
 Heure (à l'), *sur l'heure*, 86.
 Hommeau, 5, 326.
 Honneur, *subst. fém.*, 251.
 Hosties, *victimes*, 72, 171.
 Huchet, *cor*, 24.
- Illuminé, *enluminé*, 37, 115, 345.
 Image, *subst. masc.*, 37, 333.
 Imaginatif (faire l'), 40.
Infinitif pris substantivement, 1, 325, etc.
 Instituer, *intituler*, 33.
 Interroguer, *interroger*, 146, 147.
 Inventeresse, 178.
Inversion, 73, 341; — 182, 353.
- Je supprimé, 278, 373.
 Jecton, *essaim d'abeilles*, 101, 344.
 Jetter, *pousser*, 143, 145, 150, 162, 348.
 Jettons, *pousses*, 144, 145.
 Journal, *journée*, 100, 344.
 Jurer, *trans. direct*, 86, 274, 342.
- Lairrai (je), *je laisserai*, 274, 371.
 Lais, 79, 341.
 Laisse, *subst. fém.*, *couple*, 98, 344.
 Leans, *là-dedans* (par opposition à *céans*), 101, 344.
 Los, *louange*, 291, 299, 378.
 Loyaument, 274.
 Loyer, *récompense*, 7, 204, 327.
 Luitte, *lutte*, 167.
 Luitteurs, *lutteurs*, 167.
- Mais (n'en pouvoir), *n'en pouvoir davantage* (lat. *magis*), 48, 335.
 Mais que, *pourvu que*, 36, 105, 130.
 Malegrace, 248.
 Malencontre, *subst. masc.*, 19, 268.
 Mange-peuples, 57, 337.
 Mastiner, *maltraiter*, 8, 328.
 Maudisson, *malédiction*, 56, 337.
 Mauvaistié, *méchanceté*, 50, 336.
 Mechanique, *chose de métier, d'artisan*, 43, 80, 91, 197, 334.
- Mensonge, *subst. fém.*, 123, 346.
 Mercier, *remercier*, 298, 308, 315, 380.
 Meritoirement, 203.
 Mesconter (se), *se tromper*, 111.
 Mescroire, *ne pas croire*, 43, 64, 334.
 Meshui, *désormais*, 12, 71.
 Meslange, *subst. fém.*, 169, 175, 195, 350.
 Mesmement, 134.
 Mesnager, 65 et *passim*.
 Mesnagerie, 63 et *passim*.
 Mestier, *besoin*, 77, 175, 341.
 Mestier (faire), *avoir besoin*, 103, 107.
 Mignarder (se), 14.
 Migrégeois, *à demi-grec*, 294.
 Ministre, *subst. fém.*, 15, 329.
 Mise, *dépense*, 66, 80, 152, 359.
 Moindre, 278, 373.
 Mon, *adv.* (lat. *mundè*), *assurément*, 67, 359.
 Monition, *muniton*, 81, 82, 342.
 Monter, *transitif direct*, 17.
 Mosquet, *mousquet*, 283.
 Musart, *étourdi*, 260, 268, 367.
- Nacqueter, *valeter*, 48, 336.
 Naïf, *natif*, 17, 29, 114, 115, 331.
 Nau, *navire*, 106.
 Navire, *subst. fém.*, 174, 254.
 Noçal, *nuptial*, 161, 179.
 Nocier, *nuptial*, 171.
 Noise, *querelle*, 170, 172, 177.
 Nombrer, *compter*, 107.
 Nouvelleté, *nouveauté*, 185.
- Œuvre, *subst. masc.*, 251, 252, 253, 254, 255.
 Olive, *olivier*, 44, 335.
 Ord, *sale*, 38, 333.
 Ordinaire à, 23.
 Ordonné, *bien réglé*, 261, 367.
 Ordonnement, *en ordre réglé*, 180.
 Ordre (n'y voir plus d'), *n'y voir plus de moyen*, 18, 329.
 Orfèverie, 65.
 Oy (j'), *j'entends*, 276, 296, 372, 379.
- Paissage, *pâturage*, 98.
 Paître, *trans. direct*, *nourrir*, 262, 311, 367.
 Pallir (se), *pâlir*, 290, 377.
 Parçonner ou parsonnier, *associé*, 91, 97, 114, 343.
 Parement, *parure*, 171, 183.
 Par épreuve, 4, 326.

- Participe passé (accord du)*, 254, 288, 376.
Participe présent (accord du), 28, 304, 381.
Pas, subst., passage, 155, 349.
Passer, dépasser, 20, 330.
Pénible, ami du labeur, 153, 349.
Pensement, pensée, 81, 84, 101, 102, 119, 196.
Penser, trans. direct, 271, 369.
Parfumer (se), se parfumer, 180.
Perjurer, parjurer, 265, 368.
Picquier, porteur de pique, 81, 342.
Pipeur, trompeur, 70.
Plaindre de (se), 4.
Planier, plénier, 126.
Planté (à grand), à grande abondance, 132, 347.
Poindre, piquer, 194, 291.
Poise (je), je pèse, 276, 372.
Poison, subst. fém., 288, 376.
Populas, 30, 40, 41.
Porter (se), se comporter, 19, 330.
Possible, adv., 2, 6, 21, 43, 77, 79, 81, 117, 122, 123, 143, 176, 196, 325.
Poste (à sa), à sa convenance, 40, 155, 248, 333.
Pourmené, poursuivi, 2, 325.
Prée, prairie, 283, 375.
Premier, adv., premièrement, 76, 95, 115, 134, 138, 179, 290.
Preuve, épreuve, 279, 282, 375.
Privé, intime, 96.
Privément, intimement, 43, 334.
Prochasser, pourchasser, 124, 132.
Pronom supprimé, 278, 373.
Protraire, portraire, 182.
Prou, assez, 41, 93, 149, 343.

Quant et, avec, 3, 35, 192, 326.
Qui, pour celui qui, 150, 348.
Quitter, laisser, 163, 193, 288, 291.

Rabiller, redresser, 117, 298, 345.
Radresser, redresser, 121.
Rai, rayon, 163, 275, 299.
Raller (reva), 199.
Ramentevoir, rappeler, 25, 181, 331.
Rapporterresse, 178.
Reboucher (se), s'émousser, 7, 327.
Recharge, surcharge, 194.
Rechigner, grincer, 268, 368.
Recreu, las, 5, 327.
Reflot, 265, 368.
Refroigné, renfrogné, 166.
Regard (pour ce), à cet égard, 43, 181, 194.

Remascher, repasser, 268, 368.
Repenser, transitif direct, 271.
Reproche, opprobre, 300, 380.
Retirer, éloigner, 70.
Reva (il), 199.
Rien, quelque chose (lat. rem), 46, 335.
Rien plus, 1, 325.
Rime: est-ce rimant avec diverse, 255, 366; — demeure avec dure, 257, 366; — trefue avec preuve, 279, 373.
Rire (se), 287, 295, 303, 306, 376.

Saison (il est), il est temps, 289.
Saouler, rassasier, 13, 57, 329.
Sarceau, sarcloir, 140.
Semaison, semailles, 138.
Sème, subst. masc., semence, 178, 352.
Sentir à, 172, 351.
Sérée, soirée, 283, 375.
Serpente, subst. fém., 259, 367.
Serre (en), 193, 354.
Servir, intrans., 2, 192, 354.
Si, ainsi, 27, 331.
Si que, si bien que, 263, 367.
Sommeilleux, qui aime le sommeil, 125, 346.
Sommier, conducteur de bêtes de somme, 104, 345.
Sonner, chanter, 268, 368.
Souef, suave, 85.
Soupçon, subst. fém., 257, 366.
Spartain, Spartiate, 25, 26, 27, 331.
Succédé (il lui en a bien), 32, 332.
Surjon, filet d'eau, 253, 366.
Suspens, suspendu, 310.

Tabourin, tambourin, 180.
Taillé de (être), être contraint de, 104, 345.
Taïsson, blaireau, 258, 367.
Tant (de), d'autant, 100, 103, 134.
Tant plus (de), d'autant plus, 10.
Tant plus (de)... et moins, 3, 326.
Targue, bouclier, 156, 349.
Tasché, entâché, 47, 335.
Temporiser, 4, 326.
Tenir cher, estimer cher, 18, 329.
Terne, subst. fém., trinité, 51, 336.
Terrien, terrestre, 199.
Tigre, subst. fém., 180, 352.
Tirasser, tirailler, 268.
Tollir, élever, 43, 334.
Tormenter (se), 177, 180, 191.
Tracfique, subst. fém., 205.

- | | |
|---|--|
| Traistre, <i>adj. épicène</i> , 266, 276, 296, 368. | Trouvé, <i>controuvé</i> , 9, 370. |
| Trasser, <i>raturer</i> , 252, 365. | Trouver, <i>inventer</i> , 273, 370. |
| Travail, <i>trouble</i> , 190. | Vesquit (il), <i>il vécut</i> , 85, 342. |
| Travailler, <i>troubler</i> , 189. | Vestant, <i>revêtant</i> , 173. |
| Trop mieux, 251. | Viande, <i>aliment</i> , 87, 343. |
| Trousse, <i>carquois</i> , 274, 370. | Virile, <i>adj. épicène</i> , 113. |



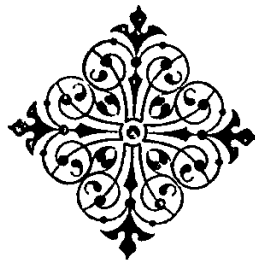




TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	VII
INTRODUCTION : <i>Estienne de La Boétie, sa vie, ses ouvrages et ses relations avec Montaigne</i>	XI
Discours de la Servitude volontaire.....	1
Avertissement au lecteur par M. de Montaigne.....	61
Lettre à M. de Lansac.....	63
La Mesnagerie de Xénophon.....	65
Lettre à M. de Mesmes.....	159
Les règles de mariage de Plutarque.....	161
Lettre à M ^{me} de Montaigne	185
Lettre de consolation de Plutarque à sa femme.....	187
Lettre au chancelier de L'Hospital.....	203
<i>Stephani Boetiani Poemata</i>	207
Lettre à M. de Foix.....	247
Vers françois de feu Estienne de La Boétie.....	251
Lettre à M ^{me} de Grammont.....	285
Vingt-neuf sonnets d'Estienne de La Boétie.....	287
Extrait d'une lettre que Monsieur le conseiller de Montaigne écrit à Monseigneur de Montaigne, son père, concernant quelques particularités qu'il remarqua en la maladie et mort de feu Monsieur de La Boétie.....	307
NOTES.....	323
<i>Discours de la Servitude volontaire</i>	325
<i>Mesnagerie de Xénophon</i>	337
<i>Règles de mariage de Plutarque</i>	350
<i>Lettre de consolation de Plutarque à sa femme</i>	353

Poemata.....	355
<i>Vers françois</i>	364
<i>Vingt-neuf sonnets</i>	375
<i>Lettre de Montaigne</i>	381
APPENDICE.....	383
I. <i>De la véritable prononciation du nom de La Boétie</i>	385
II. <i>Notes généalogiques sur la famille d'Estienne de La Boétie</i>	386
III. <i>La Boétie jurisconsulte</i>	394
IV. <i>Des ouvrages perdus de La Boétie: Historique description du solitaire et sauvage pays du Médoc</i>	398
V. <i>Le réveille-matin des François</i>	402
VI. <i>La Boétie philologue (notes sur le traité de Plutarque de l'Amour)</i>	407
VII. <i>De la traduction des Économiques [d'Aristote attribuée à La Boétie]</i>	419
VIII. <i>Testament d'Estienne de La Boétie</i>	427
IX. <i>Notes bibliographiques</i>	429
INDEX.....	435

